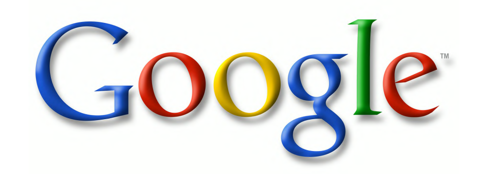
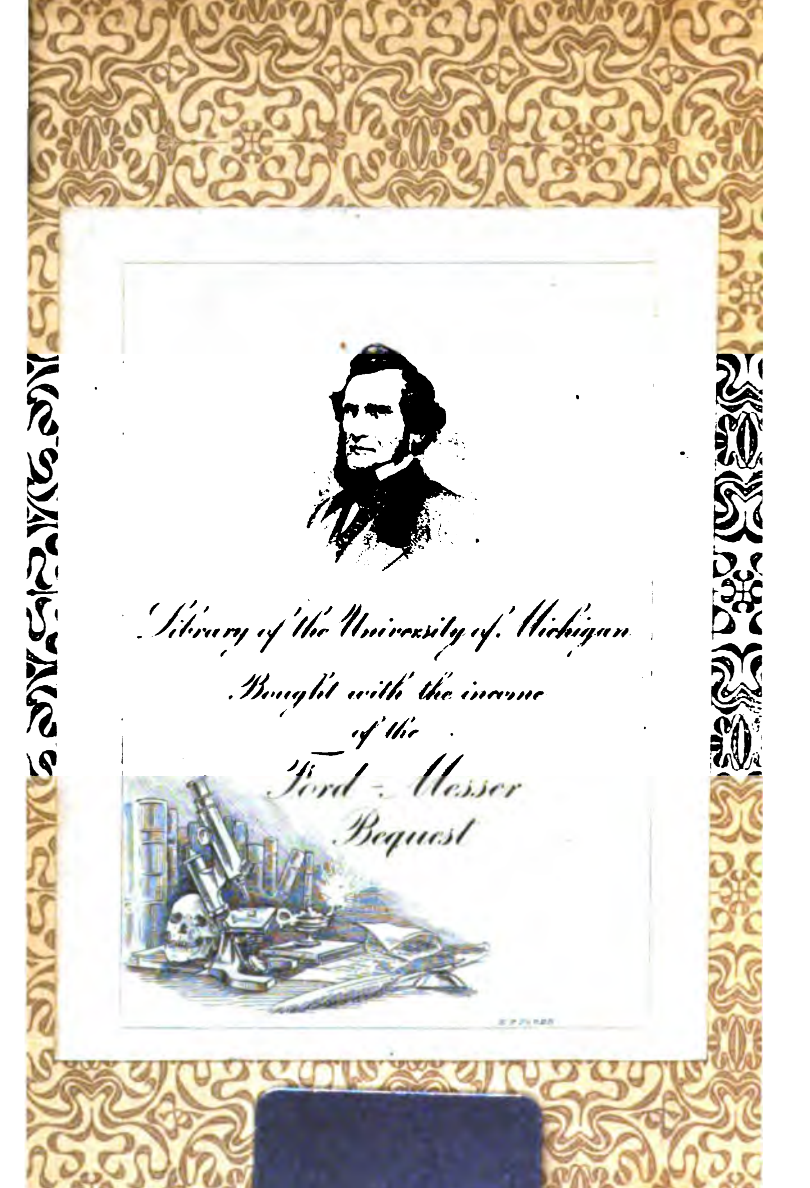
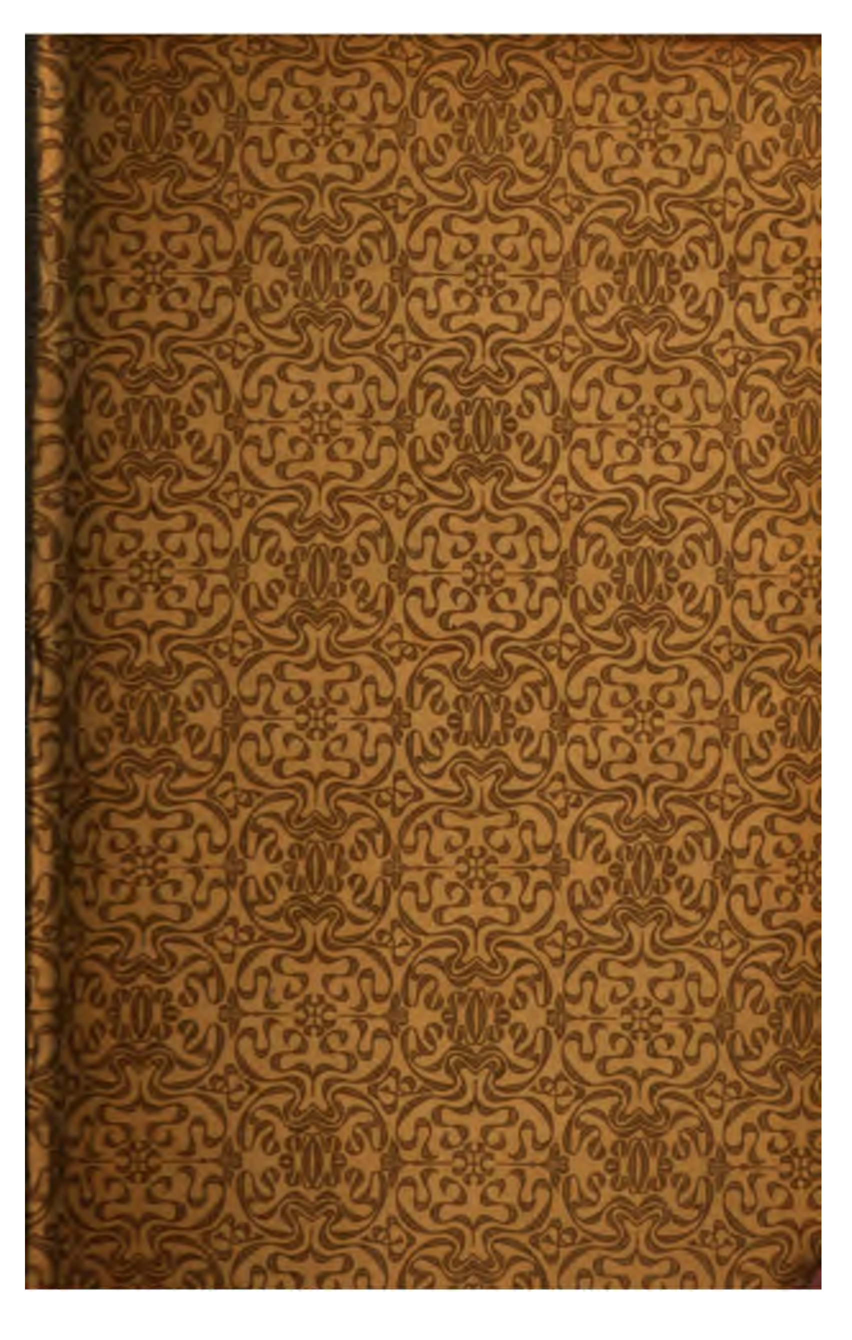
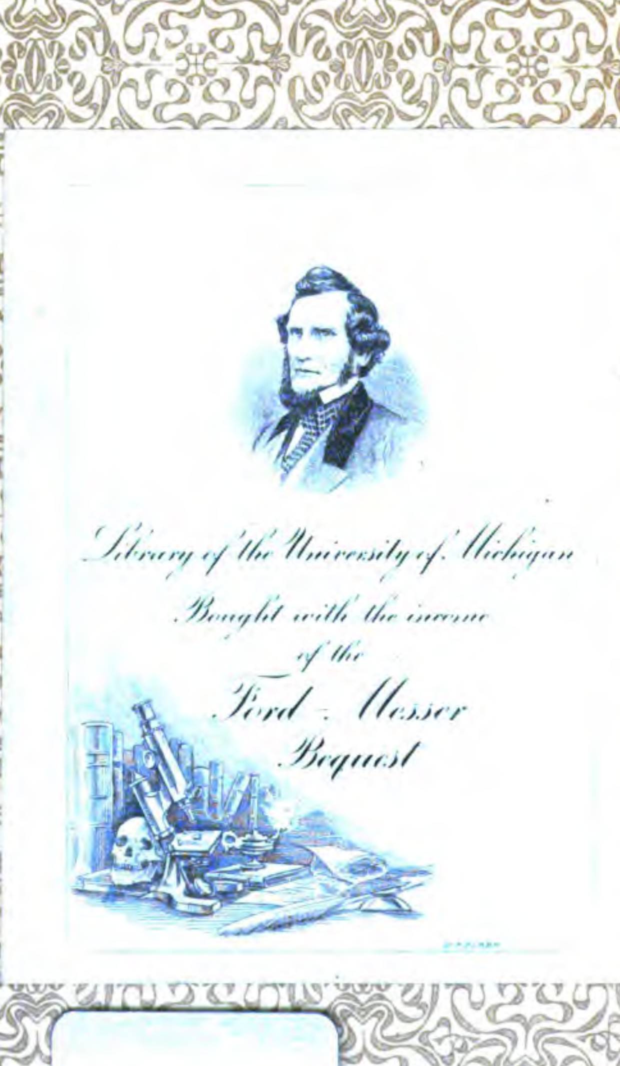



Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest





Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

1895.

SOIXANTE-UNIÈME ANNÉE

BRUXELLES

F. HAYEZ, IMPR. DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

RUE DE LOUVAIN, 112

MDCCCXCV

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1895.

Calendrier Grégorien et Calendrier Julien.

Le calendrier Grégorien a été introduit le 15 octobre 1582 par le pape Grégoire XIII; il est en usage chez la plupart des peuples de l'Europe et de l'Amérique.

Les Russes et les Grecs orthodoxes en général, font usage du calendrier Julien, introduit par Jules César. Ce calendrier est en retard de 12 jours sur le calendrier Grégorien : l'équinoxe du printemps, qui arrive, dans celui-ci, vers le 21 mars, comme à l'époque du concile de Nicée (325), tombe maintenant, dans le calendrier Julien, vers le 9 mars, et tombera de plus en plus tôt, par la suite des siècles, tant que ce calendrier subsistera.

Dans le calendrier Julien, l'épacte est XV, et la lettre dominicale A, pour l'année 1895.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période Julienne	6608
— de la fondation de Rome selon Varron	2648
— de l'ère de Nabonassar	2642

L'année 2671 des Olympiades, ou la 3e année de la 668e Olympiade, commence en juillet 1895.

L'année 1312 des Turcs commence le 5 juillet 1894, et l'année 1313, commence le 24 juin 1895, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1895 du calendrier Julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5655 des Juifs a commencé le 1er octobre 1894, et l'année 5656 commence le 19 septembre 1895.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	15	Indiction romaine . . .	8
Épacte	IV	Lettre dominicale . . .	F
Cycle solaire.	28		

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	10 février.	Quatre-Temps. . .	5-8 juin.
Cendres	27 février.	Trinité	9 juin.
Quatre-Temps .	6-9 mars.	Fête-Dieu	13 juin.
Pâques.	14 avril.	Quatre-Temps . .	18-21 sept.
Ascension. . . .	23 mai.	1er dim. de l'Avent . .	1er déc.
Pentecôte	2 juin.	Quatre-Temps . .	18-21 déc.

Commencement des saisons.

(Temps officiel.)

Printemps	le 20 mars,	à	8 h.	49 m.	du soir.
Été	le 21 juin,	à	4	44	du soir.
Automne	le 23 sept.,	à	7	10	du matin.
Hiver	le 22 déc.,	à	1	39	du matin.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 15 avril. — Lundi de Pâques.
* 23 mai. — Ascension.
* 3 juin. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier. Fêtes nationales.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
15 novembre. — Fête patronale du roi régnant Léopold II.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

(Temps officiel de Greenwich.)

Il y aura en 1895 trois éclipses partielles de Soleil, invisibles en Belgique, et deux éclipses totales de Lune visibles en Belgique, la premièle en entier et la seconde en partie.

Le 11 mars, éclipse totale de Lune, visible à Bruxelles : premier contact avec l'ombre, à 1 h. 54 m. du matin; milieu de l'éclipse, à 3 h. 39 m. du matin; dernier contact avec l'ombre, à 5 h. 24 m. du matin. La Lune se couche à Bruxelles, le 11 mars, à 6 h. 10 m. du matin.

Le 4 septembre, éclipse totale de Lune, en partie visible à Bruxelles: premier contact avec l'ombre, à 4 h. du matin; milieu de l'éclipse, à 5 h. 57 m. du matin; dernier contact avec l'ombre, à 7 h. 54 m. du matin. A Bruxelles, la Lune se couchant à 4 h. 59 m. du matin, on ne pourra observer que la première phase de l'éclipse.

Janvier.

—

1 M. Circoncision.
2 M. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 J. Ste Geneviève, vierge.
4 V. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 S. S. Télesphore, pape.
6 D. Épiphanie ou les Rois.
7 L. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 J. S. Agathon, pape.
11 V. S. Hygin, pape.
12 S. S. Arcade, martyr.
13 D. Ste Véronique de Milan.
14 L. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 J. S. Antoine, abbé.
18 V. Chaire de s. P. à Rome.
19 S. S. Canut, roi de Danem.
20 D. SS. Fabien et Sébastien.
21 L. Ste Agnès, v. et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épousailles de la Vierge.
24 J. S. Timothée, év. d'Eph.
25 V. Conversion de S. Paul.
26 S. S. Polycarpe, év. et m.
27 D. S. Jean Chrysostome, év.
28 L. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. Franç. de Sales, év.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 J. S. Pierre Nolasque.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 25.

Février.

—

1 V. S. Ignace, év. et mart.
2 S. Purif. ou Chandeleur.
3 D. S. Blaise, év. et mart.
4 L. S. André, Ste Jeanne, v.
5 M. Ste Agathe, vierge et m.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 J. S. Romuald, abbé.
8 V. S. Jean de Matha.
9 S. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 D. *Sept.* Ste Scholastique, v.
11 L. S. Séverin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. Ste Euphrosine, vierge.
14 J. S. Valentin, p. et m.
15 V. SS. Faustin et Jovite, m.
16 S. Ste Julienne, vierge.
17 D. SS. Théodule et Julien.
18 L. S. Siméon, évêque et m.
19 M. S. Boniface, év. de Laus.
20 M. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 J. Le Bap. Pépin de Landen.
22 V. C. de s. Pier. à Antioche.
23 S. S. Pierre Damien, év.
24 D. *Quinquagés.* S. Mathias.
25 L. Ste Walburge, vierge.
26 M. Ste Adeltrude, abbesse.
27 M. *Les Cendres.* S. Alexand.
28 J. SS. Julien, Chron., Besas.

Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 9.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 24.

Mars.

—

1 V. S. Aubin, év. d'Angers.
2 S. S. Simplice, pape.
3 D. Ste Cunégonde, impérat.
4 L. S. Casimir, roi.
5 M. S. Théophile.
6 M. *Q.-temps.* Ste Colette, v.
7 J. S. Thomas d'Aquin.
8 V. *Q.-temps.* S. Jean de Dieu
9 S. *Q.-temps.* Ste Françoise.
10 D. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 L. S. Vindicien, év d'Arras.
12 M. S. Grégoire le G., pape.
13 M. Ste Euphrasie.
14 J. Ste Mathilde, reine.
15 V. S. Longin, soldat.
16 S. Ste Eusébie, vierge.
17 D. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 L. S. Gabriel, archange.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 J. S. Benoit, abbé.
22 V. S. Basile, martyr.
23 S. S. Victorien, martyr.
24 D. S. Agapet, év. de Synn.
25 L. Annonciat. S. Humbert.
26 M. S. Ludger, év. de Munster.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 J. S. Sixte III, pape.
29 V. S. Eustase, abbé.
30 S. S. Véron, abbé
31 D. *Passion.* S. Benjamin, m.

Premier Quartier le 4
Pleine Lune le 11
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 26.

Avril.

—

1 L. S. Hugues, év. de Gre .
2 M. S. François de Paule.
3 M. S. Richard, év. de Chich.
4 J. S. Isidore de Séville
5 V. S. Vincent Ferrier.
6 S. S. Célestin, pape.
7 D. *Rameaux.* S. Albert, erm.
8 L. S. Perpétue, év. de Tours.
9 M. Ste Waudru, abbesse.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 J. S. Léon le Gr pape
12 V. *Vend.-Saint.* S. Jules I.
13 S. S. Herménégilde, mart.
14 D. PAQUES. S. Tiburce, m.
15 L. SS. Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, p. et martyr.
18 J. S. Ursmar, évêque.
19 V. S Léon IX, pape.
20 S. Ste Agnès, vierge.
21 D. S. Anselme, archev.
22 L. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 J. S. Marc, évangéliste.
26 V. SS. Clet et Marcellin, p.
27 S. S. Antime, évêq. et m.
28 D. S. Vital, martyr.
29 L. S Pierre de Milan, mart.
30 M. Ste Catherine de S., v.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 9.
Dernier Quartier le 16
Nouvelle Lune le 25.

Mai.

—

1 M. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 J. S. Athanase, évêque.
3 V. Invention de la Croix.
4 S. Ste Monique, veuve.
5 D. S. Pie V, pape.
6 L. S. Jean Porte-Latine.
7 M. S. Stanislas, év. et mart.
8 M. Apparition de S. Michel.
9 J. S. Grégoire de Nazianze.
10 V. S. Antonin, archevêque.
11 S. S. Franç. de Hiéronymo.
12 D. SS. Nérée et Achillée, m.
13 L. S. Servais, év. de Tongr.
14 M. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 M. Ste Dymphne, v. et m.
16 J. S. Jean Népomucène, m.
17 V. S. Pascal Baylon.
18 S. S Venance, martyr.
19 D. S. Pierre Célestin, pape.
20 L. S. Bernardin de Sienne.
21 M. Ste Itisberge, vierge.
22 M. Ste Julie, vierge et mart.
23 J. ASCENSION. S. Guibert
24 V. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 S. S. Grégoire VII, pape.
26 D. S. Philippe.
27 L. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, évêque.
29 M. S. Maximin, év. de Trèv.
30 J. S. Ferdinand, roi.
31 V. Ste Pétronille, vierge.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 24.
Premier Quartier le 31.

Juin.

—

1 S. S. Pamphile, martyr.
2 D. PENTECOTE.
3 L. Ste Clotilde, reine.
4 M. S. François Car.
5 M. *Q.-temps.* S. Boniface, ev.
6 J. S. Norbert, évêque.
7 V. *Q.-temps.* S. Robert.
8 S. *Q.-temps.* S. Médard, év.
9 D. LA TRINITÉ. S. Prime.
10 L. Ste Marguerite, reine.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 J. LA FÊTE-DIEU.
14 V. S. Basile le Gr., archev.
15 S. SS. Guy et Mod., m.
16 D. S. J.-François-Régis.
17 L. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falconieri.
20 J. S. Sylvère, pape.
21 V. S. Louis de Gonzague.
22 S. S. Paulin, év. de Nole.
23 D. Ste Marie d'Oignies.
24 L. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 J. S. Ladislas, roi de Hong.
28 V. S. Léon II, pape.
29 S. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 D. Ste Adile, vierge.

Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 22.
Premier Quartier le 29.

Juillet.

1 L. S. Rombaut, évêque.
2 M. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 J. S. Théodore, évêque.
5 V. SS. Cyrille et Méth.
6 S. Ste Godelive, martyre.
7 D. S. Willebaud, évêque.
8 L. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 J. S. Pie I, pape.
12 V. S. Jean Gualbert, abbé.
13 S. S. Anaclet, pape et m.
14 D. S. Bonaventure, évêque.
15 L. S. Henri, emp. d'Allem.
16 M. N.-D. du Mont Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 J. S. Camille de Lellis.
19 V. S. Vincent de Paule.
20 S. S. Jérôme Émilien.
21 D. S. *Sacr. de Mir.* à Brux.
22 L. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, év. de R.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 J. S. Jacques le Majeur, ap.
26 V. Ste Anne, mère de la Vier.
27 S. S. Pantaléon, martyr.
28 D. S. Victor, martyr.
29 L. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 6
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 22.
Premier Quartier le 28.

Août.

1 J. S. Pierre-ès-Liens.
2 V. S. Alphonse de Liguori.
3 S. Invention de S. Étienne.
4 D. S. Dominique, confess.
5 L. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 J. S. Cyriac, martyr.
9 V. S. Romain, martyr.
10 S. S. Laurent, martyr.
11 D. S. Géry, év. de Cambrai.
12 L. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, martyr.
15 J. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 V. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 S. SS. Joachim et Libérat, a
18 D. Ste Hélène, impératrice.
19 L. SS. Louis Florès, Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 J. S. Timothée, martyr.
23 V. S. Philippe Béniti.
24 S. S. Barthélemi, apôtre.
25 D. S. Louis, roi de France.
26 L. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 J. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 V. Ste Rose de Lima, vierge.
31 S. S. Raymond Nonnat.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 20.
Premier Quartier le 27.

Septembre.

—

1 D. S. Gilles, abbé.
2 L. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Remacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 J. S. Laurent Justinien.
6 V. S. Donatien, martyr.
7 S. Ste Reine, vierge.
8 D. Nativité de la Vierge.
9 L. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 J. S. Guy d'Anderlecht.
13 V. S. Amé, év. Sion en Val.
14 S. Exaltation de la Croix.
15 D. S. Nicomède, martyr.
16 L. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. S. Lambert, év. de Maest.
18 M. *Q.-temps*. S. Joseph de C.
19 J. S. Janvier, martyr.
20 V. *Q.-temps*. S. Eustache.
21 S. *Q.-temps*. S. Mathieu, ap.
22 D. S. Maurice et ses comp.
23 L. Ste Thècle, vierge et m.
24 M. N.-D. de la Merci.
25 M. S. Firmin, év. et martyr.
26 J. S. Cyprien et Ste Justine.
27 V. SS. Côme et Damien, m.
28 S. S. Wenceslas, martyr.
29 D. S. Michel, archange.
30 L. S. Jérôme, docteur.

Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 25.

Octobre.

—

1 M. S. Bavon, patr. de Gand.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 J. S. Gérard, abbé.
4 V. S. François d'Assise.
5 S. S. Placide, martyr.
6 D. S. Brunon, confesseur.
7 L. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 J. S. François de Borgia.
11 V. S. Gommaire, p. de Lier.
12 S. S. Wilfrid, év. d'York.
13 D. S. Édouard, roi d'Angl.
14 L. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 J. Ste Hedwige, veuve.
18 V. S. Luc, évangéliste.
19 S. S. Pierre d'Alcantara.
20 D. S. Jean de Kenti.
21 L. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 J. S. Raphaël, archange.
25 V. SS. Crépin et Crépinien.
26 S. S. Évariste, pape et m.
27 D. S. Frumence, apôtre.
28 L. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 J. S. Quentin, martyr.

Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 25.

Novembre.

1 V. TOUSSAINT.
2 S. *Les Trépassés.*
3 D. S. Hubert, év. de Liége.
4 L. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 M. S. Winoc, abbé.
7 J. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 V. S. Godefroi, év. d'Am.
9 S. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 D. S. André Avellin.
11 L. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 J. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 V. S. Léopold, confesseur.
16 S. S. Edmond, archevêq.
17 D. S. Grégoire Thaumatur.
18 L. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth de Thuring.
20 M. S. Félix de Valois.
21 J. Présentat. de la Vierge.
22 V. Ste Cécile, vierge et mar.
23 S. S. Clément I, pape et m.
24 D. S. Jean de la Croix.
25 L. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, évêque.
28 J. S. Rufe, martyr.
29 V. S. Saturnin, martyr.
30 S. S. André, apôtre.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 24.

Décembre.

1 D. *Avent.* S. Éloi, év. de N.
2 L. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François-Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 J. S. Sabbas, abbé.
6 V. S. Nicolas, év. de Myre.
7 S. S. Ambroise, év. et doct.
8 D. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 L. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, p. et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 J. S. Valéry, abbé en Pic.
13 V. Ste Lucie, vierge et m.
14 S. S. Nicaise, évêque.
15 D. S. Adon, arch de Vienne.
16 L. Eusèbe, évêque.
17 M. S. Ste Begge, veuve.
18 M. *Q.-temps.* Exposit. de la V.
19 J. S. Némésion, martyr.
20 V. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 S. *Q.-temps* S. Thomas, ap.
22 D. S. Hungère, év. d'Utr.
23 L. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien.
25 M. NOËL.
26 J. S. Étienne, premier m.
27 V. S. Jean, apôt. et évang.
28 S. SS. Innocents.
29 D. S. Thomas de Cantorb.
30 L. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 24.
Pleine Lune le 31.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

—

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois Classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection du jury pour les Prix De Keyn.

Élection du Jury pour le Prix Joseph Gantrelle.

Formation provisoire du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois (concours de 1895).

Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats pour les places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Sciences.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour le réglement des comptes.

Avril. — Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres* et des Prix Joseph Gantrelle et De Keyn.

Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres,* et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen des comptes.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres* et aux concours Gantrelle et De Keyn.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Mai. — Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Juin. — Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celle-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Les mémoires destinés au concours littéraire ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Les ouvrages destinés au concours pour le Prix Charles Lemaire (2e période), doivent être remis le 30 de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août — Les vacances, pour chaque Classe, commencent apres les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement des mémoires littéraires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Octobre. — Dernier dimanche du mois : Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts ;* distribution des récompenses.

Novembre. — Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*.

Designation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme.

Les mémoires destinés au concours annuel de la *Classe des Lettres* pour 1896, doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences*.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences*.

Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Beaux-Arts*.

Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Seance publique de la *Classe des Sciences ;* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Interieur est autorisé à correspondre en franchise de port,

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

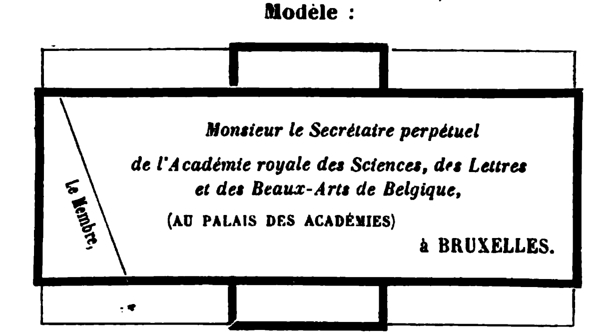
N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée à un tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci ; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions, sera taxé au double de la taxe officielle d'expéditions.

sous enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le président, soit par le secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :



ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

BALAT (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
BAMBING (E.), rue du Président, 64, à Ixelles.
BENOIT (Pierre), Marché St-Jacques, 13, à Anvers.
BIOT (Gust.), rue du Dragon, 17, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Fabri, 10, à Liége.
BRIALMONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
BRIART (Alph.), à Morlanwelz-Mariemont (Hainaut).
BUSSCHOP (Jules), quai Ste-Anne, 13, à Bruges.
CANDÈZE (E.), à Glain, près de Liége.
CESÀRO (Giuseppe), à Trooz, (Liége).
CLAYS (P.), rue Seutin, 27, à Schaerbeek.
CLUYSENAAR (Alfr.), rue de la Source, 68, à Saint-Gilles.
CRÉPIN (Fr.), rue de l'Association, 31, à Bruxelles.
DE BORCHGRAVE (Ém.), rue d'Idalie, 17 (Ixelles) et à Vienne (Autriche).
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron J.), rue des Augustins, 31, à Liége.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 406, à Bruxelles.
DE HARLEZ (le chev. Ch.), rue au Vent, 8, à Louvain.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DELACRE (Maurice), chaussée de Courtrai, 129, à Gand.
DE LALAING (le comte J.), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.), rue de Namur, 190, à Louvain.
DELBOEUF (J.), boulevard Frère-Orban, 32, à Liége.
DEMANNEZ (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
DENIS (H.), rue de la Croix, 42, à Ixelles.

DERUYTS (J.), rue des Augustins, 35, à Liége
DESCAMPS (le chev. Ed.), rue de Namur, 99, à Louvain.
DE SELYS LONGCHAMPS (le bon Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
DE TILLY (Jos.), à la Cambre, Ixelles.
DE VIGNE (Paul), rue du Progrès, 76, à Schaerbeek.
DE VRIENDT (Alb.), directeur de l'Acad. des beaux-arts, à Anvers.
DEWALQUE (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
DISCAILLES (Ern.), rue de Flandre, 35, à Gand.
DONNY (F.), rue Neuve-St-Pierre, 93, à Gand.
DUPONT (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.
ERRERA (Léo.), place Stéphanie, 1, à Bruxelles.
FÉTIS (Éd.), rue Bodenbroeck, 15, à Bruxelles.
FOLIE (F.), à l'Observatoire Royal, Uccle.
FREDERICQ (Léon), rue de Pitteurs, 18, à Liége.
FREDERICQ (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.
FRÈRE-ORBAN (W.), rue Ducale, 23, à Bruxelles.
GÉNARD (P.), rue Saints-Pierre-et-Paul, 2, à Anvers.
GEVAERT (A.), place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles.
GILKINET (Alfred), rue Renkin, 13, à Liége.
GIRON (Alf.), rue Goffart, 16, à Ixelles.
GLUGE (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
GOBLET D'ALVIELLA (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.
GUFFENS (Godfr.), place Le Hon, 4, à Schaerbeek.
HENNE (Alex.), rue de Livourne, 14, à Bruxelles.
HENNEBICQ (A.), rue de Lausanne, 1, à St-Gilles.
HENRARD (P.), avenue Louise, 291, à Bruxelles.
HENRY (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
HUBERTI (Gustave), rue Rogier, 266, Schaerbeek.
HYMANS (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.
JAQUET (Jos.), rue des Palais, 156, à Schaerbeek.
JORISSEN (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, Liége.
KURTH (G.), rue Rouvroy, 6, à Liége.
LAGRANGE (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles

LAMY (Th.), rue des Moutons, 149, à Louvain.
LANCASTER (Albert), avenue Brugman, 263, à Uccle.
LAUREYS (F.), boulevard du Nord, 9, à Bruxelles.
LE PAIGE (C.), Plateau de Cointe, à Liége.
LE ROY (Alph.), rue Fusch, 36, à Liége.
LOISE (F.), rue Louise, 3, à Saint-Servais (Namur).
LOOMANS (Ch.), rue Beeckman, 18, à Liége.
MALAISE (C.), à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode
MARKELBACH (Alex.), chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 16, à Liége.
MESDACH DE TER KIELE (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
MEUNIER (J.-B.), rue Maes, 24, à Ixelles.
MONCHAMP (Georges), professeur au Séminaire de Saint-Trond.
MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
NEUBERG (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
PAULI (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
PIOT (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
PLATEAU (Félix), chaussée de Courtrai, 152, à Gand.
PORTAELS (J.), rue Royale, 232, à St-Josse-ten-Noode.
POTVIN (Ch.), rue Vautier, 62, à Ixelles.
PRINS (Ad.), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
RADOUX (J.-Th.), boulevard Piercot, 23, à Liége.
RENARD (A.), rue de la Station, à Wetteren.
RIVIER (Alph.), avenue de la Toison d'or, 58, à Saint-Gilles.
ROBIE (J.), chaussée de Charleroi, 127, à St-Gilles.
ROLIN-JAEQUEMYNS (G.), avenue Louise, 109, à Bruxelles.
ROOSES (Max.), rue de la Province (Nord), 99, à Anvers.
SAMUEL (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
SCHADDE (Jos.), rue Leys, 18, à Anvers.
SLEECKX (Domin.), place Bronckart, 1, à Liége.
SNIEDERS (Aug.), rue van Lérius, 24, à Anvers.
SPRING (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liége.

STALLAERT (J.), rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.
STECHER (J.), quai Fragnée, 36, à Liége.
TARDIEU (Ch.), rue de la Tulipe, 35, à Ixelles.
TERBY (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
THOMAS (Paul), rue Guillaume Tell. 25, à Gand.
TIBERGHIEN (G.), rue de la Commune. 4. à St-Josse-ten-Noode.
VALERIUS (H.), rue Basse, 45, à Gand.
VAN BAMBEKE (C.), rue Haute, 7, à Gand.
VAN BENEDEN (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liége.
VAN DEN EEDEN, rue d'Enghien, à Mons.
VANDER HAEGHEN (F.), Fossé d'Othon, 1, à Gand.
VANDERKINDERE (Léon), avenue des Fleurs, 51, à Uccle.
VAN DER MENSBRUGGHE (G.), Coupure, 131, à Gand.
VAN DUYSE (Flor.), rue Laurent-Delvaux, 4, à Gand.
VAN EVEN (Édouard), rue des Bouchons, 6, à Louvain.
VANLAIR (C.), boulevard d'Avroy, 49, à Liége.
VINÇOTTE (Thomas), rue de la Consolation, 97, Schaerbeek.
VUYLSTEKE (J.), rue aux Vaches, 15, à Gand.
WAGENER (A.), boulevard du Jardin zoologique, 27, à Gand.
WAUTERS (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
WAUTERS (Émile), rue Mercelis, 29, à Ixelles.
WILLEMS (Pierre), rue de Bruxelles, 194, à Louvain.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

RAUÏS (N.), *chef de bureau*, rue Juste Lipse, 51, à Bruxelles.
MEIRSSCHAUT (P.), *attaché*, rue Potagère, 22, à St-Josse-ten-Noode.
TOBAC (H.), *huissier de 1re classe*, rue Marie-Henriette, 1, à Ixelles.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(1er Janvier 1895.)

LE ROI, PROTECTEUR.

GEVAERT, F.-A., président de l'Académie pour 1895.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel de l'Académie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1895.

Le directeur de la Classe des Sciences, G. VAN DER MENSBRUGGHE.
» » des Lettres, L. VANDERKINDERE.
» » des Beaux-Arts, F.-A. GEVAERT.
Le Secrétaire perpétuel, le chev. Edm. MARCHAL.
Le délégué de la Classe des Sciences, F. CRÉPIN.
» » des Lettres, Alph. WAUTERS.
» » des Beaux-Arts, Éd. FÉTIS.

CLASSE DES SCIENCES

VAN DER MENSBRUGGHE, G., directeur.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

DONNY, François-M.-L., ✠ O.; à Gand. . . Élu le 15 décem. 1866.
BRIALMONT, Alexis-H., ✠ G. C.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 15 décem. 1869.
FOLIE, François-J.-Ph., ✠ O.; à Uccle . . — 15 décem. 1874.
DE TILLY, Joseph-M., ✠ O.; à Ixelles . . — 16 décem. 1878.
VAN DER MENSBRUGGHE, Gust.-L., ✠; à Gand . . . . — 14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠; à Liége. . . . — 15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ O.; à Louvain . . . . — 15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ O.; à Gand. . . . . — 15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F.; à Liége . . . . — 14 décem. 1888.
LE PAIGE. Constantin-M.-M.-H.-J., ✠; à Liége. . . . . — 15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠; à St-Josse-t.-N. — 5 mai 1891.
LAGRANGE, Charles; à Ixelles. . . . . — 15 décem. 1891.
TERBY, François; à Louvain . . . . . — 15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques; à Liége . . . . . . — 15 décem. 1892.
VALERIUS, Hubert, ✠ O.; à Gand. . . . — 15 décem. 1893.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DE SELYS LONGCHAMPS, le b^on Edmond-M., ✠ G. O.; à Liége	Élu le	16 décem. 1846.
GLUGE, Théophile, ✠ C.; à Bruxelles	—	15 décem. 1849.
DEWALQUE, Gustave-G.-J., ✠ C.; à Liége	—	16 décem. 1859.
CANDÈZE, Ernest-C.-A., ✠; à Glain (Liége)	—	15 décem. 1864.
DUPONT, Édouard-L.-F., ✠ O.; à Boitsfort	—	15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠ O.; à Liége	—	16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠; à Gembloux	—	15 décem. 1873.
BRIART, Alphonse, ✠ O.; à Morlanwelz	—	15 décem. 1874.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand	—	15 décem. 1874.
CREPIN, François, ✠ O.; à Bruxelles	—	15 décem. 1875.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠; à Gand	—	15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠; à Liége	—	15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J. ✠, O.; à Bruxelles	—	15 décem. 1886.
DELBOEUF, Joseph-R.-L., ✠; à Liége	—	15 décem. 1887.
FREDERICQ, Léon, ✠; à Liége	—	14 décem. 1894.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

NEUBERG, J., ✠; à Liége	Élu le	15 décem. 1891.
LANCASTER, Albert; à Uccle	—	15 décem. 1892.
JORISSEN, Armand; à Liége	—	15 décem. 1892.
DELACRE, Maurice; à Gand	—	15 décem. 1893.
CESÀRO, Giuseppe; à Trooz (Liége)	—	14 décem. 1894.

Section des Sciences naturelles.

MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ O.; à Liége	Élu le	15 décem. 1880.
RENARD, Alphonse-F., ✠ O.; à Wetteren	—	15 décem. 1882.
ERRERA, Léo; à Bruxelles	—	15 décem. 1887.
VANLAIR, C. ✠ O.; à Liége	—	14 décem. 1888.
N.		

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

KEKULÉ, Frédéric-Auguste, ✠; à Bonn.	Élu le	15 décem. 1864.
BUNSEN, R.-G.-E., ✠ O.; à Heidelberg.	—	15 décem. 1865.
DE COLNET D'HUART, Alex.; à Luxembourg.	—	15 décem. 1873.
MENABREA, marquis DE VAL-DORA, le c^{te} Louis-Frédéric, ✠ G. C.; à Florence.	—	15 décem. 1874.
STRUVE, Otto-Wilhelm; à Poulkova	—	15 décem. 1874.
FAYE, Hervé-Aug.-Et.-Albans; à Paris	—	16 décem. 1878.
KELVIN (lord) [William Thomson], ✠ C.; à Glasgow	—	16 décem. 1878.
PASTEUR, Louis; à Paris	—	15 décem. 1879.
SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan	—	15 décem. 1879.
THOMSEN, Jules; à Copenhague	—	15 décem. 1887.
WEIERSTRASS, Charles; à Berlin	—	14 décem. 1888.
BERTHELOT, Marcelin-P.-E.; à Paris	—	16 décem. 1889.
HERMITE, Charles; à Paris	—	16 décem. 1889.
CAYLEY, Arthur; à Cambridge (Angleterre).	—	15 décem. 1890.
FIZEAU, Louis; à Paris	—	15 décem. 1890.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich	—	15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington	—	15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, J.-D.; à Amsterdam	—	15 décem. 1891.
BRIOSCHI, François; à Milan	—	15 décem. 1892.
FOERSTER, W.; à Berlin	—	15 décem. 1892.
FRIEDEL, Charles; à Paris	—	15 décem. 1892.
CORNU, Alfred; à Paris	—	15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg	—	14 décem. 1894.
LIE, Sophus; à Leipzig	—	14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF; à Amsterdam	—	14 décem. 1894.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

DANA, James-D.; à New-Haven (É.-U.) .	Élu le 15 décem. 1864.
HOOKER, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.). . .	— 16 décem. 1872.
RAMSAY, André Crombie; à Londres . .	— 16 décem. 1872.
STEENSTRUP, J.-Japhet-S.; à Copenhague .	— 16 décem. 1872.
HUXLEY, Thomas-Henri; à Londres . . .	— 15 décem. 1874.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille .	— 15 décem. 1876.
DAUBRÉE, Gabriel-Auguste; à Paris . .	— 14 décem. 1877.
KÖLLIKER, Rod.-Albert; à Wurzbourg . .	— 14 décem. 1877.
DE SAPORTA, Le mis G., à Aix (France). .	— 14 décem. 1877.
GEGENBAUR, Charles; à Heidelberg . . .	— 15 décem. 1882.
KOWALEWSKY, Alex.; à Saint-Pétersbourg .	— 15 décem. 1882.
NORDENSKJÖLD, le bon Ad.-N.-E.; à Stockholm	— 15 décem. 1884.
VIRCHOW, Rud.; à Berlin	— 15 décem. 1884.
LEUCKART, Rudolphe; à Leipzig	— 15 décem. 1885
DE LA VALLÉE POUSSIN, Charles-L.-J.-X., ✠; à Louvain	— 15 décem. 1885.
HALL, James; à Albany (É.-U. d'A.) . . .	— 15 décem. 1886.
PRESTWICH, Joseph, à Darent-Hulme Shoreham (Sevenoaks), Londres	— 14 décem. 1888.
DU BOIS-REYMOND, Émile; à Berlin . . .	— 16 décem. 1889.
GAUDRY, Jean-Albert; à Paris.	— 16 décem. 1889.
DE LACAZE-DUTHIERS, F.-J.-H.; à Paris . .	— 15 décem. 1892.
MARSH, O.-C.; à New-Haven (É.-U. d'A.). .	— 15 décem. 1893.
SACHS, Jules von; à Wurtzbourg	— 15 décem. 1893.
ENGELMANN, Th.-W.; à Utrecht.	— 15 décem. 1893.
SUESS, Edouard; à Vienne	— 14 décem. 1894.
RENAULT, B.; à Paris	— 14 décem. 1894.

CLASSE DES LETTRES.

VANDERKINDERE, Léon, directeur.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

WAUTERS, Alphonse, ✠ O.; à Bruxelles	Élu le	11 mai	1868.
LE ROY, Alphonse, ✠ C.; à Liége	—	12 mai	1873.
DE BORCHGRAVE, Émile-J.-Y.-M., ✠ C.; à Vienne	—	12 mai	1873.
WAGENER, Auguste, ✠ C.; à Gand	—	10 mai	1875.
WILLEMS, Pierre-G.-H., ✠ O.; à Louvain	—	14 mai	1877.
ROLIN-JAEQUEMYNS, Gust., ✠; à Bruxelles	—	6 mai	1878.
BORMANS, Stanislas, ✠ O.; à Liége	—	5 mai	1879.
PIOT, Charles-G.-J., ✠ O.; à St-Gilles (Brux.)	—	5 mai	1879.
POTVIN, Charles, ✠; à Ixelles	—	9 mai	1881.
STECHER, Jean-A., ✠ O.; à Liége	—	9 mai	1881.
LAMY, Thomas-J., ✠ O.; à Louvain	—	8 mai	1882
HENRARD, Paul-J.-J., ✠ C.; à Bruxelles	—	5 mai	1884.
LOOMANS, Charles-W.-H., ✠ C.; à Liége	—	10 mai	1886.
TIBERGHIEN, Guill., ✠ C.; à St-J.-t.-Noode	—	9 mai	1887.

de Harlez, le chevalier Charles-Jh.-V., ✠; à Louvain	Élu le 7 mai 1888
Vanderkindere, Léon-A.-V.-J., ✠ O.; à Uccle.	— 7 mai 1888.
Henne, Alexandre, ✠ O.; à Bruxelles. . .	— 6 mai 1889.
Goblet d'Alviella, le comte Eug., ✠ O.; à Saint-Gilles (Bruxelles).	— 5 mai 1890.
Frère-Orban, H.-J.-W., ✠ G.C.; à Bruxelles.	— 4 mai 1891.
Vander Haeghen, Ferdinand, ✠ O.; à Gand.	— 4 mai 1891.
Prins, Adolphe, ✠ O.; à Ixelles	— 4 mai 1891.
Marchal, le chev. Edm., ✠; à St-J.-t.-Noode.	— 5 mai 1891.
Vuylsteke, Jules; à Gand.	— 9 mai 1892.
Banning, E., ✠ C.; à Ixelles.	— 9 mai 1892.
Giron, Alfred, ✠ O ; à Bruxelles	— 9 mai 1892.
de Chestret de Haneffe, le bon J.; à Liége.	— 8 mai 1893.
Fredericq, Paul; à Gand	— 7 mai 1894.
Kurth, Godefroid, ✠; à Liége	— 7 mai 1894.
N.	
N.	

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Loise, Ferdinand, ✠ O.; à St-Servais (Namur).	Élu le 12 mai 1873.
Mesdach de ter Kiele, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles.	— 9 mai 1892.
Denis, Hector, à Ixelles	— 9 mai 1892.
Descamps, le chevalier Ed., ✠; à Louvain .	— 8 mai 1893.
Monchamp, Georges; à Saint-Trond. . . .	— 8 mai 1893.
Sleeckx, Dominique, ✠; à Liége	— 8 mai 1893.
Thomas, Paul, ✠; à Gand.	— 8 mai 1893.
Discailles, Ern., ✠; à Gand.	— 7 mai 1894.
N	
N	

50 ASSOCIÉS.

CANTÙ, César; à Milan.	Élu le 13 mai 1861.
VON LÖHER, François, ✠ C.; à Munich	— 13 mai 1862.
VON ARNETH, le chev. A., ✠ C.; à Vienne	— 9 mai 1864.
MOMMSEN, Théodore; à Berlin	— 5 mai 1866.
VON SYBEL, Henri-Ch.-L., ✠ C.; à Berlin	— 10 mai 1869.
D'ANTAS, le chev. M., ✠ G. C.; à Londres	— 6 mai 1872.
CURTIUS, Ernest; à Berlin	— 6 mai 1872.
RIVIER, Alphonse-P.-O., ✠ O.; à Saint-Gilles (Bruxelles)	— 12 mai 1873.
DESMAZE, Charles; à Paris	— 4 mai 1874.
OPPERT, Jules; à Paris	— 4 mai 1874.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris	— 10 mai 1875.
DI GIOVANNI, Vincent; à Palerme	— 6 mai 1878.
D'OLIVECRONA, Samuel-Rodolphe-Detler-Canut; à Stockholm.	— 10 mai 1880.
BOHL, Joan, ✠; à Amsterdam	— 9 mai 1881.
CANOVAS DEL CASTILLO, A., ✠ G. C.; à Madrid.	— 9 mai 1881.
GLADSTONE, W. EWART; à Londres	— 8 mai 1882.
DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris	— 5 mai 1884.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris	— 5 mai 1884.
BEETS, Nicolas; à Utrecht	— 4 mai 1885.
VON HOEFLER, le chev. Const.; à Prague	— 4 mai 1885.
SULLY PRUDHOMME, René-François-Arm[d]; à Paris.	— 4 mai 1885.
PERROT, Georges; à Paris	— 10 mai 1886.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	— 10 mai 1886.
SNIEDERS, Auguste, ✠; à Anvers	— 10 mai 1886.
LEROY BEAULIEU, Pierre-Paul; à Paris.	— 9 mai 1887.

AUMALE, Henri-E.-Ph.-L. d'Orléans, duc d', ✠ G. C.; à Chantilly.	Élu le 9 mai 1887.
CANONICO, Tancrède; à Rome.	— 7 mai 1888.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	— 7 mai 1888.
NADAILLAC, J.-F.-A. du POUGET, m^is^ de; à Paris	— 7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon; à Paris	— 7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne.	— 7 mai 1888.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin	— 6 mai 1889.
WORMS, Émile; à Rennes	— 6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean; à Amsterdam	— 5 mai 1890.
DE FRANQUEVILLE, le comte Amable-Ch. FRANQUET, ✠; à Paris	— 5 mai 1890.
BAUMGARTEN, Herman; à Strasbourg	— 5 mai 1890.
HÜBNER, Ém.; Berlin	— 4 mai 1891.
DEHAISNES, Chrétien; à Lille	— 4 mai 1891.
BÜDINGER, Max., à Vienne	— 9 mai 1892.
LEFÈVRE-PONTALIS, Antonin; à Paris	— 9 mai 1892.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin	— 8 mai 1893.
DE MARTENS, Frédéric; à Saint-Pétersbourg .	— 8 mai 1893.
TYLOR, Edward Burnett; à Oxford	— 8 mai 1893.
LAVISSE, Ernest; à Paris.	— 8 mai 1893.
FRUIN, Robert; à Leyde	— 7 mai 1894.
NAVILLE, Jules-Ernest; à Genève	— 7 mai 1894.
N	
N	
N	
N	

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

GEVAERT, F.-A., directeur.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

PORTAELS, Jean-François, ☩ C.; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 4 janv. 1855.
GUFFENS, Godfr.-E., ☩ C.; à Schaerbeek . — 6 janv. 1876.
WAUTERS, Ch.-Émile-M., ☩ C.; à Ixelles. . — 5 janv. 1882.
CLAYS, Paul-J., ☩ C.; à Schaerbeek . . . — 1er mars 1883.
STALLAERT, Joseph-J.-F., ☩ O.; à Ixelles . — 5 janv. 1888.
MARKELBACH, Alex.-P.-J., ☩ O.; à Schaerb. — 10 janv. 1889.
ROBIE, Jean; ☩ C.; à St-Gilles (Bruxelles) . — 8 janv. 1891.
HENNEBICQ, A., ☩ O.; à St-Gilles (Bruxelles). — 7 janv. 1892.
N. . . . .

Section de Sculpture :

JAQUET, Joseph-J., ☩ O.; à Schaerbeek . Élu le 11 janv. 1883.
DE GROOT, Guillaume, ☩ O.; à Bruxelles . — 10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ☩ O.,; à Schaerbeek. — 12 mai 1886.
N. . . . .

Section de Gravure :

DEMANNEZ, Joseph-A., ☩ O.; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 11 janv. 1883.
BIOT, Gustave-J., ☩ O.; à Anvers . . . . — 10 janv. 1884.

Section d'Architecture :

BALAT, Alphonse-F.-H., ✠ G. O.; à Ixelles . Élu le 9 janv. 1862
PAULI, Adolphe-Ed.-Th., ✠ C.; à Gand . . — 7 janv. 1875.
N. . . . .
N. . . . .

Section de Musique :

GEVAERT, F.-Auguste, ✠ G. O.; à Bruxelles. Élu le 4 janv. 1872.
SAMUEL, Adolphe, ✠ C.; à Gand . . . . . — 8 janv. 1874.
RADOUX, J.-Théodore, ✠ O.; à Liége . . . — 3 avril 1879.
BENOIT, Pierre, ✠ C.; à Anvers. . . . . . — 5 janv. 1882.
HUBERTI, Gustave, ✠; à Bruxelles. . . . — 2 avril 1891.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

FÉTIS, Édouard-F.-L., ✠ C.; à Bruxelles. . Élu le 8 janv. 1847.
HYMANS, Henri, ✠; à Bruxelles. . . . . . — 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠; à Anvers . . . . . — 10 janv. 1889.
VAN EVEN, Édouard, ✠; à Louvain. . . . . — 7 janv. 1892.
TARDIEU, Charles; à Ixelles . . . . — 5 janv. 1893.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

DE LALAING, le c^te^ Jacq., ✠ O.; à Bruxelles. Élu le 10 janv. 1889.
CLUYSENAAR, Alfred, ✠ O.; à Bruxelles. — 5 janv. 1893.
DE VRIENDT, Albert, ✠ C.; à Anvers. . . — 5 janv. 1893

Sculpture :

DE VIGNE Paul, ✠ O.; à Schaerbeek . . Élu le 7 janvier 1892.

Gravure :

MEUNIER, Jean-Baptiste, ✠ O.; à Ixelles. Élu le 10 janvier 1884.

Architecture :

LAUREYS, Félix, ✠; à Bruxelles . . . Élu le 10 janvier 1889.

Musique :

BUSSCHOP, Jules, ✠ O.; à Bruges . . Élu le 11 janvier 1883.
VAN DEN EEDEN, Jean-Bapt., ✠; à Mons. — 2 avril 1891.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

GÉNARD, P., ✠ O.; à Anvers. . . . . Élu le 5 janvier 1893.
VAN DUYSE, Florim., ✠; à Gand . . . — 11 janvier 1894.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

GÉROME, Jean-Léon, ✠; à Paris . . . Élu le 12 janvier 1865.
HÉBERT, Aug.-Ant.-Ern., ✠ O.; à Paris . — 12 janvier 1871.
BECKER, Charles, ✠ O.; à Berlin . . — 8 janvier 1874.
FRITH, William-POWELL, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874.
WILLEMS, Florent, ✠ C.; à Paris . . . — 7 décem. 1882.
LEIGHTON, Frédéric; à Londres. . . . — 7 janvier 1886.
MENZEL, Adolphe; à Berlin . . . . . — 6 janvier 1887.

BOUGUEREAU, William-Adolphe, ✠; à Paris	Élu le 9 janvier 1890.
ALMA TADEMA, Lawrence, ✠; à Londres . .	— 8 janvier 1891.
LEFEBVRE, Jules, ✠ O.; à Paris	— 8 janvier 1891.
BRETON, Jules-A., ✠ O.; à Courrières (France)	— 7 janvier 1892.
N	

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome	Élu le 8 janvier 1874.
GUILLAUME, Cl.-J.-B.-Eugène; à Paris .	— 6 janvier 1876.
THOMAS, Gabriel-Jules; à Paris. . . .	— 11 janvier 1883.
KUNDMANN, Charles; à Vienne	— 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . .	— 8 janvier 1885.
DUBOIS, Paul; à Paris	— 5 janvier 1893.
MERCIÉ, Antonin; à Paris.	— 5 janvier 1893.
N.	

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . .	Élu le 8 janvier 1874.
CHAPLAIN, Jules-Clément; à Paris . . .	— 5 janvier 1888.
RAAB, J.-L.; à Munich	— 10 janvier 1889.
UNGER, William-Georg.-Bodo; à Vienne.	— 5 janvier 1893.

Architecture :

DE LEINS, Chr.-Fréd., ✠; à Stuttgart. .	Élu le 7 janvier 1864.
VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome .	— 12 janvier 1871.
CONTRERAS, Raphaël; à Grenade . . .	— 8 janvier 1880.
RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . .	— 5 janvier 1882.
WATERHOUSE, Alfred; à Londres . . .	— 7 janvier 1886.
REVOIL, Henri, ✠; à Nimes	— 10 janvier 1889.
VAUDREMER, F.-A.-E.; à Paris.	— 3 mars 1892.
N.	

Musique :

THOMAS, Ch.-L.-Ambroise, ✠ C. ; à Paris. Élu le 8 janvier 1863.
VERDI, Joseph ; à Busseto (Ital.). . . . — 12 janvier 1865.
SAINT SAËNS, Camille-Ch., ✠ ; à Paris . — 8 janvier 1885.
BRAHMS, Jean ; à Vienne . . . . — 7 janvier 1886.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert ; à Paris . . . . — 6 janvier 1887.
WÜLLNER, Franz ; à Cologne. . . . . . — 8 janvier 1891.
MASSENET, Jules, ✠ ; à Paris . . . . — 5 janvier 1893.
REYER, L.-Et.-Ern. ; à Paris . . . . 11 janvier 1894.
N . . . .

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

RAVAISSON-MOLLIEN, J.-G.-Félix ; à Paris . Élu le 10 janvier 1856
DELABORDE, le comte Henri ; à Paris . . — 8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C. ; à Calcutta . . . . — 4 janvier 1877.
MILANESI, Gaetan ; à Florence . . . . — 8 janvier 1885.
BODE, Guillaume ; à Berlin . . . . . . — 10 janvier 1889.
RUSKIN, John ; à Brantwood . . . . . . — 7 janvier 1892.
MÜNTZ, L.-Fréd.-Eugène ; à Paris . . . — 11 janvier 1894
RIEGEL, Herm., ✠ ; à Brunswick. . . . — 11 janvier 1894.
CONZE, Louis ; à Paris. . . . . — 11 janvier 1894.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, A. WAUTERS, délégué de la Classe des Lettres.
Vice-président, G. DEWALQUE, délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN, délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

CREPIN,	délégué	de la Classe des Sciences.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
VAN DER MENSBRUGGHE,	id.	id.
LE PAIGE,	id.	id.
LE ROY,	id.	Classe des Lettres.
STECHER,	id.	id.
WILLEMS,	id.	id.
GEVAERT,	id.	Classe des Beaux-Arts.
HYMANS,	id.	id.
ROBIE,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
SAMUEL,	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
BRIALMONT.	BORMANS.	DEMANNEZ.
CRÉPIN.	HENRARD.	PAULI.
DE TILLY.	WILLEMS.	STALLAERT.
GLUGE.	PIOT.	ROBIE.
MOURLON.	WAUTERS (A.).	SAMUEL.

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

N. . , président.
Donny, membre.
Folie, id.
Spring, membre.
Van der Mensbrugghe, id.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Fétis. Portaels. Demannez.

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

Gevaert, *président.*
Fétis, *secrétaire.*
Samuel, *trésorier.*
Radoux, membre.
N . . . .

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

Balat.
Demannez.
Fétis.
Gevaert.
Hennebicq.
Hymans.
Jaquet.
Marchal.
Pauli.
Portaels.
Stallaert.
Tardieu.
Vinçotte.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

BORMANS, président.

WAUTERS (Alph.), secrétaire et trésorier.

PIOT, membre.

DEVILLERS, id.

GILLIODTS VAN SEVEREN, id.

VANDERKINDERE (L.), id.

DE PAUW (N.), id.

GÉNARD (P.), membre suppléant.

KURTH (God.), id.

MATHOT, id.

PIRENNE (H.), id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

VAN BENEDEN (P.-J.), membre, décédé à Louvain, le 8 janvier 1894.
CATALAN (Eug.-Ch.), associé, décédé à Liége, le 14 février 1894.
HELMHOLTZ (Hermann von), associé, décédé à Charlottenbourg, le 8 septembre 1894.
PRINGSHEIM (Nathaniel), associé, décédé à Berlin, le 6 octobre 1894.

CLASSE DES LETTRES.

FRÉDÉRIX (Gustave), membre, décédé à Bruxelles, le 25 août 1894.
DE MONGE, vicomte de Franeau (Léon-Ch.), membre, décédé à Argenteau (Visé), le 31 octobre 1894.
MINERVINI (Jules), associé, décédé à Naples, le 22 novembre 1891.
BRUNN (Dr Heinrich, ritter von), associé, décédé à Munich, le 23 juillet 1894.
COLMEIRO (Manuel), associé, décédé à Madrid, le 11 août 1894.
DE ROSSI (Le chevalier J.-B.), associé, décédé à Castel Gandolfo (Rome), le 20 septembre 1894.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

BEYAERT (Henri), membre, décédé à Bruxelles, le 22 janvier 1894.
SLINGENEYER (Ernest), membre, décédé à Bruxelles, le 27 avril 1894.
SCHADDE (Joseph), membre, décédé à Anvers le 3 décembre 1894.
DALY (César), associé, décédé à Wissous, près de Paris, le 11 janvier 1894.
CAVELIER (Pierre-Jules), associé, décédé à Paris, le 28 janvier 1894.
DE MADRAZO (Frédéric), associé, décédé à Madrid, le 11 juin 1894.
RUBINSTEIN (Antoine-Grég.), associé, décédé à Peterhoff (Saint-Pétersbourg), le 20 novembre 1894.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b[on] de Feltz. . 1816-1820.
Le p[nce] de Gavre . 1820-1832.
Ad. Quetelet. . . 1832-1835.
Le baron de Stassart . 1835.
Le baron de Gerlache . 1836.
Le baron de Stassart. . 1837.
Le baron de Gerlache . 1838.
Le baron de Stassart. . 1839.
Le baron de Gerlache . 1840.
Le baron de Stassart. . 1841.
Le baron de Gerlache . 1842.
Le baron de Stassart. . 1843.
Le baron de Gerlache . 1844.
Le baron de Stassart. . 1845.
Le baron de Gerlache . 1846 (1).
Le baron de Stassart. . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
F. Fétis . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1851.
Le baron de Gerlache . 1852.
Le baron de Stassart. . 1853.
Navez . . . . 1854.
Nerenburger . . . . . 1855.
Le baron de Gerlache . 1856.
de Ram . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
F. Fétis . . . . 1859.
Gachard . . . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
Van Hasselt . . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Alvin . . . . 1865.
Faider . . . . 1866.
Le vicomte Du Bus . . 1867.
F. Fétis . . . . 1868.
Borgnet . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Gallait . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Thonissen . . . . . . 1873.
De Keyzer . . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Faider. . . . . 1876.
Alvin . . . . 1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	De Tilly	1887.
M.-N.-J. Leclercq	1879.	Bormans	1888.
Gallait	1880.	F.-A. Gevaert	1889.
P.-J. Van Beneden	1881.	J.-S. Stas	1890.
Le Roy	1882.	G. Tiberghien	1891.
Fétis	1883.	Éd. Fétis	1892.
Dupont	1884.	Van Bambeke	1893.
Piot	1885.	Ch. Loomans	1894.
Alvin	1886.	F.-A. Gevaert	1895.

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835.
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin	1846.	Stas	1871.
Wesmael	1847.	d'Omalius d'Halloy	1872.
Verhulst	1848.	Gluge	1873.
Le v^te^ Du Bus	1849.	Candèze	1874.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Brialmont	1875.
de Hemptinne	1851.	Gloesener	1876.
Kickx	1852.	Maus	1877.
Stas	1853.	Houzeau	1878.
de Selys Longchamps	1854.	de Selys Longchamps	1879
Nerenburger	1855.	Stas	1880.
Dumon	1856.	P.-J. Van Beneden	1881.
Gluge	1857.	Montigny	1882.
d'Omalius d'Halloy	1858.	Éd. Van Beneden	1883.
Melsens	1859.	Dupont	1884.
P.-J. Van Beneden	1860.	Morren	1885.
Liagre	1861.	Mailly	1886.
de Koninck	1862.	De Tilly	1887.
Wesmael	1863.	Crépin	1888.
Schaar	1864.	Briart	1889.
Nerenburger	1865.	Stas	1890.
d'Omalius d'Halloy	1866.	F. Plateau	1891.
Le v^te^ Du Bus	1867.	F. Folie	1892.
Spring	1868.	Van Bambeke	1893.
Nyst	1869.	M. Mourlon	1894.
Dewalque	1870.	G. Van der Mensbrugghe	1895.

Classe des Lettres.

Le b^on^ de Gerlache	1846.	Le b^on^ de Gerlache	1848.
Le b^on^ de Stassart	1847.	Le b^on^ de Stassart	1849.

de Ram.	1850.	Thonissen.	1873.
M.-N.-J. Leclercq . .	1851.	Chalon.	1874.
Le b^on de Gerlache . .	1852.	le b^on Guillaume . .	1875.
Le b^on de Stassart . .	1853.	Ch. Faider	1876.
de Ram.	1854.	Alphonse Wauters . .	1877.
M.-N.-J. Leclercq . .	1855.	de Laveleye	1878.
Le b^on de Gerlache . .	1856.	M.-N.-J. Leclercq . .	1879.
de Ram.	1857.	Nypels	1880.
M.-N.-J. Leclercq . .	1858.	H. Conscience . . .	1881.
Le b^on de Gerlache . .	1859.	Le Roy.	1882.
Gachard	1860.	Rolin-Jaequemyns . .	1883.
de Ram.	1861.	Wagener	1884.
De Decker.	1862.	Piot.	1885.
M.-N.-J. Leclercq . .	1863.	P. Willems	1886.
Gachard	1864.	Tielemans.	1887.
Grandgagnage. . . .	1865.	Bormans	1888.
Faider	1866	Potvin	1889.
Roulez	1867.	Stecher.	1890.
Le b^on Kervyn de Lettenhove.	1868.	G. Tiberghien. . . .	1891.
Borgnet	1869.	T. Lamy	1892
Defacqz	1870.	Paul Henrard.	1893.
Haus	1871.	Ch. Loomans.	1894.
De Decker.	1872.	L. Vanderkindere . .	1895

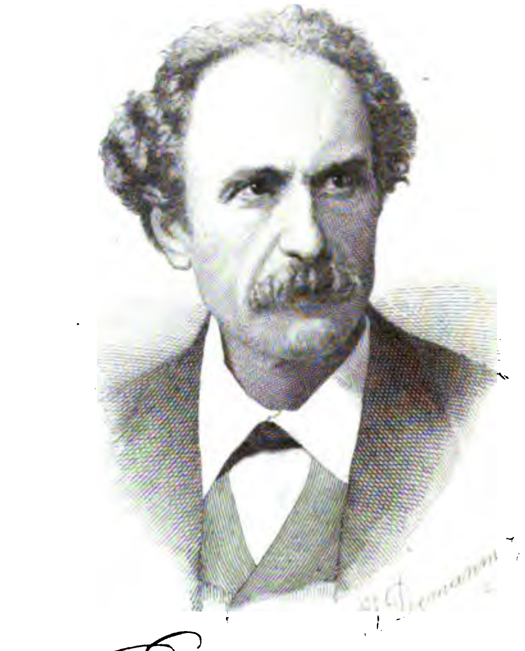
Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.	Navez	1854.
Navez	1847.	F. Fétis	1855.
Alvin	1848.	De Keyser.	1856.
F. Fétis.	1849.	Alvin	1857.
Baron	1850.	G^me Geefs.	1858.
Navez	1851.	F. Fétis	1859.
F. Fétis	1852.	Baron	1860.
Roelandt	1853.	Suys	1861.

Van Hasselt	1862.	Le chev. de Burbure .	1879.
Éd. Fétis	1863.	Gallait	1880.
De Keyser	1864.	Balat	1881.
Alvin	1865.	Siret	1882.
De Busscher	1866.	Fétis	1883.
Balat	1867.	Slingeneyer	1884.
F. Fétis	1868	Pauli	1885.
De Keyser.	1869.	Alvin	1886.
Fraikin.	1870.	Fraikin.	1887.
Gallait	1871.	Robert	1888.
Éd. Fétis	1872.	Gevaert.	1889.
Alvin	1873.	Schadde	1890.
De Keyser	1874.	H. Hymans	1891.
Balat	1875.	Éd. Fétis	1892.
Gevaert	1876.	Samuel	1893.
Alvin	1877.	J. Stallaert.	1894.
Portaels	1878.	Gevaert.	1895.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.





NOTICE

SUR

ÉMILE-LOUIS-VICTOR DE LAVELEYE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruges le 5 avril 1822, décédé au château de Doyon le 2 janvier 1892.

SA VIE ET SON ŒUVRE.

J'avais accepté, comme un pieux devoir, de retracer la vie d'un homme qui fut mon maître et mon ami. C'est après avoir commencé cette tâche que j'en ai compris toute la grandeur et toute la difficulté.

Émile de Laveleye est un des contemporains qui ont le plus écrit, et sur le plus de sujets; de lui surtout on peut dire que rien d'humain ne lui resta étranger. Il ne suffisait pas de relire et de résumer son œuvre; il fallait encore rechercher, à travers plus d'un demi-siècle, les développements successifs d'une pensée toujours en éveil; établir le lien entre les manifestations parallèles d'une activité

sans égale; reconstituer, jusque dans la vie intime, une physionomie mobile et complexe, dont tant de détails échappent forcément à qui n'a pas vécu dans son entourage immédiat. On comprendra que, dans ces conditions, j'aie dû quelque peu dépasser les limites ordinaires des biographies académiques. Laveleye, du reste, n'appartient pas seulement à l'Académie ou même à la Belgique : les relations personnelles qu'il avait nouées dans tous les centres intellectuels, sa collaboration incessante aux revues étrangères, les nombreuses traductions dont ses ouvrages ont été l'objet, non moins que la nature des questions qu'il a traitées, en font, dans toute la force du terme, un écrivain cosmopolite, un représentant de la haute culture européenne, un inspirateur de cette opinion publique internationale qui tend à devenir la conscience de la civilisation contemporaine. *La sua fama* — a dit un de ses premiers biographes — *era veramente mondiale* (1).

(1) M. le professeur Alberto Errera dans son discours commémoratif à l'Université de Naples.

CHAPITRE PREMIER.

Débuts.

Origines d'Émile de Laveleye. — Années de collège à Paris. — Correspondance avec sa mère. — Séjour à l'Université de Louvain. — Première publication : *Album d'Ostende*. — Passage à l'Université de Gand. — Influence de Moke et de Huet. — Travail, couronné au concours universitaire, sur l'*Histoire de la Langue et de la Littérature provençales*. — Premier voyage en Italie. — *Histoire des Rois francs*. — Collaboration à la revue *La Flandre libérale*. — Brochures politiques. — Correspondance avec Huet. — Mariage. — Projet de thèse universitaire. — Collaboration à *La libre Recherche*. — Premiers articles à la *Revue des Deux Mondes*. — Candidature pour la Chambre aux élections de 1864. — Nomination à la chaire d'économie politique de l'Université de Liége.

Émile de Laveleye naquit à Bruges le 5 avril 1822. Son père, Yves-Benoît de Laveleye, qui mourut en 1856, était originaire d'Ypres, où il avait exercé, de 1802 à 1807, les fonctions d'adjoint au maire. S'étant établi au chef-lieu de la Flandre occidentale, il devint, sous le régime hollandais, membre des états généraux et, en 1840, président de la chambre de commerce de Bruges. En 1816, il avait épousé une jeune fille appartenant à une vieille famille brugeoise, Julie van Lede. Émile-Louis-Victor de Laveleye fut le troisième enfant issu de cette union.

Aussi favorisée par les dons de l'intelligence et du cœur que par la beauté des traits, également capable de suivre l'éducation littéraire de ses deux fils et de secon-

der son mari dans l'administration de leur domaine rural, Mme Yves de Laveleye exerça une influence considérable sur le développement moral d'Émile. Des mains amies ont récemment publié les lettres les plus intéressantes de la correspondance qui se poursuivit entre la mère et le fils, quand celui-ci, à l'âge de quatorze ans, fut envoyé à Paris pour continuer au Collège Stanislas les études commencées à l'Athénée de Bruges (1). « Les études d'Émile, écrivait-elle, doivent être sévères, et à l'abri de toute distraction. C'est là mon désir. » — Lui-même, du reste, dans ses épîtres juvéniles, manifeste déjà cet amour du travail, ce sentiment du devoir, cette conscience du sérieux de la vie, qui devaient être, jusqu'au dernier jour, les qualités maîtresses de son individualité morale. « Je suis toujours content et heureux — écrivait-il en février 1840 — le temps ne me paraît
» qu'un souffle; jamais je ne m'ennuie. Je travaille pen-
» dant les études, je joue pendant les récréations. Il n'y
» a que les lendemains des jours de sortie que je suis
» triste; je me trouve tout dérangé, tout drôle. Dans
» Paris, je me trouve si seul, si petit, si isolé, si loin de
» tout le monde, que je rentre au collège avec un fonds
» de mélancolie; mais bientôt je me remets à travailler,
» et tout reprend sa marche ordinaire. »

Ce goût du travail ne l'empêchait pas de se livrer aux jeux de son âge avec toute l'ardeur de l'enfance; car, en dépit de la timidité native qu'il devait si bien secouer dans la suite, et qui lui faisait alors écrire à sa mère : « Je

(1) Émile de Laveleye, *Lettres et Souvenirs*, volume de la Bibliothèque Gilon. Verviers, 1893.

» ne suis pas fait pour vivre en société, pour rendre des » visites », — il se distinguait par un besoin d'expansion et un fonds de gaîté qui sont également restés un de ses traits dominants et qui devaient se traduire plus tard non seulement par le charme de sa causerie, mais encore par l'art si fin avec lequel il maniait la plaisanterie dans l'intimité.

Pendant tout son séjour au Collège Stanislas, il s'attacha particulièrement aux études historiques et il y obtint des succès notables. Aussi ne cessait-il de remercier sa mère de l'avoir envoyé à Paris : « Je t'assure — lui écrivait-il — que c'est une bien grande jouissance de pou» voir lire et comprendre tous les livres historiques, » d'avoir une idée du passé de la France, si animé et si » intéressant. Que je dois te remercier de m'avoir envoyé » à Paris ! Si j'étais resté à Bruges, je me serais encroûté, » j'aurais fait successivement rhétorique, philosophie, » droit, sans me douter de tout cela. Seulement, une » chose me tourmente : je ne sais pas l'orthographe ; » heureusement je ne suis pas le seul. » Son argent de poche passait en livres : « Quand je reviendrai, ce sera ma » bourse vide, mais mes coffres remplis de volumes. J'ai » déjà quatre gros in-octavo qui contiennent près de seize » auteurs latins, avec la traduction. Ce sont des vivres » pour l'année prochaine. J'ai lu et acheté aussi quelques » tragédies de Shakespeare. Je compte aussi me procu» rer celles de Schiller. »

S'il appréciait les facilités que lui assurait pour l'étude son séjour à Paris, il n'en gardait pas moins ce goût vivace de la vie rurale qui ne l'a jamais quitté. Il aurait voulu être « cantonné à Gheluvelt », pour rendre compte à son

père « de sa ferme, de ses vaches, de ses plantations ». Portant aux pauvres les aumônes du Collège, il ressentait vivement le contraste dans la condition des indigents en ville et à la campagne : « Vraiment cette vue de la misère » à Paris est horrible. Ce n'est pas comme à la cam- » pagne. Là du moins, il y a une espèce de propreté, » puis de la verdure, un air frais, etc. Mais dans ces » misérables trous au huitième, c'est affreux. »

Ayant terminé ses humanités en 1840, il entra en philosophie à l'Université de Louvain. Il y resta deux années, combinant les études et les passe-temps ordinaires de la vie d'étudiant avec la poursuite de satisfactions intellectuelles d'un ordre plus élevé. Très en faveur près de ses camarades, bien que ceux-ci eussent été d'abord assez disposés à le traiter en aristocrate à cause de la recherche de sa mise, il s'était particulièrement lié avec quelques jeunes gens qui partageaient ses goûts littéraires : son ami Borguet, chez qui il mourut cinquante ans plus tard; notre confrère Charles Potvin, etc.

M. Potvin a raconté comment ce petit cénacle passait les plus beaux après-midi, près de Louvain, dans le bois d'Héverlé, à lire haut quelque grand écrivain : Rousseau, Montesquieu, Molière, Shakespeare (1). Là encore, le jeune étudiant brugeois se sentait dans son élément : « Je travaille — écrivait-il à sa mère, peu de temps après son arrivée à Louvain —, mes jours passent; je suis » vraiment heureux, excepté le désir de voir quelques » personnes distinguées et de me civiliser un peu. »

(1) Ch. Potvin, *Émile de Laveleye*. Extrait de la *Revue de Belgique*, Bruxelles, 1892, p. 6.

C'est pendant son séjour à Louvain, à l'âge de dix-neuf ans, qu'il écrit son premier ouvrage : *Album d'Ostende*. MM. Louis Ghémar et Ed. Manche avaient publié un album illustré sur la ville de Bruges. Le succès de cette publication, à peu près introuvable aujourd'hui, les décida à tenter la même entreprise pour Ostende, et ils s'adressèrent à Émile de Laveleye pour en rédiger le texte, qui se lit encore avec intérêt et tient une place honorable parmi les publications de ce genre, si multipliées depuis lors en Belgique.

Il y a peu de nos confrères qui ne retrouveront dans leurs souvenirs un sentiment analogue à celui qu'éprouvait le jeune littérateur lorsqu'il écrivait à sa mère, le 5 juin 1841 : « J'ai fini l'album d'Ostende. Il est donc » décidé que mon nom apparaîtra en toutes lettres. J'en » frémis ; le *qu'en-dira-t-on* me fait un peu peur, mais » pas beaucoup ; car je crois que cet album ne sera acheté » que par des personnes à qui je suis totalement inconnu. » Enfin, le sort en est jeté, et vogue la galère qui porte » mes écrits. »

Et il ajoutait : « Quel bonheur si cette petite publica- » tion pouvait me rapporter quatre-vingt-dix francs. Que » de livres j'achèterais avec cette somme ! Mais, avant » tout, je ferais l'acquisition d'un joli plâtre, pour mettre » sur ma cheminée. »

A la veille de passer son examen, il se retrouva en contact avec un esprit de premier ordre, qu'il avait déjà rencontré à Paris et qui devait exercer sur la formation de ses idées une influence prépondérante. C'était François Huet qui, élève lui-même du philosophe Bordas-Demoulin — se rattachant par ce dernier aux écoles de

Descartes et de Platon — peut être regardé comme le dernier des gallicans et le précurseur des néo-socialistes chrétiens. Nommé professeur de philosophie à l'Université de Gand, il lui suffit de quelques conversations pour ouvrir à l'esprit de Laveleye des échappées nouvelles, des horizons insoupçonnés. « Mes deux conférences avec François Huet — écrivait-il à sa mère le 19 juillet 1841 — m'ont fait un bien infini. Elles m'ont » éveillé, elles m'ont fait comprendre un peu ce que sont » des études philosophiques; ce qu'ici, à Louvain, je » n'avais jamais seulement deviné. L'année prochaine, » j'ai l'intention de lire successivement tous les grands » philosophes anciens et modernes, d'après la liste rai- » sonnée et analytique que Huet m'en donnera. Je » m'enfermerai chez moi et me ferai hermite, pour » échapper à l'influence de Louvain. Le matin, j'irai au » cours, je ferai du droit; l'après-dîner et le soir, j'étu- » dierai la philosophie, et ainsi j'espère réveiller et élever » un peu ma pensée qui s'endort et s'engourdit faute » d'aliments, faute de grandes lectures et de conversa- » tions lumineuses comme celle que j'ai eue avec Huet. »

Peut-être cette influence ne fut-elle pas étrangère à la décision qui abrégea son séjour à l'Université de Louvain et qui le fit passer à l'Université de Gand, en 1842, pour y commencer ses études de droit. Il a raconté lui-même, dans les dernières éditions de son *Socialisme contemporain,* comment Huet avait réuni un groupe d'élèves, pour étudier à fond les différents systèmes de réforme sociale, qui s'étaient multipliés en cette période de fermentation révolutionnaire. « C'est dans les discussions de » ce cercle d'amis, ajoute-t-il, que se sont formées en moi

» des convictions qui n'ont guère varié depuis lors et que » les événements contemporains n'ont fait que confir- » mer (1). »

Il trouva encore à l'Université de Gand un autre maître, dont l'ascendant, presque aussi considérable sur l'élite des étudiants, était de nature à corriger, par la pratique de la méthode historique, ce que l'esprit purement philosophique de Huet pouvait avoir d'abstrait et d'excessif. Il s'agit de Henri Moke, le savant et fécond écrivain, dont le but constant — comme Laveleye l'écrivait, vingt-huit ans plus tard, en retraçant pour l'Académie la biographie de son vieux maître, mort son confrère — « a été de faire » de l'histoire nationale une école, un ferment de patrio- » tisme (2). »

Il est intéressant de reproduire ici la page de cette biographie où Laveleye rappelle comment s'exerçait la double influence des deux grands éducateurs qu'il eut la bonne fortune de rencontrer à l'heure décisive de sa jeunesse : « Quand j'arrivai à l'Université de Gand, après » avoir commencé mes études ailleurs, je fus extrême- » ment surpris de la supériorité que je rencontrai chez » mes condisciples, en tout ce qui concernait les grandes » questions de notre temps. Quelle est la meilleure forme » de gouvernement; quelles réformes l'application de la » justice imposerait-elle à la société actuelle; quelles » sont les causes qui déterminent les progrès et la chute » des nations; quelle solution peut-on entrevoir à la crise

(1) *Socialisme contemporain*, p. 297 de la sixième édition.

(2) *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*. Bruxelles, 1870, pp. 128 et suivantes.

» religieuse que les peuples traversent actuellement? Tels » étaient quelques-uns des objets de leurs conversations » et de leurs débats habituels, auxquels, je l'avoue, je me » sentais très peu préparé à prendre part. Mais je compris » bientôt d'où venaient cette maturité d'esprit et cette » généreuse ardeur à pénétrer les grands problèmes qui » remuent notre époque. C'était Moke qui, de concert » avec son éminent collègue et ami Huet, éveillait dans » l'âme de la jeunesse cette noble soif de lumières et de » justice. »

Huet lui-même caractérisait ainsi ces réunions, dans une lettre écrite à Laveleye quelques années plus tard : « Notre séjour à Gand passe à l'état de lointain souvenir et presque d'idéal. Notre société d'élite, dont vous faisiez partie, la distinction, le spiritualisme et, en même temps, la paix profonde, la noble indépendance de notre façon de vivre, tout cela compose un épisode plein de charme et dont les conditions ne se retrouveront plus pour nous (1). »

On ne s'étonnera pas si, dans ce milieu élevé et sympathique, le sentiment qui domine à cette époque chez Laveleye, c'est la joie de vivre, de vivre pour apprendre. « Je suis heureux dans ma petite retraite — écrit-il à sa mère en mai 1843 —. Bonheur de travail et de calme. Il » est vrai que je travaille treize heures par jour; mais ma » pensée est bonne, vigoureuse, mon intelligence n'en » souffre pas et je sens que j'avance. Je suis plein de » courage et d'ardeur. » En même temps, il se sentait la noble ambition des esprits appelés aux grandes choses.

(1) Lettre inédite de Huet.

« Oui je veux et je veux fermement m'élever un peu
» au-dessus de la foule. »

L'occasion de se distinguer allait bientôt lui échoir. En 1843, encouragé par Moke, il participa au concours organisé par le Gouvernement entre les universités belges; le sujet était l'histoire de la langue et de la littérature provençales. L'hiver et le printemps de 1844 furent employés à préparer son mémoire, dont il alla personnellement rechercher les matériaux dans les bibliothèques de Gand, de Bruxelles et même de Paris. « Je passerai — écrivait-il en novembre 1843 — une huitaine à Bruxelles,
» pour consulter les livres qui pourraient se trouver à
» la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Après, je revien-
» drai à Gand mettre en ordre tous mes matériaux,
» préparer mon mémoire, même l'écrire en partie, laissant
» des marges et des papiers blancs pour les questions que
» je n'aurai pu traiter ici qu'imparfaitement, etc., indica-
» tion des livres à consulter, des personnes à interroger
» sur telle ou telle question spéciale. Enfin, mon travail
» tout indiqué, afin de pouvoir le compléter plus facile-
» ment à Paris. Je travaille toujours beaucoup, le plus
» possible, le soir jusqu'à minuit. »

Ses efforts atteignirent leur but et il semble qu'à cette époque, déjà lointaine, les triomphes de l'intelligence étaient mieux appréciés qu'en notre fin de siècle inquiète et blasée, car, à la suite de son succès, sa ville natale lui fit une réception digne d'un triomphateur aux jeux isthmiques.

Accueilli à la gare par les autorités, il fut conduit à l'hôtel de ville en calèche découverte, parmi des rues pavoisées, sous des arcs de triomphe avec l'inscription

bilingue : *Vive Émile de Laveleye.* On lui offrit des vers flamands composés en son honneur et, le soir, dans un bal, une couronne de laurier descendant du plafond vint se placer sur sa tête (1).

Il n'en a pas fallu autant pour tourner la tête à plus d'un de nos jeunes contemporains. Émile de Laveleye, heureusement, était trop bien équilibré pour s'en croire consacré grand homme. Il se remit courageusement à l'étude du droit et, ayant obtenu, en 1844, son diplôme de docteur, se fit inscrire au barreau de Gand, tout en restant, comme il l'a dit lui-même, plus homme de lettres qu'avocat.

Le mémoire, qui l'avait ainsi mis en évidence, parut en 1846 dans les *Annales des Universités belges;* on y découvre une remarquable variété de connaissances, une possession du sujet et une sûreté de critique qui étonnent chez un écrivain de cet âge, surtout quand viennent s'y ajouter des points de vue originaux, des appréciations fines et personnelles, comme celles qui émaillent toute cette dissertation. La thèse fondamentale de l'auteur, c'est que la langue romane provient directement du *sermo rusticus,* lui-même formé, dans les plaines de la Provence, par la rencontre des éléments latins avec les éléments celto-ibériques, modifié, dans la suite, par l'intrusion des formes grammaticales propres aux envahisseurs barbares, et finalement assoupli ou perfectionné par l'intervention du clergé. Quant à la poésie provençale, il y distingue deux périodes : les chants populaires plus ou moins transformés dans les couvents

(1) *Lettres et Souvenirs,* pp. 65-66.

et colportés par les jongleurs, ensuite la poésie aristocratique chantée dans les cours et les châteaux par les troubadours. A ce propos, il émet déjà sur l'origine et le développement de l'épopée, des vues qu'il appliquera plus tard à l'étude des *Niebelungen* et des *Eddas*. — Ce n'est pas toutefois dans cette direction qu'il devait trouver sa principale voie.

En 1845, il fit son premier voyage en Italie. Voulant arriver à Rome sans transition, il s'embarqua à Marseille avec un ami pour Civita-Vecchia, d'où un *vetturino* le déposa dans la ville aux sept collines, au commencement de septembre. Est-il des jouissances comparables à celles d'un jeune homme, doué d'un esprit ouvert et chercheur, subitement initié au sentiment d'indépendance que donne un premier voyage, ayant derrière soi ses études brillamment terminées, devant soi un avenir inconnu mais assuré; quand il se trouve soudain transporté sur cette terre sans rivale, où les trésors de l'art, l'originalité des mœurs, les beautés de la nature se combinent avec les réminiscences classiques pour parler tout ensemble aux sens, à l'esprit, au cœur, à l'imagination? Heures trop tôt écoulées, qu'il ne doit plus retrouver, mais qu'il n'oubliera jamais, surtout si ces souvenirs le reportent à une époque où les chemins de fer, les agences d'excursions et les modes parisiennes n'avaient pas encore gâté l'Italie des archéologues et des artistes.

« Tout ce qui me rappelle mon voyage — écrivait Laveleye, deux années plus tard —, un mot, un chant, une » fleur, n'importe quoi, me fait un plaisir singulier (1). »

(1) Ch. Potvin, article cité, p. 20.

-- Ce séjour eut surtout une influence durable en ce que Laveleye y compléta son éducation artistique. Rome et Bruges, la tradition classique et l'esprit germanique, ces pôles de notre développement intellectuel et moral, marquèrent désormais de leur double empreinte toute sa façon d'envisager le beau (1).

Revenu en Belgique, il ne parut guère au barreau, mais poursuivit ses études dans la fréquentation de ses maîtres préférés. En 1847, sous l'inspiration de Moke, il publia, dans la BIBLIOTHÈQUE JAMAR, une *Histoire des Rois francs,* où l'on trouve comme un écho des *Récits mérovingiens* d'Augustin Thierry. Il s'y justifie d'accorder une place aux rois francs dans notre histoire nationale et s'y efforce de replacer ces personnages dans leur milieu historique, en montrant qu'ils furent bien les produits de leur race et de leur temps. La méthode est irréprochable ; mais le style est un peu ampoulé, contrastant avec les qualités de sobriété et de vivacité qui donnent tant d'attrait à ses écrits ultérieurs.

Les jeunes gens qui s'inspiraient des idées d'Huet essayèrent de fonder, en 1847, une revue, *La Flandre libérale,* qui n'eut qu'une année d'existence. Émile de Laveleye en fut un des principaux collaborateurs et c'est là qu'il publia sa première dissertation économique, une étude anonyme sur les lettres de Michel Chevalier, le protagoniste de l'économie politique orthodoxe. La thèse qu'y soutient Laveleye, et qui a formé jusqu'à la fin la clef de tout son système, c'est que l'économie politique doit être la servante de la morale. « La fin de l'économie

(1) Cfr. *Lettres d'Italie,* p. 5.

» politique — dit-il —, c'est l'homme et non pas la » valeur. » M. Michel Chevalier avait écrit que, pour émanciper les travailleurs, il fallait augmenter la production, et, à cet effet, le capital. « La production — répond-il à l'économiste français — dépend de la consommation. » Or, la consommation des travailleurs ne peut augmenter. Le mal réside donc dans l'inégalité de la répar- » tition. » Comme remède, il préconise l'impôt progressif sur les revenus et les successions, ainsi que l'abolition de toutes les charges pesant directement sur le peuple.

Il subissait évidemment, dans ces premiers essais, l'influence de Huet et de son petit cénacle. « Nous ne » reculions pas, a écrit plus tard Laveleye, devant les » solutions plus hardies. Il est intéressant de constater que » nous étions arrivés, dès lors, aux principales solutions » du *Katheder* socialisme, adopté maintenant, avec des » nuances diverses, par les professeurs d'économie poli- » tique de l'Allemagne (1). » Cependant, il savait faire la part de ses propres idées et, au besoin, il marquait nettement les divergences qui le séparaient de son maître, notamment dans la question du libre-échange, qu'il ne réclamait pas d'une façon aussi absolue, et de la propriété individuelle, qu'il voulait démocratiser au lieu de l'abolir. — Il publia encore, dans le même recueil, des articles sur les salons triennaux de Gand et de Bruxelles, sur l'emploi de l'armée aux travaux publics, sur la situation politique du pays, enfin sur le communisme. — Vers la même époque, il collaborait aussi au journal *L'Écho des Flandres* et contribuait à fonder un journal flamand,

(1) *Revue de Belgique* du 15 avril 1879, p. 377.

De Broedermin, destiné à propager les idées libérales et démocratiques.

En 1849 et en 1851, il fit paraître deux brochures qu'il se décida à signer de son nom. La première, intitulée : *L'Armée et l'Enseignement*, dénonçait la folie des armements exagérés et réclamait la suppression du budget de la guerre au profit de l'instruction publique : « En » Belgique, y dit-il, la grande question du moment n'est » pas : Aurons-nous la monarchie, aurons-nous la répu- » blique? La grande question est : Aurons-nous toujours » une armée qui nous ruine? N'aurons-nous jamais un » enseignement qui nous éclaire? » — Ce qui est à faire ressortir dans cette brochure, c'est que, dès lors, il comprenait l'importance de l'enseignement populaire pour la solution de la question sociale. Avant tout, il comptait sur la diffusion de la langue française pour faire de la Belgique « une nationalité durable, forte, une. » — On sait que, depuis lors, il est revenu à une appréciation plus juste du rôle à remplir par la langue flamande.

Dans la seconde brochure, *Le Sénat belge*, ce publiciste, qui devait plus tard affirmer avec tant d'éclat la nécessité de deux Chambres, réclame énergiquement l'abolition du Sénat qu'il déclare inutile ou dangereux. Il est vrai qu'il condamne surtout le Sénat belge, comme tendant, par suite de son organisation, à faire prévaloir « l'intérêt » apparent de quelques-uns sur l'intérêt réel de tous ». On doit ajouter que c'est là quelque peu une brochure de combat, écrite au moment où le Sénat venait de repousser l'impôt sur les successions, proposé par M. Frère-Orban, et menaçait de se mettre en travers de tout progrès démocratique.

Ici s'ouvre la seule partie de sa carrière où l'activité de sa plume ait paru se ralentir. Cette période dura cinq années. Cependant elle ne fut pas inutile pour le développement de ses idées : sa correspondance avec Huet le prouve. Celui-ci, suspect de tendances républicaines et même socialistes, avait dû donner, en 1850, sa démission de professeur à l'Université de Gand, après la publication de son livre sur *Le Règne social du Christianisme*, dont Laveleye a dit que c'était un ouvrage trop chrétien pour les socialistes, et trop socialiste pour les chrétiens. Dès sa rentrée en France, Huet entama avec son ancien élève une correspondance qui se poursuivit pendant vingt ans et qui est d'un grand intérêt pour l'histoire de ses rapports avec Laveleye. Les lettres de Huet, que j'ai pu consulter, grâce à l'obligeance d'un ami, mériteraient d'être publiées. Elles achèvent d'éclairer l'intéressante physionomie de ce philosophe, qui mourut précepteur du roi de Serbie; elles expliquent l'influence qu'il a exercée sur une fraction de la jeunesse contemporaine, et elles font pressentir les transformations qui devaient se manifester plus tard dans ses idées. Quant aux lettres de Laveleye, elles ont malheureusement disparu; nous voyons seulement, par les réponses de Huet, qu'il y traitait un peu ce dernier comme un directeur de conscience. Huet, du reste, ne lui épargne pas les critiques, — qu'il s'agisse d'imperfections de style, d'erreurs de jugement, de résistance aux doctrines philosophiques du maître ou même d'un « petit faible pour les relations aristocratiques » qui l'alarmait pour l'avenir de son élève, dont certains succès mondains faisaient alors grand bruit. — D'autre part, il ne lui ménage pas non plus les

encouragements et les éloges. Il profite de ses rapports personnels avec Buloz et Victor de Mars pour le recommander et le pousser à la *Revue des Deux Mondes*. Il lui prédit un brillant avenir de publiciste, s'il persiste dans ses habitudes de travail, en même temps que dans ses sympathies pour les faibles et les opprimés.

Il aurait surtout voulu l'amener à partager ses propres convictions religieuses. « Je ne vous crois pas, mon cher ami, lui écrivait-il le 3 octobre 1850, aussi faible de *pectus* que vous voulez bien le dire. Il y a certainement en vous une veine secrète d'affection. Votre extrême bienveillance habituelle en est une échappée. Mais tout cela a sommeillé. Je ne sais si quelque enchanteresse n'est point destinée à rompre le charme Pour moi, qui crois médiocrement aux enchanteresses en chair et en os, je souhaite et j'espère un peu que l'enchanteresse soit la religion, c'est-à-dire l'amour de l'idéal approprié à tous les besoins du cœur de l'homme et saisissant l'âme par toutes ses puissances. Avec vos idées graves, vos habitudes sérieuses et votre tempérament philosophique, c'est dans la communion des âmes saintes que vous devez trouver de quoi vous nourrir et vous inspirer... Mais il n'y a point à presser là-dessus; nous n'avons pas le secret des révolutions intérieures. »

En 1853, Laveleye épousa celle qui devait être la compagne de toute sa vie, une jeune protestante, Mlle Marie Prisse, la fille du général baron Prisse, ancien ministre de la guerre et aide de camp du roi Léopold Ier. « Je vous crois le cœur bien placé, lui écrivait Huet à la nouvelle de son mariage... Si j'avais l'honneur de voir l'aimable enchanteresse, je m'en prévaudrais pour lui dire : Nous

vous le remettons en bon état. Donnez-moi un reçu, s'il vous plait. Vous vous engagez non seulement à garder le trésor, mais à l'accroître. Nous vous le livrons philosophe; rendez-le nous, de plus, chrétien selon l'Évangile, et nous ne nous plaindrons pas. Qu'il soit fidèle auprès de vous à la cause du pauvre et de l'opprimé. Qu'il s'en souvienne jusque dans ses jours de joie (1). »

Après un voyage de huit mois en Italie, le seul sur lequel il n'ait rien écrit — les heureux n'ont pas d'histoire — il revint avec sa jeune femme se fixer à Gand. Il comptait se présenter à l'Université pour obtenir le grade de docteur spécial en droit public et administratif institué par l'arrêté royal de 1853. Mais c'était l'époque où, pour rappeler une expression du temps, un vent de réaction soufflait sur la Belgique. Les idées de Huet étaient moins que jamais en faveur. On fit grise mine à son élève, et un professeur le prévint officieusement qu'on le ferait échouer. Ce fait, si extraordinaire qu'il soit, a été récemment affirmé de bonne source par M. Ernest Mahaim (2). Laveleye renonça donc à son projet et publia en 1857, sous forme de brochure, la thèse qu'il avait préparée : *Études historiques et critiques sur le principe et les conséquences du libre-échange.*

Toute sa doctrine économique est déjà en germe dans cet opuscule, comme toute sa doctrine religieuse dans les conclusions de l'article : *Essai sur la réforme catholique.* qu'il écrivait, vers la même époque, pour *La libre*

(1) Lettre inédite de Huet.

(2) Notice sur Émile de Laveleye, extraite de la *Revue d'Économie politique.* Paris, 1892, p. 4.

Recherche, sous le pseudonyme d'Émile de Saint-Sixte. Cette revue, fondée à Bruxelles en 1855 par un exilé français, Pascal Duprat, avec le concours de plusieurs écrivains belges, compta, pendant ses cinq années d'existence, des collaborateurs appartenant à l'élite du libéralisme européen. Nous y relevons, parmi les étrangers, les noms de Michelet, Jules Simon, Eugène Pelletan, Bancel, Charles Fauvety, Daniel Stern, Eugène Sue, Louis Blanc, James Fazy, Klapka, Petrucelli della Gattina, Joachim Lelewell, princesse Dora d'Istria, etc.; parmi les Belges, G. Tiberghien, Ch. Potvin, Ad. Le Hardy de Beaulieu, F. Van Meenen, Louis Hymans, F. Laurent, J. Houzeau, Alfred Michiels, etc.

En 1858, Laveleye y fit paraître, sous le même pseudonyme, un nouvel article sur *La Question religieuse dans les Pays catholiques*. D'autre part, il y signait de son vrai nom une critique approfondie de l'ouvrage de Proudhon : *La Justice dans la Révolution et dans l'Église;* ensuite, sous le titre *Les Coulisses d'un grand Règne*, une étude où il achevait de percer à jour, d'après des documents officiels remontant à l'époque de Louis XIV, la légende du « grand roi » En 1859, sous le stimulant de l'enthousiasme que lui avaient inspiré ses premiers séjours parmi les Angais, il y publiait le *Progrès des Peuples anglo-saxons* où, après avoir exposé le merveilleux accroissement de la population et de la richesse dans les pays anglo-saxons ; il attribue ces progrès à trois causes : l'amour du travail — l'aptitude à la liberté, à l'initiative privée et à l'esprit d'association — enfin, et surtout, l'influence du protestantisme « qui fortifie la raison, dis-
» pose l'homme à l'épargne, respecte la responsabilité et

» accroît l'énergie individuelle ». — C'est sous l'empire des mêmes sentiments que, deux ans plus tard, il publiait une traduction française, en deux volumes, des mémoires de sir Robert Peel (1).

En 1859, il avait également donné à la *Revue trimestrielle,* que dirigeait son ami Eugène Van Bemmel, un article sur *Le Mouvement littéraire en France depuis 1830*. L'année suivante, revenant à *La libre Recherche,* il y reproduisait, considérablement remanié, l'article sur *le Communisme* qu'il avait publié, sous le voile de l'anonyme, treize années auparavant. — La plupart de ces articles ont été réunis dans un volume édité à Paris, en 1863, sous le titre de *Questions contemporaines*.

De 1858 à 1861, il fit également paraître plusieurs brochures relatives à deux des problèmes sociaux qui l'ont toujours préoccupé d'une façon particulière : l'enseignement du peuple et la question monétaire. Elles ont pour titre : *Les Débats sur l'Enseignement primaire dans les Chambres hollandaises* (Gand, 1859), où il montre comment le législateur hollandais a organisé d'une façon efficace, par la loi de 1857, la neutralité de l'enseignement primaire; *De l'Enseignement obligatoire* (Bruxelles, 1860), où il préconise énergiquement l'introduction de cette réforme; *La Question de l'Or* (Bruxelles, 1860), où il se prononce pour le double étalon et, en particulier, pour le

(1) Cette admiration pour l'Angleterre — qui faisait le désespoir de son maître Huet — n'a jamais quitté Laveleye. Revenant de Londres, il m'écrivait en mai 1884 : « J'ai été stupéfait de la » puissance de vie intellectuelle et morale, de l'esprit d'association, de propagande, etc., de l'Angleterre. Et tout cela dû au sentiment religieux. Quel abîme quand on revient sur le continent! »

cours légal de l'or, qui était à cette époque le métal relativement déprécié; *La Question monétaire* (Bruxelles, 1861), exposé clair et concis des problèmes qui se rattachent à la monnaie regardée comme instrument des échanges.

Huet, à qui il soumettait tous ses écrits, l'engageait fort à persévérer dans l'étude de l'économie politique. Une lettre du philosophe français, datée du 3 mars 1857, porte la suscription suivante : « Cher et illustre économiste (je » devance la postérité) ». Cette apostrophe, qui est devenue une prophétie, n'était une plaisanterie qu'à moitié dans la pensée de Huet, car, quelques semaines après, il ajoutait dans une lettre du 30 mai 1857 : « Votre vocation comme publiciste me paraît indiquée : c'est l'économie politique, et vous avez une belle chose à faire, c'est d'appliquer à l'ensemble de la science, ce que vous venez de faire pour la question spéciale de la liberté du commerce. C'est de nous donner de *Nouveaux Éléments d'Économie générale*, ou, en détaillant, *individuelle, sociale et politique*. Il ne s'agit plus d'un cours universitaire. Il faut aspirer à fonder une école économique. Je vous exhorte à tenter l'entreprise. Que de réformes utiles, nécessaires vous aurez à proposer, à provoquer! » — C'est sur le même ton mi-plaisant, mi-sérieux, qu'il lui écrivait en mai 1859 : « Un jour on publiera les œuvres d'Émile de Laveleye, critique éminent, publiciste et économiste de premier ordre. »

Les vues générales de Laveleye dans les questions économiques, non moins que son amour de la nature et ses propres expériences dans le domaine de Gheluvelt, l'avaient admirablement préparé pour traiter les sujets d'agronomie. En 1859, il fit passer à la *Revue des Deux Mondes* un article sur les forces productives de la Lom-

bardie qui faisait dire du nouveau collaborateur dans les bureaux de la *Revue*, par un critique aussi compétent que Victor de Mars : « Il a du style et le sentiment du paysage. Un économiste doublé d'un artiste, ce n'est pas commun (1). » Cet article fut suivi d'études analogues sur l'économie rurale de la Belgique, de la Suisse et des Pays-Bas. Sa correspondance indique qu'il ne fut pas insensible à cet accueil dans une publication où il s'efforçait depuis longtemps de chercher ses modèles et dont Victor de Mars lui faisait savoir en 1862 : « Du roi Léopold lui-même, M. Buloz n'insérerait pas un article médiocre (2). » — Il collabora aussi à la *Revue britannique* où il publia, entre autres articles, une étude sur les banques populaires de l'Allemagne.

La renommée grandissante du jeune publiciste et en particulier le retentissement local de sa brochure sur la question de l'or amenèrent les libéraux gantois à lui offrir une candidature aux élections de 1861. Ayant prononcé un discours à l'Association libérale, il fut porté sur la liste, comme candidat du commerce et de l'industrie. Nul doute qu'il n'eût tenu un rôle brillant sur la scène parlementaire. Mais, a-t-il modestement écrit plus tard, « la majorité catholique m'évita cette redoutable épreuve (3). »

Ses travaux avaient également attiré l'attention du gouvernement, qui était passé entre les mains des libéraux. Il fut question, en 1862, de le nommer directeur des

(1) Lettre inédite de Huet.

(2) Lettre de Dupont-White à Laveleye.

(3) Préface de l'ouvrage : *La Monnaie et le Bimétallisme*. Paris, 1891, p. XV.

Beaux-Arts. « Cette place est très belle — écrivit-il à sa mère — mais je ne la désire pas. Que m'apporterait-
» elle? Plus d'argent? Mais je n'ai nulle envie de changer
» ma manière de vivre. Est-ce pour avoir une occupa-
» tion? Mais mes occupations m'en donnent assez pour
» ne pas me laisser un moment oisif. Je sais que celui
» qui ne fait qu'écrire ne passe pas chez nous pour un
» homme occupé; mais cette opinion m'importe peu,
» pourvu que j'aie la conviction de faire un travail utile.
» Enfin, être aux prises avec une légion d'artistes, cela
» n'est pas non plus très agréable. »

En 1864, il fut nommé professeur d'économie politique et d'économie industrielle à l'Université de Liége, sur l'initiative de M. Spring, alors recteur, et il vint s'établir, avec sa famille, dans cette ville qui devait rester, jusqu'à la fin de sa vie, le centre de ses travaux et de ses relations.

Il venait alors de dépasser la quarantaine. S'il est vrai que les œuvres les plus parfaites sont des pensées de jeunesse réalisées dans l'âge mûr, on comprendra facilement pourquoi sa carrière a été si brillante, son influence si considérable. Ses trente dernières années sont remplies par l'épanouissement des conceptions qui apparaissent, à l'état d'idées directrices, dans ses premiers écrits, et qui atteignent leur plénitude au cours d'une destinée en correspondance exacte avec les espérances de sa jeunesse. Lui-même le constate dans une lettre écrite en 1880, alors qu'il projetait ses *Éléments d'Économie politique* : « J'ai commencé ce travail dans
» notre petit cénacle d'économie politique que présidait
» Huet, et depuis lors toutes mes publications ont été le

» résultat de mes travaux préparatoires : mes économies
» rurales, mon livre sur l'instruction, sur la propriété,
» mes études sur le socialisme contemporain et même
» mes voyages, autant de pierres à l'édifice (1). »

Désormais, toutes les grandes lignes de sa carrière sont arrêtées; il n'aura plus qu'à les suivre pour atteindre l'apogée de son talent et de sa réputation. Leçons à l'Université; études et lectures; notes prises tantôt dans les livres, tantôt sur le vif; rédaction d'articles et publication d'ouvrages; voyages périodiques dans toutes les parties de l'Europe; entretiens et correspondances avec l'aristocratie intellectuelle de tous les pays; intervention personnelle dans les œuvres de propagande de nature à favoriser le triomphe de ses idées, — telle va être, avec les occupations de son foyer et l'éducation de ses trois enfants, toute la vie de Laveleye, aussi uniforme dans sa variété que variée dans son uniformité.

Émile de Laveleye a touché à tant de sujets pendant sa longue carrière de publiciste que si l'on veut donner de son œuvre une vue d'ensemble, il est presque impossible de s'en tenir exclusivement à l'ordre chronologique; il faut grouper ses productions d'après un classement méthodique qui permette de suivre le développement de sa pensée dans les principaux ordres de questions auxquelles il a appliqué sa lumineuse et féconde intelligence. C'est ce que j'ai tenté dans les chapitres suivants, en le laissant autant que possible parler lui-même, ce qui est la meilleure façon de mettre sa personnalité en lumière.

(1) Ch. Potvin, *Émile de Laveleye*, p. 24.

CHAPITRE II.

Religion et Philosophie.

Unité fondamentale de l'œuvre de Laveleye. — Facteurs de sa philosophie religieuse. — Jugement sur la nature et le rôle de la religion. — *La Crise religieuse au XIXme siècle.* — Dénonciations du péril ultramontain. — *Le Parti clérical en Belgique.* — Retentissement des articles sur *le Protestantisme et le Catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des Peuples* et sur *l'Avenir religieux des Peuples civilisés.* — Participation aux tentatives pour propager le protestantisme en Belgique. — *Le double Programme du Parti libéral.* — Adhésion à l'église évangélique de Liége. — La foi personnelle de Laveleye.

On a pu relever certaines contradictions de détail dans les articles et les lettres de Laveleye; c'est une aventure commune à tous ceux qui ont beaucoup écrit. Personne ne contestera l'unité fondamentale qui se révèle dans les grandes lignes de ses conceptions et même dans l'ensemble de son œuvre. Cette unité, c'est sa philosophie religieuse qui nous en dévoilera la nature et la source.

Élevé dans l'Église romaine par une mère pieuse sans bigoterie, qui s'efforça surtout de développer en lui le sentiment du devoir, Émile de Laveleye s'était trouvé au Collège Stanislas dans un milieu gallican, janséniste même, où son attention avait été spécialement attirée sur le côté moral et réformateur de la religion. Nous avons vu plus haut que l'enseignement philosophique de l'Uni-

versité de Louvain n'exerça aucune action sur son esprit, peut-être parce que cet enseignement s'y heurtait à l'influence de Huet, déjà alors en correspondance directe avec son futur ami. Huet, après avoir professé avec son maître, Bordas-Demoulin, un néo-catholicisme voisin du point de vue protestant et assis sur les données essentielles de la métaphysique cartésienne, semble avoir brusquement passé, dans ses derniers écrits, à un panthéisme évolutionniste qui s'efforce de concilier les doctrines opposées du spiritualisme et du matérialisme, en dehors de toute religion positive. Émile de Laveleye resta toute sa vie un platoniste chrétien. C'est par l'idée de la perfection divine qu'il justifie l'aspiration au progrès; c'est sur l'Évangile qu'il appuie toutes ses tentatives de réforme sociale. Son premier article dans *La Flandre libérale* a pour épigraphe la parole de saint Paul : *Si quis non vult operari, nec manducet;* et il ajoute, à propos de la réforme sociale : « L'histoire verra renaître la foi..... Non, non, » quiconque croit en Dieu ne peut désespérer. On peut » reconnaître, à des signes certains, que son règne ap- » proche. » Sept années après, il développe en ces termes la même idée dans son étude de *La libre Recherche* sur *la Réforme catholique*, à propos des récentes publications de Huet et de Bordas-Demoulin : « Plus juste est l'idée de » Dieu, plus équitable est la répartition de la richesse et » plus grand le bien-être général... La croyance au pro- » grès, à peu près générale de nos jours, implique une » religion, une foi, *sperandarum rerum substantia*, » comme dit admirablement saint Paul. Progrès signifie » marche vers un ordre meilleur. Mais cet ordre meil- » leur, où le contemplez-vous? Dans le réel, dans les

» faits? Non, puisque ce sont les faits qu'il s'agit de
» réformer d'après un modèle plus parfait. C'est donc
» dans l'idéal, dans la raison universelle, en qui subsis-
» tent les idées, les types des choses et leurs rapports
» absolus. Quiconque croit au progrès doit croire en
» Dieu. »

Cet article dénote que, s'il avait dès lors formellement renoncé à rien attendre de l'Église romaine, il commençait peut-être, sous l'influence de son foyer domestique, à se rapprocher du protestantisme, du moins sous la forme du christianisme libéral. En effet, après avoir prédit aux deux philosophes français l'échec de leurs tentatives pour réformer le catholicisme, à cause de l'incompatibilité radicale qu'il affirme exister entre l'Église et l'esprit moderne, il ajoute que « le christianisme, se
» dégageant de plus en plus de ce que le temps lui a
» donné de sensuel et de relatif, deviendra, dans sa
» sublime simplicité, la religion à laquelle Juifs, maho-
» métans, Indous pourront adhérer, éclairés intérieure-
» ment par la raison souveraine. » Suit cette belle page que je tiens à reproduire, car elle résume bien ce qui a été jusqu'à son dernier soupir la foi de cet esprit généreux :

« Qu'est-ce que l'Évangile propose à notre culte? Un
» Dieu de vérité et d'amour. Qu'enseigne-t-il? La frater-
» nité de tous les hommes, la supériorité de l'esprit sur
» la matière, la liberté dans et par la raison. Qu'ordonne-
» t-il? D'aimer ses frères et de leur faire tout le bien
» qu'on peut. Quels rites prescrit-il? Aucun : l'adoration
» de Dieu en esprit et en vérité, sans nulle cérémonie
» particulière. Qui sera sauvé? Non celui qui croit l'in-

» faillibilité de l'Église romaine ou l'immaculée conception; mais bienheureux les débonnaires, bienheureux » ceux qui ont soif de justice et ceux qui sont persécutés » pour elle. Point d'anathèmes pour des erreurs spéculatives, pas même pour celle des saducéens, qui niaient » l'immortalité de l'âme et la résurrection. Mais malheur » aux pharisiens, malheur aux hypocrites, malheur aux » méchants et à ceux qui oppriment les pauvres. Au » moyen âge, Jean de Parme et quelques autres mystiques appelaient de leurs vœux le règne de l'Évangile » éternel.... Il semble que cette époque soit venue. L'espèce humaine est fatiguée de subtilités dogmatiques et » de cérémonies charnelles. Elle a soif de justice et de » vérité. Plus de lumière, plus de lumière encore! Plus » de charité, plus de charité encore! Plus de justice, plus » de justice encore! »

Cette tendance s'accentue dans l'article qu'il publia l'année suivante sur *La Question religieuse dans les Pays catholiques*, où il montre le contraste de la solution purement rationaliste préconisée par Eugène Sue avec la solution protestante récemment soutenue par Edgar Quinet. Il se prononce pour cette dernière, parce qu'à la vie morale, dit-il, il faut un point d'appui, et ce point d'appui, le protestantisme libéral, tel que l'enseigne Channing, nous l'offre, car on y trouve les trois caractères essentiels de la religion : 1° la prédominance de la vie de l'esprit; 2° l'obligation de tendre à la perfection; 3° la pratique de la charité. « Nous pouvons — écrit Laveleye — avoir la » croyance rationnelle en Dieu et en la spiritualité de » l'âme; nous ne pouvons plus avoir la croyance en une » révélation extérieure, si utile qu'il puisse être au grand

» nombre de trouver dans les sens un témoignage de la
» vérité. Ce soutien venant à nous manquer, il faut le rem-
» placer en nous rattachant de plus en plus intimement à
» la source même de la certitude....... Il faut vivre dans
» l'Esprit. Dans l'Esprit est le salut, car là est l'amour,
» l'harmonie et l'unité. »

Après avoir rappelé comment l'unitarisme est né au sein du protestantisme, grâce à un développement intérieur et pour ainsi dire, organique, par l'élimination lente et graduelle de l'élément surnaturel, il se demande, non sans quelque doute, si les populations catholiques pourront passer directement du catholicisme romain à la foi « si simple et si pure » de l'unitaire. « Quoi qu'il en
» soit, conclut-il, c'est dans ce sens qu'il faut marcher.
» Que chacun donc examine et choisisse, parmi les
» formes religieuses qui existent, celle qui lui paraît la
» mieux appropriée à ses besoins et aux besoins de ses
» enfants. Que ceux qui croient à l'excellence de l'unita-
» risme fondent une association unitarienne. Elle a
» certes de grandes chances de succès, mais à une con-
» dition : c'est que celui qui prêchera cette doctrine et
» ceux qui se grouperont autour d'elle soient de bonne
» foi. En tout cas, avec l'ennemi de la liberté de con-
» science, point de transaction. »

C'est l'époque où il écrivait à l'un de ses amis : « Je
» crois que le christianisme contient en lui l'essence du
» développement religieux de l'humanité. C'est avec
» l'Évangile que Luther a ruiné l'ancien monde théolo-
» gique ; c'est encore l'Évangile qui fera la révolution
» dans le monde politique et économique... L'œuvre à
» accomplir est de pousser le libéralisme du voltairia-

» nisme au protestantisme. Nous poussons au protestan-
» tisme (1). »

Cet appel à la réforme religieuse n'eut aucune suite, malgré l'appui déclaré d'hommes tels que Callier, Van Meenen, Stappaerts, etc. Au commencement de 1863, Laveleye reprit la question, cette fois à la *Revue des Deux Mondes*, dans un article intitulé : *La crise religieuse au XIXe siècle*. Après avoir constaté le dissentiment profond qui s'est élevé entre l'Église catholique et « cet ensemble » vivant de faits, de principes, d'inspirations qu'on » appelle la civilisation moderne, » il cherche les causes de cet antagonisme et les trouve, avec Bordas-Demoulin, dont il analyse l'œuvre puissante, dans l'erreur du clergé qui refuse de reconnaître le régime moderne comme le fruit naturel de l'Évangile.

Pour y remédier, Bordas proposait de renoncer au pouvoir temporel des papes, de rétablir l'indépendance des Églises nationales et de restituer au peuple l'élection du clergé. Vers la même époque, des voix autorisées se prononçaient dans un sens analogue au sein de l'Église : le chanoine Hirscher, Ignace Döllinger, le père Passaglia, etc.

Laveleye ne croit pas que ces tentatives de réforme aient chance d'aboutir, malgré l'occasion favorable que semble faire naître la chute récente du pouvoir temporel. L'Église d'une part, la civilisation de l'autre, se sont jusqu'ici développées en sens inverse, d'après des méthodes opposées, et aucune des deux n'a encore atteint le dernier terme de cette évolution. Il estime que le pape

(1) *Lettres et Souvenirs*, pp. 69-70.

a, plus que les partisans d'une réforme catholique, un sentiment juste des difficultés qui rendront presque impossible d'ici à longtemps une réconciliation sincère entre l'orthodoxie romaine et l'esprit moderne. Laveleye prédit même que la chute du pouvoir temporel, loin de rapprocher l'Église de la liberté, « la portera à chercher » des forces nouvelles, non dans une métamorphose qui » la rajeunirait trop et la rendrait méconnaissable aux » yeux des siens, mais plutôt dans une affirmation plus » énergique de son infaillibilité et dans une exagération » plus grande de ses principes. »

L'article, où la personnalité de l'auteur ne se déguisait plus sous un pseudonyme, fit grand bruit en Belgique. Sa mère en fut quelque peu affectée. « Il est triste — lui écrivit-il, de Gand, le 22 avril 1863 — que mon article » t'ait produit un effet aussi désagréable. A notre époque » de discussion, il faut un peu plus de tolérance. J'ai tou- » jours entendu mes oncles et N... attaquer le catholi- » cisme avec les armes les plus acérées du voltairia- » nisme. Je n'ai jamais vu qu'on s'en affligeât beaucoup. » J'ai combattu depuis longtemps les idées de Bordas. » Cela ne m'a pas empêché de contribuer jusqu'à sa mort » à sa pension annuelle et à la publication de ses livres, » parce qu'il défendait des idées spiritualistes et libé- » rales... Entre les libertés modernes et l'Église, point » de conciliation possible, ce n'est pas moi que le dis, » c'est le pape infaillible. Comme je suis libéral et que » mon choix est fait, je combats l'Église qui veut m'enle- » ver mes libertés. Voilà ma conclusion. Je la crois » irréfutable et je tiens qu'il est nécessaire d'en pénétrer » tous les esprits, afin que ceux-ci fassent leur choix en

» connaissance de cause... Mais mes articles me ferme-
» ront les portes de l'Université ! Je ne voudrais pas vivre
» dans un pays où ne régnerait pas la liberté de penser
» et d'écrire. Je n'irai donc pas m'exiler volontairement
» dans une position qui me mettrait dans une servitude
» semblable (1). »

D'autre part, Huet se trouva quelque peu froissé de ce que Laveleye donnât raison au pape contre Bordas et son école. Il lui reprocha notamment en termes amers de « consacrer je ne sais quelle scolastique ergoteuse et beaucoup de raideur dogmatique à prouver la supériorité de l'ultramontanisme et le vain labeur de ceux qui pensent qu'il n'est pas éternel (2). » Et pourtant, moins de trois ans après, il lui écrivait, au lendemain de la célèbre encyclique de 1865 : « Quant à l'Encyclique, elle est survenue dans un moment où je commençais à me convaincre de l'incorrigibilité de l'Église actuelle; elle achève la démonstration ; aussi ai-je déclaré à mes amis que je renonçais définitivement au rôle de réformateur » catholique (3). »

Jusqu'ici Laveleye s'était borné à recommander le protestantisme pour les autres. En 1867, il fait un pas de plus. Écrivant son testament, il y met : « Convaincu que
» le protestantisme est plus conforme au vrai christia-
» nisme et aux besoins de notre époque, je désire que
» mes enfants soient élevés dans ce culte, » et, en 1872, il ajoute : « Je désire et je veux qu'en cas de maladie

(1) *Lettres et Souvenirs*, p. 88.
(2) Lettre inédite de Huet.
(3) Lettre inédite de Huet.

» mortelle aucun prêtre catholique ne soit admis auprès
» de moi; mais je demande qu'un pasteur protestant
» soit appelé et préside à mes funérailles (1). »

S'il était entraîné vers la réforme protestante par ses convictions philosophiques, il ne l'était pas moins par sa façon d'envisager la situation politique de notre pays. On pourrait presque l'appeler le dernier des orangistes. Il était fier des institutions que la révolution de 1830 avait données à ses concitoyens, parce qu'elles offraient la réalisation de son idéal en matière de libertés. Mais il regrettait cette révolution elle-même, qu'il alla jusqu'à qualifier d'attentat contre la sécurité de l'Europe, parce qu'elle avait détruit l'équilibre européen consacré par les traités de 1815 (2).

Il déplorait plus encore l'échec de la révolution religieuse qui, au XVIe siècle, faillit entraîner nos provinces dans l'orbite des pays émancipés par la Réforme. Il ne pouvait pardonner à l'Église romaine les siècles d'asservissement et de décadence qui avaient suivi chez nous le raffermissement de la foi catholique, et il craignait, aujourd'hui que nous avons reconquis des institutions libres, de voir la même cause produire les mêmes effets. C'était le moment où la crise religieuse atteignait son apogée dans notre pays, par suite de la croisade que l'épiscopat avait entreprise contre nos libertés constitutionnelles. L'ultramontanisme parlait seul à Rome, et Laveleye — non peut-être sans une certaine exagération que nous partagions tous dans son entourage — croyait

(1) *Lettres et Souvenirs*, pp. 70 et 119.
(2) *Le parti clérical en Belgique.*

que ces prétentions croissantes de l'absolutisme sacerdotal marquaient l'évolution définitive de l'Église catholique.

« Je vois avec regret » — disait-il, dans un article sur *La Crise récente en Belgique*, publié dans la *Revue des Deux Mondes* au commencement de 1871 pour expliquer les événements qui avaient amené la chute du cabinet de Decker — « disparaître les deux partis modérés, tous » deux partis de la liberté, qui s'étaient entendus pour » donner à la Belgique, en 1830, une des meilleures con- » stitutions que l'on ait encore trouvées, et ce n'est pas » sans effroi que je vois s'avancer à leur place deux » partis extrêmes et irréconciliables. »

L'année suivante, il publiait dans la *Fortnightly Review* un article intitulé *The clerical Party in Belgium*, qui fut ensuite traduit et publié en Belgique sous forme de brochure. Il a raconté lui-même que cette édition fut faite « au moyen d'un don prélevé par un généreux ano- » nyme sur une succession arrachée aux tentatives de » captation d'un couvent (1). » Dans cette publication, il expose d'une façon plus explicite encore les dangers que la crise religieuse faisait courir à notre pays, et il s'étend particulièrement sur la rapide extension des couvents parmi ses compatriotes. Après avoir montré que l'ancien parti catholique tendait de plus en plus à perdre son caractère conservateur pour s'absorber dans l'ultramontanisme, il ajoute : « Le triomphe du véritable parti » ultramontain nous exposerait à deux dangers évidents, » indéniables : la guerre civile à l'intérieur, l'hostilité de

(1) *Revue de Belgique*, t. XVII, p. 98.

» l'Europe à l'extérieur. On appelait autrefois l'Italie : la » terre des morts. Il ne faut pas que la Belgique puisse » mériter un jour cette lugubre désignation. C'est aux » hommes de bien qui aiment véritablement leur pays, » de le sauver par leur dévouement, par leur activité, » par leur abnégation. »

Quant au parti libéral, il lui apparait acculé dans cette impasse : « Le libéral est forcé de soumettre sa femme, » ses enfants, ses écoles, au prêtre dont il tâche de com- » battre l'influence, autant qu'il le peut. D'un côté il l'at- » taque sans relâche, de l'autre il l'appelle et recourt » continuellement à son ministère. »

Comment sortir de cette situation? Recourir aux mesures de compression tentées en Allemagne et en Suisse contre les empiétements de l'ultramontanisme? L'auteur n'a pas de peine à montrer que le remède est impossible ou inutile. « Si le parti libéral — écrivait-il en 1874 dans un article de la *Revue de Belgique* intitulé : *Une leçon de droit public à l'Université de Louvain* — avait la force » nécessaire pour prendre les mesures qu'on propose, il » n'en aurait pas besoin. »

Faut-il donc forcément que le parti libéral porte la lutte sur le terrain religieux? Mais ici, nouvelle cause de faiblesse : « Le sentiment religieux est naturel à l'homme » comme le sentiment poétique et le besoin d'aimer. » La seule issue serait la conversion à un catholicisme réformé ou même au protestantisme. « Seulement, » il est douteux que ce remède héroïque, apportant » une cure radicale, soit encore à la portée de la Bel- » gique. Pour ces grandes résolutions, il faut un amour » de la vérité et un respect de la conscience qui fassent

» oublier les convenances du monde, les considérations » de famille et les intérêts matériels. Or, de notre temps, » de semblables sentiments sont rares, et les hommes » logiques le sont encore plus. »

Cette attitude assumée par un professeur de l'enseignement officiel, provoqua l'indignation de certains journaux catholiques, qui réclamèrent sa démission. Il paraît qu'aussitôt des chaires lui furent offertes à l'Université d'Utrecht et dans une université suisse. Mais le gouvernement, tout catholique qu'il était, eut la sagesse de faire la sourde oreille. En tout cas, ce n'était pas une mesure de ce genre qui eût fermé la bouche à Laveleye. « Je ne » m'en plaindrais pas, écrivait-il, j'aurais plus de temps » pour travailler (1). »

En 1874, il donnait à la *Revue de Belgique* une étude sur *Le Protestantisme et le Catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des Peuples*. Reprenant l'examen de la question qu'il avait traitée, seize années auparavant, dans *La libre Recherche* relativement aux causes du progrès chez les peuples anglo-saxons, il développe la thèse que, si les races latines progressent moins rapidement que les races germaniques, le motif doit en être cherché non dans les différences de race, mais dans les différences de religion. « Partout, dit-il, » où, dans un même pays, les deux cultes sont en pré» sence, les protestants sont plus actifs, plus industrieux, » plus économes, et, par suite, plus riches que les » catholiques. »

Quelles sont les causes de ce fait? D'abord, sous le

(1) *Lettres et Souvenirs*, p. 99.

rapport de l'instruction élémentaire, les États protestants sont infiniment plus avancés que les pays catholiques. En second lieu, le niveau moral est plus élevé chez les peuples protestants. Troisièmement, la Réforme a favorisé la fondation d'institutions libres, tandis que le catholicisme conduit au despotisme ou à l'anarchie, et souvent alternativement à l'un et à l'autre : « En terre protes- » tante, le régime constitutionnel se développe naturel- » lement; il est sur son sol natal; tandis qu'en terre » catholique, importation hérétique, il est miné par le » prêtre, à moins qu'il ne serve à assurer sa domination, » et ainsi il est, ou faussé par les cléricaux, ou renversé » par les révolutionnaires. » En quatrième lieu, parmi les peuples catholiques, le sentiment religieux est plus affaibli dans les classes intelligentes et dirigeantes qu'au sein des nations protestantes, d'abord parce que le catholicisme se place davantage en dehors de la pensée moderne, ensuite parce que les partisans des libertés modernes sont amenés souvent, malgré eux, à détester et à combattre l'Église romaine.

D'autre part, la tentative de détruire le catholicisme sans le remplacer n'atteint pas son but, mais elle donne naissance à l'esprit révolutionnaire. En effet, la liberté n'est point possible sans les mœurs. « Or, les ministres » des cultes sont en réalité les seuls qui parlent au » peuple de morale et de devoir. Déconsidérés dans l'es- » prit des masses, qui les remplacera dans cet indispen- » sable office? » En fait de réformes sociales, avec l'appui du clergé, tout est facile; sans lui ou malgré lui, tout est difficile et parfois impossible. « Voyez pour l'enseigne- » ment primaire... Dans les pays protestants, en Amé-

» rique, en Hollande, vous avez l'école laïque non sec-
» taire, mais toute pénétrée du sentiment chrétien. Dans
» un pays catholique, l'école laïque ne pourra vivre que
» par une lutte violente contre le clergé qui voudra la
» tuer; elle sera donc inévitablement anti-religieuse. »
Dans les redoutables questions qui mettent aux prises les travailleurs et les capitalistes, le christianisme apporte des solutions positives, car, par la fraternité et l'abnégation qu'il prêche, il conduit au règne de la justice :
« Entre des maîtres et des ouvriers vraiment chrétiens,
» nulle difficulté ne pourrait surgir, car l'équité prési-
» derait à la répartition des produits. »

Le progrès régulier est très difficile dans les pays catholiques, pour cette raison que, l'Église visant à établir en tout sa domination, les forces vives de la nation sont presque exclusivement employées à repousser les prétentions du clergé. « Gouverner avec le clergé, c'est lui
» asservir la nation, et gouverner contre lui, c'est mettre
» toute autorité en péril. Gouverner à côté de lui, en
» l'ignorant, serait le plus sage; mais c'est ce qu'il ne
» permet pas. Qui n'est pour moi est contre moi, dit-il.
» Il faut donc se résigner à lui obéir ou à lui résister, et
» je ne saurais dire quel est le parti le plus sûr. »

En se soumettant à la domination absolue de l'Église, les nations catholiques pourraient peut-être jouir d'une vie médiocre et douce, si elles étaient isolées. Mais un danger du dehors semble les menacer, si elles ne refusent pas d'obéir à la voix de l'épiscopat ; ce péril, c'est la réapparition des guerres religieuses. « Tout semble se pré-
» parer pour un grand choc dont la religion sera le
» mobile... On frémit en songeant aux malheurs que pré

» pare le rêve de rendre à l'Église la domination univer-
» selle qu'elle revendique en ce moment avec plus d'au-
» dace et d'acharnement que jamais. »

Ces dernières appréhensions, heureusement, ne devaient pas se réaliser. L'article n'en répondait pas moins aux préoccupations du moment. Aussi, de tous les écrits de Laveleye, est-ce celui qui a obtenu le plus de retentissement. Reproduit sous forme de brochure en Belgique et en France, il fut tiré à plus de trente mille exemplaires, puis traduit en anglais, en allemand, en hollandais, en portugais, en espagnol, en italien, en suédois, en hongrois, en polonais, en tchèque, en grec et en japonais! Le chiffre total des éditions connues est actuellement de quarante-six. Presque toutes ces traductions étaient accompagnées de préfaces élogieuses, signées de quelque nom illustre : M. Gladstone, le docteur Bluntschli, le comte Guerrieri-Gonzaga, etc.

En janvier 1876, il fit paraître dans le même recueil un autre article : *De l'Avenir religieux des Peuples civilisés*, qui fut également reproduit en brochure et bientôt traduit en portugais, en espagnol, en allemand, en suédois, en grec, etc. Tout en envisageant, d'une façon plus générale, le problème religieux dans ses rapports avec la culture contemporaine, il s'y attache particulièrement à définir les devoirs que cette situation impose aux partisans de la liberté.

Deux questions, prédit-il, troubleront profondément les dernières années de ce siècle : la question religieuse et la question sociale. Elles se rattachent entre elles par des liens nombreux. « C'est le christianisme qui a répandu
» dans le monde l'idée d'égalité, d'où sortent les aspira-

» tions égalitaires qui menacent l'ordre social actuel; » c'est aussi l'influence du christianisme qui arrête » encore l'explosion des forces subversives, et ce sont » ses préceptes, mieux compris et mieux appliqués, qui » ramèneront peu à peu la paix dans la société. »

Jamais l'idée religieuse n'a été soumise à une plus redoutable épreuve. Trois mouvements d'idées la minent de nos jours. C'est d'abord ce qu'on nomme l'esprit scientifique, c'est-à-dire la méthode des sciences naturelles, appliquée à tort aux sciences morales et politiques; secondement, la recherche des jouissances et l'âpre désir de s'élever, qui tue la vie spirituelle; troisièmement, l'hostilité des classes inférieures contre le culte qu'elles considèrent comme un moyen d'oppression. « Il » semble que, si ce mouvement continue, toute religion » disparaîtra. »

Ici se dresse une formidable question : La société peut-elle vivre sans religion? L'auteur se prononce énergiquement pour la négative. « Il semble qu'avec l'idée de Dieu » la lumière disparaisse du monde moral et les ténèbres » envahissent tout... Une tristesse incurable doit s'em» parer de l'homme qui ne peut espérer un ordre meilleur » et dont la vie si courte, si affligée de maux de toute sorte, » a pour théâtre ce monde où l'iniquité triomphe, pourvu » qu'elle dispose de la force, et où les générations se dis» putent, au prix de la vie, une place trop étroite et des » moyens de subsistance insuffisants. » Ce qui est plus grave encore, c'est qu'avec l'idée religieuse la morale même s'évanouit, elle n'a plus de fondement et, à coup sûr, plus de prise sur les âmes. « La science réduite à » l'observation matérielle ne peut connaître que ce qui

» est, non ce qui doit être. S'il n'existe pas, en dehors
» du réel et du tangible, un idéal de justice et de bien,
» comment puis-je être tenu de m'y conformer? » Enfin, la destruction de l'idée religieuse donnerait aux revendications des classes inférieures une âpreté sans merci :
« C'est l'athéisme qui allumera la torche avec laquelle le
» communisme révolutionnaire voudra tout anéantir, le
» jour où, vaincu, il croira ne plus pouvoir réaliser ses
» rêves de rénovation sociale. »

Si donc la civilisation n'est pas destinée à périr, c'est que la religion continuera à lui fournir une règle morale de la vie. Mais sous quelle forme? On peut affirmer que cette religion sera une émanation du christianisme ramené au pur enseignement de Jésus, c'est-à-dire à la croyance en Dieu, à la charité et à l'obligation de tendre à la perfection. « On n'inventera plus de religion nouvelle.
» L'âge est passé où l'idéal s'incarne dans l'histoire sous
» forme de révélation. »

Toutefois, l'idée religieuse ne peut subsister sans formule, sans organisation, sans culte, en un mot. « Pour
» que le sentiment religieux soit une force vivante et
» produise des fruits, il faut qu'il soit excité et vivifié
» par la parole, par la réunion avec des frères, par les
» manifestations de l'art et les pratiques symboliques. »

Les prolétaires reviendront au christianisme quand ils comprendront qu'il leur apporte l'affranchissement et l'égalité. Quant aux libéraux, il leur est impossible de ne pas porter désormais le débat sur le terrain religieux :
« S'ils croient que la civilisation peut progresser sans
» idéal religieux, il leur suffit de détruire l'ancien culte
» sans le remplacer. S'ils croient le contraire, ils doivent

» se rattacher à la religion de l'avenir, qui est le christia-
» nisme de Jésus. »

J'ai tenu à résumer ces deux études dans leur ensemble, parce qu'elles montrent bien le travail qui s'était opéré dans l'âme de Laveleye et qu'elles nous font comprendre toute sa conduite ultérieure dans la question religieuse.

Ses vigoureux plaidoyers en faveur du protestantisme ne furent pas sans influence sur l'entrée de certaines familles libérales dans les églises réformées de Gand et de Liége. Cependant ce n'étaient encore là, pour ainsi dire, que des cas individuels. Au commencement de 1876, les habitants d'une commune rurale, située dans le Brabant wallon, Sart-Dames-Avelines, s'étant brouillés avec l'autorité ecclésiastique par suite du déplacement d'un vicaire, cessèrent de fréquenter l'église et demandèrent à la Société évangélique belge de leur envoyer un pasteur. Instruit du fait, Laveleye ouvrit une souscription dans les colonnes du journal *La Flandre libérale,* pour fournir à la nouvelle communauté les moyens de se bâtir un temple. Cette souscription produisit une certaine sensation, moins par l'importance des sommes recueillies que par l'adhésion de noms fort en vue dans le parti libéral.

Il semblait que les idées de Laveleye allaient entrer dans leur phase d'application pratique, et certains symptômes permettaient de croire que l'exemple de Sart-Dames-Avelines ne resterait pas isolé. Comme je venais de publier dans la *Revue de Belgique* un article qui appuyait le mouvement, il m'écrivit de Gheluvelt, où il passait l'été près de son frère : « Le temps est propice pour
» agir; les esprits ici sont montés plus que je ne l'ima-

» ginais, même les femmes... Plus j'y réfléchis, plus je » trouve votre article important et courageux. Si nous » étions des hommes de foi, nous entraînerions une » partie du pays. Ou peut-être réussirons-nous, parce que » nous vivons dans une époque sans foi, mieux que des » hommes de foi (1). »

Cette campagne, on le conçoit sans peine, avait soulevé une violente opposition, non seulement dans le parti catholique, mais encore au sein du parti libéral, où les uns voulaient détruire le catholicisme sans le remplacer par une autre forme de religion, et où les autres regardaient comme une imprudence politique de porter sur le terrain religieux la lutte contre les prétentions de l'Église. Aux uns et aux autres, Laveleye répondit dans un article sur *Le double Programme du Parti libéral*, où il distingue nettement ce qui constitue la plate-forme électorale de ce qui doit être le programme général et en quelque sorte l'idéal d'un parti. La plate-forme, dit-il, ne doit contenir qu'un ou deux points très simples, compris par tous, et préparés, mûris pour la discussion. Il ne faut y mettre que ce qui divise le moins les amis, effraye le moins les timides et échappe le mieux aux attaques des adversaires. Mais vouloir borner les aspirations d'un parti à sa plate-forme électorale, ce serait tuer toute activité, tout enthousiasme. « La force » du parti catholique consiste en ceci : à côté de son pro- » gramme électoral, qui est parfaitement insignifiant, il » a un programme d'avenir, que je n'hésiterais pas à » appeler sublime, s'il n'était fondé sur l'erreur. » En

(1) Lettre inédite.

regard de ce vigoureux programme, quel est celui du libéralisme? « Le libéralisme ne doit pas s'occuper de » religion, dit-on. Si on veut dire par là qu'un candidat » et un programme électoral ne doivent pas faire de » profession de foi protestante, israélite ou athée, rien » n'est plus juste. Mais le libéral, comme penseur, » comme écrivain, comme journaliste, peut-il ne pas » s'occuper de la question religieuse?.... Il ne faut point » se le dissimuler, c'est une grande cause de faiblesse et » d'effacement que la nécessité où se trouve le libéra- » lisme de n'avoir à opposer aux audacieuses et fermes » affirmations de l'ultramontanisme logique que des » équivoques prudentes et des échappatoires comman- » dées par la timidité des esprits. N'est-il pas bon que, » dans le domaine de la théorie, au moins, on ose opposer » au catholicisme un autre idéal en philosophie et en reli- » gion? N'est-il pas utile aussi qu'à ceux qui rompent » ainsi avec l'Église, il s'offre un autre culte qui donne » satisfaction aux besoins religieux des âmes? S'il fallait » choisir entre le catholicisme et la négation absolue, le » triomphe de Rome serait certain. »

L'entreprise échoua, en tant que propagande d'ensemble, et, pour qui examine froidement les faits à distance, il était difficile qu'il en fût autrement. Néanmoins, ceux qui ont suivi Laveleye dans cette circonstance n'ont pas à le regretter. Elles sont trop belles et trop rares dans la vie, les heures d'enthousiasme, où l'on croit avoir trouvé le secret de régénérer son pays, sinon de changer la face de la société, et où l'on rêve de se vouer tout entier à cette œuvre de salut, sans qu'il s'y mélange aucune arrière-pensée d'intérêt ou d'ambition personnelle.

L'élection d'un pape moins hostile ou moins étranger aux grands courants de la culture contemporaine, le revirement électoral de 1878, amené par les excès mêmes de l'ultramontanisme, enfin l'importance que ne tardèrent pas à prendre les questions sociales, devaient bientôt reléguer au second rang les préoccupations d'où était sortie cette tentative de « protestantiser » la Belgique. Il en est resté — outre la congrégation de Sart-Dames-Avelines — la constitution d'un groupe protestant libéral à Bruxelles, et l'adhésion de plusieurs familles de la haute bourgeoisie aux Églises évangéliques de nos principales villes, — peut-être aussi, dans la masse du public éclairé, des notions plus exactes sur la nature du christianisme réformé, voire une appréciation plus large et plus équitable du sentiment religieux, sous quelque forme qu'il se présente.

Conséquent avec tous ses écrits, Émile de Laveleye n'avait pas hésité à donner l'exemple de l'adhésion à une communauté protestante. Il l'eût peut-être fait plus tôt, s'il n'avait craint d'attrister les derniers jours de sa mère, pour laquelle il avait conservé autant de déférence que d'affection. Mais elle s'était éteinte le 10 février 1876. Il n'hésita plus à s'associer à des démarches pour organiser, dans l'Église évangélique de Bruxelles, un culte relevant plus spécialement du protestantisme libéral. Les pourparlers avec les chefs de cette Église ayant échoué, il se fit admettre officiellement, le 24 novembre 1878, dans l'Église évangélique de Liége.

On s'est étonné qu'à la différence d'autres libéraux liégeois, il ait choisi la communauté la moins large au point de vue dogmatique, parmi les organisations qui

représentent le protestantisme dans notre pays, et l'on est parti de là pour suggérer que ses idées philosophiques avaient subi une modification profonde dans la dernière partie de sa vie. Rien dans ses actes, ses écrits ou ses conversations n'autorise une pareille conclusion. Profondément spiritualiste, il conserva intacte jusqu'à son dernier jour la foi dans la raison humaine, qu'il considérait comme l'émanation et le reflet de la raison divine. S'il adhéra de préférence à l'Église évangélique, c'est que là se trouvait déjà sa famille, et quiconque a lu ses écrits antérieurs comprendra de quelle autorité cette considération était à ses yeux. De plus, l'Église évangélique belge, qui repousse les subsides de l'État et doit toutes ses ressources à la générosité de ses fidèles, se rapproche davantage de ce qu'il regardait comme l'organisation idéale de l'association religieuse.

Il ne cessa depuis lors de suivre régulièrement l'office, avec sa femme et ses enfants, dans le petit temple de Liége, prenant une part active aux œuvres de bienfaisance, de moralisation et de propagande dont cette communauté était le centre. Mais — comme le laisse loyalement entendre l'organe de la secte, le *Chrétien belge*, dans sa notice biographique sur Émile de Laveleye — celui-ci « avait saisi l'Évangile par le côté qui répondait le plus à ses préoccupations, par le côté moral et social (1). » Du reste, il a pris soin lui-même de rappeler ses suprêmes convictions religieuses dans un article sur *L'Avenir de la papauté*, publié le 1er août 1890 dans

(1) *Nécrologie de M. Émile de Laveleye* (extrait du *Chrétien belge*).

la revue protestante dirigée à Paris par M. de Pressensé, la *Revue chrétienne*. Tout en reconnaissant que la papauté peut encore être appelée à jouer un grand rôle dans le monde, si elle se met résolûment à la tête du mouvement en faveur des réformes sociales, il se refuse à croire que la religion de l'avenir soit le catholicisme romain ou même une forme quelconque du christianisme dogmatique. « Ce n'est, écrit-il, qu'au christianisme pri-
» mitif, à l'Évangile de Jésus, que peut être réservée cette
» haute destinée. »

Quant à la façon dont il comprend cet Évangile, il l'a suffisamment précisée dans les lignes suivantes de son essai sur *L'Avenir religieux des Peuples civilisés* :

« Dans la religion du Christ, point de dogme et presque
» point de culte. L'amour de Dieu conçu comme le
» type de toute perfection; l'amour des hommes, la cha-
» rité, voilà à quoi se réduit sa doctrine. Rien de moins
» théologique, de moins sacerdotal, rien de plus philo-
» sophique, de plus profond et de plus simple. Si nous
» voulions pratiquer le culte dont Jésus nous a donné
» l'exemple, nous devrions suivre les rites du judaïsme,
» mais, en toutes circonstances, il a montré qu'il n'y
» attachait aucune importance : Soyez parfaits comme
» mon Père est parfait, voilà pour Jésus la loi et les pro-
» phètes. »

Dans la sphère des choses suprasensibles, la foi de Laveleye s'en est tenue, selon toute apparence, à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Pour justifier cette double croyance, nul n'a insisté avec plus de force sur les arguments tirés du sentiment de l'idéal et de l'aspiration à la justice. Son Dieu était à la fois le Dieu

des prophètes et celui des platoniciens, mais sans les limitations anthropomorphiques du premier, ni les développements mystiques du second — quelque chose comme le type de la perfection éternelle et absolue qui tend à s'objectiver dans l'homme. Il ne semble pas d'ailleurs, à en juger par ses écrits, avoir approfondi la question de l'origine du mal, que ses maîtres philosophiques, Bordas et Huet, tranchaient par l'hypothèse de la chute, ni avoir tenté de résoudre la redoutable antinomie de la bonté et de la puissance divines, ce Charybde et Scylla de tous les idéalismes religieux. La nature de son esprit l'entraînait à envisager le problème du monde sous des côtés plus pratiques, et il était trop absorbé par le but à atteindre, pour spéculer longuement sur les péripéties du point de départ.

Nombreux sont ceux qui, à des points de vue divers, se refuseront à partager les croyances religieuses de Laveleye et surtout à admettre les conclusions qu'il en a tirées. Mais personne ne peut contester qu'il n'y ait là une source d'action élevée et, ajouterai-je, bienfaisante, à en juger par les inspirations qu'il y a lui-même puisées et que nous retrouvons dans toutes les parties de son œuvre.

CHAPITRE III.

Économie sociale.

La science favorite de Laveleye. — Premiers travaux économiques. — Rupture avec l'économie politique orthodoxe. — Le libre échange et la grande industrie. — Études d'économie rurale. — *Les Formes primitives de la Propriété.* — *Le Socialisme contemporain.* — Lien entre la propriété et la liberté. — Condamnation du luxe. — Campagnes en faveur du bimétallisme. — La crise du travail. — Travaux académiques se rapportant à l'économie sociale. — *Les Éléments d'Économie politique.* — Rapports avec l'école libérale. — Polémique avec Herbert Spencer sur le rôle économique de l'État.

« La science de prédilection du XIXe siècle — écrivait Laveleye dès 1857 — c'est l'économie politique, et sa » tâche, l'amélioration du sort du plus grand nombre. » Elle fut aussi la science de prédilection de Laveleye et la tâche qu'il lui assigne resta le but principal de toute sa vie.

Nous avons vu, à propos de son premier article, comment, dès ses débuts, il rompait avec les économistes orthodoxes, en déclarant que l'économie politique ne doit pas seulement rechercher les moyens d'augmenter la production des richesses, mais encore les moyens d'en assurer la répartition conformément aux règles de la justice. Ce n'est pas cependant qu'il versât dans les utopies mises à la mode par les agitateurs sociaux de cette époque. Dans son article sur le *Communisme*, il prend vivement

à partie les doctrines qui veulent faire tomber entre les mains de l'État tous les moyens de production. Il fait observer que ce système présente un grand attrait à deux classes d'hommes fort disposés à s'entendre : les réformateurs et les travailleurs. Mais le communisme n'a jamais pu fonder des associations durables qu'en s'appuyant sur le sentiment religieux. Il affaiblit le ressort de l'activité et énerve le travail. Il n'a pas l'idée nette du droit. Il détruit la responsabilité et par conséquent anéantit, ou la justice, ou la liberté. Même la liberté de la pensée est inconciliable avec ce régime : « Des brutes » débordées sous un niveau d'airain, voilà l'image du » niveau égalitaire que rêve le matérialisme .., l'aligne- » ment régimentaire et la servitude générale. » Heureusement, ajoute Laveleye, à en juger par le passé, on peut affirmer que l'avenir n'appartiendra pas au communisme. La propriété, loin d'être en décadence, est en progrès. Deux caractères marquent cette importante transformation : le premier est que la propriété est de plus en plus accessible et passe entre les mains d'un nombre de plus en plus grand de personnes, ce qui constitue le progrès de la démocratie; le second, c'est que la propriété, au lieu d'être la suite de la conquête ou de l'hérédité, devient de plus en plus la récompense du travail. Et il conclut en résumant dans cette formule sa conception du progrès économique : « A chacun son œuvre, toute son » œuvre, rien que son œuvre. »

Ses divergences avec l'orthodoxie économique s'accentuent encore dans sa thèse sur le principe et les conséquences de la liberté du commerce international. La doctrine du libre échange, y soutient-il, n'est vraie d'une

façon absolue qu'à deux conditions : 1° que tout homme soit propriétaire; 2° que tous les peuples n'en fassent qu'un. Le libre échange fait jouir toutes les nations des avantages qu'offrent le sol et le climat de chaque pays. Il applique à l'univers entier le principe fécond de la division du travail; enfin, il prépare l'union de tous les peuples. Aussi les économistes ont-ils raison de soutenir qu'il stimulera la production des richesses. Malheureusement, il n'en modifiera pas la répartition. « Le dernier » mot de la science économique n'est pas là. Plus de » lumière, plus de justice, voilà la voie du salut. »

Un autre point sur lequel il se mettait, dès lors, en opposition avec les économistes officiels, c'était la question de la grande industrie. Un économiste allemand, fondateur du *Zollverein*, le docteur List, avait soutenu que les peuples agriculteurs étaient inférieurs aux peuples manufacturiers. Il s'élève vivement contre cette opinion : « Le peuple agriculteur aura plus de chances de moralité, » de bonheur, de santé, de bien-être, de puissance réelle, » que le peuple manufacturier. Si l'instruction publique » est bien organisée, il sera au moins aussi éclairé. Les » voies de communication perfectionnées, une marine » étendue, les institutions de crédit, les arts même ne » lui feront pas défaut. Si, par un trop grand accroisse» ment de la population, la misère finit aussi par se mon» trer dans son sein, il échappera du moins à ce paupé» risme hideux, immoral, dégradant, plaie et honte des » villes industrielles. »

Cette thèse reparait à chaque instant dans ses ouvrages. C'est qu'à ses yeux les progrès de l'industrie ne sont un bienfait pour l'humanité que dans la mesure où ils

apportent plus de liberté, de félicité et de moralité. Or, jusqu'ici ils n'ont guère réussi qu'à développer le luxe, l'inégalité, l'instabilité des conditions, le paupérisme, l'agglomération des classes ouvrières dans des conditions désastreuses pour l'hygiène de l'âme et du corps, enfin, par une réaction naturelle, un esprit de mécontentement et de révolte, qui met en péril les bases de l'ordre social, en même temps que l'avenir des institutions libres. Aussi se serait-il volontiers écrié, parodiant la phrase de Tacite : « Les grandes usines ont perdu l'Europe. »

D'autre part, il était rural dans l'âme. Quand il parlait de la vie rustique, il ne devenait pas seulement artiste, comme le disait Victor de Mars, mais encore poète. Ses études d'économie rurale, qui lui ouvrirent la *Revue des Deux Mondes*, figurent certainement parmi ses productions les mieux composées et les mieux écrites.

Dans son article sur *Les Forces productives de la Lombardie*, après avoir félicité ce pays d'avoir échappé jusqu'ici aux maux de la grande industrie, il expose successivement les ressources naturelles de ses différentes régions, leurs divers modes d'exploitation, les bons et les mauvais effets de la petite culture et de la petite propriété, enfin, les conséquences du métayage. Toutes choses égales, conclut-il, l'activité et le zèle seront au plus haut degré chez le petit propriétaire, moindres chez le métayer, moindres encore chez le fermier dans la grande culture, parce qu'ici le travail est exécuté par des ouvriers à salaire fixe, n'ayant aucune part dans le produit. Aussi déclare-t-il le métayage supérieur au bail, sous condition d'avoir un caractère de fixité. Il fait

ressortir combien la Lombardie offre à cet égard des conditions favorables, car on y trouve une propriété très divisée, avec de l'instruction, de l'aisance et du bon sens naturel chez les habitants. Il fait observer que ce sont aussi là les meilleures conditions pour la pratique du *self government*, et, montrant combien d'applications ce principe a reçues dans le régime administratif des populations lombardes, il prédit que celles-ci serviront de modèle au reste de la Péninsule italienne.

Les études qu'il publia ensuite sur l'économie rurale de son propre pays et qui furent bientôt après réunies en volume, se relisent toujours avec plaisir et avec fruit. Laveleye y décrit successivement, pour chacune des grandes zones entre lesquelles se divise notre pays, la constitution du sol, les particularités du climat, les procédés agricoles, la condition et les habitudes des populations; puis il indique, en chiffres aussi exacts que possible, la valeur des produits, les prix de vente et de location des terres, le nombre des exploitations, le chiffre de leur bétail; enfin, de ces statistiques et de ces observations il déduit, sur le développement matériel et moral des populations, une série de réflexions où la science et le bon sens rivalisent avec un profond sentiment de patriotisme. Ses tableaux du paysage flamand donnent parfois l'impression colorée et rafraîchissante d'un Hobbema ou d'un Paul Potter; telle notamment sa description du pays de Waes. Cependant, en nous peignant les champs, il n'oublie jamais les hommes. Dans la Campine, il nous montre l'agriculteur belge luttant contre la nature; dans la Hesbaye, au contraire, la nature venant en aide au travail de l'homme. Dans la stérile

Ardenne, il nous fait voir le paysan jouissant d'une aisance plus grande que dans les campagnes fertiles des Flandres, parce qu'en général il y cultive son propre bien. La vallée du Geer et le plateau de Herve lui apparaissent dans une condition heureuse, parce qu'ici, comme en Lombardie, la culture du sol se combine avec certaines formes d'industrie domestique : la fabrication du vin, des pailles tressées, des fromages. Mais c'est surtout dans la vallée de la Semoy, la « petite Provence » de notre pays, qu'il constate la situation la plus avantageuse : « Chacun, pour ainsi dire, cultive son propre » champ et peut s'asseoir à l'ombre de son noyer. Il » en résulte pour tous une sorte d'aisance rustique qui » dérive non de la possession de grands capitaux, mais » de l'abondance de toutes les denrées. » Aussi conseille-t-il à l'agronome qui voudrait connaître nos diverses régions rurales, de finir par cet heureux district, afin que, restant sous la dernière impression, il conserve un souvenir plus agréable de son voyage.

Dans ses conclusions générales, il déplore la hausse constante des fermages, qui s'était élevée à 30 pour cent de 1830 à 1846, alors que les profits du fermier étaient loin d'avoir augmenté dans la même proportion. Quant aux ouvriers agricoles, leur condition lui paraît déplorable. Leur salaire moyen était de fr. 1,40 en 1840; de fr. 1,60 en 1860. — La situation a quelque peu changé depuis lors. Le niveau des salaires s'est généralement élevé, tandis que le taux du fermage a subi une dépréciation considérable, ainsi que la valeur de la propriété, par suite de la crise qu'a provoquée la dépréciation continue du prix des céréales. Mais ce qui, dans ses obser-

vations, reste plus fondé que jamais, c'est le conseil qu'il donne aux grands propriétaires, de s'intéresser davantage aux progrès de l'agriculture. Il fait ressortir, à cet égard, l'heureuse influence exercée sur la formation de la richesse générale et même sur le maintien de la paix sociale par la résidence à la campagne de ceux qui possèdent le sol. Traçant le portrait idéal du propriétaire campagnard, il termine par cette phrase où nous entrevoyons le genre d'existence qu'il dut plus d'une fois rêver pour lui-même : « C'est en m'arrêtant parfois dans » une exploitation dirigée par un propriétaire intelligent, » qui consacrait les ressources de sa fortune et les forces » de son esprit à embellir son domaine ; c'est en appré- » ciant cette large aisance, ce bien-être réel, où rien n'est » sacrifié à l'apparence et où tout est donné aux véri- » tables commodités de son existence, en entendant la » maîtresse du logis me parler avec autant d'enthou- » siasme des produits de son verger, de son étable ou » de sa basse-cour, que de la beauté d'un paysage ou de » l'harmonie d'une association fortuite de fleurs sau- » vages; en voyant sur les joues fraîches et rebondies » des enfants fleurir la force et la santé, c'est alors que » j'ai compris toute la vérité de cette maxime appréciée » des Romains au temps de leur liberté : Rien de meil- » leur, de plus productif, rien qui soit plus agréable et » plus digne d'un homme libre que l'agriculture. »

Cette publication fit d'Émile de Laveleye le représentant par excellence de l'agronomie belge. Lorsque, en 1869, le Cobden Club, voulant mettre les Anglais à même de comparer leur régime agraire avec celui des autres nations, publia son volume *Land Tenure in various Coun-*



tries, ce fut à Laveleye qu'on demanda de rédiger le chapitre relatif à notre pays. En 1873, il fut chargé par Eug. van Bemmel d'écrire, pour l'encyclopédie *La Patria Belgica*, l'article relatif à l'économie rurale de la Belgique. Enfin, en 1877, quand la Société des agriculteurs de France réunit un congrès à Paris pendant l'Exposition universelle, ce fut encore lui qui fut désigné pour rédiger le rapport sur l'agriculture belge, à l'aide des renseignements fournis par les diverses sociétés agricoles du pays.

Après la Belgique, c'est la Suisse et la Hollande qui devinrent l'objet de ses descriptions agronomiques. Ses études sur l'*Économie rurale de la Néerlande* se distinguent également par la sûreté et l'abondance des informations, la fraîcheur des impressions, la facilité du style et la généralité des vues. Il y suit encore l'ordre tracé par la nature géologique du terrain, faisant d'abord visiter au lecteur les terres d'alluvion qui bordent les côtes, puis les terres plus élevées qui appartiennent au diluvium, enfin la région plus ancienne du Limbourg.

Après un juste tribut d'admiration et de respect pour la nation qui a conquis ce sol sur la mer, il montre comment on trouve en Hollande, dans leurs traits essentiels, toutes les phases de l'agriculture, depuis la culture intermittente sur les tourbières, jusqu'à la culture maraîchère du Westland, en passant par les exploitations forestières, les pâturages, la production des céréales et les cultures industrielles. Il y signale aussi la juxtaposition des modes de tenure les plus variés : l'antique communauté germanique dans les marken, la propriété indivise dans les bois de la Veluwe, la propriété à peine émancipée sur

les esschen, le bail héréditaire (*beklem regt*) en Groningue, le métayage en Zélande et dans le Limbourg, enfin toutes les nuances du bail à ferme dans les différentes provinces, et jusqu'à la dîme, « ce fâcheux legs d'un autre âge », établie ici, non en faveur de l'Église, mais au profit de l'État ou de certains propriétaires.

De tous ces régimes, celui qui a ses préférences, c'est toujours « la terre aux mains de ceux qui la cultivent. » Toutefois, il ne dissimule pas les avantages qu'a offerts à la Groningue l'existence du *beklem regt*, c'est-à-dire le droit héréditaire des fermiers à conserver indéfiniment leur exploitation, moyennant une rente annuelle que le propriétaire ne peut augmenter. Ce système — bien entendu quand il n'aboutit pas à des sous-locations — offre le quadruple avantage d'encourager chez le fermier l'esprit d'entreprise et de perfectionnement, d'exiger moins de capital que l'achat des terres, d'empêcher le morcellement des exploitations, enfin de prévenir le développement exagéré de la population. Il en résulte une société agricole aisée, éclairée, simple et morale, où la misère est inconnue, tout comme la routine. D'autre part, opposant, dans l'Over-Yssel, la condition des Saxons communistes à celle des Frisons individualistes, il montre que la propriété collective, reposant sur l'antique organisation de la *Marche*, donne des résultats inférieurs à l'exploitation du sol par des propriétaires : « Le bien-être, la » prospérité dont jouissent les intéressantes communes » de la Frise, montrent bien que, malgré les détestables » qualités du sol et la mauvaise disposition des champs » cultivés, un travail opiniâtre et stimulé par le sentiment » de la propriété, suffit pour transformer un véritable

» marécage en un canton très productif, où vit une nom-
» breuse population, religieusement fidèle, en ce siècle de
» transformations, aux vieilles coutumes de ses aïeux les
» Frisons et à la foi austère qu'ils ont su défendre jadis
» contre Rome et Philippe II. » Il est vrai que ces domaines ne sont pas inférieurs à 15 ou 20 hectares. — Sa conclusion est que la Hollande marche au premier rang dans le grand mouvement de progrès matériel qui caractérise notre époque. « Pour s'y maintenir, elle a tout ce
» qu'il lui faut : la liberté, la prévoyance, l'esprit d'asso-
» ciation, l'instruction, le capital, des bras et des espaces
» à conquérir, non l'épée à la main sur des peuples
» voisins, mais avec la bêche et la charrue sur la stérilité
» des sables et des landes. »

Son étude sur l'économie rurale de la Suisse, qui date de la même époque, a tout le charme d'un récit de voyage, — soit qu'il nous décrive les sites grandioses des Alpes, qu'il nous promène dans l'herbe épaisse des pâturages, qu'il nous fasse assister à la migration des troupeaux et à la vie des bergers, ou qu'il nous expose les mœurs de populations qui semblent réaliser son idéal de démocratie agricole : prédominance de la petite propriété, rareté de la grande industrie; ni misère ni luxe; esprit religieux et moral; l'instruction généralement répandue; l'accroissement de la population tempéré par l'émigration. — Ce n'est pas que l'économie rurale n'ait encore à y réaliser certains progrès. Mais, dit-il en concluant, « dans un pays où l'habitant des campagnes
» non seulement sait lire, mais lit effectivement, la rou-
» tine cède plus facilement aux innovations heureuses et
» les améliorations se généralisent parfois avec une rapi-

» dité inconnue ailleurs. Ici, le capital ne manquera pas à » l'agriculture, car il n'existe pas de grande ville centrale » qui aspire en son sein toutes les richesses du pays et » l'on ne croit pas qu'il soit de bonne économie d'em- » ployer les épargnes disponibles à créer des armements » formidables, à bâtir des palais, à organiser des fêtes, à » fomenter le luxe sous toutes ses formes... Les progrès » réalisés dans le passé font bien augurer de ceux de » l'avenir, et, grâce à la constitution de la propriété, » l'augmentation du produit profitera à ceux qui l'auront » fait naitre. »

Au fond, dans ces monographies qu'il aurait voulu étendre à tous les pays de l'Europe (1), c'est toujours le problème de la propriété qui s'agite. Bientôt de Laveleye aura l'occasion de l'étudier en Angleterre, à propos des réformes introduites dans la législation agraire de l'Irlande. Dès 1869, à l'instigation de son ami, l'économiste Cliff Leslie, il intervient dans la discussion de ces mesures, par une polémique qu'il soutient, dans les journaux anglais, contre Lord Dufferin en faveur de la petite propriété. En 1870, il donne à la *Revue des Deux Mondes* deux articles sur la question agraire en Irlande et en Angleterre. Enfin, de 1872 à 1873, il publie, dans le même recueil, ses études historiques sur le droit de propriété, où il fut un des premiers à appliquer les procédés de cette méthode comparative que l'historien Freeman a appelée une des grandes conquêtes de notre siècle.

Il était vivement encouragé dans ses recherches par Stuart Mill, qui poursuivait un but analogue et qui lui

(1) Cfr *Lettres et souvenirs*, page 81.

écrivait d'Avignon, en français, le 17 novembre 1872 : « Je vois avec plaisir que vous prenez un peu l'habitude d'écrire pour l'Angleterre; vous y trouverez un public beaucoup mieux préparé qu'autrefois pour profiter de ce que vous avez à lui dire, et un penseur belge est dans une position de haute impartialité à l'égard des choses du continent d'Europe, qui le rend particulièrement propre à en donner de saines appréciations à des lecteurs qui sont souvent réduits à croire sur parole (1). »

Les études historiques de Laveleye sur le droit de propriété ont été réunies, en 1873, dans un volume : *La Propriété et ses Formes primitives,* qui a été traduit en anglais, en allemand, en danois et en russe. Jusque-là, ceux qui voulaient chercher l'origine du droit de propriété, remontaient à ce qu'on nomme l'état de nature pour en faire sortir directement la propriété individuelle, absolue. Emile de Laveleye, étudiant les survivances des sociétés primitives dans l'Inde, à Java, au Japon, ainsi que chez les différents peuples de l'Europe, montre que l'organisation du droit de propriété n'est nullement immuable, qu'au contraire elle a subi partout une évolution identique et parallèle, sinon simultanée; que la forme primitive était le communisme ou, à proprement parler, la non-appropriation du sol, et que la généralisation de la propriété individuelle est le dernier terme d'une transformation commencée chez nos ancêtres, quand ils étaient encore à l'état sauvage.

Tant que l'homme vit de la chasse, de la pêche et de la

(1) Voyez la *Revue de Belgique* du 15 janvier 1885 : *Lettres inédites de Stuart Mill,* p. 7.

cueillette, il ne songe pas à s'approprier la terre. Sous le régime pastoral, la notion de la propriété commence à poindre; toutefois, elle s'attache seulement à l'espace que parcourent habituellement les troupeaux de chaque tribu. Les conditions mêmes de la vie pastorale s'opposent à toute appropriation. Quand s'établit le régime agricole, la terre arable est d'abord exploitée en commun, comme le pâturage et la forêt. Plus tard, la terre est cultivée en lots répartis entre les familles par la voie du sort; l'individu n'a ainsi que l'usage temporaire. C'est le système actuel de la commune russe; Tacite le trouva en vigueur chez les Germains. Puis, les parts restent aux mains de chaque famille organisée d'après le mode patriarcal, tous les membres vivant sous le même toit et travaillant en commun au profit de l'association, comme en Italie et en France pendant le moyen âge, actuellement en Serbie. Enfin, apparait la propriété individuelle et héréditaire, mais encore entravée par les droits suzerains, les fidéi-commis, les retraits-lignagers, qui ont seulement disparu depuis la Révolution française. L'auteur reconnait que les procédés d'exploitation se sont améliorés dans la mesure où la propriété s'est ainsi dégagée de la communauté. Voilà même, ajoute-t-il, le fait important que les dernières recherches mettent de plus en plus en relief.

Quelles sont les conclusions pratiques de ces recherches? L'auteur ne pense pas que l'étude des formes de la propriété puisse engendrer une théorie nouvelle du droit; cependant, elle fournit des indications précieuses pour la direction des sociétés. La propriété, écrit-il, n'a pas seulement été instituée dans l'intérêt de l'individu, mais

aussi dans celui de la société. Pendant les temps primitifs, l'élément social domine; le sol est un domaine collectif qui appartient à la tribu. Aujourd'hui, la propriété a été dépouillée de tout caractère social : « En allant trop » loin dans cette direction, on a ébranlé les bases de la » société et il est à croire que, dans l'avenir, une place » plus grande sera donnée à l'élément collectif. » Cependant, il reconnait que l'évolution même de la société s'oppose à tout retour général vers les formes primitives de la propriété. Tout au plus demande-t-il le maintien des communautés de village chez les peuples qui en possèdent encore et la constitution d'un domaine collectif dans les démocraties nouvelles qui se fondent sur des territoires inoccupés. En réalité, ce qu'il préconise, c'est la diffusion de la propriété individuelle. « La propriété, » écrit-il, est la condition de la vraie liberté. » Non que chacun doive avoir une part du sol, mais il est désirable que tous soient propriétaires, les uns du sol, les autres de leurs outils, d'autres encore d'une part dans une exploitation ou une entreprise collective. « L'histoire des » faits économiques nous montre que, primitivement, la » propriété était considérée comme un droit naturel, » complément des autres droits, tellement inhérent à la » personnalité humaine, qu'on n'en refusait l'exercice » qu'à l'esclave, qui était en même temps privé de la » liberté. Telle était l'idée juste que nous ont léguée nos » aïeux; elle a été souvent obscurcie, méconnue; mais » il faut la remettre en honneur et la creuser de plus en » plus pour en tirer les salutaires conséquences dont » notre société, si profondément troublée, a plus besoin » que jamais. »

Cette conclusion de l'ouvrage sur les formes de la propriété pourrait presque servir d'introduction aux études subséquentes de Laveleye sur *Le Socialisme contemporain*.

Il y débute par la recherche des causes qui ont provoqué la renaissance du socialisme. En première ligne, vient le sentiment de l'idéal chrétien, qui nous pénètre même à notre insu. « Dans tout chrétien qui comprend les ensei-
» gnements de son maître et qui les prend au sérieux,
» il y a un fond de socialisme; et tout socialiste, quelle
» que puisse être sa haine contre toute religion, porte en
» lui un christianisme inconscient... On ne peut com-
» prendre par quel étrange aveuglement les socialistes
» adoptent les théories darwiniennes qui condamnent
» leurs revendications égalitaires et repoussent le chris-
» tianisme d'où elles sont issues et qui les légitime. »
— Une seconde cause, ce sont les principes d'égalité politique inscrits dans nos constitutions : « Le suffrage
» universel veut comme complément le bien-être univer-
» sel. Il est contradictoire que le peuple soit à la fois
» misérable et souverain. » — Une troisième cause, peut-être la plus importante, c'est le changement apporté dans la condition des travailleurs par la transformation des modes de production. « Ceux qui travaillent ont perdu
» leurs garanties séculaires et deviennent plus dépen-
» dants; tandis qu'ils sont élevés à la dignité de souve-
» rains dans l'ordre politique, ils tombent dans l'ordre
» économique à l'état de salariés. » — Un autre facteur encore, c'est l'instabilité des conditions, avec les inquiétudes extrêmes et les aspirations démesurées qui en résultent — instabilité produite à la fois par l'égalité civile et par la liberté des transactions.

La liberté d'examen contribue également à favoriser les rêves d'un bouleversement social : « A mesure que la foi » s'en va, le peuple, cessant de croire en des compensa- » tions célestes, réclame dès maintenant sa part de » bonheur... Lui démontrez-vous que cette justice qu'il » rêve est une chimère et que le partage actuel des biens » est déterminé par des lois naturelles inéluctables, » alors, désespéré, il dira, comme les millénaires : » Périsse par le feu cette société où règne l'iniquité, afin » que sur ses débris surgisse un monde nouveau; et l'on » verra se produire le *nihilisme.* » — Vingt ans plus tard, il eût écrit l'*anarchie*. — Enfin, les rivalités internationales, les guerres, l'exagération des armements hâtent aussi la propagation du socialisme, d'abord en dévorant une notable partie de la production, ensuite en attirant vers les villes les jeunes gens des campagnes.

Dans ces conditions, on ne peut s'étonner des progrès rapides d'un mouvement qui a surgi spontanément sur tous les points du monde contemporain. Laveleye l'étudie successivement dans ses écoles parallèles, depuis les socialistes de la chaire jusqu'à Bakounine et aux nihilistes, en passant par Karl Marx, Lasalle et les fondateurs de l'*Internationale*. Il ne manque pas non plus de nous décrire les socialistes conservateurs, chrétiens et catholiques, dont il a, le premier, résumé dans une vue d'ensemble les systèmes et les organisations.

On peut dire que cet ouvrage a été une révélation pour les classes éclairées de l'Europe; on l'a lu avec quelque chose de l'intérêt poignant que les contemporains les plus clairvoyants de Tacite devaient prendre aux descriptions du monde barbare qui commençait à menacer

la civilisation romaine. On y trouve le secret de bien des événements que l'auteur a en quelque sorte prédits, pour ne citer que le sinistre développement de l'anarchie, les grandes grèves américaines et la politique socialiste de l'empereur d'Allemagne. Par le caractère essentiellement objectif de sa méthode, l'auteur a pu satisfaire les socialistes, dont il expose fidèlement les doctrines, aussi bien que les économistes, auxquels il révèle les points faibles de leur système; les progressistes, auxquels il enseigne à distinguer, dans le socialisme, le bon grain de l'ivraie, aussi bien que les conservateurs, auxquels il montre les moyens de faire la part du feu.

Ses vues personnelles, qu'il a développées surtout dans son article sur les *Tendances nouvelles de l'Économie politique et du Socialisme,* publié, en 1875, dans la *Revue des Deux Mondes,* le rattachent incontestablement à l'école des *Katheder Socialisten,* qui rangent l'économie politique parmi les sciences morales, y introduisent la notion d'un idéal à poursuivre, tiennent compte davantage des exigences nationales et tendent à accroître les interventions de la loi. Sa conclusion est que le socialisme s'introduira jusqu'à un certain point dans nos lois par l'influence croissante de ce qu'on nomme le socialisme d'État, mais qu'on ne doit guère s'attendre à une réforme radicale et complète de la société. « Si, comme jadis en Israël, surgissaient des » prophètes enflammés de la soif religieuse de la justice, » le christianisme social, s'emparant des âmes, pourrait » amener des transformations profondes dans l'ordre » économique. Mais le triomphe durable d'une révolu- » tion socialiste violente est impossible. Toutefois, » comme le nihilisme, semblable à une lave ardente,

» fermente partout dans les couches souterraines de la » société, et y entretient une sorte de fureur satanique » de destruction, il est possible que, dans l'une de ces » crises où l'autorité est impuissante et la force répres- » sive paralysée, on voie, ainsi que le prédisent le poète » Hégésippe Moreau, dès 1833, et, plus récemment encore, » M. Maxime Du Camp, nos capitales ravagées par la » dynamite et le pétrole d'une façon plus sauvage et plus » systématique que Paris ne l'a été en 1871. »

Parmi les causes qui contribuent à aigrir les dispositions des classes nécessiteuses, figure tout d'abord l'exagération du luxe qu'étalent aujourd'hui les privilégiés de la fortune. Laveleye, qui range dans le luxe « tout ce » qui est à la fois cher et superflu », n'admet pas même la distinction du luxe permis et du luxe abusif. Dans son petit volume, *Le Luxe*, après avoir énuméré les sentiments qui entraînent l'homme à la satisfaction des besoins irrationnels — la vanité, la sensualité, l'instinct de l'ornementation et le goût du changement —, il condamne le luxe, au point de vue moral, comme contraire au but de la vie, lequel réside dans le développement normal de toutes les facultés humaines selon les données de la raison; au point de vue économique, comme opposé à la prospérité des peuples, qui dépend non d'une production et d'une consommation illimitées, mais de l'accroissement du capital, fruit de l'épargne; au point de vue du droit et de la justice, comme incompatible avec les devoirs des riches envers les déshérités de la fortune. Il fait toutefois une exception en faveur du luxe public, pourvu que celui-ci soit sainement entendu. En dernier lieu, il étudie les rapports

du luxe avec les formes de gouvernement. Invoquant l'autorité de Montesquieu et d'Aristote, il montre que la démocratie exclut le luxe, parce qu'elle ne comporte pas l'extrême inégalité.

Personnellement, il avait surtout horreur des dépenses qui sont un sacrifice aux préjugés et aux convenances mondaines. M. Potvin rapporte qu'amené à donner un bal pour l'entrée de ses filles dans le monde, Laveleye s'infligea, au profit d'une œuvre démocratique, une amende égale aux frais présumés de cette fête (1).

Parmi les questions spéciales qui se rattachent à l'économie politique, il en est une dont il n'a cessé de se préoccuper pendant les trente dernières années de sa vie : c'est le problème de la monnaie, « ce lien entre les » nations », comme il la nommait. Il a raconté lui-même comment il avait été conduit à s'en occuper la première fois. A Gheluvelt, où, vers 1858, par suite du voisinage de la frontière française, on ne voyait guère en circulation que de l'or, il touchait ses fermages en napoléons, et, l'hiver, à Gand, il ne les écoulait qu'avec perte. « Je par» tageai, explique-t-il, l'agacement général et je me mis à » étudier la question (2). » Le résultat de cette étude fut, en 1859, sa brochure sur la question de l'or. Bientôt le gouvernement belge fut obligé de céder et la loi du 4 juin 1861 établit le bimétallisme.

En 1865, il publiait dans la *Revue des Deux Mondes*

(1) CH. POTVIN, *Émile de Laveleye*, extrait de la *Revue de Belgique*, p. 33

(2) Voy. *La Monnaie et le Bimétallisme international*. Paris, 1891, p. XII.

une étude sur *Le Marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans*, où il attribue principalement ces crises, en quelque sorte périodiques à une contraction des intermédiaires de l'échange : la monnaie et le crédit. Comme remède, il préconise la conservation d'un grand approvisionnement de numéraire. Pour en éviter la dissipation, on devrait hausser en temps opportun le taux de l'intérêt, cette hausse agissant « comme une pompe » sur le métal qu'elle attire et sur la spéculation qu'elle » entrave ». — Toutefois, le vrai moyen de prévenir les crises — et ici Laveleye entre au cœur de la question — c'est le bimétallisme.

Emile de Laveleye, qui était rapidement devenu une autorité européenne dans les questions monétaires, mit toute son influence au service de cette solution, qu'il a préconisée dans des articles et des brochures trop nombreux pour être analysés ici (lui-même en a énuméré vingt-deux). Il les a, du reste, condensés dans son ouvrage sur *La monnaie et le bimétallisme international*, publié à Paris en 1891, où, après avoir recherché l'origine de la monnaie, sa nature et ses fonctions, il expose les différents systèmes monétaires et fait ressortir les avantages d'un double étalon, enfin réfute les objections à l'introduction du bimétallisme.

Dès 1881, dans une *Lettre ouverte aux membres du Cobden Club*, il prédisait en ces termes la réaction protectionniste qui s'est affirmée avec tant d'intensité depuis la proscription de l'argent : « La devise du Cobden Club » est : *Free Trade, Peace and Goodwill among nations*. Je » n'hésite pas à dire que votre politique monétaire met » en péril ces trois grands intérêts de l'humanité : la

» paix, la liberté des échanges et la concorde entre les » peuples. » Et il ajoute, en 1891 : « Le monométallisme a tué le libre échange. » — Enfin, dans un article de la *Revue de Belgique*, intitulé : *La Bataille des Étalons*, il va jusqu'à attribuer au monométallisme la naissance du mouvement antisémitique : « Quand tout le monde souffre » de la suspension des affaires, celui qui détient l'or, » dont la puissance est accrue, parait s'enrichir de la » ruine des autres. »

Les deux conditions essentielles du bimétallisme sont : 1° la frappe libre des deux métaux, conformément aux règlements des monnaies ; 2° le pouvoir payant illimité accordé aux unités monétaires, soit d'argent, soit d'or. Ce système n'est possible que s'il existe de par la loi un rapport fixe entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Sans doute, dans les circonstances actuelles, une nation isolée aurait beau l'établir chez elle ; le métal qui a le moins de valeur aurait vite expulsé vers l'étranger celui qui en a le plus. Mais il en serait autrement, comme Franklin le démontrait déjà au siècle dernier, si toutes les nations ou du moins un groupe d'États s'accordaient pour fixer le rapport. Il suffirait, comme le propose M. Cernuschi, que les quatre principales nations commerciales concluent un traité où, tout en gardant chacune leurs types monétaires, elles admettent le bimétallisme, en fixant entre l'or et l'argent le rapport, indiqué par les faits, de 1 à 15 $1/2$. Ce système international aurait l'avantage : 1° de rendre bien plus stable la valeur comparative de l'or et de l'argent ; 2° de réduire au minimum les variations dans la puissance d'acquisition de la monnaie, partant, dans les prix ; 3° de

relever la valeur de l'argent; 4° d'éviter les pertes incalculables que causerait au monde la démonétisation complète de l'argent; 5° de faciliter les règlements de compte avec l'Inde et la Chine, où l'argent circule seul; 6° de rendre plus facile la reprise des payements en espèces dans les pays qui sont actuellement au régime du cours forcé.

Un autre avantage encore du bimétallisme, c'est qu'il permet au débiteur de se libérer au moyen du métal le plus facile à acquérir. Laveleye ne pouvait négliger ce côté de la question. M. Leroy-Beaulieu, admettant que l'exclusion de l'argent favoriserait les rentiers et les créanciers en général, avait ajouté : « Qu'importe! Ce que perdent les uns, les autres le gagnent, et tous appartiennent à la même nation. » Il répond à l'économiste français que, quand il s'agit de choisir, on doit incliner vers les débiteurs; ainsi l'ont voulu toutes les législations rationnelles et humanitaires. De plus, la rente représente un capital accumulé et voué au repos, tandis que l'argent payé par les débiteurs, les contribuables, le capital, l'industrie et le travail, est enlevé au capital actif.

Laveleye mit au service de cette cause toute son activité et toute son influence. Envoyé à la Conférence monétaire qui se réunit à Paris en 1881, il conçut l'idée de constituer dans chaque pays une société de propagande bimétalliste. Le projet fut immédiatement accueilli en Allemagne, en Angleterre, aux État-Unis et en Belgique. Un instant, on put croire que cette campagne allait aboutir. Le Parlement allemand émit, en 1889, un vote favorable à l'emploi simultané des deux métaux; les États-Unis songeaient à établir la frappe libre et illimitée

de l'argent; enfin, l'Angleterre elle-même semblait ébranlée. On sait comment la surproduction de l'argent aux États-Unis et l'échec de la Conférence monétaire réunie à Bruxelles en 1893, ont fait plutôt reculer la question. Mais le dernier mot n'est pas dit, et si jamais le bimétallisme international se reconstitue, il le devra en partie aux efforts habiles et incessants de Laveleye.

Celui-ci ne pouvait manquer de retrouver la question monétaire au fond de la crise industrielle et agricole qui débuta dans notre pays, il y a plus de dix ans, et qui n'est pas encore terminée aujourd'hui. Ému des souffrances et des troubles que cette crise suscitait dans la classe ouvrière, le gouvernement belge avait institué, en 1886, une Commission du travail chargée d'étudier la condition des ouvriers en Belgique. Laveleye fut naturellement désigné pour en faire partie. L'état de sa santé, momentanément ébranlée par un vrai surmenage intellectuel, l'empêcha de remplir cette mission. Mais peu après, il apporta son témoignage à l'enquête sous forme d'une brochure : *La Crise et ses Remèdes*. Il y établit que cette crise diffère de ses devancières en ce qu'elle se caractérise par une baisse générale des prix. C'est une crise « de bon marché ». M. Pirmez avait soutenu que le bon marché est, en tout état de cause, un événement heureux dont les travailleurs surtout sont appelés à profiter. Laveleye répond que, sans doute, les ouvriers sont les derniers atteints par la baisse des prix. Mais leur tour arrive, quand les patrons sont ruinés et que la demande de travail décroît. Assurément, il importe peu que tous les revenus soient diminués, si le prix de toute chose diminue dans la même proportion.

Mais, pendant qu'il se produit, cet abaissement des prix occasionne les perturbations les plus graves. D'ailleurs, ajoute-t-il, même le rétablissement de l'équilibre sur le pied des prix diminués n'empêche pas un autre mal, cette fois permanent : les contribuables, les nations, les villes, les débiteurs à long terme, les sociétés qui ont émis des obligations, toute la partie active de la population, seront les serfs des rentiers inactifs à qui ils devront payer des intérêts dont la charge aura énormément augmenté. En effet, pour faire face à la même dette, il faudra livrer beaucoup plus de produits et de main-d'œuvre, puisqu'ils vaudront moins. « Le travail moderne » sera plus durement exploité que l'esclave antique. »

La crise lui paraît avoir trois causes principales : 1° l'outillage de l'Europe est presque terminé, et ainsi il reste moins de place pour les entreprises nouvelles; 2° les progrès accomplis dans les moyens de production et dans les moyens de transport, ont abaissé le prix de beaucoup d'objets par l'accroissement de l'offre; 3° la proscription de l'argent, diminuant la quantité des instruments de l'échange, a amené une baisse générale des prix.

Quant aux remèdes, il préconise — outre le bimétallisme — une série de réformes destinées à agir sur la condition des classes inférieures — les unes directement, comme l'organisation de grands travaux publics à l'aide de nouveaux impôts prélevés sur l'alcool, ce fléau du peuple; la réduction des tarifs des chemins de fer; le développement des sociétés coopératives; une réglementation du travail dans les mines et les manufactures, analogue à celle qui existe en Suisse et en Angleterre; un système

complet d'assurances ouvrières, tel qu'il a été proposé en Allemagne, etc.; — les autres indirectement, comme l'établissement du service personnel, l'instruction gratuite et obligatoire, l'institution de conseils de conciliation et d'arbitrage, « enfin et surtout un esprit de charité » chrétienne nous disposant à accueillir et à mettre en » œuvre tout ce qui peut améliorer la condition du » peuple ».

Touchant, dans le même opuscule, à la crise agricole qui aggravait la crise industrielle, il repousse les mesures protectionnistes, mais réclame le développement des tramways vicinaux, le transport des engrais à prix réduits, la diffusion de l'enseignement technique, la généralisation légale du *Pachters recht* des Flandres, en le complétant comme on l'a fait en Angleterre.

Presque tous ses travaux académiques, à part quelques notices bibliographiques, se rapportent à l'économie sociale. C'est ainsi qu'il intervint à titre de rapporteur dans les concours tendant à récompenser le meilleur travail sur la statistique d'une commune des Flandres (1869), sur la théorie économique du capital et du travail (1872 et 1874), sur l'histoire des classes rurales en Belgique, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (1880), sur l'histoire des finances publiques en Belgique, depuis 1830 (1881), sur l'organisation des institutions charitables en Belgique (1882), sur les anciens corps de métiers et les associations coopératives des temps modernes (1886), sur les impôts de consommation (1889). A deux reprises, en 1872 et en 1888, il accepta la tâche de rédiger le rapport du jury pour le prix Guinard; en 1886 et en 1889, celui du jury pour le prix Castiau. Élu directeur de la Classe des lettres, le dis-

cours qu'il prononça en cette qualité, dans la séance publique du 8 mai 1878, est consacré tout entier à son sujet favori : *La Démocratie et l'Économie politique.* Après avoir exposé les progrès de la démocratie et montré les dangers qui en résultent, il recherche comment on pourra déjouer le péril : « C'est la propriété démocratisée — conclut-il — qui sauvera la démocratie..... Les démocraties » antiques ont péri par la lutte des pauvres contre les » riches. Si vous accordez à tous le droit de voter, faites » que tous arrivent à la propriété, et pour cela donnez » au peuple une instruction forte, complète, morale ; » inculquez-lui l'épargne ; remplacez par des institutions » d'aide et de protection les corporations du moyen âge ; » favorisez la division des fortunes ; représentez par de » minimes coupures les capitaux productifs, afin que » chacun puisse en avoir sa part ; tendez la main à ceux » qui s'efforcent de monter ; faites place à ceux qui » arrivent. »

C'est surtout dans ses *Éléments d'Économie politique*, comme on devait s'y attendre, qu'il a systématisé ses vues sur tous les grands problèmes de notre état social. Cette œuvre, où il condense la substance de près de vingt années d'enseignement, a beau revêtir la forme et les allures du manuel ; elle n'en a ni la banalité ni la sécheresse. On peut la lire couramment, et de cette lecture se dégage Émile de Laveleye tout entier, avec la lucidité de son esprit, la richesse de son cœur, les qualités vivantes de son style. Il ne s'y borne pas, d'ailleurs, à l'énoncé de quelques règles abstraites, mais chaque principe y est illustré d'un exemple, d'un fait, d'une maxime, choisis de main de maître.

Dès le début, il assigne pour objet à l'économie politique non seulement la description des lois suivant lesquelles la richesse se produit, se répartit et se consomme, mais encore la recherche des lois que les hommes doivent adopter « afin qu'ils puissent, avec le moins » d'efforts possible, se procurer le plus d'objets utiles à » la satisfaction de leurs besoins, en les répartissant con- » formément à la justice et en les consommant confor- » mément à la raison. » C'est introduire dans l'économie politique la morale et le droit. Il va jusqu'à dire que l'utile — objet de l'économie politique — est inséparable du bien — objet de la morale — et qu'en résumé l'économie politique est la « morale en action ». A ses yeux, la richesse, c'est ce qui répond à un besoin *rationnel* de l'homme; et si on lui demande ce que c'est qu'un besoin rationnel, il répondra : « Le développement complet et » harmonique de toutes les facultés humaines étant le » but à atteindre, tous les besoins dont la satisfaction » tend à ce but, peuvent être considérés comme ration- » nels. » Et la condamnation du luxe s'affirme dans cette appréciation du rôle joué par les besoins comme excitateurs de la productivité. « Il n'est pas vrai qu'il faille » mesurer l'avancement de la civilisation à la multipli- » cité des besoins satisfaits, ni qu'il soit nécessaire, pour » résoudre les problèmes économiques, de les multiplier » toujours davantage. » Aussi distingue-t-il de faux *besoins* et de fausses *richesses*, dont la suppression serait tout avantage pour l'humanité.

C'est qu'au fond le principe directeur de toutes ses théories économiques, c'est la philosophie de la liberté. Tandis que les économistes orthodoxes proclament la

fatalité des lois qui président à la création des richesses, il affirme chez l'homme, dans un certain degré de civilisation, le pouvoir de réagir contre la pression des lois naturelles : « La philosophie de l'histoire, qui cherche » dans la suite des événements une loi providentielle » comme l'a fait Bossuet, ou une loi nécessaire comme » l'a fait Buckle, est à la fois chimérique et peu utile. » Celle qui ferait connaître les causes qui ont rendu » certains peuples libres et prospères, d'autres esclaves » et misérables, serait très utile, car elle apprendrait aux » hommes ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent » éviter. »

Prenant un à un les différents facteurs de la production, il examine longuement les causes qui augmentent ou diminuent la productivité du travail. Il ne conteste pas l'influence de la race et du climat, mais il croit bien davantage à l'action de l'instruction, des croyances, des habitudes, des lois, des doctrines philosophiques, religieuses et morales, « c'est-à-dire toutes les causes qu'on peut modifier ». Il examine donc de quelle façon la productivité peut être influencée par les systèmes de propriété, de succession, de rémunération et de division du travail, d'association et de coopération, etc., sans jamais perdre de vue les principes qu'il a établis dans la première partie de son livre.

Il nous est impossible de le suivre ici dans toutes les solutions qu'il donne aux problèmes de la production, non plus que de la répartition et de la circulation des biens. C'est surtout dans les chapitres consacrés aux moyens d'améliorer la condition des salaires, et dans le livre traitant de la consommation, qu'il révèle sa préoccu-

pation dominante de faire de l'économie politique la science de la justice appliquée aux relations sociales.

Il conteste la fatalité de la prétendue loi d'airain qui maintiendrait le salaire de l'ouvrier au minimum de ce qui est nécessaire à sa subsistance. Il affirme que la condition de l'ouvrier s'est beaucoup améliorée depuis un siècle, mais non pas d'une façon suffisante. Il examine donc les divers moyens préconisés pour assurer à l'ouvrier une part plus grande de son travail. Il repousse la charité comme insuffisante, le communisme comme impraticable, l'organisation du travail par l'État comme désastreuse : « La fin du progrès et un despotisme universel réglant » tous les actes de la vie économique — dit-il à propos du collectivisme intégral —, voilà quel serait le sort de » l'humanité. » Les sociétés coopératives font cesser l'antagonisme entre le capital et le travail, mais elles ne peuvent guère se généraliser. L'émigration n'a pas d'effet sensible sur les salaires. Les coalitions et les grèves sont des armes à double tranchant. L'augmentation du capital améliore la situation des travailleurs, mais seulement si le capital accru passe en grande partie aux mains des travailleurs eux-mêmes.

D'autre part, il est certain que la population tend à croître dans une proportion plus rapide que les subsistances : « N'y a-t-il donc point d'issue? Les hommes, trop » nombreux, seront-ils réduits, faute de vivres, à s'entre- » dévorer, et notre race, au dernier terme de cette série » de progrès dont elle est si fière, finira-t-elle, comme » elle a commencé, par l'anthropophagie? Non pas; elle » trouvera son salut dans le véritable progrès, qui peut » se résumer en ces trois mots : plus de lumière, plus de

» vertu, plus de justice. Plus de lumière fera prédominer » la vie de l'esprit sur celle de la brute, qui est en nous. » Plus de vertu conduira à plus de continence et de pré- » voyance. Plus de justice, enfin, assurant à chacun la » pleine jouissance des fruits de son travail, généralisera » la propriété, antidote éprouvé contre l'excès de multi- » plication de notre espèce. »

On voit que Laveleye n'est nullement l'adversaire de la propriété privée, bien que, par une étrange aberration, on ait parfois cherché à le confondre dans les rangs des collectivistes et des écoles analogues. Il veut, au contraire, la fortifier et la généraliser, parce qu'il y trouve la meilleure garantie de la liberté humaine.

En même temps, il affirme, contre la tendance générale des ouvriers eux-mêmes, la supériorité du travail à la tâche, précisément parce qu'il est plus juste et plus fructueux — surtout là où il peut se combiner avec une certaine participation aux bénéfices. — Il défend aussi contre les attaques du socialisme, la légitimité des profits industriels et de l'intérêt des capitaux. Il se prononce contre la nationalisation du sol, dans les pays où domine la propriété privée. Il prend la défense de la libre concurrence, « cause principale du progrès en industrie », contre les monopoles, officiels ou non, qui engendrent l'inertie et la routine. Il répudie la protection industrielle et, après avoir dénoncé les inconvénients de la grande industrie, il décoche aux protectionnistes cet argument qui devrait être inscrit au fronton de toute notre législation industrielle et douanière : « Ce n'est pas rendre service, c'est » nuire aux ouvriers, que de les pousser dans les ateliers » de la grande industrie de par la loi et malgré la

» nature. » Enfin, il proclame les liens étroits entre la liberté politique et la prospérité des peuples : « La liberté, » fille de la raison, est mère de la richesse. La décadence » est la suite nécessaire du despotisme. »

Par ces conclusions, non moins que par le principe fondamental de sa conception de l'homme, il relève bien de l'école libérale, mais de l'école libérale qui s'attache avec une préoccupation croissante à l'idée de justice regardée comme le correctif de l'individualisme.

Dans son attitude vis-à-vis des interventions économiques de l'État, on dirait qu'il prend volontiers pour guide la phrase célèbre : « Quand on l'élève, je l'abaisse. » quand on l'abaisse, je l'élève. » Rien de plus instructif, à cet égard, que sa polémique avec Herbert Spencer dans la *Contemporary Review*. Dans ce duel à armes courtoises entre deux des plus grands penseurs du siècle, nous voyons d'une part le fondateur de l'évolutionnisme conclure de la fatalité des lois naturelles à la nécessité d'écarter toutes les interventions de l'État qui entravent le développement spontané de l'individu et le libre jeu de la concurrence vitale ; d'autre part, le chrétien libéral, le « platonicien endurci », comme il s'est surnommé lui-même (1), partir de la liberté et de la responsabilité humaines pour imposer à l'État le devoir de réprimer les excès sociaux de l'individualisme et favoriser l'avènement de la justice dans toutes les relations des hommes : « La pauvreté des incapables, avait dit Spencer, la détresse des imprudents, l'élimination des paresseux et cette poussée des forts qui met de côté les faibles et en réduit un si grand nombre à la misère sont le résultat nécessaire d'une

(1) *La Péninsule des Balkans*, 1888, t. I, p. 10.

loi générale, éclairée, bienfaisante. » Ce langage révolte Laveleye, en ce qu'il blesse à la fois ses sentiments de chrétien et sa conception du progrès. Il répond que l'homme doit corriger la nature et non la suivre aveuglément. Pour que la loi de Darwin eût son application dans la société humaine, il faudrait commencer par la suppression de la propriété, de l'héritage et même du Code pénal. Le socialisme d'État n'a pas pour objet, comme le soutient Spencer, de favoriser artificiellement les incapables, mais au contraire de mieux proportionner la rémunération à la capacité.

Peut-être les deux points de vue ne sont-ils pas aussi inconciliables que cette polémique le ferait supposer, du moins en ce qui concerne le but final à poursuivre. Laveleye, dans ses *Éléments d'Économie politique*, — après avoir reproduit l'aphorisme de Jules Simon, que l'État doit travailler à se rendre et préparer sa démission, — n'a-t-il pas ajouté : « C'est vrai, mais à condition qu'il ne la » donne pas trop tôt... A mesure que la société progresse, » le rôle de l'État doit diminuer. Mais ce progrès même » est en grande partie l'œuvre de l'État. » Bien plus, il ne cesse de mettre ses contemporains en garde contre la tendance à exagérer l'intervention des pouvoirs publics. Il ne veut ni de l'État-gendarme ni de l'État-providence : « L'initiative individuelle, écrit-il, doit être la règle, » l'intervention de l'État l'exception. Pour la justifier, il » faut deux conditions : premièrement, qu'il s'agisse d'un » intérêt public essentiel; secondement, que les parti- » culiers ne créent point les services que cet intérêt » réclame (1). »

(1) *Éléments d'Économie politique*, liv. IV, chap. III, § 3.

Quand il se trouve, en Serbie, devant une réglementation minutieuse qui, pour donner satisfaction aux exigences de l'hygiène publique, supprime complètement sous certains rapports la liberté de l'individu, il ne peut s'empêcher de soutenir, contre le docteur Vladan Georgevitch, le péril des interventions exagérées de l'État, qui, même conformes aux strictes données de la science et de la justice, affaiblissent le ressort de l'initiative et de la responsabilité individuelles, « comme on » l'a vu chez les Jésuites du Paraguay ». Et il ajoute : « Récemment Herbert Spencer a poussé à ce sujet un cri » d'alarme d'une admirable éloquence en décrivant » l'esclavage futur, *the coming Slavery,* qui réduira, » dit-il, les hommes à n'être plus que des automates aux » mains de l'État omnipotent (1). »

M. Paul Laffitte a parfaitement saisi l'attitude de Laveleye, quand il la caractérise en ces termes, dans un article nécrologique de la *Revue bleue :* « M. de Laveleye avait pris une position bien nette et indépendante, à égale distance de ceux-là qui, rêvant de concentrer toutes choses entre les mains de l'État, s'efforcent d'en multiplier sans cesse et d'en étendre les attributions, et de ceux-ci qui, voyant dans le gouvernement même un mal nécessaire, voudraient réduire ce mal au minimum par tous les moyens possibles. Ces deux doctrines, aussi pauvres et incomplètes l'une que l'autre, il les dominait, si l'on peut ainsi parler, de toute la hauteur du point de vue historique (2). »

(1) *La Péninsule des Balkans,* 1888, t. I, p. 331.
(2) *Revue bleue,* du 8 janvier 1892.

CHAPITRE IV.

Institutions politiques.

Définition du but des institutions politiques. — *L'Essai sur les Formes de Gouvernement dans les Sociétés modernes.* — L'avenir de la république en France. — *L'Instruction du Peuple.* — De l'instruction supérieure pour les femmes. — Participation à l'œuvre de la Société belge de moralité publique. — *Le Gouvernement dans la Démocratie.* — Les abus du régime représentatif et leurs remèdes. — Du gouvernement parlementaire en Italie. — Appréciations sur la lutte des partis en Belgique. — *Lettres sur la Revision.* — Prévisions pessimistes. — Tentatives pour attirer Laveleye dans la vie publique. — Influence de ses écrits sur les idées politiques de la génération actuelle.

L'importance du rôle qu'Émile de Laveleye assignait à l'intervention de l'État dans le développement de la société, devait l'amener à se préoccuper particulièrement de la bonne organisation des pouvoirs publics. C'est ici surtout qu'il révèle ses attaches avec l'école libérale, celle des Benjamin Constant, des Tocqueville, des Laboulaye, dont on peut le considérer comme le continuateur.

Il possédait toutes les qualités du philosophe politique — je ne dis pas, et à dessein, de l'homme d'État — un idéal très élevé et très net, un sens pratique qui l'empêchait de rêver l'impossible, la connaissance approfondie de notre mécanisme social et des ressorts qui en dirigent l'évolution, enfin, par-dessus tout, l'horreur de l'*einseitig-*

keit, cette disposition, — si précieuse aux politiciens et aux avocats, — qu'il définissait lui-même comme « le » défaut de ne voir les choses que d'un côté ». Son mérite consiste précisément à embrasser les choses sous toutes les faces pour en essayer la synthèse. De là, le reproche qu'on lui a parfois adressé de ne pas conclure, alors que son seul tort était de ne pas forcer la conclusion. De là aussi certaines contradictions qu'on a relevées dans ses appréciations des événements et des hommes. Mais, chez lui, ces antinomies apparentes ne portent jamais que sur des points secondaires, et elles sont simplement l'expression sincère des modifications qu'entraîne un changement d'angle dans la vision.

« Les institutions politiques — écrivait-il dans sa brochure sur *le Sénat belge* — doivent être telles qu'elles » donnent l'empire à la raison et la force pour appui à » la justice » – Déjà alors, il dit : « à la raison » et non pas : au nombre.

Dans son *Essai sur les Formes de Gouvernement dans les Sociétés modernes,* la première question qu'il se pose, c'est de savoir si les peuples marchent vers le gouvernement libre ou vers le gouvernement despotique. N'est-il pas à craindre que nos luttes de classes n'amènent l'anarchie, et, à sa suite, le despotisme? Dans toutes les sociétés antiques, c'est au despotisme qu'a abouti la démocratie : « On dirait presque l'effet d'une loi historique. » Les sociétés modernes ont sur les sociétés anciennes l'avantage que le christianisme a répandu les idées de fraternité et de justice; mais, d'autre part, notre situation économique est plus difficile. « Les sociétés » antiques ont supporté les luttes sociales pendant des

» siècles avant de demander le repos aux tyrans. La
» société moderne n'y résisterait pas un an. »

Bien qu'il ne croie pas au triomphe de ceux qui rêvent de bouleverser l'ordre actuel, il redoute que leurs tentatives n'effrayent les classes aisées et ne jettent celles-ci dans les bras d'un maître.

Il n'admet pas l'efficacité d'une compression, même avec entente internationale, pour étouffer les idées communistes, d'abord, parce qu'on n'arrête pas les idées, quand elles trouvent un milieu favorable à leur propagation; ensuite, parce qu'on endormirait la vigilance des conservateurs, en leur inspirant une fausse sécurité. L'abdication aux mains de l'Église ne serait pas plus efficace. « Sans doute, il ne faut rien négliger pour répan-
» dre dans toutes les classes un sentiment religieux,
» moral, raisonnable surtout, réglant tous les actes de
» la vie, mais donner le pouvoir au clergé serait le sûr
» moyen d'ébranler ce sentiment déjà si affaibli ......
» Ce n'est donc pas la théocratie qui sauvera la société
» actuelle. » Sera-ce davantage le despotisme ? Le despotisme ne peut nous donner le repos, car ce n'est pas un gouvernement stable. « Dans les pays où le despotisme
» est accepté et justifié par l'état arriéré des populations,
» il ne dégrade pas, c'est un régime naturel, conforme
» aux besoins de la société. Quand il s'établit chez une
» nation éclairée, il corrompt les âmes, d'abord parce
» que ce régime est contraire à la nature, ensuite parce
» que ce n'est que dans l'affaiblissement général des
» caractères et dans l'écrasement complet des âmes
» fières qu'il peut trouver chance de durer.... Ce n'est
» pas là, j'espère, l'abri où les sociétés modernes iront
» chercher l'ordre et le repos. »

Il ne reste, dès lors, que les gouvernements libres, monarchie constitutionnelle ou république. L'auteur s'applique successivement à rechercher non seulement les avantages et les inconvénients de ces deux formes, mais encore les conditions dans lesquelles elles pourront le mieux parvenir à sauvegarder l'ordre et la liberté de la société contemporaine.

Le véritable avantage de la république, c'est qu'elle supporte mieux le suffrage universel et la liberté absolue de la presse. Quand un roi veut faire de la politique personnelle, s'il échoue, il est renversé par la violence, et tout est en péril. Dans la république, le peuple ne réélit pas le président, ou la Chambre lui retire le pouvoir, et l'on fait ainsi « l'économie d'une révolution ». Ensuite, avec la république, il semble qu'il n'y ait plus de conquêtes à faire sur le terrain politique; l'attention peut donc se concentrer sur la défense de l'ordre social. Troisièmement, la république, comme la France l'a constaté en 1848 et en 1871, peut employer une vigueur de répression interdite à la monarchie; celle-ci doit mesurer ses coups avec une extrême modération : on ne lui pardonne pas le sang versé pour sa défense.

Autre avantage de la république que Laveleye ne pouvait manquer de mettre en relief : elle favorise la simplicité des mœurs et les progrès de l'égalité : « Jamais
» on ne pourra reprocher au gouvernement anonyme de
» la Suisse de contribuer à répandre le luxe et à dépra-
» ver les mœurs... Les valets aux livrées éclatantes, les
» équipages somptueux, le faste d'une cour, tout cet
» appareil qu'il faut payer chèrement, n'est plus à sa
» place dans nos sociétés laborieuses. Ce qui convient

» plutôt, c'est le train de vie chrétien et le vêtement noir » du quaker. »

Un président de république sera moins porté à chercher querelle aux autres nations qu'un roi, qui est un chef d'armée. D'autre part, le régime républicain permet une plus grande liberté d'action dans la politique extérieure, car il n'a pas d'intérêt dynastique à sauvegarder par une guerre intempestive. Enfin, il a le grand avantage qu'il peut devenir un gouvernement accepté par tous.

Cependant, conclut l'auteur, la république et la monarchie constitutionnelle pratiquée sincèrement ont tant de caractères communs, et leurs avantages respectifs se compensent à tel point, que ce n'est pas la peine de se battre pour avoir l'une plutôt que l'autre.

La question importante, étant donnée une république ou une monarchie constitutionnelle, c'est de savoir quelles sont les institutions qui y favoriseront le mieux le développement ou le maintien de la liberté. L'auteur examine successivement l'organisation du droit de vote, la constitution du pouvoir représentatif et les attributions du pouvoir exécutif.

Il importe d'admettre au scrutin le plus d'électeurs qu'on peut, sans exposer l'État à un péril, — d'abord, parce que la minorité fait presque toujours des lois à son propre avantage; ensuite, parce qu'il n'y a point de meilleure éducation politique que de prendre part à l'agitation électorale et au vote. Le suffrage universel est donc le but vers lequel il faut marcher. Mais il ne faut jamais oublier que l'instruction universelle doit toujours précéder le suffrage universel.

Une autre question encore se rattache à celle du suffrage : c'est la représentation des minorités. On sait que de Laveleye fut un des premiers défenseurs de cette réforme, qui préoccupe à juste titre les hommes politiques de notre pays. Il expose successivement les divers moyens alors connus de la réaliser : le vote cumulatif, le vote limité, le système Hare, etc. Après avoir montré comment le système majoritaire est à la fois imparfait et injuste, il réfute les objections de ceux qui craignent de fournir aux opinions dangereuses l'occasion d'entrer au Parlement, grâce à la représentation proportionnelle. Quand une doctrine existe, dit-il, plus elle est subversive, violente, insensée, plus il est urgent qu'elle se produise au grand jour et qu'elle soit discutée.

La façon dont il traite le problème des deux Chambres est particulièrement intéressante, si on la rapproche de la brochure qu'il avait publiée sur le Sénat belge, vingt-deux années auparavant. On y voit ce que son esprit avait gagné en maturité et en ampleur. Reprenant le problème à nouveau, il critique les arguments généralement invoqués tant pour que contre l'existence des deux Chambres. Il réfute la thèse qu'il faut deux Chambres pour assurer au travail et au capital une représentation distincte, ou encore pour servir de boulevard à l'ordre social. Ce sont là, écrit-il, des vues plus dangereuses que justes. D'autre part, l'argumentation de Sieyès, que la loi est la volonté du peuple et qu'un peuple ne peut avoir en même temps deux volontés différentes sur un même sujet, lui apparaît comme un véritable sophisme, si l'on admet que les lois sociales et politiques sont, comme les lois mathématiques, affaire de science et d'observation.

Il établit, à l'aide des faits, qu'avec deux Chambres on gouverne mieux et l'on fait de meilleures lois qu'avec une seule. Tout pouvoir que rien ne limite ne tarde pas à devenir tyrannique. Un autre avantage, c'est que l'existence de deux Chambres impose à chacune d'elles de bien démontrer qu'elle a raison. L'obligation où se trouvent les deux Chambres de s'entendre pour faire la loi, communique à toutes les deux un esprit de conciliation et de transaction indispensable à la pratique des institutions libres.

Quant à l'organisation de la Chambre haute, il semble pencher pour le système hollandais où les membres de la première Chambre sont nommés par les États provinciaux. Seulement, il ajoute qu'il ne faut limiter le choix des conseils provinciaux ou départementaux par aucune condition de cens ou de résidence. « Il y faut la même vie, » le même éclat que dans l'autre Chambre; sinon, elle » ne sera qu'un rouage inutile. » Cependant, il faudrait aussi qu'elle représentât plus spécialement la tradition, la sagesse, la science, la prévoyance. On y arriverait en adjoignant aux membres élus un certain nombre de représentants des grands intérêts, des corps constitués, de certains services publics, de tous les centres organisés de la vie intellectuelle et économique du pays. « C'est » un vice reconnu de la démocratie de ne pas faire arri- » ver au pouvoir les hommes qui sont le plus dignes et » le plus capables de l'exercer... Si l'on veut assurer au » pays le service des hommes qui sont le plus à même de » bien diriger les affaires publiques, il faut s'adresser » ailleurs qu'au suffrage universel. »

L'essai que nous venons d'analyser parut d'abord,

comme tous les principaux ouvrages de Laveleye, dans la *Revue des Deux Mondes*. Aussi, malgré sa portée générale, a-t-il été écrit surtout en vue de la constitution républicaine que l'Assemblée nationale de France s'occupait alors d'élaborer. L'auteur y examine notamment dans quelles conditions la république a chance de se maintenir chez les Français. La première difficulté, dit-il, est qu'il faut fonder la république sans les républicains, car ils n'ont pas la notion de la liberté individuelle, ni le respect de la légalité; ils sont en général hostiles au sentiment religieux; ils ne veulent ni des libertés provinciales ni des influences rurales. En second lieu, la France accorde trop d'empire à l'esprit littéraire qui y tient lieu de science politique. « Ainsi, peu de lumière et nulle habitude du self-
» government chez le peuple; beaucoup d'appréhensions
» et d'idées rétrogrades chez le parti conservateur; des
» traditions de despotisme et de violence chez le parti
» républicain; enfin une dangereuse hostilité de classes,
» voilà, certes, des éléments qui ne rendent pas facile
» l'établissement d'une république en France. »

D'autre part, il fait observer que le rétablissement d'une monarchie durable offre de plus grandes difficultés encore. La proclamer serait aisé. Mais combien de temps une monarchie ainsi restaurée pourrait-elle tenir en échec les intrigues des bonapartistes et les attaques des républicains? Un souverain qui voudrait résister aux impatiences belliqueuses, serait perdu : il tomberait sous le poids de l'impopularité. Le renversement de la république conduirait ainsi à une nouvelle guerre extérieure, avec la perspective d'une révolution sociale au moindre échec, comme en 1870.

Il est à noter que ceci s'écrivait en 1871, quand fumaient encore les ruines de l'invasion et de la Commune; quand tout était confusion et incertitude dans l'avenir de la France. Déjà, à la fin de l'année précédente, tandis que les boulets prussiens commençaient à pleuvoir sur Paris, il n'hésitait pas à écrire dans la *Fortnightly Review,* que l'année 1870 pouvait devenir pour la France l'aurore d'une rénovation complète. Mais, pour cela, il fallait développer l'instruction, afin d'éduquer le suffrage universel; généraliser le service militaire, non dans une idée de revanche, mais afin de faire de l'armée l'école d'adultes des citoyens; se garder des exagérations militaires; s'abstenir de toute intervention dans les affaires des autres peuples; enfin, régler d'une façon satisfaisante les rapports de l'Église et de l'État.

Il est plus explicite encore dans un article sur *la Revanche de la France,* qu'il publia, en 1873, dans la *Revue de Belgique,* et qu'à cette époque il eût peut-être fait difficilement accepter chez nos voisins du Midi. Après avoir déploré comme malsaines et démoralisantes les idées de revanche armée qui hantaient le public français, il ajoute : « La revanche de la France devrait consister à » nationaliser sur notre continent les libres institutions » de l'Amérique. » Il recommande, entre autres mesures de décentralisation pratique, la reconstitution des anciennes provinces, auxquelles on pourrait confier beaucoup d'objets qui rentrent actuellement dans la sphère de l'Assemblée nationale. Il faudrait aussi réduire la durée des sessions parlementaires. Mais c'est surtout de l'enseignement à tous les degrés qu'il faudrait s'occuper, en développant l'enseignement primaire et en réorgani-

sant l'enseignement supérieur, notamment par le groupement des Facultés en puissantes universités. Il y aurait aussi à réagir contre le dévergondage des œuvres d'imagination. Enfin, il faut tendre à ranimer le sentiment du devoir. Mais ici surgit le problème religieux. Pour le peuple, le sentiment moral ne peut se réveiller qu'avec le sentiment religieux qui, dans les pays catholiques, aboutit inévitablement au triomphe de l'absolutisme papal. A défaut d'une réforme religieuse, qui est la véritable solution, « le grand remède serait un large » enseignement de la morale universelle au-dessus des » partis et des cultes, en vue de former avant tout des » hommes et des citoyens. »

Dix années plus tard, il reprenait encore la question dans la *Contemporary Review*, sous ce titre : *The Prospects of the French Republic*. C'était l'heure critique où la fusion des partis monarchistes, amenée par le décès du comte de Chambord, le développement de l'agitation socialiste, l'isolement diplomatique de la France, les embarras financiers de la République, l'instabilité des ministères et les autres inconvénients du parlementarisme, semblaient menacer d'une crise grave et prochaine l'existence même des institutions républicaines. Assurément, disait-il, le gouvernement parlementaire laisse à désirer, mais c'est encore le moins mauvais de tous les régimes. Le remède n'est pas, sous ce rapport, dans le rétablissement de la monarchie, il est dans la décentralisation, « dans une réduction des services demandés au gouvernement ».

Au point de vue extérieur, il faisait observer que l'isolement n'est qu'un mot; cela vaut mieux que des

alliances capables d'entraîner la France dans des aventures internationales. C'est précisément le grand danger d'une monarchie ou d'une dictature, qui dans les circonstances actuelles ne pourrait se maintenir sans recourir à la guerre. Quant à l'agitation socialiste, il ne faut pas en exagérer les périls : « Il est temps », a-t-il écrit ailleurs, — et la leçon ne s'adresse pas seulement à nos voisins, — « que les propriétaires français fortifient leurs » nerfs et ouvrent les yeux. Un peuple qui n'a pas assez » de sang-froid pour supporter la discussion des questions sociales, doit renoncer à la liberté. » — Sans doute, des réformes sociales sont indispensables; mais « dans un pays où six millions de familles participent à » la propriété du sol, sans compter trois autres millions » qui possèdent une part de la fortune mobilière, il n'y » a pas à craindre le succès d'une révolution collectiviste. Sa seule chance serait dans un coup d'État. Il » n'y a pas de gouvernement mieux fait pour résister au » socialisme que la république. »

Parmi les moyens d'assurer l'avenir de la démocratie, Laveleye ne cessa jamais de mettre au premier rang l'instruction du peuple. Nous avons vu que, dès 1858, il réclamait, dans des brochures successives, la neutralité et l'obligation de l'enseignement primaire. En 1867, chargé de prononcer le discours officiel à la distribution des prix du concours universitaire, il prenait comme sujet : *L'Intervention de l'État dans l'Enseignement, indispensable en Belgique.*

Sans doute, y dit-il, la doctrine de la liberté, de la décentralisation, est juste et féconde, mais à condition qu'on ne la pousse pas à l'extrême. Il y a des services

auxquels l'initiative individuelle ne peut faire face et dont la direction doit être remise à l'État. Pour démontrer que tel est le cas de l'instruction publique, il établit : 1° que l'existence d'un bon système d'éducation est une nécessité sociale ; 2° que l'initiative des particuliers est incapable de pourvoir à cette nécessité. « Dans le domaine » de l'éducation, la loi de la concurrence ne peut agir » comme dans les autres sphères de la production : la » demande y est en raison inverse du besoin. Plus un » homme est ignorant, moins il a conscience de son » ignorance et de la nécessité de s'en guérir. » — Il conclut en montrant que l'intervention de l'État, en matière d'enseignement, est surtout nécessaire dans les pays libres, où les pouvoirs émanent de l'élection.

En 1870, comme la France s'occupait de modifier le régime de son enseignement supérieur, il publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article sur *La Liberté de l'Enseignement supérieur en Belgique,* où il préconisait le système qui avait prévalu chez ses compatriotes : d'une part, liberté de l'enseignement privé ; de l'autre, forte organisation d'un enseignement public. « La liberté est » un droit, car il doit être permis à tout citoyen de » communiquer le résultat de ses travaux. Elle est un » bien, car, par la concurrence, elle hâte la marche » en avant ; mais, en Europe, elle serait funeste, si elle » avait pour conséquence d'anéantir l'enseignement de » l'État. » Après avoir critiqué l'institution des jurys combinés et conseillé d'accorder à chaque université la faculté de conférer des diplômes, en réservant le droit de l'État à établir un jury professionnel, il émet ce jugement sévère, mais mérité : « Si les résultats n'ont pas

» été meilleurs, ce n'est pas la faute de la liberté, c'est
» la faute de la réglementation. Depuis 1830, la liberté
» d'enseignement n'a existé en Belgique que de nom.
» Les hautes études ont été écrasées sous la plus dure
» des tyrannies, celle des programmes. »

Deux ans après, il publiait, sous le titre de : *L'Instruction du Peuple,* un volume qui est un traité complet de l'organisation de l'enseignement primaire d'après les principes du libéralisme. C'est peut-être, au point de vue de la méthode, un des mieux ordonnés parmi ses ouvrages, après ses *Éléments d'Économie politique.* Tous les problèmes qui se rattachent au sujet sont abordés tour à tour, à leur place et avec leur importance relative, les diverses solutions résumées et critiquées avec une impartialité absolue, l'opinion de l'auteur venant s'y ajouter comme une conclusion logique. Le livre est divisé en deux parties : dans la première, il étudie les principes qui doivent présider à l'organisation de l'enseignement primaire; dans la seconde, il examine la situation de cet enseignement dans les différents États du monde civilisé.

D'une phrase, il caractérise toute l'importance qu'il attribue au sujet : « Trois redoutables questions jettent
» le trouble dans les sociétés actuelles : la question
» sociale, la question politique et la question religieuse.
» Or, aucune des trois ne peut se résoudre conformé-
» ment à l'intérêt de la civilisation, si l'on ne parvient
» pas à donner à la classe la plus nombreuse une
» instruction réelle, morale et forte. » Après avoir ainsi justifié l'intervention de l'État, l'auteur déclare que cette intervention doit être de deux sortes : l'État doit d'abord

obliger les communes à fonder partout des écoles et à entretenir de bons maîtres; il doit ensuite contribuer pour une part dans la dépense. Une partie des frais doit cependant incomber aux communes; sans quoi celles-ci pourraient se désintéresser de l'enseignement. L'instruction primaire doit être obligatoire. Tout au moins devrait-on, comme sanction pratique, refuser les secours de la bienfaisance publique aux parents qui n'envoient pas régulièrement leurs enfants à l'école, et imposer le service militaire, en premier ordre, aux conscrits illettrés.

Après s'être prononcé pour la gratuité de l'enseignement, il aborde la question de la laïcité. Il demande une école où les enfants de toutes les communions puissent s'asseoir les uns à côté des autres, et il ne consent même pas à ce qu'on charge l'instituteur d'enseigner le dogme, car, alors, il faut accepter le concours du clergé. « Du » moment que, repoussant les doctrines théocratiques, » on admet que l'État repose sur la raison, et les Églises » sur la révélation divine, rien n'est plus facile ni plus » essentiel que de respecter cette distinction dans l'école; » il suffit de dire que l'instituteur enseignera la morale, » et le prêtre la religion. » Mais si l'auteur ne veut pas de l'école confessionnelle, il demande qu'elle soit « religieuse », en ce sens que l'instituteur enseignera les principes de la morale chrétienne, l'idée de la Divinité et la notion du devoir.

Dès ce moment, il prévoit l'intensité de la lutte qui s'engagera, quelques années plus tard, quand le parti libéral voudra réaliser ces principes. Après avoir montré que la laïcité de l'enseignement est la conséquence de la séparation entre l'Église et l'État, il ajoute : « Seulement,

» l'Église catholique, qui condamne cette séparation
» comme une hérésie, attaquera l'école laïque avec
» toutes les forces dont elle dispose, et fera tout pour en
» détourner les familles. Or, si le clergé exerce sur les
» populations une influence si grande qu'il peut enlever
» aux écoles une partie des enfants qui les fréquentent,
» il serait bon d'agir avec une grande prudence, car
» mieux vaut l'école soumise à l'inspection ecclésias-
» tique que l'école vide. »

Les derniers chapitres de la première partie concernent les autorités scolaires, à propos desquelles il préconise la formation des comités que la loi du 1er juillet 1879 devait essayer d'organiser; la nomination de l'instituteur, qu'il voudrait laisser au conseil communal, mais en restreignant le choix parmi les candidats présentés par l'inspecteur provincial; les bâtiments d'école, qu'il désire en rapport avec le chiffre de la population; les subsides de l'État, qu'il veut proportionnels au nombre des élèves; la rétribution de l'instituteur, qu'il considère comme insuffisante, etc. Il termine par l'esquisse d'une loi sur l'enseignement primaire, conçue d'après les principes généraux qu'il vient d'exposer.

Émile de Laveleye comprenait l'importance du rôle que la femme est appelée à jouer dans les sociétés modernes. Bien qu'il hésitât à réclamer en sa faveur, surtout dans les pays catholiques, l'égalité des droits politiques (1), il aurait

(1) Cfr. sa correspondance avec Stuart Mill (*Revue de Belgique* du 15 juin 1885, p. 16). Vers la fin de sa vie, il semble s'être montré moins défavorable à l'émancipation politique de la femme; du moins, dans son ouvrage sur *le Gouvernement dans la Démocratie*

voulu lui faire une part plus grande dans l'exercice des professions jusqu'ici réservées aux hommes. Lorsque, en 1882, le Gouvernement belge interrogea les autorités académiques de ses universités, pour savoir s'il y avait lieu d'admettre les femmes à pratiquer la médecine, Laveleye n'hésita pas à appuyer la réponse affirmative de son collègue, M. Trasenster, alors recteur de l'Université de Liége, et, dans un article publié par la *Revue de Belgique* sur *L'Instruction supérieure pour les Femmes,* il fit ressortir les progrès réalisés, sous ce rapport, à l'étranger. Il y affirmait l'urgence d'organiser, pour les jeunes filles, un enseignement moyen correspondant à celui de nos athénées, et, en outre, de leur ouvrir toutes larges les portes de nos universités : « Quand la femme, ajoutait-il, a assez
» d'élévation d'âme pour sortir de la poursuite étroite
» des petits intérêts personnels et pour s'occuper des
» œuvres d'intérêt général, elle apporte une force im-
» mense à la cause qu'elle soutient. Le parti catholique
» jouit de ce privilège. Il trouve un secours puissant là
» où le parti libéral rencontre trop souvent un obstacle.
» Il ne faut pas qu'il en soit toujours ainsi. »

Si dans le domaine de l'instruction, comme dans bien d'autres sphères, il vise à développer l'action de l'État, il y a un ordre de faits où il repousse et condamne l'intervention des pouvoirs publics, au nom même du droit et de la morale : c'est la réglementation de ce qu'il a nommé lui-même le vice légalisé. Vivement ému par la divulga-

(t. II, ch. III), il résume, en y mettant moins de réserves, les arguments de Stuart Mill, et constate les heureux résultats du vote des femmes là où on l'a établi.

tion de certains faits révoltants qui s'étaient passés dans notre pays à l'abri des règlements officiels, il envoya, le 15 février 1881, à la *Flandre libérale* une lettre où il dénonçait en termes indignés la législation qui avait rendu possibles ces scandales : « Je pense — ajoutait-il —
» que quiconque tient à l'honneur de notre pays, au
» respect de la liberté individuelle et à la dignité de
» l'autorité communale, doit s'élever sans relâche contre
» un régime qui les compromet de la façon la plus révol-
» tante. Quel est le remède? Il s'indique et s'impose :
» 1° suppression de la débauche officielle, patentée, régle-
» mentée, inscrite, visitée, estampillée et s'exerçant avec
» garantie de l'autorité; 2° répression de la débauche, en
» tant que, infestant les rues, elle peut constituer le délit
» d'atteinte à la morale publique. »

Peut-être y a-t-il lieu de faire une distinction entre ces deux objets. La seconde mesure trouvera certainement un appui chez tous les gens réfléchis et délicats, chez tous les pères de famille, chez tous ceux qui ont souci de protéger la rue contre la dépravation des mœurs. Mais quant à la première, on peut se demander s'il n'y a pas là des considérations générales d'hygiène et de santé publiques, trop légèrement sacrifiées au désir de châtier le vice du débauché ou de sauvegarder la dignité de la femme tombée.

Quoi qu'il en soit, Émile de Laveleye trouva, surtout parmi les esprits religieux, de nombreuses adhésions à ce programme et, au mois de mai 1881, il fondait, avec leur concours, la *Société de Moralité publique de Belgique*. Il prit aussi une part active aux Congrès tenus dans le même but par la *Fédération générale pour l'Abolition de*

la Réglementation du Vice, dont il devint le président en 1884. Deux des discours qu'il a prononcés en ces occasions ont paru sous forme de brochure. Les conclusions peuvent en être critiquées, mais personne ne refusera de rendre hommage à la noblesse du mobile et à la générosité du sentiment qui l'inspirait.

Toutes les théories politiques de Laveleye se trouvent condensées dans sa dernière œuvre, *Le Gouvernement dans la Démocratie,* qui parut quelques mois avant sa mort. Ces deux volumes, écrits dans le style bref et vif dont il avait le secret, divisés en chapitres courts et méthodiques, selon la manière de Montesquieu et de Tocqueville, forment un vrai manuel de science gouvernementale, et il semblerait que l'auteur ait voulu donner ici un pendant à ses *Éléments d'Économie politique.* Peut-être l'allure un peu sommaire et hachée des paragraphes y déroute-t-elle notre esprit, habitué à l'ampleur des dissertations politiques. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'objet de l'auteur est de résumer en de courtes synthèses tous les arguments *pour* et *contre,* sur presque chaque point des nombreux problèmes soulevés par le gouvernement des peuples. L'essentiel, c'est que les résumés soient complets et impartiaux, les synthèses logiques et étudiées. Or, Laveleye était peut-être l'écrivain de notre temps. à coup sûr l'écrivain de notre pays, le mieux à même de mener à bonne fin pareille entreprise. Il avait, du reste, déjà traité à fond, dans des études séparées, les plus importantes des questions qu'il a réunies dans ces volumes; c'est même ce qui permettra

de me borner ici à en mentionner les divisions principales.

L'ouvrage est partagé en douze livres. Dans le premier, *Le Droit et l'État,* l'auteur définit les idées qui forment le fondement de la science politique. Dans le second, *La Formation des États et le Développement de la Commune,* il recommande l'autonomie des provinces et des communes, en même temps qu'il préconise le recours au régime fédératif, comme moyen d'échapper aux périls soulevés par la question des nationalités. Dans le troisième, *L'Église et l'État;* il se prononce pour un régime de séparation absolue entre ces deux organismes, mais, en même temps, il conseille, dans l'intérêt de la démocratie, d'éviter la lutte contre le culte dominant. Dans le quatrième, *Les Libertés,* il énumère les droits nécessaires des individus et recherche les moyens d'en garantir l'exercice. Dans le cinquième, *Les Formes de Gouvernement et leur Influence sur la Prospérité des Peuples,* il recherche les causes qui déterminent la transformation des institutions gouvernementales et montre comment les mauvais gouvernements ruinent les États. Dans le sixième, *La Démocratie,* il établit les conditions nécessaires à la fondation et au maintien du régime démocratique au sein de la société moderne. Dans le septième, *La Séparation des Pouvoirs; Le Pouvoir exécutif,* il s'élève contre les empiétements des assemblées délibérantes et montre que la distinction des pouvoirs est surtout nécessaire parmi les démocraties. Dans le huitième, *Le Pouvoir législatif,* il reproduit ses thèses antérieures sur l'organisation du Parlement et notamment sur la nécessité de deux Chambres. Dans le neuvième,

Le Régime électoral, il fait la critique raisonnée du suffrage universel. Dans le dixième, *Le Régime parlementaire*, il expose les défauts du parlementarisme et cherche les moyens d'y porter remède. Dans le onzième, *De la République et de ses Conditions de succès,* il résume et complète les observations qu'il avait déjà émises à cet égard, vingt années auparavant, dans son *Essai sur les Formes de Gouvernement.* Enfin, dans le douzième, qui est de beaucoup le plus étendu, *Les Enseignements de l'Histoire,* il montre — par une suite d'études sur le sort des libertés politiques à Athènes, dans les républiques italiennes, dans l'Espagne du moyen âge, en Angleterre, dans les vieilles communes belges, dans la république des Provinces-Unies, en France sous les États généraux, en Suède, etc., ce que l'histoire peut nous apprendre, si l'on veut y chercher « comment » et pourquoi les peuples ont conservé, perdu ou recon- » quis la liberté et la prospérité. »

Un signe des temps, c'est l'insistance que met l'auteur à défendre le principe du gouvernement parlementaire. Il est utile de nous y arrêter un moment, en présence des critiques dirigées, avec une énergie croissante, contre cette forme de gouvernement, qui nous apparaissait naguère comme le couronnement suprême de toute l'évolution politique.

C'est à la raison, répète-t-il une fois de plus, qu'appartiennent, en droit, la souveraineté et le gouvernement. Malheureusement, l'organisation d'un bon gouvernement est un problème très difficile. Donnez-vous le pouvoir aux plus aisés, aux plus instruits, aux plus capables : ils s'en serviront pour leur avantage exclusif. Le donnez-

vous à tous, afin qu'ils fassent prévaloir l'intérêt général : ils voteront — par ignorance de ce qui leur est le plus avantageux — des mesures funestes à eux-mêmes et à l'État. Comment sortir de ce cercle vicieux ? D'abord, laisser à l'action de l'individu le plus large domaine possible. Pour les choses d'intérêt commun, en réserver le plus possible au cercle restreint où les hommes, même les moins cultivés, sont capables de distinguer les rapports entre une mesure d'intérêt public et leur avantage individuel, c'est-à-dire à l'action de la commune. Enfin, pour les grands intérêts nationaux, en attribuer le règlement à des délégués choisis de façon qu'ils aient le plus possible de dévouement et de lumières. Le citoyen « doit » librement choisir les plus capables de faire de bonnes » lois et de bien gouverner, parmi ceux qui, d'une façon » générale. partagent sa manière de voir, et puis s'en rap- » porter à eux sans essayer de leur imposer sa volonté ».

Si l'auteur repousse le mandat impératif, ce n'est pas cependant qu'il ne comprenne la nécessité de corriger, dans l'intérêt même du régime parlementaire, les abus du gouvernement représentatif. Il reconnait que partout ce régime subit une crise grave.

Un premier vice, c'est l'influence excessive des partis. Le gouvernement parlementaire est forcément le gouvernement par un parti. Mais quand l'esprit de parti est poussé trop loin, les discussions et les votes des Chambres ne peuvent que jeter l'inquiétude et la discorde dans le pays. « Ce qui fatigue et irrite, ce sont des discussions » sans issue, des votes irréalisables et des agitations » stériles, en un mot, comme dans la comédie de » Shakespeare, *much ado about nothing*. Ce qui le

» prouve, c'est que le pays n'est jamais plus tranquille » que quand le pouvoir exécutif est en villégiature, le » législatif dans ses terres. Les vacances des Chambres » produisent une détente générale, un soulagement uni- » versel, et il en est de même partout. Voilà ce qui » doit alarmer les amis du régime représentatif. »

Un second défaut, c'est l'instabilité des ministères, quand les partis sont nombreux et flottants; d'où une absence d'esprit de suite, très fâcheuse dans les affaires intérieures, et, plus encore, dans la politique étrangère.

En troisième lieu, le régime parlementaire ne semble pas fait pour résoudre les innombrables questions qui rentrent dans la compétence de l'État moderne.

Quatrièmement, le gouvernement des partis attribue les fonctions publiques — depuis le portefeuille du ministre jusqu'aux moindres emplois — non aux plus capables et aux plus dignes, mais à ceux qui ont rendu le plus de services électoraux. Ce qui deviendrait absolument grave et probablement mortel pour les institutions parlementaires, serait que ce mal vînt à atteindre les cours de justice, car celles-ci doivent assurer la consécration de tous les droits et un dernier refuge à la liberté : « Les » avantages et les gloires du régime représentatif ne sont » rien à côté de cet abus, qui ôte toute garantie à la vie » sociale. »

Pour corriger ces inconvénients, l'auteur recommande deux ordres de réformes : les premières s'appliquent aux attributions de l'État; les secondes, au mécanisme du gouvernement.

Ainsi, il préconise, en premier ordre, la décentralisation, qu'il appelle la forme propre de la démocratie. Subsi-

diairement, il se rejette sur le système américain, qui choisit les ministres en dehors des Chambres. Un vote du Parlement n'y peut renverser les ministres, car ils dépendent exclusivement du président. La Constitution américaine ou plutôt la pratique du gouvernement aux États-Unis a, du reste, plus d'un enseignement à nous donner. L'auteur réfute l'opinion de Laboulaye, que la souveraineté du peuple est appliquée, aux États-Unis, d'une façon plus complète que partout ailleurs. « Illusion pure — affirme Laveleye — : cela est vrai pour la commune, moins vrai » déjà pour chaque État, et cela n'est plus vrai du tout » pour le gouvernement fédéral. » Et il nous montre clairement comment, en réalité, les lois sont faites par des commissions spéciales, constituées au sein du Parlement par le président de la Chambre, et délibérant en comité secret. Ce système a l'avantage de presque annihiler l'influence excessive de l'esprit de parti dans le travail législatif; mais il offre l'inconvénient de ne remplir, en aucune façon, une des fonctions les plus essentielles du régime parlementaire, « la fonction éducative »; de ne former ni grands orateurs politiques ni administrateurs distingués; et même de permettre aux comités, légiférant en secret et sans responsabilité, de se faire plus aisément l'instrument de certains intérêts privés. Enfin il existe, dans la Constitution des États-Unis, d'autres freins encore, destinés à modérer la démocratie : les attributions du Sénat qui, par sa valeur et son autorité, l'emporte de beaucoup sur la Chambre; l'existence d'une Constitution très détaillée et très difficile à modifier; le droit de *veto*, dont le président n'hésite pas à faire un fréquent usage. C'est surtout la prépon-

dérance du Sénat que l'auteur recommande d'emprunter à la Constitution fédérale.

Les États de l'Union américaine ont poussé fort loin dans leurs constitutions particulières la recherche des garanties contre les abus du régime représentatif, non seulement par la multiplication des prescriptions constitutionnelles qui règlent toute espèce d'objets, par l'institution de deux Chambres et par l'octroi du droit de *veto* au gouverneur, mais encore par la limitation étroite du droit d'accorder des subsides et de contracter des emprunts. Autrefois, les Chambres siégeaient, comme en Europe, chaque année. Aujourd'hui, dans tous les États, sauf cinq, il n'y a plus de session parlementaire que tous les deux ans, et chacun s'en félicite. Vingt États ont fixé d'une façon absolue le temps de la session à une période qui varie de soixante à quatre-vingt-dix jours; ce qui donne lieu à un autre inconvénient : « Plus d'examen » préliminaire, plus de délibération, plus de débat. On » vote, on vote au pas de course. » On a aussi essayé de faire intervenir directement le peuple dans la confection des lois, notamment par « l'option locale », c'est-à-dire le droit accordé aux habitants des divers districts de décider s'ils admettent ou non sur leur territoire l'application de certaines lois.

Nous touchons ici au *referendum*, qui est utilisé en Suisse d'une façon si étendue; l'auteur le préconise également, comme un obstacle à l'accroissement incessant des dépenses et des emprunts, surtout dans les grandes villes; voire comme un remède aux abus généraux du gouvernement parlementaire; sous la réserve que le peuple soit éclairé, habitué à se gouverner lui-même et que tout ne se décide pas au centre.

Laveleye ne va pas jusqu'à réclamer cette réforme plus profonde de notre régime parlementaire, qui tend à remplacer la représentation des individus par la représentation des intérêts; sauf, comme nous l'avons vu plus haut, dans le recrutement du Sénat, où il voudrait introduire les représentants des principales fonctions sociales. Cependant, l'*Introduction* qu'il a écrite pour l'ouvrage de M. Ad. Prins sur *la Démocratie et le Régime parlementaire,* prouve qu'il n'était pas hostile à l'idée de réformer les institutions parlementaires en accordant une part de représentation directe aux différentes classes de la société et aux principales catégories d'intérêts, pourvu que ceux-ci soient préalablement groupés dans des organismes ayant leur vie propre et leur volonté collective.

On a souvent proclamé l'existence des partis comme un rouage nécessaire du gouvernement représentatif. Telle est aussi l'opinion de Laveleye, qui s'en explique longuement dans un article de la *Revue des Deux Mondes* sur le *Régime parlementaire et l'Absence des Partis en Italie.* C'est à cette absence qu'il attribue l'instabilité des ministères, l'impuissance du gouvernement, la longueur et la stérilité des sessions, la routine administrative et même le déficit croissant, qui discréditent le régime parlementaire dans l'Italie unifiée. « De grands » partis sont indispensables à la marche régulière du » gouvernement parlementaire. Quand ils font défaut, » le gouvernement, n'ayant pas de majorité fixe sur » laquelle il peut s'appuyer, flotte au hasard, sans » force et sans consistance, quelle que soit d'ailleurs la » valeur des hommes qui exercent le pouvoir. L'esprit

» de parti n'est dangereux que lorsque le débat porte » sur les bases mêmes des institutions politiques ou sur » les lois sociales. »

Comment pourvoir à cette lacune? Des publicistes italiens ont suggéré la constitution d'un parti conservateur et d'un parti progressiste. « Fort bien, — répond Laveleye, — mais la difficulté consiste à leur trouver » des programmes; car les questions extérieures sont » résolues, et, sur les questions intérieures, avec beau- » coup de divergences individuelles, il n'y a pas deux » grandes opinions, deux courants d'idées en présence. » D'autres voudraient abolir la royauté. Mais si l'élection, » appliquée à la constitution du Parlement, ne parvient » pas à donner au gouvernement la force et la fermeté » nécessaires, ce n'est certes pas en l'étendant à la dési- » gnation du chef de l'État qu'on réussirait mieux. »

La décentralisation serait peut-être plus efficace, en ce qu'elle serait un retour aux traditions du peuple italien et qu'elle tendrait à rappeler vers la périphérie l'activité politique aujourd'hui concentrée dans le Parlement central. Reste à savoir si la décentralisation suffirait pour communiquer aux Italiens « cette puissante vie » politique qui fait la force de l'Angleterre et des États- » Unis ». Laveleye en doute, car le mal provient de ce que le public italien ne s'occupe des affaires publiques ni avec ardeur ni avec suite. L'habitude du self-government lui paraît faire défaut en Italie, et il n'est pas éloigné d'attribuer cette lacune à l'influence de la religion : « L'initiative individuelle étant énervée dans le » domaine religieux, comment ne le serait-elle pas » aussi dans l'ordre politique? En Angleterre, en Amé-

» rique surtout, l'affranchissement religieux a préparé » l'affranchissement politique. C'est une tradition qui » date du XVI[e] siècle et qui manque à l'Italie, comme » à l'Espagne. »

S'il tenait à suivre de près le mouvement politique de l'étranger, pour y chercher des enseignements et y vérifier ses théories, il se préoccupait surtout de ce qui se passait dans notre pays. Il contribua beaucoup, par ses articles dans la *Revue des Deux Mondes*, et, plus tard, dans les revues anglaises, à dissiper les jugements superficiels et généralement défavorables que faisait naître, chez nos voisins, l'ardeur de la lutte entre nos partis. Dès 1864, il publiait, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article sur *les Partis en Belgique*, pour établir que si la liberté a réussi en Belgique après 1830, c'est d'abord, parce que ni le peuple ni son premier souverain n'avaient eu peur de la liberté; ensuite, parce que les deux partis en présence avaient su tour à tour être minorité; en dernier lieu, parce que ces partis s'étaient toujours contrôlés et corrigés l'un l'autre.

Huit ans plus tard, à la suite des événements qui avaient amené la démission du cabinet De Decker et qui laissaient croire la Belgique en pleine révolution, il expliqua de nouveau au public français qu'il n'y avait là, en somme, qu'un incident ordinaire, inhérent au jeu des institutions libres. Cependant il ne se dissimulait pas que des points noirs grandissaient à l'horizon. « Je » vois avec regret — écrivait-il en cette occasion — » disparaître les deux partis modérés, tous deux partis » de la liberté, qui s'étaient entendus pour donner à la » Belgique, en 1830, une des meilleures constitutions que

» l'on ait encore trouvées, et ce n'est pas sans effroi que » je vois, s'avançant à leur place, deux partis extrêmes et » irréconciliables. »

En Belgique, il ne cessait de prodiguer des conseils à ses amis politiques, tant dans sa volumineuse correspondance que dans des lettres et des articles adressés à la *Revue de Belgique*, à la *Flandre libérale*, à l'*Indépendance belge*, à la *Gazette* de Bruxelles. Nous avons constaté avec quelle ardeur il soutint, de 1872 à 1878, la nécessité, pour les libéraux, de se rallier à une forme de religion compatible avec le progrès et la liberté. Les élections de 1878, qui ramenèrent le parti libéral au pouvoir, parurent donner un démenti à ses anxiétés sur la faiblesse grandissante du libéralisme. Il vit, avec une satisfaction non dissimulée, le nouveau gouvernement porter tous ses efforts sur la réorganisation de l'enseignement public; mais, en même temps, il comprit clairement le danger de la lutte qui allait s'engager, sur le terrain scolaire, entre l'État et l'Église.

Dès la mi-août 1879, alors que la nouvelle loi était à peine promulguée d'un mois, il m'adressait, en Italie, une lettre où la situation du pays était dépeinte en ces termes :

Château de Doyon, 14 août.

Mon cher ami, . . .

« Ici, les catholiques font partout des écoles. Les » libéraux n'en disent rien, de sorte que ceux qui ne » lisent que les feuilles libérales ignorent complètement » la situation.

» C'est un grand changement dans la situation des
» partis. Les catholiques ont raison : Les modérés sont
» sortis de leur ligne. La retraite du prince de Ligne
» est un symptôme. Il ne reste en présence que les par-
» tis extrêmes.

» La lutte est transportée sur le terrain religieux, et
» dans chaque village. La puissance des catholiques va
» éclater au grand jour. Le libéralisme cessera d'être un
» parti gouvernemental et deviendra un parti révolu-
» tionnaire.

» Alors sera démontré à l'évidence qu'il n'y a point
» de solution sans une réforme religieuse. »

Dans une autre lettre de la même époque, il me disait :

« Quand la lutte religioso-politique arrive sur le ter-
» rain de l'enseignement, elle prend rapidement la
» forme d'une rupture avec l'Église, parce que là la
» neutralité absolue n'est pas possible.

» Ainsi, tous les professeurs, tous les instituteurs et
» toutes les institutrices actuels, rejetés par l'Église,
» devront donc vivre sans culte et en lutte contre le
» culte.

» Comme la morale, *en fait*, arrive aux masses et même
» à toute la bourgeoisie, sous le couvert de la religion, la
» suppression du culte doit porter atteinte au sentiment
» moral. »

Le 24 novembre, il m'écrivait encore :

« Le pape veut modérer de bonne foi; c'est son sys-
» tème partout. Mais les évêques veulent tirer parti de

» l'occasion, qui est belle, et ils ont raison comme parti
» politique. N'est-ce pas un résultat prodigieux, que celui
» qu'ils ont obtenu en cinq mois? Beaucoup d'écoles ne
» seront prêtes qu'au printemps, par exemple dans mes
» deux communes, Becelaere et Gheluvelt.

» Quand les catholiques reviendront, ils garderont la
» loi et même adopteront la solution « radicale » en sup
» primant tout enseignement religieux. Ils rendront la
» liberté de voter des dépenses scolaires aux communes,
» et adopteront le système anglais : subside de l'État à
» tous, en proportion des élèves.

» Le parti libéral modéré s'est suicidé, il a entamé
» une lutte qui aboutit aux extrêmes.

» Comment! Vous forcez vos instituteurs et vos insti-
» tutrices à braver l'excommunication; donc à rompre
» avec tout culte. Vous travaillez ainsi au profit de l'in-
» crédulité absolue, à moins que vous ne leur offriez un
» culte qui entretienne le sentiment religieux, sans qu'on
» puisse en faire, par la confession, une arme contre
» vous (1). »

Ces passages livrent peut-être le secret de certaines hésitations qui paraissaient étranges chez un défenseur aussi énergique de l'enseignement neutre et obligatoire. Ses alarmes, que l'événement a justifiées, ne l'empêchèrent pas, une fois la lutte entamée, de prêcher à ses amis politiques la nécessité de se serrer autour du gouvernement, et ce fut même le sentiment de cette nécessité qui, deux ans plus tard, lui fit si hautement

(1) Lettres inédites.

déplorer la levée de boucliers tentée par les radicaux bruxellois pour inaugurer une campagne de propagande démocratique, dans le sens de ses propres aspirations.

« Il me semble — m'écrivait-il le 11 juillet 1881 — » que Janson et Cie ont eu tort d'engager l'affaire avec » tant de violence. D'autre part, la résistance absolue de » Frère et de Bara est bien impolitique.

» Il faut se rendre compte de ceci : c'est qu'au fond » le parti libéral est un parti démocratique. Si vous ne » comprenez pas cela, vous êtes aveugles.

» La faiblesse inhérente au parti libéral est celle-ci : » il est composé de conservateurs plus conservateurs » que les catholiques, et de progressistes touchant aux » socialistes. Ces deux groupes sont unis par la haine de » la domination cléricale. Mais le différend subsiste, et il » est essentiel. On risque donc toujours de le voir éclater.

» Mais le moment est-il venu de provoquer la sépara- » tion des éléments opposés? L'objet que l'on poursuit » est-il assez important pour cela? J'en doute, car, il ne » faut pas se faire illusion, c'est l'éclipse et la transfor- » mation du parti libéral qu'on provoque.

» On rejettera les éléments conservateurs dans l'ab- » stention, ou dans la coalition avec les catholiques.

» Je l'ai toujours dit : les libéraux conservateurs sont » des aveugles. Je l'ai montré en 1848 dans la *Flandre* » *libérale* (revue). Les libéraux, qui donnent l'instruction » et qui se refusent à marcher dans la voie de l'égalité, » font une chose contradictoire.

» Mais le moment est-il venu de le montrer? Je ne » voudrais pas porter la responsabilité de la dislocation » du parti, car cela amènerait le triomphe des catho-

» liques, triomphe auquel ils ont droit par l'immense
» effort fait par eux pour l'instruction.

» Si la dislocation a lieu, elle fera du parti libéral
» une minorité, et une minorité bientôt factieuse (1). »

Dans un article publié par la *Revue de Belgique,* en 1883, *la Crise du Libéralisme,* il combat énergiquement la création d'un troisième parti au détriment du parti libéral.

« Jusqu'ici — écrit-il — le parti libéral n'a pu se main-
» tenir momentanément au pouvoir que par l'accord de
» toutes ses nuances. Si cet accord doit cesser, le triom-
» phe du parti clérical est inévitable, et, croyez-le bien,
» il ne sera pas momentané. Abandonné par ses anciens
» chefs, les bourgeois doctrinaires, comme il l'a déjà été
» par l'ancienne noblesse voltairienne, joséphite et oran-
» giste; ne pouvant, comme en France, s'appuyer sur les
» masses populaires, qui ici obéissent au clergé; n'ayant
» plus pour adhérents que la partie la plus remuante
» de la population et cette fraction, encore assez res-
» treinte, des ouvriers industriels qui sont acquis aux
» principes socialistes, le parti libéral cessera d'être un
» parti constitutionnel. Il ne sera plus qu'une minorité
» factieuse. »

Il adjure donc les radicaux de songer qu'en perdant le pouvoir, le libéralisme perdra aussi, cette fois, le moyen de le reconquérir : l'enseignement. « En essayant d'in-
» troduire le principe de la laïcité, le ministère a fait
» une tentative qui dépasse peut-être la force du parti
» libéral uni. C'est vous qui l'y avez poussé. Votre devoir

(1 Lettre inédite.

» est de l'appuyer à tout prix. S'il succombe, les catho-
» liques désorganiseront l'enseignement public. Après
» vingt ans de ce régime, ce serait le parti catholique
» qui introduirait le suffrage universel pour balayer
» définitivement les dernières résistances du libéralisme
» expirant. » Et il rappelle ce propos, que lui tint un jour Gambetta : « N'adoptez pas chez vous le suffrage
» universel; il vous livrerait au clergé. »

Laveleye avait, du reste, écrit, en 1871, dans la *Revue de Belgique* : « Si on introduit le suffrage universel en
» Belgique, où la moitié de la population est trop dépen-
» dante et trop ignorante pour voter avec discernement,
» voici manifestement à quelle situation on aboutira : les
» évêques règneront définitivement sur le pays par les
» mandataires qu'ils feront nommer. Les villes exaspé-
» rées passeront du libéralisme conservateur au libéra-
» lisme révolutionnaire. On aura alors, comme en France
» sous le dernier empire, la compression légale, appuyée
» sur le suffrage des campagnes, et, dans les cités, un
» puissant ferment de révolte, minant la constitution
» politique et l'organisation sociale. »

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore si la prédiction d'Émile de Laveleye sera réalisée, ni dans quelles limites.

Le désastre du parti libéral aux élections de 1884 l'émut sans l'étonner. « Au mois de mars – m'écrivait-il, le 13 juin — « vous nous disiez, à Callier et à moi : S'il y
» a désunion, nous succomberons tous. — Bruxelles se
» relèvera, j'espère. Mais ailleurs, c'est grave. Quand ils
» vous tiennent, c'est pour longtemps. La lutte devient
» impossible. L'homme est saisi par la pieuvre, enlacé,
» noyé. Voyez en Flandre. »

Depuis cette époque, la situation du libéralisme ne fit que s'empirer. Six ans plus tard, le 27 octobre 1890, il m'écrivait : « Vous vous rappelez un article que j'ai fait » dans la *Revue de Belgique : la Crise du Libéralisme.* » Elle devient grave. Les libéraux vont se trouver pris » entre les impatients et ambitieux, dits progressistes, » socialistes, et les cléricaux. Que faire? Un pas à gauche » ou à droite est également mortel, comme sur la der- » nière arête de la Jungfrau (1). »

Il combattit de toutes ses forces la revision de la Constitution belge. « On ne pouvait choisir pour la reviser — écrivait-il à l'*Indépendance belge* — un moment plus » inopportun que le temps actuel, où les États européens » sont profondément troublés par les antagonismes de » peuple à peuple et par les luttes d'intensité croissante » entre patrons et ouvriers. » Cependant, une fois le principe accepté par les Chambres, il admit la nécessité de mener l'entreprise à bonne fin, et c'est alors qu'il écrivit ses *Lettres sur la Revision de la Constitution.* Il y examine successivement : l'organisation du scrutin, déplorant, à ce propos, l'opposition des libéraux modérés à l'introduction de la représentation des minorités, et se prononçant, à défaut de cette réforme, pour l'établissement du scrutin uninominal; — le referendum royal, qu'il préconise, contrairement à l'opinion de M. Frère-Orban, comme une mesure à la fois démocratique, puisqu'elle est un appel au peuple, et conservatrice, puisqu'elle tend à renforcer l'action du pouvoir royal; — la vérification des pouvoirs, qu'il voudrait enlever aux assemblées

(1) Lettres inédites.

elles-mêmes, pour la remettre au pouvoir judiciaire, parce que « plus les institutions d'un pays sont démo» cratiques, plus il faut mettre d'obstacles aux abus du » pouvoir de la majorité et créer de garanties aux droits » de la minorité »; — la réorganisation du Sénat, où il propose de combiner l'élection par les conseils provinciaux avec la nomination directe par la couronne, en supprimant les conditions d'âge et de cens, mais en restreignant le choix à certaines catégories d'éligibles, choisis parmi les représentants les plus éminents des principales fonctions sociales.

« Pour que le Sénat — répète-t-il une fois de plus — » puisse remplir sa grande et utile mission dans nos » sociétés démocratiques, il ne doit représenter ni l'in» térêt exclusif de la richesse, ni l'esprit de conser» vation à outrance, mais la science, la sagesse, l'expé» rience, la prévoyance, les traditions, c'est-à-dire les » qualités que donnent l'élévation des idées et la con» naissance des faits, ainsi qu'on le voit dans le Sénat » romain. » — L'auteur de la présente biographie a assez combattu en faveur des idées ainsi formulées par Laveleye, pour avoir le droit de dire ici : « Que ce langage n'a-t-il été entendu ! »

Quant à l'électorat, il ne s'en occupe que pour rappeler sommairement ses objections contre le suffrage universel. Qu'eût-il pensé du vote plural auquel on ne songeait guère en ce moment? C'est à peine s'il consacre à ce système quelques lignes de son ouvrage sur *le Gouvernement dans la Démocratie*. Il reconnait, avec Stuart Mill, que le vote d'un homme instruit et capable devrait avoir lus de poids que celui de l'ignorant ; mais il s'élève contre

l'idée d'accorder plusieurs suffrages aux plus imposés ou aux plus riches. « D'ailleurs, ajoute-t-il, ce système s'ac-
» corde si peu avec les idées qui dominent aujourd'hui
» qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter davantage. » Quelques mois plus tard, le vote plural devenait la loi du pays. C'est le seul point où, jusqu'ici, la pénétration de Laveleye ait été mise en défaut. Mais nul n'en sera surpris, qui connait l'histoire de notre récente Constituante.

Quand on lit les derniers écrits de Laveleye on voit s'y accentuer la note pessimiste. Ce n'est pas que l'âge eût affaibli son caractère ou assombri sa pensée; mais, malgré lui, il se prenait à douter de l'avenir, en voyant grandir les difficultés au milieu desquelles se débat notre société. Lui-même nous éclaire en ces termes sur les raisons de ses anxiétés, dans la préface de son ouvrage sur *le Gouvernement dans la Démocratie*, écrite en juillet 1891 :
« Le raisonnement et l'histoire nous apprennent que, pour
» fonder des institutions à la fois démocratiques et libres,
» deux conditions sont nécessaires : la concorde entre les
» classes et des mœurs; or, ces deux conditions semblent
» devoir faire de plus en plus défaut.... Nous sommes,
» sous ce rapport, très différents de nos aïeux de la fin
» du siècle dernier.... Aujourd'hui, la plupart d'entre
» nous sont tristes et presque découragés. C'est que nous
» voyons tout ce qu'ont d'ardu les problèmes que nous
» avons à résoudre. »

Toutefois, quand il passe en revue les conquêtes faites par la liberté depuis soixante ans, il veut admettre que, quelles que soient les difficultés de l'avenir, « il y a des
» motifs de croire qu'on pourra les surmonter ». Mais croyait-il ces motifs suffisants pour se sentir rassuré?

Le 8 décembre 1891, moins d'un mois avant sa mort, — comme je lui avais soumis le plan d'un article que je projetais —, il me répondit : « Ce que vous pourrez » faire ressortir, c'est mon inquiétude pour l'avenir » des démocraties. Elles ont toujours péri par deux » causes : 1° Abus de leur omnipotence; 2° Guerre des » classes. — Remèdes : 1° Freins à la démocratie; » 2° Favoriser l'égalité des conditions. Mais nous n'arri- » verons pas à temps, je le crains, avec les réformes. Les » moyens de satisfaire les revendications des ouvriers » ne sont pas mûrs. La bourgeoisie prendra peur, et » le despotisme renaîtra, sous la forme théocratique chez » nous, sous la forme de césarisme ailleurs. »

La société contemporaine est-elle réellement condamnée à la réalisation de cet effrayant pronostic? — Cela dépend de nous, eût-il pu dire lui-même; car personne n'a plus énergiquement revendiqué pour le genre humain le privilège de réagir contre la prétendue fatalité des événements.

L'influence politique de ses écrits, pour s'être développée indirectement, n'en a été que plus grande. Elle s'est exercée à la fois sur les conservateurs, auxquels il a montré l'urgence de réformes inspirées par le sentiment de la justice sociale, et sur les progressistes, auxquels il a fait comprendre la nécessité de donner à la démocratie une organisation libérale. La génération à laquelle j'appartiens lui doit d'avoir appris à négliger la vieille querelle de la monarchie et de la république, pour s'attacher de préférence à ce qui constitue les institutions libres et

rend les peuples heureux. Ceux mêmes qui ne partagent point ses vues dans la question religieuse, ont été inconsciemment amenés, par ses démonstrations, à mieux saisir l'importance du rôle que le sentiment religieux remplit dans le développement politique des sociétés. Sa thèse fondamentale — que le droit se découvre par la raison et non par la volonté populaire — tend à devenir de plus en plus le principe et la justification du libéralisme. Ses objurgations incessantes pour qu'on sauvegarde le régime parlementaire de ses propres abus et pour qu'on protège la démocratie contre elle-même, en multipliant les garanties des droits des minorités, n'ont pas été proférées en vain, si l'on juge par le programme que le parti progressiste belge a adopté dans ses premiers congrès et où nous trouvons inscrites la plupart des réformes préconisées dans les écrits de de Laveleye.

Nous sommes loin, ici, de la politique simpliste qui formait autrefois le credo du radicalisme dans tous les pays. Et ce n'est pas seulement dans les rangs du parti libéral que ces vues d'Émile de Laveleye devaient trouver des adhérents, malheureusement trop peu nombreux encore parmi les dirigeants de notre politique; c'est toute notre jeunesse actuelle qui semble se pénétrer de ses idées, notamment sur le terrain économique, où, marchant dans les voies qu'il a tracées, elle réussira, peut-être mieux que nous, à résoudre le formidable problème de la conciliation des classes dans la société contemporaine.

CHAPITRE V.

Questions internationales.

Participation d'Émile de Laveleye à la fondation de l'Institut de Droit international. — *Des Causes actuelles de Guerre en Europe et de l'Arbitrage.* — De la participation de la Belgique à la Conférence de Saint-Pétersbourg. — Idées relatives à notre organisation militaire. — Impression causée par l'explosion de la guerre franco-allemande. — Théorie des nationalités « électives ». — *La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa.* — Le péril panslaviste. — Influence internationale de Laveleye. — Attitude dans la question bulgare et dans la question égyptienne. — La triple Alliance et la politique extérieure de l'Italie. — Participation à l'œuvre du Congo. — *L'Afrique centrale et la Conférence de Bruxelles.*

Le règne du droit dans la société humaine n'est possible que si l'on arrive, par une entente internationale, à supprimer la guerre. Émile de Laveleye avait compris que le meilleur moyen d'atteindre ce résultat, c'est de favoriser l'établissement de relations juridiques entre les États. Aussi fut-il un des fondateurs de l'*Institut de Droit international* qui le choisit comme vice-président en 1882. Il participa aussi aux travaux des Conférences, réunies sous les auspices de cette association, pour la réforme et la codification du droit des gens; celle qui se tint à Bruxelles en 1873 le choisit comme secrétaire général. Il fut également, depuis 1871, un collaborateur assidu de la *Revue de Droit international.* En 1872 il avait préparé, pour la *Revue des Deux Mondes* une série d'articles sur

les causes de guerre et la nécessité de l'arbitrage dans la société contemporaine. M. Buloz lui renvoya le manuscrit en ajoutant que, pour le moment, cette œuvre ne pourrait figurer dans un recueil français sans blesser toutes les susceptibilités nationales. Il reprochait notamment à l'auteur de tendre, par ses plaidoyers en faveur de l'arbitrage, à affaiblir le patriotisme dont la France avait si grand besoin pour se relever et il ajoutait qu'un travail ainsi conçu lui semblait de nature à paraître plutôt en Belgique : « La chose, concluait-il, est surtout regrettable pour nous, car il y a bien longtemps que vous n'avez rien donné à la *Revue,* et j'espère que vous nous dédommagerez bientôt. Seulement il est bien difficile que, de l'étranger, on puisse écrire sur la politique française, dans l'état douloureux où nous sommes, état qui se relève cependant, et nous voudrions vous voir revenir à vos travaux d'économie politique ou rurale (1). »

Il s'agissait du travail qui, après avoir été publié en partie dans la *Fortnightly Review* et la *Revue de Belgique,* parut, en 1873, sous le titre : *Des Causes actuelles de Guerre en Europe et de l'Arbitrage.*

Dans la première partie de ce volume, Laveleye montre que si certaines causes de guerre tendent à disparaître, d'autres, au contraire, ont surgi, qui ne sont ni moins inquiétantes ni, au fond, moins odieuses. Ainsi, sauf en Asie et en Afrique, il ne se fait plus guère de conquête à l'encontre du principe des nationalités, mais, au nom de ce principe, il s'en fera encore : « On ne peut le nier, un » mouvement d'une force irrésistible porte les hommes

(1) Lettre inédite.

» de même race et de même langue à se réunir en un
» seul État, sans tenir compte des limites tracées par les
» traités, ni des droits traditionnels qu'invoquent les
» souverains. »

Parmi les causes de guerre qui semblent jouer un rôle de plus en plus effacé, il énumère : les idées qui ont conduit aux guerres de religion, bien qu'elles soient loin d'avoir perdu toute action dans les affaires de l'Europe ; - le maintien de l'équilibre international, qui a autrefois occasionné tant de prises d'armes; — les interventions dans les affaires intérieures des peuples voisins; — les rivalités historiques; — les disputes d'influence et de prestige, quoiqu'elles puissent encore donner lieu à des explosions belliqueuses comme celle de 1870; — la possession de colonies, etc. D'un autre côté, on doit citer, comme ferments de discorde toujours vivaces, l'imperfection des institutions gouvernementales, la théorie des limites naturelles, les contestations au sujet des obligations qu'impose la neutralité.

Dans la seconde partie, il passe en revue tour à tour les principaux pays du monde civilisé : la France, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, la Turquie, l'Italie, l'Espagne, les États scandinaves, l'Angleterre et les États-Unis, pour découvrir les causes qui pourraient respectivement engager ces pays dans une guerre. Profondément dévoué à la cause de la paix, dégagé de tout préjugé politique et religieux — d'autre part, comme il le fait ressortir lui-même, « habitant un État neutre et ami de » tous ses voisins » — il se trouvait assurément dans les meilleures conditions pour traiter ce sujet et il y déploie, avec son talent d'observation et ses habitudes de géné-

ralisation basée sur les faits, une profonde connaissance des événements et des hommes. Sa prédiction est d'autant plus alarmante, que « tout fait prévoir que, vers la fin » de ce siècle, l'Europe deviendra un enfer ».

Dans la troisième partie, il examine les réformes qui peuvent prévenir définitivement l'explosion des guerres. A cet effet, il réclame un code commun et un tribunal international.

Est-il admissible, fait-il observer, que des grandes puissances laissent indécises des questions qui peuvent constamment les exposer à déclarer ou à subir la guerre? Une conférence, où chaque pays serait représenté par un juriste et par un diplomate, devrait se réunir, pour arrêter les règles concernant les points controversés du droit international. Les décisions seraient prises à la majorité des voix; mais chaque pays pourrait déclarer qu'il n'accepte pas tel ou tel principe. La cour arbitrale, instituée pour juger, d'après les principes de ce code, les différends futurs entre les parties contractantes, devrait être également formée de diplomates aidés de jurisconsultes. Elle serait permanente et pourrait s'occuper de tout litige dont elle serait saisie. Mais sa mission n'impliquerait pas le droit de mettre une force militaire en mouvement pour exécuter la sentence; c'est, du reste, le cas des arbitrages actuels, que, depuis longtemps déjà, on demande parfois à un souverain étranger. L'heure n'est pas venue de créer un pouvoir exécutif au-dessus des États particuliers. Mais l'établissement d'une haute cour internationale est conforme aux idées et aux besoins de notre temps; elle serait bientôt acceptée par tous les peuples civilisés et, par sa seule existence, elle

rendrait un incalculable service à l'humanité. En attendant, il faudrait insérer dans tous les traités qu'avant d'en appeler aux armes, en cas de dissentiment, les parties contractantes invoqueront la décision d'un arbitre.

Ces conclusions n'ont rien de l'utopie. Ainsi, du premier coup, Laveleye donnait la mesure de son esprit pratique dans un sujet qui, plus que tout autre, a engendré tant de généreuses, mais stériles déclamations. Bien qu'il ne fût pas juriste, il se mit lui-même à la tâche, pour élucider une des questions à la fois les plus épineuses et les plus importantes, du droit international : le respect de la propriété privée sur mer, en temps de guerre, et il en fit l'objet d'un rapport extrêmement complet, qu'il présenta, en 1875, à l'Institut de Droit international. Cette étude débute par un exposé historique des efforts tentés pour arriver à la suppression de la capture. Il réfute les arguments de ceux qui défendent le droit de prise; il montre que le respect de la propriété privée sur terre, désormais admis par toutes les nations civilisées, a pour conséquence logique et nécessaire un traitement analogue de la propriété privée sur mer; il établit que la capture est contraire au droit, comme à l'intérêt bien entendu des belligérants; il la condamne, au nom de la solidarité des peuples, comme un moyen de guerre qui trouble le commerce international, sans abréger la durée de la lutte, et il s'attache particulièrement à faire tomber les objections que l'Angleterre, à peu près seule, soulève encore, en Europe, contre le respect absolu de la propriété privée en mer. Comme conclusion, il propose que les puissances, complétant la déclaration de Paris de 1856, s'interdisent la

capture des navires marchands et de leurs cargaisons, sauf s'ils portent de la contrebande de guerre, s'ils essayent de violer un blocus effectif et déclaré, ou s'ils sont destinés directement ou indirectement à prendre part aux hostilités.

On voit que Laveleye n'appartenait pas à l'école de ceux qui cherchent le remède dans l'excès du mal. Il croyait, au contraire, que le progrès s'est toujours accompli graduellement, par une série de réformes successives, et que, plus les sentiments s'adouciront, plus se développera la répugnance à l'emploi des armes. — Les mêmes tendances inspirent son article sur la participation de la Belgique à la Conférence de Saint-Pétersbourg, publié, en 1875, dans la *Revue de Belgique.*

Une conférence diplomatique, réunie à Bruxelles sur l'initiative de la Russie, avait adopté un projet de convention internationale pour diminuer, autant que possible, les horreurs de la guerre, en précisant les droits et les devoirs des armées en campagne. Parmi les clauses de cette convention, il en était une qui soulevait quelque appréhension dans notre pays : c'était celle qui imposait aux populations d'un territoire envahi, si elles voulaient jouir des avantages accordés aux belligérants, certaines conditions, telles que : d'avoir à leur tête une personne responsable, de revêtir un signe distinctif et reconnaissable à distance, de porter les armes ouvertement et de se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre. On semblait craindre que l'adoption de ce règlement ne fût de nature à diminuer les moyens défensifs des petits États. Laveleye répond que la confiance dans les résistances spontanées et non organisées

des populations, est une illusion dangereuse; que la Belgique, en rejetant la convention, ne pourrait point, le cas échéant, profiter des limitations imposées à l'emploi de la force; enfin, que le projet de convention est une marque frappante du progrès des sentiments d'humanité dans les rapports de peuple à peuple et qu'il constitue une amélioration notable dans les coutumes de la guerre. Il ne faut donc pas le repousser, parce qu'il met certaines restrictions à l'emploi de corps francs ou de volontaires. Mais ce qui est urgent, c'est de donner à notre armée une organisation suffisamment élastique pour qu'elle puisse comprendre, au besoin, toutes les forces vives de la nation. Et il expose, à ce sujet, ses idées sur la réorganisation militaire de notre pays.

Deux points lui paraissent essentiels en la matière : 1° appeler toutes les classes de la nation sous les armes, en abolissant le remplacement et en introduisant le volontariat d'un an; 2° faire passer sous les drapeaux le plus d'hommes possible, en abrégeant la durée du service, afin d'avoir ainsi en réserve des milices nombreuses, exercées au maniement des armes. « Je comprends, » ajoute-t-il, qu'on regrette de voir ainsi militariser tous » les habitants valides d'un pays, mais si c'est à ce prix » seulement qu'on peut conserver l'indépendance et la » liberté, il faut bien s'y résoudre. Les Suisses n'hésitent » pas, et ils ont raison. A cette nécessité fâcheuse il y a » d'ailleurs des compensations. On donne aux populations des habitudes d'ordre et de discipline extrêmement utiles, et, en même temps, on répand le goût » des exercices gymnastiques, si utiles au développement » des forces physiques et de la santé. On met fin aussi à

» une iniquité, en ne permettant plus que les classes
» aisées s'exonèrent de l'impôt du sang à prix d'argent.
» Quand les familles dirigeantes auront leurs enfants à
» l'armée, elles seront moins prêtes à faire la guerre ou
» à la laisser faire. »

Cependant Laveleye n'était pas un partisan de la paix à tout prix. A plus d'une reprise, il combattit, en Angleterre, les partisans de la non-intervention absolue. L'explosion de la guerre franco-allemande le surprit à Londres. Ses lettres nous ont conservé l'impression d'horreur et d'indignation que lui causa cette nouvelle. L'une d'elles, adressée à sa femme, le 2 juillet, s'exprime ainsi : « Je crois à la guerre et j'en gémis pour l'Europe
» et pour notre pays. C'est une chose horrible et un
» retard pour le progrès des idées libérales partout.
» C'est horrible à penser. J'en suis profondément ému.
» Je ne pense point à autre chose pour ainsi dire (1). » — Quelques jours après il écrivait à l'un de ses amis, le Dr Deslandes, de Lisbonne : « Voici la guerre déchaînée,
» une guerre atroce et préparée par Louis Napoléon.
» C'est un Deux-Décembre à l'extérieur; même mensonge,
» même complot dans l'ombre; et ces flots de sang qui
» vont couler pour assurer le trône au petit Napoléon,
» n'est-ce pas horrible? J'en suis malade, j'en ai la fièvre.
» La Belgique sera bien menacée, et de deux façons. Ou
» bien la France, complètement victorieuse, nous
» annexera; ou bien, après une victoire, on fera la paix
» en nous sacrifiant. Je suis très alarmé. L'opinion
» anglaise est indignée. C'est un crime, dit-on partout. Et

(1) Lettre inédite.

» elle paraît décidée à nous défendre. Mais le pourra-» t-elle? On travaille ici à concentrer la guerre. Voilà le » but actuel : s'entendre avec la Russie pour arrêter les » armées belligérantes, si elles envahissaient la Belgique » ou le Danemark. Mais il faudrait parler haut; le fera-» t-on? Avec les hommes de violence, c'est les armes à la » main qu'il faut élever la voix (1). » — Nous retrouvons ici l'écho des angoisses patriotiques qui nous assiégeaient tous en ce moment, mais que la courageuse initiative de l'Angleterre ne tarda pas à calmer.

Émile de Laveleye a compris de bonne heure à quels importants résultats devait conduire, dans la constitution de l'Europe, le mouvement « qui porte certaines popula-» tions, ayant la même origine et la même langue, mais » faisant partie d'États différents, à se réunir de façon à » constituer un corps politique, une seule nation ». Il a aussi été l'un des premiers à faire ressortir le lien qui existe entre ce réveil des nationalités et les progrès de la démocratie. Il lui attribue, du reste, d'autres causes encore, telles que la pratique du régime constitutionnel et parlementaire, les découvertes de la science, la diffusion des lumières, la culture de la philologie et des lettres. S'il ne dissimule pas ses sympathies pour des aspirations engendrées par le développement de la civilisation contemporaine, il s'empresse cependant d'ajouter que c'est là une simple phase de l'évolution sociale, et que, dans sa pensée, cette étape a déjà été franchie par les peuples de l'Europe occidentale. A mesure que la culture d'un peuple s'élève, il estime

(1) *Lettres et Souvenirs*, p. 94.

que l'identité d'idiome et de sang exerce sur lui moins d'empire et que la sympathie morale en exerce davantage. Au-dessus des nationalités ethnographiques, il y a donc les nationalités politiques, *électives*, ayant leurs racines dans l'amour de la liberté, dans le culte d'un passé glorieux, dans l'accord des intérêts, dans la similitude des mœurs, des idées, de tout ce qui fait la vie intellectuelle : « Les nationalités électives sont plus dignes de » respect, car elles reposent sur l'esprit; les autres n'ont » pour raison d'être que les affinités de sang et d'origine. » Interrogez-vous : Avec qui aimeriez-vous mieux vous » associer? Avec des gens grossiers, mais de la même » race que vous, ou avec des hommes d'esprit, partageant » vos goûts et vos habitudes? Avec ceux-ci sans doute » Les peuples éclairés ne concluront pas autrement. »

Quand il parlait de la sorte, il avait surtout en vue les États, tels que la Belgique, qu'une stricte application du principe ethnographique eût conduit à la disparition ou du moins au démembrement. Il a raconté plus tard comment cette théorie des nationalités électives, introduite dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, qui parut en août 1868, lui valut une étrange méprise d'un certain docteur allemand. Celui-ci, dans un mémoire adressé à l'Université de Rostock — après s'être demandé comment M. de Laveleye, *en sa qualité de Français*, pouvait soutenir l'existence de nationalités belge et suisse — prétendait expliquer ce crime de lèse-patriotisme par l'hypothèse que le collaborateur de la *Revue* voulait ainsi justifier l'annexion, non plus de certaines populations appartenant à la Belgique et à la Suisse, mais de ces nations tout entières. — Et le brave docteur ajoutait

que cette thèse avait été probablement inspirée par les Tuileries !

Tout en appliquant à son propre pays cette théorie des groupements électifs, Laveleye ne se dissimulait pas que, chez nous aussi, la question ethnographique ou plutôt linguistique renferme plus d'une menace pour l'avenir. L'impulsion donnée aux aspirations flamandes par les victoires de la race germanique, l'amena à écrire (*Revue de Belgique*, 15 mars 1871) : « En parlant des rivalités de » race en Autriche, j'avais cru pouvoir citer la Belgique » comme un pays qui était parvenu à ce degré de civili- » sation où ce danger n'était plus à craindre. A mesure, » disais-je, que la culture d'un peuple s'élève, l'identité » d'idiome et de sang exerce sur lui moins d'empire et » les sympathies morales en exercent davantage... La » Suisse, avec ses Allemands, ses Italiens et ses Romans; » la Belgique, avec ses Flamands et ses Wallons, en » offrent de frappants exemples — J'espère encore ferme- » ment que jamais on ne démembrera notre belle patrie, » au nom du principe des nationalités. Mais aujourd'hui, » on ne peut plus se dissimuler que c'est un des dangers » possibles que nous prépare l'avenir. Il faut donc en » tenir compte dans nos paroles, dans nos actes, dans » nos lois, dans toutes nos spéculations. »

A cette époque, le mouvement flamand ne lui paraissait qu' « un dilettantisme de lettrés ». Mais que la démocratie fasse encore quelques progrès, et alors on verra se dresser, dans toute sa gravité, la question flamande : « La question flamande surgira le jour où le » peuple sera admis dans les comices, et, ce jour-là, si » l'on n'y met beaucoup de modération d'une part, et

» beaucoup d'habileté de l'autre, notre existence natio-
» nale pourra se trouver en péril. » Tout au moins sera-t-on amené à un système de décentralisation qui sera presque du fédéralisme. Or, si convaincu que soit Laveleye de la supériorité du régime fédéral, il ne peut songer, sans de vives inquiétudes, à son application en Belgique. Il y a, du reste, un mal auquel aucune réorganisation politique ne pourrait remédier : c'est l'isolement intellectuel des Flamands. Et, ici, il a des paroles sévères, mais méritées, à l'égard des classes supérieures, qui, par leur dédain de la langue flamande, ont trop longtemps repoussé ce moyen de communication avec le peuple.
« Quelle est la cause du mal ? C'est la faute des influences
» cléricales, dit-on. Certes, ce n'est pas moi qui nierai ce
» fait évident, que le catholicisme a été funeste à tous
» les pays où il a régné en maître. Mais dans les campa-
» gnes des Flandres, il faut bien avouer que le curé est
» le seul représentant du monde moral, et, à ce titre,
» son influence est naturelle et parfaitement justifiée.
» Lui seul parle aux paysans, dans leur langue, de véri-
» tés morales, de principes généraux, de leurs devoirs,
» de leur destinée, d'autre chose enfin que de la vie
» matérielle. Le propriétaire, qui ne se pique point de
» savoir un grossier patois, ne s'en sert que pour annon-
» cer aux serfs qui cultivent sa terre, une augmentation
» de fermage. Ceux-ci ne connaissent le gouvernement
» que par les contributions et la conscription. »

Ce qu'il conseille, en tout cas, c'est de ne point opposer d'irritants obstacles à une évolution inévitable ; c'est de favoriser, par tous les moyens, la diffusion de l'instruction parmi les populations flamandes, et de fortifier, dans l'en-

seignement moyen, l'étude des langues germaniques, que, dans les Flandres, on devrait enseigner au moyen du flamand.

Ce fut surtout la situation intérieure de l'Allemagne et de l'Autriche, entre la guerre de 1866 et celle de 1871, qui amena Laveleye à étudier, de près, la question des nationalités. Les articles qu'il y consacra dans la *Revue des Deux Mondes* ont été réunis, à la veille du conflit franco-allemand, sous le titre de : *La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa*. Il y prédit l'unification définitive de l'Allemagne, et il engage les nations voisines à ne pas s'y opposer. « Elle se fera — écrit-il — lentement et au profit de la » liberté, si la France cesse de s'y montrer hostile; vio- » lemment et au profit du pouvoir monarchique, si la » France veut s'y opposer. »

Il découvre clairement les deux raisons qui entraînent l'Allemagne à vouloir l'unité : l'une — qu'il déplore — c'est la pensée qu'elle acquerra ainsi plus d'influence et de prestige vis-à-vis des autres nations; l'autre — qu'il approuve fort — c'est le désir que ressentent les Allemands de ne plus être contraints à se battre les uns contre les autres, au profit de leurs souverains ou de l'étranger.

Quant à l'Autriche, il lui attribue une grande mission dans l'Europe orientale. Parmi les différentes questions que le choc de l'ancien et du nouveau monde a fait surgir, les autres États n'en ont guère qu'une seule à résoudre; toutes assiègent l'Autriche au même moment : rapports de l'Église et de l'État, réorganisation politique de l'Empire, fondation du régime constitutionnel, conflit des races et des langues, relations des nationalités, réformes

économiques et douanières, équilibre budgétaire, etc. Il expose successivement comment se présentent ces divers problèmes et décrit le mécanisme ingénieux du dualisme, introduit à titre de transaction entre les deux principales races de l'Empire. Ses préférences, toutefois, seraient pour une union fédérale, comme celle de la Suisse ou de l'Allemagne, qui, assurant l'unité dans toutes les choses nécessaires à l'existence de l'État, laisserait à chaque nationalité la pleine liberté d'un développement autonome.

Passant ensuite à l'étude des nombreuses races qui composent la monarchie autrichienne, il montre comment le mouvement hongrois est né d'une réaction contre les tentatives de germanisation; le mouvement slave, d'une réaction contre les tentatives de magyarisation; le mouvement ruthène, d'une réaction contre les tentatives d'oppression slave; etc. Il excelle à nous détailler cette mosaïque de races, où l'on trouve constamment, sur le même coin de terre, plusieurs nationalités aux prises les unes avec les autres, en même temps qu'en lutte avec le gouvernement central. Il conseille finalement d'encourager le mouvement des Yougo-Slaves, ne fût-ce que pour ne pas jeter ces populations dans les bras de la Russie.

Laveleye n'aimait guère la Russie. Elle l'effrayait comme un sphinx : « Il faut — écrivait-il dans la *Revue des Deux Mondes* (*la Politique de la Russie*, 15 novembre 1871) — que l'Europe devine l'énigme, si elle ne » veut être dévorée. Or, sur tout ce qui concerne la » Russie, nous ne savons rien de précis, pour la simple » raison qu'elle s'ignore elle-même. » Cependant il reconnaît que, au moins sous le rapport du nombre, l'empire

des tsars doit un jour l'emporter incomparablement sur les autres puissances. « Que deux empereurs succes-
» sifs, comprenant enfin d'où viennent la richesse et la
» puissance des nations, donnent à leur peuple l'instruc-
» tion d'abord, puis le self-government; qu'imitant les
» États-Unis, ils renoncent momentanément à des arme-
» ments qui épuisent un pays encore pauvre; qu'ils res-
» pectent et excitent l'initiative individuelle, au lieu de la
» briser, et le développement de la Russie étonnera le
» monde. Qu'il s'élève ensuite un souverain ambitieux
» et grand capitaine, comme Frédéric II, et l'Europe est
» à sa merci. »

Il ne voit pour l'Europe que deux chances d'échapper à ce danger : la première, c'est que l'esprit de conquête aura cessé de sévir quand la Russie sera parvenue à ce degré de puissance; la seconde, c'est que l'immense race slave reste divisée et qu'il se forme, de ce côté-ci du Dniéper, une confédération comprenant tous les Slaves occidentaux.

En attendant, il décrit l'orientation nouvelle que s'est donnée la Russie en poursuivant la constitution du vaste empire rêvé par les panslavistes. Mais jamais l'Autriche ne souffrira que la Russie s'empare du Danube et domine sur les Balkans. Or, comme, en raison de sa situation géographique, elle peut toujours arrêter la Russie, celle-ci doit la détruire pour parvenir à son but. « La route
» qui de Saint-Pétersbourg conduit à Constantinople,
» doit nécessairement passer par Vienne. » D'autre part, la Prusse commence à comprendre le danger, et c'est pourquoi elle se rapproche de l'Autriche. Le jour où le conflit éclaterait, il serait terrible. « Il suffit d'un prince

» ambitieux et impatient à Berlin ou à Saint-Pétersbourg » pour mettre aux prises 150 millions d'hommes. » Laveleye ne voit pas cette éventualité sans frémir. Il conjure la France de ne pas se laisser entraîner dans une alliance offensive qui déchaînerait la guerre générale. L'enthousiasme que la simple apparence d'une entente franco-russe a soulevé chez les Français, en 1892, prouve bien que ces appréhensions n'étaient pas sans fondement.

La Russie, dit-il en concluant, a devant elle un grand avenir. Il lui revient la mission de porter la civilisation dans l'Asie centrale, si elle sait d'abord élever le niveau intellectuel de ses propres populations. Mais actuellement son ambition n'est pas en rapport avec ses ressources, et d'ailleurs il serait profondément regrettable que les Slaves occidentaux, Tchèques, Polonais et Serbes, vinssent à tomber sous le joug d'un peuple beaucoup moins avancé qu'eux. « Le principe de nationalité » est légitime, quand il est invoqué par des populations » qui réclament une autonomie à laquelle leur maturité » intellectuelle et politique leur donne droit ; mais on ne » peut que le maudire, quand on en fait une arme d'op- » pression, comme dans la Ruthénie et en Livonie, ou un » moyen d'édifier un puissant empire conquérant et des- » potique, comme le rêvent les patriotes de Moscou. »

Dès 1870, il avait prévu la triple Alliance. On se rappelle qu'au début de la guerre franco-allemande, la Russie avait déclaré qu'elle ne se considérait plus comme liée par les stipulations du traité de Paris, lui interdisant d'entretenir une flotte dans la mer Noire. De là, en Angleterre, une agitation de l'opinion publique qui pouvait conduire à la guerre. Laveleye envoya alors à Stuart

Mill une lettre, que celui-ci traduisit et publia dans le *Times* (nº du 30 novembre 1870), pour conjurer la nation anglaise de ne pas se lancer dans un conflit funeste et inutile : « L'Angleterre, y écrit Laveleye, irait directement » à l'encontre du but qu'elle poursuit, c'est-à-dire la » sécurité de l'Orient. Les envahissements possibles de » la Russie rencontreront un jour un obstacle invincible » du côté des populations du Danube, Croates, Serbes, » Bulgares, qui, au fond, n'ont aucune sympathie pour la » Russie, mais qui attendent d'elle un appui contre leurs » oppresseurs, les Turcs. Déclarer la guerre à la Russie » en faveur des Turcs, c'est jeter tous les Slaves dans les » bras de la Russie. — Si l'Autriche est entraînée dans » le conflit que l'Angleterre tend à provoquer en ce » moment, le danger, l'erreur, le crime sera d'autant » plus grand. La malheureuse Autriche, si utile aux » bords du Danube, périrait probablement... En outre, il » s'élèvera bientôt une puissance qui, bien plus que » l'Angleterre, sera intéressée à arrêter les injustes » entreprises de la Russie, et cette puissance est l'Alle- » magne unie. La question d'Orient n'arrive qu'au second » rang pour la France ; mais pour l'Autriche et l'Alle- » magne, c'est une question vitale. Attendez un peu, et » vous verrez l'Allemagne s'allier à l'Autriche pour » monter la garde aux bords du Danube. L'Allemagne » reconstituée ne permettra jamais que le Danube » devienne un fleuve russe. »

Le projet de résoudre la question d'Orient par une constitution de provinces autonomes fut plus tard repris par M. Gladstone, qui le résumait ainsi, en 1880 : La terre slave aux Slaves, la terre hellénique aux Hellènes ; dans

les districts où les deux races sont entremêlées, gouvernement mixte où chacune d'elles serait représentée. Quant à Constantinople, en faire une ville libre et un port franc, sous la garantie de l'Europe.

Laveleye écrivit alors, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article (*L'Angleterre et la Russie en Orient*) où il appuyait ces vues, sauf que, à la différence de l'illustre homme d'État anglais, il persistait à charger l'Autriche du soin de diriger l'émancipation des Slaves au sud des Balkans : « Grâce au fédéralisme, elle peut s'étendre » comme le fait l'Union américaine, sans nuire à l'auto- » nomie des petits États annexés. Elle deviendrait ainsi, » sans porter atteinte aux autonomies et aux libertés » locales, la matrice des nationalités naissantes de » l'Orient. » L'essentiel, ajoutait-il, c'est d'arracher le plus tôt possible ces malheureuses populations slaves au joug des Turcs qui sont en train de les exterminer par les persécutions les plus odieuses.

Laveleye, du reste, ne s'en tint pas là. Assumant le rôle d'un tribun international qui plaide devant les peuples et les gouvernements la cause de la justice et de l'humanité, il réussit à créer, en Angleterre même, par ses communications à la presse, de 1882 à 1885, une véritable agitation contre les atrocités commises en Bulgarie par les Turcs, avec la complicité des Grecs. A la suite de ses lettres dans le *Northern Echo* et la *Pall Mall Gazette*, les Turcs le brûlèrent en effigie; les Grecs tinrent à Salonique, à Monastir, à Athènes et ailleurs, des meetings de protestation où ils le dénoncèrent comme un agitateur panslaviste; l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople écrivit au *Times* pour l'accuser tout au moins d'exagéra-

tion, et le gouvernement anglais envoya en Macédoine le major Trotter pour contrôler l'exactitude de ses informations. Mais le coup était porté, et l'opinion publique ne se laissa plus prendre à des protestations intéressées. Aussi méritait-il le télégramme suivant, que l'Assemblée nationale de Bulgarie lui adressa le 1 (13) février 1885 : « L'Assemblée nationale, dans sa séance de clôture, a » acclamé la résolution de vous exprimer sa reconnais- » sance chaleureuse pour les nobles efforts que vous » avez faits, dans la presse, pour défendre les intérêts de » la population bulgare en Macédoine tant opprimée et » foulée aux pieds. La Bulgarie et les Bulgares vous » sauront éternellement gré des sympathies dont ils ont » été l'objet de votre part. — *Le président de l'Assemblée » nationale,* Stamboloff (1). » — Son portrait, répandu dans le peuple à 50,000 exemplaires, se trouvait naguère à côté de celui du prince Alexandre de Battenberg dans l'hôtel de ville de Sofia (2).

Autant il était opposé à toute action de l'Angleterre en faveur des Turcs, fût-il même question d'empêcher les Russes d'occuper Constantinople ou d'annexer l'Arménie, autant il préconisait l'idée d'une intervention anglaise en Égypte. Dès 1877, il prenait la plume dans la *Fortnightly Review*, pour engager le gouvernement britannique à occuper l'île de Chypre et la vallée du Nil, afin de tenir ouvert le chemin de l'Inde et de s'assurer en même temps une route vers le centre de l'Afrique. « C'était, » expliquait-il, le moyen d'acquérir un nouvel empire

(1) *Balkans*, t. II, appendice.
(2) *Lettres et Souvenirs*, p. 107.

» colonial, en prévision du jour où le vieil empire tran-
» chera les liens qui le réunissent à la mère-patrie. »

Ce n'est pas qu'il fût grand partisan des colonies; il les croyait une cause de faiblesse, plutôt que de force, pour les États modernes. Mais il faisait observer que, dans le cas de l'Égypte, il existe pour l'Angleterre une nécessité logique et humanitaire à laquelle les Anglais devront se soumettre tôt ou tard : « Les grandes nations
» comme les grands hommes ont à remplir des missions
» qu'elles doivent accepter comme un devoir. Si elles s'y
» refusent, elles en seront punies. »

Sa prédiction, qui semblait alors une utopie, ne tarda pas à se réaliser sous la pression des événements. Mais à peine l'Angleterre était-elle établie dans la vallée du Nil, que la durée de cette occupation se trouvait mise en question par le mécontentement de la France et l'opposition des radicaux anglais eux-mêmes. Visant la formule « l'Égypte aux Égyptiens », en ce moment assez populaire parmi les partisans de la non-intervention, Laveleye montra, en 1882, dans un nouvel article de la *Fortnightly Review,* que le rappel des troupes anglaises aurait pour résultat d'abandonner l'Égypte, non pas aux vrais Égyptiens, c'est-à-dire aux fellahs, mais à ses exploiteurs traditionnels que l'intervention du gouvernement anglais était venue mettre à la raison pour le grand bien du pays et de son avenir. « Je suis convaincu — écrivait-il — que, si l'Angleterre abandonne l'Égypte
» à elle-même, ce ne sera pas seulement un grand
» malheur pour les vrais Égyptiens, mais encore un arrêt
» pour le progrès de la civilisation en Afrique et un
» péril pour la paix future de l'Europe. »

Cette attitude le mettait forcément en antagonisme avec ses alliés ordinaires : les Gladstone, les John Bright et la plupart de ses amis du Cobden Club. Le 21 mai 1884, il m'écrivait de Londres, à propos de Gladstone, avec qui il venait d'avoir plusieurs entretiens : « Il est aussi fort que » jamais. Mais son âme est contre l'Égypte et toute poli- » tique étrangère. Aussi en fait-il de détestable. Il tom- » bera, je crois (1). »

Partisan d'une alliance défensive entre l'Angleterre, l'Autriche et l'Allemagne, parce qu'il y trouvait une garantie pour la paix de l'Europe, il voyait avec regret les efforts de l'Italie pour se grossir à la taille d'une grande puissance militaire et coloniale. Dans un article de la *Revue de Belgique*, publié en 1892 (*La Politique extérieure de l'Italie*), après avoir expliqué comment les Italiens ont été amenés à entrer dans la triple Alliance par une véritable « mégalomanie » et notamment par le désir de réaliser « cette périlleuse chimère, l'équilibre dans la » Méditerranée », il établit comment ils ont aggravé leur faute en se laissant entraîner, par le machiavélisme allemand, à fonder une colonie sur la mer Rouge. « A » force d'impôts, chasser chaque année des Italiens de » leur patrie; dépeupler les campagnes; réduire les » petits propriétaires à la mendicité par les expropria- » tions qu'opère le fisc — afin d'occuper un point de la » mer Rouge où l'on risque des échecs qu'on ne peut » venger sans une guerre impossible — c'est là, sans » contredit, une des folies économiques les plus carac- » térisées de notre temps. »

(1) Lettre inédite.

Il faut observer que celui qui parle ainsi est un ami sincère de l'Italie et de son gouvernement actuel. C'est même sa sympathie profonde pour les misères du peuple italien qui lui inspire ces dures vérités.

Hostile aux conquêtes lointaines et même, en général, aux entreprises coloniales, il avait néanmoins accordé toutes ses sympathies à l'œuvre entreprise, en Afrique, par le roi Léopold II, parce qu'il en voyait surtout le côté civilisateur et humanitaire. Invité à la conférence qui se tint, en 1876, au Palais de Bruxelles, avec le concours de savants et de voyageurs étrangers, il prit une part active aux délibérations d'où sortit l'Association internationale africaine.

L'année suivante, il rédigeait pour la *Revue des Deux Mondes* un article intitulé : *L'Afrique centrale et la Conférence de Bruxelles*, où il faisait connaître au public français l'origine, les visées et les perspectives de l'œuvre africaine. « Il ne s'agit pas — expliquait-il — de conqué-
» rir l'Afrique par la force, au profit d'un seul État, mais
» de faire entrer cette immense région dans le grand
» courant de la civilisation, au profit de l'humanité tout
» entière. » Après avoir résumé les renseignements fournis par les explorations les plus récentes sur l'état intérieur du continent mystérieux, il affirmait que la centième partie des efforts coûtés par la conquête de l'Inde suffirait pour fonder ici « un empire plus grand, plus
» productif, moins coûteux à administrer et moins
» exposé aux compétitions de l'étranger ».

En 1882, il émettait, dans la *Revue de Belgique*, l'idée de neutraliser la navigation du Congo, et en même temps il suggérait le projet, alors nouveau et hardi, de con-

struire un chemin de fer qui permit au commerce d'éviter les deux cent cinquante à trois cent cinquante kilomètres de chutes et de rapides sur le cours moyen du grand fleuve; mais, prévoyant les difficultés de l'entreprise, il aurait voulu que ce fût une œuvre internationale, en ce sens que toutes les puissances intéressées auraient garanti à la compagnie, créée pour poursuivre ce travail, un minimum d'intérêt, évalué à trois ou quatre millions. En 1883, il publiait, dans la *Revue de Droit international et de Législation comparée,* un article sur *la Neutralité du Congo*, où, devant les compétitions qui menaçaient de compromettre l'avenir de l'entreprise, il demandait la neutralisation des stations hospitalières et humanitaires à fonder ou déjà fondées, et il proposait de confier le règlement de toutes les questions concernant la navigation du Congo à une commission internationale, comme on l'avait fait avec succès pour le Danube.

On arguait, dans certains milieux, que les puissances ne pourraient traiter avec l'Association internationale africaine, parce que celle-ci était une compagnie privée. La Conférence de Berlin fit disparaître cette objection, en créant l'État indépendant du Congo. Laveleye vit avec joie le traité de Berlin consacrer en Afrique les principes dont il demandait vainement l'adoption en Europe : la liberté du commerce, le traitement égal de toutes les nationalités, la neutralité, la paix perpétuelle basée sur l'arbitrage. Dans un article publié, en 1891, par la revue anglaise le *Forum,* sur *le Partage de l'Afrique,* il n'applaudit pas seulement à cette fondation du nouvel État sur les principes « les plus admirables », il fait encore ressortir, si étranges qu'aient été les procédés des puis-

sances dans la fixation de leur sphère d'influence respective, que même les territoires où chaque État poursuivra ses intérêts particuliers, deviendront des centres de civilisation et de progrès. Il en attend aussi un bienfait inappréciable : la suppression de la traite qui dévaste le continent noir et lui enlève chaque année un demi-million d'êtres humains. « En somme, ce n'est rien » moins qu'un continent tout entier qui prend sa place » dans le mouvement économique et social de l'huma- » nité, comme s'il venait d'être découvert. Nul ne peut » prévoir les conséquences de ces grands changements. »

Cependant il n'admettait pas que le progrès s'imposât par les armes et le type du civilisateur par excellence lui apparaissait plutôt sous les traits de missionnaires pacifiques, comme ces deux baptistes dont il a décrit, dans la *Revue de Belgique,* les explorations sur le Haut-Congo. Lorsque la *Ligue anti-esclavagiste*, fondée par le cardinal Lavigerie pour réprimer la traite, vint tenir à Liége une séance de propagande, la présidence d'honneur de cette réunion fut offerte à Laveleye. Se basant sur une phrase de l'évêque de Trêves : « Nous irons, ayant dans une main l'épée et dans l'autre la croix », Laveleye refusa en écrivant : « Je fais partie d'une Ligue de la paix, qui » prend à la lettre les paroles du Christ : Celui qui tire » l'épée périra par l'épée. »

CHAPITRE VI.

Voyages. — Critique artistique et littéraire.

Émile de Laveleye voyageur. — Visite de l'Espagne et du Portugal. — En Égypte. — *La Péninsule des Balkans.* — *Les Mésaventures d'un Parchemin.* — *Lettres d'Italie.* — Dans les Alpes. — Laveleye critique. — Idées sur la mission de l'art. — Le symbolisme dans la peinture. — *Du Mouvement littéraire en France depuis 1830.* — *Pourquoi nous n'avons pas de Littérature.* — *De l'Utilité du Théâtre.* — Les Niebelungen et la formation de l'épopée. — Laveleye biographe. — *Le Président Garfield.* — *Dupont White.* — Laveleye romancier : *Marina.* — Valeur littéraire des œuvres de Laveleye.

Au milieu de ses occupations incessantes, Laveleye trouva encore le moyen de courir beaucoup le monde. On peut dire qu'il fut un grand voyageur et, à sa manière, un explorateur. Les voyages ont été son seul luxe et encore peut-on les envisager comme un de ses champs de travail. Chaque année, il profitait de ses loisirs pour visiter ses amis de Paris et de Londres, passer en famille un mois de vacances dans quelque pays de montagnes, participer, dans une ville étrangère, aux congrès qui s'occupaient de ses sujets favoris, enfin parcourir longuement des contrées qui lui offraient un terrain d'observation social et politique. Parlant ou lisant les principales langues de l'Europe, il avait l'œil et l'oreille à tout. Détail de paysage ou particularité de mœurs, rien ne lui échappait et son carnet était toujours prêt pour

recevoir une note, un renseignement, une impression. Charmant causeur, il avait le talent de faire causer tout le monde, soit qu'il s'assît en troisième classe pour mieux saisir la vie et les réflexions du peuple, soit qu'il fréquentât les personnages les plus éminents et les cercles les plus distingués d'une capitale étrangère. De presque chaque excursion, il rapportait le sujet d'un article, d'une étude, d'un livre, au moins quelques notes qui trouvaient place dans l'une ou l'autre de ses dissertations. Aussi ne peut-on que ratifier le compliment que Stuart Mill lui adressait dans une lettre du 3 août 1869 : « Il y a peu d'écrivains dont les études sur un pays quelconque valent les vôtres par la précision et l'importance des renseignements et par la justesse des appréciations (1). »

Un ami qui l'a accompagné à plusieurs reprises, M. Paul Fredericq, lui rend ce témoignage : « C'était un compagnon de voyage vraiment idéal. Toujours plein d'entrain, de gaîté et de bienveillance, il charmait les longueurs de la route par une conversation pleine d'aperçus originaux. C'est en voyage qu'on pouvait le mieux apprécier toutes les richesses de son esprit, toute l'étendue de son savoir. En visitant les villes, les musées et les monuments, on admirait en lui l'artiste et l'amateur instruit dans l'histoire de tous les arts et de toutes les époques; en pleine campagne, il vous frappait par ses connaissances précises en agronomie, en géologie et en botanique; en même temps, il n'avait pas son rival pour

(1) *Lettres inédites de Stuart Mill,* dans la *Revue de Belgique* du 15 novembre 1885.

sentir et exprimer la beauté pittoresque du paysage; partout, enfin, il étudiait les hommes et les institutions avec une curiosité qui ne s'est jamais assouvie et qui avait pour fond non seulement le désir de savoir, mais aussi un grand amour de l'humanité et de la justice sociale (1). »

Deux ans après son premier voyage en Italie, qui date de 1845, il se remit en route pour parcourir l'Allemagne et l'Autriche avec son ami Nicolas Reyntjens. En 1867, nous le trouvons à Buda-Pesth, où il assiste au couronnement de l'empereur François-Joseph comme roi de Hongrie; en 1869, en Égypte, où il avait été invité par le Khédive à l'inauguration du canal de Suez; en 1877, à Upsal, où il représenta l'Université de Liége au quatrième centenaire de la célèbre Université suédoise; en 1884, en Écosse, où il remplit une mission analogue dans les fêtes jubilaires de l'Université d'Édimbourg.

L'Espagne, qu'il parcourut en 1869, lui causa un vif désappointement, qui se traduit dans ses lettres intimes. Il estime Madrid : « une ville sans caractère, bruyante, » vulgaire, un coin de Paris »; l'Escurial : « grandiose, » mais triste, abandonné »; la campagne : « affreuse, sans » arbres » ; les montagnes : « sans végétation, sans » rochers, sans profils »; les villages : « misérables, sales, » en ruines » ; les courses de taureaux : « émouvantes » d'abord, puis écœurantes ». Seules, Tolède, Cordoue, Séville trouvent grâce devant ses critiques. Son jugement sur les habitants est particulièrement sévère : « C'est un » pays de barbares pervertis par Paris. » Et, devant une

(1) *Lettres et Souvenirs*, p. 113.

affiche annonçant, au théâtre de Séville, le grand succès du moment : *Orfeo in Inferno con il gran càn-can de Paris*, il va jusqu'à s'écrier : « Il est fâcheux qu'ils aient chassé » les moines. C'était une source de civilisation relative : » Ils remplacent cela par le cancan ! » Aussi n'aspire-t-il qu'à quitter le pays : « Nulle part on ne se dit, comme en » Suisse, Italie, Bavière : Ici je voudrais revenir, amener » ceux que j'aime. » Il proclame volontiers Cadix « la » plus belle ville d'Espagne », parce qu'on n'y voit plus rien du pays : « On y est en pleine mer, exactement » comme sur un vaisseau à l'ancre. »

Il avait entrepris cette excursion pour se remettre d'insomnies causées par un excès de travail. On peut se demander si cet état de santé ne contribuait pas à lui assombrir le jugement. Cependant, ses appréciations changent de teinte dès que d'Espagne il passe en Portugal. Lisbonne lui apparaît comme un des sites les plus ravissants de l'Europe. « C'est Naples, moins le Vésuve. » Cintra surtout excite son enthousiasme : « La végétation, » ici, est une merveille, — écrit-il à M. Léonce de Lavergne, — les arbres des tropiques mêlés aux arbres des » régions alpines; le bananier à côté de l'épicéa ; le pal- » mier luttant avec le chêne, et surtout des *araucarias* » splendides que je ne puis me lasser de contempler. » Connaissez-vous l'*araucaria excelsia?* Je ne l'avais vu » que dans nos serres, petit, malingre. Ici, il étale ses » branches en éventail et lance sa flèche dans le ciel avec » une puissance, une expansion de vie qui fait penser à » la flore antédiluvienne. Puis des fougères en arbres, » comme dans la Nouvelle-Zélande, avec frondes gigan- » tesques, des haies de fuchsias, des géraniums et des

» héliotropes en arbres, de ravissantes variétés d'aloès, » que sais-je encore ? Je n'en finirais pas si je voulais vous » donner seulement une idée de cette splendeur. C'est » le roi dom Ferdinand qui a donné ce goût des plantes » exotiques aux propriétaires des environs, qui riva- » lisent avec lui de soins pour faire réussir des espèces » nouvelles. »

Laveleye voyageait à la fois en artiste, en moraliste et en agronome; là est peut-être le secret de son antipathie pour l'Espagne : « Lisbonne m'a fait d'autant plus de » plaisir — écrit-il au même correspondant — que je » sortais de cette malheureuse Espagne. Quel affreux » pays ! Par suite du déboisement, toute la terre végétale » des hauteurs a disparu. Les collines mêmes sont écor- » chées, brûlées, sèches. Ce n'est pas le rocher qui a sa » forme, sa ligne, sa fierté, c'est le sous-sol mis à nu, » uniforme, laid, donnant l'impression de la misère et » d'un dénûment qui fait mal au cœur... Madrid et le » fonctionnarisme dévorent l'Espagne. C'est là qu'on se » prend à exécrer les capitales, au point qu'on voudrait y » mettre le feu. C'est en Espagne qu'on comprend bien » aussi l'influence que l'économie rurale exerce sur les » destinées d'un pays, comme vous l'avez si parfaitement » montré à propos de l'Angleterre. La plaie de l'Espagne, » c'est l'absentéisme universel. Les propriétaires dépen- » sent à l'étranger ou à Madrid le plus clair du produit » du travail agricole. Et d'où vient cet absentéisme? De » ce que la campagne est hideuse, inhabitable. Pas un » arbre, pas un oiseau, pas une ferme avec son verger. » Des steppes assez fertiles, mais effroyables, où la vie » serait un supplice. Donc, celui qui veut jouir de l'été,

» de la verdure, se réfugie dans les villes, où, à force » d'eau achetée à prix d'or, on fait pousser quelques » malheureux arbres. La vie sociale étant refoulée dans » les villes, comment y subsister à défaut d'industrie? Il » ne reste que le gouvernement et ses places. De là des » légions faméliques qui se disputent des honoraires, » une meute avide qui se précipite à l'assaut du pouvoir, » assaillie à son tour, quand elle est arrivée, par les » inassouvis qui réclament leur part du budget (1). »

C'est à la fin de la même année qu'il visita l'Égypte, en nombreuse et brillante compagnie. Les fêtes qui signalèrent l'achèvement du canal, tiennent naturellement une large place dans ce voyage, que termina une excursion sur le Nil, jusqu'aux cataractes d'Assouan. Le Caire le frappa vivement, non seulement par son déploiement de civilisation orientale, mais aussi par ce singulier mélange d'incurie et de splendeur qui constitue le fond de la société arabe. « Dans des rues très commerçantes, rem» plies de boutiques — écrivait-il à Mme Émile de Laveleye — « la moitié des maisons tombent complète» ment en ruines. On ne répare jamais rien, et, comme » il ne pleut jamais, rien ne s'écroule définitivement. » — Les pyramides lui firent une profonde impression; seulement, il se plaint, comme d'une profanation, qu'on ait construit à leur pied un hôtel-restaurant, avec une route carrossable pour les réunir au Caire.

L'excursion dans la Haute-Égypte, sur un vapeur fourni par le Khédive, fut pour notre voyageur une succession d'enchantements : « Tout était disposé pour nous faciliter

(1) Lettres inédites.

» le voyage. Par télégraphe, on commandait des ânes ou » des chameaux. Au milieu du jour, parmi les ruines, un » excellent déjeuner nous était préparé. La vie à bord » était aussi très agréable. Nous avions des Italiens des » plus intéressants : un député-journaliste, Bonghi, très » instruit, très au courant de la situation de son pays, » qui m'a donné des détails très curieux ; des Allemands » de toutes les régions. Le matin, on étudiait un peu » l'Égypte ancienne pour préparer la course du lende- » main. L'après-midi ou le soir, nous faisions une partie » de whist. Des nuits toujours splendides. »

Pour ce qui concerne la description des monuments et des ruines, il renvoie au *Tour du Monde*; mais sa correspondance n'en est que plus attrayante par la note personnelle qui y domine, soit qu'il relève un trait de mœurs, soit qu'il nous donne ses impressions devant un paysage ou un effet de lumière. « Le matin, grand brouillard, — écrit-il des environs de Syout ; — « les montagnes paraissent comme à travers une gaze argentée. Les palmiers » font ainsi un effet fantastique. Les couchers de soleil » sont d'une splendeur inouïe. Des verts comme en Italie ; » puis des bleus de turquoise. Tout le monde admire. » — Les bords du Nil sont curieux, mais uniformes. A » l'orient, presque toujours la chaîne arabique : monta- » gnes pelées, jaunâtres, d'un grand caractère, serrant » parfois le fleuve de tout près. Vers l'occident, une » bande de terre cultivée, de deux à quatre lieues ; des » bouquets de palmiers indiquant les villages... Hier, » visite extraordinaire : dans les rochers, un couvent de » moines coptes; ils se jettent à la nage et coupent l'eau » comme des poissons ; viennent réclamer des *bakshish*,

» qu'on leur jette dans des bouteilles. Sur l'autre bateau,
» ils montent à bord comme de vrais sauvages. Ces
» coptes sont les anciens chrétiens égyptiens, non musul-
» manisés, mais sans relations avec Rome ni avec
» d'autres sectes.»

Ces notes brèves, familières, à bâtons rompus, mais vives, imagées et où chaque mot porte, ont quelquefois le coloris d'un tableau de Fromentin. Revenant d'une visite au canal, il écrit à sa femme : « Toujours de
» grandes berges de sables et un canal tout droit. Mais
» l'arrivée à Suez est magnifique. Les montagnes de l'Ara-
» bie à gauche, dessinées en rose sur un ciel d'un bleu
» sombre. Le Sinaï à l'horizon. A droite, de grandes
» falaises. La mer Rouge bien claire, verte, unie comme
» un lac. La ville de Suez est un amas indescriptible de
» ruines, de gens grouillants de toutes les couleurs ; des
» odeurs de friture dominent le tout. Puis des mosquées
» ouvertes sur la rue, où l'on voyait les Arabes faire leur
» prière avec une dévotion sérieuse qui inspire le res-
» pect (1). »

Les *Lettres et Souvenirs* rapportent que, de tous les pays européens, l'Irlande, la Norvège et la Grèce sont les seuls qu'il n'ait pas visités. Il parcourut deux fois les pays du Danube : en 1867 et en 1883. Au cours de ce dernier voyage, il séjourna notamment en Serbie, où régnait un prince qu'il avait connu comme étudiant chez son vieux maître Huet. Celui-ci, qui jouissait d'une grande influence à la cour de Belgrade, n'était malheureusement

(1) Extraits de lettres inédites, dont je dois la communication à la bienveillance de Mme la baronne Émile de Laveleye.

plus là pour le recevoir; il était mort en 1869. Au retour, Laveleye publia l'étude sur *la Péninsule des Balkans*, qui n'est pas seulement un récit de voyage, où l'auteur consigne les impressions de ses étapes du Rhin au Bosphore, mais encore un véritable manuel, où il résume en phrases lucides et précises toutes les questions qui intéressent les États du Danube et des Balkans. C'est là surtout qu'il se trouve aux prises avec la question des nationalités. « Je la rencontrerai partout — dit-il en racontant son passage à travers l'Autriche — partout » elle me pénétrera, je vivrai en elle. » L'ouvrage est dédié à Gladstone, « l'illustre défenseur des nationalités opprimées ».

L'auteur, après nous avoir conduit à Vienne — où il nous raconte ses entrevues avec les principaux personnages politiques de l'Autriche et de la Hongrie, — nous mène successivement en Croatie, où il nous décrit l'accueil cordial de son vieil ami, l'évêque Strossmayer; — en Serbie, où il démêle pour nous l'écheveau embrouillé des partis politiques qui s'y disputent le pouvoir, sous les noms absolument fantaisistes de libéraux, radicaux et progressistes; — en Bosnie, où les Musulmans de race slave formaient encore la majorité, sous l'administration tolérante de l'Autriche; — en Bulgarie, où il expose les démêlés religieux de l'Église nationale et de l'Église grecque orthodoxe; — en Roumanie et en Macédoine, où il dénonce les excès des Turcs, encouragés par les Grecs qui voudraient anéantir les affinités bulgares des populations; — en Roumanie, où il trouve un petit État qui, politiquement, lui rappelle la Belgique; — à Constantinople, où il ne constate dans le régime

turc qu'un mélange de despotisme et de faiblesse, avec une décomposition générale, la ruine croissante de l'État, l'appauvrissement des populations, des exactions et des concussions à un degré fantastique. Sa conclusion, à quinze années de distance, c'est toujours la constitution d'une confédération balkanique et l'érection de Constantinople en ville libre : « La Serbie démo» cratique — écrit-il — avec son gouvernement consti» tutionnel, est certainement mieux faite que la Russie » pour servir d'attraction aux Slaves méridionaux, et, » suivant toute probabilité, c'est elle qui deviendra le » noyau de formation de la future confédération des » Balkans. » — Ce qui ne l'empêcha pas de blâmer publiquement les Serbes, lorsque, quelques années plus tard, ils s'avisèrent de déclarer la guerre à la Bulgarie (1).

Son voyage en Suède, où il était chargé de remettre à destination un diplôme sur parchemin envoyé par l'Université de Liége à sa grande sœur d'Upsal, nous a valu un court récit, écrit sur un ton enjoué et spirituel, qui nous révèle le côté humoristique de sa nature. Ce sont les *Mésaventures d'un Parchemin*, où il entremêle la description du pays et des hommes à la narration des embarras où le jeta le transport du précieux colis.

Deux des six séjours qu'il fit dans la péninsule italienne lui inspirèrent les *Lettres d'Italie* (1878-1879) et les *Nouvelles Lettres d'Italie* (1883). Ces recueils, si suggestifs et attrayants, échappent en quelque sorte à l'analyse, précisément parce qu'un de leurs principaux charmes, c'est la fréquence et la facilité avec lesquelles

(1) *Serbie et Bulgarie*, dans la *Pall Mall Gazette*.

l'auteur y passe d'un sujet à l'autre, selon le hasard des réflexions et des rencontres, intercalant la description d'un site ou d'un monument entre deux conversations sur la condition sociale des paysans et le fonctionnement du régime représentatif, continuant le récit d'une visite au roi Humbert ou d'une ascension au Vésuve par une critique d'architecture comparée ou une dissertation sur l'organisation de l'enseignement public et le progrès de la science économique en Italie. Il fait ainsi défiler tour à tour sous nos yeux, en de véritables *interviews*, où les opinions des deux interlocuteurs nous offrent un égal intérêt, les personnages les plus distingués de la péninsule dans les lettres, les sciences, la politique. Laveleye, outre le prestige de sa réputation, réunissait précisément les qualités brillantes et délicates qui devaient le rendre populaire dans cette aristocratie italienne dont il nous a tracé des portraits si sympathiques.

Les Alpes surtout l'attiraient. Son étude sur *le Mont Rose et les Alpes pennines* est un modèle de description pittoresque, en même temps qu'un guide exact et clair. Il y donne libre cours à son admiration pour les beautés de la nature, mais, comme toujours, il cherche à y rattacher un sentiment moral. « C'est tantôt — écrit-il » en parlant des courses dans la montagne — le mâle » plaisir de surmonter les difficultés des ascensions et de » braver les terreurs des abîmes, grâce aux forces d'une » volonté ferme, d'une tête aguerrie, d'un corps endurci » à la fatigue ; tantôt le besoin de se retremper dans l'air » vif des glaciers et dans l'impression simple de l'exis- » tence primitive où la nature seule, et non la société,

» vous résiste, vous absorbe tour à tour; tantôt le désir » d'étudier la formation de notre terre dans les colossales » ruines où l'on peut deviner la marche de ses révolu- » tions successives. Nous l'avons dit : l'infini attire » l'homme moderne, mais il ne se contente plus de » l'entendre dans l'abstraction des idées métaphysiques; » il veut le saisir, le palper, pour ainsi dire, dans les » débris qui lui rappellent l'infinité des siècles écoulés » et l'innombrable variété des êtres disparus et des races » éteintes. Or, tout ce qui nous arrache à nous-mêmes, » tout ce qui nous met en face des lois de l'ordre univer- » sel et nous les fait comprendre, est vraiment salutaire. » De telles contemplations agrandissent l'horizon intel- » lectuel et nous rendent meilleurs. Ce n'est pas sans » raison que les religions de l'Orient plaçaient leurs lieux » de culte sur les hauteurs. On s'y élève comme de soi- » même dans la religion de l'absolu. Les images incarnées » dans le vocabulaire de toutes les langues révèlent cette » croyance instinctive de l'humanité, qu'il y a une relation » profonde entre les idées d'élévation et celles de pureté, » de noblesse, de sainteté, d'éminence en tout genre. » L'expérience vérifie l'exactitude de cette synonymie, » car nul ne revient d'une excursion dans les montagnes, » sans se sentir l'âme plus dégagée des préoccupations » étroites et l'esprit plus ouvert aux vues générales. » L'alpinisme devient ici une profession de foi.

Son dernier voyage, dans l'automne de 1891, le conduisit aux Dolomites tyroliennes, dont la nature tourmentée devait amplement satisfaire son goût du pittoresque. Il se préparait à écrire le récit de cette excursion, quand la mort vint arrêter sa plume.

Cette biographie resterait incomplète si j'y passais sous silence les côtés esthétiques d'une personnalité qui s'est affirmée dans toutes les sphères de l'activité morale.

Laveleye avait, au plus haut point, le sentiment et le goût du beau. Mais il était de ceux qui entendent subordonner la forme à l'idée. Dans l'*Indépendance belge* du 16 janvier 1848, il formulait en ces termes ses idées sur la mission de l'art : « Exprimer une idée, telle est la » mission de l'art; transformer l'élément naturel par la » puissance d'une inspiration personnelle, telle est la » grandeur de l'artiste. La valeur de la littérature mo» derne réside dans l'analyse du cœur; le mérite de la » peinture moderne, dans l'expression des sentiments. » Le progrès de l'art est dans le progrès de l'élément » immatériel. La perfection de la forme est limitée; les » bornes de la pensée sont indéfinies. »

Cette conception pénètre tous ses écrits relatifs aux beaux-arts. En décembre 1866, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* consacré à l'œuvre d'Antoine Wiertz, il constatait la décadence de la peinture d'histoire, décadence qu'il attribuait à ce que les artistes ne veulent plus travailler longuement et à ce qu'ils manquent d'idéal. Pressés de jouir de la vogue, écrit-il, « ils s'en» rôlent sous la bannière d'écoles exclusives qui, préco» nisant tantôt la fantaisie, tantôt l'imitation exacte de la » réalité, font à leurs sectateurs un succès retentissant » dont il ne reste rien, quand la mode vient à changer. » Seize ans plus tard, il publiait dans la *Revue de Belgique* un article sur *la Modernité dans l'Art*, où il insistait encore sur ce point que, dans son origine, son histoire et son essence, l'art est, avant tout, symbolique. « L'art est

» né pour représenter, sous des formes aussi parfaites que
» possible, une idée ou un sentiment; ou bien, si l'on
» veut, pour reproduire, soit un objet, soit un fait qui
» éveille certaines idées ou certains sentiments. »

On peut ne point partager sa conception de l'art. Mais il est impossible de relire ses appréciations sur la peinture moderne sans le tenir pour un critique sûr et délicat. Ainsi le pensaient, aux Expositions universelles de 1867 et de 1878, dans la section des Beaux-Arts, les membres du jury international auxquels il avait été adjoint pour représenter la Belgique et qui le choisirent, chaque fois, comme secrétaire général de la section de peinture. Les rapports qu'après la première de ces expositions il rédigea sur les beaux-arts, au nom des jurés belges, ont été publiés par les soins du Gouvernement; ils portent non seulement sur la peinture, mais encore sur la sculpture, l'architecture, la gravure et les bronzes d'art. Après avoir rapidement passé en revue les œuvres des autres pays, il met en regard les envois des artistes belges et constate que les arts eux-mêmes tendent à refléter de plus en plus les deux caractères dominants de notre époque : le cosmopolitisme et l'avènement de la démocratie, conditions qui ne sont guère favorables à l'épanouissement de fortes écoles originales. Il ne suffit pas, ajoute-t-il, du bon vouloir officiel pour créer une école. Le progrès des arts dépend de causes mystérieuses encore inconnues, qui échappent certainement à l'action du pouvoir. Tout ce que peut faire le Gouvernement, c'est de favoriser l'enseignement artistique et d'honorer les artistes sérieux.

Plus tard, il insista vivement dans l'*Indépendance*

belge (numéro du 30 mai 1874) pour que le Gouvernement développe l'enseignement des arts industriels et réorganise l'enseignement du dessin. En abolissant les corporations, dit-il, on a détruit ces milliers de foyers de culture artistique où se formait le goût et où se perpétuaient les bons procédés. On finira, sous la pression des nécessités économiques, par rétablir les grandes corporations industrielles, qui, comme au moyen âge, donneront un enseignement artistique approprié aux besoins du métier. En attendant, c'est à l'État d'intervenir, puisque c'est le seul organe actif et puissant de l'intérêt général qui soit resté debout.

L'absence d'idéal qu'il reproche aux peintres, il la retrouve chez les littérateurs. Dans son *Essai sur le Mouvement littéraire en France depuis 1830,* publié en 1862 dans la *Revue trimestrielle,* il reproche surtout aux écrivains contemporains le manque de *foi*. « Par ce mot, » — explique-t-il, — je n'entends pas, comme le fait la » théologie, un don du ciel, qui fait croire aux vérités » révélées; j'entends une adhésion complète, vivante, à » certains principes philosophiques ou religieux qu'on » croit vrais et qui forment la base du raisonnement, » qui dirigent l'esprit et trempent le caractère. » Les écrivains du XVIIe siècle avaient le principe d'autorité; le XVIIIe avait confiance dans la raison et la vertu : « Notre » siècle n'a plus la foi soumise du XVIIe ni la foi auda- » cieuse du XVIIIe siècle. L'expérience nous a rendus » impartiaux, ce qui est excellent; mais elle nous a faits » indifférents, ce qui l'est beaucoup moins. » A cette cause de faiblesse viennent encore s'ajouter l'industrialisme littéraire, une importance exagérée attribuée au

roman, l'abus des images, des épithètes et des termes impropres. Laveleye n'est même pas éloigné de condamner définitivement la littérature d'imagination. « Il » faut, dit-il, que, de nos jours, les écrivains éclairent » les peuples; qu'ils inspirent la tribune et la chaire, et » les remplacent au besoin. Le siècle avance déjà, il se » précipite vers son terme. Si l'imagination et la fan- » taisie, fées charmantes, mais trompeuses, ont exercé » trop d'empire sur ses premières années, c'est à la » raison, conseillère plus austère, mais plus sûre, à » aider ses dernières. »

Les mêmes préoccupations se montrent dans son appréciation du théâtre. Le théâtre — se demande-t-il (*De l'Utilité du Théâtre*, dans la *Revue de Belgique*, 1869, t. I) — est-il utile ou nuisible? La réponse est que le théâtre est nécessaire pour élever à la vie de l'esprit les hommes absorbés par les soucis matériels de l'existence quotidienne. « Qui donc ouvrira à l'homme de travail les » portes de cette vie de l'esprit? La religion et la philo- » sophie, soit; mais aussi les arts, surtout les spectacles » et le théâtre, le plus pénétrant des arts. » La plupart d'entre nous vivent dans le monde sensible, et par les passions; c'est donc par nos passions, par nos sens qu'il faut nous saisir.

Il réfute les moralistes qui ont proclamé l'immoralité du théâtre et de l'art en général. Il admet que l'art ne soit pas le meilleur chemin pour arriver au bien; mais c'est le plus large, le plus aisé, le plus humain : « Quoi » qu'on en dise, l'art, la religion, qui n'est qu'une cer- » taine philosophie incarnée, la poésie, le drame, sont » indispensables pour chasser la barbarie de nos cœurs. »

On dit que le théâtre se meurt et que la poésie est morte : « Je ne sais, réplique-t-il, mais en tout cas, ils » renaîtront, quand un ordre meilleur nous aura fait des » mœurs plus pures, plus viriles, plus favorables au » grand art. »

Deux ans après, il examinait dans le même recueil : *Pourquoi nous n'avons pas de Littérature,* et il en trouvait la raison dans ce fait que le français est, pour nous, une langue étrangère. Notre vocabulaire est restreint. On parle mal autour de nous et nous écrivons comme on parle : « Notre cerveau est imprégné des vagues images, » des traditions, des locutions, des formes grammati- » cales, en un mot, du verbe germanique, que la nourrice » flamande y a implanté, et, malgré tout, cela revient et » se mêle au français, comme les lignes d'un palimpseste » effacé qu'on entrevoit confusément sous l'écriture » nouvelle. » — Son propre style est une protestation contre la généralité de ce jugement.

Il croyait, en conséquence, à la nécessité de fortifier les études littéraires, en développant l'étude des langues modernes. En 1868, le Ministre de l'Intérieur, M. Pirmez, avait déclaré, au Conseil supérieur de l'enseignement moyen, qu'il fallait ou renforcer ou réduire l'enseignement du grec dans les études moyennes. Un anonyme (M. Frédéric Hennebert) ayant écrit une lettre au *Journal de Gand* pour protester contre l'idée de « décapiter l'enseignement moyen en y supprimant l'étude du grec », Laveleye lui répondit sous les initiales E. A., pour soutenir, au contraire, la nécessité de réduire l'étude des langues mortes au profit des langues vivantes et des sciences positives. Ce fut le point de départ d'une longue polémique où

les adversaires rejetèrent bientôt le voile de l'anonyme, et où d'autres champions encore ne tardèrent pas à entrer en lice. Laveleye y développa tout un programme de réformes applicables à l'enseignement moyen. Les pièces du procès ont été recueillies dans une brochure qu'il publia, en 1869, sous le titre de : *La Question du Grec et la Réforme de l'Enseignement moyen.*

Ses recherches sur la poésie provençale l'avaient conduit à étudier les conditions dans lesquelles se développe la poésie populaire. A la suite d'un séjour en Allemagne, où il était entré en rapports avec les frères Grimm, il fit paraître, en 1860, dans la *Revue germanique*, une étude sur la formation de l'épopée, à propos des Niebelungen, qu'il appelait « la seule grande épopée nationale qu'aient » produite les peuples de l'Europe depuis l'antiquité ». L'année suivante, il publiait une traduction du vieux poème allemand, à laquelle venait s'ajouter une traduction de l'Edda scandinave.

On a essayé d'expliquer de deux manières l'origine des épopées. D'une part, l'école symbolique, qui découvre partout des allégories physiques ou morales, et l'école philologique, qui se plait à retrouver dans les dieux et les héros la personnification des phénomènes ou des forces naturelles, s'accordent à chercher, dans les récits épiques, des mythes religieux plus ou moins défigurés. D'autre part, l'école évhémériste ne veut y voir que des personnages réels, dont la mémoire populaire avait amplifié les exploits ou les services. Laveleye se place entre ces deux points de vue : il estime avec raison qu'il ne faut complètement rejeter ou admettre ni l'un ni l'autre. Il montre que, partout, dans la phase de la civi-

lisation dite barbare, qui, sous le rapport religieux, se caractérise généralement par le polythéisme, les peuples ont à la fois humanisé leurs dieux et divinisé leurs héros; les faits historiques mélangés de surnaturel, les mythes religieux ramenés sur terre ont également fait l'objet de chants populaires qui se transmettaient de bouche en bouche, de génération en génération, et qui ont fini par se grouper autour de certains personnages réels ou imaginaires, incarnant l'idéal de la nation. Alors a surgi un homme de génie qui a rapproché et fondu tous ces cycles, en leur donnant une certaine unité dramatique, religieuse ou morale.

Cette théorie, qui rend compte des divers éléments mythiques et historiques, confondus dans les grandes épopées nationales, permet aussi de faire une part à l'intervention collective du génie populaire et à l'action individuelle d'un rhapsode de talent. Laveleye en trouve surtout la confirmation dans les Niebelungen, qui, non seulement présentent un poème achevé, mais encore permettent de suivre la marche des traditions épiques pendant plus de mille ans, depuis leur apparition sous forme de chants lyriques jusqu'à leur transformation en simples contes populaires. C'est cette évolution qu'il s'applique à retracer, en comparant d'une façon détaillée, à la suite de la critique allemande, les poésies germaniques toutes pénétrées d'influences chrétiennes et chevaleresques avec les vieux chants scandinaves de l'Edda encore soumis à l'influence de l'esprit barbare et païen.

Laveleye avait toutes les qualités du biographe. Il excellait à grouper les idées autour d'un homme, surtout

quand ces idées lui étaient sympathiques. Je ne puis guère que mentionner ici les études biographiques qu'il consacra à des amis dont il voulait honorer la mémoire ou à des personnages dont il admirait les œuvres : Antoine Wiertz (1865); Deak Ferencz (1868); Léopold Ier (1869); Florent Moke (1870); Nicolas Reyntjens (1879); Cliffe Leslie (1881); le président Garfield (1881); Minghetti (1886); Dupont White (1889).

Quelques-uns de ces essais sont des modèles du genre. Son *Président Garfield* a été traduit en quatre langues, contribuant à populariser dans l'Europe entière la grande et belle figure de ce *self-made man,* qui avait débuté comme laboureur et bûcheron dans une petite ferme de l'Ohio, pour devenir rapidement instituteur, écrivain, général d'armée et, avant même d'avoir atteint sa cinquantième année, président de la grande république américaine. A la vérité, Garfield, par son intégrité, son dévouement à la chose publique, ses goûts, tournés à la fois vers l'agriculture, les lettres et le gouvernement des hommes, la simplicité de sa vie privée, ses sentiments religieux et moraux poussés parfois jusqu'au puritanisme, était précisément un chef d'État selon le cœur de Laveleye, qui nous le présente comme le type le plus achevé de la culture anglo-saxonne dans le nouveau monde : « Aux États-Unis » — explique-t-il — deux influences sont partout à » l'œuvre pour soulever l'homme au-dessus du règne » exclusif des égoïsmes et des appétits : l'école populaire » et le christianisme. L'exemple de Garfield nous montre » quels types admirables elles peuvent tirer même des » couches les moins aisées de la population. Aujourd'hui, » comme au temps de Tocqueville, ce sont les vraies bases

» de la démocratie américaine. Tant que la grande répu-
» blique fera surgir des derniers rangs du peuple, pour en
» faire des chefs d'État, des hommes d'un caractère aussi
» pur et, on peut dire, aussi saint que celui de Lincoln et
» de Garfield, elle pourra considérer l'avenir sans crainte :
» l'heure des grandes épreuves ne sera pas venue
» pour elle. »

Sa biographie de Dupont White est un acte de gratitude envers un ami qui l'avait encouragé dans ses débuts et avec qui il avait entretenu, pendant plus de vingt ans, des relations basées sur une estime et une sympathie réciproques. C'est aussi un hommage à l'économiste qui avait ouvert les voies aux doctrines dont Laveleye devait devenir un des principaux champions. A la vérité, il s'abstient de suivre Dupont White, quand celui-ci fait l'apologie de la centralisation, exalte l'influence des grandes capitales, attaque les libertés locales ou conteste que les progrès de la moralité humaine doivent amener une réduction croissante du gouvernement. Mais il n'en fait pas moins ressortir les mérites de l'écrivain français qui, dès 1846, à une époque où régnait sans partage dans les sphères scientifiques la doctrine du *laissez faire*, se montra le précurseur, sinon le vrai fondateur, du socialisme de la chaire. Après les désastres de 1870, Dupont White, malgré ses tendances centralisatrices et interventionnistes à l'extrême, chercha le relèvement de son pays dans la consolidation des institutions libérales. Laveleye formule le regret qu'il n'ait point résumé dans un ouvrage doctrinal ses vues sur la façon dont les pouvoirs publics devraient être organisés dans les démocraties modernes, pour assurer le maintien à la fois de l'ordre et de la

liberté. « Si Dupont White avait vécu, il l'eût sans doute » écrit, car il y était admirablement préparé. » — C'est l'ouvrage qu'Émile de Laveleye lui-même composa peu après, en le dédiant à la mémoire de son ami. Celui-ci, du reste, l'y avait encouragé, lui écrivant, à l'époque où Laveleye réunissait des matériaux pour ses *Éléments d'Économie politique* : « Écrivez plutôt un ouvrage politique. Il y en a beaucoup, peut-être trop qui traitent de l'économie politique, trop peu de politique (1) ».

La seule œuvre d'imagination qu'on puisse attribuer à Laveleye est une petite nouvelle, *Marina,* écrite à la suite de son premier voyage en Italie et publiée dans la *Revue des Deux Mondes* en 1863. Le charme de ce roman est surtout dans ses descriptions de la vie d'artiste à Rome. Mais l'intérêt s'y attache aussi au caractère de l'héroïne qui nous présente le conflit toujours actuel du sentiment chrétien avec les influences héréditaires de la culture païenne.

Il me reste à dire quelques mots de la valeur littéraire qu'on peut attribuer à l'œuvre de Laveleye. Longtemps il s'était à cet égard défié de lui-même. En 1860, il écrivait à Dupont White, qui lui conseillait d'aborder des sujets politiques dans la *Revue des Deux Mondes :* « Pour » traiter des questions générales, je m'imagine que je » ne suis pas assez maître de la langue française, » et, huit années après, il répondait au même ami, qui l'enga-

(1) *Le Gouvernement dans la Démocratie,* tome I, page XV de la Préface.

geait à postuler la succession de Forcade comme chroniqueur de la même *Revue* : « Je serai parfaitement incapable de faire la chronique de la *Revue*. Il y faut une » facilité de plume, un esprit d'à-propos et du trait, toutes » choses qui me manquent complètement (1). »

Les nombreux extraits que j'ai donnés de ses écrits prouvent surabondamment qu'il se calomniait par excès de modestie. Ces qualités, dont il se croit dépourvu, sont précisément celles qui distinguent son style, sans nuire à la justesse de l'expression ni à la profondeur de la pensée. Il a aussi au plus haut point le don de la synthèse et le mérite de rendre lucide tout ce qu'il touche, même dans les sujets les plus spéciaux et les plus abstraits. « M. de Laveleye — a écrit un publiciste français — avait deux qualités éminemment françaises : la sincérité et la clarté ; il disait sa pensée tout entière et il la disait de manière à être entendu. Il a dû paraître à plus d'un lecteur, à la nouvelle de cette fin imprévue, qu'il apprenait la mort d'un compatriote (2). » — Toujours naturel, parfois familier dans la phrase, il ne peut s'émouvoir devant quelque injustice sociale ou quelque belle page de la nature, sans que l'éclat du style réponde à la force de l'impression et ainsi il s'élève sans effort à l'éloquence, sans jamais tomber dans la déclamation.

Cependant il fut avant tout un *essayiste*, et ses ouvrages d'ensemble s'en ressentent. Ce n'est pas que l'unité y fasse défaut. Quand il réunit, sous un titre général, des articles de revue, on peut être certain qu'ils se rattachent à une

(1) *Lettres et Souvenirs*, pp. 82 et 85.
(2) PAUL LAFFITTE dans la *Revue Bleue* du 9 janvier 1892.

idée directrice, dont on pourra constater la présence ou même suivre l'épanouissement à travers tous les chapitres. Mais il est impossible de refondre une suite d'études publiées à des époques successives, parfois même dans des recueils différents, sans que la soudure ne se trahisse quelque peu, malgré le soin de l'auteur à multiplier les transitions et à supprimer les doubles emplois. De là certaines répétitions, parfois aussi un défaut de proportion dans les développements, qui nuit à l'ordonnance générale, mais que l'auteur n'eût pu corriger sans remanier complètement l'ouvrage, voire sans l'écrire à nouveau. Or il visait plus à persuader qu'à faire œuvre d'art, et il avait trop de choses à dire pour s'y prendre en plusieurs fois.

Il est facile de reconstituer sa méthode. Après s'être procuré les ouvrages essentiels traitant du sujet qu'il voulait aborder, il les lisait tour à tour, en les annotant, puis il les condensait par écrit dans un travail d'ensemble en s'efforçant d'entrer, autant que possible, dans la pensée de chaque auteur. Ce travail lui permettait non seulement de s'assimiler tous les côtés de la question, mais encore de la présenter au public avec cette clarté, cette impartialité et cette plénitude, qui figurent parmi ses principales qualités. Certains critiques sont partis de là pour soutenir que son grand mérite a été de vulgariser les idées des autres. C'est méconnaître, dans ses travaux, la partie la plus importante, qui consistait invariablement à chercher la conciliation des points de vue exposés par ses prédécesseurs, à déduire les conséquences du rapprochement entre leurs conclusions, à les juger ou à les compléter à l'aide de principes qu'il

tirait de son propre fonds et dont on ne peut nier le caractère personnel, quelles qu'aient été les sources premières de ses inspirations. S'il n'eût été qu'un vulgarisateur, on ne pourrait s'expliquer ni l'influence qu'il a exercée ni les enthousiasmes qu'il a inspirés et qui lui ont survécu.

CHAPITRE VII.

Dernières années.

Correspondance privée d'Émile de Laveleye. — Rapports du professeur avec ses élèves. — Vie à Liége et à la campagne. — Refus d'entrer dans la carrière politique. — Distinctions honorifiques. — Rôle à l'Académie royale. — Relations avec les hommes des différents partis. — Comité de la *Revue de Belgique*. — Mort et funérailles. — Conclusion.

Les œuvres dont je viens de tenter l'analyse ne peuvent donner qu'une idée imparfaite du labeur auquel se livrait Émile de Laveleye. On ne cite pas moins de cinquante revues ou journaux auxquels il a collaboré, et encore la liste en est certainement incomplète. D'autre part, il avait de plus en plus étendu le cercle de sa correspondance. Il ne passait pas une matinée sans écrire plusieurs lettres, bien que, le plus souvent, il préférât confier sa pensée à une simple carte postale. Que n'ai-je conservé les innombrables billets qu'il m'envoyait constamment, où, d'un mot, d'une phrase brève, mais toujours précise et juste, il dépeignait un homme ou une situation! On n'apprécie la valeur de ces documents que quand il est trop tard. Peut-être d'autres ont-ils été mieux avisés. Le petit volume *Lettres et Souvenirs* donne une idée de l'intérêt qui s'attacherait à une publication aussi complète que possible de sa correspondance dispersée aux quatre

coins de l'Europe. Quel livre à écrire : *Émile de Laveleye d'après sa Correspondance !*

Ce qu'il était dans son enseignement, nous l'apprenons par ces paroles que prononça à ses funérailles son successeur à la chaire d'économie politique, un jeune savant qui avait été son élève préféré, M. Ernest Mahaim : « M. Émile de Laveleye était, dans sa chaire, ce qu'il était dans ses livres. Il causait d'un ton simple et familier, avec cette exquise distinction des termes et des tours qui lui était particulière. Il aimait à venir à sa leçon sans notes et à laisser couler sa parole au gré de ses pensées. Les mots lui venaient naturellement, précis et clairs, sans recherche apparente, mais toujours choisis et colorés... A l'examen, on le retrouvait le même, avec son amabilité et sa bienveillance. Personne mieux que lui ne savait rassurer le récipiendaire, et l'on était certain que sa bonté ne faillirait pas dans la délibération.

» Mais ce n'est pas seulement à l'Université que M. de Laveleye était un maître incomparable. Rien ne lui faisait plus de plaisir que de voir les jeunes gens lui demander des renseignements et des conseils. Il aimait les jeunes, car il avait conservé cette ardeur de sentiment et cette jeunesse de cœur qui rendent sympathiques les élans généreux des années d'Université.

» Combien il a choyé ceux auxquels il a fait l'honneur de s'intéresser. Pour eux, sa porte s'ouvrait toujours. Il s'interrompait dans son travail ou sa correspondance pour répondre aux questions sans cesse renouvelées, pour prêter des livres, pour donner des indications bibliographiques, tracer un programme d'études ou un plan de travail. Quand on allait à l'étranger, il donnait sans

compter des lettres de recommandation, dont l'effet était magique. Il restait en communication constante avec son ancien élève, s'intéressant à ses travaux et lui prodiguant encore de loin les conseils et les avis. Au retour, on le retrouvait comme un parent, anxieux d'avoir des détails sur l'accueil qu'on avait reçu, sur les cours fréquentés, les recherches commencées. »

J'ai tenu à reproduire intégralement ce portrait, qui émane d'une source autorisée, parce qu'il nous révèle bien tout un côté du caractère de Laveleye.

A Liége, il résidait en dernier lieu rue Courtois, en face du Jardin botanique, dans une jolie maison dont il avait lui-même tracé les plans. Il y vivait dans un confort exempt de luxe, entouré d'objets d'art et de souvenirs de voyage. Son fils et une de ses filles s'étaient mariés à Liége et demeuraient dans le voisinage. Il avait à ses côtés sa femme et la seconde de ses filles; celle-ci l'aidait dans ses travaux littéraires et souvent l'accompagnait dans ses voyages. L'été, depuis qu'après la mort de sa mère il avait cédé Gheluvelt à son frère, il habitait une maison de campagne à Hermalle-sous-Argenteau, dans un site pittoresque, au bord de la Meuse. Il y soignait lui-même son jardin. L'agronome s'était fait arboriculteur. « Nous » autres hommes d'étude — écrivait-il de Capri en 1880 » — nous devrions ainsi consacrer certaines heures du » jour au travail manuel... La division du travail fait que » d'autres labourent pour nous, tandis que nous pensons » et cherchons pour eux. Mais ce partage est poussé trop » loin, et la nature, dont nous violons les lois, se venge » en nous frappant de surexcitation cérébrale et d'ané- » mie, *overworking of the brain*. C'est le mal dont il faut

» se garer (1). » Chaque jour, du reste, il faisait une promenade à pied et se livrait à des exercices hygiéniques dont l'habitude contribua à lui entretenir la santé.

Il y avait toujours sous son toit une chambre pour un ami de passage. Sur la cheminée de la salle de billard dans sa maison de Liége était reproduite cette inscription tirée de l'Edda : *Till Wäns Härd är Kortan Wäg,* « Vers le foyer d'un ami, bref est le chemin. » Pendant les nombreuses années où il présida la *Société libre d'Émulation*, il ne manqua jamais d'offrir l'hospitalité aux principaux conférenciers étrangers dont il s'était assuré le concours et qui repartaient vivement impressionnés par le charme de cet intérieur, où la distinction le disputait à la simplicité.

On chercha plus d'une fois à l'entraîner dans la vie politique pendant les vingt dernières années de son existence. Il repoussa toujours les offres de candidature, et il fit bien. Il se serait difficilement plié à la discipline des partis et il n'eût pu que s'amoindrir à la Chambre. C'est un préjugé que de croire qu'un mandat parlementaire ajoute à l'ascendant d'un homme qui a d'autres moyens pour agir sur l'esprit de ses contemporains. Les fonctions électives ne donnent du prestige qu'à ceux qui en ont besoin. Le penseur, l'écrivain, le savant, l'orateur même, une fois enrégimentés dans un parti, perdent toute action en dehors de leur groupe, et, à l'intérieur même de ce groupe, n'exercent de l'autorité qu'au prix de leur indépendance.

Il paraît que, vers 1876, quand les libéraux inscrivirent

(1) *Lettres d'Italie*, p. 316.

à leur programme la création d'un ministère de l'instruction publique, des amis, désireux de lui ménager ce poste, le jour où le parti libéral aurait reconquis le pouvoir, l'engagèrent à accepter un mandat de député. Il répondit, avec une parfaite sincérité, que tel ou tel homme politique ferait aussi bien, mieux que lui peut-être l'œuvre du ministre, tandis que personne ne serait en situation de continuer son œuvre d'écrivain (1). Il ne faisait ici que reproduire l'avis d'Huet. Celui-ci lui écrivait dès 1859 : « Peut-être, il y a quelques années, vous aurais-je conseillé de vous laisser faire représentant. Je n'étais pas assez sûr de vous voir vous lancer dans un travail quelconque. Aujourd'hui je n'ai plus ce doute, je vous le déconseillerai. Il est évident que vous serez plus utile par la plume. Ce serait un obstacle à la forte réflexion et, j'ajouterai, à la forte individualité (2). »

Ce qu'Émile de Laveleye eût voulu être et ce qu'il eût certainement été dans une assemblée parlementaire, nous pouvons en juger par le tableau qu'il se plaît à tracer des débats dans le parlement hollandais, à propos de la réforme de l'instruction primaire. « Ce qui distingue la » discussion, c'est d'abord une urbanité extrême, une » déférence réciproque des orateurs les uns pour les » autres... Tous les orateurs sans exception semblent » pénétrés de l'importance des questions religieuses et » de la nécessité de donner pour mobile au progrès de » la civilisation la religion et la morale. Mais, sauf un » très petit nombre de protestants et de catholiques exa-

(1) Ch. Potvin, *Émile de Laveleye*, p. 22.
(2) Lettre inédite du 24 novembre 1859.

» gérés, tous aussi manifestent une répugnance sans » bornes pour les envahissements d'une dogmatique » étroite et intolérante. Ce qu'on appelle l'esprit de secte » leur cause un effroi qu'ils ne cherchent pas à cacher (1). » Est-ce pareille atmosphère qu'il eût trouvée dans notre Parlement?

Appartenant au libéralisme modéré par sa méthode, son tempérament, son milieu, il sympathisait avec le libéralisme progressiste par ses principes politiques et ses aspirations sociales. A l'un de ses amis, qui semblait lui reprocher trop de ménagements vis-à-vis des hommes qu'on traitait de doctrinaires dans les rangs avancés du parti libéral, il écrivait en 1873 : « Il faut être avancé » par les idées, non par l'opposition à certaines per- » sonnes. Moi-même, tout en étant presque socialiste » d'un côté, je suis doctrinaire de l'autre... Vous semblez » craindre que je sois trop conservateur. J'ai sous presse » un volume qui donnera à mon nom une couleur si » accentuée que vous me trouverez trop compromet- » tant » (2). Dix-huit ans plus tard, lui-même expliquait de la sorte, dans ses dernières lettres à l'*Indépendance* (3), son abstention de la politique militante : « On m'a repro- » ché, non sans aigreur, de n'avoir pas pris une part » active dans nos luttes politiques. Des articles et des » brochures ne suffisent pas, m'a-t-on dit, il faut des

(1) *Débats sur l'Enseignement primaire dans les Chambres hollandaises*. Gand, 1858.

(2) Lettre inédite du 6 décembre 1873.

(3) *La Revision de la Constitution*, page 8.

» actes. Le motif de mon abstention est bien simple : il » n'y avait pas de place pour moi dans le parti qui est » le mien. D'un côté, par ce que la *Réforme* appelle » mes « audaces économiques », j'appartiens à l'extrême » gauche du socialisme de la chaire, et, d'un autre côté, » je reste en deçà du programme du libéralisme même » doctrinaire. »

Je ne détaillerai pas les titres honorifiques, les décorations, les témoignages de toute nature qu'au cours de sa longue carrière, il reçut des gouvernements. La liste en serait fastidieuse et il était de ceux qui honorent les ordres où ils entrent, plus qu'ils ne sont honorés d'y entrer.

Élu correspondant de l'Académie le 6 mai 1867 et membre effectif le 6 mai 1872, directeur de la Classe des lettres en 1878, il fut successivement choisi comme correspondant par l'Institut de France, par l'Académie des Lincei de Rome, par les Académies royales de Lisbonne, de Madrid, de Belgrade, etc. Les Universités d'Édimbourg, de Saint-Pétersbourg, d'Upsal, de Wurzbourg lui avaient conféré le titre de docteur *honoris causâ*. Il est le seul Belge qui ait obtenu deux fois le prix quinquennal des sciences morales et politiques : la première fois pour ses études sur *la Propriété et ses Formes primitives,* la seconde fois, après sa mort, pour son ouvrage sur *Le Gouvernement dans la Démocratie*.

Parmi toutes ces distinctions, il en est une surtout pour laquelle il a largement payé sa dette de reconnaissance. Émile de Laveleye fut un des membres non seulement les plus éminents, mais encore les plus actifs de notre

Académie. Il ne faut pas en juger exclusivement par sa collaboration au *Bulletin*, mais encore par son assiduité aux séances des commissions, où sa voix faisait autorité et par son empressement à accepter les fonctions souvent ingrates de membre du jury et de rapporteur. Depuis 1883, il fut nommé chaque année, presque à l'unanimité, membre de la commission chargée de présenter les candidatures aux sièges vacants.

Les sentiments qu'il portait à l'Académie sont indiqués avec autant de justesse que de netteté dans les paroles suivantes, prononcées à ses funérailles par notre savant confrère, M. Bormans : « Il se faisait une haute idée de la mission du premier corps savant du royaume. L'Académie devait être, dans sa pensée, quelque chose comme le Sénat intellectuel de la nation. Il y voulait voir, réunis dans la fraternité intellectuelle de la science, tous les hommes qui honorent leur pays dans la sphère sereine du savoir, quels que fussent leur conviction et leur parti. Son influence sous ce rapport a été grande et bienfaisante. »

L'éloge le plus significatif qu'on puisse faire de son caractère c'est de rappeler qu'en Belgique même — chose rare chez un homme qui s'est occupé de religion et de politique — il avait su maintenir des relations intimes et sûres avec des esprits appartenant à l'élite de tous les partis. Certes personne n'a attaqué l'Église dominante de notre pays avec des traits plus incessants et plus acérés. Cependant telle était la droiture de son esprit et l'aménité de ses manières que même ses adversaires religieux ou politiques étaient heureux de le fréquenter sur le pied d'une tolérance et d'une sympathie

réciproques. D'où sa situation exceptionnelle dans des cercles, des associations, voire des corps savants, plus ou moins partagés en deux camps, où les préoccupations de parti se taisaient devant un ascendant qui fait à la fois honneur à celui qui l'a exercé et à ceux qui l'ont subi.

Les séances de la Classe des lettres l'appelaient régulièrement à Bruxelles le premier lundi du mois, et, bien qu'il prolongeât souvent son séjour, logeant chez des parents ou des amis, presque tout son temps était accaparé par des séances de jurys, de commissions, de comités. Parmi les réunions de ce genre auxquelles il se montra le plus assidu, figure le comité de la *Revue de Belgique*, où il siégea de 1874 à 1890. Là se retrouvaient Eug. van Bemmel, Ch. Waelbroek, M. Albert Callier, outre deux de nos confrères actuels et le rédacteur de la présente biographie. Après avoir traité les affaires de la *Revue*, il s'entretenait avec nous des principales questions à l'ordre du jour, et, dans des conversations animées, parfois même contradictoires, bien que toujours courtoises, — par exemple quand il se trouvait aux prises avec van Bemmel sur la question du protestantisme — il nous tenait sous le charme de sa parole, sans qu'on songeât à regarder l'heure. La sortie ressemblait à une fuite, tant chacun attendait le dernier moment pour courir à sa gare respective.

C'est à propos des tentatives pour reconstituer la direction de la *Revue de Belgique* que je fis sa connaissance personnelle, à la fin de 1873. « Il faut affir-
» mer nettement — m'écrivait-il à cette époque — que
» nous voulons être l'organe du libéralisme dans toutes
» ses nuances, chaque auteur conservant la sienne avec

» ses responsabilités. » Je fus surpris, dès l'abord, de constater à quel point ce théoricien avait les qualités du propagandiste et de l'administrateur. Il s'occupait des moindres détails, prévoyant les obstacles et les écueils, cherchant partout des auxiliaires et des débouchés, rédigeant les projets de circulaires et de contrats, prenant une large part à la lecture des manuscrits et la correction des épreuves, se mettant en rapport avec les journaux, écrivant lettre sur lettre pour obtenir la garantie d'un souscripteur, une promesse d'article, voire un abonnement d'ami. Grâce surtout à ses efforts, qu'aidait le prestige de son nom, le chiffre des abonnés monta subitement, en janvier 1874, de moins de trois cents à plus de deux mille, et ce succès se maintint les années suivantes. Après la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue de Belgique* est, à beaucoup près, le recueil auquel il a le plus activement collaboré.

C'est ainsi qu'il atteignit sa soixante-dixième année. Le 7 décembre 1891, il assistait encore à la séance de la Classe des lettres et il y présentait à l'Académie ses derniers ouvrages. Quelques jours après, il prit froid en sortant du théâtre à Bruxelles. Il n'en alla pas moins retrouver sa famille chez un ami d'enfance, M. Louis Borguet, au château de Doyon, où il avait coutume de passer les fêtes de Noël. Le 29, il dut s'aliter sous une attaque d'influenza, mais il trouva encore la force de dicter à sa fille une dernière lettre sur la revision constitutionnelle. Cet article ne devait paraître dans l'*Indépendance* qu'après sa mort. Le 1er janvier 1892, son état empira. Le lendemain, il était emporté sans souffrance par une congestion pulmonaire.

Le corps, ramené à Liége, reçut d'imposantes funérailles. Je me rappelle encore avec émotion le spectacle que présentait la salle académique de l'Université, toute tendue de noir, où la foule des députations se pressait autour du cercueil, placé sur l'estrade au milieu des couronnes et des bannières. Les étudiants remplissaient l'hémicycle. Une foule silencieuse et recueillie stationnait au dehors. Dix discours furent prononcés, et chez presque tous les orateurs, on sentait vibrer la note personnelle d'une douleur vraie.

A 1 heure, le cortège se mit en marche pour gagner le cimetière de Robermont où, après une allocution de M. le pasteur Gagnebin, le cercueil fut descendu dans la tombe. Le cercle choral de l'Église évangélique chanta un psaume adapté à une mélodie de Beethoven, puis l'assistance se dispersa silencieuse. Nous sentions qu'une part de nous-mêmes s'en était allée dans cette fosse.

La plupart des journaux belges publièrent des notices nécrologiques qui retraçaient sommairement la carrière du défunt. Même les journaux catholiques les moins transigeants rendirent hommage à ses mérites. Peu après, parurent, dans diverses revues, des biographies plus étendues, dont j'ai maintes fois utilisé les renseignements au cours de cette étude (1). Dues généralement à des

(1) M. Ch. Potvin dans la *Revue de Belgique*, M. Albert Mockel dans *Floréal*, M. J. Pagny dans le *Bulletin de la Société de Moralité publique*, M. H. Gagnebin dans *Le Chrétien belge*, M. Ernest Mahaim dans la *Revue d'Économie politique*, M. Paul Laffitte dans la *Revue bleue*, M. Alphonse Rivier dans la *Revue de Droit international*, M. George Picot dans les *Bulletins de l'Institut de France*,

auteurs qui l'avaient personnellement connu, elles s'étendent autant sur le caractère que sur le talent de celui qui avait été, selon les paroles commémoratives de M. le professeur Alberto Errera à l'Université de Naples : « une belle figure, à la fois douce et sévère, de *gentiluomo*, convaincu sans être fanatique; savant sans pédanterie; à la fois vif et mesuré dans ses expressions; gagnant toutes les âmes par la simplicité qui était sa qualité essentielle; mélange vivant de Flamand et de Français, d'artiste et de savant, d'homme du monde et d'apôtre; voué au sacerdoce du bien, un sacerdoce qu'il prêchait et pratiquait au sens moral, et non orthodoxe, des mots ».

L'Angleterre, comme le fait remarquer M. Charles Potvin, eût conduit ses restes à Westminster. En Belgique, une souscription privée va permettre de lui dresser un buste dans une salle universitaire et de fonder sous son nom un modeste prix.

En 1884, je lui avais dédié un de mes ouvrages d'histoire religieuse, en rappelant qu'au fort de la lutte pour le progrès, il n'avait « jamais séparé la religion de la

M. Frank Puaux dans la *Revue chrétienne*, M. Ch. Gide dans la *Revue du Christianisme pratique*, M. Paul Fredericq dans *Het Leeskabinet*, M Alberto Errera dans la *Rassegna di Scienze sociali et politiche*, M. A. Loria dans la *Nuova Antologia*, M. E. S. Niti dans la *Scuola Positiva*. A mentionner aussi des articles dans la *Review of Reviews* de mars 1892 et dans la *Revue de la Société d'Économie politique* de Tokio (Japon).

liberté ». — « Je ne veux pas d'autre épitaphe », me répondit-il en me remerciant de la dédicace. — La religion — qui chez lui se traduisait par l'aspiration vers le règne de la justice sociale — et la liberté — qui lui paraissait indispensable pour amener le complet développement de l'homme — telles ont été, en effet, dans toute sa carrière, ses préoccupations dominantes, les pôles de toute sa foi individuelle et sociale. Il rêvait une démocratie à sa propre image, pratiquant le libre examen et professant une religion positive, savante sans pédantisme, disciplinée sans servitude, ouverte à tous les progrès et respectueuse des droits acquis, favorable à l'égalité des conditions et sympathique à toutes les supériorités réelles, ayant à la fois le dédain du luxe et le goût des arts — antinomies qu'il espérait concilier chez les autres, parce qu'il les avait conciliées en lui-même. — Et cette réforme de la société, au fond il l'attendait bien plus d'une action religieuse et morale s'exerçant sur les consciences, que de l'intervention des pouvoirs publics, dont il avait constaté à maintes reprises l'insuffisance et l'empirisme. Dans quelle mesure pouvons-nous compter sur la réalisation de cet idéal qui apporterait la paix à nos sociétés troublées? C'est le secret de l'avenir, mais si nous nous en approchons un jour, l'œuvre de Laveleye n'y sera pas restée étrangère.

S'il n'a pas exercé sur son temps une action plus palpable, si surtout son influence n'a pas pénétré plus directement dans les masses, la raison s'en trouve peut-être dans la nature pondérée et aristocratique d'un talent qui visait à persuader plus qu'à entrainer. Ensuite, il lui a manqué ce qui transforme les théoriciens en prophètes

et en martyrs : l'auréole de la persécution et du malheur.

Peu d'hommes ont eu des besoins intellectuels plus intenses, une sensibilité esthétique et morale plus développée; peu d'hommes ont vécu davantage de la vie de l'esprit. Cependant il a fait mentir l'axiome favori du pessimisme que plus on sait et l'on vibre, plus on est condamné à souffrir. S'il fallait d'un mot caractériser sa longue carrière, je dirais que Laveleye fut un homme heureux — j'ajouterai un homme heureux qui méritait de l'être et qui voulait en faire profiter les autres.

Heureux dans la vie, il fut heureux jusque dans la mort, en ce qu'il a échappé au sort si redoutable de se survivre à soi-même. Sans doute, nous nous résignons difficilement à la perte prématurée d'un ami qui aurait pu être conservé longtemps encore à l'affection de son entourage; nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que la nature lui ait refusé les dix années dont il disait avoir encore besoin pour écrire tout « ce qui lui restait » dans la tête (1) » — notamment ces « Principes d'Économie politique », destinés dans sa pensée, à compléter les *Éléments*. — Mais nous avons du moins la consolation de l'avoir gardé jusqu'à la fin dans toute l'intégrité de ses forces et la maturité de son talent. Il me semble toujours le voir, sans autre symptôme de vieillesse que la neige dont s'argentait sa chevelure. Son regard avait conservé tout son éclat, sa physionomie toute sa vivacité et sa jeunesse morale. Jamais son intelligence n'avait été plus lucide; sa voix plus ferme et plus « musicale »,

(1) Cfr. *Lettres et Souvenirs*, p. 114.

comme le disait un de ses visiteurs; sa conversation plus brillante; sa plume plus alerte et plus persuasive.

Tel il restera dans la mémoire de ceux qui l'ont approché pendant ses dernières années, non seulement comme une des physionomies les plus distinguées et les plus vivantes de notre temps, mais encore comme le type complet du développement harmonique des facultés humaines, une de ces riches floraisons individuelles qui font croire, malgré tant de symptômes attristants, à l'avenir de l'humanité.

GOBLET D'ALVIELLA.

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES PUBLICATIONS D'ÉMILE DE LAVELEYE.

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Bulletins (2e série).

Rapport sur les mémoires du concours de 1869 relatif à une description statistique d'une commune des Flandres. (T. XXVII, p. 456.)

Rapport sur les mémoires du concours de 1872 relatif à la théorie économique du capital et du travail. (T. XXXIII, p. 477.)

Rapport sur les mémoires du concours de 1874 relatif au même sujet. (T. XXXVII, p. 651.)

Du respect de la propriété privée sur mer en temps de guerre, lecture faite en séance publique de la Classe des lettres le 16 mai 1877. (T. XLIII, p. 666.)

La démocratie et l'économie politique, discours prononcé comme directeur de la Classe des lettres en séance publique du 8 mai 1878. (T. XLV, p. 658.)

(Ce discours a été publié aussi en allemand. Elisenach, 1878; in-8°.)

Rapport sur les mémoires du concours de 1880 relatif à l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. (T. XLIX, p. 460.)

(3e série.)

Rapport sur les mémoires du concours de 1881 relatif à l'histoire des finances publiques de la Belgique depuis 1830. (T. I, p. 626.)

Sur divers objets de bronze antiques trouvés à Angleur, près de Liége. (T. III, pp. 220, 278.)

Rapport sur les mémoires du concours de 1882 relatif à l'organisation des institutions charitables en Belgique, et aux finances publiques de la Belgique depuis 1830. (*Ibid.*, pp. 529, 574.)

Notes bibliographiques sur divers ouvrages : 1° de M. E. de Borchgrave, *La Serbie administrative* (T. VI, p. 767); 2° de M. Paul Fredericq, concernant l'enseignement supérieur de l'histoire (*Ibid.*, p. 748); 3° du même auteur, *Travaux du Cours pratique d'histoire nationale*, 2e fasc. (T. VII, p. 408); 4° de M. le comte Goblet d'Alviella, *L'Évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* (*Ibid.*, p. 406); 5° de l'abbé Van den Gheyn, *Les Populations danubiennes* (T. XII, p. 584); 6° de M. Léon de Monge, *Épopées et Romans chevaleresques* (T. XIV, p. 668 et T. XVII, p. 606); 7° de M. Paul Fredericq, *Corpus Inquisitionis neerlandicae* (T. XVII, p. 221); 8° de M. F. Lampertico, *Lo Statuto e il Senato* (T. XVII, p. 606); 9° de M. le comte de Franqueville, *Régime des Travaux publics en Angleterre. — Le Gouvernement et le Parlement britanniques* (T. XIX, p. 120).

Rapport sur un travail de M. O. Merten : *Étude sur François Huet.* (T. X, p. 631.)

Rapport sur le mémoire du concours de 1886, relatif aux anciens corps de métiers et aux associations coopératives dans les temps modernes. (T. XI, p. 475.)

Rapport sur le mémoire du concours de 1887, relatif aux impôts de consommation (T. XVII, p. 410.)

Rapport sur le mémoire de M. G. Kuntziger : *Febronius et le Fébronianisme.* (Mém. in-8°, T. XLIV, 1891.)

Rapport sur le prix Castiau (2e période), 1884-1886 (T. XIII, p. 610); *Ibidem* (3e période), 1887-1889. (T. XIX, p. 583.)

Annuaire.

Notice nécrologique sur H.-G. Moke. Année 1870.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Album d'Ostende. Dessins par Louis Ghémar et E. Manche. Ostende, 1841; in-folio oblong.

Histoire de la Langue et de la Littérature provençales. Bruxelles, Lesigne, 1845; in-8°, 347 pages.

(Mémoire couronné au concours universitaire.)

Histoire des Rois francs. Bruxelles, Jamar, 1847-1848; 2 vol. in-12, 195 et 182 pages. Deux éditions.

L'Armée et l'Enseignement. Bruxelles, Decq, 1848; in-8°, 20 pages.

Le Sénat belge. Étude politique. Gand, Hoste, 1851; in-8°, 68 pages.

Études historiques et critiques sur le Principe et les Conséquences de la Liberté du Commerce international. Paris, Guillaumin, 1857; in-8°, IV-146 pages.

Débats sur l'Enseignement primaire dans les Chambres hollandaises (session de 1857). Gand, Vanderhaegen, 1858; in-8°, 79 pages.

De l'Enseignement obligatoire. Bruxelles, Rosez, 1859; in-12, 57 pages.

La Question de l'Or en Belgique. Bruxelles, Aug. Decq, 1860; in-12, 81 pages.

Les Niebelungen. Traduction nouvelle, précédée d'une étude sur la formation de l'épopée, 1re édition. Paris, Hachette, 1861; in-12, 357 pages. — 2e édition avec la traduction des chants héroïques des Eddas, précédée d'une étude sur la formation des épopées nationales. Bruxelles, Lacroix, 1866; in-12, 390 pages. (Nouvelle édition. Paris, Marpon, 1879.)

L'Edda. Traduction du poème scandinave. Bruxelles, Lacroix, 1866; in-12.

Mémoires de Sir Robert Peel. Bruxelles, Lacroix, 1861-1862; 2 vol. in-8°, 369 et 355 pages.

Traduction de l'anglais.

Essai sur l'économie rurale de la Belgique. Bruxelles, Lacroix, 1863; in-8°, 302 pages. — 2e édit Paris, 1875.

Traduit en néerlandais.

Questions contemporaines. Bruxelles, 1863; in-12, 353 pages.

(Articles publiés dans la *Libre Recherche* et dans la *Revue trimestrielle.*)

Études d'économie rurale. — La Néerlande; précédée du rapport de M. Léonce de Lavergne sur l'économie rurale de la Belgique. Bruxelles, Lacroix, 1864; in-12. XXIII-360 pages.

Traduit en néerlandais et en danois.

Études d'économie rurale. — La Lombardie et la Suisse. Paris, Librairie internationale, 1869; in-12.

Traduit en portugais.

La question du grec et la réforme de l'enseignement moyen. — Quelques pièces du procès recueillies et mises en ordre. Bruxelles, Lacroix, 1869; in-8°, 138 pages.

Études et essais. Paris, Hachette, 1869; in-18, de 367 pages.

(Articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes*)

La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa. Paris, Hachette, 1870; 2 vol. in-12, XV-357 et 464 pages.

Partiellement traduit en allemand.

Essai sur les formes de gouvernement dans les sociétés modernes. Paris, Germer-Baillière, 1872; in-12, 192 pages.

Traduction en italien dans la *Bibliotheca di Scienzie politiche*.

L'instruction du peuple. Paris, Hachette, 1872; in-8°, 488 pages.

Traduit en hollandais et en suédois.

Des causes actuelles de guerre en Europe et de l'arbitrage. Bruxelles, Muquardt, 1873; in-8°, 275 pages.

Traduit en anglais.

Le parti clérical en Belgique. Anvers, 1873; in-4°, 60 pages, et Bruxelles, 1874; in-12, 111 pages.

De la propriété et de ses formes primitives. Paris, Alcan, 1874; in-8°, xiv-395 pages. Quatre éditions.

Traduit en anglais, en allemand, en danois et en russe.

L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles. Lettres et Découvertes de Stanley. Bruxelles, Muquardt, 1878; in-18, 220 pages, 2 cartes.

Lettres d'Italie, 1878-1879. Bruxelles, Muquardt, 1880; in-12, 394 pages.

La question monétaire en 1881, I, II, III, IV, brochures de 48, 41, 40 et 48 pages. Bruxelles, Muquardt, 1881; in-8°.

Le vice patenté et le proxénétisme légal. Bruxelles, Muquardt, 1882; in-8°, 36 pages.

Éléments d'économie politique. Paris, Hachette, 1882; in-18, 325 pages. Quatre éditions.

Traduit en hollandais, en anglais, en italien, en tchèque, en polonais, en portugais, en bulgare et en japonais.

Le socialisme contemporain, 1re édit. Bruxelles; in-8°, 481 pages. Huit éditions.

Tradu t en anglais, en suédois, en russe, en polonais et en allemand.

Nouvelles lettres d'Italie Bruxelles, Muquardt, 1884; in-8°, 218 pages.

Traduit en anglais.

La péninsule des Balkans. Bruxelles, Muquardt, 1886; 2 vol. in-12, 360 et 485 pages, 2e édit., 1888.

Traduit en anglais, en allemand et en bulgare.

La crise et ses remèdes. Verviers, 1886; Bibl. Gilon, 96 pages.

La question monétaire en Belgique en 1889, échange de vues avec M. Frère-Orban Bruxelles, Weissembruch, 1890; in-4°, 147 pages.

La monnaie et le bimétallisme international. Paris, Alcan, 1891; in-8°, XVIII-347 pages.
Le Gouvernement dans la Démocratie. Paris, Alcan, 1891; 2 vol. in-4°, XV-392 et 472 pages.
La Revision de la Constitution belge. Bruxelles, Muquardt, 1892; in-8°, 69 pages.
Essais et études (publication posthume), 1re série (1861-1875). Gand et Paris, 1894; in-8° de VII-409 pages.

Préfaces des ouvrages suivants:

Histoire de la liberté dans l'antiquité et dans le christianisme, par lord Acton, traduit par Louis Borguet. Bruxelles, 1878.
Histoire du Congrès national, par Théodore Juste. Bruxelles, nouvelle édit., 1879.
La séparation de l'Église et de l'État, par Minghetti, traduction française. Paris, 1881.
Le double Étalon, par Henry H. Gibbs, traduit en français par E. Van Elewyck. Bruxelles, 1883.
La démocratie et le régime parlementaire, par Ad. Prins, 2e édit. Bruxelles, 1887.
Le roman des proverbes en action, par S. Demarteau. Paris, 1890.
Les origines de la forme républicaine dans les États-Unis d'Amérique, par Oscar Strauss, traduit en français par Mme Couvreur. Bruxelles, 1890.

Rapports, discours, collaborations :

Dans les Documents et Rapports du Jury belge à l'Exposition universelle de Paris en 1867 : Rapports sur les Beaux-Arts.
Dans le *Moniteur belge* du 26 septembre 1867 : Discours sur l'Intervention de l'État dans l'enseignement, indispensable en Belgique.
Dans les comptes rendus du Congrès agricole international de Paris, en 1878 : L'agriculture belge, rapport présenté au nom des sociétés agricoles de la Belgique. (Publié à part. Bruxelles, Muquardt, 1878; in-8°, CCLXIX-377 pages avec carte.)

Du respect de la propriété privée en temps de guerre. Rapport présenté à l'Institut de Droit international en août 1875. Bruxelles, Muquardt, 1875; in-8°, 49 pages (traduit en allemand).

Dans les comptes rendus du Congrès international du commerce et de l'industrie, tenu à Bruxelles en 1880 : Discours sur la question monétaire. (Tiré à part de 15 pages. Bruxelles, 1880.)

Le vice légalisé et la morale, discours prononcé à la séance d'ouverture du Congrès de La Haye pour l'abolition de la légalisation du vice. Bruxelles, Muquardt, 1884; in-8°, 16 pages (traduit en anglais et en italien).

Dans la *Nuova Antologia*, discours prononcé à la Societa di Economia politica italiana, janvier 1890.

Dans les comptes rendus de la VI° session de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Liége, 1890 : Discours d'ouverture.

Dans les comptes rendus du Congrès monétaire international, tenu à Paris en 1889 : Discours sur la question monétaire (Tiré à part de 15 pages. Paris, 1889).

Rapports présentés au nom du jury chargé de décerner le prix Guinard : Premier concours (1873); en tête de la brochure : *L'épargne dans l'école,* par F. Laurent. Bruxelles, nouvelle édit., Bruylandt, 1875. — Troisième concours (1888), dans le *Moniteur belge* du 22 juillet 1888

Dans les *Essays* du Cobden Club : Land tenure in Belgium (1870). — The causes of war (1871).

Dans la *Patria Belgica,* l'article : Économie rurale. Bruxelles, 1873.

Dans l'*Encyclopædia Americana,* au mot : Commercial crisis.

En collaboration avec Edouard de Laveleye : La crise économique et les chemins de fer vicinaux. Bruxelles, Muquardt, 1880; in-12, 22 pages.

Principaux articles de Revue (en dehors des travaux d'ensemble mentionnés ci-dessus) :

Dans la *Flandre liberale* (revue), 1848-49 : Les lettres de M. Michel Chevalier sur l'organisation du travail; le communisme; les

salons de Gand et de Bruxelles; l'emploi de l'armée aux travaux publics; la situation politique (articles non signés).

Dans *La libre Recherche :* Essai sur la réforme catholique (sous le pseudonyme d'Émile de Saint-Sixte), 1856. — La question religieuse dans les pays catholiques (sous le même pseudonyme), 1857. — Le parti catholique en Belgique et la loi sur les fondations de charité, 1857. — Antinomies, 1858. — Les coulisses d'un grand règne, 1858. — Du progrès des peuples anglo-saxons, 1859.

Dans la *Revue trimestrielle :* Le Dictionnaire rationnel de De Potter, octobre 1861. — Le mouvement littéraire en France, janvier 1862.

Dans la *Revue britannique :* Les taxes locales en Angleterre, 1860, t. II. — Études sur les banques populaires en Allemagne, 1861, t. I.

Dans la *Revue germanique,* 1861 : La formation des épopées nationales.

Dans la *Revue des Deux Mondes :* La crise religieuse au XIX[e] siècle, 15 février 1863. — Marina, scènes de la vie d'artiste à Rome, 1[er] juin 1863. — Les partis en Belgique, 1[er] août 1864. — Les crises commerciales et monétaires, 1[er] et 15 janvier 1865 (réimprimé sous le titre : le Marché monétaire depuis cinquante ans. Paris, in-8°, 1865, et traduit en allemand). — Le mont Rose et les Alpes Pennines, 15 juin 1865. — Antoine Wiertz, 15 décembre 1866. — La monnaie internationale, 1[er] avril 1867. — Le voyage de la Novara, 15 janvier 1868 (traduit en portugais). — Deak Ferencz, 15 août 1869 (traduit en hongrois). — La liberté de l'enseignement supérieur en Belgique, 15 avril 1870. — La question agraire en Irlande et en Angleterre, 15 juin et 15 juillet 1870. — Le régime parlementaire en Italie, 1[er] mai 1871. — La nouvelle politique de la Russie, 15 novembre 1871. — L'enseignement aux États-Unis, 15 décembre 1871. — La crise récente en Belgique, 15 janvier 1872 (traduit en hollandais et en suédois). — Les *latifundia* de l'*agro romano,* 1[er] juin 1872. — Les progrès

de l'enseignement en Russie, 15 avril 1874. — Le Gouvernement de la République des Provinces-Unies, 15 août 1874. — Les lois des Brehons, 15 avril 1875. — Les tendances nouvelles de l'économie politique, 15 juillet 1875 (traduit en anglais et en allemand). — L'exploration de l'Afrique centrale et la Conférence de Bruxelles, 1er avril 1877, réimprimé à Bruxelles, 1877, in-8°, 87 pages. — La production et la consommation actuelle des métaux précieux, 1er août 1878. — La Russie et l'Angleterre en Orient, 15 juillet 1880. — Le luxe, 1er novembre 1880 (réimprimé à Verviers (Bibliothèque Gilon), 1 vol. in-12 de 135 pages, 1887, et traduit en portugais au Brésil. — Cliffe Leslie, 15 août 1881 (traduit en anglais à New-York). — Le président Garfield, 1er octobre 1881 (traduit en suédois, en néerlandais, en grec, en portugais et en espagnol). — Le régime parlementaire et la démocratie, 15 décembre 1882. — La démocratie aux États-Unis et en Suisse, 1er octobre 1886. — Un précurseur : Dupont White, 1er décembre 1889. — Le nouveau Silver Bill aux États-Unis, 15 mars 1891 (traduit en anglais à Calcutta).

Dans la *Revue de Belgique :* De l'utilité du théâtre, janvier 1869. — Encore la question flamande, février 1871. — La revanche de la France, janvier 1872. — Une leçon de droit public à l'Université de Louvain, janvier 1874. — Les progrès économiques de l'Autriche, février 1874. — Les progrès de l'instruction en Russie, novembre 1874. — Le protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples, janvier 1875 reproduit à plus de 40,000 exemplaires, 27 éditions; traduit en anglais, en néerlandais, en allemand, en suédois, en italien, en portugais, en espagnol, en hongrois, en tchèque, en grec, en polonais et en japonais) — Les actes de la Conférence de Bruxelles et la participation de la Belgique à la Conférence de Saint-Pétersbourg, février et avril 1875. — L'avenir religieux des peuples civilisés, janvier 1876 (traduit en portugais, en espagnol, en allemand, en suédois et en grec). — Des effets de la connaissance de la civilisation de l'Inde sur la pensée moderne,

français dans la *Revue internationale* de Florence, mai 1885). — Pessimism on the Stage, septembre 1885. — The economic crisis and its cause, mars 1886 (traduit à Buenos-Ayres, en espagnol). — The situation in the East, novembre 1886. — The future of Religion, juillet 1888. — Two new utopias, janvier 1890. — Communism, mars 1890. — The foreign policy of Italy, février 1892 (article posthume).

Dans la *Nineteenth Century :* The future of gold, septembre 1881 (reproduit par l'*Indépendance belge,* octobre 1881). — Maritime capture, août et septembre 1882.

Dans le *Forum* (New-York) : Civil government and the Papacy, avril 1883. — Perils of Democracy, mai 1889. — Mutterings of war in Europe, octobre 1889. — The division of Africa, janvier 1891.

Dans l'*Europæan correspondence* : Church and State in Belgium, 19 mars 1887.

Dans le *Giornale degli economisti* (1875) : Il Congresso dei socialisti, à Elisenach.

Dans le *Jahrbücher für national Oekonomie :* Régime agraire de l'Oudhe, août 1880.

Dans le *Nederlandsch Museum* : Het darwinism en het rechtsvaardigheid's begrip, décembre 1874.

Autres collaborations :

L'Athenæum belge ; le Moniteur des Intérêts matériels ; la Philosophie de l'avenir ; le Chrétien belge ; la Revue scientifique ; le Journal de droit international ; L'Économiste français ; la Revue du Christianisme pratique (Vals); *the Athenæum ; the Academy ; the Economist ; the Penn Monthly Magazine, the Banker's Magazine ; der Staats Socialist.*

L'Indépendance belge ; la Gazette de Bruxelles ; *l'Écho des Flandres ; le Messager de Gand et des Pays-Bas ; l'Emancipation ; l'Echo du Parlement ; l'Office de Publicité ; la Chronique ; le Journal de Bruxelles ; le Nord ;* le *Journal de Gand ;*

la Flandre libérale (journal); le *Journal de Liége; la Meuse; Le Précurseur* d'Anvers; *le Temps; le Journal des Débats; la République française; la Confédération orientale; la Bulgarie d'Europe; la Voix de la Macédoine; le Messager d'Athènes; le Bulletin du Canal interocéanique; le Pester Lhoyd; Il Secolo; the Spectator; the Scotsman; the Times; the Pall Mall Gazette; the Daily News; the Northern Echo; het Volksbelang; Rotterdamsche Courant; Jornal do Bresil.*

ERRATA.

Page 66, ligne 2.

La brochure : *Question monétaire*, publiée, à Bruxelles en 1861, n'est pas d'Émile de Laveleye, mais d'Auguste de Laveleye, le fondateur du *Moniteur des Intérêts Matériels*.

Page 68, ligne 12.

C'est en 1863 — non en 1864 — qu'Émile de Laveleye a été nommé professeur à l'Université de Liége et qu'il est venu s'établir dans cette ville.

Page 127, sommaire du chapitre IV.

La mention « Tentatives pour attirer Laveleye dans la vie publique » doit être transposée au sommaire du chapitre VII.

Page 187, ligne 28.

Au lieu de : « revue anglaise », lisez : « revue américaine ».

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE II.

RELIGION ET PHILOSOPHIE.

CHAPITRE III.

ÉCONOMIE SOCIALE.

CHAPITRE IV.

INSTITUTIONS POLITIQUES.

CHAPITRE V.

QUESTIONS INTERNATIONALES.

CHAPITRE VI.

VOYAGES. — CRITIQUE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE.

CHAPITRE VII.

DERNIÈRES ANNÉES.



NOTICE

SUR

MICHEL-HENRI-JOSEPH MAUS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Namur le 22 octobre 1808, décédé à Ixelles (Bruxelles) le 11 juillet 1893.

La Belgique a perdu, dans la personne de Henri Maus, un ingénieur de très grand mérite, et l'Académie un de ses membres les plus distingués.

L'aïeul de Henri Maus était d'origine allemande. Il vint se fixer, vers 1770, à Namur, où il épousa une Belge.

Henri fit ses études à l'Athénée de cette ville et suivit avec succès les leçons qu'y donnait Philippe Cauchy sur les mathématiques, la physique, la chimie, la géologie et la minéralogie.

En 1827, il entra au service de la *Société du Luxembourg* en qualité de conducteur des mines. On le chargea de divers travaux et spécialement de la recherche du sel gemme dans la partie méridionale de la province.

Après la révolution de 1830, qui entraîna la suspension

de ces travaux, la Société lui confia l'étude d'une partie du canal de Meuse et Moselle. Quand il en eut terminé les plans et les devis, en octobre 1833, il accepta les fonctions de directeur d'un charbonnage des environs de Liége où il y avait d'importants travaux d'épuisement à faire; il s'acquitta de ces fonctions à l'entière satisfaction des administrateurs du charbonnage. Mais un champ plus vaste s'offrait en ce moment à l'activité et à l'esprit inventif de Maus : l'administration des chemins de fer venait d'être créée et l'État avait résolu de relier, par une voie ferrée, Bruxelles à Liége. Maus s'adressa aux ingénieurs Simons et De Ridder, qui étaient chargés de cet important travail, et demanda à être admis dans l'administration des chemins de fer. Il disait dans sa lettre : « Le charbonnage inondé dont j'ai eu la direction m'a fourni l'occasion d'entrer en relations avec les principaux ateliers de construction et d'examiner en détail les divers systèmes de machines à vapeur dont l'étude a toujours été l'occupation de mes loisirs. »

Le grand industriel John Cockerill, qui avait pu apprécier les aptitudes de Maus, le recommanda vivement et obtint qu'on lui confiât des fonctions qui l'obligeaient à s'occuper de la construction et de l'emploi des machines. Il entra au service du chemin de fer le 1er mars 1835, avec le titre de conducteur. L'ingénieur Simons le chargea de diverses opérations sur le terrain et du tracé définitif de la voie ferrée aux abords de Liége. Très satisfait de la manière dont Maus s'était acquitté de cette tâche, il lui confia l'exécution des travaux de la section d'Ans à la Meuse, qui tirait une grande importance de la difficulté que présentaient les terrassements et de la

nécessité d'employer de puissantes machines pour faire franchir aux trains deux plans inclinés adossés l'un à l'autre. Ces machines, Maus les projeta et en surveilla la construction. Elles lui valurent les félicitations de M. Nothomb, alors Ministre des Travaux publics. A quelque temps de là, M. Charles Rogier, qui avait succédé à ce ministre, demanda que l'on hâtât l'exécution des travaux pour avancer l'époque de leur inauguration. Maus lui écrivit :

« Cette cérémonie pourra avoir lieu au mois d'août 1841. Il me tarde d'arriver au terme d'un travail auquel j'ai consacré plusieurs années d'études soutenues, avec le zèle que l'on ne voue qu'aux choses qui doivent faire époque dans la vie. »

Les travaux du chemin de fer d'Ans à la Meuse attirèrent sur Maus l'attention de l'étranger. Le 30 août 1842, M. Masui, directeur de l'administration des chemins de fer belges, lui annonça que le Ministre des Travaux publics avait reçu une lettre dans laquelle le Conseil d'administration du chemin de fer de la Loire « demandait qu'il fût accordé à l'ingénieur Maus un congé d'un mois pour se rendre en France et y examiner les moyens d'appliquer aux plans inclinés de ce chemin de fer, le système adopté pour ceux d'Ans à Liége ». Le Ministre accorda ce congé et Maus remplit avec succès la mission qui lui fut confiée.

Lorsque, en 1845, le gouvernement sarde se décida à relier par une voie ferrée Gênes à Turin, et Turin à Chambéry, il pria le gouvernement belge de mettre à sa disposition un ingénieur pour faire l'étude et diriger les travaux de ces importantes voies de communication.

Notre Ministre des Travaux publics désigna Henri Maus, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, alors âgé de 36 ans (1). Il partit pour le Piémont dans les premiers jours du mois de juillet. On le chargea de l'exécution du chemin de fer de Gênes à Turin, qui devait traverser, près de Gênes, un col de l'Apennin. Pour franchir le sommet de ce col, dit l'ingénieur Perdonnet dans son *Traité des chemins de fer*, Maus fit établir une rampe longue de 10 kilomètres, dont la partie supérieure est souterraine et qui a une inclinaison moyenne de 28 millimètres.

A peine eut-il pris la direction de ce travail qu'il fut invité à résoudre le difficile problème de franchir le mont Cenis en chemin de fer. Il s'y appliqua avec tant d'ardeur qu'il put, dès le mois d'août, fournir une solution simple et pratique, qui consistait dans la construction d'un tunnel de 10 kilomètres de longueur, dont les entrées étaient reliées avec Modane et Suze par cinq plans inclinés de 35 millimètres sur lesquels les convois étaient remorqués par des machines funiculaires. Mais d'après les calculs de Maus et du géologue Angelo de Sismonda, il eût fallu trente-cinq à quarante ans pour percer dans le roc une galerie de cette longueur par les procédés à la main, seuls connus à cette époque. Une si longue durée ne pouvant être admise, Maus imagina une machine qui entaillait rapidement le roc à l'aide d'un

(1) Maus avait été nommé *ingénieur au chemin de fer* en 1836. L'année suivante, il était entré dans le corps des Ponts et Chaussées avec le grade d'*ingénieur de 3e classe*. Le 14 juillet 1842, il avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, et le 21 juin 1845, *ingénieur en chef de 2e classe*.

grand nombre de ciseaux pouvant agir, par un mouvement alternatif et rapide, dans le sens de leur longueur. Pour mettre cette machine en mouvement, il utilisait la force des torrents qui roulent au pied des deux versants de la montagne.

Les essais que l'on fit avec cette machine perforatrice eurent un plein succès et valurent à son auteur les félicitations d'un grand nombre d'ingénieurs étrangers « qui entrevirent alors, dit Perdonnet, la possibilité de percer en peu d'années des souterrains à la base des plus hautes montagnes ».

Le roi Charles-Albert, accompagné d'un grand nombre d'officiers et d'ingénieurs, se rendit, en février 1847, à l'usine de Val d'Occo, près de Turin, pour voir fonctionner la *perforatrice*. Émerveillé du résultat, il félicita vivement l'inventeur et signa le jour même un arrêté qui le nommait chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare. Déjà l'année précédente, le roi avait reconnu l'importance des services que rendait l'ingénieur belge en lui conférant le titre d'*inspecteur honoraire dans le corps royal du génie civil* (1).

Maus continua à s'occuper avec la plus grande ardeur du projet de passage à travers le mont Cenis. Ses propositions et ses évaluations furent exposées dans deux mémoires datés de juin 1848 et février 1849. Le

(1) En lui annonçant cette nomination, le Ministre de l'Intérieur, M. Des Ambrois, disait : « Les soins éclairés que vous n'avez cessé d'apporter aux études de nos chemins de fer, vous ont concilié, à bon droit, l'estime publique et la bienveillance du gouvernement du roi, aussi bien que sa confiance la plus étendue. »

second résumait les études et les expériences faites depuis quatre ans. Il était accompagné d'un grand nombre de plans, de dessins de machines et de devis, formant un ensemble complet. Ce mémoire fut soumis à une commission composée de l'élite des ingénieurs et des professeurs techniques du Piémont et qui eut pour président l'illustre ingénieur vénitien Paleocapa, Ministre des Travaux publics.

La dépense pour joindre Suze à Modane par une voie ferrée était évaluée à 35 millions, et la durée du travail à dix ans. L'opinion publique, très favorable à ce travail, soutint énergiquement le roi qui se montrait impatient de réaliser la grande idée d'ouvrir le Piémont et l'Italie à la circulation commerciale de l'Europe. Mais bientôt une autre idée prit le dessus dans l'esprit du souverain et l'absorba complètement. Ce fut l'idée d'agrandir le Piémont en étendant sa domination sur la haute Italie. Il mobilisa son armée et déclara la guerre à l'Autriche. Les millions amassés pour percer les Alpes furent engloutis dans cette lutte inégale qui se termina tristement à Novare, par la défaite de l'armée piémontaise et l'abdication du roi.

L'étude du percement des Alpes fut reprise peu de temps après. La commission fit des objections au moyen proposé par Maus et conclut à l'ajournement, tout en demandant la publication des travaux de l'ingénieur belge, avec plans, cartes et devis, ainsi que celle des rapports approbatifs du Ministre des Travaux publics et de la Commission (1).

(1) Ce rapport a été imprimé à Turin en 1850.

Le célèbre ingénieur anglais Robert Stephenson, qui était alors en Italie, fut consulté par le Ministre des Travaux publics sur le projet de Maus. Dans sa lettre datée de Gênes, le 20 octobre 1850, il s'exprima comme suit : « Quant à la direction générale choisie par M. Maus, il me paraît hors de doute qu'elle est la plus convenable pour traverser les Alpes dans le voisinage du mont Cenis... Les explications que j'ai eu l'avantage de recevoir de M. Maus lui-même et les plans admirables et profils du terrain traversé par la ligne projetée, qu'il m'a fait voir, ne me laissent aucun doute qu'il a suivi les mêmes principes qui m'eussent guidé si j'avais été chargé de cette mission. »

En 1852, on proposa de remplacer le câble transmetteur de force, du projet Maus, par une circulation d'air à très haute pression et d'employer cet air à diverses fonctions. Ce fut Daniel Colladon qui trouva, non pas l'idée de l'utilisation de l'air comprimé, mais le moyen d'expédier la force expansive de cet air à de grandes distances. Ce nouveau procédé avait l'avantage d'aérer le tunnel et d'éviter les dangers de l'emploi du câble. Maus le combattit, mais ne réussit pas à le faire écarter (1). On n'en

(1) Maus avait une telle confiance dans son procédé de perforation, qu'au moment de quitter l'Italie, il écrivit au Ministre des Travaux publics, Paleocapa : « Je me mets à votre disposition pour exécuter le tunnel entre Bardonnèche et Modane si le gouvernement se décide à entreprendre cet ouvrage, et je consens volontiers à ce que mon traitement soit retenu jusqu'à ce que le succès de la machine soit assuré, prêt à y renoncer si des difficultés imprévues trompaient une espérance fondée sur les études les plus complètes. » (Lettre du 23 novembre 1853.)

fit pas toutefois une application immédiate, parce que les travaux n'avaient pas encore été repris.

Pendant cette interruption, Maus avait eu à s'occuper d'autres travaux publics. Le comte de Cavour, Ministre de la Marine, le chargea d'examiner un projet de dock que lui avait présenté l'ingénieur Sauli. Il lui écrivit à ce sujet, le 28 février 1852 : « J'ai lu avec un vif intérêt la dernière partie de votre travail sur le dock Sauli. J'y puiserai des arguments pour combattre les adversaires du transport de la marine à la Spezia, et je ne doute pas que la Chambre ne nous donne raison. »

Ce même Ministre le nomma membre et rapporteur de la commission chargée de dresser le projet du dock de Gênes. Très satisfait du travail qui lui fut présenté, il écrivit à Maus (1) : « Toute mon attention s'est portée sur la lecture de votre rapport... Les soins que vous avez consacrés à ce travail, les vues élevées et pleines de justesse qui y sont développées ne peuvent manquer d'accroître, Monsieur le Chevalier, l'estime et la considération dont vous jouissez à juste titre auprès des personnes capables d'apprécier vos talents ainsi que vos connaissances. »

Le 23 novembre 1853, Maus demanda que sa mission cessât avec l'année courante, parce que les travaux des chemins de fer de Gênes à Turin et au lac Majeur étaient presque terminés et qu'on ne savait pas encore à quelle date on entamerait le percement du tunnel. Le 12 décembre. Paleocapa, Ministre des Travaux publics, lui répondit : « J'apprécie infiniment la délicatesse de la demande que

(1) Lettre du 28 avril 1852.

vous me faites... L'ouverture de la ligne de Turin à Gênes et l'achèvement presque complet de celle d'Alexandrie à Arona permettent de considérer comme terminée l'entreprise importante dont vous avez eu la direction technique supérieure. Ces considérations et le devoir imposé au Ministère par le Parlement, d'observer la plus rigoureuse économie dans les dépenses, me font consentir, bien malgré moi, à votre demande. Il m'en coûte beaucoup de me priver et de priver le pays de vos conseils et de vos talents

» Le Conseil des Ministres, auquel j'en ai référé, a été unanime dans l'expression des mêmes sentiments et m'a chargé de vous en faire part. Ensuite, ne voulant pas que vous quittiez un pays auquel vous avez rendu tant d'utiles services, sans emporter une marque de satisfaction et de reconnaissance, il a décidé de prier Sa Majesté de vous conférer le grade de commandeur des SS.-Maurice et Lazare. »

Maus rentra dans son pays au mois d'octobre 1854, après une absence de neuf années. Voici l'accueil que l'on fit à cet ingénieur dont les travaux avaient jeté un vif éclat sur le corps des Ponts et Chaussées. Donnant suite à une proposition de l'inspecteur général de ce corps, le Ministre des Travaux publics le mit en disponibilité avec les deux tiers de son traitement. Voulant profiter de l'inaction à laquelle cette position le condamnait et le croyant peut-être disposé à renoncer au service de l'État, le conseil d'administration du chemin de fer Guillaume-Luxembourg lui offrit l'emploi d'ingénieur en chef, mais notre compatriote déclina cette offre. Il ne fut remis en activité que trois ans après, le 15 novembre 1857. Son

ancienneté l'appelait à remplir les fonctions de directeur des Ponts et Chaussées à Bruxelles, et néanmoins on le désigna pour Hasselt, puis pour Mons, ce dont il se plaignit amèrement.

L'ingénieur Sommeiller, — qui avait succédé à Maus dans le Piémont, – entama, en 1857, les travaux de percement du mont Cenis avec une machine perforatrice qui était une combinaison de celles proposées par Colladon et Barlett. Les mineurs se rencontrèrent dans la montagne le 26 décembre 1870, et la première locomotive franchit le tunnel le 17 septembre de l'année suivante.

L'honneur d'avoir conçu et mis en train cette grande œuvre de la perforation des Alpes appartient incontestablement à notre compatriote Nul n'a songé, du reste, à le lui ravir.

La carrière de Maus comme ingénieur et chef du corps des Ponts et Chaussées (1) a été marquée par un grand nombre de travaux et de projets que nous exposerons et apprécierons en nous aidant des documents et des renseignements qui nous ont été fournis avec une rare obligeance par M. Dufourny, ingénieur principal des Ponts et Chaussées, qui assista Maus dans ses études et vécut dans son intimité.

(1) Maus fut nommé inspecteur général des Ponts et Chaussées en 1868. Il devint directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines en 1877.

Aqueducs larrons.

Maus avait un goût prononcé et des aptitudes spéciales pour la mécanique. Dans ses constructions, il cherchait toujours à réduire au minimum les frottements, les résistances et les pertes de force vive. Souvent il avait été frappé, en parcourant le canal de Mons à Condé, des énormes difficultés que les bateaux éprouvaient à franchir les écluses, à cause du faible intervalle laissé entre le bateau, d'une part, le radier et les bajoyers de l'autre. Le bateau faisait piston. Pour diminuer la résistance au passage des écluses, Maus donna une issue à l'eau refoulée devant le bateau, en pratiquant dans les bajoyers des ouvertures qu'il mit en communication avec les biefs par des aqueducs ménagés dans l'épaisseur de ces bajoyers. Ces aqueducs sont connus sous le nom de *larrons d'Herbières* (1). Ils furent appliqués dès 1858 et répondirent complètement aux prévisions de l'auteur.

Les aqueducs larrons constituent une grande amélioration dans la manœuvre et l'usage des écluses. L'amélioration a été rendue plus grande encore et les facilités d'entrée et de sortie des bateaux dans les écluses sont beaucoup augmentées par suite de l'abaissement du seuil des écluses au niveau du plafond des canaux ou des rivières (2). Maus combattit longtemps pour cet abaissement, et lorsqu'il fut réalisé on constata qu'il rendait l'éclusage beaucoup plus rapide et plus facile.

(1) Herbières, une des écluses du canal de Mons à Condé.

(2) Ce seuil avait été généralement tenu à un niveau beaucoup plus élevé.

Barrage articulé.

Les premiers barrages établis dans la Meuse, entre Visé et Namur, étaient des barrages à fermettes et à aiguilles du système Poirée. Ces barrages ayant été reconnus défectueux au point de vue de la manœuvre, surtout en hiver, — l'administration des Ponts et Chaussées adopta, en 1866, les barrages à hausses du système Chanoine, pour continuer la canalisation de la Meuse en amont de Namur. Comme ceux-ci présentaient encore des inconvénients, le Ministre des Travaux publics institua, en 1871, une commission présidée par Maus, qui fut chargée de rechercher si un autre système de barrage ne pourrait être employé pour achever la canalisation entre Rivière et la frontière française. Cette commission présenta un système mixte que Maus trouva insuffisant mais auquel il se rallia parce qu'il n'en avait pas un meilleur à produire et que le temps manquait pour procéder à des études complètes. Ces études, il les entreprit après que la commission eut déposé son rapport. Elles aboutirent, en 1873, à un système de barrage très ingénieux, fondé, croyons-nous, sur un principe nouveau, et auquel il donna le nom de *barrage articulé*. On soumit à l'expérience un modèle réduit de ce barrage, et l'on conclut du résultat obtenu qu'il fonctionnerait dans de très bonnes conditions pour une retenue d'eau de $0^{m},50$ à 1 mètre. Il restait à voir s'il pourrait être également appliqué au barrage d'une rivière à grand débit, pour des retenues de 2 à 3 mètres. On aurait dû,

pour cela, faire un essai en grand, qui eût exigé une forte dépense; or, comme la canalisation de la Meuse était alors presque terminée en Belgique, Maus ne crut pas devoir proposer cet essai. De l'avis d'un ingénieur très compétent en matière de travaux hydrauliques (1), le barrage articulé de Maus pourrait être avantageusement employé pour canaliser de petites rivières et pour opérer des retenues dans les ruisseaux. Il n'est pas certain qu'il eût mieux convenu pour barrer la Meuse que les différents systèmes employés dans ce fleuve, bien que tous laissent beaucoup à désirer.

Barrage de l'Escaut oriental et du Sloe.

En 1846, le Gouvernement néerlandais prit la résolution de barrer sur son territoire, et sans entente préalable avec le Gouvernement belge, le Sloe, qui relie entre eux, près de Flessingue, les deux grands bras du fleuve. Cette résolution et celle qu'il prit en 1849 de barrer l'Escaut oriental causèrent une vive émotion en Belgique et donnèrent lieu à de légitimes protestations. L'Escaut oriental était la voie maritime de notre commerce avec l'Allemagne, que suivaient annuellement vingt mille bateaux d'intérieur, et le Sloe présentait à Rammekens

(1) M. Pirot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, nous a communiqué une note sur le barrage articulé de Maus qui n'est connu que d'un petit nombre d'ingénieurs. Nous regrettons de ne pouvoir l'insérer dans la présente notice.

une rade-abri des plus précieuses pour les navires qui, à l'entrée ou à la sortie de l'Escaut, étaient contrariés par le mauvais temps.

Le projet du Gouvernement hollandais portait atteinte à nos droits, garantis par les traités de 1839 et de 1842.

A la suite des protestations de notre Gouvernement, ce projet fut examiné dans les deux pays, sous toutes ses faces, par des commissions qui se succédèrent de 1850 à 1860. Comme on ne pouvait nier que le barrage du bras oriental de l'Escaut nuirait au trafic de la Belgique avec la Hollande et l'Allemagne, le Gouvernement des Pays-Bas offrit à notre navigation le canal semi-maritime de Zuid-Beveland, qui relie les deux bras de l'Escaut entre Hansweert et Wemeldingen; mais c'était une compensation inadmissible, parce que le canal dont il s'agit constitue une voie étroite avec écluses et ponts entravant la navigation, une voie exposée à des baisses d'eau avec chômages, impraticable en temps de gelée, exigeant un halage coûteux et ayant une entrée plus éloignée d'Anvers que celle de l'Escaut oriental et moins sûre, en cas de gros temps, pour la batellerie ordinaire.

Une question plus importante encore que soulevait le projet hollandais était celle-ci :

Le barrage de l'Escaut oriental et du Sloe n'aurait-il pas pour résultat de modifier le régime de la branche occidentale du fleuve et de produire des ensablements qui rendraient l'accès du port d'Anvers plus difficile?

Les commissions qui examinèrent cette question en Belgique et en Hollande, ne parvenant pas à se mettre d'accord, notre Gouvernement demanda qu'elle fût tranchée par une commission technique internationale,

composée de deux délégués hollandais et de deux délégués belges. Cette commission fut instituée le 13 août 1866. Les délégués belges étaient l'ingénieur en chef Maus et l'ingénieur Boudin, professeur d'hydraulique à l'École du génie civil de Gand. Ni l'un ni l'autre n'avaient pris part aux discussions antérieures.

Après avoir soumis à un examen approfondi tous les éléments, toutes les données du problème et tous les arguments produits pour et contre les barrages, ils prouvèrent, par des méthodes rigoureuses de cubatures et d'observations que les barrages réduiraient le volume de la marée montante entre Flessingue et Bath et l'augmenteraient en amont de Bath, qu'ils amélioreraient donc une partie du fleuve et empireraient l'autre.

Avant de se rallier à cette conclusion, le gouvernement belge voulut consulter trois ingénieurs étrangers connus par d'importantes études sur le régime des fleuves. C'étaient MM. Gosselin, ingénieur en chef des ponts et chaussées en France ; Hagen, ingénieur hydraulicien allemand, et Hartley, ingénieur anglais, chef de la commission européenne du Danube.

Le premier fit un rapport très sommaire et incomplet, qui aboutit à cette conclusion que « la fermeture de la branche orientale de l'Escaut ne saurait mettre en souffrance les intérêts de la navigation française sur l'Escaut occidental entre Flessingue et Anvers ».

L'ingénieur Hagen, dans un rapport plus détaillé et plus complet, exprima l'avis que le barrage ne serait pas nuisible si, après son exécution, l'Escaut parvenait « à se créer un nouveau et profond chenal à la hauteur de Balh »; mais il avait des doutes sur ce point et concluait

que si le chenal en question ne se creusait pas « il y aurait à redouter une interruption très préjudiciable de la grande navigation ».

L'ingénieur Hartley, dans une remarquable et très complète étude sur le régime de l'Escaut, formula les conclusions suivantes :

« 1° La fermeture de la branche orientale de l'Escaut à l'aide d'un barrage formé d'un remblai aura un effet fâcheux sur le régime de l'Escant occidental d'Anvers à la mer;

» 2° La construction d'un viaduc en place de ce barrage est très praticable et ne pourrait avoir aucune conséquence désastreuse. »

Dans sa lettre d'envoi du 25 mai 1867, Hartley disait :

« Ayant été irrésistiblement amené, dans le cours de mes recherches, à considérer défavorablement la fermeture de la branche orientale de l'Escaut au moyen d'un fort remblai, j'ai désiré pouvoir invoquer, s'il était possible, à l'appui de ma manière de voir, l'autorité d'un ingénieur éminent, qui ait fait du traitement des fleuves à marée l'objet se ses études spéciales; c'est pour ce motif que je me suis rendu à Édimbourg, afin de consulter M. David Stevenson, qui possède une grande expérience dans cette branche de l'art de l'ingénieur. »

Stevenson, après une étude approfondie du rapport de Hartley et des données qui lui servent de base, s'exprima comme suit dans une lettre du 25 mars :

« Je n'hésite pas à partager l'opinion générale émise par sir Charles Hartley dans son rapport :

» 1° De grands intérêts de navigation sont engagés dans la question en discussion;

» 2° Le travail proposé sera préjudiciable à la navigation de l'Escaut entre Flessingue et Anvers;

» 3° Ce préjudice pourrait être empêché en supportant le chemin de fer au-dessus de l'Escaut par un viaduc ouvert en place d'un terre-plein massif. »

La consultation demandée aux ingénieurs étrangers fournit donc au gouvernement belge des témoignages importants, favorables à l'opinion qu'avaient émise Maus et Boudin, et deux de ces ingénieurs lui indiquèrent une solution de nature à satisfaire tous les intérêts. Mais le gouvernement hollandais ne voulut point céder et maintint son projet. Le nôtre se résigna et laissa faire!

On a soutenu que les ingénieurs hollandais avaient eu raison de combattre l'avis des nôtres puisque la profondeur des passes était restée la même. Mais pour que cette conclusion fût admissible, il aurait fallu prouver que la capacité totale de l'Escaut n'avait pas diminué par le fait des barrages. Cette preuve ne pouvait résulter que du lever de profils en travers nombreux et rapprochés s'étendant à toute la rivière, donnant le cube, la capacité du fleuve avant et après l'exécution des barrages et d'après un seul et même plan de comparaison. Or, cette vérification n'a pas été faite.

Amélioration du cours de l'Escaut.

A partir de 1867 et jusqu'à la fin de sa carrière, Maus n'a cessé de s'occuper des questions concernant l'Escaut. Aucun travail n'y a été fait sans qu'on ait réclamé son concours ou demandé tout au moins son avis.

En 1873, il fut nommé président d'une commission chargée « d'étudier toutes les questions qui se rattachent tant au libre écoulement qu'à la bonne navigabilité des eaux de l'Escaut et de ses affluents, depuis la frontière de France jusqu'à celle des Pays-Bas ».

« La question était vaste, dit M. l'ingénieur Dufourny, et d'autant plus difficile à résoudre que bien des fautes avaient été commises et bien des millions dépensés sans profit pour le fleuve. La plus grande partie des eaux supérieures avait été dérivée vers Bruges, Heyst et Terneuzen. Des barrages faisant obstacle à la propagation de la marée se trouvaient établis à Gentbrugge sur l'Escaut, à Termonde sur la Dendre, à Lierre sur la Nèthe, à Malines sur la Dyle et à Dacknam sur la Durme. Des saignées avaient été faites au fleuve, des empiétements établis sur son lit, des bras fermés, des schorres vendus et endigués, enlevant d'immenses réservoirs et bassins de chasse, et supprimant des volumes de marée nécessaires au maintien de la profondeur des passes. »

Maus dut s'imposer un énorme travail pour résoudre les questions posées à la commission. Il fit pour chaque ville située sur le cours du fleuve ou de ses affluents, une étude spéciale en vue de calculer l'obstacle créé à l'écoulement des eaux et d'indiquer le moyen de remédier aux inondations. Les résultats de cette étude sont consignés dans ses rapports du 22 novembre 1873 et du 2 juillet 1877, qui ont été communiqués l'un et l'autre à la Chambre des représentants. Ces précieux documents ont servi de base à tous les projets de travaux à l'Escaut exécutés depuis vingt ans. Mais l'on n'a pas réalisé encore complètement l'œuvre telle que Maus l'avait conçue. Les

eaux prises au bassin de l'Escaut ne lui ont pas été complètement restituées, le champ de la marée n'a pas été augmenté par la suppression des barrages construits dans les affluents et par l'amélioration du fleuve entre Gand et Audenarde.

Assainissement de Bruxelles. — Voûtement de la Senne. — Égouts.

A la demande du conseil communal de Bruxelles, le Ministre des Travaux publics institua, en juin 1864, une commission d'ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, pour examiner la question de l'assainissement de la capitale, qu'infectaient les eaux de la Senne et les produits des égouts.

Maus fut nommé président de cette commission. Dans son lumineux rapport du 30 mars 1865, il expose la question sous toutes ses faces et appuie ses conclusions de calculs d'une rigoureuse exactitude. Le projet élaboré par la commission consistait à faire couler la Senne, à travers la ville, dans un nouveau lit rectangulaire de 12 mètres de largeur uniforme, à établir des collecteurs derrière les murs de quai et à border la rivière de deux rues de 10 mètres de largeur.

Pour utiliser en partie la surface perdue par ce cours d'eau à ciel ouvert, la commission proposa de le couvrir, de distance en distance, de tabliers métalliques, sur lesquels on aurait établi des marchés et des halles. L'idée de voûter la Senne à son passage dans la ville avait été

rejetée par elle; mais Maus y était favorable, ainsi que le collège échevinal de Bruxelles, ce qui décida, dans la suite, la commission des ingénieurs en chef à s'y rallier. Le bourgmestre Anspach disait dans son rapport lu au conseil communal le 2 octobre 1865 :

« C'est à l'infatigable dévouement de M. l'ingénieur en chef Maus, président de la commission, — et nous saisissons cette occasion de l'en remercier publiquement au nom de la ville de Bruxelles, — que nous devons les renseignements et les études nécessaires pour traiter cette vaste affaire, sans crainte de compromettre le projet de l'assainissement par l'exécution d'un boulevard central. »

Les 20 et 22 mars 1866, Maus fut appelé à discuter son projet dans une réunion des sections des finances et des travaux publics du conseil communal. Il y eut à réfuter les critiques formulées par un membre du conseil, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Splingard, auteur d'un projet concurrent, et il le fit avec un succès qui lui valut de nouveaux témoignages de satisfaction de la ville.

Le projet des ingénieurs en chef comprenait non seulement la régularisation du cours principal de la Senne dans la traversée de Bruxelles, mais encore la rectification et l'élargissement de cette rivière jusqu'à la Dyle, près de Sennegat. Le coût élevé des travaux fit reculer le Gouvernement. Il ne voulut accorder que la moitié de la somme constituant sa part d'intervention. Cette résolution détermina Maus à faire la proposition de supprimer tous les travaux prévus à l'aval de Vilvorde. Il était convaincu que la nécessité de ces travaux s'imposerait avec une telle force qu'on ne pourrait en différer longtemps

l'exécution. Ce ne fut toutefois qu'en 1878 que le Gouvernement se décida à continuer jusqu'à la Dyle les travaux commencés en 1865. Maus était alors directeur général des Ponts et Chaussées et âgé de 70 ans. Ses collègues de la commission des ingénieurs en chef étant tous morts, il revendiqua l'honneur de poursuivre seul les études et de faire les plans et les devis de tous les travaux. C'était une lourde tâche; il s'en acquitta parfaitement. Son travail est le premier rédigé en Belgique, où l'on ait déterminé, par le calcul, la section des profils et les hauteurs d'eau pour une rivière soumise à des amplitudes de marée variant de 2 à 5 mètres.

Services rendus par Maus à la ville de Bruxelles.

En 1869 éclata à Bruxelles une épidémie typhoïde. Pour en connaître la cause et en prévenir le retour, la ville provoqua la nomination d'une commission dont Maus fut le président. Celui-ci, dans la séance du 14 août 1871, exposa ses vues sur la question et annonça la présentation d'un projet « permettant d'apprécier toutes les conséquences des mesures à prendre; car, disait-il, autant une commission est utile pour provoquer des observations qui font promptement apercevoir les avantages et les inconvénients d'un système bien étudié, autant il est difficile d'obtenir, d'un travail fait en commun, l'unité de vues nécessaire pour assurer le succès d'une entreprise. »

Le projet de Maus fut adopté. Il résolvait complètement, non seulement le difficile problème de l'assainissement de la ville par la construction d'un système d'égouts collecteurs, mais encore tous les détails s'y rapportant : égouts de rues, branchements, ramification des maisons, coupe-air, récepteurs, etc. (1).

Pendant qu'il s'occupait de la question des égouts, il fut invité, le 21 février 1870, par le bourgmestre de Bruxelles, à faire partie d'une commission chargée d'indiquer le moyen de procurer à la capitale le volume d'eau nécessaire.

La question de la distribution d'eau avait été mise à l'étude en 1852 par Charles de Brouckere. L'année suivante, le conseil communal approuva et fit exécuter le projet d'amener à Bruxelles l'eau des sources du Hain. Le volume fourni par ces sources ayant été reconnu insuffisant, un concours fut ouvert pour indiquer le meilleur moyen de parer à cette insuffisance dont la population se plaignait amèrement. Ce concours donna naissance à dix-neuf projets qui furent soumis à une commission dont firent partie les ingénieurs en chef Maus, Cognioulle, Carez, Dumont, et les chimistes Depaire et Bergé. Maus fut chargé de faire un rapport sur ces divers projets. Il classa les auteurs en trois catégories : ceux qui vont chercher l'eau à de très grandes distances et en faisant

(1) Les propositions de Maus servirent de base au règlement de la ville sur les coupe-air des rues et des maisons, les latrines, les conduits privés d'habitations et d'autres détails dont l'éminent ingénieur ne dédaignait pas de s'occuper.

des dépenses si considérables qu'elles ne peuvent être supportées que par le concours de plusieurs centres de population; ceux qui proposent d'amener à Bruxelles de l'eau de rivière en l'élevant au moyen de machines à vapeur; et ceux qui amènent de l'eau de source, soit à l'aide de machines, soit par l'écoulement naturel.

Ces divers projets sont décrits et discutés avec la clarté, la concision et le bon sens pratique qui distinguent tous les rapports de Maus Comme il s'agissait d'avoir de l'eau le plus vite possible et à des prix acceptables, il écarta les projets de la première catégorie. Ceux de la deuxième catégorie le furent également parce que les machines à vapeur qu'ils exigent peuvent être mises hors de service par des accidents, par des grèves de charbonniers ou par un mouvement révolutionnaire. Ceux de la troisième catégorie lui parurent seuls acceptables parce que l'eau de source ne doit pas être filtrée, qu'elle a une température convenable et qu'elle est généralement considérée comme plus salubre. Il donna la préférence aux projets de Carez et de Verstraeten, qui font arriver l'eau par une pente naturelle en utilisant les travaux déjà exécutés, et permettent d'échelonner la dépense en n'augmentant le volume d'eau qu'au fur et à mesure des besoins.

« Pour choisir entre ces deux projets, dit-il, il faudra faire des études de détail qui peuvent être ajournées sans inconvénient puisque tous deux utilisent le grand aqueduc, le réservoir d'Ixelles et la distribution actuelle; que tous deux permettent de doubler immédiatement le volume d'eau distribué aujourd'hui à Bruxelles, et que tous deux, en leur donnant une extension convenable

vers la vallée de la Meuse, peuvent porter au triple et au quadruple le volume d'eau distribué actuellement »

La ville de Bruxelles se montra favorable aux conclusions de Maus, tandis que la majorité de la commission se prononça pour la dérivation de l'Ourthe.

Pour aboutir, on nomma une dernière commission dont firent partie Maus, d'Omalius, Depaire et l'échevin Lemaieur. Celle-ci se prononça pour le projet de M. Verstraeten : le drainage du bois de la Cambre et de la forêt de Soignes. Maus le justifia dans un rapport lumineux et succinct. On peut donc dire que si le service des eaux a été jusqu'ici assuré dans la capitale, c'est surtout au concours actif et intelligent de Maus que ce résultat doit être attribué.

Maus, jusqu'à la fin de sa vie, a joué le rôle d'ingénieur consultant de la ville de Bruxelles, avec un dévouement et un désintéressement absolus (1).

Pour reconnaître les nombreux services qu'il avait rendus, le conseil communal donna le nom de Henri Maus à l'une des belles rues qui aboutissent au boulevard central établi sur la Senne voûtée.

(1) En 1874, la ville consulta Maus sur la consolidation des fondations de la Maison du Roi sur la Grand'Place, et la même année, elle l'invita à lui indiquer le moyen de faire disparaître les émanations qu'exhalaient les bassins intérieurs du canal. En 1876, il collabora à la rédaction d'un règlement sur l'hygiène des habitations privées et l'année suivante, on lui demanda un rapport sur différents compteurs d'eau, notamment ceux de Mathelin, de Galasse et de Kenedy.

Caisses de veuves et d'orphelins. — Caisses de prévoyance.

La loi du 24 juillet 1844 sur les pensions civiles avait institué des caisses de veuves et d'orphelins. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que ces institutions, dont l'avenir semblait brillant à l'origine, marchaient au déficit et qu'il serait bien difficile de leur assurer une existence durable.

Les résultats désastreux auxquels on aboutit provenaient surtout de ce que la gestion des caisses, la rédaction et l'application de leurs statuts étaient confiées à des personnes étrangères pour la plupart à la technique de la science des institutions de prévoyance.

Obligé de modifier une situation qui s'empirait tous les jours, le Gouvernement chargea Maus de faire un rapport sur les caisses de veuves et d'indiquer de nouvelles bases pour en assurer le bon fonctionnement. Dans ce rapport, qui porte la date du 7 juin 1858, l'auteur propose, comme moyen de salut, l'application de la règle suivante : « Établir, à la clôture de chacun des exercices écoulés, la situation financière de la caisse, comparer l'actif avec le passif, et comprendre dans le passif non seulement les dettes exigibles au moment du bilan, mais encore tous les payements à faire, quelle que soit l'époque plus ou moins reculée de leurs échéances, en ayant soin toutefois de les escompter. »

Maus détermina par le calcul les coefficients de capitalisation nécessaires pour évaluer et escompter les pen-

sions de veuves et d'orphelins qui avaient pris cours à l'origine de l'institution des caisses. Ces coefficients, appelés « coefficients de Maus », ont été appliqués depuis lors par toutes les caisses de veuves de l'État.

Dans un second rapport du 23 décembre 1863, Maus démontra que la commission qui avait arrêté les bases de la loi de 1844 s'était trompée en soutenant qu'il est possible d'indiquer d'une manière rigoureuse le maximum des charges d'une caisse de veuves et l'époque à laquelle ce maximum sera atteint. Ce rapport, l'un des plus importants et des plus développés que l'on ait écrits sur la matière, eut un grand succès et classa Maus au rang des spécialistes les plus distingués.

Aussi, lorsque, en 1869, la section centrale de la Chambre des représentants demanda un examen approfondi, fondé sur le calcul des probabilités, de la situation financière et de l'avenir des caisses de veuves, le Ministre des Finances, M. Frère-Orban, confia-t-il cette étude à Maus, qui y consacra plus d'une année. Dans son rapport de 1871, il passa en revue toutes les caisses de pensions issues de la loi de 1844, et prouva que des mesures efficaces devaient être prises pour les préserver de la ruine. Il indiqua ces mesures, en même temps que les bases essentielles de la comptabilité à adopter dans la gestion des caisses.

L'idée qu'il s'était formée de l'institution des caisses de veuves est énoncée dans les lignes suivantes de son rapport : « La caisse des veuves n'est et ne peut être qu'une caisse de secours ou d'assurance mutuelle contre les malheurs qu'elle doit soulager dans une proportion égale pour tous. »

Il préconisait, pour mettre les charges en équilibre avec les revenus, un taux unique de liquidation, indépendant du nombre des années de participation à la caisse. C'était, selon lui, le seul moyen d'arrêter la progression des charges et d'assurer l'avenir des caisses.

Il voulait ainsi revenir aux principes qui prévalaient avant la loi de 1844, en diminuant les pensions accordées aux veuves des fonctionnaires à traitements élevés et en augmentant celles des veuves des fonctionnaires à petits traitements. La veuve d'un inspecteur général, pensionnée à 1,800 francs en 1841, sous l'empire des anciens statuts, recevait en vertu des nouveaux statuts 4000 francs, alors que la pension de la veuve d'un petit employé descendait souvent à 120 francs. Cet écart excessif choquait les sentiments de mutualité et de confraternité dont Maus s'était fait le défenseur.

Le Gouvernement ne donna pas suite aux propositions de Maus, parce qu'elles exigeaient des sacrifices considérables et immédiats. Pour gagner du temps, il nomma, en 1874, une nouvelle commission dont Maus fut la cheville ouvrière. Dans le rapport qu'il adressa au Ministre des Finances, le 17 juin 1875, il confirma, par des chiffres, toutes les craintes qu'il avait exprimées antérieurement, et soutint « qu'une caisse de veuves ne peut avoir une existence indéfinie que si elle possède un revenu annuel suffisant pour acquitter tous les engagements contractés annuellement. » L'observation de ce principe exige que la valeur de l'annuité des pensions de veuves ne dépasse pas 5,20 fois la valeur de la cotisation moyenne, si le personnel contribue de 20 à 65 ans; 4,50 fois, s'il contribue de 25 à 65 ans, et 3,96 fois, s'il

contribue de 30 à 65 ans, en supposant le taux de l'intérêt égal à 5 °/₀.

Ces calculs étaient basés sur les tables de mortalité établies par Quetelet, après le recensement de 1856. Or, depuis cette date, la mortalité a subi, dans notre pays, des modifications provenant de circonstances et de mesures qui ont notablement prolongé la vie humaine. Ce fait et l'abaissement du taux de l'intérêt obligeront sans doute les administrations des caisses de veuves à modifier les coëfficients qu'elles ont appliqués jusqu'à présent.

Il est digne de remarque que Maus put exécuter les longs et difficiles calculs dont nous venons d'indiquer les résultats en même temps qu'il s'occupait de questions techniques et scientifiques pour lesquelles l'Académie et les administrations publiques faisaient appel à son savoir et à son expérience, et en même temps aussi que, en sa qualité d'inspecteur général des Ponts et Chaussées, il eut à fournir des projets de travaux pour améliorer le régime de l'Escaut, du Rupel et de la Senne, agrandir le port d'Anvers, assainir les eaux de l'Espierres et faire évacuer les eaux des *Moëres*.

C'est encore pendant cette période de 1870 à 1875 que Maus fut chargé, par le Ministre de l'Intérieur, d'examiner la situation de la *Caisse générale de prévoyance des instituteurs primaires* et d'aviser aux moyens d'assurer l'avenir financier de cette caisse.

Le résultat de cet examen est consigné dans un rapport du 10 mars 1874, dont les calculs et les conclusions furent approuvés par une commission qui eut pour rapporteur le général Liagre, connu par d'importants travaux sur

l'organisation des caisses de veuves, les pensions militaires et les institutions de prévoyance (1).

Lorsque la Chambre des représentants eut à se prononcer sur la réorganisation des caisses de prévoyance des instituteurs, les calculs et les conclusions du rapport de Maus furent critiqués par plusieurs députés. Le rapporteur répondit victorieusement à ces critiques dans une note que signa également le général Liagre et qui eut pour résultat de faire adopter les coëfficients proposés.

Les succès de Maus comme *actuaire* attirèrent l'attention sur lui et décidèrent l'administration de la Caisse générale d'épargne et de retraite à réclamer son concours lorsque, en 1886, il fallut calculer les nouveaux tarifs des rentes viagères à concéder. Ces calculs devant servir de base aux opérations de la plus importante institution de prévoyance du pays, exigeaient une grande exactitude. Maus ne put les terminer qu'à la fin de l'année, bien que sa mise à la retraite, en 1882, lui eût donné la libre disposition de tout son temps.

Dans cet ordre de travaux ardus et difficiles, Maus rendit un dernier service au Gouvernement en se chargeant d'examiner la situation financière de la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. Il avait près de 80 ans lorsqu'il aborda cette question, l'une des plus difficiles qu'il ait eues à résoudre comme mathématicien.

(1) *Mémoire sur l'organisation des caisses de veuves*, 1853. — *Recherches sur les pensions militaires*, 1859. — *Des institutions de prévoyance en général et des assurances sur la vie en particulier*, 1862.

Dans son rapport du 19 mars 1888, il prouva que les changements de tarifs et les augmentations de pension que réclamaient les secrétaires communaux détruiraient l'équilibre financier de la caisse et qu'il fallait par conséquent maintenir les pensions à leurs taux anciens.

Cette conclusion fut attaquée par les intéressés avec une extrême violence. Maus ne s'en émut point, mais le Gouvernement le pria de répondre aux critiques, ce qu'il fit avec beaucoup de verve et d'entrain. Des arguments et des faits qu'on lui avait opposés, il ne resta rien debout. Quant aux injures, il les dédaigna, les attribuant uniquement à la cruelle déception qu'avaient causée ses irréfutables calculs.

Machines élévatoires d'Harchies et de Cachtem.

Maus cherchait à résoudre par d'ingénieuses combinaisons et l'application de principes nouveaux les problèmes de mécanique qui se présentaient à lui dans l'exercice de ses fonctions Ses solutions étaient simples et avaient pour caractère distinctif de produire le maximum de travail avec la moindre dépense de force et de matière.

Il a fait de ce principe de nombreuses applications parmi lesquelles nous signalerons la machine à maçonner, l'élévateur pour bateaux, les barrages articulés, les ponts-levis à flèche et les machines élévatoires d'Harchies et de Cachtem. Ces dernières servent : l'une à l'alimentation du canal de Pommerœul à Antoing, l'autre à l'ali-

mentation du canal de Roulers à la Lys. Elles mettent en mouvement : la première, une pompe à piston plongeur élevant l'eau à une hauteur de 10 mètres; la seconde, une roue élévatoire à aubes, rachetant une dénivellation d'eau de 2 mètres. L'une et l'autre ont été calculées de manière à éviter tout choc et toute perte de force vive. Par l'application de ce principe, Maus a obtenu un rendement extraordinaire qui, pour la roue hydraulique de Cachtem, s'élève à 85 °/o !

Ascenseurs à flotteurs. — Canal du Centre.

Lorsqu'il fallut, en 1879, entamer la partie la plus difficile du canal de Charleroi à Bruxelles, qui est la traversée, près de Seneffe, de la crête de partage des vallées de la Sambre et de la Senne, on se demanda s'il fallait élargir le souterrain de ce canal, de manière à permettre le passage de bateaux de 400 tonneaux, ou franchir la crête au moyen d'ascenseurs. Deux ingénieurs furent envoyés en Angleterre pour étudier l'ascenseur construit près d'Anderton, entre la Weaver et le canal de Trent et Mersey. Ils revinrent émerveillés de l'ingénieux appareil imaginé par Clark et proposèrent de l'appliquer au canal de Charleroi. Maus, qui était partisan de l'élargissement du souterrain, soutint que les ascenseurs sont des appareils délicats, compliqués, d'une manœuvre difficile et, somme toute, fort peu recommandables pour la navigation quand on peut les éviter. Il avait reconnu immédiatement que le grand défaut de l'ascenseur Clark était de

faire reposer le poids du bac mobile (un million de kilogrammes) sur un piston produisant dans le cylindre des efforts de 30 à 40 atmosphères et sur le sol une pression énorme de 20 kilogrammes par centimètre carré.

Ces critiques firent rejeter l'idée de franchir au moyen d'ascenseurs la crête de partage de la Sambre. Au cours de la longue et vive discussion qui précéda ce vote, il se produisit un incident que nous croyons devoir rapporter. Voyant qu'il ne parviendrait pas à convaincre ses contradicteurs, Maus finit par leur dire : « Nous n'avons pas besoin de recourir à des ingénieurs étrangers pour exécuter nos travaux. Si l'on veut absolument construire des ascenseurs sur le canal de Bruxelles, étudions nous-mêmes la question et faisons un projet. Nous trouverons peut-être une meilleure solution que celle de Clark. » On lui répondit : « L'invention ne se commande pas. Il se pourrait donc qu'après des mois de » recherches on n'aboutit à aucune solution satisfaisante. » « Eh bien, répliqua Maus, donnez-moi vingt-quatre heures, et j'apporterai au Comité le projet d'un ascenseur préférable à celui d'Anderton ! »

Ce tour de force fut accompli !

Maus imagina un *ascenseur à flotteurs* et n'eut besoin que d'une journée pour le décrire et en faire le dessin. Cet ascenseur était plus simple, moins dangereux et moins coûteux que celui de Clark. Le Gouvernement ne prit de décision qu'après avoir mis au concours la question du souterrain et des ascenseurs. La maison Valentin, de Willebroeck, déposa un projet avec ascenseurs du système Maus. M. Seyrig, ingénieur de Willebroeck, a décrit ce projet, en 1883, dans les *Annales des ingénieurs civils*.

Comme nous l'avons dit, le projet par souterrain l'emporta sur celui par ascenseurs; mais la commission des ingénieurs chargée de l'examen des projets donna, dans le classement de ceux-ci, la préférence au projet d'ascenseur Clark. Ce fut une déception pour notre compatriote, mais, peu de temps après, il eut la satisfaction d'apprendre que son *ascenseur à flotteurs*, écarté par les ingénieurs belges, avait été adopté par l'administration des travaux hydrauliques en Allemagne et qu'il en serait fait application sur le canal du Rhin à l'Ems.

Maus éprouva plus d'amertume encore quand le Gouvernement résolut, en 1879, d'exécuter le *canal du Centre* pour relier Mons à la Sambre près de Seneffe. Il avait fait opposition à ce canal parce qu'il devait traverser un pays charbonnier, sillonné de galeries de mines et qu'il nécessitait la construction de seize écluses ou de quatre ascenseurs pour racheter, entre La Louvière et Thieu, une différence de niveau de 66 mètres. « L'œuvre » n'est pas pratique, disait-il. En l'exécutant, on s'expose » à *d'énormes* difficultés, à des déceptions et à la ruine. » C'était, en outre, à ses yeux, une très mauvaise conception au point de vue économique, parce que les intérêts du capital à consacrer à ce travail, joints aux dépenses d'entretien, de personnel et d'amortissement, s'élèveraient à une somme qui, répartie sur le trafic probable de la voie nouvelle, grèverait de 4 à 5 francs la tonne à transporter, alors que le chemin de fer peut effectuer ce même transport, de Charleroi à Mons, au prix coûtant de 1 franc. Malgré ces arguments décisifs, la construction du canal fut résolue et le premier ascenseur mis en adjudication en 1885. La dépense avait été évaluée primitive-

ment à 14 millions. Elle s'élèvera à 30 millions, si les chiffres fournis à la législature ne sont pas dépassés.

L'insuccès des efforts que fit Maus pour empêcher la construction de l'inutile et très coûteux canal du Centre, fut une des raisons qui le décidèrent à demander sa retraite. Il ne motiva toutefois cette demande que par l'état précaire de sa santé (1).

Dérivation de l'Escaut.

En 1874, le Ministre des Travaux publics invita Hawkshaw, un ingénieur anglais du plus haut mérite, à donner son avis sur l'amélioration du régime de l'Escaut. Maus, qui avait fait de cette question une étude approfondie, se mit en rapport avec cet ingénieur. L'un et l'autre soutinrent que, pour obtenir une amélioration importante du régime du fleuve et assurer l'avenir du port d'Anvers, il était nécessaire de supprimer les deux coudes brusques que forme l'Escaut près d'Austruweel et près du fort Sainte-Marie, en creusant un nouveau lit, presque rectiligne, entre Austruweel et Lillo. Cette solution fut soumise à une commission chargée d'étudier les nouvelles installations maritimes du port. Elle la trouva trop radicale, trop coûteuse et fut d'avis qu'on

(1) Maus fut nommé inspecteur général des Ponts et Chaussées le 16 janvier 1868, et directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, le 11 janvier 1877.

pouvait se borner à « construire le long de la rade un mur de quai que les navires pussent accoster à marée basse avec un mouillage de 8 mètres ». Cette solution était inefficace au point de vue de l'amélioration du régime du fleuve et n'avait d'autre mérite que de satisfaire aux besoins immédiats du commerce.

Aussi Maus reprit-il le projet de Hawkshaw lorsque, en 1881, il fut question de construire de nouveaux bassins au nord de l'enceinte. Il le présenta au comité des Ponts et Chaussées, dont il était le président, comme pouvant seul donner au commerce le développement de quais que réclamait la rapide extension du trafic par bateaux à vapeur, et pouvant seul aussi améliorer notablement le régime et la navigabilité du fleuve. Il disait dans sa note du 9 juillet 1881 : « Lorsque je compare la facilité et la promptitude des transbordements le long des quais en rivière, avec l'obligation d'entrer et de circuler dans des bassins de plus en plus nombreux, l'avantage que procure à la navigation et au régime du fleuve la dérivation substituée au parcours sinueux et aux passes difficiles du cours actuel de l'Escaut, entre Austruweel et Lillo, j'éprouve une impression pénible en voyant créer des obstacles qui rendront à peu près impossible une amélioration que le développement du port d'Anvers rendra probablement nécessaire pour soutenir la concurrence avec les ports nouveaux. »

Il ajouta : « J'ai cru remplir un devoir en émettant ces réflexions qui résument quatorze années d'étude de la grande voie qui met Anvers et la Belgique en communication avec tous les ports des deux mondes. »

Le comité des Ponts et Chaussées se plaça sur un autre

terrain et il adopta la demi-solution, proposée par la régence d'Anvers, qui n'eut pas en ce moment des vues assez hautes ni une perception assez claire des intérêts du commerce maritime de la Belgique. On se borna à construire de nouveaux bassins à l'intérieur de la citadelle du Nord dont le front de gorge fut rasé. L'effet de cette faute se fait sentir aujourd'hui. Bien que les quais soient devenus insuffisants, que les barres du fleuve s'étendent, que les frais de dragage et les dangers d'échouement augmentent d'année en année, la ville d'Anvers, au lieu de rectifier l'Escaut et de prolonger les quais, propose de construire, au nord de l'enceinte, 7 ou 9 bassins à flot, qui devront être comblés le jour où l'exécution du projet Hawkshaw-Maus s'imposera comme une mesure de salut pour le port d'Anvers.

Maus nous ayant demandé quelle influence ce projet exercerait sur le système de défense du fleuve et de la place, nous lui adressâmes, le 15 juillet, une lettre qu'il communiqua au comité des Ponts et Chaussées et dans laquelle nous disions : « Les nécessités militaires pourront se plier à l'immense intérêt qu'a la ville d'Anvers de pouvoir étendre indéfiniment ses établissements maritimes sur la rive droite de l'Escaut et de voir supprimer les deux coudes d'Austruweel et de Sainte-Marie, qui sont des obstacles à la navigation et à l'amélioration du régime du fleuve. »

Si le plan que nous présentâmes aux Ministres des Finances et des Travaux publics avait été exécuté, la métropole commerciale du pays aurait conservé la supériorité qu'elle avait alors sur les ports rivaux de Rotterdam et de Hambourg. Quand ces villes eurent constaté qu'Anvers

laissait échapper l'occasion d'étendre indéfiniment ses quais et s'obstinait à vouloir construire des docks intérieurs, elles firent, avec l'appui de leur Gouvernement, les plus grands sacrifices pour étendre et améliorer leurs installations maritimes. C'est ainsi qu'à Rotterdam le mouvement commercial, de 1880 à 1893, a passé de 1,682,000 tonneaux à 3,615,000 tonneaux, et celui de Hambourg de 2,767,000 tonneaux à 5,886,000 tonneaux, tandis que le mouvement commercial d'Anvers ne s'est élevé, durant cette période de treize ans, que de 3,064,000 tonneaux à 4,621,000 tonneaux, c'est-à-dire que l'accroissement a été, pour Rotterdam, de 115 p. c.; pour Hambourg, de 113 p.c., et pour Anvers, de 50 p. c. seulement.

Ce résultat confirme les prévisions de Maus et justifie la persévérance avec laquelle il défendit le projet de Hawkshaw, qui est soumis en ce moment à l'examen de l'ingénieur allemand Franzius, connu par de remarquables études sur les fleuves à marée et les travaux d'amélioration du Weser.

Les quais d'Anvers.

En 1870, le Gouvernement institua une commission pour étudier la question de la rectification des quais et de l'outillage du port d'Anvers. Maus lui soumit un tracé qui, d'après ses calculs, devait forcer l'Escaut à creuser au pied des quais un chenal continu de 7^{m},50 à 8 mètres de profondeur à marée basse. Ce tracé fut adopté et le résultat a confirmé ses prévisions.

Le Gouvernement prit à sa charge la construction des murs de quais et invita une commission à donner son avis sur divers projets d'installations maritimes qui lui avaient été soumis. Cette commission, présidée par le Ministre des Travaux publics, se réunit au mois d'avril 1874. Maus en fit partie et y joua un rôle important. La question la plus difficile à résoudre fut celle de la construction des murs de quai, lesquels devaient avoir 15 à 20 mètres de hauteur totale et descendre à des plafonds de 8 à 15 mètres sous le niveau de la marée basse. Maus étudia cette question avec le plus grand soin et chercha, par un procédé de construction et des profils nouveaux, à réduire au minimum la dépense qui, d'après les procédés ordinaires, devait s'élever à une quarantaine de millions. Les profils qu'il proposa avaient la propriété de diminuer notablement la poussée des terres et d'égaliser la pression sur la base du mur de quai. Son procédé de construction consistait dans l'emploi d'une machine remplaçant les maçons et fonctionnant dans l'air comprimé. Cette machine fut construite en bois et mise en action à l'Exposition de Bruxelles de 1875. Les maçonneries qu'elle produisit étaient si compactes et si homogènes, qu'après quelques semaines de prise on put les scier comme de la pierre. Elle fait honneur à l'esprit inventif de Maus, mais n'offre plus guère d'intérêt depuis qu'on exécute à peu près toutes les maçonneries hydrauliques en béton de ciment de Portland.

Le *caisson à cloche*, ou caisson mobile à air comprimé, que Maus voulait appliquer à la construction des quais d'Anvers, était une véritable innovation en 1875. Il en a été fait emploi depuis lors aux quais de Rotterdam

(en 1883), au port de la Pallice à La Rochelle (en 1884) et aux bassins de radoub de Marseille (en 1888). Les entrepreneurs des quais d'Anvers n'employèrent pas le caisson mobile à air comprimé qui, par son mouvement de va-et-vient eût permis de former une maçonnerie continue; ils firent usage de caissons séparés, dans lesquels on maçonnait à la main et dont les intervalles étaient bouchés après coup ; mais le caisson à cloche a pu certainement leur suggérer l'idée de subdiviser les caissons-à air comprimé en deux tronçons faciles à séparer : le caisson inférieur, ou chambre de travail, qui reste dans le sol, et le caisson supérieur, véritable batardeau mobile, qui se boulonne au premier caisson et peut s'en détacher. C'est un procédé qui tient le milieu entre le caisson-cloche, entièrement mobile, et le caisson primitif à air comprimé.

Les Moëres.

Des inondations s'étant produites, à maintes reprises et notamment, en 1872, le long du canal de Furnes à Dunkerque, le Gouvernement français proposa de nommer une commission internationale pour indiquer le moyen d'améliorer l'écoulement vers Dunkerque des eaux des moëres belges et de la wateringue du nord de Furnes. Ces moëres formaient anciennement un lac, aujourd'hui desséché et maintenu à sec par des machines d'épuisement. La frontière les partage en deux parties. Elles sont entourées d'un canal appelé « Ringsloot » dont les eaux s'écoulent en partie vers Dunkerque, en

partie vers Nieuport. De là résultèrent des contestations internationales et des discussions entre les propriétaires des moëres (terres basses) et ceux de la wateringue de Furnes (terres hautes) pour régler les quantités d'eau à évacuer par le Ringsloot en temps d'inondation.

La commission internationale aboutit à des conclusions qui accordaient aux ingénieurs français le droit d'intervenir dans les mesures à prendre pour évacuer vers la France les eaux du territoire belge. Avant de se prononcer sur ces conclusions, notre Gouvernement envoya sur les lieux l'inspecteur général des Ponts et Chaussées pour faire un examen approfondi de la question. Celui-ci ayant, dans son rapport du 31 octobre 1876, signalé la clause de l'intervention des ingénieurs français comme attentatoire au droit de souveraineté de notre pays, on nomma une nouvelle commission internationale, dans laquelle Maus défendit son rapport avec tant de force et d'habileté que les décisions de la commission antérieure furent rejetées et qu'on donna satisfaction aux réclamations de la wateringue du nord de Furnes.

L'Espierre.

En 1866, de véhémentes réclamations surgirent dans trois de nos provinces dont le réseau hydraulique, les sources et les puits étaient infectés sur le parcours de l'Espierre, dont les eaux charriaient les immondices et les détritus de fabriques de Roubaix et de Tourcoing. Par ce fait, le Gouvernement belge se trouva en présence

d'une question internationale de nature à soulever de graves difficultés. Pour la résoudre, il eut de nouveau recours à l'expérience, aux lumières et à l'esprit pratique de Maus qui, cette même année, avait été appelé à défendre les intérêts du pays dans la question du barrage de l'Escaut, et ceux de la ville de Bruxelles dans la question de l'assainissement de la Senne. Il fut nommé membre de la commission internationale, avec les ingénieurs en chef Morelle et Leclerc. Nos délégués proposèrent d'assainir et de purifier les eaux de l'Espierre avant leur arrivée sur le territoire belge. Ce projet comportait des bassins de dépôt pour les matières en suspension, des digues filtrantes du système Parrot, d'un développement de 4 kilomètres, calculé d'après le cube d'eau à épurer, et une zone de terrains à irriguer et à planter d'oseraies, pour utiliser les matières en solution que les filtres n'auraient point retenues.

Ce projet eût fait disparaître le mal dont se plaignaient à juste titre un grand nombre de communes et particulièrement la ville de Gand; mais le Gouvernement français ne voulut pas l'approuver, sans doute parce qu'il le trouvait trop onéreux. Il appliqua d'autres moyens d'épuration et tous furent reconnus inefficaces. La situation est aujourd'hui plus intolérable qu'elle ne l'était en 1866, car le volume des eaux refoulé par les machines est plus que *décuplé* et le poids des matières en suspension et en dissolution par mètre cube, est plus que *triplé*. On ne saurait nier que dans cette question toujours pendante, les droits de la Belgique n'aient été méconnus et notre Gouvernement traité avec peu d'égards.

Missions diverses.

Les connaissances approfondies et variées de Maus, son ardeur au travail et son empressement à rendre service le firent désigner comme président ou membre d'un grand nombre de commissions chargées d'examiner des projets de travaux publics, des matériaux de construction, des machines industrielles, des procédés nouveaux et des ouvrages présentés aux concours académiques pour l'obtention du prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques.

Il fit partie aussi du jury de l'Exposition d'hygiène de Bruxelles, en 1876, et des jurys des expositions internationales de Vienne, en 1873, et de Paris, en 1878. Le jury central de cette dernière le nomma président de la classe du génie civil.

Un de nos ingénieurs, en relation à cette époque avec M. Lalanne, inspecteur général des Ponts et Chaussées de France, rapporte que ce haut fonctionnaire faisait le plus brillant éloge de Maus et disait qu'il avait admiré l'étendue et la variété de ses connaissances, la rapidité et la sûreté de ses appréciations, dans l'examen et le classement des nombreux objets que comprenait la classe du génie civil.

En 1872, Maus fut désigné par le Gouvernement pour faire partie de la Conférence internationale du mètre avec MM. Stas et Heuschen. Nos délégués prirent une part importante aux travaux de cette commission. Maus siégea dans la troisième et la cinquième sous-commission

et fut nommé rapporteur de cette dernière. Le 4 novembre, il reçut du Ministre de l'Intérieur une lettre le félicitant « de ce qu'il avait, par sa participation, con» tribué à assurer la bonne issue des travaux de la Confé» rence ».

Le 10 mars 1866, le président du Département des Travaux publics du canton de Bâle pria Maus de donner son avis, en qualité d'expert, sur un projet comprenant la construction d'un second pont sur le Rhin et d'un viaduc pour la jonction de deux voies ferrées. L'autre expert était Sternberg, professeur à l'École polytechnique de Carlsruhe. Le rapport des deux experts fut approuvé, et le 28 février 1867 le Conseil d'État de Bâle exprima à Maus « sa satisfaction de la manière lucide et positive » dont il avait résolu la question soumise à son exa» men ».

Caractère. — Habitudes. — Vie privée.

Maus avait un caractère ferme et droit, l'esprit observateur et ingénieux. Il apportait à l'examen des questions qui lui étaient soumises un soin et une patience extrêmes, ne se rebutant jamais et ne se déclarant satisfait d'une solution que lorsqu'elle ne présentait plus aucun point douteux ou obscur. Doué d'un coup d'œil prompt et sûr, il découvrait facilement le nœud d'une affaire, mais prenait beaucoup de temps pour formuler ses conclusions. Il remaniait ses écrits jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'ex-

pression la plus concise de sa pensée, qui n'était pas toujours l'expression la plus élégante. Ses travaux n'empruntaient aucun relief au mérite de la forme.

La nature l'avait doué d'une santé robuste et d'un tempérament de travailleur. Il se levait de grand matin et n'interrompait son travail qu'aux heures des repas et pour faire de longues promenades ou rendre visite aux savants avec lesquels il aimait à s'entretenir de questions qui l'intéressaient. Parmi ceux-ci, il affectionnait particulièrement notre illustre chimiste Jean Stas, le plus ancien et le plus dévoué de ses amis.

Maus défendait ses idées et ses projets avec une vivacité et une opiniâtreté dont se plaignaient quelquefois ses contradicteurs, mais que justifiaient les peines qu'il se donnait pour les produire et la bonne foi qu'il apportait dans la discussion.

Les jeunes ingénieurs auxquels il reconnaissait des talents et du zèle trouvaient en lui un chef bienveillant et affectueux, les aidant et les encourageant dans leurs travaux. Les présomptueux et ceux qui cherchaient à se faire valoir par la réclame ou l'intrigue ne pouvaient pas compter sur son appui.

Dans ses relations privées, il était simple, modeste, obligeant, d'une humeur égale et d'un commerce sûr. Il faut avoir vécu dans son intimité, nous disait un de ses parents, pour apprécier sa droiture, son désintéressement, son inépuisable bonté et sa rare bienveillance.

Maus avait épousé, en 1841, à Luxembourg, Mlle Fanny Dutreux. Il eut deux filles et un fils. Sa vie s'écoula

heureuse et paisible au milieu de cette famille qui l'adorait.

Il mourut, des suites d'un refroidissement, le 11 juillet 1893. On peut dire de lui, en toute justice, qu'il a bien mérité de son pays et de la science.

Général BRIALMONT.

LISTE DES OUVRAGES DE M.-H.-J. MAUS.

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Bulletins (*1re série.*)

Sur la représentation graphique des lois naturelles en général. 1850. (T. XVII, 2e part., p. 302.)

(*2e série.*)

Rapport sur le stadiomètre différentiel proposé par M. Bergeys. 1857. (T. I.)

Discours aux funérailles de M. Ad. de Vaux. 1866. (T. XXI.)

Discours sur les travaux des membres de la Classe des sciences pendant l'année 1876. (T. XLII.)

Discours sur l'utilité pratique des sciences mathématiques, physiques et naturelles. 1877. (T. XLIV.)

Rapport sur une notice de M. Delarge intitulée : Sur le téléphone appliqué dans le voisinage des lignes télégraphiques ordinaires. 1879. (T. XLVII.)

Rapport sur la boussole électro-magnétique, proposée par M. Gloesener, professeur de physique à l'Université de Liége. (Extrait des *Bulletins*, t. XXII, nº 3.)

Rapport sur un compteur à secondes servant à contrôler la vitesse des moteurs, par M. Valisse, note par M. Gérard. (Extrait des *Bulletins*, t. XLVII, nº 1, janvier 1879.)

(3e *série*.)

Rapport sur une machine dynamo-électrique à solénoïde inducteur, par M. Plucker. 1882. (T. III.)

Rapport sur deux mémoires concernant les machines à vapeur et le matériel des chemins de fer, par M. Delaey, maréchal des logis d'artillerie en retraite, à Lille. (Extrait des *Bulletins*, t. VI, n° 7, juillet 1883.)

Rapport sur trois communications relatives à l'amélioration des aérostats, par MM. Gérard, Van Weddingen et Jacquet. (Extrait des *Bulletins*, t. IX, n° 2, 1885.)

Rapport sur l'emploi du téléphone dans la recherche des dérangements des lignes électriques, par Éric Gérard, professeur à l'Institut électro-technique Montefiore, à Liége. (Extrait des *Bulletins*, t. XI, n° 2, 1886.)

Rapport sur un projet de machine à vapeur, etc., par J. Martin. (*Idem*.)

Note relative à un coup de foudre sur un chevalet portant des fils téléphoniques, par Edmond Sacré

Rapport sur un appareil de M. Constantin (Emmanuel), de Constantinople. (Extrait des *Bulletins*, t. XV, n° 6, 1888.)

Rapport sur les ballons dirigeables, par Charles Weiler. (Extrait des *Bulletins*, t. XVI, n° 12, 1888.)

Rapport sur les observations de M. Dwelshauvers-Dery, professeur à l'Université de Liége, concernant la notice biographique de Hirn, rédigée par M. Folie, membre de l'Académie. (Extrait des *Bulletins*, t. XX, n° 7, 1890.)

Rapport sur un nouveau système de machine à vapeur de M. Spanoghe. (Extrait des *Bulletins*, t. XX, n° 8, 1890.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Appareil de M. Jacquemet (Rapport fait à la Commission des procédés nouveaux sur l'), avec Devaux.

Houilles propres à la fabrication du coke (Rapport fait à la même Commission, sur l'analyse des diverses espèces de), avec Devaux et Chandelon.

La conservation des bois. (Rapport fait à la même Commission)

Rapport sur le chemin de fer atmosphérique de Kingstown à Dalkey (Commission : MM. Maus et A. Belpaire), 1845.

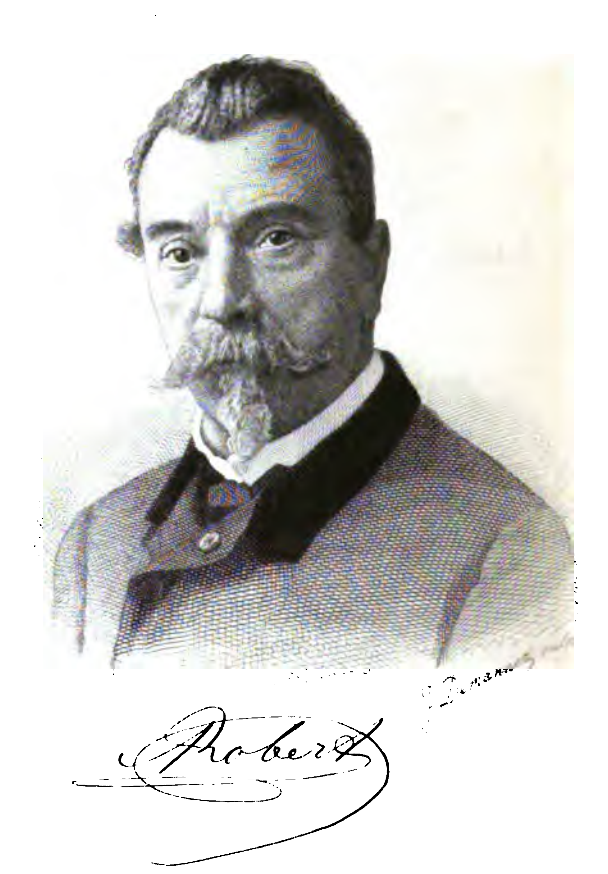
Rapport sur les études du chemin de fer de Chambéry à Turin, et de la machine proposée pour exécuter le tunnel des Alpes entre Modane et Bardonnèche. (1849-1850, Turin, in-4°.)

Projet des travaux d'assainissement de la Senne et de Bruxelles, du 30 mars 1865. (Commission : MM. Maus, président-rapporteur, H. O'Sullivan, Cogniou!, Houbotte, Carez et Dubois, secrétaire.)

Note sur le système de halage de M. F. Bauquié.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. J. Gonot, ingénieur en chef, directeur de la première direction des mines.

Nouveau système de construction dans l'air comprimé, avec une machine remplaçant les maçons. (29 décembre 1875.)



E. van Campenhout Brux.

NOTICE

SUR

ALEXANDRE ROBERT

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Trazegnies (Hainaut) le 26 février 1817, mort à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles) le 13 décembre 1890.

Si éloquemment que s'exprime par ses œuvres l'individualité d'un artiste, il n'en appartient pas moins au biographe de pénétrer assez avant dans sa vie pour y saisir, avec l'éveil de la vocation, les multiples et parfois fugitives influences sous lesquelles se développa son talent et qui présidèrent à la conception de travaux dignes de léguer son souvenir à la postérité.

Attachante toujours, semblable recherche s'accroît, en la circonstance actuelle, de l'écho sympathique éveillé par le nom inscrit en tête de ces pages.

A la vérité, nous n'avons point assisté aux premières

étapes de Robert dans la carrière de son choix. Mais il a laissé parmi nous des contemporains; plusieurs de ses condisciples siègent à nos côtés. De communes influences ont présidé à leurs débuts; ils ont connu et partagé les enthousiasmes, les espérances de sa jeunesse, applaudi à ses premiers succès; ils étaient restés ses amis dans l'âge mûr, et jusque dans l'empressement de plusieurs à nous aider de leurs informations se lit le souvenir ému qu'ils gardent à sa mémoire.

Admis, d'autre part, à prendre connaissance d'un vaste ensemble de lettres du peintre, obligeamment mises à notre disposition par sa famille; de celles, aussi, appartenant à la Bibliothèque royale, et toutes contemporaines de son séjour à l'étranger; puisant, enfin, dans des souvenirs personnels déjà lointains, nous avons pu embrasser d'un coup d'œil d'ensemble assez précis une carrière à la fois longue et active dont, à plus d'un titre, les faits méritent d'échapper à l'oubli.

Pas plus par ses attaches de famille que par l'éducation ou le milieu natal, Robert ne semblait destiné à prendre rang parmi les artistes. Fils de notaire, il avait vu le jour en plein centre industriel, à Trazegnies, non loin de Charleroi, un lieu presque perdu dans les majestueuses frondaisons d'un parc seigneurial et où s'élève une imposante église dont les voûtes abritent les riches mausolées de marbre sous lesquels dorment plusieurs membres de l'illustre maison de Trazegnies.

A défaut d'autre cause plus expressément indiquée, peut-être l'influence de ces poétiques ambiances contribua-t-elle à faire germer dans le cœur de l'enfant des

aspirations faites pour le détourner de l'avenir que rêvait pour lui sa famille.

De ses premiers essais nous savons peu de chose. On nous a dit, et rien ne serait plus ordinaire, que dès sa première école, il chargeait de croquis ses livres et ses cahiers, esquissait les portraits déjà ressemblants de ses petits camarades.

Eut-il de bonne heure l'occasion de voir manier le crayon ou le pinceau? C'est douteux. Mais l'histoire est là pour nous apprendre ce que constatait encore récemment M. Émile Michel, dans une intéressante lecture faite à l'Institut de France, que l'art choisit où il lui plaît ses élus et, qu'on nous permette de l'ajouter, en des lieux où moins qu'ailleurs on songerait à les voir surgir.

Il n'est pas indifférent pour qui veut étudier un homme, et tout spécialement un artiste, de connaître l'endroit où ses yeux ont d'abord contemplé la lumière, où s'est écoulée son enfance curieuse de toute chose, dont l'influence, parfois, agit sur sa destinée entière.

Nous avons, pour notre part, tenu à visiter la contrée où grandit Robert, et vers laquelle, au seuil de la vieillesse, se reportaient ses souvenirs émus. Transformée, sans doute, par l'envahissement constant de l'industrie, elle n'en conserve pas moins un grand charme.

Trazegnies est assurément un des points pittoresques du Hainaut. De larges et beaux horizons y alternent avec des coteaux riants entre lesquels se sont formées, sans ordre précis, des agglomérations d'aspect grave, comme le sont toujours celles des contrées où abondent les matériaux résistants.

De la maison natale de Robert, peu de chose subsiste.

Enfouie sous les arbres, elle s'élevait précisément à l'endroit le plus charmant du village et tout contre le château, circonstance qui semble n'avoir pas été sans influence sur les destinées du jeune homme. Le marquis de Trazegnies entretenait avec le notaire Robert des relations cordiales, et tout dénote qu'il suivit avec intérêt les précoces essais de son fils, et fut très probablement des premiers à leur attribuer quelque importance.

Nous tenons d'un ancien condisciple de Robert, qu'élève d'un collège, alors très fréquenté par les fils des bonnes familles de l'arrondissement, celui de M. Manderlier, à Morlanwelz, il y donna des preuves d'une aptitude remarquable pour le dessin que professait M. Berny, et s'y fit même, comme portraitiste, une petite réputation. D'application ordinaire pour les autres branches, Alexanore, la chose paraissait claire, ne brillerait jamais que comme artiste.

Nous ne saurions oublier de sitôt le ton de pitié que prenait pour nous parler de lui un respectable tabellion de l'arrondissement, que nous interrogions, au souvenir de la contrariété qu'éprouva son confrère Robert en considérant le peu d'empressement du jeune homme à envisager l'avenir sous le même aspect que lui.

Bien que Jules, l'aîné des fils, fût naturellement désigné pour succéder à l'étude, il y avait loin de là à assister indifférent au saut d'Alexandre dans la vie aventureuse des arts, cette vie d'où, précisément, se trouve exclue toute préoccupation d'ordre et de prévoyance, ces vertus primordiales du notariat.

Un établissement de la capitale serait chargé de le préparer aux examens de l'École militaire. La chose se

fit, mais dura quelques mois à peine, car il était écrit que Robert serait peintre ou qu'il ne serait rien. Tout porte à croire que dans ces graves conjonctures M. le marquis, comme on disait au village, intervint pour triompher des résistances paternelles. En dernière analyse, il fallut céder et l'on céda.

Qu'on n'aille pas croire, maintenant, qu'à Trazegnies on restât insensible aux honneurs de tout genre que moissonnait dans la capitale un enfant de la contrée, François-Joseph Navez, de Charleroi. Ce nom, comme de juste, fut vingt fois prononcé au cours des débats qui préludèrent à la décision qu'il s'agissait de prendre. Aussi songea-t-on tout d'abord au directeur de l'Académie de Bruxelles pour présider à l'éducation du futur artiste. C'était dans l'ordre.

Il faut avouer que la détermination n'était pas sans gravité. Vouloir être peintre, il y a soixante ans, était chose sérieuse. Sans prétendre que le but poursuivi fût moins facile à atteindre que de notre temps, nous nous permettons de rappeler que les études, telles qu'on les entendait alors, étaient tout à la fois plus longues et plus dispendieuses, d'autant qu'on ne les envisageait comme tout à fait achevées qu'à la condition qu'elles reçussent pour complément un séjour à l'étranger, spécialement en Italie, séjour faute duquel nulle éducation d'artiste ne pouvait être tenue pour supérieure.

Être en état de dessiner et de peindre un peu proprement ne comptait que pour autant que ces connaissances s'appliquassent au « grand art », au genre noble, à la peinture religieuse ou historique, accessoirement au portrait. Le portrait pouvait être une préparation, un hors-

d'œuvre; il ne permettait pas d'aspirer aux honneurs.

A ce moment de notre histoire artistique, le romantisme, à Anvers, avait sonné déjà sa fanfare triomphale. Bruxelles, grâce surtout à l'ascendant de Navez, restait fidèle aux rigides principes de l'école de David. Le disciple n'allait pas sans doute, comme son illustre maître, jusqu'à se faire le contempteur des glorieux coloristes de l'école flamande; l'ensemble de son œuvre n'en révèle pas moins l'inaltérable autorité d'une éducation dans laquelle le culte de Raphaël, « du dieu Raphaël », — le mot était courant, — était mêlé à celui de l'antique et confinait au fanatisme.

Excellent homme au demeurant, Navez était un maître très soucieux du bien de ses élèves, lesquels non seulement le tenaient en grande estime, mais l'entouraient d'une affection presque filiale.

Et ceci même évoque immédiatement le souvenir de l'atelier de David. Une cordialité charmante présidait aux relations des élèves entre eux; leur commune déférence aux avis du maître contribuait à cimenter des relations naturellement affectueuses entre jeunes gens du même âge, dont les aspirations étaient communes.

Si nous parcourons, à la fin de l'attachant volume consacré par Alvin à Navez, la liste des œuvres du maître carolorégien, nous y voyons qu'au moment où Robert venait solliciter ses conseils, il avait dès longtemps fondé sa réputation sur des travaux considérables.

Sa grande influence, jamais un élève n'y faisait un vain appel, et l'on ne parcourt pas sans émotion les lettres où s'exprime souvent avec un abandon naïf leur gratitude et leur respect.

Bien que l'enseignement de Navez ait produit des représentants distingués dans plus d'un genre, — Alfred Stevens et Degroux suffiraient à le prouver, — il avait pour objet principal, dans la pensée du maître, de donner des représentants au grand art.

« Si un gouvernement a la prétention de créer une école qui puisse devenir célèbre, il ne doit commander que des œuvres dont les sujets soient nobles, la pensée élevée, les sujets historiques avant tout. Or, la peinture historique, pour être digne de vivre, ne se doit point traiter en petit : elle appartient, ainsi que la statuaire, au genre monumental. Encouragez cette peinture-là, les autres genres s'élèveront d'eux-mêmes et graduellement à ses côtés. » C'était l'opinion de Navez, et les jeunes gens qui peuplaient son atelier ne demandaient pas mieux que de la partager.

Pendant les années que Robert passa sous sa tutelle, il eut successivement pour camarades, car il y avait des partants et des venants, Van Eycken, Gisler, Bonet, Philipkin, Sturm, Portaels, Starck, Jules Storms, N. Le Grand, Swartenbrouk, Roberti, Stallaert, dont quelques-uns arrivèrent à la notoriété, chose d'ailleurs indifférente ici.

Ce qu'il faut retenir, c'est que dans ce milieu favorable à ses progrès, il noua des amitiés solides et dont l'influence sur son avenir fut bienfaisante. Les noms de Jacques Sturm, de Philipkin, de Jules Storms, de Gustave Swartenbrouk reviennent souvent sous sa plume au cours de la correspondance qu'il entretient avec sa famille. La mort seule devait rompre les liens qui l'unissaient à Portaels.

On assure que Courbet, recevant un jour la visite d'un

jeune homme qui aspirait à devenir son élève et lui montrait ses compositions, hasarda cette tonitruante apostrophe : « Sauriez-vous par hasard faire le portrait de monsieur votre père? » Interpellé de la sorte, Robert eût pu donner pleine satisfaction au maître peintre d'Ornans. Le plus ancien travail signé que nous connaissions de lui est le portrait de son père, daté de 1838. C'est un morceau de nature naturante, comme eût dit Bürger, remarquable à la fois par sa très grande sincérité, par le charme du coloris et l'onctuosité de la peinture. Il devait être fort ressemblant.

Cette première connaissance avec le talent de notre futur confrère est d'autant plus intéressante à faire que, précisément, il devra un jour au portrait la part principale de sa réputation.

Nous tenons à ajouter que c'est à Trazegnies même qu'avait vu le jour cette peinture si pleine de promesses. L'influence de Navez ne s'y fait nullement sentir, et l'on ne peut se défendre, en la considérant, de songer à ce que nous disait un jour Robert de la profonde impression éprouvée par lui et ses condisciples à la vue de la *Bataille des Éperons d'or*, de De Keyser, exposée en 1836 au même Salon où figurèrent plusieurs des premières œuvres de Gallait, enfant du Hainaut comme Robert.

Au moment où s'achevait l'intéressante image dont nous venons de parler, Robert éprouvait les premières atteintes d'une affection de l'œil dont les retours devaient le contraindre, par la suite, à déposer plus d'une fois le pinceau. Forcé pendant de longs mois à l'inaction, il ne participa ni au Salon de Bruxelles de 1839, ni à celui d'Anvers de 1840, où déjà Portaels, plus jeune d'un an, avait envoyé plusieurs toiles remarquées.

C'est en exilé qu'au mois d'octobre 1840 il écrit pour souhaiter la bonne fête à son maître : « Je ne vous peindrai pas ma situation, dit-il, elle est bien triste. Mon mal d'œil reste stationnaire. Le passe-temps si agréable de la composition m'est encore interdit, à cause de la communication qui existe entre les yeux et le cerveau. Cette oisiveté est plus cruelle que les travaux forcés. L'air de l'atelier m'est plus nécessaire que le pain aux malheureux mourant de faim. »

Aussi, l'heure tant désirée du rétablissement venue, se hâte-t-il de se remettre à l'œuvre et, coup sur coup, produit deux grandes pages religieuses, qu'on peut voir aujourd'hui dans les églises de Courcelles et de Trazegnies. Toutes deux sont datées de 1841, bien que la *Bibliographie académique* leur donne les dates de 1839 et de 1840.

Le *Martyre de sainte Barbe*, le tableau de Courcelles, fut exposé à Gand en 1841, le même Salon où figura l'*Abdication de Charles-Quint*, de Gallait. L'influence de Navez y apparaît prépondérante : dessin correct, ligne assez élégante ; en revanche, gamme rousse et verte de colorations, du plus fâcheux effet.

La sainte, agenouillée au milieu du tableau, les yeux levés au ciel, où apparaît un ange porteur de la palme et de la couronne des martyrs, a du charme, beaucoup, et atteste chez son auteur un sens délicat des grâces féminines.

L'autre tableau, *Moïse sur la montagne, soutenu par Aaron et Ibur*, toile qui décore le maître-autel de l'église de Trazegnies, se distingue par plus de vigueur, ce que d'ailleurs comportait la donnée. On le vit d'abord au

Salon de Bruxelles de 1842, en compagnie d'une *Résurrection de la fille de Jaïre,* que nous ne connaissons pas. Il ne semble pas que la toile fit sensation. Elle ne passa pas inaperçue cependant, car dans la *Revue du Salon,* de Charles Robin, jusqu'à trois pages sont consacrées à son analyse.

Très certainement la faveur n'était plus aux créations religieuses, et le pauvre Robert essuie plus de critiques pour le choix de ses sujets qu'il ne recueille d'éloges pour la manière de les concevoir et de les rendre.

« Que les jeunes artistes, surtout ceux qui, comme M. Robert, ont de l'avenir, marchent sur les traces des peintres français qui, dans chaque page de l'histoire des peuples, dans l'épisode le plus nul en apparence, trouvent des sujets instructifs ou intéressants, auxquels ils savent donner de la vie, du mouvement, de l'attrait.

» Eh! au pis-aller, nous préférons un portefaix dans ses moments les moins beaux à toutes les Agar, à tous les Tobie, à tous les Ismaël passés, présents et futurs. »

Notons que plusieurs années devaient s'écouler encore avant l'apparition des œuvres de Courbet.

Et le critique français termine par cette exhortation :

« Étudiez votre propre histoire, M. Robert, celle du Brabant, celle des Flandres et laissez en repos Christ et Vierge, anges et saints, Hébreux et Païens, Grecs et Romains.

» Laissez donc tous les vieux sentiers battus, tous ces sujets usés et secouez tout ce qui tient à cette pernicieuse école pour glaner dans des champs plus fertiles. Suivez vos propres inspirations, M. Robert, et lorsque vous aurez créé, lorsque vous vous serez laissé guider par votre ima-

gination et votre talent, nous ne désespérons pas de vous voir figurer un jour au premier rang des véritables artistes de votre époque. »

A l'heure où paraissaient ces lignes, que peut-être Robert ne lut jamais, le jeune peintre n'était plus en Belgique. Il avait pris le chemin de Paris, précisément en vue d'y chercher un complément d'études devenu nécessaire.

Conforme d'ailleurs aux vues de M. Navez, la résolution n'en était pas moins un acte méritoire de la volonté de son auteur.

Depuis le mois de mars 1841 il avait perdu son père. Bien qu'ayant désormais la libre disposition de sa fortune, pas un moment il n'avait hésité à pousser jusqu'à ses dernières conséquences sa résolution d'être peintre. D'où nécessité de ce séjour à Paris que suivrait, dans quelques années, un séjour en Italie et plus spécialement à Rome.

Dès le mois de juin, Portaels, sur la recommandation de Navez, avait sollicité et obtenu son admission à l'atelier de Paul Delaroche. Robert, venu à Paris dans les premiers jours de 1842, avec l'espoir de jouir de la même faveur, eut le regret de se la voir refuser avec bien d'autres jeunes gens, et cela nonobstant l'appui de son maître. L'atelier était plus que complet.

C'est par une lettre même de Robert, écrite à Navez sous la date du 24 février, que nous apprenons ces détails. Elle contient, en outre, beaucoup de choses intéressantes sur le premier séjour du jeune Belge dans la capitale française.

Naturellement ses premières visites ont été pour le Louvre qui l'a transporté d'admiration. Il a surtout étudié l'école italienne.

« Plus on l'analyse, plus on est extasié. Raphaël et le Corrège ne doivent-ils pas séduire tout le monde? Le Poussin est étonnant par ses belles compositions dramatiques. »

Ayant dû abandonner l'espoir d'entrer chez Delaroche, Robert a pris le parti de louer (dans la rue Saint-Honoré) un atelier qu'il partage avec Portaels, et où il commencera tout de suite un tableau d'étude pour l'exposition du mois d'août, « se basant sur les excellents principes de Navez qu'il respecte plus que jamais et puisant au Louvre ceux des plus beaux peintres anciens ».

« Franchement, mon cher maître, continue Robert, je ne suis pas grand partisan de la façon dont ces messieurs les élèves peignent dans les ateliers de Paris et ce ne sera pas sans crainte que je les fréquenterai... »

Peut-être trouve-t-il leurs procédés trop indépendants, chose d'autant plus probable que divers contemporains lui ont paru inférieurs à leur réputation. Aussi sa grande admiration pour le magnifique talent de Navez n'a-t-elle fait que grandir.

« Qu'un voyage à Paris nous est nécessaire! s'écrie-t-il encore. En quelques jours on y fait connaissance avec tous les talents anciens et modernes! »

L'exclamation a son prix. Elle dénote à toute évidence que notre jeune homme se rend compte des lacunes de son éducation, et qu'en dépit de lui-même, en dépit de tout le respect qu'il professe pour les principes de son maître, il éprouve le besoin de s'affranchir des influences d'atelier qui paralysent son essor.

Un passage de la lettre est surtout curieux. Robert s'y révèle tout entier avec sa modestie charmante et son

horreur du charlatanisme. Il est furieux des éloges outrés qu'une feuille locale vient de donner à son *Martyre de sainte Barbe*.

« Un maladroit abbé s'est permis d'écrire une lettre dans les journaux pour me féliciter du tableau que je viens de placer dans l'église de Courcelles. Si vous l'avez lue, vous en aurez ri, car il est impossible de pousser plus loin le ridicule. Il parle de moi comme d'un phénomène ! J'espère que vous aurez assez de confiance en mes sentiments pour ne pas croire que cette lettre a été inspirée par moi. J'en ai été triste au point que si, à sa publication, j'avais été à Bruxelles, je n'aurais osé sortir de chez moi ni paraître devant mes camarades, lesquels ont dû bien s'en amuser. J'ai la consolation de croire qu'en présence de la manière dont je me suis toujours comporté envers eux, ils me rendent justice et repoussent toute idée de charlatanisme de ma part. »

Si bien qu'à tout prendre, la critique de Robin fut peut-être d'un bon effet pour atténuer l'impression qu'aurait pu faire naître chez quelques-uns la lettre intempestive dont se plaint Robert et qui froissait si fort sa modestie. Nous l'avons vainement cherchée dans les journaux du temps.

En dépit de son admiration pour Raphaël et le Poussin, Robert se sent très attiré vers les splendeurs espagnoles de la galerie Aguado. Bientôt il obtient la permission d'y faire des copies. Comment douter que dès le début ces peintures, aux vigoureuses oppositions, l'impressionnèrent vivement? Il y trouvait aussi de dramatiques figures de moines espagnols, et nous ne serions pas éloigné de croire que ces types, si puissamment caractérisés,

eurent leur part d'influence dans la prédilection avec laquelle, par la suite, il s'attacha aux sujets où interviennent des moines.

Par un concours de circonstances imprévues, le séjour de Paris, si favorable aux études, fut très écourté. Rentré en Belgique à l'occasion du mariage d'une de ses sœurs, Robert se vit presque immédiatement sollicité de faire des portraits, chose qu'il déplore amèrement dans ses lettres à Navez et à son ami Jacques Sturm, alors à Rome.

« F... peinture ! » écrit-il à ce dernier, en signalant l'ennui d'avoir pour modèles des « gens impatients qui vous pressent d'en finir et vous forcent ainsi, malgré vous, à faire de la peinture lâchée ». Aussi a-t-il hâte de retrouver son atelier pour se mettre à des travaux plus sérieux.

Cela n'empêche que de longs mois se passèrent de la sorte et lorsque, enfin, le jeune artiste, rendu à sa liberté, put se remettre en route, ce fut pour une destination toute nouvelle.

Il s'était fait qu'un soir, se trouvant dans un café de Paris, Robert, Portaels et leur camarade Jules Storms, en parcourant un journal belge, eurent leur attention attirée par l'annonce du prochain concours de Rome. Robert et Storms mirent une égale insistance à pousser leur ami à entrer en lice. Bien qu'il jugeât ses chances médiocres, Portaels finit par se laisser persuader. Séance tenante la demande d'inscription fut écrite et expédiée à Anvers, où un éclatant succès n'allait pas tarder à confirmer les prévisions des amis du concurrent.

Portaels se préparait donc au voyage, étudiait l'italien avec ardeur, quand l'idée vint à Robert de renoncer

définitivement à Paris pour suivre à Rome le nouveau pensionnaire du Gouvernement belge.

Pareille résolution ne devait pas être prise à la légère; aussi, tout d'abord, voulut-il prendre l'avis d'un de ses camarades les plus dévoués, son ancien condisciple Jacques Sturm, plus âgé d'une dizaine d'années, depuis peu fixé à Rome, où il jouissait d'une pension du Gouvernement. Nous avons sous les yeux une partie de la correspondance échangée entre les deux jeunes gens; elle est pour notre sujet d'une importance primordiale.

Les lettres de Sturm montrent sous un jour particulièrement sympathique ce pauvre garçon voué à une mort prochaine et dont la perte causa une affliction si vive dans un cercle étendu d'amis, non moins en Italie qu'en Belgique.

Les avis qu'il donne à Robert, dictés par un sentiment élevé des devoirs qu'impose l'amitié, attestent, en outre, une remarquable hauteur de vues.

La première des lettres de Sturm est datée de Rome, le 2 janvier 1843. En voici les passages essentiels :

« Mon cher Robert,

» Je suis à Rome depuis quinze jours; tu vois que je ne tarde pas trop à tenir ma promesse. Je te préviens que tu ne dois pas t'attendre à un récit complet de mes impressions de voyage; ce serait trop long, et puis elles seraient très diverses. Je veux d'ailleurs te laisser le plaisir de la surprise. Je te dirai seulement que s'il y a matière à admiration, il y a aussi matière à déception. Tu sais du

reste que c'est toujours ainsi. Voici en résumé mes impressions : c'est que, déduction faite des mécomptes, des fatigues, des tracasseries et des friponneries, il reste un sentiment de plaisir très suffisant pour faire oublier en quelque sorte tout le côté fâcheux du voyage. Tu vois déjà par ce qui précède que je suis pour le voyage. Mais ici commence la difficulté de mon rôle. Tu m'as dit que tu t'en rapporterais à moi pour trancher cette question importante : « Irai-je ou n'irai-je pas? » J'assume ainsi, sans le vouloir, une certaine responsabilité, je dis certaine, parce que je tiens à m'en décharger le plus complètement possible. Mais, la main sur la conscience, je t'écris dans un recueillement profond; sincérité et désintéressement seront mes seuls conseillers.

» Avant d'entrer en matière, je te poserai cette question : As-tu le courage, tout le courage d'être peintre d'histoire ? Cette question peut produire deux effets : tu te gratteras derrière l'oreille, ou tu te dresseras de toute ta hauteur. Si tu te grattes derrière l'oreille, alors, mon ami, économise ton argent et reste chez toi. Si, au contraire, tu prends une pose d'Achille, si tu te hausses enfin, fais ton paquet et arrive. Tu trouveras sans doute ailleurs plus de facilité matérielle, plus d'aisance, mais nulle part tu ne trouveras tant et de si dignes objets d'étude que dans ce pays-ci. »

Suit une énumération des galeries publiques et privées de Rome, des charmes de la ville éternelle : superbes monuments, imposantes ruines, beaux modèles, bon vin, printemps perpétuel.

Sturm met d'ailleurs son ami en garde contre les

mécomptes : « Ne viens pas ici avec les illusions d'un novice. Il y a aussi de mauvais tableaux, des statues détestables, des femmes affreuses, des appartements sales et chers, des rues dégoûtantes, parfois de la pluie et même les volailles ne vous sautent pas toutes rôties dans la bouche; mais il faut les faire rôtir, les mâcher, les digérer ici comme ailleurs, et quand tu seras bien persuadé de tout cela, tu pourras venir sans éprouver trop de déceptions.

» Si tu es décidé, mets-toi de suite à apprendre l'italien, tu t'éviteras ainsi bien des carottes et des déboires. Je te parle par expérience et quand je sortirai encore de Rome, il faut que je sache assez d'italien pour dire aux gueux qu'ils sont des gueux, aux fripons qu'ils sont des fripons et pour les souhaiter à tous les diables. Mais laisser croire à ces canailles qu'on les prend pour d'honnêtes gens, est le comble de l'humiliation. »

Robert ne répondit point sur l'heure; il mit trois mois à se décider. Sa réponse est à la fois un programme et une profession de foi.

« Pardonne-moi, *amico carissimo*, écrit-il le 1er avril, de ne pas t'avoir plus tôt donné de mes nouvelles. C'est ta faute, et voici pourquoi. Ta demande : « Veux-tu être » peintre d'histoire? » m'a tellement bouleversé que j'en avais perdu le sommeil. J'ai pris pas mal de poses; je me suis dressé *de toute ma hauteur* (il était plutôt petit que grand), je me suis gratté derrière l'oreille, je me suis fâché, j'ai ri, j'ai pleuré, que sais-je encore ?

» Tu es un bourreau. Comment oses-tu poser pareille question à un simple mortel? Combien d'entre nous seraient en état d'y répondre? Aujourd'hui même que j'ai

bien mûri ma réponse, je n'oserais te dire formellement : « Oui, je veux être peintre d'histoire. » J'envisage cette classe d'artistes comme d'un ordre si élevé que j'ose à peine prétendre à en faire partie.

» Pourtant j'ai pris une résolution, résolution plus modeste et mieux faite pour tout concilier : je *tâcherai* d'être peintre d'histoire. Si je n'y réussis pas, du moins aurai-je l'espoir d'être un assez bon peintre de *bon* genre en rapportant des portefeuilles bien garnis.

» Donc j'ai arrêté et j'arrête : mon départ pour l'Italie aura lieu le 15 mai prochain; le susdit voyage se fera en compagnie de Jean Portaels; il durera quatre ans, conformément aux ordres de M. Navez. Le susprémentionné voyage ne sera pas fait comme une simple promenade, à l'exemple de ce qu'ont fait certains de nos confrères; il se fera avec la ferme intention d'exécuter des tableaux sous l'empire des belles impressions que l'on doit éprouver en face de tant de beautés réunies.

» D'ailleurs j'ai toujours eu pour projet d'exécuter des tableaux partout où j'irai étudier. Ne sont-ce pas les meilleurs souvenirs que l'on puisse rapporter de ses impressions? A-t-on de nouvelles idées sous ce beau ciel? Voilà à quoi j'aspire, car les miennes sont des plus mesquines. Depuis deux mois, je travaille pour la cuisine; j'ai peint tout un canton...

» Tu dois savoir que nous restons quelque temps en Suisse, où nous comptons paysager le plus possible. De là nous irons en Savoie, nous visiterons le midi de la France pour nous embarquer à Marseille pour Nice, et ferons la Corniche à pied jusqu'à Gênes. O quelle joie de me trouver dans ces pays si ravissants et proches de

notre nouvelle résidence! Réellement ce sera un mémorable jour que celui de notre rencontre. Précautionnons-nous pour que le choc ne soit pas trop violent. »

Suivent quelques nouvelles du pays. Deux ou trois méritent d'être recueillies.

« M. Navez siège comme juré; inutile de te dire sa mauvaise humeur. Il aura l'avantage de juger l'affaire Caumartin. Cela ne l'a pas empêché de faire un tableau superbe de finesse et de bon goût. Pour varier, il vient de faire une *Sainte famille*, moins le saint Joseph. Cogniet a exposé son *Tintoret :* il a fait sensation. »

En terminant, Robert s'informe de la santé de son ami. Il espère que grâce au climat favorable son *rhume* a disparu Il réclame enfin une dispense du pape pour faire gras. Faute de l'obtenir, il n'aura plus la force d'entreprendre ce beau voyage, « le rêve qu'il caresse depuis l'âge de raison ».

Sturm, qui peut-être avait le pressentiment de sa fin prochaine, ne se posséda pas de joie en recevant la nouvelle que bientôt il reverrait ses camarades. « Je ne serai donc plus seul ici! s'écrie-t-il; moi aussi j'aurai des amis à qui je pourrai confier mes sensations! »

Puis il ajoute :

« Tu me demandes si on a de nouvelles sensations sous ces beaux cieux. As-tu bien pesé la question? Je ne le pense pas. Je crois, pour ma part, qu'à moins d'un changement profond dans l'ordre de la société, tout ce que l'artiste peut faire a été fait et qu'une idée neuve est un simple pillage; les idées ne vont pas plus loin, tout est usé. Tout ce que j'ai vu des artistes modernes me confirme dans cette croyance, et c'est probablement ce qui

découragе tant d'artistes qui font le voyage d'Italie. Le peu d'idées qu'on a en arrivant ici, se trouve subitement arriéré de plusieurs siècles parfois, attendu qu'on les trouve traduites déjà et beaucoup mieux qu'on ne les avait conçues. Il faut du courage ici pour soutenir son ardeur avec la conscience de sa nullité. Mais pour peu qu'on soit philosophe, on se contente de la part de facultés qu'on a reçue en partage et l'on fait ce qu'on peut pour mettre sa conscience en repos. »

Inutile d'insister sur l'intérêt qui se dégage de ces lettres au point de vue surtout de l'aperçu qu'elles nous procurent sur la direction des études artistiques du temps. Robert n'allait pas tarder à éprouver l'exactitude de tout ce que lui disait son ami.

Aux incidents près, le voyage s'accomplit dans les conditions indiquées par sa lettre. Nous allons être renseignés par lui-même, de la manière la plus précise et la plus constante, tant sur ses impressions que sur ses agissements, ses espérances et ses mécomptes pendant toute la durée de son séjour loin du pays natal.

On n'a guère besoin de se mettre en frais d'imagination pour comprendre à quelle hauteur avait été porté l'enthousiasme du jeune homme en voyant s'accomplir ce qu'il appelle, avec tant de raison, le rêve de sa jeunesse.

Son éducation entière a été façonnée en vue de ce séjour dans un pays qu'on lui a dépeint comme la Terre promise de l'artiste. Il lui suffira d'ouvrir les yeux pour trouver des sujets de tableaux qu'il cherche en vain à ses côtés, de le vouloir pour atteindre les plus hauts sommets de l'art ! Ajoutons que le chemin qu'il va suivre, autant que la manière dont il voyagera, vont lui procurer les

plus précieuses occasions d'étude et d'amusement, sans compter que le voyage se fait en compagnie du plus cher de ses camarades, peintre aussi, formé aux mêmes influences et dont l'enthousiasme est au niveau du sien.

Ce voyage implique sans doute une longue séparation d'avec les siens. N'empêche que, tout compte fait, Robert peut être envisagé comme un mortel heureux.

Et ses lettres disent bien son ravissement. S'embarquant à Cologne, il remonte le Rhin et, à travers l'Alsace, gagne la Suisse. Les imposantes montagnes, les nobles cathédrales, les splendeurs artistiques (parmi lesquelles *le Martyre de saint Pierre*, de Rubens), les villes pittoresques, le bon vin, les belles filles, en un mot, il marche d'enchantement en enchantement.

Par la Suisse, où ils admirent, à Bâle, les chefs-d'œuvre de Holbein, les deux amis se dirigent pédestrement vers l'Italie. A Meiringen, d'où pour la première fois Robert écrit à sa famille, ils ont prolongé leur séjour, beaucoup à cause de la splendeur du site, davantage à cause des charmes de la fille de leur hôte, laquelle a poussé la condescendance jusqu'à leur permettre de faire son portrait, et l'amabilité jusqu'à convoquer ses amies, revêtues, comme elle, de leurs plus beaux atours pour servir de modèles aux jeunes peintres belges.

Si, à bon droit, les deux camarades s'éloignent avec un serrement de cœur de ce lieu de délices, la pensée de Robert ne cesse pas pour cela d'errer vers les siens.

« J'espère, écrit-il, que vous êtes habitués à mon absence. Croyez-vous qu'il ne m'en a pas coûté de vous quitter pour si longtemps? A chaque belle chose qui

m'impressionne, j'éprouve un regret : celui de ne pouvoir en jouir avec vous. Mon bonheur serait alors complet. »

Bien que l'enthousiasme des voyageurs grandisse avec les merveilles que chaque nouvelle étape dévoile à leurs regards, la route qu'ils parcourent n'est pas exempte aussi de quelque péril.

Arrivés à l'hospice du Grimsel, et peu au fait des dangers de l'entreprise, les jeunes gens veulent à tout prix poursuivre leur chemin malgré le mauvais temps. En compagnie de deux ou trois étrangers, dont un Américain, aussi imprévoyants qu'eux, et sous l'escorte de trois guides accompagnés de chiens, ils se remettent donc en route.

« Nous nous trouvions à 7,800 pieds de hauteur et sur une montagne énorme de neige, écrit Robert, lorsqu'un tourbillon affreux vint nous assaillir. Le tableau a trop d'horreur, il est trop au-dessus de mes forces pour que j'essaie de vous en donner une idée. Il gelait très fort; nos cheveux étaient raidis, nos habits également et pourtant nous transpirions. Position dangereuse et qui devint plus alarmante encore lorsque nous vîmes subitement les guides s'arrêter en s'écriant qu'ils avaient perdu le chemin !

» A ce moment mille pensées confuses envahirent mon cerveau. Toutes allaient vers vous. Cependant la douloureuse pensée de ne plus vous revoir me donna une énergie dont je ne me croyais pas capable. Notre situation devenait de plus en plus périlleuse ; on ne voyait plus à trois pas de soi. Un guide qui prétendait mieux connaître la route se risque avec l'Américain et son chien. Les nôtres, par nos menaces, avancent cependant,

mais d'un autre côté. Je suis la majorité qui, cette fois, avait tort car nos imbéciles de guides s'égarent de plus en plus. Ils nous font traverser des passages tellement effrayants que je frémis d'épouvante rien que d'y penser.

» A tout instant nous étions dans la neige jusqu'au-dessous des bras. Des crevasses énormes, offrant un vide perpendiculaire à vous faire reculer d'horreur; le craquement des avalanches qui se détachent et bondissent de rocher en rocher, emportant tout ce qu'elles trouvent sur leur passage, telle était notre situation à ce moment sublime et terrible.

» La Providence cependant ne nous a pas abandonnés. Le chien du guide de l'Américain apparait tout à coup, aussi essoufflé que nous. L'intelligence de ces bêtes est vraiment bien touchante. Il prend les devants en se retournant continuellement comme pour nous faire comprendre qu'il faut le suivre. Nous nous sommes confiés au brave animal que j'aurais voulu embrasser. Mais il fallait marcher en file et ne pas dévier de l'ordre. Le temps s'éclaircissant un peu, nous avons pu juger par où nous avions passé. Grand Dieu! C'est à n'y pas croire! Notre bon chien nous a conduits à son maître qui avait retrouvé la bonne voie. Le bonheur, à ce moment, illuminait nos visages. Nous avons fait preuve d'une telle joie, que nos guides doutaient de notre raison. »

La descente fut superbe. De loin, les jeunes voyageurs contemplent l'Italie! A cette vue, tout est oublié : fatigues et dangers; leur joie est immense.

Ils traversent le lac Majeur, et faute d'avoir fait viser leurs passe-ports pour pénétrer dans le Milanais, se dirigent sur Turin où les attend une agréable surprise : la

superbe pinacothèque dont ils ignoraient l'existence et où, précisément, brillent quelques-uns des plus glorieux coloristes de l'école flamande.

D'instinct leur admiration va au portrait des enfants de Charles Ier, par Van Dyck, « chef-d'œuvre de finesse et de bon goût, » dit avec raison Robert, et si leur lettre à Navez mentionne Raphaël, elle insiste avec plus de chaleur sur les précieuses créations du Titien et de Vélasquez, sur les toiles charmantes de l'école hollandaise, que compte cette précieuse galerie.

Et c'est ainsi que presque en toute occasion, ils sentent se réveiller en eux l'esprit de leur race à la vue des œuvres puissantes et colorées. Robert n'hésite pas à dire qu'il préfère la cathédrale de Cologne au dôme de Milan !

Quant à la fresque de Léonard de Vinci, son état de délabrement leur arrache des pleurs.

Par Parme, Modène, — dont, observe en passant Robert, le souverain n'a pas encore reconnu Louis-Philippe pour roi des Français, — et Bologne, nos jeunes gens arrivent à Florence.

Trois semaines sont consacrées à la première visite de la cité de l'Arno que, dans la ferveur de son culte pour Rome, Robert appelle « la seconde capitale des beaux-arts ».

En vain les jeunes artistes veulent-ils être admis à copier aux Offices ; certains tableaux sont *retenus* pour dix ans ! A tout hasard, Robert se fait inscrire pour 1846, et le voyage se continue par Pise sur Livourne. L'on s'embarque alors pour Civita-Vecchia « où, dit Robert, nous avons failli perdre et nos valises et nos individus,

tant est grande la sécurité que l'on trouve près des bons et loyaux habitants de cette ville. »

La traversée sur un transport français donna lieu à un petit épisode qui mérite d'être rapporté.

Sur le navire avaient pris passage les fils du Schah de Perse. « Ils venaient de Paris et s'en retournaient chez eux avec une suite nombreuse. Quels beaux types que ces Persans ! Comme nous dessinions dans nos albums quelques-uns de leurs costumes, ils en éprouvèrent un grand plaisir et nous témoignèrent par signes le désir de voir le contenu de nos cahiers. Ainsi le futur roi de Perse m'a fait l'honneur d'inspecter mes griffonnages. »

Le futur monarque d'alors est devenu depuis le schah Nasser Eddin. Il n'est pas seulement amateur d'art sérieux, mais aussi dessinateur nullement malhabile. Qui sait si la vue des croquis de Robert et de Portaels n'a pas quelque peu contribué à éveiller en lui ce goût assez remarquable chez un prince asiatique?

Le 8 août 1843, Robert foule pour la première fois le sol de Rome. Jusqu'alors le voyage, en dépit de ses fatigues et de ses vexations, — car on n'avançait alors qu'à coups de passe-ports et de bonnes mains, — avait été comme une excursion dont l'imprévu faisait tout le charme. En chantant l'on allait à l'inconnu. Subitement, l'apparition lointaine de la coupole de Saint-Pierre, émergeant des vapeurs bleuâtres de l'immense horizon, est comme un appel terrible à la réalité, la formidable limite entre le passé et l'avenir !

Si nul esprit cultivé, n'importe sa croyance, ne voit sans émotion surgir enfin comme un phare dans l'infini du ciel, le dôme merveilleux que guettait son œil avide,

et dont tout d'abord la croix étincelante lui apparaît comme l'étoile des mages, pour nos jeunes artistes c'était un Sinaï du haut duquel allait tomber la loi de l'avenir. C'est bien d'ailleurs cette impression que trahissent les lettres de Robert.

Il a quitté Civita-Vecchia. « De nouveau en marche, le soleil se lève resplendissant et dore la belle nature qui s'offre à nos regards. Voici la vaste plaine qui environne la capitale du monde chrétien. Quel spectacle grandiose que cette nature aride et sauvage, faisant songer aux déserts de l'Afrique. Et combien les souvenirs historiques qu'elle éveille la rendent plus saisissante. Ce dôme de Saint-Pierre qui contiendrait la tour d'Anvers, domine à l'horizon les vapeurs du matin. Cela nous émeut et nous porte naturellement à réfléchir sur l'état présent des choses... Rome apparaissait insensiblement. Alors seulement je compris que j'allais vers le but de mon voyage. Mille pensées diverses assaillaient mon esprit; je pensai à tout : au présent, au passé, à l'avenir. »

Arrivée à Rome. Déception d'abord; on s'est sans doute trompé de chemin, tant les choses paraissent sales et mesquines. L'enthousiasme n'en est que plus grand lorsque soudain le voyageur se voit en présence des splendeurs semées sur la route qu'il faut suivre pour arriver à l'hôtellerie.

« Mon impression défavorable fit place bientôt à une admiration qui devait me donner l'air d'un idiot. La transition était trop brusque.

» Tous les beaux monuments de Rome sont à l'extrémité de la ville : Saint-Pierre, le Vatican et sa fameuse colonnade se trouvent là rassemblés comme pour mettre au défi notre

conception. Nous traversions des rues, des places superbes. Le fort Saint-Ange est d'un effet formidable avec ses canons braqués vers le pont par où passe tout le monde. Un dragon nous escortait; nous ressemblions à des prisonniers dans un panier à salade. C'était encore pour cette maudite douane, effet de notre civilisation... »

Tout, enfin, se résume en une phrase : « Longtemps je restai assis, me berçant d'idées de bonheur futur. J'étais heureux ! »

Rome, pourtant, ne fut alors qu'entrevu; la chaleur y était intense et nos jeunes gens, en compagnie de Sturm, prennent leur vol vers la campagne : Frascati, Olevano, etc.

« Quelles ressources l'artiste trouve en ce beau pays! écrit Robert, quels magnifiques sites et quelle nature riche et variée! Les monuments étonnants y abondent; une masse de ruines ajoutent à leur variété. C'est une source inépuisable et celui qui aime sérieusement son art sait y trouver bien des charmes. J'espère que je m'y plairai beaucoup. Il me faut un pays pareil pour supporter patiemment d'être éloigné de mes affections. Plus de quatre cents lieues, en ligne directe, nous séparent maintenant..... Vous vous plaignez de ma longue absence; croyez-vous que je n'en souffre pas? Taisons-nous sur ce chapitre. Songeons que je suis venu ici pour acquérir du talent, pour étudier, pour observer. J'espère que mes efforts seront couronnés de quelque succès. Ces deux années seront courtes. Je puiserai des consolations dans le travail; je m'y vouerai entièrement. Je ne puis rentrer au pays comme j'en suis sorti; j'ai trop d'amour-propre pour cela; je me priverai plutôt de bien des joies.

» Rome est une ville réellement faite pour l'étude. Tout y est tranquille. On ne rencontre que compositeurs, sculpteurs, architectes, peintres. On est continuellement en face des grands monuments, chefs-d'œuvre des anciens qui nous défient encore de les égaler. On est amené à faire de graves réflexions sur les arts. Le beau ciel, toujours pur, exerce aussi son influence. Persuadez-vous bien que je suis entouré des meilleurs camarades possibles et qu'ils sont ma seule société.

» Je commence à baragouiner l'italien; je suis forcé de m'en tirer tant bien que mal avec les paysans.

» Dites aux personnes qui daignent encore s'intéresser à moi que la Belgique est le pays le plus confortable que je connaisse. Aussi, qu'elles y restent. Pour se plaire en Italie, il faut être artiste; sans cela il y a trop de déceptions. Heureusement la belle nature les compense. Quel beau ciel! Quel air pur! Quel beau pays! Quelle végétation! Tout est pittoresque : maisons, masures, habitants et habitantes. »

Et la lettre se termine par cette invocation : « Source inépuisable où tant d'artistes ont puisé leurs inspirations, sois ma nouvelle patrie, reçois-moi au nombre de tes ardents admirateurs ! »

Malheureusement, la joie de cette première campagne fut troublée par l'état, de jour en jour plus alarmant, de la santé du pauvre Sturm. En proie à une fièvre intense, presque immédiatement après son départ de Rome, il s'affaiblissait d'une manière inquiétante Ses amis lui prodiguaient les soins les plus dévoués, hélas! sans résultat. C'était comme à la dérobée qu'ils parvenaient à donner un coup de pinceau.

Robert, on s'en souvient, se préoccupait fort de trouver à Rome des idées. Impressionné non moins par les costumes et par les types que par la nature au sein de laquelle ils se produisaient, sa prédilection pour les moines, dont il devait faire par la suite un si fréquent emploi dans ses tableaux, ne tarda pas à se faire jour.

Rappelons, du reste, qu'il y a un demi-siècle, les moines étaient très en honneur parmi les peintres. Il suffit, pour s'en persuader, de parcourir les catalogues des expositions. En Belgique, l'apparition d'un moine dans les rues était chose tout à fait sensationnelle. On citait les couvents des trappistes de la Campine, mais la plupart de nous, il n'y a pas longtemps de cela, ne connaissaient la physionomie monacale que par les tableaux. En Italie, alors que les religieuses se mêlent peu à la population, les religieux, en revanche, sont partout. Leur physionomie austère, jointe à la gravité de leur maintien, les rend vraiment très dignes de tenter le pinceau.

Dès son premier séjour à Subiaco, Robert annonce qu'il a acheté « tout l'équipage d'un capucin », et quelques mois après il pourra se vanter d'être possesseur d'une collection assez variée de robes monacales : dominicains, trinitaires, franciscains, carmes, choses qu'on ne se procure pas sans peine, ajouta-t-il. Personne n'ignore, en effet, que les moines sont ensevelis dans leur robe.

Septembre arrive. Le 27, jour même des noces de son frère Jules, le notaire, Alexandre prend possession de son atelier de Rome. Comparant sa situation à celle de son aîné, il n'hésite pas à croire que le moment est également solennel pour l'un et pour l'autre. « Ici, dit-il, je dois mettre à profit toutes mes impressions,

toutes lès inspirations de mon voyage; ici je dois acquérir le talent sans lequel je ne reviens pas; ici, enfin, je dois devenir moi-même. Ce jour a donc été pour moi aussi un jour d'émotion profonde et je trouve qu'il y avait beaucoup d'analogie entre nos deux situations. »

Du reste, il envisage l'avenir avec sérénité. « Suis-je heureux d'être venu! Maintenant seulement je sais ce que c'est que la peinture. »

Il ressort pourtant d'une lettre écrite à Navez peu de semaines plus tard, que sa joie n'est pas sans mélange : il est en proie à de cruelles hésitations. Ce qu'avait prédit Sturm est arrivé. La vue des conceptions écrasantes de Michel-Ange le plonge dans un profond découragement. C'est avec angoisse qu'il tourne ses regards vers son maître. « Le Vatican a été pour nous un coup terrible; la chapelle Sixtine nous a anéantis. Je n'entrevois plus le moyen de faire de la peinture d'histoire. Je n'en dors plus; j'ai besoin de vos conseils, mon cher maître, ainsi ne m'abandonnez pas dans ce moment périlleux. Je ne sais si je dois aborder un genre plus familier; la peinture d'histoire me fait trembler. Bref, je suis bouleversé.

» Pourtant, rassemblant mon courage, j'ai loué un atelier à la Porta Pinciana et je commence à faire quelques études d'après les beaux modèles qu'on trouve ici et pour m'habituer un peu à cette nature forte, à cette carnation si variée. »

Redemandant des conseils, « je ne saurais vous dire, ajoute-t-il, combien j'en sens le besoin; la vue de toutes ces sublimes pages m'a tellement bouleversé que je ne sais plus quel parti prendre. »

Navez ne fait pas attendre sa réponse. Ce qu'il conseille

est de copier quelques grands maîtres pour mieux constater à quel point ils ont poussé la perfection. Remède médiocrement approprié au mal, à ce qu'il nous semble. Aussi Robert vient-il fort difficilement à bout de se ressaisir. « Il est des jours où je me désole, écrit-il, d'autres où je m'enhardis un peu. Votre lettre encourageante m'a fait prendre un parti : je vais encore essayer mes études historiques. Je m'occupe d'esquisser et de réesquisser un sujet trop difficile pour moi, mais n'importe. Si je parviens à vaincre la moitié de ses difficultés, je me croirai en voie de progrès. C'est lorsque l'ange du Seigneur apparaît à saint Joseph, en Égypte, pendant son sommeil. Il vient lui annoncer que le temps est venu de retourner dans le pays d'Israël et que toutes les prédictions vont s'accomplir. Il m'a semblé que pour étudier le type de la Vierge, il est impossible de rencontrer plus de perfection qu'au Vatican; je veux en profiter. »

On est, convenons-en, ému de quelque pitié à la lecture de ces aveux naïfs. Sans doute, il serait peu digne du nom d'artiste celui qui considérerait sans trouble l'œuvre incomparable de Michel-Ange à la chapelle Sixtine. Incontestablement, de telles créations posent les colonnes d'Hercule de l'art décoratif. De là, cependant, à se proclamer déchu du droit de créer à son tour, et cela parce que l'on redoute de ne pouvoir s'élever jusqu'aux hauteurs où plane le génie du sublime Florentin, il y a loin. A ce compte, combien d'œuvres contemporaines resteraient dignes d'admiration?

Rien, au contraire, ne prouve avec plus d'évidence combien il importe à l'artiste de puiser dans l'étude des maîtres le stimulant de ses efforts, et dans la contem-

plation de ce qu'a pu enfanter le génie de quelques hommes rares la certitude que, soutenu par le travail, nourri par l'étude du beau, ses facultés sauront se faire jour sous une forme originale et digne encore de l'admiration de la postérité. *Anch'io son pittore!* s'écrie Corrège à la vue des œuvres de Raphaël.

Gardons-nous, du reste, d'accuser ici Robert de faiblesse. C'était à leur éducation que lui-même et ses condisciples étaient redevables du trouble profond où les jetait ce premier contact avec les gloires de l'école italienne. Raphaël et Michel-Ange, élevés au rang des dieux, ne leur permettaient d'attendre le salut que de ces maîtres si fort au-dessus de leur conception même. Ils venaient contempler la belle nature et n'étaient pas loin de considérer comme sacrilège que ses splendeurs pussent troubler leur admiration pour le génie de ses plus glorieux interprètes.

« Presque tous les Belges qui sont ici font de la peinture de genre, » écrit Portaels à Navez, dans une des lettres de Robert. C'était presque fatalement ainsi que devait se traduire leur impuissance à reprendre l'œuvre des maîtres illustres du passé.

Mais à côté de l'abattement, prenant sa source dans les plus respectables préoccupations d'avenir, les lettres de Robert révèlent une cause plus spéciale et plus directe de douleur pour lui-même et son ami : l'aggravation de l'état du pauvre Sturm. « A cause de lui, dit Robert, j'ai avancé d'un an mon départ pour l'Italie. » Le 18 novembre, il vient de recevoir les derniers sacrements.

« Deux peines nous affligent à la fois : le temps précieux perdu pour nos études et nos soins infructueux.

Certes, ces soins lui sont donnés avec tout le dévouement que réclame notre amitié pour lui; mais combien ces semaines qui s'écoulent sans profit pour nos études nous causent de regrets !

» Croyez-le pourtant, ce langage n'est dicté par aucun sentiment égoïste. Il est à peine âgé de 35 ans ! Son caractère est le meilleur que je connaisse, ses actions lui méritent d'être appelé honnête homme. Jugez de la perte ! Je pleure, pleurez avec moi... J'ai le cœur navré ; en dehors de la vôtre, c'est la perte la plus cruelle que je pusse éprouver. Il était mon guide, mon ange gardien ; chaque jour il m'accablait de conseils qui ont grandement contribué à mes progrès. Enfin, c'était un ami sincère, chose aujourd'hui si rare.

» Un orgue vient de jouer sous nos fenêtres un air bruxellois. Notre pauvre ami moribond semble se ranimer. Une expression d'indéfinissable mélancolie se peint sur son visage; sa pensée se reporte vers la patrie. Le pauvre garçon pleure... »

Le 10 janvier 1844, il expirait dans les bras de ses amis éplorés.

Robert et Portaels, par une lettre collective, annoncent à Navez la perte que vient de faire le pays d'un de ses meilleurs artistes; le maître, de la perle de ses élèves.

La nouvelle eut en Belgique un douloureux retentissement. Les débuts de Sturm comme peintre, — il avait fait d'abord de la lithographie, — avaient fait fonder sur son avenir de sérieuses espérances et le charme de son commerce lui avait conquis des sympathies unanimes.

L'écho de ces sentiments se retrouve dans de nombreuses lettres écrites à Robert par des amis qui, à

Bruxelles, s'occupaient de réunir les fonds nécessaires à l'érection du petit monument qu'on voit dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle. Et parmi ceux qui, à Portaels et à lui-même, expriment leur gratitude pour les soins affectueux prodigués au défunt, plusieurs témoignent l'espoir que le Gouvernement reportera sur Robert la pension laissée vacante par la mort de son ami.

Robert, qui, pour sa part sans doute, n'avait jamais songé à devenir pensionnaire du Gouvernement, se dit qu'en cas de réalisation, la chose offrirait du moins l'avantage de garantir la prolongation de son séjour en Italie. Il en parla donc à diverses personnes, parmi lesquelles le marquis de Trazegnies.

D'après les très affectueuses lettres qu'il adressait à son jeune ami, le marquis préférait pour l'artiste une indépendance complète. Il s'intéressait d'ailleurs vivement à tout ce que lui disait Robert de son séjour à Rome. « Songez que je suis un ancien habitant de la ville sainte et qu'il me faut des raisons bien puissantes, enfin des embarras légitimes pour ne pas venir, moi aussi, errer au Forum, réfléchir à Saint-Onuphre et fumer le cigare *al Creco.* »

Les lettres du marquis sont pleines d'excellents conseils et l'évocation des souvenirs d'Italie prend sous sa plume une véritable éloquence. Qu'on en juge par ce passage :

« Je vous ai suivi dans vos excursions aux montagnes ; vous m'avez fait revoir les lacs, les taillis épais et graves qui les ombragent, et ces beaux arbres dont la hache du bûcheron n'a jamais altéré les formes. Vous ne vous formaliserez pas, j'espère, du conseil qu'il me vient

à l'esprit de vous donner. Lorsque vous faites une étude d'après nature, quel qu'en soit le sujet, traitez-la toujours avec le plus de soin possible; indiquez la localité et l'époque de l'année pendant laquelle vous l'avez exécutée.. Le portefeuille de l'artiste est le livre où il écrit ses pensées; c'est l'arsenal d'où, à tête reposée, il doit tirer ses sujets. En y mettant un ordre chronologique, un peu de régularité, loin des lieux qui l'ont impressionné, et longtemps après, un trait suivi d'une date réveille souvent des idées que le temps, sans cette légère protestation, aurait sûrement paralysées.

» Si vous m'avez mené à la montagne, moi, à mon tour, je vous mène au bord de la mer. Ne négligez pas Fiumicino, Macarese, Ostie, Nettuno, la colonie grecque. C'est au printemps que je vous engage d'aller voir ces localités que baigne la Méditerranée avec tout l'éclat que lui prête l'azur d'un beau ciel. Aussi, n'oubliez pas, vers le nord, au-dessus de Civita-Vecchia, Corneto et ses fouilles. Les tumulus de cette partie de l'Étrurie, qui nous révèlent, par les merveilles qu'ils contiennent, la portée de l'art chez ce peuple, doivent vous intéresser également. De mon temps, quelques archéologues visitaient ce pays que les artistes dédaignent trop.

» C'est avec un véritable plaisir, pour vous, que j'ai appris que des rapports de bon camarade existent entre tous les artistes qui visitent et habitent Rome. Dans l'intérêt de tous et de chacun, mon cher Alexandre, une rivalité intelligente, que l'amitié tempère des conseils de la franchise, en rendant l'existence plus douce à l'individu, tourne bien plus au profit de l'art que la haine ou l'envie. »

On le voit, les conseils d'un homme aux vues si élevées ne devaient pas être indifférents à Robert.

Le marquis tenait médiocrement, nous l'avons dit, à ce que Robert recueillît la survivance de Sturm.

« Je préfère, disait-il, voir le jeune artiste conserver son indépendance et s'imposer par son talent ; » paroles fort sages, il en faut convenir.

Robert lui a exprimé ses craintes de devoir faire à la nécessité le sacrifice de son amour pour le grand art. Il répond avec grand sens :

« Ce serait pour vous une erreur de vous astreindre à un seul genre. Faites bien ce qui vous plaît, ce que vous sentez, ce que vous voyez, et le public, après, vous nommera ce qu'il voudra. Ce qu'il faut, c'est qu'il apprenne par vous ce que vous savez faire.

» En allant, mon cher Alexandre, demander votre adresse à votre frère, j'examinais avec attention le portrait que vous fîtes de votre père il y a longtemps. Il est impossible que vous ne réussissiez pas ; il est d'une naïveté, d'une vérité étonnantes. Étudiez les portraits des anciens ; faites-vous une réputation dans ce genre ; c'est, si je puis m'exprimer ainsi, la partie utile de la peinture. »

Que de fois, dans la suite, Robert put se souvenir de ces paroles !

Ce que devint son projet de tableau religieux : *Le Songe de saint Joseph ?* Nous l'ignorons. Du reste, les soins incessants qu'avait réclamés le pauvre Sturm avaient grandement entravé les entreprises de ses amis. Quand ils purent se remettre à l'œuvre, ce fut pour constater avec émoi que le pinceau n'obéissait plus comme précédemment à leur volonté. Ils font part à Navez de cette pénible

découverte, bien décidés à récupérer leur ancienne souplesse par des études d'après nature.

Pour cela, ils se mettent à faire des portraits, et commencent par le leur. « Nous sommes couchés dans la campagne de Rome, écrit Robert, dans notre costume pittoresque, avec armes et bagages, pendant un moment de repos. » Ils se servaient réciproquement de modèle.

Les deux images furent envoyées aux familles des jeunes gens et naturellement accueillies avec une joie extrême. Bien qu'exécutées sans grande prétention, elles offrent un intérêt considérable. Robert se déclare très satisfait de celui qu'il a fait de Portaels. Ensuite il fit le portrait de l'abbé Capouillet, en ce moment à Rome.

Vinrent alors un tableau de genre : *La Famille malheureuse*, œuvre sur laquelle nous aurons à revenir, et un groupe de *Moines en prière*, premier en date des nombreux épisodes de la vie monastique qu'a laissés notre défunt confrère.

On peut lire, dans un livre consacré par le Dr Burggraeve, de Gand, aux œuvres d'art de sa collection, que la fréquence de ces sujets de moines procède chez Robert d'un secret penchant pour la vie claustrale. Rien ne nous autorise à envisager cette assertion comme justifiée. Nous l'avons dit, ce fut probablement en Italie d'abord que Robert eut occasion de rencontrer des moines et de visiter leurs retraites. Le costume, l'ensemble de la physionomie des pères lui parurent, comme à tant d'autres avant et après lui, essentiellement favorables à la peinture. Ajoutons que le succès de sa première tentative l'encouragea à la répéter.

Il n'en reste pas moins intéressant de constater dès les

premiers travaux de l'artiste, et en dépit même de ses efforts pour leur donner une autre direction, ses préférences pour le portrait et les études de moines, deux ordres de productions auxquels, par la suite, il devrait ses principaux succès.

Un voyage à Venise, fait à cette époque, contribua du reste beaucoup à l'éclairer sur l'emploi le plus favorable qu'il pourrait faire de ses aptitudes.

Parti de Rome le 12 juin, en compagnie de Mathieu, directeur de l'Académie de Louvain, et d'un jeune Malinois, Nicolas Reyntjens, mort sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, Robert eut en chemin d'amples sujets d'étude et de distraction.

En face de lui, dans la diligence, avait pris place un jeune prêtre de Bethléem qui retournait dans son pays. « Il avait la figure la plus douce et la plus distinguée qu'on puisse voir et son caractère ne démentait pas l'apparence. Je l'aimai tout d'abord et lui fis son portrait pendant un petit temps de relais. Comme quoi je serai peut-être seul à avoir de mon ouvrage au lieu natal du Seigneur. Je le copiai pour moi afin d'avoir le souvenir de ce beau type.

» Au troisième banc se trouvait un autre prêtre qui s'en retournait également dans son pays : c'était un bon gros nègre de l'Abyssinie; il était bon enfant et riait pendant une demi-heure de mes moindres plaisanteries. On ne distinguait parfaitement de sa personne que les yeux. Le reste était noir, car il portait le costume ecclésiastique.

» Le sixième personnage était le cocher d'un cardinal; il avait débuté comme brigand. Il me débita avec feu ses fredaines du *beau temps*, comme il le nommait, et me montra des prisons où il avait été enfermé. Il racontait

ses exploits avec une verve qui laissait voir sa sincère inclination pour cette carrière italienne. Aujourd'hui il est considéré et mène tous les jours son maître aux offices. »

Par Terni, Spolète, Foligno, Macerata, Ancône, Rimini, Ravenne, Ferrare et Este, Robert arrive à Venise, où il va rejoindre Portaels, revenu de Malte. En route, il tient naturellement à visiter le sanctuaire de Lorette.

« Jamais, écrit-il, je n'ai vu un magasin, fût-ce le plus grand de Paris, où règnent une activité, un tumulte, des pourparlers et une tenue de livres comme dans l'église de Notre-Dame de Lorette : quatre prêtres ont constamment la plume à la main pour inscrire les noms des personnes qui commandent des messes. »

Les femmes de la contrée qu'il vient de parcourir sont d'une merveilleuse beauté. Celles de Rimini lui paraissent mériter la palme; c'est ici, suppose-t-il, que Raphaël a trouvé les types de ses Madones. On n'en est donc plus à les chercher au Vatican, mais dans la nature! C'est un progrès évident.

Les nobles créations de l'École vénitienne arrachent aux jeunes Belges des cris d'enthousiasme. « Voilà la peinture puissante par excellence, écrit Robert à Navez, le 10 juillet 1844. La gamme de couleur vénitienne est bien belle et je pense que vous ne nous blâmerez pas de la prendre pour modèle. »

Et sans retard, Robert se met à copier le *Miracle de saint Marc* du Tintoret, la *Présentation au Temple* du Titien. « Jamais, dit-il, je n'ai vu un tableau où les personnages se meuvent avec cette aisance, sont aussi bien à leur place. Je terminerai mon séjour à Venise, *en attendant*

d'y revenir, par la copie du chef-d'œuvre de Paul Véronèse de l'église-musée de Saint-Sébastien et par quelques dessins. Nous repasserons par Bologne pour y étudier une huitaine de jours dans les galeries; de là par Florence, où nous passerons un mois à dessiner les plus belles fresques de Giotto et autres. Rentrés à Rome, nous attaquerons de suite un sujet sérieux, mais, franchement, pour ce qui me concerne, je ne suis pas du tout fixé sur le choix du sujet. »

C'est qu'en effet, par les glorieuses manifestations du génie du Titien, de Paul Véronèse, du Tintoret, l'École italienne vient d'acquérir à ses yeux une signification toute nouvelle.

Voici des maîtres qui, eux aussi, s'élèvent jusqu'au sublime, mais par une conception des choses fondée sur la réalité. Ces personnages que, dans la *Présentation au Temple,* Robert voit se mouvoir avec tant d'aisance, à peine diffèrent-ils par le costume de ceux qu'il trouve groupés en vingt endroits de la cité des Doges et dans les îles environnantes. Et c'est le cœur léger qu'il regagne la ville éternelle, s'arrêtant à Florence, visitant les merveilles de Sienne, pour rentrer enfin à Rome, « sa seconde patrie », avec une joie qu'il compare à celle de l'écolier revenant vers la maison paternelle.

Dans la lettre qui bientôt part pour la Belgique, on peut lire ceci : « Je vous demande en grâce de ne pas me parler de retour avant quatre mois... Laissez-moi commencer un joli tableau italien, sous les inspirations du beau ciel de ce pays, et quand il sera fait, je vous apprendrai une énorme détermination. Je renonce définitivement à la peinture d'histoire; je ne m'y sens pas

appelé. Un genre plus familier m'attend et, sans aveuglement sur moi-même, j'espère m'y distinguer. Donc, je me mets au-dessus de toutes les critiques. Vous entendrez rire à mes dépens. On dira : « Il valait bien la peine » d'aller en Italie pour être peintre de genre ! » Répondez à ces gens-là qu'il y a genre et genre et que mieux vaut briller à demi dans un genre secondaire que pas du tout dans un supérieur. »

Sans s'en douter, Robert ne fait que répéter ici la parole fameuse d'un des plus grands peintres connus, Vélasquez. Il donne également à sa famille un aperçu du sujet qu'il se propose de traiter : *Le Rachat des esclaves par les moines trinitaires*. « Parlez de mon sujet à monsieur Alexandre. Connaissant les ordres de ce pays, il pourra vous l'expliquer. Dites-lui aussi ma résolution et ajoutez qu'en la prenant je compte *apporter de l'originalité dans mes sujets*. Rapportez-lui textuellement la phrase, il la comprendra. »

Le marquis, en effet, avait insisté, dans une de ses lettres, pour que Robert mît de l'originalité dans ses sujets. Et le jeune peintre se sent tout glorieux de pouvoir le satisfaire.

« Je pioche pour l'exposition de Bruxelles qui aura lieu au mois d'août prochain, écrit-il en octobre. Tout le monde s'accorde à trouver mon sujet beau et original, chose rare dans le siècle où nous sommes, car il est difficile de trouver un sujet qui n'ait pas été déjà traité. Il y aura une vingtaine de figures de la grandeur de deux pieds à deux pieds et demi; les costumes seront du XVIe siècle, les esclaves drapés d'étoffes orientales; les moines trinitaires contrasteront avec eux par leur costume sévère et pittoresque. »

Robert avait enfin trouvé sa voie. Il n'était pas fort seulement de l'appui de sa conscience, mais, chose précieuse à ses yeux, il avait l'approbation de son maître.

« Assez de voyages, assez de copies d'après les maîtres, écrit Navez, produisez de vous-même. Consultez-les, examinez-les avec attention, mais ayez toujours cette pensée qu'il ne faut suivre que ce que votre génie et la nature vous offrent et, je vous le répète, l'étude des grands maîtres doit vous convaincre surtout que l'on ne parvient au bien que par celle de la nature et du beau, remarquez-le bien. Dépouillez-vous de toutes préventions. Les meilleurs ouvrages sont ceux par lesquels vous pourrez le mieux analyser et vous rendre compte du vrai et du beau. Ne sacrifiez jamais à une mode, à une manière. Quand vous serez bien fort sur l'imitation et le beau, vous pourrez, dans le cours de votre carrière, vous plier à ce que vous voudrez. »

A ces très sages conseils, le marquis de Trazegnies, avec une moindre autorité sans doute, mais non moins de raison, ajoutait des avis dictés par un sens éclairé des choses d'art.

« Que votre coup d'essai soit un coup de maître. Mon cher, vous vous préoccupez à tort du nom du genre de peinture que vous adopterez. Rappelez-vous qu'il n'y a dans ce monde *rien de beau que le vrai,* mais il ne faut pas en exclure l'élégance. » Le marquis le met en garde contre le *chic,* système détestable. En somme, Robert se sentait à ce moment plus heureux qu'il ne l'avait été depuis son arrivée à Rome.

N'allons pas lui faire un grief d'appeler Rome une seconde patrie. Combien d'autres, sans cesser d'être

excellents citoyens de leur pays natal, ont parlé de même et considéré comme un exil le retour au foyer paternel? Il faut d'ailleurs tenir compte de ces courants spéciaux, si capricieux en matière de goût, auxquels tous nous cédons. Pas mal d'artistes se sont passés d'aller à Rome et n'en ont pas moins réussi à se faire un nom. Mais on n'en était pas encore, il y a un demi-siècle, à proclamer qu'il est nuisible à l'artiste d'y aller chercher des inspirations ou des enseignements.

Et quand cela eût été, se trouvera-t-il quelqu'un pour soutenir que l'esprit cultivé, l'homme accessible au sentiment du beau, l'artiste enfin, puisse ne pas considérer l'Italie, avec ses glorieux souvenirs, ses merveilles artistiques, ses beautés naturelles, son ciel pur, sa race au type si noble, au costume si pittoresque, aux usages si intéressants, comme une terre d'élection?

Et toute nouvelle lettre de Robert nous apporte l'écho de son ravissement. Entouré d'excellents camarades, se mouvant dans une société choisie, familièrement reçu chez le ministre de Belgique, admis aux soirées de l'Académie de France, hantant les salons de cette colonie cosmopolite dont Rome était alors, plus qu'aujourd'hui, le rendez-vous hivernal, n'ayant que la peine de choisir entre les plus beaux modèles du monde, tout concourait à lui faire une vie de délices.

Le carnaval, ses réjouissances et ses folies, ses balcons fleuris, drapés des plus riches tentures, cadre prestigieux à des beautés sans rivales « *dans le monde entier* », ses *mocoletti*, ses *giraldas*, ses courses de chevaux barbes, les fêtes pompeuses de l'église, tout cela le charme et l'intéresse au delà du possible. Du reste, les jeunes Belges

ne s'entendent pas trop mal, semble-t-il, à organiser des fêtes. Voici ce qu'écrit à ce sujet Robert :

« Dernièrement tous les artistes belges ont été invités chez l'ambassadeur à un dîner somptueux, le même, nous a-t-on dit, qu'il avait offert aux princes romains. Voici pourquoi : M. Denis (un peintre liégeois mort en 1848), qui occupe un atelier ayant sur tout Rome une vue magnifique, l'avait mis à la disposition de M. le Ministre (M. van den Steen de Jéhay) et de son aimable famille pour leur permettre de jouir du beau feu d'artifice qu'on tire le lundi de Pâques, ce qui fut accepté. Une surprise les attendait. Elle leur fut d'autant plus agréable que peu d'étrangers qui voyagent maintenant en Italie ont l'occasion d'assister à un pareil spectacle.

» Nous avions, au moyen de fruits et de légumes, fabriqué un immense lustre. Il était de toute beauté et faisait l'admiration générale. Puis un trône, drapé de grandes tentures de soie, dominé par un étendard aux armes de Liége. Après le feu d'artifice apparurent des Romains et des Romaines en grand costume national qui vinrent exécuter leurs danses caractéristiques. Puis des musiciens jouèrent sur l'instrument nommé la mandoline des airs italiens charmants. Ensuite ce fut au tour des improvisateurs. Nos hôtes étaient émerveillés à ce point qu'ils ne pouvaient exprimer la surprise et l'extrême plaisir qu'ils éprouvaient. Ils ont avoué en partant n'avoir pas, de tout l'hiver, passé une soirée aussi agréable. Donc, nous avons surpassé les Borghèse, les Doria, les Torlonia ! »

Mais si le plaisir faisait trêve à de plus graves préoccupations, celles-ci n'en reconquéraient pas moins leurs droits.

« Le tableau auquel je travaille me rendra fou! écrit Robert. Ma pauvre boule en est souvent à l'envers. Vous ne pourriez croire les difficultés que j'ai à vaincre, difficultés dont on ne se rendra pas compte, j'en suis sûr. Des railleries et des sarcasmes seront peut-être ma récompense. »

Et voilà qu'au milieu de ces préoccupations, le Ministre de l'Intérieur, pour le dédommager sans doute de son refus de subside, lui envoie la commande d'un tableau *religieux*, destiné à figurer au prochain Salon de Bruxelles! A coup sûr, c'était une faveur estimable : Robert lui-même, dans une de ses lettres, déclarait préférer une commande à une subvention; mais le temps manquait absolument pour mener de front le travail en cours avec celui à entreprendre. Il fallut solliciter un délai. La *Rédemption des esclaves* absorberait donc seule les soins de l'artiste.

Portaels, dans une lettre à Navez, se réjouit de la commande faite à « son cher Robert ». Il s'en tirera avec honneur; le tableau auquel il travaille sera fini pour l'exposition et y obtiendra du succès, étant bien composé et plein de sentiment.

Des succès remportés à Rome même étaient faits pour soutenir son courage. Après avoir peint le portrait du marquis de Maillien, il vendait au prince Borghèse son petit tableau de la *Famille malheureuse*, enlevé le lendemain même de son arrivée à l'exposition permanente. C'était un cadeau qu'il s'agissait de faire à la princesse Aldobrandini.

« Voyez, écrit Robert aux siens en leur annonçant cette heureuse nouvelle, ce que c'est que la peinture de

genre, en ce siècle. Je m'échinerai à faire un tableau d'histoire, il ira orner mon grenier. Je m'amuserai à faire du genre, j'en tirerai à la fois honneur et profit. »

Vers la fin d'avril, il peut annoncer l'achèvement prochain de son tableau des moines. « Le jour de la signature est proche; dans cinq semaines, j'espère bien y avoir mis la dernière touche. Allons, à la grâce de Dieu! C'est un vrai jeu de hasard que je joue là. Ou j'aurai du succès ou on se moquera de moi; ainsi, attendons-nous à tout. Autre chance à courir : d'une bonne ou d'une mauvaise place, affaire terrible! Mon effet est très peu commun, car la lumière est produite par celle d'un soleil couchant et conséquemment d'une couleur très chaude. On me tiendra très peu compte des difficultés énormes qu'il a fallu vaincre pour exécuter, sur mon ciel clair, des figures claires aussi. »

Au mois de juin le tableau est en route pour Bruxelles. « J'y ai mis, dit Robert, une signature qui a ébranlé le dôme de Saint-Pierre. » Une lettre de l'auteur à son maître nous en donne la description.

« Mes personnages se détachent sur un ciel clair et chaud, au moment du coucher du soleil sur la mer. Le groupe du milieu se compose d'un moine de la Rédemption, avec plusieurs autres. Il remet, d'une main, un vieillard dans les bras de son fils, lequel s'élance pour le recevoir, et de l'autre relève une femme reconnaissante d'avoir retrouvé son époux. Celui-ci, avec une égale expression de gratitude, montre aux moines le bonheur ramené au sein de sa famille par leur dévouement. Sur l'avant-plan se trouve un autre groupe pour balancer le premier. C'est un père et une mère en actions de grâces

envers le Tout-Puissant pour leur avoir rendu un fils chéri. A l'arrière-plan, d'autres petits groupes remplissent les vides. Dans le fond, un débarcadère, où il y a un peu plus de mouvement. Voilà la masse de ma composition dont l'ensemble forme un convoi ou un passage de ces esclaves revenant dans leur patrie. Les costumes sévères des moines, ceux des esclaves, se composant d'étoffes orientales, ceux des autres personnages, étant du XVe siècle, offrent de la ressource. La grandeur des figures est d'un peu moins que demi-nature. »

Laissons le jeune artiste prendre son vol vers Naples, où Portaels va s'embarquer pour l'Orient en compagnie de Reyntjens, et voyons le sort que va trouver en Belgique ce premier envoi de Rome, sur lequel reposent de si chères espérances. Sans plus tarder, disons qu'il eut une place médiocre.

Le Salon s'était ouvert avec fracas. L'on proclamait que l'art belge accusait un progrès signalé. Aussi bien Wiertz exposait son *Patroole*, Slingeneyer son *Jacobsen*, Navez sa *N.-D. des Affligés* et ses *Fileuses de Fundi*, Leys l'*Armurier* et le *Rétablissement du culte à Anvers*, Wittkamp l'*Hivernage des Hollandais à la Nouvelle-Zemble*, Madou le *Marchand de bijoux*, Fraikin l'*Amour captif*, Meissonier les *Joueurs d'échecs*, toutes choses dignes, en effet, de produire sensation.

Robert a instamment demandé à sa famille de lui faire part des observations de la critique. « N'ayez pas peur, dit-il avec sa modestie habituelle, on peut profiter parfois des critiques pour se corriger de ses défauts. » L'occasion de mettre en pratique de si louables intentions ne lui fut pas prodiguée. Si le silence des peuples

est la leçon des rois, le silence de la critique est la leçon des artistes. A peine mentionna-t-on le tableau du jeune peintre et, de son propre aveu, des personnes qui, à Rome, l'avaient vu et s'en étaient déclarées satisfaites, ne le reconnurent plus au Salon !

Gustave Swartebrouck, à qui son amitié pour l'auteur donnait un droit naturel à la franchise, n'hésitait pas à lui avouer son impression peu favorable.

« Tous ceux qui voient ton tableau sont d'accord pour en louer l'ordonnance, la composition, le sentiment enfin; mais, après ces éloges que je donne de grand cœur, je pense te devoir quelque chose de plus, et ce quelque chose, c'est l'expression de mes intimes convictions, que voici :

» L'étude des anciens maitres, à l'imitation desquels je crois comme à une chose possible, m'a persuadé de l'importance de ce que nous appelons la vigueur du ton et la puissance, le relief du modelé. Ce n'est là, diras-tu, que de la pratique, du métier. Cela est vrai, mais nos plus grands maitres ont été précisément les meilleurs ouvriers dans cette partie-là, et voilà pourquoi j'attache autant, sinon plus de prix à la recherche de leurs *moyens* qu'à l'observation de leurs *effets*.

» Et quelle peinture fais-tu avec ces principes-là? peux-tu me demander. Je te réponds : De bien mauvaise, sans doute, bien des gens me le disent du moins, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, ce n'est pas une discussion que j'entame. Tu ne m'as jamais demandé que mon opinion franchement émise; je te donne cette opinion, et voilà tout. Ainsi, sans avoir la prétention d'être ton oracle, voici comment je résume toutes mes phrases:

je pense que tu pourrais faire de la peinture plus *forte*, sans moins bien concevoir un sujet et sans moins bien arranger et dessiner tes figures. »

L'opinion du marquis concordait, à plus d'un égard, avec celle qu'on vient de lire. Le jury ayant, à la surprise de Robert lui-même, attribué une médaille de vermeil à son tableau, le marquis s'empressa de féliciter l'artiste :

« Je suis charmé, dit-il, que la Commission des beaux-arts ait devancé ce qu'on pourrait trouver de flatteur à dire de votre talent. Cependant, comme dans la plupart des œuvres de l'esprit, un jugement égal et parfait ne se présente pas dans toutes ses conséquences, je vous ferai quelques observations. La composition était riche, peut-être un peu compliquée; le dessin net, précis et gracieux; les têtes des moines et les groupes du premier plan gracieux de forme et d'intention. A l'apparence extérieure, les sentiments de regret et de joie ne se distinguaient pas assez; il fallait trop deviner l'intention du peintre. L'effet lumineux un peu trop général, c'est-à-dire que toute l'œuvre participait du même éclat, pourtant d'un effet harmonieux et doux. Peut-être un peu trop de légèreté dans la couleur. Cela tient sans doute aussi aux œuvres voisines de votre tableau. Au surplus, je vous réitère mon compliment. Les draperies et l'exécution étaient de main de maître. Du reste, qui peut le plus peut le moins. Dans vos compositions futures, je vous engage à être simple, délicat, fin de ton, minutieux dans le choix des détails... Le simple dans les arts est plus près du beau que les complications tourmentées d'un objet très composé. »

C'est à Trazegnies même que nous avons appris à

connaître le *Retour de l'esclavage*, devenu depuis la propriété de M. Oscar Robert, à Bruxelles. A bien des égards supérieur aux toiles que l'artiste avait laissées en Belgique, le progrès essentiel qu'il accuse est l'affranchissement des influences d'école. On peut dire que, sous ce rapport, l'œuvre promet. En revanche, elle est froide et compassée, sans accent et, sous le rapport du coloris, manque essentiellement de consistance. Ce n'est donc pas à tort qu'un des rares journaux qui en parlèrent, le *Journal d'Anvers*, put dire qu'une revanche était à prendre.

C'était du reste l'avis personnel de Robert. Loin de s'obstiner à soutenir que l'ignorance et la mauvaise foi ont présidé aux jugements que l'on a portés sur sa peinture, les critiques dont elle a été l'objet lui servent de stimulant à mieux faire. Il est, dit-il dans une lettre à Navez, fermement résolu à réparer l'échec qu'il vient de subir.

Aussi, à son retour de Sicile, où il a conduit jusqu'à Catane Portaels qui s'embarque pour la Grèce en compagnie de Reyntjens, il se préoccupe sérieusement de sa nouvelle œuvre. L'épisode qu'il a choisi sera tout ensemble religieux et national. Il est tiré de la légende de saint Piat, l'apôtre de son diocèse. Saint Éloi, pour prouver le martyre de son devancier, fait déterrer son corps et montre au peuple les clous qui sont restés adhérents aux plaies. « Cette fois, je ne voudrais plus faire l'essai téméraire de peindre clair sur clair, comme dans mon dernier tableau où j'arrivai au diaphane... Je travaillerai à cette œuvre avec amour et ardeur. J'ai trop sur la conscience le tableau que je viens d'exposer. »

« Adieu, mon cher maitre, dit-il en terminant, *e se lei mi permette, la prima lettere che avrè il piacere di scrivergli, sarà metà italiana e metà francese, perche quella lingua mi piace tanto tanto.* »

Il se fit toutefois qu'au moment d'acheter sa toile, — elle devait mesurer de neuf à dix pieds de haut, — notre artiste s'aperçut que saint Éloi n'était pas évêque au moment de l'épisode qu'il avait choisi. Le pittoresque de la scène s'évanouissait. Découragé, il s'occupa d'achever un petit tableau, commencé l'année précédente, en attendant une inspiration nouvelle.

Après plusieurs esquisses, il s'arrêta à un sujet plus simple et moins vaste : le *Retour du Calvaire.* « Les personnages sont la Madone, Marie-Madeleine et saint Jean qui soutiennent la Vierge qui a l'attitude d'une *Mater dolorosa.* Le fond est sombre. Au troisième plan, on voit le calvaire avec les trois croix. Les figures sont un peu plus qu'à mi-corps, de grandeur naturelle. »

Par la même lettre, Robert annonce ce qu'il appelle un petit succès. L'empereur de Russie a passé quelques jours à Rome. On a organisé pour lui une exposition à laquelle ont participé tous les artistes étrangers. Il a acheté quelques peintures et dans le nombre un tableau de Robert! Depuis ce jour, ses camarades ne l'appellent plus que le *peintre de l'empereur.*

Si son succès le réjouit, c'est surtout pour les siens, « car à ce que j'ai pu comprendre par l'exposition de Bruxelles, vous avez dû joliment douter de mes progrès et de mon avenir. Aussi, mes chers parents, vous voyez que dans mon intérêt, je dois renoncer à l'indéfinissable plaisir d'aller vous embrasser cette année. Ce serait ridi-

cule à moi d'abandonner ce pays au moment où je profite des leçons qu'il me procure. Car, en ce moment, je crois être en progrès et veux pousser jusqu'où je pourrai. Donc, faites-moi l'amitié et le sacrifice de me dire que j'ai raison, afin de me consoler un peu de cette prolongation. »

Ainsi se termina l'année 1845. Dès le début de la suivante, le tableau du gouvernement touchait à sa fin; dans un mois, il serait achevé. Outre qu'il paraît satisfait de son œuvre, Robert a d'encourageantes nouvelles à communiquer à sa famille.

« Je venais d'envoyer à l'exposition la répétition du tableau de l'empereur. J'en obtins un très grand succès ; il fut immédiatement acheté par un monsieur de Berlin et neuf autres acheteurs se sont présentés depuis. Deux m'ont fait de jolies commandes. La principale est celle de la comtesse de Nesselrode, la femme du ministre de l'intérieur de Russie : trois moines dans un cloître, petites figures, pour cinquante louis d'or, c'est-à-dire 1150 francs. Elle m'a acheté en sus une esquisse. Le baron de Man, de Bruxelles (1), m'a commandé deux autres moines, mais de plus petite dimension, pour cinq cents francs. Ce sera pour mes frais de voyage. Hier j'ai envoyé à l'exposition un autre tableau que je viens de terminer; il paraît plaire généralement.

» Ainsi vous voyez, mes chers amis, que sans m'y consacrer spécialement, je viens de me laisser aller aux petits tableaux. Ma foi, je vais m'y tenir si cela continue.

» L'hiver n'a pas été mauvais; tout le monde applaudit

(1) M. de Man de Lennick, un des grands amateurs du temps.

à ma résolution de prolonger provisoirement mon séjour, car si je veux continuer à peindre avec conscience, ma clientèle sera grande, dit-on, et je devrai refuser des travaux. Quand on est bien connu à Rome, les prix des œuvres sont énormes. Donc, tentons la fortune, non en aveugle, mais en homme prudent. »

Au mois de juillet, il peut enfin songer au retour. « Quand vous lirez la présente, dans deux mois je ferai signer mon passe-port pour Trazegnies ! »

Il ne se sent pas de joie à cette pensée. Non que l'idée de quitter pour jamais l'Italie ne lui soit cruelle, mais il est bien résolu, si sa position tarde à se dessiner en Belgique, à repasser les Alpes.

En attendant, le tableau du Gouvernement est achevé, et Robert accourt à Trazegnies où, naturellement, on l'accueille avec transport, d'autant que son retour doit coïncider avec les noces de la plus jeune de ses sœurs.

C'est au Salon d'Anvers que parut le *Retour du Calvaire*. On lui fit la faveur de quelques mentions élogieuses; le *Précurseur* en signala « le beau style, le coloris sévère », prédisant que le peintre « s'élèverait très haut », mais en dernière analyse on s'y intéressa peu. Indépendamment d'une donnée religieuse qu'il eût été difficile de renouveler, le tableau n'avait vraiment pas de quoi empoigner, surtout à Anvers où, plus encore que partout ailleurs, l'attention première est réservée aux enfants du terroir. Robert avait eu le grand tort, dans la crainte d'affaiblir l'effet de son envoi principal, de ne point l'accompagner de quelque sujet romain.

Considéré en lui-même, le *Retour du Calvaire* accusait, par rapport au tableau de l'année précédente, un progrès décidé. La composition, très simple, était loin de manquer d'intérêt. Les têtes, d'un beau caractère, étaient pleines de noblesse, et le coloris, cette fois, avait la vigueur nécessaire pour donner sa juste portée à l'épisode. L'ensemble trahissait l'influence des maîtres italiens, spécialement de ceux de l'École Bolonaise.

Le tableau de Robert figura longtemps au Musée de Bruxelles. Il en sortit un beau matin pour aller décorer le... Sénat. Encore si on l'avait envoyé dans une église; mais on se demande ce qu'avait à faire au Palais législatif cette page religieuse.

Un tableau commandé ne valut jamais rien,

prétend un critique morose. Robert était loin de donner raison à l'aphorisme. Son œuvre avait au contraire des mérites très sérieux.

Aucune création développée ne marqua le séjour du jeune artiste dans son pays natal. L'année 1846 n'était pas révolue qu'il reprenait le chemin de Rome. Diverses lettres que nous avons sous les yeux prouvent qu'il eut, à cette époque, l'intention de visiter l'Espagne. Guillaume Meyer, le fameux décorateur suisse, un de ses compagnons de Rome, lui envoyait même un plan très circonstancié du voyage qu'il projetait de faire.

La nature du talent de Robert nous donne la certitude qu'un séjour par delà les Pyrénées eût fait éclore sous son pinceau des productions de portée considérable. L'Es-

pagne, bien plus que l'Italie, convenait à son tempérament. Elle lui eût fourni les modèles qu'il affectionnait, ces types caractérisés de moines que son pinceau aimait à reproduire, des effets de lumière, des milieux décoratifs admirablement adaptés à son style. Les maitres espagnols, et entre tous ce merveilleux exécutant qui a nom Vélasquez, lui eussent indubitablement procuré, sur le portrait, des aperçus nouveaux. Il est vrai qu'à cette époque l'Espagne était, pour la plupart des artistes et des curieux, une terre encore vierge, et pour ce qui concerne Robert, les événements qui se passaient en Italie ne furent pas étrangers sans doute à son départ précipité pour la ville éternelle.

Depuis le mois de juin, Pie IX avait succédé à Grégoire XVI sur le trône pontifical. Les acclamations qui avaient accueilli son avènement allaient se changer bientôt en clameurs non moins assourdissantes chez une partie de la population, déçue dans ses espérances de réforme. L'orage, qui déjà grondait au départ de Robert, était précurseur d'événements graves dont, avant tous autres, les artistes devaient pâtir par l'éloignement des hôtes illustres que chaque hiver ramenait à Rome.

Dès la première lettre qu'il écrit, Robert se montre alarmé de la situation. Son séjour ne se prolongera pas au delà de l'hiver : « J'éprouve une indicible joie rien qu'en vous écrivant ces lignes, dit-il; mais me plaçant au seul point de vue de l'art, je pleurerai en m'éloignant d'Italie. »

Ce n'est pas qu'il dût trouver en Belgique de brillantes perspectives. Le marquis lui traçait un triste tableau de la situation de nos provinces.

« C'est à point que l'automne dernier vous avez quitté le sol de la patrie ; l'hiver a été lourd pour ses habitants, pour tous, en général, mais particulièrement pour ceux des Flandres qui, chassés par la misère, ont quitté leur pays et, comme des rongeurs, se sont répandus partout pour tâcher de vivre misérablement au compte de la charité. Il en est résulté une souscription continue, quête sur quête, la moitié enfin du pays mendiait pour l'autre..... Je vous laisse à penser ce qu'ont pu être les arts dans une pareille misère, eux surtout qui sont les enfants chéris du luxe, de l'aisance, de la richesse.

. . . .

» Au total, mon cher Alexandre, je vous félicite d'être où vous êtes ; vous y ferez mieux vos affaires qu'ici, » chose qui, soit dit en passant, ne devait pas du tout se réaliser.

C'est au milieu de ces graves préoccupations que Robert entreprend un tableau appelé à compter parmi les œuvres marquantes de sa carrière : *Signorelli peignant son fils mort*, toile commandée par M. Thys, avocat à Gosselies, un des grands amateurs du Hainaut. L'idée qu'il travaille pour la Belgique lui est chère ; elle contribue à soutenir son courage.

Bientôt la révolution de février 1848 vient ajouter une inquiétude de plus à celles qu'il éprouve déjà. Les nouvelles du pays sont peu rassurantes ; si la situation tarde à s'éclaircir, il volera vers les siens pour partager leurs périls.

Écrites à intervalles rapprochés, les lettres de Robert peignent son agitation, disent sa douleur en voyant

s'anéantir les chères espérances fondées sur le séjour de Rome.

Du 11 mars. « Si les événements se compliquent, les arts sont au diable! C'est doublement triste pour moi, après tant de sacrifices et au moment de moissonner quelque succès, de me voir arrêté dans la voie que m'ouvrait la fortune. C'est à en mourir de chagrin!... Tout allait si bien! Une année s'est écoulée sans que j'aie dû recourir à la caisse. Elle doit être bien réduite, cette pauvre caisse! Portaels est bien heureux d'avoir accepté sa place (1). Il augmente ma tristesse; le voilà qui renonce presque à son voyage d'Italie à cause des événements... Les étrangers s'en vont, nous abandonnent à notre triste sort. Hier encore on m'a fait des offres inacceptables. Avec cela, j'ai encore plus de chance que bien d'autres à qui on n'en fait pas du tout. Les résultats sont à peu près les mêmes. »

Du 16. « Le Pape a donné la constitution; elle dépasse les espérances; aussi, depuis deux jours, on est dans la joie et les fêtes. Espérons que chez nous tout ira pour le mieux aussi et que l'exemple du grand Pie IX arrêtera bien des périls. Pourtant je suis très inquiet. »

Du 27. « Ma position est critique. Pourrai-je même recevoir de l'argent? Si la crise financière nous gagne, je suis flambé. Je m'amuse peu et si mon portefeuille de Rome et des environs était complet, je partirais demain. Aussitôt mon tableau pour M. Thys fini, je ferai mes pré-

(1) Il était rentré en Belgique depuis quelques mois et venait d'être nommé directeur de l'Académie de Gand.

paratifs. Dites à M. Thys qu'on m'assure que c'est ce que j'ai fait de moins mauvais. »

Du 20 avril. « Tu ne pourrais croire à quel point je suis ennuyé en ce moment, écrit-il à son frère. Je suis démoralisé tout à fait et si tout était en ordre je partirais demain. Ne sois pas surpris si je t'annonce cette détermination sous peu. Au diable les révolutions! J'ai risque une grande partie du peu que je possédais; je croyais faire un bon placement en essayant d'acquérir un certain talent; ce placement commençait à fructifier, et voilà que ces brouillons de Français sont venus donner le signal de ma ruine! »

Portaels était revenu d'Orient avec un cheval arabe. Il l'avait laissé à Rome, en attendant son retour probable; Robert s'en servait pour faire des promenades hors des portes. Ce plaisir même allait lui être interdit, le cheval devant partir pour la Belgique.

Bientôt ce n'est plus seulement aux « brouillons de Français » que s'attaque notre peintre; c'est au pape lui-même qu'il s'en prend de la situation troublée de ses États. En somme, il fallait prendre un parti.

Comme toujours, dans ses moments de perplexité, Robert prend refuge auprès de son maître. Il lui trace un triste tableau de Rome à ce moment. « Ce soir peut-être le sang aura coulé. Quitter l'Italie sera pour moi un très grand chagrin; rester, c'est être continuellement témoin de scènes de désordre là où l'on jouissait, comme vous le savez, de la tranquillité du paradis. Les émotions qu'on éprouvait à Rome de votre temps sont bien changées, hélas! aujourd'hui. Nos conversations entre artistes roulent exclusivement sur les mouvements de troupes

en Lombardie. Je dirai même que nous ne pouvons plus trouver de sujets de tableaux, tant nos esprits sont imprégnés de cette politique qui est une vraie maladie contagieuse. Veuillez avoir la bonté de me tracer une voie pour sortir de ce chaos. Je sais bien qu'en Belgique la même maladie règne ; mais sévira-t-elle aussi longtemps qu'ici ? Je ne le crois pas.

» En attendant, et au milieu de tous ces désordres, je viens de signer un tableau qui figurera cette année au Salon de Bruxelles. Il représente le célèbre peintre de Cortone, Luca Signorelli, celui qui décora le dôme d'Orvieto, peignant le portrait de son jeune fils tué par accident. Un moine complète la scène. Le tout est d'un effet sobre et vigoureux qui pourra sembler noir si le tableau ne reçoit pas une lumière franche. Les figures, à mi-corps, sont de grandeur naturelle. Les amis sont unanimes à dire que c'est le moins mauvais d'entre mes tableaux.

» Reste à voir ce qu'on en dira chez nous, ce qui m'intéresse davantage. Je comptais faire quelque autre chose, mais le courage m'abandonne. »

La réponse de Navez ne se fait pas attendre. Elle offre un très grand intérêt. Aussi la reproduisons-nous en entier. Elle est du 14 mai 1848.

« Mon cher Robert,

» J'ai reçu avant-hier votre aimable lettre et commence par vous témoigner mes remerciements de la confiance que vous voulez bien avoir en moi et des sentiments d'amitié que vous m'exprimez.

» Je vous ai dit dans le temps tout le plaisir que le tableau que vous nous avez envoyé avait fait éprouver aux personnes qui l'ont vu et combien l'on en était satisfait au gouvernement. Depuis, Portaels n'a fait que nous assurer combien vous aviez fait de bonnes choses, supérieures encore à celle là, notamment le tableau que vous avez vendu à l'empereur de Russie. Tout cela m'a fait le plus grand plaisir et me rassure sur l'avenir qui vous est réservé. Cet avenir dépend de vous. Du talent, de la persévérance,de la conduite sont les seules garanties que nous puissions nous assurer ici-bas, et vous possédez ces qualités.

» Mais maintenant voici un bouleversement général au delà de toutes les prévisions et dans lequel les arts sont plongés momentanément comme dans un abime. Vous me demandez comment faire pour éviter d'y être entraîné, au besoin pour surnager. Je vous dirai que ni moi ni d'autres ici ne pourrions vous le dire.

» Les arts ici sont en stagnation; aucune commande de personne ni du gouvernement. Les événements politiques, bien qu'il ne se passent pas chez nous, ferment toutes les bourses. Le gouvernement a déjà touché par anticipation les deux tiers des impôts. Maintenant il frappe de nouveau par un emprunt de 40 millions.

» Il y a ensuite les malheureuses affaires de la Banque ou Société générale à laquelle le gouvernement devra venir en aide pour 25 millions et mettre tous les directeurs dehors pour faire marcher tout cela avec sagesse et prudence par des agents désignés par la Chambre des Représentants. Toutes ces éventualités, enfin, ont paralysé le mouvement des arts..

» Le ministre a déjà fait annoncer l'exposition prochaine, qui doit s'ouvrir le 15 août et dont les objets ne seront reçus que jusqu'au 31 juillet (terme fatal, observez-le bien); mais on ne sait encore où elle aura lieu.»

Après un exposé des locaux possibles et proposés, mais que le gouvernement refuse d'accepter pour ne pas obérer les finances, la lettre poursuit :

« Les commandes que les artistes ont reçues du gouvernement y seront exposées. Je ne connais que Wauters, van Brée, Mathieu et moi, avec mon grand tableau de l'*Assomption de la Vierge* pour Sainte-Gudule. Les autres sont des tableaux de genre et puis messieurs les statuaires.

» Quelques jeunes gens ont aussi reçu des commandes à titre d'encouragement. Vous voyez donc à quoi en sont les arts dans le pays et pour la vente et pour les expositions.

» J'en viens maintenant à votre position là-bas. Je vous dirai que si les arts continuent toujours à siéger, je dirai même à trôner à Rome, il vaut mieux pour votre carrière d'artiste et vos jouissances personnelles que vous y restiez. Mais si les événements enlèvent à Rome ce caractère artistique qui la rend si intéressante au monde civilisé, si le système démocratique, constitutionnel, républicain, etc., etc., vient diriger les arts, fussent-ils même dirigés comme chez nous, revenez dans votre patrie. Vous y trouverez au moins l'intérêt que trouve un compatriote de mérite.

» Dans tous les cas, vous ne pouvez bien juger de ce que vous avez à faire que lorsque vous viendrez à l'exposition prochaine; vous apprendrez à mieux connaître

votre valeur relativement aux autres, vous verrez mieux la marche que vous devez suivre. Isolé comme vous l'êtes de l'École flamande, de l'appréciation publique, vous ne pouvez connaître votre position. Je vous dirai pour vous rassurer que Portaels commence bien; que tout ce flonflon de l'École d'Anvers, cet absolutisme est tout à fait tombé et que ceux qui font de la peinture élevée et sévère reprennent bien la place qu'ils doivent avoir.

. . . .

» Ma femme et ma fille vous remercient; elles me chargent de vous faire leurs compliments. Adieu, je vous embrasse.

F.-J. Navez. »

Le 24 juillet, Robert annonce son départ, fixé au 4 août. Sauf événements imprévus, il traversera Paris.

C'est sans doute au cours de ce passage par la capitale française que doit se placer le petit incident comique rappelé par un journal anversois, en 1869, à l'occasion de la mort d'Albert Grisar.

Robert s'était lié intimement à Rome avec ce charmant compositeur. Pas mal de circonstances contribuaient du reste à les rapprocher. L'un et l'autre ils avaient eu à vaincre les préjugés de leur famille pour aborder les études de leur choix et, tous deux aussi, ils étaient venus demander des inspirations au beau ciel de l'Italie.

En rentrant à Rome, Robert n'y trouva plus Grisar, lequel, parti pour Naples pendant son absence, avait ensuite regagné Paris, où son *Gilles Ravisseur* obtint, à l'Opéra-Comique, un succès retentissant.

Robert, qui de tout temps fut un dandy, avait produit sensation dans le groupe des camarades avec un de ces pantalons flottants, à carreaux gigantesques, très bien portés en 1846. Grisar, autre élégant, ne se lassait pas, par manière de plaisanterie, de convoiter ce superbe vêtement. A la longue, Robert, un pince-sans-rire, le prit au mot.

Marché conclu, le compositeur déclara ne pouvoir s'acquitter que par acomptes et, en quelque lieu qu'il rencontrât son ami et créancier, il lui allongeait majestueusement une baïoque. La *scie* était devenue légendaire parmi les habitués du Greco.

Robert, en traversant Paris, se mit à la recherche de son ancien camarade, avide de le féliciter du succès, alors tout récent, de son opéra. Ayant découvert sa demeure, il y alla frapper, non pas au clair de la lune, mais de grand matin.

— Qui va là? — Moi. — Qui vous? — Robert. — Robert! j'ouvre.

L'attente fut un peu longue; mais enfin la porte s'ouvrit, encadrant le *maestro* revêtu du fameux pantalon — qui depuis, mais alors! — et la main tendue, non pour serrer celle de son ami, mais pour allonger six sous à l'inexorable créancier, avec ces mots : « Nous voilà quittes! »

Contrairement aux prévisions de Navez, le Salon de 1848 fut extrêmement brillant. Citer *les Derniers moments du comte d'Egmont* et *la Tentation*, de Gallait; *Jane Shore*, de Robert-Fleury; *André Vésale*, de Hamman; *la Sécheresse en Judée, le Simoun, Fatma la Bohémienne*, de

Portaels; l'*Abondance* et *Sainte Cécile*, de Van Eycken; *Bruxelles le matin*, de Joseph Stevens, c'est rappeler des œuvres demeurées populaires et d'ailleurs vulgarisées par la gravure et la lithographie. Leur voisinage n'empêcha pas le *Signorelli* d'obtenir un succès fort grand.

Le caractère, le bon goût, la discrétion, le coloris harmonieux de l'œuvre furent universellement loués.

« Peu de tableaux au Salon sollicitent moins les regards de la foule, écrivait dans l'*Indépendance* notre confrère Fétis, et peu cependant sont plus dignes d'attention. M. Al. Robert est un artiste d'avenir; il vient d'augmenter le nombre, encore très limité dans notre école, des peintres qui voient dans les procédés matériels de l'art le moyen d'exprimer une pensée. Il est simple et naturel à un âge où on n'est que trop porté à chercher des effets ambitieux. »

La *Revue de Belgique*, médiocrement portée à l'indulgence, donna du tableau une belle lithographie par Schubert, en regard d'un article non moins élogieux que celui de l'*Indépendance*.

« Un ancien élève de M. Navez, M. Alexandre Robert, qui habite Rome depuis plusieurs années, a obtenu un très légitime succès *Luca Signorelli, célèbre peintre italien, faisant le portrait de son fils mort par accident* est un tableau d'un sentiment très distingué. M. Robert avait à lutter contre un souvenir écrasant; personne n'a oublié l'admirable toile de Léon Cogniet, *le Tintoret peignant sa fille morte*. Le sujet était le même et il était difficile de ne pas y échouer. Le jeune artiste s'est tiré avec infiniment de bonheur de cette entreprise hasardeuse. Son œuvre est bien composée; la couleur, qui ne rappelle nullement

celle du maître, est sage et harmonieuse. On doit même reprocher à M. Robert un peu trop de sagesse; — qu'il ne craigne pas de tomber dans un excès d'audace; il faut avant tout qu'il évite d'être froid. En analysant le *Luca Signorelli*, on devine que l'artiste tremblait en peignant son œuvre; qu'il doutait de lui-même et n'osait espérer un succès. L'événement a prouvé que M. Alexandre Robert peut, sans présomption, avoir foi dans son talent. Qu'il nous permette une dernière observation.

» Luca Signorelli n'est-il pas plus artiste que père ? Ses yeux, qui interrogent le cadavre pour fixer sur la toile une image chérie, sont-ils assez affligés, et ne dirait-on pas plutôt le regard d'un peintre qui étudie attentivement le modèle?

» Cette œuvre n'en n'est pas moins fort remarquable. Nous l'envions à M. Thys, de Gosselies. »

L'observation de la *Revue* nous paraît mal justifiée. L'artiste triomphe de la douleur du père ; ainsi seulement le tableau pouvait avoir la signification voulue. En eût-il été autrement, il n'y avait plus de tableau et, au surplus, M. Thys, dans une lettre à l'auteur, le félicitait d'avoir compris le sujet comme nous venons de l'expliquer.

Citons encore le compte rendu de la *Renaissance*.

Après avoir averti ses lecteurs de ne pas confondre Alexandre Robert avec Robert-Fleury, — ce qui, par soi-même, est une manière de compliment, — le critique, médiocrement renseigné sur Robert, puisqu'il le prend pour un lauréat de l'Académie d'Anvers, ajoute :

« M. Alexandre Robert, s'il ne dément pas ses premiers succès, nous paraît être de l'étoffe dont on fait les bons peintres. Il a attaqué la peinture par le bon bout : l'expres-

sion. C'est le moyen infaillible d'attirer à soi les sympathies de la foule. En effet, on s'arrête devant la scène dramatique qu'il a représentée, parce qu'elle est conçue avec sentiment, avec vérité. »

Suit la description du sujet, avec ce commentaire :

« Rien autre chose dans ce tableau, mais tout cela est peint avec tant d'âme, que l'on est tout aussi impressionné que si le sujet était beaucoup plus important. La couleur de ce tableau ajoute encore à l'expression du drame qui y est représenté. Elle est conçue dans un parti pris de demi-teinte bien combinée ; elle est puissante, elle est vigoureuse et les oppositions sont ménagées avec art et avec une grande entente du clair-obscur. En un mot, c'est une bonne peinture qui fait honneur à M. Robert et promet beaucoup pour son avenir. »

Robert eut donc tout le succès possible. Il remporta la médaille d'or en même temps que Hamman, que Portaels, que Robert-Fleury, que Roelofs, que Kindermans, et, en dehors de la reproduction lithographiée dont il a été fait mention, son œuvre fit l'objet d'une grande estampe au burin, par Vander Sypen.

Dans une lettre par laquelle un des grands amateurs de la Hollande exprime le désir d'obtenir de lui un tableau, nous trouvons une opinion faite pour être recueillie, moins sans doute à cause de sa portée même, naturellement individuelle, que comme indice de l'importance attachée à la création, au moment où elle parut devant le public. De tous les tableaux du Salon, le *Signorelli* avait le plus profondément impressionné le correspondant de Robert.

En réalité, la valeur de la nouvelle toile de l'artiste

rejetait à l'arrière-plan tout son passé. Il semblait que son apparition fût spontanée, que le nom du peintre fût nouveau, et l'excellent accueil qu'il recevait du public garantissait l'avenir. Du coup, Robert conquérait l'attention, et le sort, une fois de plus, se plaisait, déjouant ses calculs, à faire tourner à son avantage les circonstances qu'il déplorait comme devant faire le malheur de sa vie.

Le but de son voyage en Italie était atteint : sa voie était tracée, il ne lui restait qu'à la parcourir avec persistance.

Et pourtant Robert avait la nostalgie de Rome. « *E una cosa certa, che quando la fortuna vorra favorirmi di qualche ordinazione di importanza, scapo via di quà e me ne vado a ritroverti per eseguirla. Preghiamo Dio insiem per avere quella grazia.* »

Ces lignes, nous les cueillons dans une lettre à Bevilaqua, un ami de la ville éternelle, écrite tout à la fin de 1848. Les vœux du peintre devaient rester inexaucés : il ne revit jamais l'Italie.

En 1850, le Gouvernement lui demanda le portrait du baron de Stassart pour la galerie des portraits des présidents des Chambres législatives, alors en voie de création. Ce fut pendant plusieurs années l'unique commande qu'il eut de son Gouvernement. Comme portraitiste, il avait su se faire une vogue considérable et parvenait difficilement à satisfaire aux demandes qui lui arrivaient nombreuses, tant de Bruxelles que de la province, ce qui, forcément, le retenait en Belgique.

Le Salon de Bruxelles avait jeté les bases de sa répu-

tation; celui de Gand devait définitivement la consacrer. Outre le *Signorelli*, Robert y avait mis deux productions nouvelles, une figure de moine, intitulée : un *Regret*, et un portrait de M. Limnander, parent du compositeur de ce nom. En même temps que le *Signorelli* retrouvait la faveur qui accueillit sa première apparition, le *Regret* fut l'œuvre marquante du Salon. Aussi tous les journaux lui accordèrent-ils la première place dans leurs revues :

« C'est quelque chose d'infernalement beau, » dit le *Messager de Gand*, pour qui le regard rêveur du cénobite cache les plus noirs desseins.

Robert y était allé cependant avec une absolue candeur. Retiré du monde, son jeune dominicain n'a pas, en prononçant ses vœux, trouvé au fond du cloître l'oubli si complet du passé que celui-ci ne vienne encore troubler ses méditations. C'est du moins ainsi que nous comprenons le sujet.

Pour quel motif la très jolie estampe qu'en a laissée Franck, après un premier tirage de cinq cents épreuves avec le titre : *Un Regret*, devint ensuite *Méditation*, il nous est impossible de le dire. Contentons-nous de constater le fait pour l'information des collectionneurs. A tout prendre, les deux titres se valent. Le jeune reclus est appuyé sur une pile de livres et rien n'empêche quelque question de casuistique de le préoccuper.

Des nombreux sujets de l'espèce que nous a laissés Robert, celui-ci mérite d'être envisagé comme le morceau capital. La tonalité est lumineuse, le modelé solide, le dessin irréprochable. Le froc est excellemment drapé.

On parla beaucoup de cette peinture, tant à cause de

son mérite que d'une circonstance spéciale que son succès rendit intéressante.

Robert avait bien pu rapporter d'Italie sa collection de robes monacales : ce qu'il n'avait pu rapporter que dans ses souvenirs, c'était le type le plus convenable aux personnages destinés à endosser ses défroques. Bien que le moine fût assez voulu en Belgique à cette époque, le difficile était de sortir de la banalité.

Robert éprouvait parfaitement la vérité du proverbe que l'habit ne fait pas le moine.

Alors que faire? Se contenter d'un modèle quelconque. Ayant trouvé dans son arsenal d'hommes à gages un jeune blond d'un type à pouvoir convenir, Robert lui proposa la tonsure pour de vrai! Que la proposition fut accueillie avec hésitation, on le devine! L'on parla beaucoup, dans les ateliers, de cette petite aventure et des offres alléchantes que le peintre avait dû faire pour la mener à bien.

Il en coûta gros, en séances et en gratifications. Mais la réussite était au bout. Elle fut complète.

Le portrait de M. Limnander eut sa part de succès. On signala la tête comme « une des études les plus achevées et les mieux senties qui se pussent voir ». La pose était d'ailleurs d'une crânerie appropriée à la tournure du personnage.

La municipalité gantoise s'empressa de faire l'acquisition du moine pour son musée; il en reste une des productions les plus intéressantes, parmi celles de l'école moderne.

S'il n'avait suffi de ses œuvres pour créer à Robert une réelle popularité à Gand, sa liaison avec Portaels

aurait contribué largement à lui faire dans la capitale des Flandres un vaste cercle de relations. Aussi, quand Portaels, à la suite de son mariage avec Mlle Navez, jugea devoir abandonner ses fonctions directoriales pour se fixer à Bruxelles, Robert se trouva désigné d'un accord unanime pour recueillir sa succession.

Porté en première ligne par le Conseil académique sur la liste des candidats, ses chances paraissaient à ce point certaines qu'un soir, en rentrant de Bruxelles, un ami, M. Ernest van Loo, des mieux en mesure d'être renseigné, lui annonçait sa nomination, « heureux d'être le premier à pouvoir le féliciter ».

Mais la lettre était du 26 octobre et le conseil communal ne devait statuer que le 2 novembre. Et ce jour-là, M. Dhuyvetter, le secrétaire de l'Académie et de la Société des beaux-arts, écrivait à Portaels : « Je n'ai pas le courage d'écrire directement à Robert; le conseil communal a nommé M. Théodore Canneel, nomination motivée par sa qualité de Gantois. »

Non seulement Robert se résigna de bonne grâce, mais cédant à l'impulsion de ses sentiments affectueux pour Canneel, il fut des premiers à lui envoyer ses félicitations.

La lutte avait été courtoise, la défaite était sans aigreur.

On peut reproduire ici les lignes qu'il reçut en retour. Elles sont également honorables pour lui-même et pour son correspondant. Elles ont du reste l'avantage de nous éclairer sur la vraie signification de l'échec.

« Mon cher Robert,

» Je reçois à l'instant votre lettre ; elle me cause un indicible plaisir. Je ne veux point plaisanter ni mettre en doute votre sincérité ; je n'attendais pas moins d'un camarade et d'un ami ; de plus, je regrette que la commotion des premiers jours m'ait empêché de vous prévenir en vous écrivant le premier, car je vous dois une explication sur le sens que vous ou d'autres pourriez attacher au vote de notre conseil communal. Une phrase de votre lettre même, mon cher Robert, me prouve que je n'ai pas tort en parlant ainsi.

» Je vous déclare donc que ceux qui croient voir dans ma nomination une classification portant sur le talent ou les capacités des candidats sont dans l'erreur. Un obstacle insurmontable était la langue flamande, généralement parlée à notre Académie et que vous ne possédez point. Voilà la raison vraie du petit nombre de voix que vous avez obtenu ; toute autre est fausse, car votre beau succès ici est toujours vivace parmi nous et personne, à Gand, ne parle du talent de mon ami Robert que dans des termes que je veux épargner à votre modestie. »

C'était, pour Robert, le moment de se souvenir de ce que lui écrivait un jour Navez, dans une lettre reçue pendant son séjour à Rome : « N'acceptez jamais de fonctions publiques, fussent-elles même relatives à votre art. Elles absorbent votre temps, troublent votre tranquillité, et lorsqu'on veut les remplir avec zèle, elles vous occu-

pent à tel point que votre art n'est plus que l'accessoire de vos occupations. »

Il avait d'ailleurs conquis, à cette époque, une situation qui lui permettait de se consoler de son échec. Si la valeur de ses productions, autant que sa naturelle réserve, le dispensaient également de recourir à la recherche des effets de mise en scène par lesquels certains confrères arrivaient à captiver l'attention du public, en revanche la correction de ses procédés et l'agrément de ses relations l'avaient fait grandement apprécier dans les milieux distingués où se recrutait sa clientèle.

Ses allures de parfait gentleman et le charme de ses œuvres aidant, on s'explique qu'il fût le portraitiste en vogue dans les sphères de la société auxquelles son éducation lui donnait un naturel accès.

Le portrait, sans aspirer au rôle qu'il a assumé depuis, était, il y a un demi-siècle, tenu pour une spécialité réclamant des aptitudes très particulières et ne se signalait au premier plan qu'à la condition de répondre à un ordre d'exigences dont, par la suite, il a été tenu beaucoup moins compte.

On savait sans doute alors, autant qu'aujourd'hui, mesurer l'importance d'un portrait à sa valeur matérielle; cela n'empêche qu'on réclamait du peintre un certain souci de l'apparat dont on s'est, depuis, notablement désintéressé. Du goût dans les ajustements, de la grâce dans l'attitude des portraits féminins; pour les hommes, de la dignité, une sorte d'affirmation de l'importance du rôle qu'ils assumaient. On anticipait peu qu'un jour viendrait où, comme dans cette charge de la *Vie de Bohême*, une robe de chambre passée aurait la préférence sur

l'habit habillé pour perpétuer le souvenir des citoyens en situation de se faire peindre !

Il répugnait à Robert de souligner les côtés désavantageux, au besoin un peu grotesques du modèle, pour donner plus de relief à une personnalité. Son pinceau avait acquis une grande souplesse en même temps que sa palette se débarrassait des tonalités assombries, bien adaptées à un sujet de la nature du *Signorelli*, mais médiocrement en rapport avec d'autres d'une nature moins dramatique.

A dater de 1850, des clartés plus vives éclairent sa peinture. Il aime à fouetter ses carnations de tons gris et fins. Dans ses portraits, l'accessoire est disposé avec goût, l'ajustement enlevé avec adresse. Sans démériter de l'approbation des artistes, il conquiert celle des profanes.

Une correspondance que nous avons sous les yeux nous fait souvenir d'un portrait de la reine Louise que lui demanda l'Institut des Beaux-Arts, de Bruxelles, au lendemain de la mort de cette princesse regrettée. L'image devait être reproduite en gravure pour les membres de ladite association. Le projet n'eut qu'un commencement d'exécution. Robert était d'avis que l'on ne pouvait arriver à un résultat tout à fait satisfaisant dans les conditions où devait se faire le travail. Nous nous bornons à rappeler le fait pour prouver la conscience du peintre.

On ne vit aucune de ses œuvres à l'important Salon de 1851; en revanche, il participa à la décoration de la belle salle de fêtes érigée pour le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles par notre confrère Balat. Avec les principaux artistes belges, nombre d'étrangers de

marque avaient concouru à ce majestueux ensemble. On loua fort le panneau décoratif de Robert, représentant *Charlemagne ordonnant la construction du dôme d'Aix-la-Chapelle.*

A Anvers, l'année suivante, parurent, avec un très grand succès, les effigies du vicomte et de la vicomtesse de Jonghe. Pour la première fois, l'artiste y recourt à des fonds d'un gris jaunâtre clair, que d'autres adopteront à leur tour, sans grand avantage, à ce qu'il nous semble, pour l'effet de leurs peintures.

Il y avait peut-être quelque mérite à vaincre les difficultés de la combinaison, mais nous n'avons jamais pu nous défendre de trouver que l'espèce de concession faite aux effets de la photographie, alors à ses débuts, ajoutait médiocrement au charme d'une peinture où le personnage s'enlève en silhouette.

Robert attendit longtemps la réalisation de l'espoir qu'il exprimait à Bevilaqua, dès la fin de 1848, d'être appelé par son gouvernement à lui donner quelque travail d'importance. Bientôt après son retour d'Italie, pareille commande eût été une sorte de consécration de son succès de 1848; différée de six ans, comme elle le fut, elle devait causer une joie beaucoup moins intense.

En effet, dans l'intervalle, les vues s'étaient considérablement modifiées sur le rôle de la peinture d'histoire et sur la manière de la comprendre. Incontestablement, la valeur des scènes d'apparat tirées de l'histoire nationale avait notablement baissé. Et Robert lui-même, bien qu'il fût au nombre des adversaires les plus décidés du réalisme, n'avait pas été sans subir son influence en

composant la vaste page qu'il envoya au Salon de 1854, en même temps que divers portraits, remarquables et remarqués.

Le sujet dont il fit choix lui avait été inspiré par la lecture de l'*Histoire de l'ordre de Saint-Jérôme,* du P. de Siguenza, où sont racontés d'une manière émouvante les derniers jours de Charles-Quint, la même source où ont puisé Stirling, Gachard et Mignet pour leur histoire de la retraite de l'empereur au couvent de Yuste. Robert intitulait son tableau : *Charles-Quint devant la mort.*

Le moment choisi par le peintre est celui où, après avoir assisté à la messe funèbre que, par un étrange caprice, il voulut, de son vivant même, faire célébrer pour le repos de son âme, Charles s'absorbe dans la contemplation de quelques peintures qu'il a emportées dans sa retraite : le portrait de sa femme, qu'il doit bientôt rejoindre dans l'éternité, et le fameux tableau du Titien, connu sous le nom de *la Gloria,* où lui-même et les siens sont admis dans la gloire des bienheureux. La méditation fut longue, si longue même que Mathys, le médecin de l'empereur, constatant le trouble qui se peignait sur son visage, chercha plus d'une fois à l'interrompre. Enfin, le frisson ayant gagné le malade, il se tourna vers le praticien, et lui dit d'une voix éteinte : « Je me sens mal. » On le porta sur son lit; il ne devait le quitter que pour le sépulcre.

L'épisode, on le voit, était digne de tenter le pinceau. Robert lui donnait pour théâtre un cloître. Tandis que les moines s'occupent d'emporter les ornements funèbres qui, bientôt, reparaîtront pour les funérailles, réelles cette fois, de l'hôte impérial de leur couvent, Charles-Quint, assis dans un fauteuil, au centre du tableau, se

détourne avec angoisse de l'œuvre du Titien que dressent devant lui des personnes de son entourage.

Cette toile qui, sous bien des rapports, méritait de compter pour l'œuvre capitale de son auteur, reçut un accueil assez froid. Elle avait cependant du style et du caractère, un beau coloris, enfin se distinguait par une exécution remarquablement facile et élégante.

On épilogua sur le visage de Charles-Quint, décomposé par la maladie autant que par l'émotion, et l'on trouva que le moment choisi par le peintre répondait peu à la dignité du personnage. La caricature s'en mêla même quelque peu. Il n'est guère douteux que, revue aujourd'hui, l'œuvre ne produisît une impression très différente et qu'elle ne tînt fort dignement sa place dans notre galerie nationale.

D'ailleurs, quelques parties donnaient prise à la critique, notamment la tête du personnage agenouillé à la gauche de l'empereur et qui lui présente le tableau; il était facile de remédier à cela. Mais Robert, donnant un rare exemple de modestie et de conscience, n'entendait livrer à son gouvernement qu'un travail reçu avec une faveur unanime. Il garda donc sa toile et, bien des années plus tard, après l'avoir remaniée, la joignit au contingent belge de l'Exposition de Buenos-Ayres où, dès l'abord, elle obtint un succès tel que le gouvernement argentin en fit l'acquisition pour la placer au palais présidentiel.

Le Salon de 1854 n'en fut pas moins pour Robert l'occasion d'un des succès les plus éclatants de sa carrière.

Avec le portrait officiel du prince de Ligne, président du Sénat, très bien venu, il avait exposé une effigie de M. Adolphe van Soust de Borkenfeld, de la direction des Beaux-Arts.

Heureusement servi par un modèle de tournure élégante, Robert avait fait de ce portrait une création absolument remarquable. Voici ce qu'en disait, entre autres, M. Alphonse de Calonne, dans un article de la *Revue contemporaine* :

« Je veux dire quelques mots d'un portrait de jeune homme, joli garçon, campé sur la hanche, blonde moustache à la lèvre, noir vêtement sur les épaules. Ceci est une véritable composition, du meilleur goût, d'une excellente exécution, de l'ordre le plus élevé. La touche en est libre et ferme, l'arrangement élégant et simple, le dessin pur, le modelé solide, la tête fort distinguée, la main nue fort belle, l'ensemble harmonieux et presque poétique. Ce portrait est, à mon sens, le meilleur morceau qui soit sorti cette année des ateliers belges. L'auteur a sagement évité le fracas des étoffes ou les puérilités des colonnades; son fond est tout uni, d'un gris lumineux qui donne une grande valeur à la silhouette. » Il n'est pas souvent arrivé à la critique parisienne d'honorer d'un si complet éloge une œuvre de l'École belge.

En 1855, le portrait de van Soust représenta seul son auteur à l'Exposition universelle. Ceux que leurs souvenirs reportent jusque-là n'ont pas oublié l'accueil extrêmement favorable qui lui fut fait à Paris même.

M. de Calonne, ayant été amené à protester dans les colonnes de l'*Indépendance* contre le reproche d'avoir jugé l'École belge avec une malveillance systématique, fonde sa justification sur le bien qu'il a dit du portrait de Robert.

« C'est en ces termes que je parlais d'un tableau

belge que personne n'avait encore signalé d'une façon particulière à l'attention du public. Cette toile, vraiment très remarquable, que j'étais seul à placer hors ligne, elle nous est arrivée à Paris, et voilà qu'à peine l'Exposition ouverte, chacun s'empresse de la proclamer la meilleure de toute l'École belge et de découvrir en elle un chef-d'œuvre. J'aurais quelque raison de m'enorgueillir si je voyais là autre chose qu'une justification toute naturelle de ma sincérité. »

En citant ces lignes, nous nous soustrairons nous-même au reproche de partialité.

Au surplus, il serait aisé de multiplier les mentions élogieuses dont fut l'objet, de la part de la critique parisienne, le portrait de notre confrère. Parmi les artistes, il ne fut pas moins favorablement jugé. Eugène Delacroix, — Arthur Stevens l'assure dans une lettre à Robert, — en fit un chaleureux éloge.

Combien d'autres, à la place de notre confrère, eussent mis à profit pareil succès pour briguer sur la scène parisienne une place en évidence. Il entrait si peu dans les habitudes de Robert de recourir à la réclame, qu'il fallut presque lui faire violence pour le décider à venir à Paris, non pour savourer les joies du triomphe, mais pour exécuter des travaux importants.

M. Clément de Ris, alors attaché à la direction des Beaux-Arts, faisait, à cet effet, les plus pressantes instances auprès des amis du peintre, divers personnages de marque ayant manifesté le désir d'obtenir de lui leur portrait.

Effectivement, Robert se voyait bientôt appelé à l'hon-

neur ambitionnable de peindre le comte de Morny, alors à l'apogée de sa puissance.

Il ressort des lettres que nous avons sous les yeux que le président du Corps législatif fut un modèle assez irrégulier et que le portrait mit un temps considérable à s'achever. Il y fallut revenir à vingt reprises, et l'on parla même quelque peu de l'obligation où se trouva plus tard le peintre d'aller à Paris pour y ajouter les moustaches par lesquelles, au cours de son ambassade en Russie, le frère utérin de l'Empereur avait remplacé cette manière peu gracieuse de porter la barbe, très en honneur sous le vieux régime, de ne laisser qu'un bouquet de poils sous le nez.

Morny, peint par Robert, est bien l'homme que retrace le comte d'Alton-Shée dans ses *Mémoires*. Sans être véritablement beau, il a la physionomie fine et bienveillante, de l'élégance, de la distinction. Avec cela d'une taille avantageuse, il porte bien le costume de ville du diplomate, traversé par le cordon de la Légion d'honneur. Debout, plus qu'à mi-corps, il relève, d'une main gantée de gris, le pan de son manteau doublé de velours. L'autre main est pendante.

Officielle, cela va de soi, l'image ne manque pas de charme. La tête est d'un modelé correct et fort intéressante; on songe involontairement à Olivarez; les mains ne sont point mauvaises En revanche, l'habit, d'une coupe irréprochable et très ajusté, eût gagné à être d'un jet plus libre. Les portraitistes anglais ont mieux esquivé ce genre d'écueil. Si pourtant nous tenons compte du goût de l'époque, nous pouvons ratifier les justes éloges dont fut l'objet cette nouvelle production de notre confrère.

Morny en fut d'ailleurs très satisfait car il la légua au Musée de Clermont-Ferrand, où elle est toujours.

On en connait une estampe très développée de Franck, publiée par Goupil. L'œuvre, on le voit, fit honneur à l'École belge.

Le succès de Robert comme portraitiste devait avoir pour conséquence en quelque sorte inévitable d'absorber presque entièrement son activité au profit d'un genre qui mettait avantageusement en relief ses aptitudes. Si quelque sujet de fantaisie le tente, on le voit revenir avec prédilection vers les motifs préférés de sa jeunesse studieuse et, tout spécialement, vers ces groupes de moines qui avaient si bien servi ses premières aspirations. Aussi, lorsque, vers 1866, il mit la main à la grande toile dont il restait redevable au Gouvernement pour remplacer le *Charles-Quint*, il était naturel de le voir choisir une scène dont les seuls acteurs seraient des moines.

Composition d'une quinzaine de personnages, de grandeur naturelle, le *Sac d'un couvent d'Anvers au XVIe siècle* est un fort dramatique épisode.

Réfugiés dans la crypte de leur église, les moines y sont poursuivis par une soldatesque avide de pillage, et surpris au moment où, précisément, ils s'occupent de mettre en sûreté les vases sacrés, les reliquaires, en un mot le trésor de la communauté. Déjà la porte de leur retraite cède sous l'effort de l'envahisseur. Presque tous, sinon tous, ont fait le sacrifice de leur vie. Soustraire à la profanation les objets du culte est désormais leur souci principal. Seul, à l'avant-plan, un jeune moine s'est prosterné en muette oraison. De sa main gauche il tient

le crucifix; sa main droite serre une hache de combat. S'il renonce au martyre, il sera le défenseur de sa foi. Son visage reflète le combat qui se livre dans son âme. Au Musée de Bruxelles, devant l'œuvre de Robert, presque chaque jour, on peut voir les visiteurs longuement arrêtés en contemplation devant la scène émouvante évoquée par son pinceau. Le nom de l'auteur pourra échapper à beaucoup; le souvenir du tableau ne s'effacera de la mémoire d'aucun.

Robert n'a plus rien à nous apprendre sur la variété et l'étendue de ses moyens, mais l'importance de sa composition, les expressions qu'elle motive, la mise en scène qu'elle réclame, tout cela dénote un effort de beaucoup supérieur à la disposition plus ou moins heureuse d'un modèle de hasard, abstraction faite encore des conditions de style nécessitées par un morceau de tel développement. A ces titres divers, l'ensemble occupe dans l'œuvre de son auteur une place considérable. Robert a fait autre chose, nous hésitons à dire qu'il ait fait mieux.

L'ordonnance sage, la touche large et facile, la forme ample, tout cela est à louer sans réserve. Le principe de coloration nous charme moins. Par malheur, il était la conséquence presque fatale du costume choisi par le peintre. Ses moines se meuvent dans une atmosphère rousse peu avantageuse. Si au lieu de prendre pour personnages des carmes, le peintre eût fait choix d'un ordre à la robe grise, de dominicains à la robe noire et blanche, la note eût été à la fois plus franche et plus harmonique. Mais il est visible que Robert, en abordant une toile de dimensions si conformes à celle qu'on avait

vue précédemment, avait à cœur d'éviter le reproche de redite.

La préoccupation, louable à tous égards, ne servit pas complètement ses intentions.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'elle parut au Salon de 1866, sa grande page y obtint un franc succès. Chevalier de l'Ordre de Léopold depuis dix ans, le peintre fut, à cette occasion, promu au rang d'officier. De nombreux confrères et amis se réunirent en un banquet pour le fêter.

Dans l'ensemble de plusieurs centaines de productions formant l'œuvre de Robert, quantité de morceaux seraient à rappeler d'une manière spéciale. Nous ferions un volume rien qu'à recueillir les mentions élogieuses dispersées dans la presse, touchant les portraits qui, durant l'espace d'un demi-siècle, figurèrent à nos salons de peinture sous la signature de notre confrère.

Moins encore par l'intérêt des personnalités dont ils perpétuent l'image que par le charme d'une exécution consciencieuse et d'un arrangement distingué, ils s'imposaient à l'attention du public.

A l'exception des présidents des Chambres législatives : le baron de Stassart, le prince de Ligne, le comte de Mérode-Westerloo ; MM. Hubert Dolez et Descamps, Robert n'a laissé qu'un nombre limité de portraits officiels. Nous ne connaissons pas le portrait de Léopold II, comme duc de Brabant, qu'il fut chargé de peindre pour le sultan. Les enfants du comte de Flandre, le regretté prince Baudouin et la princesse Henriette, étaient fort jeunes encore lorsqu'il fut appelé à l'honneur de faire le portrait qui orne un des salons du palais de la rue de la Régence.

D'une manière générale, ses personnages sont en costume civil. On pourrait appliquer à presque tous les lignes qu'une feuille bruxelloise consacrait au portrait de M. Rey aîné, un de nos grands industriels.

« Ah! si M. Robert, assis devant M. Rey aîné, s'était dit : « Van Dyck aurait fait ceci ou cela, » quelle déception l'œuvre achevée! Mais il a observé sincèrement l'homme qu'il voyait et non comme l'eût fait Van Dyck ou tout autre grand maître. C'est bien M. Rey aîné, peint par M. Robert. Voilà la sincérité, qualité de premier ordre, sans laquelle un artiste restera toujours dans les rangs inférieurs. Aussi, c'est surtout la tête qui attire le regard dans ce portrait; elle vit de sa vraie vie et non de cette existence factice que lui eussent donnée tant d'autres peintres plus préoccupés de peinture que de nature.

» Quant aux vêtements, — eh bien, ils sont parfaitement modernes. M. Rey ne se donne point de costume excentrique : il est vêtu de l' « affreux » habit noir et d'un pardessus doublé de velours brun; il a des pantalons, d'horribles pantalons qui font à peine un pli, et des bottes vernies. Qui donc ce détail choque-t-il? En quoi M. Rey aîné a-t-il moins de style que tel amiral hollandais peint par Bol ou Van der Helst?

» ..... Le talent de M. Robert est très individuel. C'est bien son étude et son impression qu'il donne. Mais, outre cela, c'est un talent ferme, profond et modeste, c'est-à-dire qu'il faut l'analyser, qu'il ne se livre point aux premiers regards et que ce qui ne se comprend pas tout de suite n'est pas ce qu'il y a de plus mauvais en lui.

» Harmonie sobre, quoique colorée; distinction, finesse et puissance; ajoutez à cela une sincérité rare. M. Robert

est-il réaliste? A coup sûr, il poursuit l'étude de la réalité avec une ténacité qu'on ne peut que louer. La vérité, sans doute, c'est qu'il se préoccupe peu de technique et d'éclectisme, de philosophie et d'esthétique. »

Cependant, tout dégagé qu'il fût des souvenirs importuns, Robert a voulu exceptionnellement songer à Van Dyck en peignant le portrait en buste de Paul Hagelstein, son confrère danois mort à Bruxelles.

Inspiré très certainement par la physionomie fine, par l'expression rêveuse, par le teint mat de son modèle, le peintre a d'autant plus ouvertement songé au mélancolique portrait de Duquesnoy, par Van Dyck, de la galerie royale, — dont, au surplus, il avait été un jour autorisé à faire la copie, — qu'il a revêtu son personnage du costume du XVIIe siècle : le pourpoint et la fraise tombante de la plupart des artistes représentés dans l'*Iconographie*. Datée de 1867, cette effigie, à la fois intéressante et remarquablement venue, appartient aujourd'hui au Musée de Bruxelles

Nous ne songeons pas, chose naturelle et d'ailleurs superflue, à analyser ici tous les portraits de Robert. Outre que nous n'en connaissons qu'un nombre relativement restreint, son style se caractérise à suffisance par les échantillons typiques déjà mentionnés. Cependant, nous tenons à ne point passer sous silence deux excellentes créations qui parurent en 1860 au Salon de Bruxelles : le portrait de Suys, qu'on peut voir au Musée d'Anvers, dans la galerie des Académiciens et celui d'Ernest van Loo, lequel appartient aujourd'hui à notre confrère Portaels, ami intime, comme Robert lui-même, du sympathique jeune homme que la mort venait d'enlever au moment même où s'achevait son effigie.

Bien que, nécessairement, pour quelques-uns, cette circonstance dût valoir à l'image un intérêt plus qu'ordinaire, la masse du public la jugea sur son seul mérite artistique.

« Ce beau portrait, traité dans un style plein de noblesse et de distinction, écrit dans le *Journal des beaux-arts* notre confrère Siret, compris et peint dans une gamme de tons clairs, est une des œuvres les plus savantes du Salon. Le tête blonde, fine et intelligente du modèle se détache sur un fond vert assez tendre. Jusqu'au bas du tableau les tons s'harmonisent avec une incroyable entente et donnent une vie extraordinaire à ce portrait. M. Robert partage avec M. De Winne les honneurs que le public décerne aux portraitistes de 1860. S'il y a plus de spontanéité chez M. De Winne, il y a plus d'étude chez M. Robert. »

A son tour, dans le *Précurseur* d'Anvers, d'ordinaire peu prodigue d'éloges pour les artistes bruxellois, M. Gressin-Dumoulin, après avoir constaté la rareté des bons portraits modernes et dit pourquoi ils font époque autant que les bonnes peintures historiques, ajoute :

« Parmi les peintres qui traitent ce genre avec un talent supérieur, je citerai M. Robert qui expose cette année le portrait de M. E. van Loo, le paysagiste de regrettable mémoire.

» Le portrait de M. van Loo est, comme celui de M. van Soust, une œuvre pleine d'observation et de sentiment, du meilleur style et d'une couleur admirable de délicatesse et de vérité. On a dit que la tête n'était pas assez finie. Pour qui sait dans quelles conditions cette toile a été peinte, alors que la mort est venue enlever à

l'artiste son modèle, il nous semble que la critique adressée à cette peinture porte précisément sur un de ses titres à l'approbation des esprits sérieux.

» Qu'importe le fini, si l'esprit du modèle est là, si son caractère revit dans cette toile? Le peintre n'a rien voulu ajouter après coup à la nature et nous l'en félicitons Son portrait, pour tous ceux qui ont connu M. van Loo, est une des œuvres les plus touchantes qui pussent sortir du pinceau d'un artiste. Il rend à la tendresse d'une famille un fils qui en était la joie et l'orgueil. Quelle reconnaissance ne doit-elle pas à l'artiste qui, pour elle, a accompli ce miracle! »

L'appréciation du *Journal de Bruxelles* est également élogieuse. La voici :

« Le portrait de M. van Loo est la plus belle oraison funèbre qu'un artiste, qu'un poète pouvait faire sur une tombe. La vérité de la ressemblance, le sentiment de la physionomie, l'expression, la couleur, la vie, tout s'y retrouve. Plus d'un ami de M. van Loo a senti ses yeux se mouiller, frappé par l'illusion, devant cette toile qui rappelle si bien le modèle. »

Pareille unanimité dans l'éloge dénote à toute évidence la légitimité du succès de Robert.

Trente années nous séparent de l'apparition de l'œuvre si favorablement accueillie par ses contemporains. La Belgique a vu depuis se multiplier les portraitistes; elle en compte dont la réputation a dès longtemps franchi ses frontières. Si la conception générale de leurs œuvres diffère de celle de Robert, la légitimité de ses succès, à lui, n'en est nullement réduite. Autant qu'eux, par principe comme par tempérament, il se montrait d'abord

soucieux de la vérité, et nous ne sachions point que, dans le vaste cercle de ses modèles ou de leur entourage, l'œuvre de ses mains ait manqué de donner pleine satisfaction.

Nous n'insisterons point sur l'importance des portraits de Robert au simple point de vue de la ressemblance. La ressemblance est évidemment une des qualités du portrait; c'en est aussi une qualité essentiellement séparable de la valeur que doit revêtir l'œuvre pour les indifférents, surtout pour les artistes. S'il n'en était ainsi, nous pourrions, à bon droit, nous désintéresser des innombrables effigies anciennes qui peuplent nos musées. Il n'en est pas moins vrai que le scrupule d'une ressemblance fidèle entrait pour une part considérable dans le succès des œuvres de notre confrère.

Le hasard nous a permis de constater jusqu'à quel point était poussé ce scrupule.

Dans le petit voyage que nous avions voulu faire au pays de Charleroi, principalement en vue d'étudier les peintures laissées par Robert à Trazegnies et dans les environs, excursion au cours de laquelle nous avions vu, à la maison communale de Trazegnies, le portrait du bourgmestre, M. Larsimont (1878), dans le village même, celui de M. Jules Philippe, exécuté en 1886 à la suite d'une promesse faite à l'occasion d'une tombola de bienfaisance, nous fûmes admis à voir, à Gouy-lez-Piéton, chez M. Al. Delval, deux portraits de Robert datés de l'année même de sa mort, et qu'il est permis de ranger parmi ses meilleures productions. M. Delval était absent, mais notre visite au château ne fut point infructueuse, grâce à l'obligeance que voulut bien mettre Mlle Delval à satisfaire à son objet.

Le soir, regagnant Bruxelles, nous vîmes prendre place dans le wagon un monsieur qui, tout d'abord, nous apparut comme une vieille connaissance. C'était M. Delval en personne, et à ce point conforme à son portrait qu'il fallut un certain effort pour nous convaincre que l'honneur de lui être présenté n'était pas une formalité superflue. Elle l'était d'autant moins, que nous lui dûmes d'obtenir sur la jeunesse du peintre un certain nombre d'informations précieuses pour notre travail.

Si Robert, en vieillissant, avait gardé l'entrain de sa jeunesse, s'il n'avait rien perdu de sa verdeur ni de la dextérité de son pinceau, il restait inflexible en ce qui concerne les principes qui avaient guidé ses premiers pas et présidé à la conception des œuvres de toute sa carrière. Mais on lui eût appliqué à tort l'*impavidum ferient ruinæ* d'Horace. Il n'avait pu assister, spectateur indifférent, à l'abandon des principes qui, à ses yeux, devaient constituer la force, décider de la grandeur de l'œuvre artistique, lui permettre de triompher des vicissitudes du goût, de résister à l'épreuve du temps.

Comme directeur de la Classe des Beaux-Arts de notre Académie, où, à dater de 1870, il était venu occuper la place laissée vacante par son vénéré maître, il fut appelé à porter la parole dans la séance publique du 28 octobre 1888.

Son discours retentissait comme un cri d'alarme et revêtait une forme d'autant plus solennelle qu'il était le fruit d'un plus long recueillement. Quelques passages en diront la portée.

« Depuis l'antiquité, disait Robert, l'enseignement du dessin a été considéré comme l'apanage des Académies,

sanctuaires chargés d'en conserver les principes les plus purs. Il est la base des arts graphiques et plastiques, son élément essentiel d'existence.

» Selon le sentiment qui se dégage déjà de la soi-disant école, qui s'exhibe en vue de se créer droit de cité dans ce grand mouvement qui s'appelle la marche continue de la civilisation, à laquelle la peinture contribue également, les principes académiques seraient d'un autre temps. L'école nouvelle serait celle de la véritable étude de la nature, c'est-à-dire telle qu'il faut rendre celle-ci et contrairement à la manière dont elle a été interprétée jusqu'à nos jours. »

C'est contre cette idée que proteste avec énergie l'orateur.

« Considéré sous son aspect général, c'est surtout à la tradition que s'attaquent les exhibitions des novateurs. Rien n'est néfaste, à vrai dire, comme la tradition lorsque celle-ci aboutit à faire de l'art un métier. Le respect sans limite des doctrines de l'atelier, sans que l'artiste se retrempe à chaque instant dans la nature, ne peut aboutir qu'à l'impuissance. » Aussi, ajoute Robert, le respect de la tradition peut seul déterminer le progrès.

« La nouveauté ne constitue l'art que pour autant qu'elle se rattache à l'ordre de succession voulu dans l'enchaînement perpétuel qui relie tout ce qui se rapporte au domaine de la pensée et, conséquemment, formule le progrès. Or, dans la peinture, le progrès n'existe réellement que s'il marche avec les concessions au passé, la seule route possible pour tenir continuellement l'idéal à la hauteur du mouvement. L'idéal devient alors l'incarnation du besoin de beauté supérieure et de survivance

intellectuelle qui agite tour à tour les générations et que la Belgique ressent depuis plus de quatre siècles, c'est-à-dire depuis les Van Eyck et Memling. »

Bref, en présence d'exhibitions « où le caractère sérieux fait souvent défaut et qui n'arrivent qu'au seul résultat d'amuser la foule, » il importait, selon notre confrère, de réagir contre des tendances non moins funestes pour ceux qui poursuivent « une voie sans issue que pour l'art et le sentiment du beau ».

On pouvait différer d'opinion avec l'orateur sur le moyen de tracer aux beaux-arts une direction faite pour assurer leur progrès indéfini, mais très certainement son discours, au moment où il était prononcé, trouvait sa justification dans l'exhibition, alors récente, d'un ensemble de drôleries qui, sous le couvert de l'art, venait de faire recette en attirant cette partie du public avide d'amusement à tout prix. Il s'agit heureusement ici de choses du passé et dont la violence même devait avoir pour résultat naturel de prouver aux moins clairvoyants l'évidence des effets pernicieux de pareille entreprise.

Le passage de Robert par l'Académie fut marqué par une initiative destinée à laisser une trace durable dans l'histoire intellectuelle de notre pays : la loi du 26 mars 1886 sur le droit d'auteur.

Dès longtemps, à la vérité, la question était à l'ordre du jour dans les milieux artistiques. Même elle avait fait l'objet des délibérations de la Chambre des représentants en 1871. La dissolution de cette assemblée l'avait fait perdre de vue. Une circonstance fortuite devait la remettre en évidence.

Au cours de l'année 1875, un peintre belge vit exposée

à la montre d'un marchand et revêtue de sa signature contrefaite, la copie d'une de ses œuvres. S'étant adressé aux tribunaux pour faire poursuivre le vendeur, il apprit, à son extrême confusion, que la justice belge était complètement désarmée, qu'elle ne disposait d'aucun moyen pour garantir les œuvres d'art contre la copie illicite et, en fin de compte, se vit à la fois débouté et condamné aux frais de l'instance.

A la suite de cette aventure qui, nécessairement, fit pas mal de bruit en son temps, Robert, dans la séance du 6 juillet 1876 de la Classe des beaux-arts, prit l'initiative d'une proposition tendant à ce que la législature intervînt pour en empêcher le retour et garantît enfin aux artistes la propriété de leurs conceptions.

Dans la séance du 9 novembre, après une note de Gallait conçue dans le même sens, la motion de Robert fut votée à l'unanimité, et une lettre adressée au Ministre sollicita la mise à l'ordre du jour de l'article 29 du projet adopté en section centrale le 15 janvier 1871, article assimilant l'imitation de la signature d'un artiste au faux en écriture privée.

Les Cercles artistiques et littéraires d'Anvers et de Bruxelles s'empressèrent d'envoyer leur chaleureuse adhésion aux vues de l'Académie, et lorsque, l'année suivante, se réunit dans la première de ces villes le Congrès artistique international, la vice-présidence effective, conférée par acclamation à Robert, vint reconnaître officiellement ses efforts en vue de l'obtention des mesures législatives destinées à devenir la loi du 26 mars 1886 sur le droit d'auteur.

En qualité de directeur de la Classe des beaux-arts,

Robert porta la parole aux funérailles de Dyckmans et d'Alvin; représenta l'Académie aux funérailles de De Keyser dont les premières œuvres l'avaient si profondément impressionné; à l'inauguration du monument de Wiertz.

Détail qu'il est permis de ne pas passer sous silence. il fit partie, avec Gallait et Fraikin, de la commission chargée de doter les membres de l'Académie d'un costume officiel, lequel costume est, nous dit-on, son œuvre personnelle.

Professeur à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, Robert y dirigea, à dater de 1864, le cours de dessin d'après la figure antique; à dater de 1881, le cours de peinture, en partage avec MM. Stallaert et van Severdonck.

Connaissant la rigueur de ses principes, il était permis de bien augurer, sous sa direction, d'un enseignement dont l'importance, nous l'avons vu, lui paraissait primordiale. Aussi ses élèves se signalaient-ils d'une façon remarquable dans les concours. On a gardé le souvenir de quelques figures dessinées dans sa classe d'antique, dont l'interprétation était supérieure.

D'ailleurs très scrupuleux observateur de ses obligations professorales, il exerçait sur ses élèves l'ascendant d'un caractère droit et ferme, ce qui ne l'empêchait pas d'apporter dans ses rapports avec les jeunes gens la plus parfaite cordialité. Aussi fut-il sincèrement pleuré au sein de la famille académique. Sans exception, les élèves tinrent à lui rendre les derniers honneurs et l'un d'eux se fit l'interprète ému des sentiments de regret aussi légitimes que sincères occasionnés par la perte de l'excellent professeur.

Un douloureux événement devait assombrir les dernières années de notre regretté confrère.

Son mariage, en 1860, avec Mlle Alice Madou, l'aînée des filles du célèbre peintre, en l'unissant à une femme d'élite, l'introduisait dans cette famille « riante, gracieuse, sereine et correcte », dépeinte par Alvin dans l'émouvant discours qu'il prononça aux funérailles de Madou. Deux filles charmantes furent le fruit de l'union de Robert. L'aînée, chez qui le sentiment héréditaire de l'art s'était révélé par une admirable aptitude pour la composition musicale, fut moissonnée dans la fleur de sa jeunesse, après quelques mois à peine d'un mariage contracté sous les plus heureux auspices.

Sans doute, dans cette cruelle épreuve, l'attachement des proches, l'unanimité des sympathies d'un nombreux cercle de relations put, en quelque mesure, contribuer à soulager l'immense douleur du père. L'artiste put retrouver des joies et puiser des consolations dans la studieuse retraite de l'atelier; mais le coup était porté : il devait être fatal.

Nous voyions notre ami aller et venir, gardant cette allure rigide, un peu militaire, dont parfois nous l'avions plaisanté; il n'en était pas moins de ceux dont on pouvait dire avec le poète :

Toujours intact aux yeux du monde,
Il sent croître et pleurer tout bas
Sa blessure fine et profonde...

Sa santé s'altéra. Après quelques avertissements suivis d'espoirs trop tôt déçus, il succomba aux atteintes d'une affection cardiaque, le 3 décembre 1890.

Si Robert a parcouru sans défaillance une longue et honorable carrière, semée de succès enviables, si c'est à tort que, dans un livre récent on a pu dire qu'il succomba dans sa lutte contre les orages de la vie d'artiste, il connut incontestablement les déceptions.

Tandis que, d'une part, et dès son apparition sur la scène artistique, il vit déjà très entamés les principes qui lui étaient chers, sur le triomphe desquels il avait fondé son avenir, il eut cet autre chagrin de voir brusquement contrariées les aspirations de sa jeunesse, et cela au moment où tout semblait sourire à ses efforts.

Qu'un séjour plus prolongé en Italie eût puissamment rehaussé la valeur des productions de son pinceau, nous ne le disons point. Il n'en est pas moins permis de supposer que, sans les événements imprévus qui brusquement amenèrent cet éloignement de Rome qu'il déplora comme un exil, il eût trouvé dans ce milieu si conforme à ses goûts, si favorable aussi aux manifestations de son talent, des sources d'inspiration et probablement aussi des occasions de se signaler qu'il ne retrouva jamais sur le sol natal, moins sans doute parce qu'elles y faisaient défaut, — nous parlons des premières, — que parce que son éducation autant que ses goûts le portaient à s'en désintéresser.

Et à ce point de vue, il n'est pas sans appeler un rapprochement avec son illustre homonyme et confrère, le peintre des *Moissonneurs*. Alors même que ses œuvres ne seraient point là pour l'établir, les lettres de Léopold Robert, l'histoire de sa vie attesteraient que les beautés de son pays natal, la Suisse, étaient sans empire sur ses facultés de conception, comme d'autre part les plus reten-

tissants succès remportés à Paris ne parvenaient pas à le soustraire au charme de l'Italie. Seuls les types transalpins, les épisodes de la vie rustique des Abruzzes, de la campagne romaine, les pêcheurs de l'Adriatique avaient le privilège de l'émouvoir.

Alexandre Robert, pour en revenir à lui, connut cette autre circonstance adverse que, rentré en Belgique à un moment de crise et nonobstant le succès retentissant du *Signorelli*, il ne trouva, durant plusieurs années, d'autre emploi de son pinceau que le portrait. S'en éloignait-il, c'était pour y revenir aussitôt, le succès même le ramenant vers un genre qu'il affectionnait peu, dont la foule ne devait apprendre que beaucoup plus tard à apprécier toute la portée artistique.

Il fut amené de la sorte à prodiguer, dans une quantité de créations que souvent le public n'eut pas même l'occasion de connaître, ses très sérieuses facultés.

Mais tout cela n'empêche que, dans leur ensemble, les manifestations du talent de Robert n'aient pour une large part contribué à l'éclat de l'École belge, durant la seconde moitié de ce siècle.

Henri HYMANS.

LISTE DES ŒUVRES PRINCIPALES DE ROBERT.

L'œuvre de Robert est extrêmement vaste. Lui-même en avait donné, dans la *Bibliographie académique* de 1886, un aperçu que nous prenons pour base de la présente liste, nous bornant à y ajouter un certain nombre de travaux d'importance particulière parmi ceux qui représentèrent leur auteur aux divers salons de peinture.

Portrait de M. Nicolas Robert, notaire à Trazegnies, père du peintre, 1838.
Martyre de sainte Barbe, 1841. (Église de Courcelles.)
Moïse sur la montagne, 1841. (Église de Trazegnies.)
Résurrection de la fille de Jaïre, 1842.
Le retour de l'esclavage. Rome, 1845. (M. Oscar Robert, Bruxelles.)
Mater dolorosa. (Retour du Calvaire.) Rome, 1846. (Sénat.)
Luca Signorelli peignant son fils mort. Rome, 1848. (Musée de Bruxelles.)
Capucins. Rome, 1848.
Jeune mendiant. Rome, 1848.
Un regret, 1850. (Musée de Gand.)
La défaite, scène de brigands, 1853.
Portrait de M. Ad. van Soust de Borkenfeld, 1854.
Portrait du prince de Ligne, président du Sénat. (Galerie du Sénat.)
Charles-Quint devant la mort. (Palais présidentiel de Buenos-Ayres.)
Portrait de M. Jules Robert, notaire à Trazegnies, frère du peintre.
Portrait de M. Louis Hymans, 1857.

Portrait de M. Ernest van Loo, 1860.
Portrait de T.-F. Suys, architecte, 1860. (Musée d'Anvers.)
Portrait de J.-B. Madou, 1862. (Musée d'Anvers.)
Portrait du comte de Morny (Musée de Clermont-Ferrand.)
Sac du couvent des Carmes à Anvers, XVIe siècle. (Musée de Bruxelles.)
Portrait de M. Paul Hagelstein, peintre, 1867. (Musée de Bruxelles.)
Une Italienne. (Galerie de S. M. le Roi des Belges.)
Portrait du prince royal après décès. (Au Roi.)
Autre portrait du même prince pour le comte vander Straten Ponthoz, grand maréchal de la Cour.
Une Italienne. (Président de la république du Chili.)
Moines chantant. (Galerie de M. Cardon, à Bruxelles.)
L'enfant prodigue, 1872.
Moines chantant, 1874. (Galerie de M. Hautermann, à Bruxelles.)
Deux Espagnoles.
Portrait de M. Remy, industriel, à Louvain.
Portrait en pied de M. Rey aîné, industriel, à Bruxelles.
Portrait de M. Rolin père, avocat, à Gand.
Portraits en pied du prince Baudouin et de la princesse Henriette de Belgique. (Galerie de S. A. R. Mgr le comte de Flandre.)
Portrait de M. Wincqz, maître de carrières, à Soignies, 1877.
Portrait de M. Larsimont, bourgmestre, 1878. (Maison communale de Trazegnies.)
Portrait de M. Descamps, président de la Chambre des Représentants. (Galerie de la Chambre.)
Portrait de M. Berny, bourgmestre de Souvret, 1881.
Portrait de M. Ernest Quetelet, après décès, 1882.
Portrait de M. le Dr Burggraeve, à Gand, 1884.
Portrait en pied de M. Antoine Dansaert. (Union syndicale, à Bruxelles.)
Portrait de M. Antoine Dansaert. (Union du Crédit, à Bruxelles.)
Portrait de M. le comte de Mérode-Westerloo, président du Sénat. (Galerie du Sénat.)
Moines musiciens. (Musée d'Anvers.)

Les familles Robert, Madou et Delstanche possèdent les portraits de la plupart de leurs membres, exécutés à diverses époques par leur parent.

Détail curieux, le fécond portraitiste avait négligé de retracer sa propre image. On trouva chez lui, à l'époque de sa mort, un portrait de lui-même resté à l'état d'ébauche.

Il existe de Billoin un portrait lithographié de Robert. Il est daté de 1858 et rappelle médiocrement le personnage.

La galerie de l'*Uylenspiegel* contient de lui un portrait-charge, dû au crayon de Félicien Rops. Cette image, où Robert est représenté en pied, a une crânerie de tournure qui évoque bien le souvenir de notre confrère à l'époque moyenne de sa vie.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE LA CAISSE CENTRALE DES ARTISTES PENDANT L'ANNÉE 1893,

PAR M. H. HYMANS, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

La Caisse centrale des artistes belges achève sans incident notable la quarante-cinquième année de son existence. Le chiffre de ses membres reste stationnaire. Matériellement, de nouveaux associés comblent les vides cruels que la mort a faits dans ses rangs par la disparition de deux de ses plus anciens membres : le sculpteur Fraikin et l'illustre ingénieur Henri Maus.

Il faut malheureusement signaler l'indifférence persistante des artistes vis-à-vis d'une institution dont assurément personne ne songe à contester le rôle bienfaisant. Il n'en est pas moins vrai que, limitée à la simple contribution de ses membres, la Caisse serait incapable de faire face aux obliga-

tions qui motivent sa raison d'être, obligations sérieuses, car il s'agit pour le moment de pourvoir à la pension de dix-neuf veuves et de la continuer.

On a dit que le taux de ses pensions est modique, et nous en demeurons d'accord. Mais n'est-ce pas alors une raison de plus pour chercher à accroître les ressources de l'institution qui a pour objet de les servir? Du reste, la redevance des membres de la Caisse est si minime que, relativement, le taux de ses pensions est extraordinairement élevé. Le maximum de 400 francs n'est d'ailleurs que provisoire, et déjà nous l'eussions porté à 500 francs, n'était le désir de donner à pareille mesure une assiette solide, en d'autres termes d'assurer l'avenir autant que faire se peut.

Il est, en somme, permis de répéter ici ce que disait, il y a longtemps déjà, mon honorable prédécesseur, que si, dès le début, nous avions porté nos pensions à un taux plus considérable, nous aurions exposé la Caisse centrale à voir son développement sérieusement entravé. « Nous travaillons » pour l'avenir, ajoutait notre honorable confrère; ne » soyons pas trop impatients. La Caisse a déjà rendu des » services assez importants; un jour viendra où elle en » rendra plus encore et de plus grands, grâce au soin qui » aura été pris, dès l'origine, de ne pas lui imposer des » charges écrasantes. Quand elle sera riche, quand elle fera » tout le bien en vue duquel elle a été fondée, on se félicitera de l'économie de ses premiers administrateurs. »

Le capital de la Caisse a doublé depuis lors, mais le nombre de ses pensions a triplé aussi, en même temps que leur taux a été majoré. Notre situation est en somme satisfaisante. Ceci, ayons hâte de le dire, n'est qu'en minime partie l'œuvre des administrateurs de la Caisse. Si le capital dont elle dispose

est, pour une part, le fruit de leur prudence, pour une part considérable, il est également le fruit des libéralités de quelques généreux donateurs. Nous leur devons une reconnaissance d'autant plus vive que leur exemple est plus rarement suivi.

En toute première ligne, et au risque de froisser une modestie bien connue, il faut citer M. Henri Van Cutsem, pour qui favoriser notre œuvre est une affirmation de plus de l'intérêt que porte aux beaux-arts cet amateur éclairé. Nous lui devons cette année encore une somme de 1,000 francs.

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, la Société royale des aquarellistes nous ont donné respectivement 100 francs et 50 francs, prélevés sur les recettes de leur exposition. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre gratitude pour le constant appui qu'ils ont prêté à nos efforts. Nous n'oublions pas que ce fut au Cercle de Bruxelles que prit naissance l'idée de l'institution d'une caisse établie en faveur des veuves et des orphelins des artistes, idée à laquelle Gallait prêta l'autorité de son grand nom devant l'Académie, qui ne tarda point à faire sienne l'œuvre dont bientôt elle pourra célébrer le cinquantenaire (1).

(1) Ce rapport a été lu et adopté dans la séance de la Classe des beaux-arts du 25 octobre 1894.

Le bilan pour 1893 a été présenté au comité dans la séance du 11 janvier et celui pour 1894 dans la séance du 6 décembre suivant.

***ÉTAT GÉNÉRAL** des recettes et des dépenses de la Caisse centrale des artistes pendant l'année 1893, dressé en conformité de l'article 15 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.*

I. — RECETTES.

1. Reliquat du compte clôturé le 31 décembre 1892 . . . . fr.	267 22	
2. Cotisations des membres honoraires et effectifs	1,208 »	
3. Intérêts des obligations Crédit communal, 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$	17,343 »	
4. Dons : 1° de la Société des Aquarellistes, 50 francs; 2° du Cercle artistique de Bruxelles, 100 francs; 3° de M. Van Cutsem, 1,000 francs.	1,150 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		19,968 22

II. — DÉPENSES.

1. Pensions à dix-sept veuves, à raison de 400 francs chacune; pension à une veuve, à raison de 300 francs . . . fr.	7,100 »	
2. Subsides : 1° Mme Ve V..., 400 fr.; 2° M. H..., 200 fr.; 3° Ve R..., 150 fr.; 4° M. M..., 100 fr., et 5° M. M..., 50 fr., soit . . .	900 »	
3. Achat de neuf obligations Crédit communal, etc.	10,574 08	
4. Rachat d'obligations sorties au pair . .	822 75	
5. Frais divers	349 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		19,745 83
D'où résulte, au 31 décembre 1893, un reliquat de . fr.		222 39

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 31 décembre 1893 . . . fr.	222 39
B. Capitaux placés au Crédit communal, 4 1/2 p. % .	394,900 »
C. Intérêts annuels des capitaux à partir du 1er janvier 1894.	17,748 »
D. Progression du capital en 1893	9,000 »
E. Progression des intérêts pendant la même année.	405 »

***ÉTAT GÉNÉRAL** des recettes et des dépenses de la Caisse centrale des artistes pendant l'année 1894, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.*

I. — RECETTES.

1. Reliquat du compte clôturé le 31 décembre 1893. . . . . fr.	222 39	
2. Cotisations des membres honoraires et effectifs	1,200 »	
3. Intérêts des fonds placés au Crédit communal	17,793 »	
4. Dons : 1° de la Société des Aquarellistes, 50 francs; 2° de M. Van Cutsem, 1,000 francs; 3° de l'Exposition Courtens, 672 francs; 4° de l'Exposition de Bruxelles, 1893, 2,000 francs	3,722 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		22,937 39

II. — DÉPENSES.

1. Pensions	7,600 »	
2. Subsides: 1° Mmes Ve V..., 400 fr.; 2° Ve G..., 50 fr.; 3° Ve V..., 50 fr.; 4° M. M..., 50 fr., soit.	550 »	
3. Achat de onze obligations de 1,000 fr. et huit obligations de 100 fr. Crédit communal, à 4 1/2 p. %	13,784 01	
4. Rachat d'obligations sorties au pair . .	273 10	
5. Frais divers	350 »	
Ensemble . . . . . fr.		22,557 11
D'où résulte, au 31 décembre 1894, un reliquat de . fr.		380 28

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 31 décembre 1894	380 28
B. Capitaux placés au Crédit communal, 4 1/2 p. % .	403,700 »
C. Intérêts annuels des capitaux à partir du 1er janvier 1895.	18,279 50
D. Progression du capital en 1894	11,800 »
E. Progression des intérêts pendant la même année .	531 »

Bordereau **des valeurs appartenant à la Caisse centrale des artistes belges, se trouvant, à la date du 31 décembre 1894, entre les mains du trésorier de l'Association.**

A. Certificats d'inscription au grand-livre du Crédit communal.

DATE.	NUMÉROS.	CAPITAL.	RENTE ANNUELLE.
1879, 8 mai. . . .	5982	238,000	10,710 »
1880, 30 juin . . .	6550	10,500	472 50
1881, 26 février. . .	6689	6,000	270 »
— 19 novembre .	6838	10,000	450 »
1882, 14 août . . .	6974	6,200	279 »
1883, 6 juin . . .	7112	11,700	526 50
— 16 novembre .	7190	5,900	265 50
1884, 9 mai . . .	7323	5,000	225 »
1885, 21 mars . . .	7479	5,600	252 »
— 5 novembre .	7569	8,000	360 »
1886, 27 mai . . .	7712	6,500	292 50
1887, 30 novembre .	7980	15,500	697 50
1888, 31 décembre .	8207	11,000	495 »
1889, 4 décembre .	8394	11,000	495 »
1890, 13 décembre .	8599	10.000	450 »
1892, 9 février . .	8783	11,000	495 »
— 28 novembre .	8924	11,000	495 »
1893, 7 décembre .	9095	9,000	405 »
1894, 7 décembre .	9360	11,800	531 »
		403,700	18,279 50

B. En numéraire, la somme de 380 fr. 28 c.

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1895.

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la Classe des Beaux-Arts.

MM. GEVAERT, directeur;
N..., vice-directeur;
MARCHAL (le chev. EDM.), secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. Éd. FÉTIS;
H. HYMANS, secrétaire du comité;
EDM. MARCHAL, trésorier du comité;
A. SAMUEL;
DEMANNEZ;
ROBIE;
J. STALLAERT.

Sous-comité d'Anvers.

MM. N..., président;
P. KOCH, administrateur de l'Académie royale des Beaux-arts.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
A. SAMUEL.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président
RADOUX.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES FINANCES.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu le règlement adopté par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une Caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite Classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur et vu l'avis de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

Règlement.

ART. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges,* une Association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'Association a son siège à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'Association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois (1).

Tout membre de l'Association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'Association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'article 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'Association.

L'Association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'Association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges

(1) Et n'avoir pas dépassé l'âge de 40 ans. (Décision du comité directeur, en date du 6 octobre 1859.)

sont gérés par un comité composé du bureau de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la Classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la Classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la Classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la Classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La Classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la Classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'Association;

(1) Le renouvellement du comité a eu lieu en février 1893.

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'Association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'Association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'Association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'Association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent de solder en un seul versement leur cotisation annuelle.

de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'Association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'Association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

ART. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'Intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

ART. 11. L'avoir de l'Association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des Finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'Association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des Finances.

ART. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'Association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'Association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'Association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'Association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la Classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la Classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an

et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'Association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;
2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;
3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves

(1) La disposition additionnelle rendant obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

et orphelins secourus par l'Association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'Association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'Association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Art. 20. Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. Rogier.

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(1er janvier 1895.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
BEERNAERT, Mlle Euphrosine, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles	12
BRIAVOINNE, Mme, rue de Ligne, 43, à Bruxelles	20
BRUGMANN, G., consul de Suède, avenue Louise, 143, à Bruxelles	12
BUCHERON-GALLAIT, Mme, peintre, rue Demours, 83, à Paris	20
DAELE, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand	12
DE HAAS, J.-H., peintre, place de Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, rue des Meuniers, 52, à Gand	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, au château d'Anthée, province de Namur	12
DE VRIENDT, Alb. (de l'Académie), directeur de l'Académie royale des beaux-arts, à Anvers	12
FOLOGNE, Égide, architecte, rue de Namur, 12, à Bruxelles	12

HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles. 12
KOCH, Pierre, avocat, administrateur de l'Académie royale des Beaux-arts, boulevard Léopold, 86, à Anvers . . . 12
LAMBERT-DE ROTHSCHILD, Léon, consul général de Grèce, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles. 20
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode 12
MARKELBACH, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek 24
OPPENHEIM, Mme Joseph, rue Royale, 14, à Bruxelles. . . 25
PRISSE, le baron É., à Saint-Nicolas (Waes) 12
ROBIE, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 127, à Saint-Gilles-Bruxelles 12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles . 12
STALLAERT, J.-J.-F. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles 12
VAN DER HAEGHEN, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire de l'Université de Gand, fossé d'Othon, 1, à Gand . . . 12

Membres effectifs.

ALLAERT, Polydore-François, artiste peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand. 12
ANCIAUX, Jules-Louis, professeur à l'école de musique, à Namur 12
ANTOINE, Charles-Léon, professeur de l'école de musique, rue Émile Carlier, 63, à Namur. 12
AUDELHOF, Frans, directeur de l'école de musique de Turnhout 12

BALAT, Alph. (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
BENOIT, Pierre, (de l'Académie), directeur de l'école de musique, Marché Saint-Jacques, 13, à Anvers 12
BIOT, G. (de l'Académie), graveur, rue du Dragon, 17, à Anvers 12
BRAECKE, Pierre, statuaire, rue du Cadran, 35, à Saint-Josse-ten-Noode 12
CHARLIER, Guillaume, statuaire, avenue de Cortenberg, 31, à Bruxelles. 12
CLAYS, Paul-Jean (de l'Académie), peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek 12
COLLIN, Alfred, professeur à l'école de musique, rue Godefroid, 23, à Namur 12
DAUGE, Franz, peintre, rue de Suède, 49, à Bruxelles . . . 12
DE GROOT, G. (de l'Académie), avenue Louise, 406, à Bruxelles 12
DE JANS, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Moulin, 41, à Anvers 12
DEMANNEZ, Joseph (de l'Académie), graveur, rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode. 12
DE RUDDER, Isidor, sculpteur, rue de Hennin, 76, à Ixelles . 12
DE SELYS LONGCHAMPS, le baron Edm. (de l'Académie), boulevard de la Sauvenière, 34, à Liége 12
DE VIGNE, Paul (de l'Académie), sculpteur, rue du Progrès, 153, à Schaerbeek 12
DEWAELE, Joseph, architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, Coupure, 93, Gand 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Bodenbroeck, 15, à Bruxelles 12
GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles. 12

GOEYENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, chaussée de Bruxelles, 48, à Forest 12

GUFFENS, Godfried (de l'Académie). peintre, place Le Hon. 4, à Schaerbeek 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue Philomène, 47, à Schaerbeek. 12

HENNE, Alex. (de l'Académie), secrétaire-administrateur honoraire de l'Académie des beaux-arts, rue de Livourne, 14, à Ixelles 12

HENNEBICQ, J. (de l'Académie), peintre, rue de Lausanne, 1, à Saint-Gilles 12

HERBO, Léon, peintre, rue des Drapiers, 28, à Ixelles. . . 12

HERTOGS, Joseph, architecte, avenue du Commerce, 162, à Anvers. 12

JAQUET, Joseph (de l'Académie), statuaire, prof. à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais, 156, à Schaerbeek. 12

KERCKX, Jean, sculpteur, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, Chaussée de Malines, 127, à Anvers 12

LAGAE, Jules, statuaire, rue Michel Ange, 10, à Bruxelles. . 12

LAMORINIÈRE (J.-P.-J.), peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12

LAOUREUX, Nicolas, premier violon-solo du théâtre royal de la Monnaie, rue de la Croix-de-Fer, 52, à Bruxelles . . 12

LAUREYS, Félix (de l'Académie), architecte, boulevard du Nord, 9, à Bruxelles. 12

LYNEN, Amédée, artiste peintre, rue Philippe de Champagne, 21, à Bruxelles. 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste (de l'Académie), graveur, rue Maes, 20, à Ixelles. 12

MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue Rubens, 1, à Schaerbeek 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

PAULI, Adolphe (de l'Académie), professeur émérite à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand. 12

Pion, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12

Platteel, Franç., régisseur des concerts, etc., au Conservatoire royal, chaussée de Bruxelles, 30, à Forest. . . . 12

Portaels, Jean (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue Royale, 232, à St-Josse-ten-Noode 12

Portielje, Gérard, artiste peintre, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers 12

Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, boulevard Piercot, 23, à Liége 12

Roffiaen, Fr., peintre, rue Godecharle, 16, à Ixelles. . . 12

Rooses, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin, rue de la Province (Nord), 99, à Anvers 12

Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place de l'Évêché, 1, à Gand 12

Slingeneyer, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 113, à Bruxelles. 12

Soubre, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue de Bordeaux, 59, à Saint-Gilles-Bruxelles . . . 12

Stobbaerts, artiste peintre, rue Vifquin, 63, à Schaerbeek. 12

Stroobant, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12

Tiberghien, Louis, peintre, boulevard de Bruxelles, à Gand. 12

Van Biesbroeck, L., sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand, rue d'Egmont, 13, à Gand 12

Van Damme-Sylva, Émile, peintre, rue Vanderlinden, 56, à Schaerbeek. 12

Vanden Bogaerde, François-Liévin, chef de musique pensionné du 9e régiment de ligne, à Alost. 12

Vanden Eycken, Charles, peintre, rue de Robiano, 85, à Schaerbeek. 12

Van Engelen, Pierre, artiste peintre, rue de l'Orgue, 1, à Anvers 12

Van Even, Edward (de l'Académie), archiviste de la ville, rue des Bouchons, à Louvain 12

Van Hoye, Charles-Louis, professeur à l'école de musique, rue d'Herbatte, 125, à Namur 12
Van Keirsbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
Van Kuyck, peintre, longue rue d'Argile, 242, à Anvers . . 12
Van Lamperen, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles. 12
Van Leemputten, Frans, artiste peintre, rue Vénus, 5, à Anvers. 12
Van Strydonck, Guillaume, peintre, rue Vilain XIIII, 24, à Bruxelles 12
Van Volxem, Jean-Baptiste, professeur honoraire du Conservatoire, rue Jean Stas, 25, à Saint-Gilles-Bruxelles. . 12
Verplancke, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue des Douze Chambres, 56, à Gand 12
Verwée, Alfred, peintre, rue de la Consolation, 65, à Schaerbeek 12
Vinçotte, Thomas (de l'Académie), statuaire, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12
Vulners, Isidor-Alex., professeur à l'école de musique, rue de l'Étoile, 8, à Namur. 12
Wagener, A. (de l'Académie), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, boulevard du Jardin zoologique, 27, à Gand 12
Watelle, Ch.-Henri, professeur de musique, chaussée de Waterloo, 407, à Ixelles 12
Wauters, Émile, peintre (de l'Académie), rue Mercelis, 29, à Ixelles 12
Wotquenne, Alfred, secrétaire-adjoint et bibliothécaire du Conservatoire royal de Bruxelles, boulevard Anspach, 75, à Bruxelles 12

N. B. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

—

1896.

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

BRUXELLES

F. HAYEZ, IMPR. DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,
RUE DE LOUVAIN, 112

—

MDCCCXCVI

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1896.

Calendrier Grégorien et Calendrier Julien.

Le calendrier Grégorien a été introduit le 15 octobre 1582 par le pape Grégoire XIII; il est en usage chez la plupart des peuples de l'Europe et de l'Amérique.

Les Russes et les Grecs orthodoxes en général, font usage du calendrier Julien, introduit par Jules César. Ce calendrier est en retard de 12 jours sur le calendrier Grégorien : l'équinoxe du printemps, qui arrive, dans celui-ci, vers le 21 mars, comme à l'époque du concile de Nicée (325), tombe maintenant, dans le calendrier Julien, vers le 9 mars, et tombera de plus en plus tôt, par la suite des siècles, tant que ce calendrier subsistera.

Dans le calendrier Julien, l'épacte est XXVI, et la lettre dominicale G et F, pour l'année bissextile 1896.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période Julienne 6609
— de la fondation de Rome selon Varron 2649
— de l'ère de Nabonassar 2643

L'année 2672 des Olympiades, ou la 4e année de la 668e Olympiade, commence en juillet 1896.

L'année 1313 des Turcs commence le 24 juin 1895, et l'année 1314, commence le 12 juin 1896, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1896 du calendrier Julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5656 des Juifs a commencé le 19 septembre 1895, et l'année 5657 commence le 8 septembre 1896.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	16	Indiction romaine . . .	9
Épacte	XV	Lettre dominicale . . .	ED
Cycle solaire	1		

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	2 février.	Quatre-Temps. . .	27-30 mai.
Cendres	19 février.	Trinité	31 mai.
Quatre-Temps .	26-29 février.	Fête-Dieu	4 juin.
Pâques	5 avril.	Quatre-Temps . .	16-19 sept.
Ascension. . . .	14 mai.	1er dim. de l'Avent .	29 nov.
Pentecôte	24 mai.	Quatre-Temps . .	16-19 déc.

Commencement des saisons.

Printemps	le 20 mars,	à 2 h.	23 m.	du matin.
Été	le 20 juin,	à 10	28	du soir.
Automne	le 22 sept.,	à 1	4	du soir.
Hiver	le 21 déc.,	à 7	29	du matin.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 6 avril. — Lundi de Pâques.
* 14 mai. — Ascension.
* 25 mai — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier. Fêtes nationales.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.

2 novemb. — Jour des morts.

15 novembre. — Fête patronale du roi Léopold II.

* 25 décembre. — Noël.

26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

Il y aura en 1896 deux éclipses de Soleil, une annulaire invisible en Belgique (13 février), et une totale dont la fin est visible en Belgique, au lever du Soleil; et deux éclipses partielles de Lune visibles en Belgique, la première en entier et la seconde en partie.

Le 28 février, éclipse partielle de Lune, visible à Bruxelles : premier contact avec l'ombre, à 6 h. 16 m. du soir; milieu de l'éclipse, à 7 h. 46 m. du soir; dernier contact avec l'ombre, à 9 h. 15 m. du soir. La Lune se lève à Bruxelles, le 28 février, à 5 h. 12 m. du soir.

Le 9 août, éclipse totale de Soleil, dont la fin est visible à Bruxelles : commencement de l'éclipse générale, à 2 h. 43 m. du matin; fin de l'éclipse générale, à 7 h. 35 m. du matin. Lever du Soleil à Bruxelles, à 4 h. 22 m.

Le 23 août, éclipse partielle de Lune, en partie visible à Bruxelles : premier contact avec l'ombre, à 5 h. 24 m. du matin; milieu de l'éclipse, à 6 h. 57 m. du matin; dernier contact avec l'ombre, à 8 h. 31 m. du matin. A Bruxelles, la Lune se couchant à 4 h. 40 m. du matin, on ne pourra observer que son entrée dans la pénombre, à 4 h. 8 m.

Janvier.

—

1 M. Circoncision.
2 J. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 V. Ste Geneviève, vierge.
4 S. S. Tite. Ste Pharaïlde, v.
5 D. S. Télesphore, pape.
6 L. Épiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 J. S. Marcellin, évêque.
10 V. S. Agathon, pape.
11 S. S. Hygin, pape.
12 D. S. Arcade, martyr.
13 L. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 J. S. Marcel, pape.
17 V. S. Antoine, abbé.
18 S. Chaire de s. P. à Rome.
19 D. S. Canut, roi de Danem.
20 L. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, v. et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 J. Épousailles de la Vierge.
24 V. S. Timothée, év. d'Eph.
25 S. Conversion de S. Paul.
26 D. S. Polycarpe, év. et m.
27 L. S. Jean Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. Franç. de Sales, év.
30 J. Ste Martine, v. et mart.
31 V. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 30.

Février.

—

1 S. S. Ignace, év. et mart.
2 D. *Sept.* Purif. ou Chandel.
3 L. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, v.
5 M. Ste Agathe, vierge et m.
6 J. S. Amand, Ste Dorothée.
7 V. S. Romuald, abbé.
8 S. S. Jean de Matha.
9 D. S Cyrille, Ste Apolline.
10 L. Ste Scholastique, vierge
11 M. S. Séverin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 J. Ste Euphrosine, vierge.
14 V. S. Valentin, p. et m.
15 S. SS. Faustin et Jovite, m.
16 D. *Quinquagés.* Ste Julienne.
17 L. SS. Théodule et Julien.
18 M. S. Siméon, évêque et m.
19 M. *Les Cendres.* S. Boniface.
20 J. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 V. Le Bap. Pépin de Landen.
22 S. C. de s. Pier. à Antioche.
23 D. S. Pierre Damien, év.
24 L. SS. Mathias et Modeste.
25 M. Ste Walburge, vierge.
26 M. *Q.-temps.* Ste Adeltrude.
27 J. S. Alexandre, évêque.
28 V. *Q.-temps.* S. Julien.
29 S. *Q.-temps.* S. Oswald. arch.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 28.

Mars.

—

1 D. S. Aubin, év. d'Angers.
2 L. S. Simplice, pape.
3 M Ste Cunégonde, impérat.
4 M. S. Casimir, roi.
5 J. S. Théophile.
6 V. Ste Colette, vierge.
7 S. S. Thomas d'Aquin.
8 D. S. Jean de Dieu.
9 L. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 M. S. Vindicien, év d'Arras.
12 J. S. Grégoire le G., pape.
13 V. Ste Euphrasie.
14 S. Ste Mathilde, reine.
15 D. S. Longin, soldat.
16 L. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 M. S. Gabriel, archange.
19 J. S. Joseph, patr. de la B.
20 V. S. Wulfran, év. de Sens.
21 S. S. Benoit, abbé.
22 D. *Passion.* S. Basile, mart.
23 L. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. Annonciat. S. Humbert.
26 J. S. Ludger, év. de Munster.
27 V. S. Rupert, év. de Worms.
28 S. S. Sixte III, pape.
29 D. *Rameaux.* S. Eustase, ab.
30 L. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 22
Pleine Lune le 29

Avril.

—

1 M. S. Hugues, év. de Gren.
2 J. S. François de Paule.
3 V. *Vend.-Saint.* S. Richard.
4 S. S. Isidore de Séville.
5 D. PAQUES. S. Vincent F.
6 L. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue, év. de Tours.
9 J. Ste Waudru, abbesse.
10 V. S. Macaire, évêque.
11 S. S. Léon le Gr. pape.
12 D. S. Jules I, pape.
13 L. S. Herménégilde, mart.
14 M. S. Justin, martyr.
15 M. SS. Anastasie et Basilisse.
16 J. S. Drogon, ermite.
17 V. S. Anicet, p. et martyr.
18 S. S. Ursmar, évêque.
19 D. S. Léon IX, pape.
20 L. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archev.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 J. S. Georges, martyr.
24 V. S. Fidèle de Sigmaring.
25 S. S. Marc, évangéliste.
26 D. SS. Clet et Marcellin, p.
27 L. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, mart.
30 J. Ste Catherine de S., v.

Dernier Quartier le 5
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 2 .
Pleine Lune le 27.

Mai.

—

1 V. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 S. S. Athanase, évêque.
3 D. Invention de la Croix.
4 L. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte-Latine.
7 J. S. Stanislas, év. et mart.
8 V. Apparition de S. Michel.
9 S. S. Grégoire de Naziance.
10 D. S. Antonin, archevêque.
11 L. S. Franç. de Hiéronymo.
12 M. SS. Nérée et Achillée, m.
13 M. S. Servais, év. de Tongr.
14 J. ASCENSION. S. Pacôme.
15 V. Ste Dymphne, v. et m.
16 S. S. Jean Népomucène, m.
17 D. S. Pascal Baylon.
18 L. S. Venance, martyr.
19 M. S. Pierre Célestin, pape.
20 M. S. Bernardin de Sienne.
21 J. Ste Itisberge, vierge.
22 V. Ste Julie, vierge et mart.
23 S. S. Guibert.
24 D. PENTECOTE.
25 L. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe.
27 M. *Q.-temps.* S. Jean I, pape.
28 J. S. Germain, évêque.
29 V. *Q.-temps.* S. Maximin, év.
30 S. *Q.-temps.* S. Ferdinand.
31 D. LA TRINITÉ. Ste Pétronille

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 26.

Juin.

—

1 L. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Érasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 J. LA FÊTE-DIEU. S. Optat.
5 V. S. Boniface, ev. et mart.
6 S. S. Norbert, évêque.
7 D. S. Robert, abbé.
8 L. S. Médard, év. de Noyon.
9 M. S. Prime.
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 J. S. Barnabé, apôtre.
12 V. S. Jean de Sahagun.
13 S. S. Antoine de Padoue.
14 D. S. Basile le Gr , archev.
15 L. SS. Guy et Mod., m.
16 M. S. J.-François-Régis
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 J. SS Marc et Marcellin, m.
19 V. Ste Julienne de Falconieri.
20 S. S. Sylvère, pape.
21 D. S. Louis de Gonzague.
22 L. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 J. S. Guillaume, abbé.
26 V. SS. Jean et Paul, mart.
27 S. S. Ladislas, roi de Hong.
28 D. S. Léon II, pape.
29 L. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Dernier Quartier le 3
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 18
Pleine Lune le 25

Juillet.

—

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 J. Visitation de la Vierge.
3 V. S. Euloge, martyr.
4 S. S. Théodore, évêque.
5 D. SS. Cyrille et Méth.
6 L. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 J. SS. Martyrs de Gorcum.
10 V. Les sept Frères Martyrs.
11 S. S. Pie I, pape.
12 D. S. Jean Gualbert, abbé.
13 L. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêque.
15 M. S. Henri, emp. d'Allem
16 J. N.-D. du Mont Carmel.
17 V. S. Alexis, confesseur.
18 S. S. Camille de Lellis.
19 D. S. *Sacr. de Mir.* à Brux.
20 L. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 J. S. Apollinaire, év. de R.
24 V. Ste Christine, v. et mart.
25 S. S. Jacques le Majeur, ap.
26 D. Ste Anne, mère de la Vier.
27 L. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 J. SS. Abdon et Sennen, m.
31 V. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 24.

Août.

—

1 S. S. Pierre-ès-Liens.
2 D. S. Alphonse de Liguori.
3 L. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 J. Transfiguration de N. S.
7 V. S. Donat, év. et mart.
8 S. S. Cyriac, martyr.
9 D. S. Romain, martyr.
10 L. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év. de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 J. S. Hippolyte, martyr.
14 V. S. Eusèbe, martyr.
15 S. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 D. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 L. SS. Joachim et Libérat, a.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 M. SS. Louis Florès, Jules.
20 J. S. Bernard, abbé.
21 V. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 S. S. Timothée, martyr.
23 D. S. Philippe Béniti.
24 L. S. Barthélemi, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 J. S. Joseph Calasance.
28 V. S. Augustin, év. et doct.
29 S. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 D. Ste Rose de Lima, vierge
31 L. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 31.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 J. S. Remacle, év. de Maest.
4 V. Ste Rosalie, vierge.
5 S. S. Laurent Justinien.
6 D. S. Donatien, martyr.
7 L. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 J. S. Nicolas de Tolentino.
11 V. SS. Prote et Hyacinthe.
12 S. S. Guy d'Anderlecht.
13 D. S. Amé, év. Sion en Val.
14 L. Exaltation de la Croix.
15 M. S. Nicomède, martyr.
16 M. *Q.-temps.* S. Corneille.
17 J. S. Lambert, év. de Maest.
18 V. *Q.-temps* S. Joseph de C.
19 S. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 D. S. Eustache, martyr.
21 L. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, vierge et m.
24 J. N.-D de la Merci.
25 V. S. Firmin, év. et martyr.
26 S. S. Cyprien et Ste Justine.
27 D. SS. Côme et Damien, m.
28 L. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 30.

Octobre.

—

1 J. S. Bavon, patr. de Gand.
2 V. S. Léodegaire, évêque
3 S. S. Gérard, abbé.
4 D. S. François d'Assise.
5 L. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 J. Ste Brigitte, veuve.
9 V. S. Denis et ses comp., m.
10 S. S. François de Borgia.
11 D. S. Gommaire, p. de Lier.
12 L. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 J. Ste Thérèse, vierge.
16 V. S. Mummolin, évêque.
17 S. Ste Hedwige, veuve.
18 D. S. Luc, évangéliste.
19 L. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 J. S. Mellon, évêque.
23 V. S. Jean de Capistran.
24 S. S. Raphaël, archange.
25 D. SS. Crépin et Crépinien
26 L. S. Evariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 J. Ste Ermelinde, vierge.
30 V. S. Foillan, martyr.
31 S. S Quentin, martyr.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 29.

Novembre.

—

1 D. TOUSSAINT.
2 L. *Les Trépassés.*
3 M. S. Hubert, év. de Liège.
4 M. S. Charles Borromée.
5 J. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 V. S. Winoc, abbé.
7 S. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 D. S. Godefroi, év. d'Am.
9 L. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 J. S. Liévin, év. et mart.
13 V. S. Stanislas Kostka.
14 S. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 D. S. Léopold, confesseur.
16 L. S. Edmond, archevéq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 J. Ste Élisabeth de Thuring.
20 V. S. Félix de Valois.
21 S. Présentat. de la Vierge.
22 D. Ste Cécile, vierge et mar.
23 L. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 J. S. Albert de Louv., év.
27 V. S. Acaire, évêque.
28 S. S. Rufe, martyr.
29 D. *Avent.* S. Saturnin, mart.
30 L. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 28.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Nov.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 J. S. François-Xavier.
4 V. Ste Barbe, martyre.
5 S. S. Sabbas, abbé.
6 D. S. Nicolas, év. de Myre.
7 L. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 J. S. Melchiade, p. et m.
11 V. S. Damase, pape.
12 S. S. Valéry, abbé en Pic.
13 D. Ste Lucie, vierge et m.
14 L. S. Nicaise, evêque.
15 M. S. Adon, arch de Vienne.
16 M. *Q.-temps* Eusèbe, évêque
17 J. S. Ste Begge, veuve.
18 V. *Q.-temps.* Exposit. de la V.
19 S. *Q.-temps.* S. Némésion.
20 D. S. Philogone.
21 L. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, év. d'Utr.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 J. S. Lucien.
25 V. NOËL.
26 S. S. Étienne, premier m.
27 D. S. Jean, apôt. et évang.
28 L. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 J. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois Classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Jurys pour les Prix De Keyn (VIIIe concours, 2de période); Castiau (5e période); Édouard Mailly (1re période).

Questions pour le programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Jury pour le Prix Teirlinck (4e période).

Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats pour les places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Sciences.*

Mars. — Propositions de candidats pour les places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour le règlement des comptes.

Avril. — Lecture des rapports sur les mémoires de concours : *Classe des Lettres* (Concours annuel et Prix De Keyn, Castiau et Teirlinck).

Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen des comptes.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés pour le concours annuel de la *Classe des Lettres* et pour les Prix De Keyn, Castiau et Teirlinck.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Mai. — Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Juin. — Désignation par la *Classe des Lettres* des questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celle-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Les mémoires destinés au concours littéraire ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* (concours annuel et Prix Jean-Servais Stas) doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Propositions de candidats pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement des mémoires littéraires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Octobre. — Le délai pour la remise des manuscrits destinés au concours annuel de la *Classe des Lettres* pour 1897 et à la troisième période du Prix de Saint-Genois, expire le 31 de ce mois.

Novembre. — Discussion des titres des candidats pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Propositions de candidats pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme.

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.

Jugement des mémoires envoyés pour le concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences;* pour le Prix fondé en mémoire de Jean Servais Stas, et pour le Prix Édouard Mailly.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences*.

Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Beaux-Arts*.

Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le délai pour la remise des manuscrits destinés à la troisième période du prix Gantrelle, expire le 31 de ce mois.

FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Interieur est autorisé à correspondre en franchise de port,

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée à un tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions, sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

sous enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le président, soit par le secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :

Le Membre,

Monsieur le Secrétaire perpétuel
de l'Académie royale des Sciences, des Lettres
et des Beaux-Arts de Belgique,
(AU PALAIS DES ACADÉMIES)
à BRUXELLES.

ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

BANNING (E.), rue du Président, 64, à Ixelles.
BENOIT (Pierre), Marché St-Jacques, 13, à Anvers.
BIOT (Gust.), rue du Dragon, 17, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Fabri, 10, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 9, à Louvain.
BRIALMONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
BRIART (Alph.), à Morlanwelz-Mariemont (Hainaut).
BUSSCHOP (Jules), quai Ste-Anne, 13, à Bruges.
CANDÈZE (E.), à Glain, près de Liége.
CESÀRO (Giuseppe), à Trooz, (Liége).
CLAYS (P.), rue Seutin, 27, à Schaerbeek.
CLUYSENAAR (Alfr.), rue de la Source, 68, à Saint-Gilles.
CRÉPIN (Fr.), rue de l'Association, 31, à Bruxelles.
DE BORCHGRAVE (Ém.), rue d'Idalie, 17 (Ixelles) et à Vienne (Autriche).
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron J.), rue des Augustins, 31, à Liége.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 406, à Bruxelles.
DE HARLEZ (le chev. Ch.), rue au Vent, 8, à Louvain.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DELACRE (Maurice), chaussée de Courtrai, 129, à Gand.
DE LALAING (le comte J.), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.), rue de Namur, 190, à Louvain.
DELBOEUF (J.), boulevard Frère-Orban, 32, à Liége.
DEMANNEZ (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
DENIS (H.), rue de la Croix, 42, à Ixelles.

DERUYTS (J.), rue des Augustins, 35, à Liége.
DESCAMPS (le chev. Ed.), rue de Namur, 99, à Louvain.
DE SELYS LONGCHAMPS (le b^on Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
DE TILLY (Jos.), à la Cambre, Ixelles.
DE VIGNE (Paul), rue du Progrès, 76, à Schaerbeek.
DE VRIENDT (Alb.), directeur de l'Acad. des beaux-arts, à Anvers.
DEWALQUE (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
DISCAILLES (Ern.), rue de Flandre, 35, à Gand.
DONNY (F.), rue Neuve-St-Pierre, 99, à Gand.
DUPONT (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.
DUVIVIER (Ch.), place de l'Industrie, 26, à Bruxelles.
ERRERA (Léo.), place Stéphanie, 1, à Bruxelles.
FÉTIS (Éd.), rue Bodenbroeck, 15, à Bruxelles.
FOLIE (F.), à l'Observatoire Royal, Uccle.
FRAIPONT (J.), Mont-St-Martin, 33, à Liége.
FREDERICQ (Léon), rue de Pitteurs, 18, à Liége.
FREDERICQ (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.
GÉNARD (P.), rue Saints-Pierre-et-Paul, 2, à Anvers.
GEVAERT (A.), place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles.
GILKINET (Alfred), rue Renkin, 13, à Liége.
GIRON (Alf.), rue Goffart, 16, à Ixelles.
GLUGE (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
GOBLET D'ALVIELLA (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.
GUFFENS (Godfr.), place Le Hon, 4, à Schaerbeek.
HENNEBICQ (A.), rue de Lausanne, 1, à St-Gilles.
HENRARD (P.), rue du Luxembourg, 26, à Bruxelles.
HENRY (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
HERMANS (Charles), avenue Louise, 256, à Bruxelles.
HUBERTI (Gustave), rue Rogier, 266, Schaerbeek.
HYMANS (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.
JANLET (Ém.), rue de la Concorde, 54, à Ixelles.
JAQUET (Jos.), rue des Palais, 156, à Schaerbeek.
JORISSEN (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, Liége.

Kurth (G.), rue Rouvroy, 6, à Liége.
Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.
Lamy (Th.), rue des Moutons, 149, à Louvain.
Lancaster (Albert), avenue Brugman, 263, à Uccle.
Laureys (F.), boulevard du Nord, 9, à Bruxelles.
Le Paige (C.), Plateau de Cointe, à Liége.
Le Roy (Alph.), rue Fusch, 36, à Liége.
Loise (F.), rue Louise, 3, à Saint-Servais (Namur).
Loomans (Ch.), rue Beeckman, 18, à Liége.
Malaise (C.), à Gembloux.
Mansion (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
Maquet (Henri), rue du Trône, 18, à Bruxelles.
Marchal (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
Markelbach (Alex.), chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek.
Masius (V.), rue Beeckman, 16, à Liége.
Mesdach de ter Kiele (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
Meunier (J.-B.), rue Maes, 20, à Ixelles.
Monchamp (Georges), professeur au Séminaire de Saint-Trond.
Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
Neuberg (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
Pècher (J.), à Anvers.
Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
Plateau (Félix), chaussée de Courtrai, 152, à Gand.
Potvin (Ch.), rue Vautier, 62, à Ixelles.
Prins (Ad.), rue Souveraine, 69. à Ixelles.
Radoux (J.-Th.), boulevard Piercot, 23, à Liége.
Renard (A.), rue de la Station, à Wetteren.
Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 58, à Saint-Gilles.
Robie (J.), chaussée de Charleroi, 127, à St-Gilles.
Rolin-Jaequemyns (G.), avenue Louise, 64, à Bruxelles.
Rooses (Max.), rue de la Province (Nord), 99, à Anvers.
Samuel (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
Sleeckx (Domin.), place Bronckart, 1, à Liége.
Snieders (Aug.), rue van Lérius, 24, à Anvers.

Spring (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liége.
Stallaert (J.), rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.
Stecher (J.), quai Fragnée, 36, à Liége.
Tardieu (Ch.), rue de la Tulipe, 38, à Ixelles.
Terby (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
Thomas (Paul), rue Plateau, 41, à Gand.
Tiberghien (G.), rue de la Commune, 4, à St-Josse-ten-Noode.
Valerius (H.), rue Basse, 45, à Gand.
Van Bambeke (C.), rue Haute, 7, à Gand.
Van Beneden (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liége.
Van den Eeden, rue d'Enghien, à Mons.
Vander Haeghen (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.
Vanderkindere (Léon), avenue des Fleurs, 51, à Uccle.
Van der Mensbrugghe (G.), Coupure, 131, à Gand.
Van Duyse (Flor.), rue Laurent-Delvaux, 4, à Gand.
Van Even (Édouard), rue des Bouchons, 6, à Louvain.
Vanlair (C.), boulevard d'Avroy, 49, à Liége.
Van Ysendyck (J.-J.), rue Berckmans, 109, à Bruxelles.
Vinçotte (Thomas), rue de la Consolation, 97, Schaerbeek.
Vollgraff (Joh.-C.), rue d'Arlon, 46, à Bruxelles.
Vuylsteke (J.), rue aux Vaches, 15, à Gand.
Wagener (A.), boulevard du Jardin zoologique, 27, à Gand.
Wauters (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
Wauters (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 194, à Louvain.
Winders (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

Rauis (N.), *chef de bureau*, rue Juste Lipse, 51, à Bruxelles.
Meirsschaut (P.), *attaché*, rue Potagère, 22, à St-Josse-ten-Noode.
Tobac (H.), *huissier de 1re classe*, rue Marie-Henriette, 1, à Ixelles.



LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(11 Janvier 1896.)

LE ROI, PROTECTEUR.

Brialmont, A., président de l'Académie pour 1896.

Marchal, le chev. Edm., secrétaire perpétuel de l'Académie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1896.

Le directeur de la Classe des Sciences, A. Brialmont.
» » des Lettres, N.....
» » des Beaux-Arts, Th. Radoux.
Le Secrétaire perpétuel, chev. Edm. Marchal.
Le délégué de la Classe des Sciences, F. Crépin.
» » des Lettres, Alph. Wauters.
» » des Beaux-Arts, Éd. Fétis.

CLASSE DES SCIENCES.

BRIALMONT, A., directeur.
GILKINET, Alfr., vice-directeur.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

DONNY, François-M.-L., ✠ O.; à Gand. . Élu le 15 décem. 1866.
BRIALMONT, Alexis-H., ✠ G. C.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 15 décem. 1869.
FOLIE, François-J.-Ph., ✠ O.; à Uccle . . — 15 décem. 1874.
DE TILLY, Joseph-M., ✠ O.; à Ixelles . . — 16 décem. 1878.
VAN DER MENSBRUGGHE, Gust.-L., ✠; à Gand . . . . — 14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠; à Liége. . . . — 15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ O.; à Louvain . . . . — 15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ O.; à Gand. . . . . — 15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F.; à Liége . . . . — 14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠; à Liége. . . . . — 15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠; à St-Josse-t.-N. — 5 mai 1891.
LAGRANGE, Charles; à Ixelles. . . . . — 15 décem. 1891.
TERBY, François; à Louvain . . . . . — 15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques; à Liége . . . . . . — 15 décem. 1892.
VALERIUS, Hubert, ✠ O.; à Gand. . . . — 15 décem. 1893.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DE SELYS LONGCHAMPS, le bon Edmond-M., ✠ G. O. ; à Liége . . . . Élu le 16 décem. 1846.
GLUGE, Théophile, ✠ C. ; à Bruxelles . . — 15 décem. 1849.
DEWALQUE, Gustave-G.-J., ✠ C. ; à Liége . — 16 décem. 1859.
CANDÈZE, Ernest-C.-A., ✠ ; à Glain (Liége). — 15 décem. 1864.
DUPONT, Édouard-L.-F., ✠ O. ; à Boitsfort. — 15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠ O. ; à Liége . — 16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ ; à Gembloux . . . . — 15 décem. 1873.
BRIART, Alphonse, ✠ O. ; à Morlanwelz . — 15 décem. 1874.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O. ; à Gand . . — 15 décem. 1874.
CRÉPIN, François, ✠ O. ; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ ; à Gand . — 15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠ ; à Liége . . — 15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J. ✠, O. ; à Bruxelles . — 15 décem. 1886.
DELBŒUF, Joseph-R.-L., ✠ ; à Liége . . — 15 décem. 1887.
FREDERICQ, Léon, ✠ ; à Liége . . . . . — 14 décem. 1894.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

NEUBERG, J., ✠ ; à Liége. . . . . . Élu le 15 décem. 1891.
LANCASTER, Albert ; à Uccle . . . . — 15 décem. 1892.
JORISSEN, Armand ; à Liége . . . . — 15 décem. 1892.
DELACRE, Maurice ; à Gand . . . . — 15 décem. 1893.
CESÀRO, Giuseppe ; à Trooz (Liége) . . . — 14 décem. 1894.

Section des Sciences naturelles.

MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ O. ; à Liége . Élu le 15 décem. 1880.
RENARD, Alphonse-F., ✠ O. ; à Wetteren . — 15 décem. 1882.
ERRERA, Léo ; à Bruxelles . . . . — 15 décem. 1887.
VANLAIR, C. ✠ O. ; à Liége. . . . . . . — 14 décem. 1888.
FRAIPONT (Julien) ; à Liége . . . . — 13 décem. 1895.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

KEKULÉ, Frédéric-Auguste, ✠; à Bonn.	Élu le 15 décem. 1864.
BUNSEN, R.-G.-E., ✠ O.; à Heidelberg. .	— 15 décem. 1865.
DE COLNET D'HUART, Alex.; à Luxembourg.	— 15 décem. 1873.
MENABREA, marquis DE VAL DORA, le comte Louis-Frédéric, ✠ G. C.; à Chambéry .	— 15 décem. 1874.
STRUVE, Otto-Wilhelm; à Poulkova . . .	— 15 décem. 1874.
FAYE, Hervé-Aug.-Et.-Albans; à Paris . .	— 16 décem. 1878.
KELVIN (lord) [William Thomson], ✠ C.; à Glasgow.	— 16 décem. 1878.
SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan. .	— 15 décem. 1879.
THOMSEN, Jules; à Copenhague	— 15 décem. 1887.
WEIERSTRASS, Charles; à Berlin	— 14 décem. 1888
BERTHELOT, Marcelin-P.-E.; à Paris . .	— 16 décem. 1889.
HERMITE, Charles; à Paris	— 16 décem. 1889.
FIZEAU, Louis; à Paris	— 15 décem. 1890.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . .	— 15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington	— 15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, J.-D.; à Amsterdam . .	— 15 décem. 1891.
BRIOSCHI, François; à Milan	— 15 décem. 1892.
FOERSTER, W.; à Berlin	— 15 décem. 1892.
FRIEDEL, Charles; à Paris	— 15 décem. 1892.
CORNU, Alfred; à Paris.	— 15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . .	— 14 décem. 1894.
LIE, Sophus-M.; à Leipzig	— 14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, J.-H.; à Amsterdam. . . .	— 14 décem. 1894.
SYLVESTER, James-Joseph; à Oxford . .	— 13 décem. 1895.
CANNIZZARO, Stanislas; à Rome	— 13 décem. 1895.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

HOOKER, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.). . . Élu le 16 décem. 1872.
STEENSTRUP, J.-Japhet-S.; à Copenhague . — 16 décem. 1872.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille . — 15 décem. 1876.
DAUBRÉE, Gabriel-Auguste; à Paris. . . — 14 décem. 1877.
KÖLLIKER, Rod.-Albert; à Wurzbourg . . — 14 décem. 1877.
GEGENBAUR, Charles; à Heidelberg . . . — 15 décem. 1882.
KOWALEWSKY, Alex.; à Saint-Pétersbourg. — 15 décem. 1882.
NORDENSKJÖLD, le bon Ad.-N.-E.; à Stockholm . . . . — 15 décem. 1884.
VIRCHOW, Rud.; à Berlin . . . . — 15 décem. 1884.
LEUCKART, Rudolphe; à Leipzig . . . . . — 15 décem. 1885.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Charles-L.-J.-X., ✠; à Louvain . . . . — 15 décem. 1885.
HALL, James; à Albany (É.-U. d'A.) . . . — 15 décem. 1886.
PRESTWICH, Joseph, à Darent-Hulme Shoreham (Sevenoaks), Londres . . . . . — 14 décem. 1888.
DU BOIS-REYMOND, Émile; à Berlin . . . — 16 décem. 1889.
GAUDRY, Jean-Albert; à Paris. . . . . — 16 décem. 1889.
DE LACAZE-DUTHIERS, F.-J.-H.; à Paris. . — 15 décem. 1892.
MARSH, O.-C.; à New-Haven (É.-U. d'A.). . — 15 décem. 1893.
SACHS, Jules von; à Wurtzbourg . . . . — 15 décem. 1893.
ENGELMANN, Th.-W.; à Utrecht. . . . . — 15 décem. 1893.
SUESS, Edouard; à Vienne . . . . . . — 14 décem. 1894.
RENAULT, B.; à Paris . . . . — 14 décem. 1894.
STRASBURGER, Édouard; à Bonn . . . . — 13 décem. 1895.
COPE, Éd.-Drinker; à Philadelphie . . . — 13 décem. 1895.
MAREY, Édouard-Jules; à Paris . . . . — 13 décem. 1895.
GEIKIE, Sir Archibald; à Londres . . . — 13 décem. 1895.

CLASSE DES LETTRES.

N . . . . . , directeur.
GOBLET D'ALVIELLA (le comte Eug.), vice-directeur.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

WAUTERS, Alphonse, ✠ O. ; à Bruxelles	Élu le	11 mai	1868.
LE ROY, Alphonse, ✠ C. ; à Liége	—	12 mai	1873.
DE BORCHGRAVE, Émile-J.-Y.-M., ✠ C. ; à Vienne	—	12 mai	1873.
WAGENER, Auguste, ✠ C. ; à Gand	—	10 mai	1875.
WILLEMS, Pierre-G.-H., ✠ O. ; à Louvain	—	14 mai	1877.
ROLIN-JAEQUEMYNS, Gust., ✠ ; à Bruxelles	—	6 mai	1878.
BORMANS, Stanislas, ✠ O. ; à Liége	—	5 mai	1879.
PIOT, Charles-G.-J., ✠ O. ; à St-Gilles (Brux.)	—	5 mai	1879.
POTVIN, Charles, ✠ ; à Ixelles	—	9 mai	1881.
STECHER, Jean-A., ✠ O. ; à Liége	—	9 mai	1881.
LAMY, Thomas-J., ✠ O. ; à Louvain	—	8 mai	1882
HENRARD, Paul-J.-J., ✠ C. ; à Bruxelles	—	5 mai	1884.
LOOMANS, Charles-W.-H., ✠ C. ; à Liége	—	10 mai	1886.
TIBERGHIEN, Guill., ✠ C. ; à St-J.-t.-Noode	—	9 mai	1887.

DE HARLEZ, le chevalier Charles-J^h-V., ✠; à Louvain.	Élu le 7 mai 1888
VANDERKINDERE, Léon-A.-V.-J., ✠ O.; à Uccle.	— 7 mai 1888.
GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eug., ✠ O.; à Saint-Gilles (Bruxelles).	— 5 mai 1890.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand, ✠ O.; à Gand.	— 4 mai 1891.
PRINS, Adolphe, ✠ O.; à Ixelles	— 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠; à St-J.-t.-Noode.	— 5 mai 1891.
VUYLSTEKE, Jules; à Gand.	— 9 mai 1892.
BANNING, E., ✠ C.; à Ixelles.	— 9 mai 1892.
GIRON, Alfred, ✠ O.; à Bruxelles	— 9 mai 1892.
DE CHESTRET DE HANEFFE, le bon J.; à Liége.	— 8 mai 1893.
FREDERICQ, Paul; à Gand	— 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠; à Liége	— 7 mai 1894.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles.	— 6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles	— 6 mai 1895.
N.	
N.	

CORRESPONDANTS (10 au plus).

LOISE, Ferdinand, ✠ O.; à St-Servais (Namur).	Élu le 12 mai 1873.
DESCAMPS, le chevalier Ed., ✠; à Louvain .	— 8 mai 1893.
MONCHAMP, Georges; à Saint-Trond. . . .	— 8 mai 1893.
SLEECKX, Dominique, ✠; à Liége	— 8 mai 1893.
THOMAS, Paul, ✠; à Gand.	— 8 mai 1893.
DISCAILLES, Ern., ✠; à Gand.	— 7 mai 1894.
DUVIVIER, Ch., ✠ O.; à Bruxelles	— 6 mai 1895.
BRANTS, Victor; à Louvain	— 6 mai 1895.
N.	
N.	

50 ASSOCIÉS.

VON LÖHER, François, ✠ C.; à Munich . .	Élu le 13 mai 1862.
VON ARNETH, le chev. A., ✠ C.; à Vienne . .	— 9 mai 1864.
MOMMSEN, Théodore; à Berlin	— 5 mai 1866.
D'ANTAS, le chev. M., ✠ G. C.; à Londres .	— 6 mai 1872.
CURTIUS, Ernest; à Berlin	— 6 mai 1872.
RIVIER, Alphonse-P.-O., ✠ O.; à Saint-Gilles (Bruxelles)	— 12 mai 1873.
DESMAZE, Charles; à Paris	— 4 mai 1874.
OPPERT, Jules; à Paris	— 4 mai 1874.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris	— 10 mai 1875.
DI GIOVANNI, Vincent; à Palerme	— 6 mai 1878.
D'OLIVECRONA, Samuel-Rodolphe-Detler-Canut; à Stockholm.	— 10 mai 1880.
BOHL, Joan, ✠; à Amsterdam	— 9 mai 1881.
CANOVAS DEL CASTILLO, A., ✠ G. C.; à Madrid.	— 9 mai 1881.
GLADSTONE, W. EWART; à Londres . . .	— 8 mai 1882.
DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . .	— 5 mai 1884.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris. . .	— 5 mai 1884.
BEETS, Nicolas; à Utrecht	— 4 mai 1885.
VON HOEFLER, le chev. Const.; à Prague . .	— 4 mai 1885.
SULLY PRUDHOMME, René-François-Armd; à Paris.	— 4 mai 1885.
PERROT, Georges; à Paris	— 10 mai 1886.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	— 10 mai 1886.
SNIEDERS, Auguste, ✠ O.; à Anvers . . .	— 10 mai 1886.
LEROY BEAULIEU, Pierre-Paul; à Paris. . .	— 9 mai 1887.
AUMALE, Henri-E.-Ph.-L. d'Orléans, duc d', ✠ G. C.; à Chantilly.	— 9 mai 1887.

CANONICO, Tancrède; à Rome. . . . . . Élu le 7 mai 1888.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig . . . . — 7 mai 1888.
NADAILLAC, J.-F.-A. du POUGET, m^{is} de; à Paris — 7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon; à Paris . . . . . . — 7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne. . . . . . . — 7 mai 1888.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin. . . . . . . — 6 mai 1889.
WORMS, Émile; à Rennes . . . . — 6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean; à Amsterdam . . . . . — 5 mai 1890.
DE FRANQUEVILLE, le comte Amable-Ch. FRANQUET, ✻; à Paris . . . . — 5 mai 1890.
HÜBNER, Ém.; Berlin . . . . — 4 mai 1891.
DEHAISNES, Chrétien; à Lille . . . . . . — 4 mai 1891.
BÜDINGER, Max., à Vienne . . . . — 9 mai 1892.
LEFÈVRE-PONTALIS, Antonin; à Paris . . . — 9 mai 1892.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin . . . . — 8 mai 1893.
DE MARTENS, Frédéric; à Saint-Pétersbourg. — 8 mai 1893.
TYLOR, Edward Burnett; à Oxford . . . . — 8 mai 1893.
LAVISSE, Ernest; à Paris. . . . . — 8 mai 1893.
FRUIN, Robert; à Leyde . . . . — 7 mai 1894.
NAVILLE, Jules-Ernest; à Genève. . . . . — 7 mai 1894.
VOLLGRAFF, John-C.; à Bruxelles. . . . . — 6 mai 1895.
HOMOLLE, J.-Théoph.; à Athènes . . . . . — 6 mai 1895.
LUBBOCK, Sir John; à Londres. . . . . . — 6 mai 1895.
PARIS, Gaston; à Paris . . . . — 6 mai 1895.
FRIEDLAENDER, Louis; à Strasbourg. . . . — 6 mai 1895.
N . . . .
N . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

RADOUX, Th., directeur.
VINÇOTTE, Th., vice-directeur.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

GUFFENS, Godfr.-E., ✠ C.; à Schaerbeek .	Élu le	6 janv. 1876.
WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles. .	—	5 janv. 1882.
CLAYS, Paul-J., ✠ C.; à Schaerbeek . . .	—	1er mars 1883.
STALLAERT, Joseph-J.-F., ✠ O.; à Ixelles .	—	5 janv. 1888.
MARKELBACH, Alex.-P.-J., ✠ O.; à Schaerb	—	10 janv. 1889.
ROBIE, Jean; ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles) .	—	8 janv. 1891.
HENNEBICQ, A., ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	7 janv. 1892.
CLUYSENAAR, Alfred, ✠ O.; à Saint-Gilles (Bruxelles)	—	10 janv. 1895.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.

Section de Sculpture :

JAQUET, Joseph-J., ✠ O.; à Schaerbeek .	Élu le	11 janv. 1883.
DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles .	—	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ O.,; à Schaerbeek.	—	12 mai 1886.
DE VIGNE, Paul, ✠ O.; à Schaerbeek. . .	—	10 janv. 1895.

Section de Gravure :

DEMANNEZ, Joseph-A., ✠ O.; à St-Josse-ten-Noode	Élu le	11 janv. 1883.
BIOT, Gustave-J., ✠ O.; à Anvers	—	10 janv. 1884.

Section d'Architecture :

LAUREYS, Félix, ✠; à Bruxelles	Élu le 10 janv. 1895.
WINDERS. Jacq., ✠; à Anvers	— 9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ O.; à Ixelles	— 9 janv. 1896.
MAQUET, Henri, ✠; à Bruxelles	— 9 janv. 1896.

Section de Musique :

GEVAERT, F.-Auguste, ✠ G. O.; à Bruxelles.	Élu le 4 janv. 1872.
SAMUEL, Adolphe, ✠ C.; à Gand	— 8 janv. 1874.
RADOUX, J.-Théodore, ✠ O.; à Liége . . .	— 3 avril 1879.
BENOIT, Pierre, ✠ C.; à Anvers.	— 5 janv. 1882.
HUBERTI, Gustave, ✠; à Bruxelles. . . .	— 2 avril 1891.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

FÉTIS, Édouard F.-L., ✠ C.; à Bruxelles. .	Élu le 8 janv. 1847.
HYMANS, Henri, ✠; à Bruxelles.	— 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G.. ✠; à Saint-Josse-ten-Noode	— 7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠; à Anvers	— 10 janv. 1889.
VAN EVEN, Édouard, ✠; à Louvain. . . .	— 7 janv. 1892.
TARDIEU, Charles; à Ixelles	— 5 janv. 1893.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

DE VRIENDT, Albert, ✠ C.; à Anvers. . .	Élu le 5 janv. 1893.
HERMANS, Ch., ✠ O.; à Bruxelles	— 9 janv. 1896.
N	

Sculpture :

PÉCHER, J.; à Anvers . . . . Élu le 9 janvier 1896.

Gravure :

MEUNIER, Jean-Baptiste, ✠ O.; à Ixelles. Élu le 10 janvier 1884.

Architecture :

VAN YSENDYCK, J.-J., ✠; à Bruxelles. . Élu le 9 janvier 1896.

Musique :

BUSSCHOP, Jules, ✠ O.; à Bruges . . Élu le 11 janvier 1883.
VAN DEN EEDEN, Jean-Bapt., ✠; à Mons. — 2 avril 1891.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

GÉNARD, P., ✠ O.; à Anvers. . . . . Élu le 5 janvier 1893.
VAN DUYSE, Florim., ✠; à Gand . . . — 11 janvier 1894.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

GÉROME, Jean-Léon, ✠; à Paris . . . Élu le 12 janvier 1865.
HÉBERT, Aug.-Ant.-Ern., ✠ O.; à Paris . — 12 janvier 1871.
BECKER, Charles, ✠ O.; à Berlin . . — 8 janvier 1874.
FRITH, William-Powell, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874.
WILLEMS, Florent, ✠ C.; à Paris . . . — 7 décem. 1882.
LEIGHTON, Frédéric; à Londres. . . . — 7 janvier 1886.
MENZEL, Adolphe; à Berlin . . . . . . — 6 janvier 1887.

Bouguereau, William-Adolphe, ✠; à Paris	Élu le 9 janvier 1890.
Alma Tadema, Lawrence, ✠; à Londres .	— 8 janvier 1891.
Lefebvre, Jules, ✠ O.; à Paris. . . .	— 8 janvier 1891.
Breton, Jules-A., ✠ O.; à Courrières (France)	— 7 janvier 1892.
Stevens, Alfred, ✠ G. O.; à Paris. . .	— 10 janvier 1895.

Sculpture :

Monteverde, Jules; à Rome	Élu le 8 janvier 1874.
Guillaume, Cl.-J.-B.-Eugène; à Paris .	— 6 janvier 1876.
Thomas, Gabriel-Jules; à Paris. . . .	— 11 janvier 1883.
Kundmann, Charles; à Vienne	— 11 janvier 1883.
Begas, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . .	— 8 janvier 1885.
Dubois, Paul; à Paris	— 5 janvier 1893.
Mercié, Antonin; à Paris.	— 5 janvier 1893.
Falguière, Alex.; à Paris	— 10 janvier 1895.

Gravure :

Stang, Rudolphe; à Amsterdam . . .	Élu le 8 janvier 1874.
Chaplain, Jules-Clément; à Paris. . .	— 5 janvier 1888.
Raab, J.-L.; à Munich	— 10 janvier 1889.
Unger, William-Georg.-Bodo; à Vienne.	— 5 janvier 1893.

Architecture :

de Leins, Chr.-Fréd., ✠; à Stuttgart.	Élu le 7 janvier 1864.
Vespignani, le comte Virginio; à Rome .	— 12 janvier 1871.
Contreras, Raphaël; à Grenade . . .	— 8 janvier 1880.
Raschdorff, J.-Charles; à Berlin . . .	— 5 janvier 1882.
Waterhouse, Alfred; à Londres . . .	— 7 janvier 1886.
Revoil, Henri, ✠; à Nimes	— 10 janvier 1889.
Vaudremer, F.-A.-E.; à Paris.	— 3 mars 1892.
Daumet, P.-J.-H.; à Paris.	— 10 janvier 1895.

Musique :

THOMAS, Ch.-L.-Ambroise, ✠ C.; à Paris.	Élu le	8 janvier 1863.
VERDI, Joseph; à Busseto (Ital.). . . .	—	12 janvier 1863
SAINT SAËNS, Camille-Ch., ✠; à Paris .	—	8 janvier 1885.
BRAHMS, Jean; à Vienne	—	7 janvier 1886.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert; à Paris.	—	6 janvier 1887.
WÜLLNER, Franz; à Cologne.	—	8 janvier 1891.
MASSENET, Jules, ✠; à Paris	—	5 janvier 1893.
REYER, L.-Et.-Ern.; à Paris	—	11 janvier 1894.
CUI, César; à Saint-Pétersbourg . . .	—	9 janvier 1896.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

RAVAISSON-MOLLIEN, J.-G.-Félix; à Paris .	Élu le	10 janvier 1856.
DELABORDE, le comte Henri; à Paris . .	—	8 janvier 1874.
Le raja Sir SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C.; à Calcutta	—	4 janvier 1877.
BODE, Guillaume; à Berlin	—	10 janvier 1889.
RUSKIN, John; à Brantwood.	—	7 janvier 1892.
MÜNTZ, L.-Fréd.-Eugène; à Paris . . .	—	11 janvier 1894.
RIEGEL, Herm., ✠; à Brunswick. . . .	—	11 janvier 1894.
GONZE, Louis; à Paris.	—	11 janvier 1894.
WEALE, W.-H.-James; à Londres . . .	—	9 janvier 1896.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, A. Wauters, délégué de la Classe des Lettres.
Vice-président, G. Dewalque, délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, Vander Haeghen, délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

Crépin,	délégué de la	Classe des Sciences.
Marchal, le chev. Edm.	id.	id.
Van der Mensbrugghe,	id.	id.
Le Paige,	id.	id.
Le Roy,	id.	Classe des Lettres.
Stecher,	id.	id.
Willems,	id.	id.
Gevaert,	id.	Classe des Beaux-Arts.
Hymans,	id.	id.
Robie,	id.	id.
Rooses,	id.	id.
Samuel,	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
Brialmont.	Bormans.	Demannez.
Crépin.	Henrard.	Stallaert.
De Tilly.	Piot.	Robie.
Gluge.	Wauters (A.).	Samuel.
Mourlon.	Willems.	N . . . . .

CLASSE DES SCIENCES. — *Commission permanente des paratonnerres.*

N. . , président.
DONNY, membre.
FOLIE, id.
SPRING, membre.
VAN DER MENSBRUGGHE, id.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

FÉTIS. N . . . . . DEMANNEZ.

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

GEVAERT, *président.*
FÉTIS, *secrétaire.*
SAMUEL, *trésorier.*
RADOUX, membre.
N . . . .

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

DEMANNEZ.
CLUYSENAAR.
FÉTIS.
GEVAERT.
HENNEBICQ.
HYMANS.
JAQUET.
LAUREYS.
MARCHAL.
STALLAERT.
TARDIEU.
VINÇOTTE.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

BORMANS, président.
WAUTERS (Alph.), secrétaire et trésorier.
PIOT, membre.
DEVILLERS, id.
GILLIODTS VAN SEVEREN, id.
VANDERKINDERE (L.), id.
DE PAUW (N.), id.
GÉNARD (P.), membre suppléant.
KURTH (God.), id.
PIRENNE (H.), id.
CAUCHIE (A.), id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

RAMSAY (Sir André-Crombie), associé, décédé à Beaumaris (île d'Anglesey), le 9 décembre 1891.

SAPORTA (Le marquis G. DE) associé, décédé à Aix (France), le 26 janvier 1895.

CAYLEY (Arthur), associé, décédé à Richmond (Londres), le 26 janvier 1895.

DANA (James-Dwight), associé, décédé à New-Haven (Connecticut), le 14 avril 1895.

HUXLEY (Thomas-Henri), associé, décédé à Londres, le 29 juin 1895.

PASTEUR (Louis), associé, décédé à Villeneuve-l'Étang (Garches), le 28 septembre 1895.

CLASSE DES LETTRES.

FRÈRE-ORBAN (H.-J.-W.), membre, décédé à Bruxelles, le 2 janvier 1896.

HENNE (Alexandre), membre, décédé à Saint-Servais (Namur), le 10 janvier 1896.

BAUMGARTEN (H. von), associé, décédé à Strasbourg, le 19 juin 1893.

CANTÙ (César), associé, décédé à Milan, le 11 mars 1895.

SYBEL (Henri-Ch.-L. von), associé, décédé à Marbourg, le 1er août 1895.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

PORTAELS (Jean-François), membre, décédé à Bruxelles, le 8 février 1895.

PAULI (Ad.-Ed.-Th.), membre, décédé à Cologne, le 19 mars 1895.

BALAT (Alphonse-F.-H.), membre, décédé à Ixelles, le 16 septembre 1895.

MILANESI (Gaetan), associé, décédé à Florence, le 11 mars 1895.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl	1769.
Le chancelier de Crumpipen	1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard	1769 à 1776.
Des Roches	1776 à 1787.
L'abbé Mann	1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham	1769 à 1780.
Le comte de Fraula	1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler	1781 à 1784.
Gérard	1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler	1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier	1791 à 1793.
Gérard	1793 à 1794.
L'abbé Chevalier	1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le bon de Feltz. . 1816-1820.
Le pnce de Gavre . 1820-1832.
Ad. Quetelet. . . 1832-1835.
Le baron de Stassart . 1835.
Le baron de Gerlache . 1836.
Le baron de Stassart. . 1837.
Le baron de Gerlache . 1838.
Le baron de Stassart. . 1839.
Le baron de Gerlache . 1840.
Le baron de Stassart. . 1841.
Le baron de Gerlache . 1842.
Le baron de Stassart. . 1843.
Le baron de Gerlache . 1844.
Le baron de Stassart. . 1845.
Le baron de Gerlache . 1846 (1).
Le baron de Stassart. . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
F. Fétis . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1851.
Le baron de Gerlache . 1852.
Le baron de Stassart. . 1853.
Navez . . . . 1854.
Nerenburger . . . . . 1855.
Le baron de Gerlache . 1856.
de Ram . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
F. Fétis . . . . 1859.
Gachard . . . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
Van Hasselt. . . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Alvin . . . . 1865.
Faider . . . . 1866.
Le vicomte Du Bus . . 1867.
F. Fétis . . . . 1868.
Borgnet . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Gallait . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Thonissen . . . . . . 1873.
De Keyzer . . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Faider. . . . . 1876.
Alvin . . . . 1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	Bormans	1888.
M.-N.-J. Leclercq	1879.	F.-A. Gevaert	1889.
Gallait	1880.	J.-S. Stas	1890.
P.-J. Van Beneden	1881.	G. Tiberghien	1891.
Le Roy	1882.	Éd. Fétis	1892.
Fétis	1883.	Van Bambeke	1893.
Dupont	1884.	Ch. Loomans	1894.
Piot	1885.	F.-A. Gevaert	1895.
Alvin	1886.	A. Brialmont	1896.
De Tilly	1887.		

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835.
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin. . . . . . . 1846.
Wesmael. . . . . . . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
Le v^te Du Bus . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
de Hemptinne . . . . 1851.
Kickx. . . . . 1852.
Stas . . . . 1853.
de Selys Longchamps . 1854.
Nerenburger . . . . 1855.
Dumon . . . . 1856.
Gluge. . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
Melsens . . . . 1859.
P.-J. Van Beneden . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
de Koninck. . . . . . 1862.
Wesmael . . . . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Nerenburger . . . . 1865.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.
Le v^te Du Bus . . . . 1867.
Spring . . . . 1868.
Nyst . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Stas . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Gluge . . . . 1873.
Candèze . . . . . . 1874.
Brialmont. . . . . . 1875.
Gloesener . . . . . . 1876.
Maus . . . . 1877.
Houzeau . . . . . . 1878.
de Selys Longchamps . 1879
Stas. . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden . . 1881.
Montigny . . . . . . 1882.
Éd. Van Beneden. . . 1883.
Dupont. . . . . . . 1884.
Morren. . . . . . . 1885.
Mailly . . . . 1886.
De Tilly. . . . . . . 1887.
Crépin . . . . 1888.
Briart . . . . 1889.
Stas. . . . . 1890.
F. Plateau. . . . . . 1891.
F. Folie. . . . . . . 1892.
Van Bambeke. . . . 1893.
M. Mourlon . . . . 1894.
G.Van der Mensbrugghe. 1895.
A. Brialmont. . . . . 1896.
Alfr. Gilkinet . . . . 1897.

Classe des Lettres.

Le bon de Gerlache . .	1846.	De Decker	1872.
Le bon de Stassart . .	1847.	Thonissen	1873.
Le bon de Gerlache . .	1848.	Chalon	1874.
Le bon de Stassart . .	1849.	le bon Guillaume. . .	1875.
de Ram.	1850.	Ch. Faider	1876.
M.-N.-J. Leclercq . .	1851.	Alphonse Wauters . .	1877.
Le bon de Gerlache .	1852.	de Laveleye	1878.
Le bon de Stassart . .	1853.	M.-N.-J. Leclercq . .	1879.
de Ram	1854.	Nypels	1880.
M.-N.-J. Leclercq . .	1855.	H. Conscience . . .	1881.
Le bon de Gerlache . .	1856.	Le Roy	1882.
de Ram.	1857.	Rolin-Jaequemyns . .	1883.
M.-N.-J. Leclercq . .	1858.	Wagener	1884
Le bon de Gerlache . .	1859.	Piot	1885.
Gachard	1860.	P. Willems	1886.
de Ram.	1861.	Tielemans.	1887.
De Decker.	1862.	Bormans	1888
M.-N.-J. Leclercq . .	1863.	Potvin	1889.
Gachard	1864.	Stecher.	1890.
Grandgagnage. . . .	1865.	G. Tiberghien. . . .	1891.
Faider	1866	T. Lamy.	1892
Roulez	1867.	Paul Henrard. . . .	1893.
Le bon Kervyn de Lettenhove	1868.	Ch. Loomans	1894
Borgnet	1869.	L. Vanderkindere . .	1895.
Defacqz	1870.	A. Henne	1896.
Haus	1871.	le cte Eug. Goblet d'Alviella .	1897.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.	Alvin	1848.
Navez	1847.	F. Fétis.	1849.

Baron	1850.
Navez	1851.
F. Fétis	1852.
Roelandt	1853.
Navez	1854.
F. Fétis	1855.
De Keyser	1856.
Alvin	1857.
G^me Geefs	1858.
F. Fétis	1859.
Baron	1860.
Suys	1861.
Van Hasselt	1862.
Éd. Fétis	1863.
De Keyser	1864.
Alvin	1865.
De Busscher	1866.
Balat	1867.
F. Fétis	1868
De Keyser	1869.
Fraikin	1870.
Gallait	1871.
Éd. Fétis	1872.
Alvin	1873.
De Keyser	1874.
Balat	1875
Gevaert	1876.
Alvin	1877.
Portaels	1878.
Le chev. de Burbure	1879.
Gallait	1880.
Balat	1881.
Siret	1882.
Fétis	1883.
Slingeneyer	1884
Pauli	1885.
Alvin	1886.
Fraikin	1887.
Robert	1888.
Gevaert	1889.
Schadde	1890.
H. Hymans	1891.
Éd. Fétis	1892.
Samuel	1893.
J. Stallaert	1894.
F.-A. Gevaert	1895.
Th. Radoux	1896.
Th. Vinçotte	1897

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



NOTICE

SUR

JOSEPH GANTRELLE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Echternach le 18 janvier 1809, décédé a Gand le 24 février 1893.

Lorsque la Classe des lettres, peu de temps après la mort de notre regretté confrère (24 février 1893), me pria de me charger de la notice biographique qui, d'après nos usages, doit lui être consacrée dans notre *Annuaire,* je me décidai d'autant plus facilement à accéder au désir de la Classe, que Gantrelle avait été pour moi, pendant plus de quarante ans, un ami dévoué, et que, grâce aux confidences qu'il m'avait faites et aux notes autobiographiques, à la vérité peu étendues, qu'à ma demande il avait rédigées pendant les dernières années de sa vie, j'étais en mesure de faire entrer dans mon travail des particularités intéressantes et peu connues de sa carrière.

Je croyais pouvoir commencer ma notice dès le mois d'octobre 1893, car j'espérais qu'à cette époque je serais déchargé de mes fonctions, très absorbantes, d'administrateur-inspecteur de l'Université de Gand. Malheureusement, par suite de circonstances qu'il est inutile de relater ici, je fus obligé de rester à mon poste jusqu'au commencement de 1895. Je reçus alors, à ma demande, ma démission honorable, et j'avais désormais des loisirs; mais précisément à la même époque, par une fatale coïncidence, ma santé fut fortement ébranlée; pendant de longs mois il me fut absolument impossible de rien faire et même en ce moment je dois m'abstenir de tout travail prolongé. Il en résulte que non seulement ma notice sur Gantrelle a été de nouveau retardée, mais que j'ai dû m'imposer la suppression de plusieurs des développements que j'avais résolu d'y donner et qui eussent, je le répète, présenté un certain intérêt.

Ceci dit, j'entre directement en matière.

Joseph Gantrelle naquit le 18 janvier 1809 à Echternach (grand-duché de Luxembourg). Son père, qui y était directeur d'une papeterie, mourut fort jeune, alors que son fils n'avait encore que 5 à 6 ans. Le seul souvenir que celui-ci en ait gardé, c'est qu'il était d'une grande sévérité.

La mère de Gantrelle doit avoir été une femme remarquable; notre confrère ne m'en parlait jamais qu'avec une profonde émotion. Après la mort de son mari, elle n'avait pour vivre et élever son fils que le produit de son travail. « C'était, écrit Gantrelle dans ses notes autobiographiques, une rude tâche de pourvoir à tous nos besoins;

elle l'entreprit avec un courage et une persévérance héroïques, fortifiés par le sentiment religieux de ses devoirs. D'ailleurs, l'amour maternel lui rendait tout facile. Elle m'a conté que deux bons partis se présentèrent peu après la mort de son mari, mais qu'elle n'avait pu, m'aimant trop pour cela, se résoudre à me donner un beau-père. »

Ailleurs Gantrelle, dans ses notes, parle du grand bon sens qui guidait sa mère en toute chose.

Après la mort du père Gantrelle, sa mère alla habiter le village de Mühlenbach, dont notre confrère, dans ses vieux jours, aimait encore à parler. Non loin de là, à Eich, demeurait un instituteur, le seul à cette époque qui se trouvât dans les environs. L'âge d'école étant arrivé pour le jeune Gantrelle, sa mère le fit aller chez cet instituteur, homme fort peu instruit et qui s'était plus occupé de jardinage que d'enseignement. Au bout de peu de temps, ayant communiqué à son élève tout ce qu'il savait, il déclara à sa mère qu'elle ferait bien de le mettre dans une autre école.

Il y avait alors comme curé à Weimerskirch, près d'Eich, un homme très instruit, nommé Koch, qui réunissait chez lui dix à douze élèves pour leur enseigner le français, et qui, aux plus avancés, faisait connaître aussi les éléments du latin.

A la demande de la veuve Gantrelle, ce brave homme admit son fils à fréquenter sa classe gratuitement, car il avait appris de l'instituteur que cet écolier apprenait facilement, ce dont d'ailleurs il avait pu se convaincre lui-même lors de la première communion, Joseph Gantrelle ayant récité par cœur devant lui tout le petit

catéchisme, les demandes aussi bien que les réponses.

Après qu'il eut travaillé quelque temps à Weimerskirch, sa mère, guidée probablement par les conseils du « bon curé Koch », résolut de le faire aller à l'Athénée de Luxembourg. C'est en tout cas ce curé qui lui donna une lettre de recommandation pour le professeur de sixième. Celui-ci l'admit dans sa classe, « après lui avoir donné à apprendre par cœur une douzaine de pages de la grammaire latine de Broeder ». Gantrelle les lui récita parfaitement, bien qu'il n'y comprit absolument rien. (Notes autobiographiques.)

D'après ses propres déclarations, notre confrère ne se rappelait rien de particulier concernant ses premières études de collège. Elles furent sans doute, dit-il dans ses notes, fort médiocres. Ce qui lui manquait, c'était la direction et les encouragements. Ce qui lui faisait surtout défaut, c'étaient les livres. Où trouver de l'argent pour en acheter? « Je n'ai jamais eu, dit Gantrelle dans ses notes, de dictionnaire français-latin pour faire mes thèmes, et je n'ai pu me procurer une arithmétique et d'autres instruments de travail qu'après avoir donné des leçons, payées vingt-cinq ou cinquante centimes l'heure. »

Il est vrai que les devoirs qu'on donnait aux élèves de l'Athénée de Luxembourg n'étaient pas bien difficiles.

« Je me rappelle (je cite textuellement d'après les notes de Gantrelle) qu'en quatrième on nous dictait en français la matière de nos thèmes latins, et qu'au lieu d'écrire le français, j'en improvisais aussitôt la traduction latine, sauf à aller compléter mon thème chez un camarade pour les mots que j'ignorais.

» Nous n'étions pas, au surplus, accablés de travail et

nous avions beaucoup de temps pour nous amuser. J'avais le goût de la lecture et je dévorais tout ce qui me tombait sous la main en fait de livres français et allemands. Mais ces ressources de mon instruction étaient très limitées et me manquaient quelquefois tout à fait. J'avais beaucoup de temps de reste, et croyant naïvement faire chose utile, j'allais, dans les bois communaux d'Eich ou de Luxembourg, ramasser ou couper les branches mortes, et rapporter triomphalement mon butin à ma mère. Oh! la vaillante et bonne femme qui me laissait, en souriant, faire tout ce que je voulais et savait pourvoir à mes besoins les plus urgents! »

J'ai tenu à conserver, dans toute sa simplicité, ce touchant petit tableau, qui en dit plus long sur le fond du caractère de Gantrelle, que tout ce que je pourrais y ajouter.

« Quant à moi (je continue à transcrire ses notes), je ne réfléchissais à rien, toujours gai et espiègle, quelquefois taquin et querelleur avec mes camarades plus âgés. Je me développais physiquement à l'air libre et restais toujours en excellente santé. »

Ces aveux sont caractéristiques, car ils nous montrent que cette *combativité,* qui a fait bien du tort à Gantrelle et qu'il a conservée jusqu'à la fin de sa vie, existait déjà en lui à l'époque où il était encore au collège.

Un grand changement s'opéra dans ses idées lorsqu'il entra en poésie. Cette classe venait de recevoir un nouveau professeur, du nom de Barrau, qu'on était allé chercher à Paris.

Pour connaître la force de ses élèves, il commença par leur faire faire en classe, sans dictionnaire, un grand

thème latin. Quelques jours après, il leur assigna les places qui leur revenaient à la suite de cette espèce de concours. Au grand ébahissement de tous, celui qui jusqu'alors avait été le premier fut loin de se distinguer : à la fin de l'année, il fut même obligé de doubler sa classe.

Quant à Gantrelle, il se trouva avec deux autres élèves en tête de la liste. On s'empressa dès lors de venir lui demander des leçons et il commença à sentir sa valeur. Aussi fut-il désigné, deux années plus tard, pour exercer dans la classe de *philosophie*, qui suivait celle de rhétorique, les fonctions de surveillant. Ces fonctions, il est vrai, étaient fort peu rétribuées. Mais en combinant ce qu'elles lui rapportaient avec la rémunération de ses leçons particulières et le produit de la vente des livres qu'il avait successivement obtenus comme prix, il put songer à se rendre à l'Université de Liége. Cependant, en somme, son pécule était bien maigre; il pouvait suffire pour vivre pendant deux ou trois mois tout au plus. Comment, dans ces conditions, Gantrelle eut-il le courage de se mettre en route? Il fallait pour le tenter, comme il le dit lui-même, la confiance aveugle d'un jeune homme sans expérience. Il avait à la vérité demandé une bourse à Liége; mais cette demande avait-elle quelque chance d'être favorablement accueillie? Il n'en savait absolument rien. Aussi ne tarda-t-il pas à apprendre qu'il n'avait rien à espérer, tellement les requêtes étaient nombreuses et d'ailleurs antérieures à la sienne. Que faire? Pendant quelques jours il chercha, mais en vain, une place de maître d'études ou de surveillant. La situation devenait désespérée, lorsque, ô bonheur! une lettre de l'administrateur de l'Université de Gand, à laquelle il

s'était également adressé pour obtenir une bourse, vint lui apprendre que le collège des curateurs de cette université lui avait octroyé une bourse *entière*. Tout son avoir se réduisait en ce moment à quatre-vingt-treize francs. Il fit gaiment son paquet, endossa son sarrau et se rendit à Gand, naturellement à pied, comme il avait fait cinq jours auparavant le trajet de Luxembourg à Liége. Il était dorénavant sauvé : en combinant le montant de sa bourse avec le produit de ses leçons particulières, il avait de quoi subsister.

L'année suivante, sa position pécuniaire devint encore meilleure. Il réussit à être chargé de l'enseignement du latin dans un petit institut, et parvint de la sorte à faire quelques économies. Il pouvait ainsi, toutes les fois qu'il retournait à Mühlenbach, déposer sur les genoux de sa mère quelques pièces d'or, fruit de son travail.

Il va de soi que Gantrelle s'appliqua de toutes ses forces à faire de bonnes études; mais bientôt, c'est ainsi qu'il s'exprime dans ses notes, il s'aperçut combien ses connaissances étaient insuffisantes et décousues. L'Athénée de Luxembourg a cependant de tout temps joui d'une excellente réputation dans les universités belges, et ses élèves passaient pour très bien préparés. Sans doute, à bien des égards, cette réputation était méritée, mais, comme Gantrelle l'a fait remarquer avec raison, elle provenait aussi en grande partie de l'application des élèves que cet établissement envoyait à l'université, et cette application elle-même provenait partiellement de la nécessité où se trouvaient presque tous les élèves de se créer une position hors du pays natal.

Quoi qu'il en soit, Gantrelle ayant constaté ce qui lui

manquait, s'efforça par un travail énergique de combler les lacunes de son instruction, et surtout de compléter ses trop faibles connaissances en fait de grammaire grecque et latine. Ce fut le travail d'une année entière, au bout de laquelle il passa son examen de candidat en philosophie et lettres *summa cum laude*, avec la plus grande distinction.

La seconde année fut consacrée en partie à répondre à une question de philologie mise au concours entre les élèves de toutes les universités du pays.

Voici cette question : « *Investigetur et citatis collatisque locis perpendatur uter utri Theocritus ne Virgilio, an contra Virgilius Theocrito in genere bucolico praestiterit.* ».

Le mémoire de Gantrelle fut couronné, mais la révolution de 1830 en empêcha l'impression.

Plus tard Gantrelle réussit à se faire rendre le manuscrit de ce mémoire et il le conserva parmi ses papiers. Il en parlait très rarement et ne parait pas y avoir attaché une grande importance.

Quoiqu'il se rapporte à un de ces parallèles, aujourd'hui démodés, qui, reposant sur des bases essentiellement subjectives, ne peuvent généralement aboutir à aucun résultat scientifique, il serait peut-être intéressant de l'étudier, ne fût-ce que pour voir comment, à cette époque, Gantrelle maniait la langue latine ; malheureusement l'état de ma santé ne m'a pas permis d'en prendre connaissance. Nos futurs docteurs qui s'occupent de Théocrite ou des églogues de Virgile feraient peut-être chose utile en le consultant.

En 1830, Gantrelle subit l'examen de docteur en philo-

sophie et lettres. Cette fois encore, il obtint son diplôme *summa cum laude.*

Pour compléter cette épreuve, il fallait, sous le régime hollandais, faire une dissertation et la soutenir publiquement devant la Faculté. D'après les indications du savant professeur Mahne, il avait choisi comme sujet, *Scipion Émilien*. C'était un choix des plus heureux, surtout à cette époque La dissertation était faite et Gantrelle allait la défendre quand éclata la révolution de 1830. A partir de ce moment, grâce à une malheureuse inspiration du ministre Tielemans, les dissertations pour le doctorat furent abolies et Gantrelle n'eut pas besoin, pour obtenir le diplôme de docteur, de défendre sa thèse.

Je ne sais pas si le manuscrit de cette thèse existe encore. Eu égard à l'état actuel de notre connaissance de l'histoire romaine, ce travail ne présenterait, selon toute apparence, qu'un médiocre intérêt.

Il serait beaucoup plus intéressant pour nous de pouvoir parcourir la correspondance que, d'après ce qu'on m'a affirmé, Gantrelle n'a cessé d'entretenir avec Mahne. Mahne (1772-1852) était en effet le digne continuateur de cette grande école hollandaise qui a compté dans son sein les Hemsterhuys, les Ruhnkenius, les Valckenaer et les Wyttenbach. Aussi, de même que Ruhnkenius avait fait l'éloge de Hemsterhuys, que Wyttenbach avait fait la biographie de Ruhnkenius, Mahne se crut-il appelé à publier la correspondance de Ruhnkenius et de Valckenaer et les *Epistolae ad diversos* du premier de ces deux savants.

Mahne fut professeur à l'Université de Gand de 1816 à 1830; c'est là que Gantrelle, qui paraît avoir été un de

ses élèves de prédilection, apprit à le connaître. En 1831, il se rendit à Leyde, que désormais il ne quitta plus. Si effectivement Gantrelle est resté en correspondance avec lui jusqu'à sa mort, il est fort regrettable que cette longue correspondance se soit perdue.

Je n'ai réussi à retrouver que les deux pièces suivantes; elles datent l'une et l'autre du 18 novembre 1841 :

« JOSEPHO GANTREL

» OPTIMO QUONDAM DISCIPULO SUO

» *S. P. D.*

» *L. G. Mahne.*

» Quoniam, quod rogasti, jure tibi debetur, idcirco rogationi tuae lubens satisfacio, atque ejusmodi testimonium tibi mitto, quod non dubitem, quin expectationi tuae responsurum sit. Atque profecto gratus mihi erit nuntius ubi audiero meam de te judicii testificationem tibi aliquantum profuisse.

» Praeterea autem tibi gratias ago pro illo dono literario quod mihi misisti : magna sane cum voluptate priorem Grammaticae tuae partem jam perlegi, ac mox posteriorem etiam legere incipiam; atque si forte quaedam inventurus sum, quae mihi aliquâ mutatione indigere videantur, illa candide tecum communicabo. Tu interea, optime Gantrel, bene valeas, literisque strenuam operam navare haud desinas.

» Scripsi Lugd. Bat. d. xviii nov. MDCCCXLI. »

« *Lecturis S.*

» Josephum Gantrel, Luciburgensem, meum olim in Academia Gandensi discipulum, non tantum studii assiduitate et Literarum Scientia excelluisse, ideoque ex communi Professorum Facultatis nostrae consensu, ante hos tredecim annos *Philosophiae Theoreticae ac Literarum Humaniorum candidatum Summâ cum laude renunciatum* esse, verum eundem etiam post acceptum illum Honoris Academici gradum, meâ imprimis commendatione tirones ad scholas Professorum melius intelligendas strenue docendo praeparasse suamque docendi viam et rationem mihi prorsus probasse, ex animi sententià testor, meâque nominis subscriptione sancte religioseque affirmo.

» Scripsi Lugd. Bat. a. d. XVIII nov. MDCCCXLI.

» Guil. Léon. Mahne, olim Gandensis, nunc Lugdunensis Academiae. Lit. Hum. Prof. Publ. ordin. »

Il peut sembler étonnant qu'en 1841, alors qu'il était déjà professeur de poésie à l'Athénée de Gand, Gantrelle ait cru devoir demander à Mahne un certificat attestant qu'avant 1830 il avait été bon répétiteur. Mais il ne faut pas oublier que la mère de Gantrelle vécut jusqu'à 90 ans et que pour lui venir en aide d'une manière efficace, son fils fut probablement obligé de donner des leçons particulières et des répétitions.

Faisons remarquer en passant que pendant la première partie de sa carrière, notre collègue signait : *Gantrel ;* il ne constata qu'assez tard qu'à l'état civil il était inscrit sous le nom de *Gantrelle.*

Gantrelle était maintenant docteur en philosophie, mais dans la situation économique où il ne cessait de se trouver, ce titre ne pouvait évidemment lui suffire. Ce qui pour lui était le plus urgent, c'était d'obtenir une place dans l'enseignement moyen.

En 1831, l'administration de la ville de Huy créa un collège communal et fit annoncer dans les journaux les places vacantes. Gantrelle fit aussitôt sa demande et eut le bonheur de la voir agréée.

Ici vient se placer un événement qui exerça sur toute sa carrière ultérieure une influence considérable.

Il y avait à cette époque à Bruxelles un Institut pour jeunes gens qui jouissait d'une grande réputation. Il était dirigé par un Italien, nommé Gaggia. Gaggia était un homme de valeur, qui avait sur l'éducation et l'instruction des vues très originales, dont quelques-unes, à coup sûr, étaient excellentes.

Lorsqu'un des jeunes gens confiés à ses soins avait mal agi, au lieu de l'accabler de reproches et de lui infliger une punition, il cherchait et, grâce à sa finesse italienne, réussissait d'ordinaire à lui faire comprendre pourquoi sa conduite était blâmable. Puis il l'encourageait dans son intention de mieux faire à l'avenir en lui promettant une récompense morale. Parmi ces récompenses, celle que les élèves mettaient au premier rang, c'était le droit de tutoyer le directeur et de l'appeler par son prénom. En s'adressant ainsi à la raison et au cœur des jeunes gens, il obtenait, au point de vue moral, des résultats étonnants.

En matière d'enseignement, il faisait une guerre impitoyable à tous ces manuels et abrégés qui n'étaient bons,

d'après lui, qu'à favoriser l'indolence, voire même la paresse des professeurs. Ainsi, par exemple, en fait d'histoire, il voulait que le maître se bornât à un exposé oral, exposé que les élèves, sans autre aide que leur mémoire, étaient tenus de reproduire en classe. Sans doute, cette méthode exigeait du professeur des connaissances exactes et précises, toujours *in promptu,* ainsi qu'un maximum d'efforts pour enseigner d'une manière satisfaisante. Elle contraignait aussi les élèves à un maximum d'attention.

Mais si elle était excellente comme gymnastique intellectuelle, elle ne donnait en réalité que des résultats médiocres, ce que finalement Gaggia fut forcé de reconnaître lui-même. L'enseignement, par la même méthode, de la géographie et des langues anciennes présentait les mêmes avantages et les mêmes inconvénients.

Persuadé de la nécessité primordiale d'avoir de bons professeurs, Gaggia n'hésitait pas à s'imposer des sacrifices d'argent pour attacher à son établissement un personnel d'élite. Au nombre des professeurs de l'Institut bruxellois se trouvait en ce moment Charles Beving, excellent philologue. Il avait été condisciple de Gantrelle et connaissait sa valeur. En conséquence, il engagea le directeur de l'école à s'adresser à Gantrelle et à lui confier les cours de latin et d'histoire. Les offres de Gaggia étaient relativement brillantes : Gantrelle pouvait compter, tous émoluments compris, sur un revenu global de trois mille francs, tandis qu'au collège de Huy son traitement ne s'élevait qu'à mille francs. La différence entre les deux traitements était trop grande pour que Gantrelle ne donnât pas immédiatement la préférence

aux offres de l'Institut Gaggia, et quoiqu'il n'eût enseigné au collège de Huy que pendant trois mois, le directeur de ce collège ne lui en voulut pas trop de son prompt départ.

A l'Institut Gaggia, il trouva comme collègues, indépendamment de Charles Beving, deux hommes de valeur, Raoul et Plateau, qui plus tard, comme Gantrelle lui-même, furent attachés à l'Université de Gand.

D'après ses notes autobiographiques, c'est surtout à l'Institut Gaggia qu'il apprit à enseigner. Le directeur enseignait lui-même le latin et le grec par une excellente méthode, qu'il fit connaître à son nouveau professeur, en l'engageant à assister pendant quinze jours à sa classe. Au bout de quelques jours seulement, Gantrelle le pria de lui confier ses élèves. Ce n'est pas sans une certaine hésitation que Gaggia accéda à ses désirs. Il n'eut pas cependant à s'en repentir, car les débuts de Gantrelle dans l'enseignement du latin furent, paraît-il, très satisfaisants.

Gantrelle aimait à parler de sa *méthode*, qui, d'après ce que je viens de dire, ne paraît avoir été, en somme, que celle de Gaggia. A l'entendre, c'est à cette méthode qu'il rallia plusieurs des meilleurs professeurs de latin des Universités de Gand et de Louvain. Si singulière que puisse sembler cette prétention, elle était jusqu'à un certain point fondée, comme me l'a avoué un des professeurs en question.

La méthode dont il s'agit consistait, d'une part, à s'assurer que l'élève avait compris la signification propre et la fonction spéciale de chaque mot du texte à interpréter; d'autre part, à éviter avec soin les rapprochements

inutiles et les théories plus ou moins ingénieuses rattachées à tel ou à tel membre de phrase.

Ces petits *excursus* amusent les élèves, cela est incontestable, et c'est pourquoi certains professeurs, surtout parmi les jeunes, s'y laissent entraîner; mais ils détournent l'attention de l'objet principal, qui est de bien comprendre l'auteur expliqué.

Cette méthode est assurément excellente, car elle contribue à discipliner l'esprit des élèves, en les forçant à se concentrer sur un seul point; mais plusieurs s'en sont servis avant Gantrelle. Elle n'a donc pas le degré d'originalité qu'on trouve, par exemple, dans la méthode de Jacotot ou dans celle de Hale, que M. Keelhoof, professeur à Tongres, a récemment fait connaître en Belgique.

Malgré son antipathie pour les livres, Gaggia pria Gantrelle de composer pour son Institut un *tableau des désinences dans les déclinaisons et les conjugaisons*. Ce tableau devint, quelques années plus tard, une petite grammaire latine, qu'on employa dans plusieurs collèges. Ce fut le point de départ de ces grammaires latines développées qui devaient, au bout d'un certain nombre d'années, ranger Gantrelle parmi les meilleurs grammairiens de notre époque : nous aurons l'occasion d'en parler ultérieurement en détail.

J'ai déjà dit plus haut que Gaggia avait fini par reconnaître que dans l'enseignement de l'histoire aussi bien que dans celui des langues anciennes, on ne peut pas absolument se passer d'une espèce de manuel ou d'aide-mémoire. Il pria donc Gantrelle de dicter à ses élèves un résumé d'histoire et de le développer de vive voix en

classe. Au bout d'un an, il le fit imprimer à ses frais. Plus tard Gantrelle le modifia et le compléta de façon qu'il pût servir dans les collèges, car le résumé primitif pouvait bien, développé par l'auteur lui-même, convenir dans un pensionnat avec peu d'élèves, mais non pas dans des classes nombreuses, entre les mains de professeurs qui souvent n'avaient pas le temps de préparer leurs leçons. C'est ainsi que Gantrelle, peu de temps après son entrée dans l'enseignement, devint l'auteur d'un *Manuel de l'histoire générale du monde.* Cet ouvrage, qui s'arrêtait à la Révolution française de 1789, eut rapidement quatre éditions, en 1833, 1838, 1839 et 1842. Chaque nouvelle édition était revue, corrigée, augmentée. Notre confrère, M. Paul Fredericq, qui a débuté dans la carrière de l'enseignement moyen, estime que ce petit livre était sensiblement supérieur, comme clarté et comme méthode, à la plupart de ceux que les élèves de l'Athénée de Gand avaient entre les mains trente ans plus tard.

En tête de la préface on lit, comme épigraphe, cette citation de Lemare, qui est tout un programme : « Les faits ! les faits ! la jeunesse ne doit rien généraliser. » Gantrelle n'entendait point par là, il le dit lui-même, exclure de l'enseignement de l'histoire dans les collèges, ni le raisonnement, ni les réflexions. Mais, comme le fait remarquer excellemment M. Fredericq, dans le discours qu'il prononça aux funérailles de Gantrelle, aux généralisations vagues et ambitieusement vides d'alors, il voulait substituer, comme une base inébranlable, la connaissance précise, saine et impartiale des faits historiques, pour servir plus tard de cadre solide à l'enseigne-

ment universitaire. On voit déjà apparaitre nettement ici, ajoute M. Fredericq, le principe fondamental de sa pédagogie : l'horreur et le mépris des phrases, la recherche opiniâtre du fond des choses. Détail curieux, et qui mérite, je crois, d'être rapporté, c'est qu'un chanoine écrivit à un haut personnage de notre pays qu'il ne pouvait pas faire adopter cet ouvrage dans les collèges épiscopaux, à cause de ses *tendances*. Or, si jamais il y a eu un livre d'histoire impartial et neutre au point de vue politique et religieux, se bornant à enregistrer des faits avérés en laissant aux professeurs le soin de les juger, c'est certes le *Manuel d'histoire* de Gantrelle. Mais c'est précisément pour cela qu'on le répudiait : il aurait apparemment dû être partial et clérical.

Ainsi qu'on vient de le voir, Gantrelle fut, dès le début de sa carrière, poussé dans une double direction : celle de la philologie formelle ou grammaticale et celle de l'histoire générale. Sans doute, il y avait été amené par les circonstances, mais je suis persuadé que, même sans le concours d'influences étrangères, il n'eût pas fait d'autre choix. Les spéculations philosophiques n'étaient nullement de son goût et le côté purement littéraire des études philologiques, comme on l'entendait à cette époque en Belgique, ne lui convenait pas davantage. Il n'est donc guère étonnant qu'il ait commencé par s'occuper simultanément de grammaire et d'histoire.

C'est à celle-ci que, pendant plusieurs années, il donna décidément la préférence. Sans abandonner complètement sa petite grammaire latine, il consacra à des études historiques tout le temps dont il disposait. Ne pouvant se résigner à rester exclusivement compilateur, comme il

était obligé de l'être pour tenir son *Manuel d'histoire* à la hauteur de la science, il songea à faire des travaux originaux. Parmi ceux-ci, il en est deux que nous croyons devoir signaler, insérés l'un et l'autre dans les *Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires,* revue trimestrielle publiée par MM. J.-B. D'Hane, F. Huet, P.-A. Lenz et H.-G. Moke (1837 et 1839). Le premier de ces travaux concerne *Rather, évêque de Vérone et de Liége.*

M. P. Fredericq, dans le discours que nous avons cité plus haut, le qualifie d'*étude aussi neuve que curieuse.* A vrai dire, le sujet n'était pas tout à fait neuf. Beaucoup d'écrivains, à partir de la fin du XVe siècle, s'en étaient occupés, soit incidemment, soit dans des publications spéciales. Mais la plupart avaient étudié Rather plutôt comme homme de lettres qu'en sa qualité d'homme d'action. D'ailleurs, ils avaient presque tous écrit en latin ou en italien. Il n'existait, à ma connaissance, aucun ouvrage français embrassant la carrière de Rather d'une manière complète. Il est vrai que les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* avaient élucidé avec soin et finesse plusieurs points concernant l'activité de l'évêque de Vérone; mais le travail de Gantrélle, concis et précis, venait à son heure.

Comment notre confrère fut-il amené à s'occuper de Rather? Je ne serais pas éloigné de croire qu'à son insu, ce qui le frappait particulièrement dans l'histoire vraiment dramatique de cet évêque, c'était sa *combativité,* son énergie, son courage. Gantrelle en fit son héros; il l'assimilait à l'homme juste d'Horace — *justum ac tenacem propositi virum* — et regardait comme de pures

calomnies ce que le clergé, contre la corruption duquel il ne cessa de lutter pendant toute sa vie, mettait constamment à sa charge.

Albrecht Vogel, qui, en 1854, était privat-docent près la Faculté de théologie de l'Université d'Iéna, publia à cette date un ouvrage en deux volumes (xx et 435, viii et 238 pages) intitulé : *Ratherius von Verona und das zehnte Jahrhundert.*

Dans ce livre, fort remarquable, Vogel venant à parler du mémoire de Gantrelle, le qualifie de « panégyrique bien étudié et savant » (*fleiszige und gelehrte panegyrische Biographie*). Gantrelle, qui apprit à connaître plus tard l'ouvrage de Vogel, ne niait pas que sa biographie de Rather ne fût une *apologie*, comme l'*Agricola*, disait-il en badinant — *si parva licet componere magnis* – est une apologie de Tacite et de son beau-père.

Rather a-t-il été toujours aussi innocent que le prétend notre confrère? Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la question, mais ce qu'il importe de relater, c'est que, à raison d'un fait absolument indépendant de la volonté de Gantrelle, sa dissertation, d'après Vogel, a perdu aujourd'hui à peu près toute valeur.

Voici le fait auquel Vogel fait allusion : en 1765 avait paru à Vérone un ouvrage considérable, portant le titre suivant : *Ratherii episcopi Veronensis opera nunc primum collecta, pluribus in locis emendata et ineditis aucta, praefatione generali, vita auctoris, admonitionibus notisque illustrata. Curantibus Petro et Hironymo fratribus Balleriniis, presbyteris Veronensibus.* Veronae, MDCCLXV. Ex-typographia Marci Moroni. 1 vol. in-folio.

Cet ouvrage est un véritable chef-d'œuvre qui tient

dignement sa place à côté de la publication des œuvres de Léon le Grand, due aux mêmes frères Ballerini.

Tout, dans leur travail sur Rather, est remarquable : la quantité de nouveaux textes qu'ils ont réussi à rassembler, la critique judicieuse à laquelle ils les ont soumis, les notes substantielles dont ils les ont enrichis, au point de vue de la langue aussi bien que des faits historiques. Ajoutez à cela, placée en tête de ces textes, une biographie excellente, où quantité d'erreurs sont définitivement réfutées, tandis que beaucoup de faits nouveaux y sont établis avec autant de sûreté que de prudence.

Grâce aux frères Ballerini, la biographie de Rather s'appuie désormais, on a le droit de l'affirmer, sur des bases inébranlables : elle forme le point de départ obligé de tout travail sérieux sur la carrière agitée du fougueux prélat (1).

Comment se fait-il que Gantrelle ait négligé de tirer parti du travail monumental des Ballerini? Cela tient à un concours de circonstances vraiment étrange. Pendant près de soixante-dix ans, l'ouvrage en question resta complètement inconnu de ce côté-ci des Alpes : on n'en soupçonnait pas même l'existence, ni en France ni en Allemagne; il ne pouvait guère dès lors être connu en Belgique. Le premier exemplaire de ce bel ouvrage qui quitta l'Italie fut déposé à la Bibliothèque de Munich. Engelhardt le signala à l'attention des savants en 1832, dans un programme de l'Université d'Erlangen.

Gantrelle, qui à peine avait 25 ans lorsqu'il fit ses

(1) Cette appréciation de l'ouvrage des Ballerini, que je n'ai pas encore eu l'occasion de consulter, est empruntée à Vogel.

recherches sur Rather, n'apprit pas plus à connaître le programme d'Engelhardt que l'in-folio des Ballerini. Peut-on lui en faire un reproche? Dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, dont le premier volume parut en 1849, on cite encore *comme inédits* des écrits de Rather contenus dans un manuscrit de Laon, alors que depuis 1765 ils se trouvaient imprimés dans l'ouvrage des deux savants véronais.

Les faits que je viens de rappeler n'enlèvent rien au mérite de Gantrelle, dont le mémoire sur Rather est une étude tout à fait personnelle, résultat de patientes et judicieuses recherches. Mais on comprend que l'auteur de ce mémoire, après avoir appris à connaître l'existence de la belle œuvre des Ballerini — dont peut-être à l'heure actuelle aucun exemplaire n'existe encore en Belgique — ait reconnu immédiatement que son travail était suranné. Aussi ne crut-il pas devoir le mentionner dans la liste de ses publications rédigée par lui-même pour le volume de notices biographiques et bibliographiques publié par l'Académie en 1887.

Le second travail historique de Gantrelle, c'est le mémoire qu'il écrivit en réponse à la question suivante, mise au concours, pour l'année 1838, par la direction des *Nouvelles Archives historiques*, etc. : « Quelle part les Flamands et autres Belges ont-ils prise à la conquête de l'Angleterre par les Normands, à l'établissement des vainqueurs dans ce pays, et aux guerres dont il devint le théâtre sous les rois Étienne et Henri II? »

Le prix, c'est-à-dire une somme de six cents francs mise à la disposition du jury par le comte d'Hane, admi-

nistrateur-inspecteur de l'Université de Gand, fut décerné au mémoire de Gantrelle.

Ce mémoire comprend quatre-vingt-cinq pages des *Nouvelles Archives*, tandis que l'étude sur Rather n'en remplit que vingt-quatre. Mais ce n'est pas seulement par l'étendue, c'est aussi par l'originalité et la sûreté de la critique que le nouveau travail l'emporte sur l'ancien.

Kervyn de Lettenhove, qui le cite fréquemment, a pu en tirer parti dans son *Histoire de Flandre*, et il a été utilisé également par feu Moeller, professeur à l'Université de Louvain.

C'est assurément, dit notre confrère M. Fredericq, dans le discours mentionné plus haut, un des meilleurs travaux de l'érudition belge, à cette époque. Il est trop oublié de nos jours. En le lisant, on est frappé par l'étendue des recherches et l'abondance des renseignements, autant que par la rectitude de la méthode et la netteté des résultats.

Gantrelle avait l'intention de continuer ce travail ; il voulait écrire une histoire complète des relations politiques, diplomatiques, commerciales et intellectuelles des anciens Pays-Bas, et spécialement de la Flandre, avec l'Angleterre, jusqu'au XVIe siècle. M. Fredericq, qui rapporte ces détails, ajoute qu'en 1892 Gantrelle remit à un de ses collègues toutes les notes qu'il avait amoncelées pour réaliser son projet. C'était un volumineux ballot d'extraits de chroniques contemporaines, d'analyses de chartes, de copies de pièces inédites faites, sur sa demande, dans les archives du pays et de l'Angleterre. Il avait mis quinze ans à ramasser les matériaux de ce vaste travail, qui, dans son opinion, devait former plu-

sieurs volumes, lorsque brusquement, en 1854, nommé inspecteur de l'enseignement moyen, il y renonça d'une manière définitive.

En nous occupant des travaux historiques de Gantrelle, nous nous sommes éloigné quelque peu de l'ordre chronologique dans lequel se sont succédé les faits principaux de sa carrière. Hâtons-nous d'y revenir.

Nous avons laissé Gantrelle à l'Institut Gaggia, où il était entré vers la fin de 1831. Il y resta environ trois ans. En 1834, nous le trouvons comme professeur au collège de Hasselt; à partir de 1837, il occupe une chaire à l'Athénée royal de Gand. On lui confia d'abord dans cet établissement les cours d'histoire, de géographie et d'allemand; ce n'est que l'année suivante qu'il fut attaché à la chaire de poésie, avec mission de continuer, pour les classes supérieures, l'enseignement de l'histoire et de la géographie, tout en faisant le cours de grec pour la poésie et la rhétorique. En 1851, il devint professeur de rhétorique latine.

Ce que fut Gantrelle au collège de Hasselt et à l'Athénée de Gand, nous ne le savons guère, si ce n'est que pendant son séjour dans la première de ces villes, il doit s'être occupé, en dehors de ses devoirs de classe, de la biographie de Rather, et qu'à Gand, il doit avoir consacré, jusqu'en 1854, une grande partie de ses loisirs à l'étude des rapports de l'Angleterre et des Pays-Bas.

Quant à la manière dont Gantrelle s'acquittait de ses fonctions professorales, je n'ai pas réussi à m'en faire une idée exacte. Qu'il y mît le zèle le plus consciencieux, il semble inutile de l'affirmer. Il se tenait d'ailleurs constamment à la hauteur de la science, en ne reculant

jamais devant l'achat des livres dont il avait besoin et en tirant de ces livres, je le sais, tout ce qui pouvait lui être utile. Son enseignement était donc exact, nourri, substantiel et dirigé par une excellente méthode. D'autre part, Gantrelle exigeait de ses élèves un travail régulier, et sous ce rapport il était impitoyable. Tous ses anciens élèves reconnaissent que dans sa classe *on apprenait quelque chose,* mais il en est peu qui aient eu avec lui des relations affectueuses et intimes. Il n'avait pas dans sa manière d'enseigner cette abondante facilité et ce charme pénétrant qui caractérisaient, par exemple, les leçons de son collègue Moke. chargé du cours de littérature française. Moke, qui avait fait aussi dans le temps le cours de latin, était loin d'avoir les connaissances de Gantrelle. Au point de vue philologique proprement dit, il laissait beaucoup à désirer et son explication des auteurs anciens était parfois bien superficielle. Mais par son incontestable talent littéraire, il parvenait à dissimuler ces lacunes et à captiver l'attention des élèves. C'était, en un mot, un véritable enchanteur, à côté duquel Gantrelle, en dépit de la solidité de son enseignement, que nul ne contestait, devait parfois paraître un peu terne.

Par la rigueur de sa méthode, Gantrelle a exercé sur ses élèves, en grande partie à leur insu, une influence très salutaire. Plusieurs d'entre eux, qui ne l'aimaient guère pendant leur séjour à l'Athénée, sont revenus plus tard sur leur appréciation et lui ont rendu leur affection.

Avant de parler des études philologiques de Gantrelle et de son entrée dans l'enseignement supérieur, signalons en passant qu'étant né à Echternach il avait en

quelque sorte cessé d'être Belge, par application du traité des XXIV articles, qui excluait Echternach du territoire de la Belgique; mais immédiatement après le vote de la loi du 4 juin 1839, Gantrelle en profita pour revendiquer par option la qualité de Belge dont il venait d'être privé. On peut affirmer, sans exagération, qu'il était Belge de cœur et d'âme.

J'ai dit plus haut que Gantrelle, professeur à l'Athénée de Gand, consacra une *grande partie* de ses loisirs à des études historiques. Je n'ai pas dit *tous* ses loisirs, parce que, dès l'année 1839, c'est-à-dire l'année même de la publication de son mémoire sur les rapports de l'Angleterre et des Pays-Bas, nous voyons paraître la première édition de cette grammaire latine qui était appelée à un si grand succès. (Voyez plus haut, page 54, la lettre de Mahne.)

Cette grammaire forme le point de départ de la rénovation de l'enseignement du latin en Belgique. Les grammaires dont on se servait à cette époque étaient presque toutes coulées dans le moule empirique dont Lhomond (*Éléments de la grammaire latine*) constituait le type primordial.

Je ne veux pas dire que toutes ces grammaires fussent mauvaises. Je connais même des hommes de valeur qui en regrettent la disparition. Elles ont, en effet, le mérite de la clarté et de la simplicité, et présentent des avantages notables au point de vue pratique. Mais si elles suffisent pour faire faire, en quelque sorte machinalement, des versions latines, elles ne peuvent pas conduire à une connaissance approfondie de la langue, car le latin, comme toutes les langues, constitue un organisme vivant,

dont on ne parvient pas à saisir à la fois l'ensemble et les détails, si ce n'est par l'étude *scientifique* : 1° des différentes parties dont cet organisme se compose (lexigraphie), et 2° des conditions dans lesquelles ces parties se combinent entre elles pour former un tout (syntaxe).

Il en est des langues comme de la faune et de la flore, où l'anatomie et la physiologie remplissent aujourd'hui le même rôle que la lexigraphie et la syntaxe.

La loi du progrès dans l'enseignement du latin exigeait donc la substitution d'un traité scientifique aux méthodes empiriques de l'époque, et à Gantrelle appartiennent incontestablement le mérite et l'honneur d'en avoir doté la Belgique.

Est-ce à dire qu'il ait créé cette grammaire de toutes pièces et qu'elle soit sortie de sa tête comme Minerve de la tête de Jupiter? Personne ne l'a prétendu, et d'ailleurs personne ne l'eût cru.

Gantrelle s'est inspiré dans son travail des meilleures grammaires qui, à cette époque, existaient en Allemagne, notamment de celle de Zumpt, dont la première édition date de 1818 (la septième de 1834). Notre confrère, M. Alphonse Leroy, dit expressément, dans l'*Encyclopédie pédagogique de Schmidt* (Gotha, 1859, t. I, p. 519), que la grammaire latine de Gantrelle est faite d'après celle de Zumpt.

On ne peut que féliciter notre confrère d'avoir pris ce grammairien pour modèle, car d'après un juge aussi compétent que Reisig (édition de Haase, 1839), sa grammaire était à cette époque de beaucoup la meilleure pour les écoles (*die beste Schulgrammatik*).

C'est ce qui explique que Gantrelle n'a pas cru devoir

adopter la disposition des matières recommandée dans la grammaire allemande de Becker, qui est généralement considérée comme le type d'une grammaire philosophique et qui a servi de base aux manuels de Raph, Kühner et d'Aug. Grotefend. Gantrelle a pensé, comme Zumpt et beaucoup d'autres, que la méthode de Becker n'a pas un caractère suffisamment pratique. Aussi a-t-il su, dans sa nouvelle grammaire latine, tout en lui donnant un caractère nettement scientifique, éviter les écueils d'une méthode trop rigoureusement philosophique. La grammaire de Becker, à cause même de son extrême rigueur, est souvent, je le sais par expérience, difficile à comprendre, et il faut parfois une grande dose de patience pour ne pas la prendre en dégoût.

La nouvelle grammaire de Gantrelle est son œuvre scientifique la plus considérable. *Pendant un demi-siècle* (la première édition date de 1839, la douzième de 1889), il n'a cessé d'y consacrer tous ses soins. Il existe peu d'ouvrages auxquels s'applique mieux qu'au sien le précepte de Boileau :

Polissez-le sans cesse et le repolissez.

S'efforçant constamment de l'améliorer, soit en formulant certaines règles d'une manière plus précise et plus exacte, soit en ajoutant des règles nouvelles d'après ses propres recherches et celles des savants allemands, français ou danois, soit en remplaçant les exemples traditionnels par des exemples mieux choisis, Gantrelle a réussi à donner finalement à sa grammaire un rare degré de perfection.

Feu Eugène Benoist, professeur de poésie latine à la Sorbonne, successeur de Patin, s'exprime ainsi dans la préface de la deuxième édition de son *Virgile*, qui fait partie de la collection d'éditions savantes publiées à Paris par Hachette : « Dans les corrections de ce volume, j'ai usé de la Grammaire latine de Gantrelle, imprimée à Gand, *actuellement (1876) le meilleur ouvrage de ce genre en français.* » Nous savons aussi que Benoist avait l'habitude de recommander la grammaire de Gantrelle à ses élèves.

Le célèbre philologue Eckstein, dans un article consacré expressément à l'enseignement du latin (SCHMIDT, *Encyclopédie pédagogique*), déclare que c'est à juste titre que la grammaire de Gantrelle est généralement estimée et qu'il espère que cette grammaire et l'abrégé qui en a été fait (*Éléments de la grammaire latine*) remplaceront les ouvrages français correspondants.

Charles Thurot, membre de l'Institut, a fait de la dixième édition de la grammaire de Gantrelle l'objet d'une appréciation détaillée et approfondie dans la *Revue critique de Paris*. C'était, d'après Eug. Benoist, l'homme de France le plus capable de doter son pays d'une bonne grammaire latine.

Eh bien, voici la manière dont il apprécie l'œuvre de Gantrelle : « (Cette grammaire) a eu en Belgique un succès mérité par la bonne disposition des matières, la sagesse de la méthode et l'usage de ce que les travaux des philologues ont ajouté à nos connaissances. Dans la partie où il est traité des déclinaisons et des conjugaisons, M. Gantrelle a tenu compte et s'est servi avec discrétion des résultats les plus sûrs de la grammaire

historique. Il paraît craindre qu'on ne lui fasse le reproche d'avoir procédé ici avec trop de réserve. Nous ne serons pas de ceux qui lui feront ce reproche. Nous n'y avons pas trouvé d'erreurs graves. On pourrait relever çà et là quelques imperfections de rédaction. »

Dans la onzième édition, Gantrelle a tenu compte des observations faites par le savant français.

« En effet, comme il le dit lui-même dans la préface de cette édition, une grammaire latine n'est jamais définitive, et si la nôtre, dont la première édition a paru en 1839, a eu quelque succès, nous pensons que c'est surtout à cause du soin que nous avons pris de la tenir toujours, autant que possible, à la hauteur de la science. »

Nous avons tenu à transcrire littéralement ces témoignages, parce qu'ils démontrent que si nous avons cru devoir faire un grand éloge de la grammaire de Gantrelle, nous n'avons été guidé en le faisant ni par notre amitié, ni par un faux patriotisme.

Le succès de cette grammaire, qui depuis de longues années a été introduite dans la plupart des établissements d'enseignement moyen de la Belgique, n'est pas encore épuisé, et quoiqu'il existe aujourd'hui en France de meilleures grammaires qu'en 1876, celle de notre confrère gardera pendant longtemps encore sa valeur.

Bien que Gantrelle continuât non seulement à s'occuper avec le plus grand zèle de ses fonctions professorales et à rassembler des matériaux pour ses études historiques et grammaticales, il trouvait que le cercle de son activité n'était pas assez étendu et aspirait à l'enseignement supérieur.

Une première occasion de voir se réaliser ce désir sembla se présenter en 1845.

A cette époque, Sylvain Van de Weyer était ministre de l'Intérieur. Il voulait, disait-il (1), grouper autour des universités leurs meilleurs élèves et procurer ainsi aux écoles nationales un moyen facile de se recruter, sans qu'elles fussent obligées, comme autrefois, de recourir à l'étranger. Les meilleurs d'entre ces élèves porteraient désormais le titre essentiellement honorifique d'agrégés. Le nombre en devait être illimité. Ils pouvaient être autorisés à faire des cours nouveaux, ou à *répéter* des cours déjà portés au programme, sous la direction des professeurs titulaires; ils pouvaient aussi être appelés à suppléer ces derniers; enfin, l'arrêté organique du 22 septembre 1845 (2), qui créait la nouvelle institution, prévoyait le cas où ils seraient nommés *en concurrence*.

Trente-huit agrégés furent attachés d'un seul coup à l'Université de Gand. Gantrelle était de ce nombre. Mais la plupart ne considérèrent jamais leur titre que comme une honorable distinction. En effet, pour les nouveaux cours qu'il s'agissait d'organiser, il eût fallu trouver des élèves. Or, si même en Allemagne les *privat-docenten* ont souvent bien de la peine à se former un auditoire, comment pouvait-on espérer qu'en Belgique, où l'amour de la science est incontestablement beaucoup moins développé, on trouverait des élèves pour des cours non inscrits au programme des examens?

Aucun des nouveaux agrégés n'eut, je crois, le courage de tenter l'aventure, et l'institution, créée en 1845,

(1) Rapport au Roi, 20 septembre 1845.

(2) L'arrêté du 16 septembre 1853 décréta que jusqu à disposition ultérieure il ne serait plus nommé d'agrégé aux Universités de l'État.

aurait pu être considérée comme mort-née, si l'on n'avait confié plus tard à un petit nombre de ces agrégés, moyennant une indemnité plus ou moins considérable, des cours à examen, pour lesquels momentanément il n'y avait point de titulaires.

C'est ainsi qu'à partir de l'année 1849-1850, Gantrelle fut chargé du cours d'exercices philologiques et littéraires sur la langue latine (candidature en philosophie et lettres) et du cours de littérature latine (doctorat). Nous savons qu'il fut très reconnaissant à Ph. Derote, alors administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, de l'avoir introduit en fait dans l'enseignement supérieur.

Nous ne dirons pas en ce moment ce que fut Gantrelle comme professeur d'Université, parce qu'il cessa de l'être en 1854 et ne le redevint qu'en 1864, pour le rester jusqu'à la fin de sa carrière.

En effet, en 1854, un grand changement se produisit dans la carrière de notre regretté confrère. Il devint inspecteur de l'enseignement moyen.

On sait que la loi du 1er juin 1850 organisa chez nous l'enseignement moyen officiel. Elle prescrivait la création de dix athénées royaux, de cinquante écoles moyennes et soumettait au contrôle de l'État certains établissements subsidiés ou patronnés. La loi dans son ensemble était bien conçue; mais il s'agissait de la faire fonctionner dans de bonnes conditions : ce n'était certes pas chose facile. Le personnel enseignant qu'on fut obligé d'emprunter aux établissements préexistants n'était pas, dans bien des cas, à la hauteur de sa tâche; ailleurs il faisait complètement défaut. Les traditions étaient mauvaises ou ulles. Les méthodes, notamment

celles qu'on appliquait à l'histoire et à la géographie, étaient détestables. Dans l'enseignement des langues grecque et latine, il n'y avait aucune unité. Chaque professeur enseignait à sa manière, et souvent la classe suivante n'était nullement d'accord avec la précédente.

Gantrelle raconte dans ses notes autobiographiques qu'il a rencontré un professeur d'anglais qui ne savait pas du tout prononcer l'anglais et le lisait comme si c'était de l'allemand.

Comment mettre de l'ordre dans ce chaos? On fit des règlements, en chargeant les chefs d'institution d'en assurer l'exécution; mais l'expérience démontra bientôt que cela était inefficace, et l'on comprit la nécessité de créer des contrôleurs supérieurs, armés de pouvoirs suffisants pour faire marcher les indolents et les récalcitrants. En d'autres termes, on institua l'inspection, exercée par un inspecteur général (Blondel) et deux inspecteurs spéciaux, l'un pour les mathématiques (Vinçotte), l'autre (Gantrelle) pour les humanités et les matières littéraires.

Certes, le rôle d'inspecteur n'était pas une sinécure : Gantrelle le comprit si bien qu'il renonça, immédiatement après sa nomination, à toute autre espèce de travaux. En effet, nous avons vu plus haut qu'à partir de 1854 il ne s'occupa plus de ces recherches historiques sur les rapports de l'Angleterre et des Pays-Bas, pour lesquelles il avait amassé tant de matériaux.

Dans ses notes autobiographiques, Gantrelle n'hésite pas à dire que comme inspecteur il croit avoir fait quelque bien à l'enseignement. Nous sommes persuadé que cette appréciation est exacte, car nous voyons, à partir

de 1854, notamment l'enseignement du latin faire peu à peu des progrès sensibles. On a pu le constater avec certitude dans les examens de la candidature en philosophie et lettres.

De divers côtés, on a reproché à Gantrelle d'avoir trop insisté, dans le cours de son inspection, sur l'enseignement grammatical et d'avoir de ce chef rudoyé maint professeur. Que Gantrelle, d'accord en cela avec les plus éminents philologues de toutes les époques, considérât la connaissance approfondie de la grammaire latine comme la base de l'intelligence complète des auteurs latins, cela n'est guère douteux : il n'a cessé de le dire et de le répéter. Que, d'autre part, il ait parfois fait sentir d'une manière un peu âpre son mécontentement à certains professeurs, je suis disposé à le croire. Gantrelle m'a, à la vérité, affirmé bien des fois que pendant toute la durée de son inspection il n'avait jamais fait de *reproche* à personne. Cette affirmation, je ne l'ai jamais mise en doute, mais les renseignements que j'ai recueillis me font supposer que les critiques qu'il faisait et les avertissements qu'il donnait, quoique présentés avec calme et modération, n'en paraissaient pas moins blessants aux personnes qui en étaient l'objet. Il est probable que Gantrelle aurait pu, sans montrer de la faiblesse, user d'un peu plus de ménagements; mais il est certain, d'autre part, que celui qui est décidé à réprimer des abus, se créera, quoi qu'il fasse, de nombreux ennemis : c'est l'histoire de tous les réformateurs.

En 1861, le Gouvernement délégua Gantrelle pour assister à l'assemblée des philologues allemands à Francfort, en le chargeant de lui faire un *Rapport sur les tra-*

vaux et les délibérations de cette assemblée, ainsi que sur dix-neuf questions concernant l'enseignement et l'organisation des gymnases allemands.

Ce travail, inséré dans le troisième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique, ne comprend pas moins de quatre-vingt-six pages in-8°. Il est fort bien fait et mériterait d'être plus connu qu'il ne l'est. Les dix-neuf questions posées à Gantrelle par le Gouvernement y sont résolues avec une clarté et une précision remarquables. Il nous fait connaître, au point de vue des programmes, des horaires et des méthodes, l'organisation des gymnases allemands, beaucoup mieux que maint gros volume. Et nous avons encore aujourd'hui, en Belgique, bien des choses à apprendre dans ce rapport, quoique l'enseignement moyen en Allemagne ait subi des modifications considérables. Cela est d'autant plus vrai que nous sommes loin d'avoir suivi l'Allemagne dans ses réformes, dont au surplus l'opportunité est fortement contestée.

Ce n'est du reste pas exclusivement, comme on pourrait être tenté de le croire, sur le grec, le latin et l'histoire que, dans ce rapport, se porte l'attention scrupuleuse de Gantrelle. Il s'intéresse aussi au chant, à la gymnastique, aux récréations, au côté moral de l'éducation, etc., et il éclaire d'une vive lumière presque toutes les parties du programme des gymnases.

Qu'à son retour de Francfort, Gantrelle ait mis à profit les renseignements qu'il avait recueillis, il n'y a pas à en douter, et c'est surtout, je crois, l'enseignement de l'histoire qui reçut, depuis lors, de notables améliorations.

Au bout de dix ans d'inspection, Gantrelle, malgré

toute sa puissance de travail, se sentit fatigué et fut très heureux de pouvoir rentrer dans l'enseignement supérieur. La chaire de latin étant, en 1864, devenue vacante à l'Université de Gand, le Gouvernement nomma Gantrelle professeur ordinaire et lui confia dans cette Université tout l'enseignement du latin ainsi que le cours d'exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

Notre regretté confrère conserva ces fonctions jusqu'en 1886, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans, quoiqu'il eût été déclaré émérite dès 1880. En 1886, il se fit décharger du cours de grec compris dans l'examen de la candidature en philosophie et lettres.

En 1889, le Gouvernement l'autorisa à se faire suppléer au besoin, pendant l'année académique 1889-1890, par son collègue Thomas, dans ses deux cours de latin. Enfin, par deux arrêtés royaux du 23 mai 1890 et du 28 septembre 1892, il fut définitivement déchargé de ces cours.

Ce n'est pas sans une douloureuse émotion que Gantrelle renonça à sa chaire. J'en trouve la preuve dans ses notes. « En me retirant, dit il, il m'est arrivé ce que j'avais craint; j'ai perdu le goût de l'étude et les occupations qui ont fait mon plaisir pendant soixante ans de professorat, j'y dois renoncer complètement pour le moment.

» Pour m'occuper le moins mal possible, il m'est venu dans l'idée de jeter un coup d'œil rapide sur ma vie, *qui ne tardera pas à s'éteindre*, et de montrer qu'avec de la volonté on peut, dans les circonstances les plus difficiles, se créer une carrière honorable. »

Ces paroles mélancoliques, échappées à la plume d'un homme de sa trempe, montrent jusqu'à quel point il était attaché à l'enseignement; c'est là, en effet, que s'était concentrée toute son activité : tout le reste n'était pour lui qu'accessoire.

Le nombre des auteurs grecs et latins qui ont fait l'objet des cours de Gantrelle n'est pas considérable. Pour les élèves de la candidature, il expliquait Cicéron (notamment les *Tusculanes*), Tite-Live (lecture cursive) et surtout Tacite. Pour les élèves du doctorat, il donnait habituellement la préférence à Juvénal et à Perse.

En fait d'auteurs grecs, Gantrelle n'a, je crois, interprété dans ses cours que Thucydide et Théocrite.

Quel était le caractère de son enseignement universitaire?

D'après M. Fredericq, « il exigeait de ses élèves la précision avant tout. Il était inflexible sur ce point, les mettant rudement en garde contre l'à-peu-près, les forçant, avec une brusquerie paternelle, mais inexorable, à ne pas se contenter d'une interprétation vague et relâchée du texte. Cette discipline sévère leur donnait, ajoute M. Fredericq, le plus souvent même à leur insu, des habitudes de travail et de réflexion, qui ont contribué à tremper leur esprit. »

Ainsi que je l'ai dit plus haut, Gantrelle s'attribuait, pour l'interprétation des auteurs anciens, une méthode personnelle et excellente. J'ai déjà fait remarquer que sous ce rapport notre honoré confrère se faisait un peu illusion. Ses explications étaient claires, complètes, exactes jusqu'à la minutie, parfois très intéressantes, mais plusieurs personnes reprochaient à l'enseignement

de Gantrelle d'être trop philologique et pas assez littéraire. Énoncée sous cette forme, la critique est absurde, car l'explication philologique, pour être complète, doit nécessairement comprendre l'interprétation esthétique. Mais il se peut qu'à ce dernier point de vue il y eût dans la manière d'enseigner de Gantrelle certaines lacunes. Certes, il se préoccupait du *style* des auteurs qu'il expliquait. Il a même fait un excellent petit traité sur la grammaire et le style de Tacite. Seulement, il paraît trop souvent oublier que la beauté du style ne résulte ni exclusivement ni même surtout de l'emploi de certaines figures de syntaxe ni de certains procédés de composition.

Que Tacite ait eu fréquemment recours à des ellipses et à des pléonasmes, qu'il se soit beaucoup servi de l'anaphore et de l'entre-croisement, du zeugma et de l'hendiadys, qu'on rencontre chez lui de nombreux exemples d'asyndeton, de prolepse et d'anacoluthe, qu'il ait affectionné la brachylogie et la *constructio praegnans*, tout cela est vrai, et il peut être utile de le faire remarquer lorsque l'occasion s'en présente. Mais cela ne nous explique pas comment il se fait que l'auteur, en supposant que ce soit un écrivain de race, ait cru devoir, dans la chaleur de la composition, pour exprimer le mieux possible son idée ou son sentiment, recourir à telles formes de composition plutôt qu'à telles autres. Cela peut se sentir ou se deviner, mais non pas être enfermé dans des règles. Il faut donc que le commentateur, s'il veut s'élever jusqu'à l'interprétation esthétique, ait assez d'imagination et de sensibilité pour pouvoir jusqu'à un certain point s'identifier avec l'inspiration de

l'auteur expliqué. C'est cette faculté qui, pour le philologue, est la base du talent littéraire. Gantrelle possédait-il ce talent? On serait parfois tenté d'en douter, tant l'explication grammaticale, historique, géographique, juridique, a la prédominance dans ses nombreux commentaires.

Et pourtant on serait injuste à son égard si on lui refusait le talent d'interpréter les auteurs au point de vue esthétique. Il en a fourni, en effet, une preuve incontestable dans ses travaux sur la *Vie d'Agricola*, par Tacite, notamment dans son commentaire sur les trois premiers chapitres (1) de son ouvrage.

Ce que Gantrelle a écrit sur cette biographie constitue le point culminant de son activité philologique, et je crois ne pas exagérer en disant que désormais, dans le monde savant, tout travail sérieux sur l'*Agricola* devra tenir compte des études de Gantrelle.

Chose étrange, la *Vie d'Agricola* est considérée généralement par les philologues comme une œuvre de la plus grande valeur. Baehr la nomme un modèle de biographie; Bernhardy, « le chef-d'œuvre de la biographie antique »; d'après Ch. Louandre, l'*Agricola* « occupe un rang éminent parmi les chefs-d'œuvre de tous les âges ; c'est sans doute la plus belle biographie qui ait été écrite dans aucune langue ». Et néanmoins l'on ne parvenait pas à se mettre d'accord sur le véritable caractère de cet opuscule tant vanté. Les uns le considéraient comme une *histoire*, d'autres comme un *discours*, d'autres encore

(1) Voyez ses *Contributions à la critique et à l'explication de Tacite*, fascicule I, Paris, Garnier, 1875, pp. 21-41.

comme une espèce d'*éloge funèbre*, ou comme un *mélange de plusieurs genres divers*, ou comme une *œuvre hybride*, etc.

Gantrelle me semble avoir démontré d'une manière irréfragable que l'ouvrage de Tacite peut être qualifié d'*éloge historique*. Il est vrai que cette désignation n'est pas conforme à la classification des genres littéraires admise par les anciens, mais elle correspond de tout point à ce que dans l'antiquité on appelait *laus* ou *laudatio*.

Si plusieurs savants allemands ne se sont pas ralliés à la manière de voir de Gantrelle, je le regrette pour eux ; qu'ils se soient heurtés aux mots *éloge historique*, je le comprends jusqu'à un certain point, sans l'approuver (1),

(1) C'est avec raison, dit Andresen dans le *Jahresbericht des philologischen Vereins zu Berlin*, 1880, que Woelfflin reproche à Eussner de critiquer la qualification donnée à l'*Agricola* par Gantrelle, alors que la sienne n'en diffère pas au fond : œuvre d'histoire imprégnée de rhétorique, ou œuvre de rhétorique imprégnée d'histoire, n'est-ce pas en réalité bonnet blanc et blanc bonnet?

Ce n'était vraiment pas la peine de s'échauffer pour si peu. Toute cette discussion n'est en somme qu'une querelle sur des queues de cerise.

En s'exprimant ainsi, Woelfflin fait allusion aux articles peu courtois publiés par Eussner dans les *Blätter für das Bayerische Gymnasial und Real-Schulwesen*, XIII. B., 4. Heft : *Ausführungen zu Tacitus Agricola*, et *Neue Jahrbücher für Philologie*, 12e livraison, 1877.

Gantrelle, de son côté, répondit avec une certaine aigreur à Eussner dans les *Neue Jahrbücher*, 11e livraison, 1877, et dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1878, pp. 217 à 288.

mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'ils n'aient pas vu que dans la *Vie d'Agricola* il y a une combinaison si intime entre l'éloge proprement dit et l'exposition historique, qu'elle constitue très certainement un genre à part, appelé *laus* par Tacite lui-même au chapitre II.

Ce sur quoi les philologues, sauf de rares exceptions, se sont mis d'accord avec Gantrelle, c'est que l'*Agricola* a une tendance politique nettement marquée et que Tacite, en le composant, a moins eu en vue la glorification de son beau-père que sa propre justification. Au moment où il le publia, c'est-à-dire quatre ans après la mort d'Agricola, le besoin d'une biographie de ce général ne se faisait nullement sentir. Ce qui prédominait à cette époque dans la politique, c'était une vive réaction. non seulement contre ceux qui avaient été les complices de Domitien, mais contre les libéraux modérés qui, tout en n'étant pas les courtisans du tyran, s'étaient, sans protester, mis à son service. Tacite appartenait à cette dernière catégorie, comme son beau-père Agricola. Il commença sa carrière politique sous Vespasien et Titus, et la continua sous Domitien et Nerva. Sous le règne de Domitien, il était devenu préteur et plus tard gouverneur de la Belgique. C'est là ce que les exaltés ne lui pardonnaient point; ils ne pouvaient voir dans sa conduite que faiblesse ou trahison. C'est pour se défendre contre leurs récriminations qu'il écrivit la biographie d'Agricola; de cette façon, en justifiant la conduite de son beau-père et en faisant de lui un grand éloge, il se justifiait lui-même.

Voilà ce que Gantrelle a vu le premier et ce qu'il a démontré en appelant l'attention des philologues sur une

phrase trop peu remarquée avant lui d'un des derniers chapitres de l'*Agricola* : *Sciant, quibus moris est illicita mirari, posse etiam sub malis principibus magnos viros esse, obsequiumque et modestiam, si industria ac vigor adsint, eorum laudes excedere qui plerique per abrupta, sed in nullum reipublicae usum, ambitiosa morte inclaruerunt* (chapitre XLII).

Gantrelle a fait voir clairement que cette apostrophe énergique dirigée contre les intransigeants du parti libéral marque le véritable but de l'*Agricola* et en fait comprendre la forme littéraire.

En s'identifiant ainsi avec l'auteur expliqué, il a su en faire un commentaire vraiment esthétique et réussi à élucider d'une manière satisfaisante les trois premiers chapitres qui, avant lui, étaient une véritable *crux interpretum* (1).

Mais ce n'est pas seulement dans cette circonstance que

(1) C'est en serrant de près l'enchaînement des idées dans ces trois premiers chapitres que Gantrelle a été amené à introduire au chapitre II, par voie de conjecture, quelques petits changements dont la nécessité s'impose dès qu'on s'est nettement rendu compte de la marche générale des idées. On lisait avant Gantrelle « *At nunc narraturo mihi vitam defuncti hominis venia opus fuit, quam non petissem incusaturus tam saeva et infesta virtutibus tempora. Legimus cum Aruleno Rustico Paetus Thrasea, Herennio Senecioni Priscus Helvidius laudati essent, capitale fuisse.* »

Or, voici ce qu'on lit dans l'édition de Gantrelle : « ..... *quam non petissem* INCUSATURUS. TAM SAEVA ET VIRTUTIBUS INFENSA TEMPORA EXEGIMUS. CUM *Aruleno* ..... CAPITALE FUIT. »

Il est étonnant que, sauf Draeger, les éditeurs de l'*Agricola* qui ont pu profiter des travaux de Gantrelle, n'aient pas cru devoir

Gantrelle a prouvé que le côté esthétique de la philologie ne lui était pas étranger; il l'a fait voir aussi d'une manière expresse dans son *Étude littéraire sur la disposition des mots dans la phrase latine.* Cette étude, très soignée et très fine, a été insérée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (3e série, t. VIII, 1883, pp. 611-628).

Elle porte comme épigraphe ce vers de Boileau :

D'un mot mis à sa place (*il*) enseigna le pouvoir.

Gantrelle savait que plusieurs personnes lui reprochaient de manquer de sens littéraire. C'est apparemment pour répondre à ce reproche immérité qu'il fit sa lecture à l'Académie, dont il n'était encore que membre correspondant. Elle y produisit l'effet voulu; aussi Louis Hymans, qui n'était pas suspect d'aimer les grammairiens et dont la rectitude de jugement, en matière

adopter ces conjectures, qui, pour moi, sont aussi ingénieuses que nécessaires. Cela est d'autant plus surprenant que déjà Linker, en 1858 (*Verhandlungen d. 18. Philol. Versammlung zu Wien*), avait proposé : *Tam saeva et infesta virtutibus tempora* EGIMUS; et cette conjecture a été reprise il y a quelques années par Schoene (édition de 1889), lequel propose subsidiairement de remplacer *legimus* par *pegimus*, c'est-à-dire *peregimus*. Qu'il me soit permis d'ajouter que c'est cette même conjecture que depuis longtemps j'avais inscrite en marge de mon édition. L'explication de *legimus* donnée par Peter et Andresen, qui déjà paraissait ridicule à Niebuhr (Nous lisons, ou nous avons lu dans les *acta diurna*) doit encore aujourd'hui sembler inadmissible à quiconque a le sentiment des choses politiques.

littéraire, était généralement reconnue, porta-t-il sur l'essai de Gantrelle un jugement très favorable.

Après avoir fait voir, d'une part, que sans une connaissance approfondie de la grammaire une interprétation littéraire *sérieuse* n'est pas possible, il montre, d'autre part, que l'explication philologique est incomplète si elle ne fait pas ressortir le côté esthétique de l'œuvre interprétée.

Passant ensuite à l'application, il déclare que dans sa lecture il n'insistera que sur un seul côté de l'exégèse littéraire, en étudiant, dans la seconde Philippique, l'arrangement des mots au point de vue oratoire.

Chacun sait que la beauté d'un discours ne résulte pas seulement de la force des arguments employés, ni même de l'art avec lequel ces arguments sont groupés, mais aussi de la façon dont chaque idée est exprimée en vue d'en faire mieux ressortir les parties essentielles. Ce résultat peut être obtenu d'abord par le *choix* des mots, ensuite par la *manière dont ces mots sont rangés*. Ce n'est que sur ce côté de la beauté littéraire que porte l'étude de Gantrelle. On voit que le terrain sur lequel il se meut est borné, mais il faut reconnaître qu'il s'y meut à l'aise. Par une série d'exemples bien choisis, il démontre clairement que de l'arrangement des mots résulte, en grande partie, l'effet oratoire, c'est-à-dire la puissance de l'impression ressentie par l'auditeur. Cet arrangement qui s'écarte de la construction ordinaire de la phrase latine, correspond en général à un certain nombre de figures de syntaxe. Tantôt le verbe ou le complément est mis en tête de la phrase, tantôt le sujet est relégué à la fin. Les figures de syntaxe dont Cicéron se sert de préférence sont

l'entre-croisement (chiasme), la répétition (anaphore) et la disjonction (asyndète).

Gantrelle n'était donc pas, comme on l'a dit, insensible aux beautés littéraires ; il savait les discerner et les faire ressortir. Malheureusement il croyait, il le dit en toutes lettres dans sa lecture, que ces beautés doivent être appréciées « *d'après des règles* tirées du génie même de la langue latine, et non pas d'après une impression fugitive, qui peut être aussi variée que les dispositions individuelles des lecteurs ».

Cette manière d'envisager les choses constituait, d'après moi, — mais je puis me tromper, — le côté faible de la méthode philologique de Gantrelle.

Il voulait tout traduire en règles, ne paraissant pas se douter que *spiritus flat ubi vult* et que c'est souvent en s'écartant de toute règle conventionnelle que le génie obtient ses plus grands effets.

Ce n'est assurément pas à dire que dans l'interprétation des auteurs il faille faire abstraction des moyens que la philologie met à notre disposition, car alors on est exposé à tomber dans cette « éternelle rhétorique » blâmée à juste titre par M. Gaston Boissier, ou, comme le dit si bien Renan, à enfermer les esprits dans le lieu commun, sous prétexte de s'en tenir à des vérités générales de morale et de goût.

Mais la philologie n'est pas non plus un étau ; elle laisse à l'esprit une certaine dose de liberté, ce que Gantrelle ne semble pas avoir toujours suffisamment compris.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails, peut-être un peu minutieux et subtils, pour bien montrer que Gan-

trelle, tout en étant sensible aux beautés littéraires, tout en étant capable de les faire valoir, ne laissait pas à l'admiration spontanée, ou en tout cas personnelle, une place suffisante. Lorsqu'un beau passage est compris dans toutes ses parties, quelques élèves d'élite en saisissent immédiatement la portée littéraire, mais il en est beaucoup d'autres chez lesquels le sentiment du beau doit être éveillé et cultivé. Comment y parvenir? Par l'énoncé de certaines règles? Nullement; il suffit souvent d'un mot, d'un geste, d'une intonation, pour faire sortir de sa torpeur ce sentiment endormi. Eh bien, c'est ce mot parti du cœur, cette mimique suggestive, cette intonation chaude et vibrante qui trop souvent faisaient défaut dans l'enseignement de Gantrelle.

Notre confrère a publié pour la maison Garnier frères, de Paris, une grande partie de l'œuvre de Tacite : l'*Agricola* (1), la *Germanie* (2) et les *Histoires* (3). J'ai déjà mentionné aussi son étude sur la grammaire et le style de Tacite (4).

Les principes qui ont été suivis dans ces différentes publications, je les connais d'autant mieux que nous nous étions engagés, Gantrelle et moi, à faire pour la maison Garnier une édition complète des œuvres de Tacite. Je devais me charger du *Dialogus de oratoribus* et de la plus grande partie des *Annales;* le reste constituait le lot de Gantrelle; malheureusement je n'ai pu achever

(1) Première édition, 1875; 2e édition, 1880.
(2) 1877.
(3) 1881.
(4) Première édition, 1874; 2e édition, 1882.

qu'une très petite partie de ma tâche, en faisant paraître en 1878 le premier livre des *Annales*; j'ai en portefeuille le manuscrit des trois livres suivants; mais je n'ai pas eu le temps de les faire imprimer, et Gantrelle, de son côté, a renoncé à faire paraître la partie des *Annales* qui lui avait été réservée.

Voici comment, dans la préface de sa *Germanie*, Gantrelle a défini le caractère scientifique de son travail: « Cette nouvelle édition de la *Germanie* présente, comme celle de l'*Agricola*, publiée en 1875, un double caractère : c'est une édition classique par le commentaire, dont on a exclu toute discussion, pour ne donner que les résultats d'un examen approfondi d'opinions souvent fort divergentes; elle se rapproche, à certains égards, de ce qu'on est convenu d'appeler édition savante, à cause des soins qu'on a apportés à la constitution du texte, en examinant de près les leçons les plus importantes des manuscrits, ainsi que les corrections des philologues. L'appendice critique, qui fait foi de ce travail minutieux, n'est naturellement destiné qu'aux professeurs. »

J'ajouterai qu'il en est de l'interprétation comme de la critique. Les difficultés, souvent très grandes, de l'explication, nous nous sommes efforcés, Gantrelle et moi, de les résoudre, sans mentionner (sauf des cas très exceptionnels) les solutions indiquées par d'autres interprètes. Une note de quelques lignes ou même une simple traduction est souvent le résultat de longues recherches.

Nous avons rigoureusement banni de nos observations tout ce qui ne contribue pas directement à l'explication de Tacite. Nous en avons banni également ce que les

élèves peuvent trouver facilement dans leur dictionnaire ou dans leur grammaire, mais nous avons donné toujours les éclaircissements nécessaires concernant la géographie, l'histoire et le droit public.

Pour les difficultés grammaticales propres au style du grand historien, nous avons constamment renvoyé à l'œuvre de Gantrelle intitulée : *Grammaire et style de Tacite,* que nous supposons entre les mains des élèves. Nous avons aussi cité quelquefois la *Nouvelle grammaire de la langue latine.*

Chacun des écrits de Tacite publiés par Gantrelle est précédé d'une introduction littéraire et d'un sommaire, et suivi, comme nous l'avons dit plus haut, d'un appendice critique. L'*Agricola* et la *Germanie* sont accompagnés en outre d'une table de noms propres et d'une carte (Bretagne et Germanie).

Quelle est la valeur de ces différentes éditions? Ce que je puis dire, c'est qu'elles ont reçu généralement un accueil très favorable.

Voici, par exemple, comment l'*Agricola* a été apprécié par Urlichs, le célèbre professeur de l'Université de Wurzbourg : « Cette édition mérite toute notre approbation. L'auteur est au courant des travaux les plus récents, et fait preuve, dans la constitution du texte, d'un jugement fin et circonspect, comme on peut s'en assurer par l'*appendice critique.* Le commentaire est concis; malgré sa brièveté, il est suffisant au double point de vue de la grammaire et des choses (1). »

(1) *Philologischer Anzeiger,* publié par Ernest von Leutsch, professeur à l'Université de Gœttingue, 1873, n° 3.

Ed. Malvoisin, dans la *Revue de l'Instruction publique en France*, a fait également un compte rendu fort élogieux de l'*Agricola* de Gantrelle.

Draeger, qui a fait paraître une édition de l'*Agricola* postérieure à celle de Gantrelle, a emprunté à celui-ci quelques-unes de ses plus importantes corrections.

Des jugements analogues ont accueilli l'édition de la *Germanie*. Prammer, professeur à Vienne (1), qui a fait lui-même une édition de la *Germanie*, déclare, dans son compte rendu du travail de Gantrelle, que les choses excellentes et neuves qu'on y rencontre seront appréciées à leur juste valeur en Allemagne et qu'on saura se les approprier, ce qui, ajoute-t-il, a déjà été fait en partie.

Nous pourrions compléter la liste de ces jugements en y ajoutant ceux de plusieurs philologues distingués, reconnus comme connaisseurs de Tacite, savoir Eussner, Woelfflin, etc.

L'édition des *Histoires* de Gantrelle a été également bien accueillie en Allemagne et en France.

Je ne sais s'il m'est permis d'apprécier à mon tour les éditions de Tacite publiées par Gantrelle, car dans cette partie de son œuvre j'ai été son collaborateur. Néanmoins le temps qui s'est écoulé depuis cette publication est déjà assez long pour que je croie pouvoir la juger avec une entière impartialité. Je dirai donc qu'à mon sens les commentaires de Gantrelle sur l'*Agricola*, la *Germanie* et les *Histoires* répondent parfaitement à leur but. Ce sont des éditions *classiques*, c'est-à-dire destinées aux élèves. Le commentateur fournit à ceux-ci

(1) *Zeitschrift für das Oesterreichische Gymnasialwesen*, 1878.

tout ce dont ils ont besoin pour comprendre le texte de Tacite, mais il ne va pas au delà.

Quelques personnes trouveront peut-être que dans le commentaire de Gantrelle le côté littéraire est presque complètement perdu de vue. Ceci n'est pas tout à fait exact, car des indications littéraires générales sont données chaque fois dans l'introduction; mais il est vrai que dans le commentaire proprement dit, les notes esthétiques, sauf de rares exceptions, font défaut. Gantrelle doit-il être critiqué de ce chef? Je ne le pense pas, car je suis du nombre de ceux qui estiment que l'explication littéraire doit être réservée à l'enseignement oral. L'étude à domicile, avec l'aide du commentaire, fera comprendre aux élèves la signification exacte du texte. Mais tel n'est pas le but unique, ni même le but principal des humanités; certes, il y a un grand avantage à ce que les élèves puisent aux sources mêmes la connaissance de l'histoire ancienne; toutefois ce n'est là que le côté accessoire de l'enseignement humanitaire. Ce qui importe avant tout, c'est d'éveiller, d'entretenir et de développer chez eux le sentiment esthétique, l'admiration raisonnée du beau sous toutes ses formes et notamment du beau littéraire. C'est cette tâche qui est dévolue au professeur d'athénée et je n'en connais pas de plus noble, car les humanités entendues de cette sorte élèvent le jeune homme au-dessus des vulgarités de l'américanisme et le font entrer dans ce monde idéal qui seul, en dehors de l'affection, procure le véritable bonheur.

Voici de quelle façon on pourrait, au moyen d'une comparaison, définir les rôles respectifs du commentateur et du professeur. Nous nous figurerons la beauté

artistique sous la forme de la *Belle au bois dormant.* D'épaisses broussailles en rendent l'accès difficile. Il appartient au commentateur de les faire disparaître. Mais ces obstacles écartés, il s'agit de prononcer la formule magique qui fera sortir la jeune fille de son sommeil léthargique. Eh bien, c'est au professeur à prononcer cette formule.

Si j'ai cru devoir relever plus haut que Gantrelle aurait dû, selon moi, faire une part plus large dans son enseignement *oral* à l'explication esthétique, je ne puis que l'approuver hautement de ne pas avoir fait entrer d'observations littéraires dans son commentaire imprimé. C'eût été empiéter sur le terrain du professeur et condamner celui-ci au rôle ingrat de répétiteur.

J'ai incidemment cité plus haut à plusieurs reprises le petit traité de Gantrelle intitulé : *Grammaire et style de Tacite.* Le point de départ de ce traité a été l'ouvrage publié par Draeger sous le titre de : *Ueber Syntax und Stil des Tacitus.* Gantrelle l'a complété, en y ajoutant une partie lexigraphique, et amélioré, en tenant compte notamment des travaux de Woelfflin sur la transformation successive du langage de Tacite.

Le livre de Gantrelle a été l'objet d'appréciations bienveillantes et favorables de la part d'Adam Eussner, professeur au gymnase de Wurzbourg, et d'Édouard Wœlfflin (1), professeur à l'Université de Munich. Ces deux

(1) *Philologischer Anzeiger* von ERNEST VON LEUTSCH, 1875, p. 387, et *Jahresbericht über Tacitus von 1873-1893,* dans *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft,* de Bursian, 1877, p. 765.

savants, dont la compétence en ces matières est notoire, ont, suivant l'usage, fait entrer dans leurs comptes rendus quelques observations critiques dont Gantrelle a su profiter dans sa deuxième édition. Cette édition a reçu d'ailleurs d'assez nombreuses améliorations : des particularités de syntaxe et des exemples ont été ajoutés; quelques exemples plus ou moins douteux ont été supprimés; des fautes dans la citation des passages ont été corrigées.

C'est donc à bon droit que, dans sa forme actuelle, le traité de Gantrelle se trouve sur la table de tous les travailleurs qui s'occupent sérieusement de Tacite.

Citons ici, à titre de travaux spéciaux sur la grammaire : 1° un article important de Gantrelle sur la théorie des temps et de leur emploi, inséré dans la *Revue de l'Instruction publique*, 1863; Gantrelle y discute les théories contenues dans la *Grammaire générale* de Burggraff; 2° la syntaxe du subjonctif français comparé au subjonctif latin (*Revue de l'Instruction publique,* 1863). C'est un traité complet, très soigné, du subjonctif, tiré des ouvrages de George Sand, de Guizot, parmi les contemporains; de Fénelon, de Montesquieu, etc., parmi les classiques.

J'ai mentionné plus haut, en énumérant les publications de Gantrelle, ses *Contributions à la critique et à l'explication de Tacite*, dont le premier fascicule seul a paru (Garnier, 1875, in-8°, 74 pages). Il contient six dissertations, toutes, sauf la cinquième, consacrées exclusivement à la *Vie d'Agricola*. La septième se rapporte à la fois à l'*Agricola* et à la *Germanie*.

J'ai déjà fait connaître la portée et la valeur des deux

premières, qui concernent le caractère général et les trois premiers chapitres de l'*Agricola*. Elles ont été traduites en allemand, avec l'autorisation de l'auteur, et publiées en 1875 à Berlin.

La troisième et la quatrième sont consacrées à la critique et à l'interprétation de deux passages fort difficiles, chapitres XXII et XXXVI. Nous n'oserions pas affirmer que Gantrelle a corrigé et expliqué ces deux passages, surtout le deuxième, d'une manière complètement satisfaisante.

La cinquième a pour but de prouver que les Suèves dont il est question dans l'*Agricola*, chapitre XXVIII, et dans la *Germanie*, chapitre IX, ne formaient qu'une seule et même peuplade, établie à l'embouchure de l'Escaut, et que leur déesse, nommée *Isis* par Tacite, portait le nom germanique de Nehalennia.

Cette dissertation est faite avec beaucoup de talent; l'auteur y montre autant de finesse que d'érudition, et cependant j'hésite à accepter ses conclusions parce que toute son argumentation repose sur la portée des mots *circumvecti Britanniam* (*Agr.*, XXVIII), qui, d'après Gantrelle, veulent dire que les Usipes (car c'est d'eux qu'il est question), partant de la Clyde, doublèrent la *pointe de Cornouailles* et passèrent par le Pas-de-Calais, tandis que Dion Cassius (66,20) me semble dire expressément que les Usipes doublèrent la *pointe septentrionale* de la Grande-Bretagne et fournirent ainsi, les premiers, la preuve que la Grande-Bretagne est une île.

En 1866, Gantrelle inséra dans les *Bulletins de l'Académie*, comme suite à cette dissertation, un nouveau travail sur les Suèves aux bords de l'Escaut, destiné à

défendre, contre plusieurs de ses confrères, les opinions qu'il avait émises sur cette question de géographie ancienne. Les confrères visés par Gantrelle crurent devoir riposter et la controverse qui s'ensuivit fut menée de part et d'autre avec une grande vivacité.

Est-ce à dire que dans cette discussion passionnée Gantrelle ait eu raison sur tous les points? Je n'oserais pas le prétendre; ce qui, comme je l'ai dit ailleurs (1), est certain, c'est qu'il montra à cette occasion, malgré ses 77 ans, toutes les qualités qui le distinguaient : la netteté des idées, la vigueur du raisonnement, l'opposition systématique à toutes les hypothèses dénuées de preuves, à toutes les généralisations imprudentes.

La sixième dissertation contenue dans le premier fascicule des *Contributions* de Gantrelle est due à l'auteur de la présente notice : je n'en parlerai pas.

Je n'ai pas encore, tant s'en faut, épuisé la liste des travaux de Gantrelle.

Mentionnons d'abord son édition de la deuxième Philippique de Cicéron. Publiée dans la collection des classiques de la maison Hachette, en 1881, elle y occupe un rang très honorable. Elle est faite d'après les mêmes principes que ceux qui ont guidé Gantrelle dans ses éditions de l'*Agricola* et de la *Germanie*. Toutefois, la correction du texte y a été l'objet d'un soin particulier; des manuscrits de Paris et de Bruxelles ont été expressément collationnés à cette fin, et puis l'introduction, historique cette fois, qui précède la nouvelle édition, est à bon droit beaucoup plus développée que les introductions littéraires des

(1) Discours prononcé aux funérailles de Gantrelle.

différents écrits de Tacite. Gantrelle, en effet, a compris que pour bien saisir les allusions et les nuances d'un discours politique, il faut qu'il soit autant que possible placé dans le milieu complexe où il a été prononcé.

Gantrelle avait l'intention de publier une édition *savante*, avec commentaire développé, des quatre premières Philippiques. Ce grand travail était presque terminé vers 1883. Mais, comme il le disait lui-même, une sorte de lassitude intellectuelle commença alors à l'envahir, ce qui l'empêcha de mettre la dernière main à son œuvre. Cette lassitude est d'autant plus étonnante qu'en 1886 nous voyons encore Gantrelle, stimulé à la vérité par l'aiguillon de la contradiction, déployer la plus grande énergie.

Notre confrère a voulu que son manuscrit fût remis à M. Thomas, le savant collègue qui lui a succédé dans sa chaire de littérature latine, espérant ainsi que le fruit de ses laborieuses recherches ne serait pas perdu pour la science.

Je crois devoir déclarer que, selon toute apparence, M. Thomas ne pourra pas livrer à la publicité l'œuvre de son docte collègue, en la complétant et en la mettant à point. Pour publier dans de bonnes conditions, en le remaniant, le travail d'autrui, il faut avoir à peu près les mêmes tendances et la même méthode. Or, tel n'est pas le cas dans l'espèce. Le commentaire de Gantrelle, complété et retouché par Thomas, serait une œuvre hybride et fatalement inégale.

L'espoir de Gantrelle ne se réalisera donc pas pour le moment.

Il n'en sera heureusement pas de même, paraît-il, des matériaux considérables qu'il avait amassés, comme

nous l'avons exposé plus haut, pendant près de quinze ans, en vue d'écrire une histoire détaillée des relations politiques, diplomatiques, etc., des anciens Pays-Bas avec l'Angleterre jusqu'au XVIe siècle.

En remettant en 1892 (1) ces matériaux si riches, quoique un peu vieillis, aux mains amies d'un de ses collègues, il exprima le vœu qu'un autre, de préférence un jeune travailleur du doctorat en histoire de l'Université de Gand, se chargeât de débrouiller et de mettre à profit toutes ses notes. Il ne stipula pas même que son nom resterait attaché au travail dont il fournissait généreusement les éléments constitutifs, fruit de tant et de si longues veilles.

M. P. Fredericq, à qui nous devons ces détails (2), nous apprend que, selon toute apparence, le souhait de Gantrelle sera réalisé et que déjà un élève de la section historique de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand s'est consacré à mener à terme l'œuvre scientifique préparée par notre regretté confrère il y a quarante ans.

Une grande partie de l'activité scientifique de Gantrelle fut absorbée par la part prépondérante qu'il prit, à partir de 1857, à la direction et à la rédaction de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*. Cette revue, qui se publiait à Bruges, où elle menait une existence précaire, fut reprise en 1857 par Gantrelle et quelques-uns de ses amis. Son siège fut tranporté à Gand, et depuis ce moment elle reprit une vie nouvelle. Si, à l'heure qu'il est, elle

(1) Voyez plus haut, p. 66.

(2) Discours précité.

jouit d'une grande autorité à l'étranger aussi bien qu'en Belgique, c'est en grande partie à l'impulsion énergique de Gantrelle qu'elle en est redevable.

Chacun sait que depuis un demi-siècle il s'est produit un mouvement très énergique contre le maintien, dans l'enseignement moyen, de l'étude du grec et du latin. C'est contre cette tendance que, dans la *Revue de l'Instruction publique*, Gantrelle s'est élevé avec une ardeur infatigable. Ainsi que M. Fredericq l'a fait remarquer, rien ne lui échappait de ce qui menaçait ses chères humanités gréco-latines, ni les rapports de la section centrale de la Chambre des Représentants, ni les circulaires de nos Ministres, ni celles des Ministres de l'Instruction publique en France et en Allemagne. J'ajouterai que ce qui l'irritait surtout, c'étaient ces mesures hypocrites (c'est ainsi qu'il les qualifiait) qui, sous prétexte d'améliorer l'enseignement des langues anciennes, diminuaient au programme le nombre d'heures qui y était consacré.

Sous ce rapport, il restait inflexible, tant sa foi pédagogique était ferme et nettement définie.

Un second principe qu'il s'efforçait de faire prévaloir dans la *Revue*, c'est qu'il fallait en écarter autant que possible les comptes rendus faits avec trop de complaisance. Ce n'est pas à dire qu'il fût partisan de la critique vétilleuse et acerbe : ce qu'il voulait, c'est que le jugement sur les ouvrages appréciés dans la revue fût à la fois juste et sévère. Pas d'éreintements, mais pas non plus de coups d'encensoir. Ce n'est qu'à cette condition, disait-il avec raison, que nous pourrons rendre service à la science. Les comptes rendus faits par Gantrelle lui-même peuvent être considérés comme des modèles du genre.

Ce n'est que dans les dernières années de sa vie que Gantrelle renonça, en fait, à la direction de la *Revue* et me la confia, ce qu'il fit d'autant plus volontiers que depuis longtemps j'avais été son fidèle coopérateur.

Malgré sa vive sollicitude pour la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, il ne refusa pas son concours à la *Revue critique d'histoire et de littérature de Paris*. Pendant de longues années, il fut pour la grammaire latine et les travaux consacrés à Tacite, l'un des collaborateurs attitrés de cette revue qui choisit, comme on sait, ses correspondants étrangers avec tant de soin et de scrupuleuse défiance (1).

Il me reste encore, pour épuiser à peu près la liste déjà si longue des travaux scientifiques de Gantrelle, à mentionner la part qu'il prit, en 1874, à la création de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*.

Une des misères de l'enseignement moyen en Allemagne et en France aussi bien qu'en Belgique, c'est que beaucoup de professeurs d'athénée, si bonnes qu'aient été leurs études universitaires, sont envahis peu à peu par je se sais quelle indolence, qui provient apparemment de l'ennui que leur causent la correction de nombreux devoirs, la monotonie de leçons toujours les mêmes, l'indiscipline et la paresse des élèves.

Insensiblement cette torpeur devient chronique et ceux dont elle s'empare peuvent être considérés comme irrémédiablement perdus pour la science et l'enseignement. En effet, l'enseignement pour être fécond doit être

(1) Voyez FREDERICQ, discours précité.

vivant, et c'est là ce qu'il est impossible d'attendre d'un professeur atteint du ver rongeur de l'indolence. Comment échapper à cette maladie? Le fameux philologue Ritschl pensait qu'il fallait employer à cette fin un moyen préventif, c'est-à-dire déterminer les futurs professeurs de gymnase à s'attacher, dès l'université, à un vaste travail scientifique, dont ils continueraient pendant des années à s'occuper régulièrement, *con amore*, tout en vaquant aux devoirs de leur charge. C'est là qu'ils se réfugieraient, comme dans une oasis, au milieu du désert des ennuis professionnels, afin d'y rafraichir journellement leur esprit et de conserver ainsi assez d'élasticité pour se tenir à la hauteur des progrès de la science.

Ce moyen est assurément excellent et depuis plusieurs années nos professeurs d'université s'appliquent à l'employer. Mais ceux qui n'ont pas été poussés dans cette voie ne peuvent-ils pas, eux aussi, être encouragés au travail personnel? Gantrelle l'a pensé et c'est là ce qui l'a déterminé, d'accord avec un certain nombre de ses collègues, à créer la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques.*

Le succès de cette société a été dans le principe plus grand qu'on ne pouvait l'espérer. Plus de cent membres s'y sont fait inscrire. Les réunions avaient lieu au moins deux fois l'an. Beaucoup de professeurs d'athénée et d'université y ont fait des lectures intéressantes; des questions pédagogiques de la plus haute importance y ont été débattues avec fruit. Elle a décerné des médailles pour récompenser ceux d'entre ses membres qui avaient produit des ouvrages de valeur; elle a mis au concours

des questions scientifiques et distribué des récompenses à ceux qui les avaient résolues avec succès. Grâce aux démarches de Gantrelle et de ses amis, la société a eu successivement comme présidents des hommes de la plus haute valeur, tels que Faider, de Longé et M. Mestdagh de ter Kiele. D'ailleurs, dans le cours des discussions, Gantrelle était toujours sur la brèche, surtout lorsqu'on voulait porter atteinte aux humanités gréco-latines. Ainsi que je l'ai dit ailleurs (1), il était beau, quand on s'attaquait en sa présence à cette philologie qui lui était si chère, de voir avec quelle ardeur juvénile ce vieux lutteur s'acharnait à parer les coups qu'on lui portait.

Dans ces dernières années, le zèle des membres de la Société philologique et historique s'est singulièrement refroidi, et il ne serait pas étonnant que, comme tant d'autres institutions scientifiques, nées sur le sol belge, cette société vînt à disparaître. S'il en doit être ainsi — *quod omen Deus avertat* — Gantrelle du moins n'aura pas eu le chagrin de voir périr d'inanition une œuvre créée par lui et à laquelle, non sans raison, il attachait tant d'importance.

Si dans le cours de sa longue et laborieuse carrière, Gantrelle n'a pas été comblé d'honneurs, les distinctions ne lui ont certes pas manqué. Des arrêtés royaux du 3 mai 1856, du 3 novembre 1867 et du 23 mai 1884 le nommèrent successivement chevalier, officier et commandeur de l'Ordre de Léopold; enfin, un arrêté royal

(1) Discours prononcé, au nom de l'Académie, aux funérailles de Gantrelle.

du 17 juin 1886 lui conféra la croix civique de première classe.

Il fut élu membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, le 9 mai 1881, et membre effectif, le 4 mai 1885.

Pendant l'année 1868-1869, les suffrages de ses collègues l'appelèrent à remplir les fonctions de secrétaire du Conseil académique. S'il ne devint pas recteur, c'est qu'il crut, à cause de certaines convenances personnelles. devoir décliner cet honneur, qui lui avait été offert par le Gouvernement.

Parmi les marques de sympathie qui lui furent données, il n'y en a aucune, je crois, à laquelle il ait été plus sensible que la démarche faite auprès de lui le 26 novembre 1892 par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand.

Il venait de prendre sa retraite définitive, mais ses collègues ne voulurent pas se séparer de lui sans lui donner un témoignage unanime de leur respectueuse admiration pour une carrière de plus de soixante ans, consacrée tout entière à l'enseignement et à la science. Ils lui remirent à cette fin une adresse où étaient rapidement énumérés (ce sont les termes mêmes de l'adresse) « les multiples travaux de sa jeunesse laborieuse, de son fécond âge mûr et de sa verte vieillesse, consacrée, elle aussi, au *labor improbus* ».

Gantrelle avait alors 83 ans. Rien dans son extérieur ne pouvait faire prévoir que déjà la mort le guettait. En effet, l'âge n'avait pu le courber. Il était debout au milieu de nous avec sa robuste stature, ses yeux vifs et perçants, son visage énergique, couronné de tous ses che-

veux,auxquels à peine quelques fils blancs commençaient à se mêler. Son intelligence était restée intacte comme son corps semblait l'être. Après avoir fait sentir à ses collègues la vigoureuse étreinte de ses poignées de main, il vida avec eux une coupe de champagne et les égaya comme jadis par l'entrain joyeux de ses propos (1). Je crois pouvoir dire que le souvenir du 26 novembre 1892 éclaira d'une douce lumière le soir de sa vie.

Gantrelle avait épousé, en 1864, Melle Alphonsine Molitor, fille d'un ancien professeur de l'Université de Gand. Il eut de ce mariage un fils et deux filles. Quoiqu'il fût en se mariant âgé de 55 ans, il eut la satisfaction de voir ses deux filles mariées et de devenir grand-père.

Son fils mourut à l'âge de 8 ans. La douleur que Gantrelle ressentit de la mort de cet enfant, particulièrement bien doué, était vraiment poignante. Toutes les fois qu'il y songeait, notre regretté collègue, qui avait pourtant le caractère si fortement trempé, se sentait complètement anéanti : d'abondantes larmes jaillissaient de ses yeux et il ne parvenait pas à se résigner. Grâce aux soins affectueux dont l'entouraient tous les membres de sa famille, le mal cruel qui l'avait frappé au cœur, sans se guérir, finit par s'assoupir, sauf à se réveiller de temps à autre avec d'affreux déchirements.

Malgré sa vigueur apparente, Gantrelle était depuis quelque temps atteint d'une affection qui devait le conduire à la tombe. Tout à coup les progrès de cette affection s'accentuèrent; la maladie qui l'emporta ne fut pas

(1) Voyez FREDERICQ, discours précité.

longue et le 24 février 1893, c'est-à-dire trois mois à peine après que ses collègues l'avaient vu chez lui, calme et joyeux, l'ange de la mort vint le délivrer de ses souffrances.

Je ne puis pas terminer cette notice sans dire quelques mots de ce que fut Gantrelle au point de vue social, et cependant j'hésite à le faire.

En effet, souvent dans ma carrière déjà longue, j'ai été amené à devoir retracer le caractère de personnes ayant occupé des fonctions publiques plus ou moins en vue, mais jamais, je le déclare franchement, je n'ai été aussi embarrassé qu'en ce moment, où je voudrais tracer le portrait moral de Gantrelle, tant, dans la nature de cet homme étrange, qui fut mon ami, les apparences étaient en contradiction avec la réalité. Pour rester dans la vérité, il faut reconnaître sans détour que Gantrelle était loin d'avoir gagné la sympathie de tous ceux avec lesquels il avait été en rapport. On ne contestait pas ses connaissances étendues; on savait qu'il jouissait non seulement en Belgique, mais aussi en Allemagne et en France, d'une grande notoriété scientifique; on rendait hommage à sa droiture, à son activité, à son énergie; mais on le regardait comme taquin, comme peu endurant dans la discussion, parfois même âpre, passionné et violent. C'est ce qui fait que beaucoup de personnes, surtout les gens paisibles et inoffensifs, fuyaient sa société.

Mais si l'on veut être juste, on ne doit pas oublier que sous ces apparences fâcheuses, Gantrelle cachait un grand fonds de bonté. Il resta pour sa mère, aussi longtemps qu'elle vécut, un fils tendre et dévoué, surtout à partir du moment où elle était devenue sourde et

aveugle. Il aimait aussi passionnément sa femme et ses enfants. J'ai déjà parlé de l'immense douleur qui le saisit lors de la mort de son fils. Il portait d'ailleurs un intérêt extrême aux personnes auxquelles il était attaché, et ne permettait pas, — qualité bien rare à toutes les époques, — qu'on les attaquât en sa présence. Et puis, ce qu'on ne sait pas, et ce que pourtant bien des personnes attesteraient au besoin avec moi, c'est qu'il était d'une générosité rare, mais que sa main gauche ignorait ce que faisait sa droite. Il n'est que juste que je le dise en ce moment.

Comment donc se fait-il qu'il ait généralement si peu réussi à mettre en relief les bonnes qualités qui se trouvaient au fond de son âme? J'ai souvent réfléchi à cette anomalie et voici, je crois, de quelle manière elle peut, jusqu'à un certain point, s'expliquer : Gantrelle n'était point parvenu à équilibrer son caractère. Ce qui prédominait chez lui, c'était l'énergie. Il se peut qu'elle fût innée et qu'il la tînt de son père. Ce qui paraît certain, c'est que la lutte pour l'existence, à laquelle il fut obligé de se livrer sans interruption jusqu'à l'âge de 22 ans, ne contribua pas peu à la développer. Quand il voulait une chose, il la voulait avec passion, s'impatientant contre les obstacles qu'il rencontrait sur son chemin. Il en résulte que dans la discussion d'une question qui lui tenait à cœur, au lieu de rester calme et modéré, il s'emportait trop souvent sans mesure. Il se résignait difficilement à être battu dans un vote et finissait par éprouver une espèce de ressentiment passager contre ceux qui ne partageaient pas sa manière de voir. D'ailleurs, comme il n'avait pas l'habitude de dissimuler sa pensée, ce ressentiment se traduisait aussitôt en

paroles et changeait parfois en ennemi déclaré celui qui jusque-là n'avait été qu'un adversaire.

Chose étonnante, cet homme malheureusement si prompt à s'irriter, était souvent timide comme une jeune fille. L'idée de paraitre officiellement devant un grand public et d'y prendre la parole l'épouvantait. Cette timidité provenait apparemment de ce que dans sa jeunesse il n'avait pas eu l'occasion de fréquenter le monde. L'habitude de se mouvoir à l'aise dans la société ne s'acquiert que difficilement à partir d'un certain âge. Ceux qui n'ont pas cette habitude craignent toujours, quand de loin en loin ils vont dans le monde, d'y commettre quelque gaucherie. Ils supposent alors que tous les yeux sont fixés sur eux et quand ils voient par exemple des gens chuchotant entre eux, ils s'imaginent aussitôt que c'est d'eux qu'on se moque Ils deviennent ainsi soupçonneux et il leur arrive, pour échapper à la contrainte qu'ils éprouvent, de se montrer querelleurs et agressifs. J'ai connu un professeur de l'Université de Bruxelles, homme d'un caractère essentiellement doux et timide, qui m'a avoué que pour ne pas paraitre craintif, il prenait parfois des allures de matamore.

Dans un cercle d'amis. Gantrelle était gai et enjoué; il aimait à plaisanter et supportait, sans s'irriter, les plaisanteries qu'on lui lançait en retour.

J'ai fait avec lui d'assez longs voyages : jamais je n'ai eu à m'en repentir ; je l'ai trouvé au contraire excellent camarade, subordonnant constamment ses préférences aux miennes.

Mais lorsque Gantrelle était dans l'exercice de ses fonctions, il ne connaissait plus qu'une règle : le devoir.

A l'époque où il remplissait les difficiles fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen, il aurait considéré comme une lâcheté de ne pas faire aux professeurs les observations qu'il croyait devoir leur présenter.

Horace a signalé, comme une particularité, le *genus irritabile vatum;* mais il n'y a pas que les poètes qui aient des nerfs. Quand on s'adresse à des hommes faits, il est difficile, — je l'ai fait remarquer plus haut, page 77 — de ne pas les blesser lorsqu'on critique leur manière d'être et d'agir. Je ne dis pas que cela soit impossible, mais il faut, pour y parvenir, user d'un peu de diplomatie et avoir un peu plus de souplesse que n'en avait Gantrelle, qui, je le répète, tout en faisant ses critiques avec modération, ne croyait pas devoir recourir à des précautions oratoires.

En combinant les différentes considérations que je viens de présenter, on arrivera, je crois, à cette conclusion que si parfois Gantrelle avait des dehors un peu âpres, le fond de son caractère était excellent. Il avait toutes les qualités maîtresses qui constituent l'homme de bien : la droiture, la loyauté, la sûreté des relations, l'amour désintéressé de la science, la fermeté des convictions, le courage dans l'accomplissement du devoir. La seule chose qui lui manquât quelquefois, c'était la modération du langage. Encore l'énergie parfois outrée de sa parole n'était-elle, en somme, que l'exagération d'une bonne qualité : la franchise. A maintes reprises, je lui ai fait remarquer que sa véhémence lui faisait du tort et nuisait à la cause qu'il défendait. Il en convenait en souriant, mais ne parvint pas à se corriger.

En résumé, comme l'a dit M. le recteur Motte, dans le

discours prononcé aux funérailles de Gantrelle, sa mémoire vivra parmi ses collègues comme celle d'un homme de bien, entièrement dévoué à la science. Ce dévouement, il en a donné, quelque temps avant sa mort, des preuves éclatantes, dont l'une notamment a été pour la Belgique tout entière une révélation inattendue.

Je ne dirai qu'un mot du don généreux qu'il fit à l'Université de Gand en lui léguant sa riche bibliothèque, qui renferme, surtout au point de vue de la grammaire latine et des œuvres de Tacite, des collections presque uniques en leur genre.

Mais ce sur quoi je crois devoir insister, c'est qu'en 1890 il offrit à l'Académie, par mon intermédiaire, mais avec la recommandation expresse de ne révéler le nom du donateur que quand il n'appartiendrait plus au monde des vivants, une somme de *quarante-cinq mille francs* pour fonder un prix de philologie classique.

Les principales raisons de la création de ce prix ont été formulées par le fondateur lui-même dans les termes suivants :

« La philologie gréco-latine est en Belgique dans un marasme déplorable. Les travaux originaux relatifs aux langues et aux littératures anciennes, ainsi qu'aux sciences qui en facilitent ou complètent l'étude, sont chez nous extrêmement rares.

» L'Académie royale de Belgique dispose d'un certain nombre de prix perpétuels ayant pour objet de favoriser les auteurs d'ouvrages sur l'histoire nationale, la littérature flamande, l'enseignement moyen, l'enseignement

primaire, etc.; elle n'en a pas qui soient *spécialement* et *exclusivement* destinés à encourager l'étude du latin et du grec et des différentes questions qui se rattachent à la littérature classique.

» C'est pour combler cette lacune regrettable qu'a été fondé le prix biennal de philologie classique. »

Par un arrêté royal du 5 mai 1890, la Classe des lettres a été mise en possession du capital précité et le règlement du prix de philologie classique, qui depuis 1893 porte le nom de prix Joseph Gantrelle, a été adopté par l'ensemble de l'Académie en séance du 6 mai 1890.

Lorsque, le jour de ses funérailles, je crus, devant le nombreux public qui entourait son cercueil, devoir déchirer le voile dont sa modestie s'était obstinée à se couvrir, un sentiment de profonde admiration s'empara visiblement de toutes les personnes présentes.

Je qualifiai de don royal le cadeau qu'il avait fait à l'Académie; mais on me fit, avec raison, remarquer plus tard que, toutes proportions gardées, c'était plus qu'une munificence royale. En effet, Gantrelle n'était pas du nombre de ceux que le privilège de la naissance ou les coups du hasard ont mis à la tête d'une grande fortune. C'est uniquement grâce à son intelligence, à son activité incessante, à son courage indomptable et à la simplicité de ses goûts qu'il réussit à assurer à sa famille une aisance honorable; et c'est sur un patrimoine conquis dans de pareilles circonstances qu'il n'hésita pas à prélever une part relativement considérable, sans aucune préoccupation personnelle, uniquement, j'appuie sur ce point, dans l'intérêt de la Science.

En fondant le prix Joseph Gantrelle, notre regretté confrère a rendu à l'Académie un service inappréciable, dont elle conservera à jamais un souvenir reconnaissant.

A. Wagener.

LISTE DES OUVRAGES DE J. GANTRELLE.

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Bulletins (3e série).

Étude littéraire sur la disposition des mots dans la phrase latine, 1883. (T. VI, p. 611.)
Les Suèves des bords de l'Escaut, 1886. (T. XI, p. 190.)
Des règles et de la méthode de la critique, à propos d'une récente discussion historique, 1888. (T. XIII, p. 344.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Rather, évêque de Vérone et de Liége. (Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires, revue trimestrielle publiée par J.-B. d'Hane, F. Huet, P.-A. Lenz et H.-G. Moke, 1837.)
Mémoire (couronné) sur la question : Quelle part les Flamands et d'autres Belges ont-ils prise à la conquête de l'Angleterre par les Normands, à l'établissement des vainqueurs dans ce pays et aux guerres dont il devint le théâtre sous les rois Étienne et Henri II? (Nouvelles Archives historiques, etc., 1839.)

Nouvelle grammaire de la langue latine, d'après les principes de la grammaire historique, 12e édition, Gand, Hoste. Paris, Garnier, 1889. La première édition est de 1839.

(L'abrégé de cet ouvrage a pour titre : *Éléments de la grammaire latine*, 15e édition. Gand, Hoste, 1885.)

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur sur les travaux et les délibérations de la vingtième assemblée des philologues allemands tenue à Francfort (1861), ainsi que sur dix-neuf questions concernant l'enseignement et l'organisation des gymnases allemands.

(Ce rapport, inséré d'abord au *Moniteur belge*, a été reproduit dans le troisième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique. Il a été ensuite publié comme brochure chez Devroye, imprimeur à Bruxelles, 1862.)

Syntaxe du subjonctif français comparé au subjonctif latin. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1863.)

De la théorie des temps et de leur emploi, à propos des principes de grammaire générale, par M. Burggraff, professeur de littérature orientale à l'Université de Liége. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1863.)

Grammaire latine élémentaire, d'après les principes de la grammaire historique. Paris, Belin, 1873.

Grammaire et style de Tacite. Paris, Garnier frères, 1874.

Cornelii Taciti de vita et moribus Julii Agricolae liber. Nouvelle édition, avec une introduction littéraire, un sommaire, des notes en français, une table des noms propres, une carte de la Bretagne et un appendice critique. Paris, Garnier frères, 1875.

Contributions à la critique et à l'explication de Tacite. Gand, Hoste. Paris, Garnier frères, 1875.

(Trois numéros de ces contributions ont été traduits en allemand sous les titres suivants : *Ueber Entstehung, Charakter und Tendenz von Tacitus Agricola, nebst Erklärung der drei ersten Capitel, nach der zweiten Ausgabe des Originals und mit Genehmigung des Verfassers*. Berlin, Schroeder. *Sueven an der Scheldemundung und ihre Göttin Nehalennia*, dans : *Blätter für das bayerische Gymnasial- und Realschulwesen*, XIIe Jahrgang, Münster)

Cornelii Taciti de situ ac populis Germaniae liber. Nouvelle édition, avec une introduction littéraire, un sommaire, des notes en français, une table des noms propres, une carte de la Germanie et un appendice critique. Paris, Garnier frères, 1877.

A quel genre littéraire appartient l'*Agricola* de Tacite? (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1878.)

(Cet article est pour le fond le même que celui que l'auteur a publié dans la 11e livraison des *Neue Jahrbücher für Philologie, etc., herausgegeben von Fleckeisen und Masius*, pour combattre les objections faites en Allemagne contre la dénomination d'*éloge historique*, 1881.)

Cornelii Taciti Historiarum libri qui supersunt. Nouvelle édition, avec une introduction littéraire, des notes en français sur la grammaire, l'histoire et la géographie, et un appendice critique. Paris, Garnier frères, 1881.

Observations sur le nouveau programme de l'enseignement des langues classiques. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XIII, 6e livraison, 1870-1871.)

La circulaire de M. Jules Simon, Ministre de l'Instruction publique en France. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1872.)

Remarques sur les méthodes et l'organisation de l'enseignement moyen, commentaire des critiques de M. Vanderkindere dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XX, 6e livraison, 1877.

Et beaucoup d'autres articles de pédagogie et de critique philosophique, insérés dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* et dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, publiée à Paris chez Leroux.

ion.
fon-
ent

me de

puis
; et,
s obje-
rique

ition
sur
rique

ent de
me et

nts que
, 1852
nement
dans
raison

tilosc-
ue et
ature,



E. Catalan

NOTICE

SUR

LES TRAVAUX MATHÉMATIQUES

DE

EUGÈNE-CHARLES CATALAN

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Bruges le 30 mai 1814, mort à Liége le 14 février 1894.

I.

INTRODUCTION.

La carrière de Catalan se divise naturellement en quatre périodes de durée inégale, dont la première commence en 1835 pour se terminer en 1852; la deuxième s'étend jusqu'à sa nomination à l'Université de Liége, en 1865; la troisième comprend les années de son professorat, jusqu'en 1884; la quatrième, les dix dernières années de sa vie.

La première période est caractérisée par un grand nombre de Mémoires où il aborde et résout, souvent avec un rare bonheur, diverses questions d'analyse et de

géométrie infinitésimale, alors à l'ordre du jour chez les géomètres. Dans la deuxième, ce sont les publications d'un caractère à la fois pédagogique et scientifique qui prédominent; dans la troisième, plus libre de son temps et de son travail, Catalan se laisse aller à ses propres inspirations et suit davantage une voie originale. Enfin, dans la quatrième, il rassemble et complète un grand nombre de ses écrits antérieurs sur les sujets les plus divers et publie sur les polynomes de Legendre des recherches originales dignes des années les plus fécondes de sa vie scientifique.

Mais cette division en quatre périodes n'est pas aussi absolue que cette esquisse peut le faire croire; et il nous arrivera plus d'une fois, dans la suite, de rapprocher des travaux anciens et des travaux récents de notre éminent collègue.

Catalan est, en grande partie, un autodidacte. Né à Bruges (*), comme deux autres mathématiciens illustres, Stevin et Grégoire de Saint-Vincent, il fut élevé à Paris, où son père était venu s'établir comme architecte. Il fréquenta, dans cette ville, des cours de géométrie pratique, de perspective, d'architecture et de construction, soit à l'École de dessin (**), soit à l'École des beaux-arts.

(*) Le 30 mai 1814, le jour même où fut signé le Traité de Paris qui enlevait la Belgique à la France.

(**) Catalan a fait un legs à cette école (qui porte maintenant le nom d'École nationale de dessin et de mathématiques ou École des arts décoratifs) en souvenir des leçons qu'il y a reçues dans son enfance.

Mais son aptitude pour les mathématiques spéculatives fut remarquée par Lefébure de Fourcy, qui le prit en affection et lui donna le conseil de se présenter à l'École polytechnique. Catalan, déjà répétiteur à l'École de dessin, se laissa aisément persuader. Il se fit pendant six mois l'élève de Delisle au collège Saint-Louis et il fut reçu à l'École polytechnique en 1833. En même temps, il remportait le prix d'honneur au grand concours de Mathématiques. Sa composition nous a été conservée (1) : il résout, aussi complètement que possible, une question difficile, en employant simultanément les ressources de l'analyse et de la géométrie, comme il le fera si souvent plus tard, lorsqu'il abordera des problèmes d'une nature plus élevée.

A sa sortie de l'École polytechnique (1835), Catalan devint le disciple et l'ami de Liouville, de Sturm, de Lamé, d'Arago et de Chasles. Parfois, auparavant il avait été l'aide bénévole de Hachette et d'Ampère. Plus tard, Poisson, Cauchy, Dirichlet, Jacobi, Steiner, Poncelet l'accueillirent avec une grande bienveillance. Ses relations avec ces hommes illustres déterminèrent sa vocation scientifique; il abandonna la carrière des Ponts et Chaussées et se consacra à l'enseignement; il fut nommé, en 1835, professeur au collège de Châlons-sur-Marne; deux ans après, il revint à Paris, où il fonda, avec Abel Pagès, Sturm et Liouville, la célèbre École préparatoire Sainte-Barbe (1838). La même année, il était nommé répétiteur adjoint de géométrie descriptive et, en 1839, examinateur

(1) NAM., (1), IV, 214-224. La clef des abréviations est à la fin de la notice.

suppléant à l'École polytechnique. En 1841, il conquit le grade de docteur ès-Sciences mathématiques; en 1846, il se présenta pour la première fois au concours d'agrégation : il fut admis le premier (*).

C'est à partir de son retour à Paris que commence la publication de cette série de Mémoires qui n'a plus cessé de porter au loin la renommée de Catalan. Liouville venait de fonder, en 1836, le *Journal de Mathématiques pures et appliquées*, consacré surtout aux parties les plus élevées de la science; en 1842, Gérono et Terquem firent paraitre les *Nouvelles Annales de Mathématiques*, publication d'une nature plus didactique, où se coudoyaient élèves et professeurs, articles élémentaires et mémoires savants. Dès le début de chacun de ces deux nouveaux recueils scientifiques, Catalan, lié d'amitié avec leurs rédacteurs, en devint le collaborateur assidu.

II.

CALCUL DES PROBABILITÉS, COMBINAISONS.

Les premiers volumes du *Journal de Liouville* contiennent de nombreux Mémoires de Catalan sur la théorie des combinaisons et le calcul des probabilités. Tous ceux

(*) Ces renseignements biographiques sont empruntés au *Liber memorialis* de l'Université de Liége, de M. le professeur ALPH. LE ROY; au discours prononcé par Catalan, à l'occasion de son éméritat, le 7 décembre 1884 (*Mémoires de la Société royale de Liége*, 2e série, t. XII); enfin, à diverses notices nécrologiques.

qui ont attaqué ce genre de questions savent combien elles échappent souvent aux méthodes habituelles de l'analyse; sans l'attention la plus soutenue, on risque toujours d'oublier quelques-uns des cas favorables ou défavorables dont il s'agit de faire l'énumération complète.

Catalan montre, dans les questions de ce genre, autant de sagacité que d'habileté analytique. Citons quelques-uns de ses travaux : en 1837, la *Solution d'un problème relatif au jeu de rencontre* ([2]); en 1838, une démonstration ingénieuse et directe de la formule des combinaisons complètes ([3]); en 1840 et 1842, d'autres questions encore, dont il est difficile de donner une idée, même superficielle, en langage vulgaire ([4]).

En 1838 et en 1841, il avait traité deux autres problèmes dont il faut faire plus qu'une simple mention, l'un à cause des conséquences analytiques qu'il a su en déduire, l'autre à cause de sa portée théorique.

Au siècle dernier, Segner avait donné une formule, assez incommode, pour trouver de combien de manières un polygone peut se partager en triangles, au moyen de ses diagonales. Euler indiqua immédiatement une formule plus simple pour résoudre la même question. Vers 1838, sur les instances de Terquem, divers géomètres (Lamé, Rodrigues, Binet) essayèrent de démontrer, directement ou indirectement, la formule d'Euler. Catalan s'occupa

([2]) L., (I), II, 469-482.

([3]) L., (I), III, 111-112; MM., 1-3; *Mm.*, I, 1-3 (avec une addition).

([4]) L., (I) V, 264; VII, 511-515.

aussi de la question et il parvint à une troisième solution, en même temps que Binet, sans recourir, comme celui-ci, à la délicate théorie des fonctions génératrices. Il parvint, en outre, à déduire, des divers résultats obtenus, d'innombrables conséquences analytiques, entre autres sur les fonctions eulériennes (5).

Dans son Mémoire de 1841 (6), Catalan fut conduit, par la résolution de divers problèmes, à cette conclusion qui constitue un nouveau principe de probabilité, disait-il : « La probabilité d'un événement futur ne change pas lorsque les causes dont il dépend subissent des modifications inconnues ». Le principe n'est pas nouveau, comme Catalan l'a reconnu ; car il se trouve incidemment, sous le nom de *Lemme,* au § 90 de l'ouvrage de Poisson sur la *Probabilité des jugements*. Mais Poisson ne semble pas en avoir saisi l'importance; c'est Catalan qui, en 1877 (7) et en 1884 (8), a de nouveau appelé l'attention sur ce principe et en a signalé la fécondité. Pour en faire saisir la portée, il suffira d'en citer une application : supposons que dans un grand pays, comme la France, on vote, dans quarante ou cinquante mille bureaux différents, pour ou contre un candidat à la Présidence de la République. Eh bien, on pourrait supprimer, dans chacune des cinquante mille urnes, la moitié ou les trois quarts

(5) L., (1), III, 508-516; IV, 91-94, 95-99; VI, 74. Voir aussi sur les nombres de Segner, *Mm.*, II, 51-67; III, 113-117, et *Rendiconti* du *Circolo Matematico di Palermo,* I, 190-201.

(6) L., (1), VI, 75-80.

(7) BB, (2), XLIV, 463-468

(8) BB., (3), VIII, 72-74; MB., XLVI, 1-16.

des suffrages, pourvu qu'on le fît vraiment au hasard. Le résultat de l'élection serait presque certainement le même que si l'on n'y avait pas touché. Pour les mathématiciens, bien entendu, le nouveau principe présente un tout autre intérêt : dans un grand nombre de cas, il permet de remplacer, par un raisonnement de quelques lignes, des calculs vraiment formidables, comme notre auteur l'a prouvé dans une communication académique.

Catalan est revenu, maintes fois, à la théorie des combinaisons et au calcul des probabilités, dans la suite de sa carrière scientifique. Pour achever ici ce qui regarde cette partie de l'analyse, nous citerons, en particulier, ses recherches sur le problèmes des partis, en 1855 et 1878 (9), deux notes sur la sommation de certains coefficients binomiaux (10), maintes formules combinatoires (1877) (11) et une curieuse lettre sur la loterie de l'Exposition (1880) (12), mais surtout ses *Remarques sur la théorie des moindres carrés* (13). Ce Mémoire a été publié, en 1878, par l'Académie de Belgique; mais une première rédaction, lue en 1874 à l'Association française pour l'avance-

(9) **MM., 72-74; NCM., IV, 8; M*m*., I, 65-69.**

(10) **MM., 193-196; M*m*., I, 176-179; NAM., (I), XX, 147-148, 260-263.**

(11) **MB., XLII,** ***Notes***, etc., **13-14, 17-18.**

(12) **NCM., V, 101-102, 195-196.** Citons encore sur le calcul des probabilités, diverses notes de Catalan publiées après **1884 : M*m*., II, 153-158, 326-327; III, 94-95** (sur le problème de Pétersbourg); **255-258** (sur la règle de Bayes) ; **BB., (3), XXV, 238-239, 430-432; MB., XLVIII,** ***Nouvelles notes***, etc., **37-38, 69-76** (problème de la ruine du joueur).

(13) **MB, XLIII, 1-42.**

ment des sciences, a été détruite dans l'incendie de l'imprimerie Danel, de Lille, et c'est là une circonstance qu'il est peut-être utile de mentionner au point de vue de la priorité des résultats obtenus dans le Mémoire.

La méthode des moindres carrés est, comme l'on sait, un procédé *conventionnel* de résolution d'équations linéaires, dont les coefficients sont entachés de légères inexactitudes, mais dont le nombre surpasse celui des inconnues. Gauss, Laplace et, après eux, beaucoup d'autres, ont essayé de prouver que cette méthode est la meilleure de toutes celles qui peuvent servir à résoudre le problème proposé. Mais il faut bien avouer que personne n'y a réussi, et tout ce que l'on peut dire en faveur de cette méthode c'est que, entre celles qui accordent la même influence à toutes les équations données, elle est la plus simple. Mais cette méthode la plus simple est-elle d'un usage bien facile? Hélas! non. Les calculs qu'elle exige sont presque toujours extrêmement longs. Ceux-là sont donc bien venus qui parviennent, comme Catalan, dans son mémoire, à y introduire quelques simplifications. Au point de vue pratique, grâce à un emploi judicieux de la théorie des équations linéaires et de celle des déterminants, il a réussi à améliorer considérablement les procédés de formation et de résolution des équations finales auxquelles conduit la méthode. Mais, en outre, chemin faisant, suivant son habitude, il établit des formules algébriques curieuses et surtout des théorèmes généraux, relatifs à la méthode même. Citons-en deux sur lesquels les rapporteurs de l'Académie, plus compétents que nous, en cette matière, ont appelé spécialement l'attention :

I. *Si la somme des carrés des erreurs véritables est un minimum, la somme des carrés des erreurs virtuelles est aussi un minimum, les erreurs virtuelles étant les quantités qui se trouvent dans les seconds membres des équations auxiliaires, lesquels sont nuls dans le cas des erreurs véritables.*

II. *Si l'on a un système d'équations linéaires en* x, y, z, etc., *et qu'on élimine* x *entre ces équations prises deux à deux de toutes les manières possibles, par la théorie des déterminants, les nouvelles équations obtenues, traitées par la méthode des moindres carrés, donnent pour* y, z, etc., *les mêmes valeurs que les équations primitives, traitées par la même méthode* (*).

III.

DÉTERMINANTS ET INTÉGRALES MULTIPLES.

Vers l'époque où Catalan écrivait ses premiers Mémoires sur le calcul des probabilités, l'Académie de Belgique mit au concours une *question d'analyse algébrique, dont le sujet était laissé au choix du concurrent.* Le jeune professeur de Sainte-Barbe descendit dans la lice avec un mémoire contenant la Théorie générale de la transformation des intégrales multiples. Ce travail fut couronné en

(*) Ce dernier théorème nous a suggéré un théorème plus général que nous avons publié dans une *Note sur la méthode des moindres carrés*, (3), BB., IX, pp. 9-14,

1840 et publié presque immédiatement (14). En 1846, il fit paraître, dans les *Bulletins* de l'Académie, un Mémoire moins étendu, qui était le complément du premier (15).

Dans ces deux écrits, Catalan fait connaître d'abord les principe fondamentaux de la théorie des déterminants, doctrine féconde et destinée à un grand avenir, mais alors à peine connue et à peine employée, sauf par Cauchy, Jacobi, Reiss et Lebesgue. Il simplifie considérablement l'exposé des propriétés fondamentales des déterminants, grâce à l'emploi d'une notation ingénieuse, due à Cauchy, paraît-il, mais qui était loin d'être classique, à cette époque. Outre la théorie générale, il fait connaître deux théorèmes nouveaux, l'un qui est la généralisation d'une célèbre identité de Lagrange, l'autre que l'on énonce aujourd'hui de la manière suivante : *Un circulant est égal, en valeur absolue, à la somme de ses éléments, multiplié par le déterminant persymétrique ayant pour éléments les différences successives des éléments du circulant.*

La transformation générale des intégrales est ensuite exposée avec une rare élégance, grâce à l'heureuse idée qu'a eue Catalan de laisser sous forme implicite, les relations entre les anciennes variables et les nouvelles.

Les deux Mémoires se terminent par de belles applications à diverses intégrales. L'auteur généralise les coordonnées elliptiques de Lamé et arrive, sur certaines intégrales hyperelliptiques, à des théorèmes très généraux,

(14) MCB., XIV, 1-50.
(15) BB. (1), XIII, 534-555.

analogues à ceux de Legendre sur les intégrales elliptiques complètes.

On a dit, dans plus d'un ouvrage classique, que la transformation des intégrales multiples est un problème qui a été résolu par Jacobi avant de l'être par Catalan. C'est une erreur : les deux mémoires de Jacobi, sur les déterminants fonctionnels, n'ont paru qu'en 1841, dans le tome XXII du *Journal de Crelle,* et c'est là seulement que Jacobi *démontre* les formules générales de la transformation. Que Jacobi connût les formules auparavant, cela ne fait pas de doute. En 1833 (dans le tome XII, page 38 du *Journal de Crelle*), il énonce la formule générale, mais sans démonstration et seulement dans le cas où les anciennes variables sont données explicitement en fonction des nouvelles et, si l'on veut, d'une ou deux variables auxiliaires. Ce qui est vrai, c'est que, dans le Mémoire de 1833, Jacobi traite plusieurs questions spéciales que Catalan, sans s'en douter, a reprises, après lui, en 1840.

Le mémoire du jeune lauréat passa tout entier dans le meilleur traité de calcul intégral de l'époque, celui de l'abbé Moigno, écrit, comme l'on sait, sous les yeux de Cauchy, et digne, par les précieux matériaux qui y sont condensés, de cet illustre patronage.

Il en fut de même d'un autre mémoire du jeune auteur, publié, en 1839, dans le *Journal de Liouville* [16], et qui contient une méthode spéciale de détermination des intégrales multiples, devenue classique sous le nom *Méthode de Catalan.* Catalan y a été conduit à propos de l'aire de l'ellipsoïde. Cette aire s'exprime par une inté-

[16] L., (I), IV, 323-334. Voir aussi MM., 3-18; *Mm.*, I, 4-18.

grale double qui représente aussi le volume d'un certain cylindre. Décomposez celui-ci, d'une certaine manière, en couches cylindriques concentriques, et l'intégrale double se transforme en une intégrale simple, réductible aux intégrales elliptiques de première et de deuxième espèce.

Ce que nous venons d'esquisser pour l'aire de l'ellipsoïde est étendu aux intégrales triples, au moyen d'une interprétation mécanique, puis aux intégrales multiples quelconques, par une voie purement analytique. Les jeunes géomètres, venus après Riemann, ne manquent pas d'exposer maintenant cette méthode, dans ces derniers cas, en employant la terminologie relative à l'espace à quatre, à cinq ou à un plus grand nombre de dimensions. Catalan était l'adversaire de cette terminologie; mais il faut bien l'avouer, il avait tort, car si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer tout exprès pour faire connaître son ingénieuse méthode de transformation des intégrales multiples.

IV.

RECHERCHES DIVERSES D'ANALYSE.

Catalan a traité, entre 1840 et 1852, un grand nombre de difficiles questions d'analyse, d'un intérêt moins général que celles dont nous venons de nous occuper, mais dont il convient néanmoins de dire quelque mots, avant d'aborder ses recherches sur la théorie des surfaces.

Citons, en premier lieu, ses *Problèmes de calcul inté-*

gral, publiés dans le *Journal de Liouville* [17], qui le montrent en pleine possession de la théorie des intégrales elliptiques, cet admirable instrument analytique auquel les efforts persévérants de Legendre étaient enfin parvenus à faire donner droit de cité dans la science. En 1841, Catalan trouva l'aire de l'ellipse sphérique, ou la valeur d'un angle solide compris dans un cône du second degré, d'abord, au moyen d'une intégrale elliptique complète de troisième espèce et d'un terme algébrique, puis au moyen des intégrales des deux premières espèces. La même année, il parvint à exprimer le volume de la partie commune à un ellipsoïde et à une sphère concentriques, en fonction de deux intégrales complètes de troisième espèce, de même module, mais de paramètres différents. Vingt-cinq ans plus tard, Catalan reviendra à la théorie des intégrales et des fonctions elliptiques, et y fera d'heureuses trouvailles que nous citerons en leur lieu.

Nous devons énumérer, ensuite, dans l'ordre chronologique, divers articles ou mémoires, plus ou moins étendus, sur le calcul intégral : 1° une Note ingénieuse sur une intégrale de Poisson [18]; 2° la démontration d'une formule de Tchebychef [19]; une Note sur l'intégration de certaines équations différentielles simultanées, qui contient une extension, digne d'être signalée, de la méthode de la variation des constantes arbitraires [20];

[17] L., (1), VI, 340-344, 419-440.
[18] L., (1), VI, 81-84.
[19] L., (1), VIII, 239.
[20] NAM., (1), IV, 243-244; MM., 60-61; Mm., I, 54-55

4° une autre Note, publiée en 1847, dans le *Journal de l'École polytechnique*, sur la théorie des solutions singulières ([21]). L'auteur indique comment il convient de corriger certaines règles généralement admises pour la recherche de ces solutions (*); 5° A l'extrême limite de l'époque que nous étudions, nous rencontrons encore une nouvelle formule de quadrature approchée, qui porte le nom de Catalan ([22]). Son auteur l'a délaissée depuis longtemps, parce qu'il a découvert qu'elles est contenue implicitement dans une formule du calcul des différences, comme la plupart des formules analogues. Elle ne mérite pas cet abandon, comme nous l'avons prouvé il y a quelques années, car elle est à peu près aussi exacte que celle de Simpson; quand celle-ci ne peut être employée, parce que le nombre des ordonnées de la courbe étudiée est pair, c'est la nouvelle formule qui doit la remplacer.

Enfin, parmi les travaux d'analyse transcendante de

([21]) EP., XVIII, 31e cahier, 271-276. Voir encore *Mm.*, II, 27-30.

(*) Un élève de l'Université de Liége, Louis Houtain, devait, quatre ans plus tard, publier, en réponse à une question du concours universitaire, un vrai Traité sur les solutions singulières. Toutes les difficultés analogues à celles que Catalan avait soulevées et résolues en 1847, sont étudiées avec une érudition et une rigueur bien rares à cette époque. Qu'il nous soit permis de signaler, en cette occasion, cet ouvrage remarquable, auquel il n'a manqué, pour appeler l'attention du monde savant sur son auteur, qu'une publicité moins restreinte; depuis quarante ans, il est enfoui dans un recueil plus administratif que scientifique, les *Annales des Universités de Belgique*.

([22]) NAM., X, 412-415.

Catalan, d'avant 1852, se distinguent encore deux mémoires publiés dans le *Journal de Liouville,* et relatifs à une théorie où il devait plus tard briller au premier rang, la théorie des séries. Dans le premier, il établit, d'une manière rigoureuse, le célèbre théorème de Goldbach : *La somme des inverses de la différence, avec l'unité, de tous les nombres entiers qui sont des puissances, est égale à l'unité* [23]. La méthode de démonstration est ingénieuse et donne à l'auteur la somme de plusieurs séries analogues à celle de Goldbach. C'est à cette époque que Catalan a proposé aux géomètres son célèbre théorème empirique : *Zéro et l'unité, huit et neuf, sont les seuls couples de nombres entiers consécutifs qui soient des puissances exactes* [24]. Dans le second mémoire [25], qui date de 1844, notre auteur obtient, pour tous les cas, les conditions de convergence d'une série que l'on peut appeler le *binôme d'Euler*. Il est impossible de donner ici, en langage vulgaire, la moindre idée de la formule démontrée par Catalan.

V.

RECHERCHES SUR LES ÉLASSOÏDES ET AUTRES MÉMOIRES GÉOMÉTRIQUES.

Dans la plupart des travaux de Catalan, dont nous avons parlé jusqu'à présent, le but est le plus souvent l'analyse,

[23] L., (I), VII, 1-12.
[24] *Journal de Crelle,* XXVII, 192; MM., 40-41; Mm., I, 42-43.
[25] L., (I), IX, 161-174.

la géométrie un moyen, quand il en est fait usage. C'est l'inverse dans ceux dont nous allons parler maintenant. Dès ses débuts, le jeune Répétiteur à l'École polytechnique aborde le champ si varié et si attrayant des spéculations géométriques, tantôt d'une manière directe, par la voie intuitive, tantôt en mettant l'analyse au service de la science de l'espace.

La plus remarquable de ces découvertes en ce genre se rapporte aux élassoïdes. Aujourd'hui, on appelle ainsi les surfaces à aire minima, que les travaux d'un des plus illustres savants belges, Joseph Plateau, ont fait connaître dans le monde entier. Ce grand physicien, devenu aveugle en 1843, n'en résolut pas moins, malgré sa cécité, d'étudier sous toutes ses faces la statique des liquides soumis aux seules forces moléculaires. Il poursuivit son projet avec une ténacité invincible, pendant plus d'un quart de siècle; il imagina, d'année en année, de nouvelles expériences plus ingénieuses les unes que les autres, montrant ainsi par un exemple mémorable que c'est l'œil intérieur, la lumière de l'esprit, qui révèle au génie les voies secrètes conduisant aux grandes découvertes. C'est dans le cours de ces recherches mémorables qu'il réalisa, sous forme de lames liquides brillamment colorées, un grand nombre de surfaces courbes dont la plupart sont d'une grande complexité au point de vue mathématique. Ces surfaces, que Plateau a montrées à tout le monde, sans jamais les voir lui-même, sont, comme on le sait, des surfaces à aire minima, des élassoïdes. Mais ce que l'on ne sait pas, c'est le rude travail préléminaire que les géomètres ont dû s'imposer pour fournir à Plateau les éléments nécessaires à leur réalisation.

Lagrange, à ses débuts, a donné l'équation aux dérivées partielles des élassoïdes; Monge, leur équation finie, sous diverses formes qui la rendent pratiquement inutile. Meusnier a prouvé qu'ils ont, en chaque point, leurs rayons de courbure principaux égaux et de signes contraires; de plus, il a trouvé deux élassoïdes spéciaux, le caténoïde ou alysséide, engendré par la révolution d'une chaînette tournant autour de sa directrice, et la surface de vis à filet carré ou conoïde héliçoïdal. Scherk, un demi-siècle après, en découvrit cinq autres, ou plutôt il en détermina les équations sans les étudier vraiment au point de vue géométrique.

La question en était là quand Catalan l'aborda. Du premier coup, par une voie intuitive, qu'il nous a conservée dans ses *Mélanges mathématiques,* il établit ce théorème, soupçonné par Scherk : *le conoïde héliçoïdal est le seul élassoïde réglé* (26). Traduisant en analyse cette idée ingénieuse, il rendit sa démonstration absolument inattaquable (27). Depuis, elle a été simplifiée, commentée et généralisée par divers géomètres, Wantzel, Serret, Michel Roberts, Bonnet, Beltrami, Dini. Mais, on le sait, en mathéthiques, comme ailleurs, c'est souvent le premier pas qui est le plus difficile. Souvent aussi, rien n'est si aisé que de trouver des généralisations compliquées de théorèmes simples.

Catalan, au reste, ne s'en tint pas à ses premiers pas dans cette théorie des élassoïdes. Dans un Mémoire (28)

(26) MM., 67-68: *Mm.*, I, 61.
(27) L, (I), VII, 203-211.
(28) EP., XVII, 37e cahier, 121-156. Voir encore sur les élassoïdes, *Mm.*, II, 180-187.

sur les surfaces gauches à plan directeur, qu'il publia en même temps que celui que nous venons d'analyser, il trouva, outre divers résultats dignes d'intérêt, l'équation finie des lignes de courbure du conoïde héliçoïdal et établit de nouveau le théorème de Dupin, depuis étendu par M. Roberts à tous les élassoïdes, savoir que, sur cette surface, les lignes asymptotiques font un angle de quarante-cinq degrés avec les lignes de courbure.

Douze ans plus tard, Catalan reprit de nouveau la question, et, presque en même temps qu'Ossian Bonnet, il résolut un problème qui avait résisté jusqu'alors aux efforts des géomètres : il découvrit des élassoïdes algébriques [29]. La méthode qui l'a conduit à ces nouveaux résultats, et aussi à une nouvelle forme de l'équation finie des élassoïdes, est digne d'attention. Il soumet l'équation de Lagrange à diverses transformations de variables qui permettent de l'intégrer par une somme de deux fonctions, dont chacune ne dépend plus que d'une seule lettre. Il retrouve ainsi plusieurs surfaces de Scherk, entre autres la première, dont il décrit la forme et la génération, de manière à permettre à Plateau de la réaliser expérimentalement; puis divers élassoïdes nouveaux parmi lesquels le remarquable paraboloïde cycloïdal, qui jouit de la propriété curieuse de contenir une infinité de courbes algébriques, quoique ce soit une surface transcendante.

Nous lasserions la patience de nos lecteurs longtemps avant d'avoir épuisé notre sujet, si nous voulions analyser les autres questions géométriques traitées par Catalan

[29] CR., XLI, 35-38, 274-276, 1019-1023, 1155; EP., XXI, 37e cahier, 129-168.

pendant cette période ou un peu au delà. Nous nous contenterons de citer, sans entrer dans aucun détail, son remarquable théorème sur la courbure de la transformée plane d'une courbe tracée sur une surface développable [30], le Mémoire où il a déterminé les trajectoires orthogonales des sections circulaires d'un ellipsoïde [31], et enfin une Note sur la projection stéréographique [32].

VI.

CATALAN ET LE COUP D'ÉTAT DE 1851.

Si nous voulions être fidèle, d'une manière absolue, à l'ordre chronologique, nous devrions vous signaler ici de nombreux articles sur la théorie des nombres, la géométrie élémentaire, la géométrie analytique, la statique, etc., dont Catalan enrichit la collection des *Nouvelles Annales de mathématiques* de son ami Terquem. Nous devrions parler aussi de ses *Éléments de Géométrie,* publiés en 1843; mais il est préférable de réunir l'examen de ces écrits, à celui des travaux analogues qu'il fit paraître dans la seconde période de sa carrière.

Au moment où nous sommes arrivé, Catalan est dans tout l'éclat de son talent. Auteur de nombreux Mémoires insérés dans les premiers recueils scientifiques

(30) CR., XVII, 738-739; MM., 52-53; *Mm.*, I, 46-47.
(31) L., (1), XII, 483-490; MM., 288-292; avec une addition dans *Mm.*, I, 248-254.
(32) L., (1), XIX, 132-138. Voir aussi, CR., LXXVIII, 1040-1041.

de la France, professeur de mathématiques supérieures au lycée Saint-Louis, répétiteur de géométrie descriptive à l'École polytechnique, il semblait tout désigné pour occuper à la première occasion, une des chaires de cette grande École. Hélas! le coup d'État du 2 décembre 1851 vint anéantir les plus légitimes espérances de Catalan. Comme tant d'autres fonctionnaires, il se trouva brusquement placé dans la douloureuse alternative de prêter un serment qui répugnait profondément à sa conscience, ou de briser sa carrière. Il n'hésita pas : d'accord avec la digne compagne qui, depuis quinze ans, s'associait à toutes ses joies et à toutes ses douleurs, il renonça courageusement au brillant avenir qui s'ouvrait devant lui et refusa de prêter serment au nouveau pouvoir . Cauchy, en 1830, avait pris une résolution semblable pour ne point paraître admettre la légitimité du régime issu des journées de Juillet. On peut bien, dirons-nous avec le biographe de cette illustre géomètre, défendre ceux qui interprètent d'une manière plus adoucie la portée du serment prêté par un homme de science, aux divers gouvernements qui se succèdent, dans un pays comme la France; mais il n'en faut pas moins réserver un tribut spécial d'estime et d'admiration pour les hommes généreux dont la conscience s'effraie à la vue des transactions sur ce terrain délicat, et qui préfèrent tout sacrifier à ce qu'ils pensent leur devoir.

La néfaste journée du Deux-Décembre, dont ses auteurs mêmes, comme on l'a remarqué, n'osèrent jamais célébrer l'anniversaire, non seulement fit perdre à Catalan la position officielle qu'il occupait, mais elle le sépara, plus ou moins, de quelques-uns de ses anciens amis,

qui avaient cru devoir se rallier à l'Empire, ou du moins le subir. Il est bien difficile de ne pas voir, dans cette séparation, l'une des causes de certains insuccès de notre cher jubilaire.

A partir de 1852, Catalan fut chargé, en tout ou en partie, de l'enseignement préparatoire à l'École polytechnique, dans les institutions Jauffret, Barbet, Lesage, etc. C'est pendant cette période de sa vie qu'il publia les admirables Manuels qui l'ont fait connaître du monde des Écoles comme ses Mémoires l'ont fait connaître du monde savant. Ces Manuels, avec la *Géométrie* qui avait paru en 1843, forment un cours complet de mathématiques, depuis les premiers éléments jusqu'aux débuts du calcul différentiel et du calcul intégral. Qu'il nous soit permis d'en dire quelques mots, en y réunissant le *Cours d'analyse de l'Université de Liége,* publié en 1870.

VII.

OUVRAGES DIDACTIQUES DE CATALAN.

Les divers Manuels de Catalan se distinguent, à première vue, de la foule des écrits analogues, par l'élégance, la clarté, la concision du style et par l'heureux enchaînement des propositions (*). Sa méthode d'exposition a aussi quelque chose de caractéristique, surtout

(*) Voir, à la fin de cette notice, la liste des ouvrages relatifs aux mathématiques publiés par Catalan, ailleurs que dans des Recueils scientifiques.

dans le *Traité élémentaire des séries*, le *Manuel des candidats à l'École polytechnique* et le *Cours d'analyse*. En général, il préfère élucider les principes fondamentaux de chaque théorie, moins par des explications abstraites que par de petites remarques détachées qui font pénétrer le lecteur au fond de la question traitée; il subdivise si habilement les difficultés qu'elles semblent peu à peu s'évanouir. La plupart des Manuels de Catalan contiennent d'ailleurs des applications nombreuses qui aident beaucoup à l'intelligence complète des théories proprement dites; puis des questions graduées et bien choisies. Le plus souvent ce sont de véritables questions qui exigent, pour être résolues, quelque esprit d'invention; il y en a même qui supposent déjà, chez le lecteur, une grande habileté dans le maniement du raisonnement et de l'analyse.

Dans plusieurs de ces Manuels, outre les qualités de la forme, outre l'excellente disposition des matières, il y a des vues mathématiques, nouvelles à l'époque de leur publication, et qu'il importe d'autant plus de signaler qu'elles sont devenues ou tendent à devenir classiques, sans que personne songe à en faire honneur à Catalan.

Les *Éléments de Géométrie* parurent en 1843. Le plan de l'ouvrage est le même que celui de la *Géométrie de Legendre*. Comme Legendre, mais d'une manière plus systématique encore, l'auteur introduit partout, à la place des relations entre les grandeurs, les relations entre les nombres qui les mesurent; et, en conséquence, plus encore que son illustre prédécesseur, il ose recourir à l'Algèbre. C'est, on le voit, l'antithèse de la méthode euclidienne. De plus, Catalan améliore, en une foule de

points de détail, l'enseignement traditionnel de la géométrie; il substitue partout, par exemple, la méthode des limites aux méthodes plus lentes des anciens et de Legendre. Mais ce n'est pas là ce qui est vraiment original dans son ouvrage. Ce qui le caractérise essentiellement, au point de vue philosophique, c'est la manière dont sont définies les longueurs des lignes courbes, les aires des surfaces courbes ou des surfaces planes terminées par des courbes, et les volumes des corps ronds. Pour lui, « l'aire d'une figure plane terminée par une courbe est la limite des aires que l'on obtient, en inscrivant à cette courbe une série de polygones convexes dont les côtés diminuent indéfiniment, de manière à devenir moindres que toute grandeur donnée ». Cette limite est unique d'ailleurs, d'après un théorème de Newton, retrouvé par Cauchy. L'auteur définit de même les longueurs des lignes courbes, les aires des surfaces courbes, etc.

Cette idée nouvelle de Catalan scandalisa ses collègues de 1843. L'un deux disait, à cette époque, en parlant de la *Géométrie* : « *Peut-être trouvera-t-on que l'auteur a été trop loin en introduisant l'idée de limite dans les définitions mêmes* (33) ». L'impression générale fut que, en effet, il avait été trop loin. Sous l'influence des écrits de Duhamel, la manière de voir de Catalan ne fut admise qu'à moitié, c'est-à-dire pour les longueurs et les aires courbes, mais non pour les aires planes et les volumes. Mais à la fin, la logique a triomphé, grâce surtout à la publication de la seconde édition des *Éléments de géo-*

(33) Thibault, NAM., (1), III, 383-384.

métrie en 1865, qui a révélé à beaucoup de professeurs les vues complètes de Catalan sur ce point. Aujourd'hui, tout le monde admet qu'il faut, dans l'exposition de la géométrie, ou bien revenir à la méthode euclidienne, ou bien y employer systématiquement l'arithmétique et l'algèbre, et, dès lors, introduire la notion de limite dans les définitions, même pour l'aire du triangle et le volume de la pyramide.

Mais cela suppose, dira-t-on, toute une théorie préliminaire des nombres incommensurables. Sans doute. Et, précisément, au point de vue philosophique, le mérite principal de son petit *Manuel d'Arithmétique et d'Algèbre*, c'est d'avoir exposé cette théorie, comme il le fallait, il y a quarante ans, à une époque où personne n'y songeait. Dans ce petit ouvrage, qu'il faut compléter par les premiers chapitres du *Manuel des candidats à l'École polytechnique,* Catalan définit d'abord, avec Cauchy, le nombre incommensurable, comme la limite d'une suite de nombres commensurables; il s'aide, auxiliairement au moins, d'une représentation géométrique, pour faire saisir l'existence de cette limite. Ensuite (et c'est ce qu'il y a d'original dans sa manière de voir), il transporte de nouveau l'idée de limite dans la définition d'un produit de deux incommensurables en disant que c'est la limite du produit des nombres commensurables dont les facteurs sont les limites. Plus tard, Heine, Dedekind, G. Cantor, Lipschitz et, après eux, beaucoup d'autres, ont développé des idées semblables, sans se douter, semble-t-il, que notre collègue les avaient devancés dans son Arithmétique.

Nous devons signaler, absolument dans le même ordre

d'idées, la manière dont Catalan a défini les opérations sur les quantités négatives. L'un des premiers encore, le premier peut-être, il a remarqué, comme pour les incommensurables, qu'il faut prendre pour définition les égalités, qu'il y a un siècle, on voulait démontrer, parce que l'on posait mal la question. De cette manière s'évanouissent toutes les difficultés qui tiennent à ce point de doctrine. Sous une forme ou sous une autre, c'est ainsi que procèdent maintenant tous les auteurs au courant de la question. Les uns, toutefois, énoncent et les autres sous-entendent cette remarque essentielle : les conventions relatives aux quantités négatives ne sont pas arbitraires ; bien plutôt elles s'imposent, si l'on veut que les règles du calcul algébrique soient générales.

Nous n'abuserons pas de la patience de nos lecteurs, en parlant aussi longuement des autres ouvrages didactiques. Nous n'en dirons qu'un mot.

Les *Théorèmes et Problèmes de Géométrie,* dont six éditions au moins ont paru depuis 1852, constituent le meilleur recueil de ce genre. Il est impossible, croyons-nous, de réunir plus de matériaux en moins de pages, tout en restant toujours clair.

Le *Traité élémentaire de Géométrie descriptive* est classique en France et en Belgique. Les notions fondamentales sur les surfaces réglées y sont exposées avec plus de soin que dans maint ouvrage plus étendu.

Dans le *Manuel des candidats à l'École polytechnique,* nous signalerons l'*Algèbre,* où, en particulier, toutes les questions relatives à la résolution numérique des équations sont traitées d'une manière à la fois simple et complète, grâce à un judicieux usage de l'intuition géomé-

trique ; la *Géométrie analytique,* résumé sobre, concis, admirablement clair, d'un cours lithographié plus étendu. C'est dans ce cours que Catalan a démontré plusieurs théorèmes remarquables, apparentés avec ceux de Pascal et de Brianchon, dont M. Folie, qui les a trouvés de son côté, a fait ressortir l'importance, il y a quelques années [34].

L'espace et la compétence nous manquent à la fois pour parler des autres Manuels de Catalan, la *Mécanique* et la *Cosmographie.* Nous passerons rapidement aussi sur le *Cours d'analyse.* La seconde édition de cet ouvrage, plus encore que la première, à cause du chapitre additionnel sur les lignes à double courbure, est une excellente introduction aux Traités plus étendus ; introduction théorique et pratique à la fois, et très complète, sous un petit volume. On y rencontre, à chaque page, des points de détail exposés d'une manière personnelle, et parfois d'heureuses trouvailles, comme le procédé d'intégration des fractions rationnelles et la démonstration si simple de l'important théorème : *une fonction continue dont la dérivée est nulle est constante.*

Enfin, nous ne pouvons pas oublier le *Traité élémentaire des séries,* opuscule de cent trente-deux pages qui renferme, comme l'auteur le dit avec raison, beaucoup plus de choses qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. Dans aucune partie de l'analyse, en effet, Catalan n'est plus dans son propre domaine que dans la théorie des séries. C'est un *sériéiste,* comme l'appelait

(34) NAM, (1), XI, 173-174; BB., (2), XLVI, 946-949, 379-381; Mm., I, 377-379.

Terquem; il connait les séries une à une, comme nous connaissons les propositions élémentaires de la Géométrie. Dans son livre, il expose les vrais principes de la théorie de ces expressions remarquables, sur lesquelles le XVIII[e] siècle avait accumulé tant de nuages; il les expose avec une telle profusion d'exemples et d'explications que le lecteur en est ébloui et presque épouvanté. Chemin faisant, il relève les erreurs et les contradictions des esprits attardés qui osent encore traiter les séries divergentes ou indéterminées, de la même manière que si elles étaient convergentes.

Partout, en un mot, il se souvient de cette vérité si importante et qu'il a d'ailleurs inculquée dans tous ses autres ouvrages [35] : l'infini, en mathématiques, n'est qu'une manière de parler; en réalité, il s'agit de limite, quand on parle de l'infini (GAUSS).

Le *Traité élémentaire des séries* n'a pas encore été remplacé, et il reste, pour le savant comme pour l'étudiant, le manuel classique sur la matière, malgré quelques petites imperfections, presque inévitables à l'époque où il a été écrit.

(35) Sur les séries, voir encore, NAM., (1), III, 570-572; XVIII, 195-198; (2), XIII, 60. Au reste, dans presque tous ses grands mémoires, Catalan s'occupe de séries diverses.

VIII.

RECHERCHES DIVERSES DE M. CATALAN, JUSQU'A SON ARRIVÉE EN BELGIQUE.

L'ouvrage dont nous venons de parler avait été préparé par de nombreux articles publiés dans divers Recueils, par exemple, dans les *Comptes rendus* de l'Académie de Paris, sur *la série harmonique* (36) et sur les cas limites de la *formule du binôme* (37).

Un *Mémoire sur la transformation des séries et sur quelques intégrales définies*, présenté, en 1865, à l'Académie de Belgique, en est le complément (38). C'est là que, par une méthode ingénieuse, Catalan calcule la célèbre constante G, au moyen de laquelle il a exprimé tant d'intégrales définies, dans un travail publié par l'Académie de Saint-Pétersbourg, en 1883. Il est impossible de donner une idée de ces recherches sans recourir aux hiéroglyphes de l'algèbre, et nous devons nous contenter de cette mention rapide.

En 1859, Catalan publia, dans les *Annales de Tortolini*, ses premières recherches sur les Nombres de Bernoulli, sujet qu'il n'a pas abandonné depuis et sur lequel il est

(36) CR., XLIII, 626-630; MM., 164-167; *Mm.*, I, 152-155; MB., XLII, *Notes*, 22-23.

(37) CR., XLV, 641-644 (inséré en note à la fin du *Cours d'Analyse* de STURM, publié par PROUHET); NCM., I (1re édition), 121-123.

(38) MCB., XXXIII, 1-50; CR., LIX, 618-620. Voir aussi MM., 223-231; *Mm.*, I, 206-215 (plus complet).

arrivé à divers résultats remarquables [39]. Un de ses élèves devrait les réunir et les résumer pour le public savant.

Trois ans plus tard, une étude curieuse sur un article mal rédigé du Code civil, l'article 757 [40], le conduisit à des transformations de séries, dont il déduisit d'innombrables conséquences dans un Mémoire publié, en 1870, par l'Académie pontificale des *Nuovi Lincei* [41].

S'il était possible d'être complet, il faudrait encore citer diverses Notes insérées aux *Comptes rendus*, sur les équations du troisième degré [42], sur la détermination du nombre des racines imaginaires des équations [43], sur une application du binôme aux intégrales eulériennes [44]; puis dans d'autres recueils, sur la théorie des roulettes [45].

En 1863, Catalan présenta à l'Académie de Belgique un Mémoire *Sur les lignes de courbure du lieu des points dont la somme des distances à deux droites qui se coupent*

(39) Reproduites MM., 115–120; voir aussi 110–115, 121–127, 127–132, 313–334 ou *Mm.*, I, 81–113 (avec des additions); NAM., (1), XV, 230–235; CR., LIV, 1030–1033, 1059–1062; LVI, 415–416; LVIII, 902–903, 1105–1108; LXXXI, 441–443; MB., XXXVII. 1–19; XLII, *Notes*, etc., 15–16, 26–28; NCM., IV, 119.

(40) MM., 231–234; *Mm.*, I, 215–218; NAM., (2), II, 107–111.

(41) AP., XXIII, 11 pages in-4°.

(42) MM., 202–205; *Mm.*, I, 185–188; CR., LIV, 659–660.

(43) CR., XLVII, 797–800.

(44) CR., XLVII, 545–549; MM., 150–162; *Mm.*, I, 134–148 (plus complet).

(45) NAM., (1), XV, 102–108; MM., 49–51, 181–184; *Mm.*, I, 43–45, 165–168; BB., (2), XXVII, 144–145.

est constante (46). Il résout cette question dans le cas particulier où les droites sont perpendiculaires; mais, en même temps, il traite divers problèmes relatifs aux lignes de courbure, aux surfaces-canaux, aux surfaces parallèles et aux systèmes triples orthogonaux. C'est là qu'il a exposé, sur ce dernier sujet, des vues nouvelles qui ont donné naissance, plus tard, à une Note publiée dans les *Comptes rendus* (47) et renfermant des résultats très dignes d'attention, mais peut-être difficiles à établir avec une entière rigueur.

J'ai hâte d'arriver à un Mémoire plus important qui est certainement, avec le travail sur les élassoïdes de 1855, le plus beau de ceux que l'auteur ait écrits pendant la seconde période de sa vie : je veux parler de son *Mémoire sur les polyèdres* (48), destiné, dès le premier jour, à devenir classique, comme ses recherches de 1839 sur la transformation des intégrales multiples. L'auteur a raconté lui-même, dans une brochure un peu vive peut-être, intitulée : *Histoire d'un concours*, l'origine et les destinées de ce Mémoire.

En 1861, l'Académie des sciences de Paris mit au concours une question ainsi formulée : *Perfectionner, en quelque point important, la théorie géométrique des polyèdres*. Pendant plus d'un an, Catalan ne trouva rien sur cette question qui semblait épuisée après les travaux de Cauchy, de Poinsot et de M. Bertrand. Mais enfin, un certain jour, un commencement de lumière se fit, et, peu

(46) MCB., XXXII, 1-34.
(47) CR., LXXIX, 28-32.
(48) EP., XXIV, 41e cahier, 1-71; MM. 206-208; Mm. 189-190.

à peu, il imagina la construction d'une sorte d'échiquier dont les pièces, disposées d'après certaines règles, correspondent aux éléments du polyèdre supposé; si toutes ces pièces ne peuvent être placées, le polyèdre n'existe pas. Cette ingénieuse découverte ramenait la théorie de la possibilité des polyèdres à l'analyse indéterminée du premier degré et à un problème analogue à celui de Cavalier, du Solitaire, etc.

Catalan expose, dans son Mémoire, cette réduction de la question, en la faisant précéder d'une discussion originale et très complète des conséquences de la célèbre formule de Descartes et d'Euler, sur la relation qui existe entre les nombres d'arêtes, de faces et de sommets d'un polyèdre. Nulle part, croyons-nous, il n'a été plus clair, plus simple et plus concis que dans cette première partie du travail que nous analysons.

La seconde est une monographie des polyèdres semi-réguliers, c'est-à-dire ayant des faces régulières et des angles égaux ou des angles réguliers et des faces égales. Pappus a fait connaître sommairement, et Képler a décrit, en quelques pages, treize polyèdres semi-réguliers du premier genre dont l'invention remonte à Archimède (*Harmonia mundi*, II, 28; *OEuvres*, V, 123-126). Lidonne (*Tables de tous les diviseurs des Nombres, calculés depuis un jusqu'à cent deux mille*. Paris, in-8°, 1808; voir pp. 183-218) en fit aussi un catalogue assez informe, en ajoutant treize fois, aux données de Pappus et de Kepler, cette proposition fausse : *Les polyèdres d'Archimède sont à la fois inscriptibles et circonscriptibles à une sphère* (*).

(*) Il affirme aussi qu'il ne peut y avoir plus de treize polyèdres semi-réguliers (p. 186).

Enfin, d'après Baltzer, treize polyèdres du second genre, conjugués des précédents, avaient été signalés, en 1852, dans la *Trigonométrie* de J.-H.-T. Müller.

Catalan traite la question d'une manière autrement complète ; il prouve qu'il y a, non pas treize, mais quinze polyèdres du premier genre et pas davantage ; que les deux nouveaux ont une infinité de formes possibles ; qu'ils sont tous inscriptibles. Il calcule tous les éléments de ces polyèdres qu'il représente dans des épures admirablement soignées. Il démontre, de même, l'existence de quinze polyèdres semi-réguliers, du second genre, lesquels sont circonscriptibles à une sphère et conjugués des premiers ; il en donne aussi la représentation géométrique sur deux plans de projection.

Tout, dans ce Mémoire, est remarquable et vraiment définitif sur les questions traitées : les conséquences nombreuses du théorème de Descartes et d'Euler, la représentation, sur un échiquier, des solides à facettes, la théorie des polyèdres semi-réguliers. Il n'obtint néanmoins pas le prix ; le rapporteur ne semble pas avoir fait attention à la première partie du Mémoire et il a cru, à tort, que les travaux antérieurs sur les solides d'Archimède avaient une valeur scientifique sérieuse. Heureusement le Mémoire put être publié dans le *Journal de l'École polytechnique*.

IX.

NOMINATION DE CATALAN A LIÉGE.

Quelque élevé que soit l'enseignement des grandes oles préparatoires de Paris, il était évident que Catalan,

auteur de tant de beaux Mémoires d'analyse et de géométrie, y occupait une position inférieure à son mérite. Depuis longtemps déjà, sa place était marquée dans l'enseignement supérieur. Ce fut l'Université de Liége qui eut à la fois l'honneur et la bonne fortune de lui offrir une chaire digne de son talent; cette chaire était celle que venait de quitter Mathias Schaar, maître éminent dont les travaux sur l'Arithmétique supérieure sont bien connus des savants. Catalan fut nommé professeur ordinaire à la Faculté des sciences de Liége le 1er mars 1865 et chargé des cours de calcul différentiel et de calcul intégral, d'analyse supérieure et de calcul des probabilités.

Pendant les vingt années qu'il a occupé cette chaire, il a maintenu l'enseignement de l'analyse à la hauteur où l'avait élevé son prédécesseur. Il a fait plus : il en a agrandi le cadre, en introduisant, chaque année, dans ses cours du doctorat, les résultats de ses dernières recherches. Comme à Paris, il s'est montré professeur distingué : là-bas, il avait préparé aux études d'analyse et de géométrie transcendantes, les Hermite, les Mannheim et tant d'autres qui occupent maintenant les positions les plus élevées dans la science; il en avait deviné et fait éclore le talent mathématique. A Liége, il a guidé dans leurs études d'innombrables élèves de l'École des Mines et de la Faculté des sciences; quelques-uns, plus spécialement ses disciples, sont devenus ses collègues et se sont fait connaître depuis par des publications remarquables. Leur légitime succès, dans le monde savant, a son origine première dans l'enseignement de Catalan et en est le plus bel éloge.

La même année 1865, le 15 décembre, Catalan fut nommé associé de l'Académie de Belgique, dont il avait été le lauréat, un quart de siècle auparavant. Depuis cette époque, il n'a pas cessé d'enrichir de Mémoires, de Notes et de Rapports les recueils de notre premier corps savant. La liste seule de ses publications académiques occupe sept ou huit pages de la Table des *Bulletins*, en petit texte. D'autres sociétés savantes s'empressèrent de l'appeler dans leur sein : la Société royale des sciences de Liége, l'Académie pontificale (*) des *Nuovi Lincei*, à laquelle il a envoyé de beaux travaux sur les fonctions elliptiques et l'Arithmétique supérieure; la Société mathématique d'Amsterdam, qui l'a élu membre d'honneur, il y a quelques années; enfin, plus récemment, l'Académie de Saint-Pétersbourg, où il avait trouvé dans Tchebychef un digne appréciateur de ses travaux (**).

Comme on le voit, l'heure de la réparation a sonné

(*) Il y a, à Rome, deux Académies des *Nuovi Lincei* : l'ancienne, la *pontificale*, dont Catalan a fait partie jusqu'à sa mort, et dans les Mémoires de laquelle il a publié, encore en mai 1890, une note intitulée : *Sur un théorème de M. Mannheim* (nouvelle série, VI, 223-233); la nouvelle, dite *royale*, qui a usurpé le nom de l'ancienne (à l'adjectif près) et qui date de 1870.

(**) Catalan a été nommé correspondant de l'Académie de Turin, peu après la cérémonie du 7 décembre 1884. Il était, en outre, associé de l'Académie des sciences de Toulouse et de la Société des sciences de Lille; membre de la Société des sciences de Liége, de la Société mathématique de France et de la Société philomatique de Paris; correspondant de l'Institut national genevois, de la Société havraise d'études diverses, de la Société d'agriculture de la Marne et du Circolo matematico de Palerme.

pour Catalan, du moment où il a foulé le sol de sa première patrie. Et pourquoi ne le dirions-nous pas? il y a trouvé, non seulement la position que son mérite lui donnait le droit d'espérer, mais aussi des institutions politiques plus en harmonie avec ses aspirations que celles de la France impériale.

X.

TRAVAUX DE CATALAN, DE 1865 JUSQU'A SON ÉMÉRITAT (1884).

Pendant les dix-neuf années qu'il a passées à l'Université de Liége, Catalan a pu se livrer plus complètement qu'à aucune autre époque de sa vie à ses recherches de prédilection dans le vaste domaine de la science mathématique. Plus encore qu'auparavant, il a su donner carrière à son imagination inventive en analyse et en géométrie. Mais, à cause de cela même, ses travaux sont d'une nature plus spéciale que ceux dont nous avons parlé antérieurement; d'ailleurs, la plupart ont été publiés en Belgique et sont sans doute connus de ses élèves et de ses amis. Nous nous contenterons donc d'en esquisser, à grands traits, l'objet et les résultats, en suivant plutôt l'ordre logique que l'ordre chronologique. Nous parlerons successivement, de ses recherches en théorie des nombres, en analyse et en géométrie.

Tout le monde connaît la partie élémentaire de la théorie des nombres, l'arithmétique usuelle; mais on ignore

généralement qu'il existe une arithmétique supérieure dont l'étude présente plus de difficultés que n'importe quelle autre partie des mathématiques, parce que le géomètre n'y est plus guidé, comme en analyse, en géométrie et en mécanique, par la loi de continuité. Les nombres sont des entités discrètes, séparées; ceux qui sont voisins les uns des autres dans leur suite naturelle ont, presque toujours, des propriétés radicalement distinctes.

Catalan s'est occupé, toute sa vie, de questions relatives à la théorie des nombres, comme en témoignent les articles publiés dans le *Journal de Liouville*, les *Nouvelles Annales de mathématiques*, la *Nouvelle Correspondance mathématique*, sur l'analyse indéterminée (49), les fractions continues (50), la partition des nombres (51), sur le dernier théorème de Fermat (52), sur une formule de Tchebychef (53), etc., etc. Mais, c'est surtout pendant son séjour à Liége qu'il a écrit, sur la matière, de grands Mémoires spéciaux. Nous citerons, en particulier, le *Mémoires sur quelques décompositions en carrés* (54) et les.

(49) NAM., (1), III, 97-101; MM., 21-23, 38-40, 99-103, 248-251; M*m*., I, 23-25, 40-41, 74-79 (avec additions); NAM., (2), VI, 63-67, 276-278.

(50) NAM., (1), IV, 126 130, 257-259, 405-409; VIII, 154-202; MM., 75-98; M*m*., I. 70-74.

(51) MM., 16-18, 18-21, 62-64, 305-312; M*m*., I, 19-20, 20-23, 56-58, 264-271; NAM., (2), VIII, 407-414.

(52) MM., 196-202; M*m*., I, 179-185.

(53) NCN., IV, 308-313.

(54) AP., XXXIV, 3 p. in-4°; XXXV, 14 p. in-4°; XXXVII, 66 p. in-4°.

Notes sur la théorie des fractions continues et sur certaines séries (55) qui ont paru en 1884.

Le premier contient d'innombrables théorèmes déduits, pour la plupart, d'identités très simples et relatifs à la décomposition d'expressions diverses en une somme de carrés. En voici, par exemple, un très simple : toute puissance entière d'une somme de trois carrés est aussi une somme de trois carrés. Les arithméticiens remarqueront surtout, dans ce travail, ce qui se rapporte à un théorème célèbre de Gauss. Catalan établit qu'un des polynômes considérés par le grand géomètre de Gœttingue est à la fois décomposable en quatre et en cinq carrés.

Les *Notes sur les fractions continues* échappent, par leur nature même, à toute analyse. Nous devons signaler toutefois les développements nouveaux obtenus par l'auteur pour la racine carrée d'un nombre; puis, les résultats relatifs à diverses séries elliptiques, suite et complément d'un Mémoire dont nous parlerons plus bas.

La seconde branche des mathématiques pures, l'analyse ou théorie des fonctions, comprend, d'abord, une partie relativement élémentaire, le calcul différentiel et le calcul intégral, tels qu'ils sont enseignés dans nos grandes écoles techniques; puis une partie supérieure, qui offre aux géomètres un champ d'études, pour ainsi dire, indéfini. Jusqu'à présent, ils ont exploré principalement trois provinces de cet immense domaine, la

(55) MB., XLV, 1-82. Voir aussi BB., (3), V, 612-618. Voir note 67, l'indication d'autres recherches sur la théorie des nombres.

théorie des fonctions eulériennes, celle des fonctions sphériques ou polynômes de Legendre, enfin celle des fonctions elliptiques, hyperelliptiques, abéliennes, etc. Catalan a laissé sa trace dans chacune d'elles par des œuvres remarquables.

Sur les intégrales eulériennes, indépendamment de Notes publiées autrefois dans les *Comptes rendus* et ailleurs, il a fait paraître, de 1875 à 1884, trois Mémoires in-4°. Le premier est intitulé : *Sur la constante d'Euler et la fonction de Binet* (56) et se trouve dans le *Journal de Liouville* de 1875 ; le deuxième est inséré dans les Mémoires de notre Académie, pour 1877 (57) ; le troisième enfin a eu l'honneur d'être imprimé dans ceux de l'Académie de Saint-Pétersbourg (58). C'est le travail sur la constante G, dont j'ai parlé plus haut. Dans tous les trois, notre savant Collègue fait connaître la valeur ou les relations mutuelles d'une foule de séries et d'intégrales définies nouvelles ou anciennes ; mais, encore une fois, il est impossible d'en donner une idée, à moins de recourir aux formules mathématiques.

Les nombreux écrits de notre cher jubilaire sur les fonctions X_n de Legendre et d'autres polynômes apparentés sont tout aussi rebelles que les précédents à une analyse en langage ordinaire. Les recherches de Catalan, sur ce sujet, datent de 1876 seulement. C'est alors qu'il

(56) L., (3), I, 209-240 ; CR., LXXVII, 198-201.

(57) MB., XLII, 1-20.

(58) *Mém. de Saint-Pétersbourg,* (7), XXXI, 51 pages in-4°. Voir aussi M*m*., II, 14-20 ; MB., LI, 1-28 (*subfine*) ; puis sur les Eulériennes les travaux cités notes 73 et 77.

débute dans l'analyse des fonctions sphériques par une courte Note lue au Congrès de Clermont-Ferrand, devant l'Association française pour l'avancement des sciences [59]. Depuis cette époque, il n'a cessé d'exploiter, avec une ardeur toute juvénile, le nouveau filon qu'il avait découvert [60]. Son dernier Mémoire sur la matière est de 1882 et a plus de cent pages in-4°. Il a fait regretter, au célèbre spécialiste de Halle, le professeur Heine, d'avoir publié la seconde édition de son *Handbuch der Kugelfunctionen,* avant d'avoir pu le consulter.

Dans la théorie des fonctions elliptiques, Catalan n'a pas été moins heureux et moins fécond. Dans une Note publiée par notre Académie, en 1870, il a coordonné et complété ses recherches antérieures sur l'aire de l'ellipsoïde [61]. Dans deux Mémoires, qui ont paru à Rome, en 1867 et en 1873 [62], il a réduit, au dernier degré de simplicité, la démonstration du théorème de Legendre sur la relation entre les intégrales elliptiques des deux premières espèces, en prouvant qu'elle équivaut à la décomposition de la sphère, en rectangles infiniment petits, par des coniques sphériques orthogonales; puis il établit d'autres relations semblables, et commente ou

(59) *Association française,* etc., 1876. pp. 68-74.

(60) Voici l'indication des Mémoires publiés par Catalan avant 1884 et consacrés entièrement ou partiellement aux polynômes de Legendre : MB., XLII, *Notes,* 3-10; M8B., XXXI, 1-64; MB., XLIII, 1-10; 1-40; 1-9 (trois mémoires); NCM., VI, 396-402; MB., XLIV, 1-104. Comparez note 78.

(61) BB., (2), XXX, 97-104.

(62) AP., XX. 171-180; XXV, 15 p. in-8°.

corrige divers résultats de Legendre sur les équations modulaires, les intégrales de troisième espèce, etc.

Trois autres notes sur l'addition des fonctions elliptiques, la transformation de Landen et l'interprétation géométrique que l'on en peut donner, sont aussi très intéressantes [63]. C'est dans la première que Catalan a établi que l'équation différentielle elliptique peut se ramener à une équation de Clairaut. Cette réduction a paru si ingénieuse à l'illustre Cayley, qu'il l'expose dès les premières pages de son *Traité des fonctions elliptiques*. Mais il l'attribue à M. Walton, qui ne l'a publiée qu'un an après notre savant collègue.

Mais le plus beau travail d'analyse de Catalan sur les fonctions elliptiques et probablement le plus remarquable de tous les Mémoires qu'il ait écrits depuis vingt ans, ce sont ses *Recherches sur quelques produits infinis* [64]. Tous ceux qui ont quelque teinture d'analyse supérieure connaissent, au moins de nom, les *Fundamenta* de Jacobi. La seconde partie de cet ouvrage immortel contient les développements en série et en produits infinis des fonctions *thêta* et d'une foule de quantités qui en dépendent. Le rapprochement de divers développements obtenus conduit Jacobi à des théorèmes d'arithmétique supérieure, sans aucune connexion apparente avec la théorie des fonctions elliptiques, celui-ci, par exemple : tout

(63) BB, (2), XXVII, 145-151; CR., LXXVIII, 1479-1481; MB., XLII, *Notes*, 29-32; MB., XLV, 1-20.

(64) MB., XL, 1-127; comp. MM., 186-187 ou *Mm.*, I, 170-171; NAM., (2), XIII, 518-523. Voir notes 72 et 76, l'indication d'autres recherches sur les fonctions et les séries elliptiques.

nombre entier est un carré, ou la somme de deux, trois ou quatre carrés.

C'est dans cette région, d'abord difficile, où la haute analyse et l'arithmétique supérieure se touchent, que Catalan a pénétré et d'où il a rapporté une ample moisson de faits nouveaux. L'idée mère qui lui a servi dans ses *Recherches sur quelques produits infinis* est d'une simplicité extrême. Il décompose les expressions à étudier en un produit de plusieurs expressions de même genre. Les facteurs et leur produit étant transformés en séries, il obtient un produit de plusieurs suites infinies égal à une autre suite infinie, résultat d'où découlent tout naturellement une foule d'identités. A chacune d'elles correspond un théorème d'arithmétique supérieure. En voici un comme spécimen : Quand un nombre n'est pas pentagonal, il admet autant de décompositions en un nombre pair qu'en un nombre impair de parties inégales. Le Mémoire contient plus de quatre cents formules numérotées, plus ou moins importantes, et les Mémoires ultérieurs de l'auteur en renferment peut-être encore une centaine; car il est revenu à plusieurs reprises sur ce sujet, pour ainsi dire inépuisable, entre autres dans son écrit sur la constante d'Euler.

Tels sont, avec les Mémoires sur le calcul des probabilités cités au début de cette étude, les principaux écrits de Catalan sur l'analyse et la théorie des nombres, pendant la période qui nous occupe. L'auteur des belles recherches sur les élassoïdes et les polyèdres semi-réguliers ne pouvait pas non plus délaisser la géométrie. Aussi ne l'a-t-il pas fait. Il est revenu, encore une fois, à

la théorie générale des surfaces réglées et des courbes gauches dans trois brochures (65) qui, réunies avec ses écrits antérieurs analogues, forment, pour ainsi dire, un traité sur la matière; puis il a publié un remarquable Mémoire sur la surface des ondes et la transformation apsidale, que nous allons analyser brièvement (66).

Les méthodes générales de transformation des figures sont l'une des conquêtes les plus fécondes de la géométrie, au XIXe siècle. Pour en donner une idée, prenons un exemple : partons d'une figure éminemment simple, la sphère. Si on l'allonge d'une manière uniforme dans un sens unique, elle devient un ellipsoïde de révolution; celui-ci, à son tour, agrandi dans un sens perpendiculaire au premier, par un procédé analogue, se transforme en un ellipsoïde quelconque. Soumettez celui-ci à la transformation apsidale, étudiée avec tant de soin par Catalan, il devient cette surface des ondes imaginée par Huygens pour expliquer, par la théorie cartésienne de la lumière, le phénomène de la double réfraction. Chaque propriété de la surface primitive se répercute dans la surface transformée et s'y dessine, pour ainsi dire, en traits plus marqués. Il semble que l'on ait transporté, en géométrie, les ingénieuses théories du transformisme idéaliste des biologistes modernes. Tout ce qui était confondu, indistinct, non différencié dans la spère, apparait dans

(65) M8B., XVIII, 1-80; XXIV, 1-48; *Mém. de la Soc. royale des sciences de Liége*, (2), VI, 1-79. Voir aussi Mm, II., 6-11, 12-14, 30-35, 116-117, III, 75-76.

(66) MB., XXXVIII, 1-64; *Association française, etc.*, 1878 56-62.

l'ellipsoïde et la surface des ondes avec sa fonction propre. Tous les points de la sphère sont identiques; sur l'ellipsoïde, il y a déjà dix points extraordinaires, les six sommets et les quatre points sphériques. Rien ne trahit ceux-ci aux yeux de l'observateur vulgaire; mais ils apparaissent, aux géomètres, comme une singularité naissante. Dans la surface des ondes, ils sont remplacés par quatre points singuliers, où la surface n'a pas de plan tangent, mais une surface conique tangente. A leurs propriétés géométriques correspond l'un des phénomènes les plus extraordinaires de l'optique, la réfraction conique, que le génie de Hamilton a découverte, dans ses formules, avant que l'expérience l'eût révélée aux physiciens.

Les propriétés de la surface des ondes que je viens d'esquisser sont connues depuis longtemps. Catalan en a trouvé ou retrouvé une foule d'autres, de la manière la plus naturelle, au moyen de la transformation apsidale. Dans cette transformation, les points correspondants sont à la même distance d'un pôle fixe; le plan de ces trois points contient les normales aux deux surfaces, et ses normales sont perpendiculaires entre elles. Notre éminent confrère a d'ailleurs étudié les propriété générales de la transformation apsidale et l'a appliquée, avec son habileté ordinaire, aux surfaces parallèles et aux surfaces podaires ou inverses l'une de l'autre. Son Mémoire est, à la fois, une étude approfondie sur la plus célèbre des surfaces après les quadriques et une monographie d'une très intéressante méthode de transformation des figures.

XI.

PROMOTION DE CATALAN A L'ÉMÉRITAT.

Catalan, qui venait d'accomplir sa soixante-dixième année, fut admis à l'éméritat et déchargé de ses fonctions professorales par un arrêté royal du 1er juin 1884. Ses élèves de l'Université de Liége saisirent avec empressement cette occasion de lui témoigner une fois de plus (*) leur reconnaissance et leur affection : ils formèrent un comité pour organiser une manifestation en l'honneur de leur maître vénéré. Les anciens élèves et les amis de Catalan, invités à s'associer à la fête projetée, se groupèrent dans le même but, en un comité d'honneur dont firent partie entre autres, M. Hermite, l'un des premiers élèves de Catalan, MM. Friedel et Bouquet de la Grye, membres de l'Institut de France, M. Mannheim, professeur à l'École polytechnique de Paris, M. Souillart, professeur à la Faculté des Sciences de Lille, et Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique.

La manifestation eut lieu le 7 décembre 1884, dans la salle académique de l'Université, où s'étaient réunis les amis, les élèves et les anciens élèves de Catalan, ainsi qu'un grand nombre de ses collègues. Elle fut présidée

(*) En 1873, quand Catalan fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold, ses élèves d'alors lui offrirent son portrait lithographié. Disons, à ce propos, que peu de temps après la manifestation de 1884, Catalan fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur et officier de l'ordre de Léopold.

par Tchebychef, venu exprès de Saint-Pétersbourg pour assister à la fête dont son vieil ami était le héros. Le comité organisateur remit à Catalan son portrait, l'un des meilleurs qui soient sortis de l'habile pinceau de M. Delpérée, l'éminent peintre liégeois (*). Des adresses de l'Académie royale de Belgique, de la Société des Sciences de Lille, des élèves et des anciens élèves de Liége, ainsi que des télégrammes divers furent lus ou transmis au savant professeur en ce jour mémorable (**).

Bien que nous n'ayons jamais eu le bonheur d'entendre les savantes leçons de Catalan, la tâche nous était échue de faire le discours d'usage sur ses travaux. Qu'il nous soit permis d'en citer ici la péroraison, parce qu'elle exprime assez fidèlement, croyons-nous, les sentiments des assistants aussi bien que les nôtres envers le digne jubilaire.

« Puisse au moins mon exposé de vos travaux, tout imparfait qu'il est, avoir donné une idée de leur importance et de leur multitude à ceux de mes jeunes auditeurs qui ne peuvent encore les apprécier par eux-mêmes ; puisse-t-il leur faire comprendre au prix de quels labeurs incessants, depuis un demi-siècle, vous avez enrichi la science mathématique de tant de vérités nouvelles. Votre vie, en effet, a été consacrée toute entière au travail, aussi bien au milieu des brillantes espérances de votre jeunesse que dans les amertumes et les déceptions de votre âge mûr, ou pendant les années plus paisibles passées en

(*) Ce portrait a été légué par Catalan à l'Université de Liége, avec la partie la plus importante de sa bibliothèque.

(**) C'est de ce discours, légèrement remanié, que sont extraits les dix premiers paragraphes de la présente notice.

Belgique. Comme on l'a dit de Cauchy, la politique a troublé votre vie, mais elle n'a pu troubler votre honneur, ni ralentir votre passion pour les recherches savantes. Le deuil est venu s'asseoir à votre foyer : la mort vous a ravi vos chers enfants, qui, en ce jour, hélas, ne peuvent que contempler, du haut de leur suprême demeure, l'hommage rendu à leur père. Vous vous êtes courbé sous les coups de la Providence; mais, appuyé sur votre fidèle compagne (*), vous avez courageusement surmonté votre douleur, et puisant des consolations dans l'étude, vous n'avez cessé de travailler pour la science et pour vos chers élèves, leur donnant ainsi l'exemple d'un dévouement complet à vos devoirs professionnels. C'est par là que vous avez conquis leur estime et leur affection. c'est par là que vous avez conquis celle de ces nombreux amis qui vous entourent aujourd'hui. Ils vont enfin pouvoir vous en donner un témoignage public. Je ne veux plus retarder l'expression de leurs vœux; mais en terminant, laissez-moi vous dire, une fois encore, que les miens vous accompagneront dans votre studieuse retraite, et qu'ils partent d'un cœur profondément dévoué et reconnaissant. »

(*) Dame Eugénie-Charlotte PérIn, née à Lille, le 18 mai 1812, décédée à Liége, le 11 février 1894, trois jours avant Catalan. M. et Mme Catalan célébrèrent leurs noces d'or peu de temps après la manifestation du 7 décembre 1884. Ils avaient perdu leurs enfants, un garçon, lorsqu'ils étaient en France, et deux filles, dans les premières années de leur séjour à Liége. C'est Mlle Valérie Bardin, cousine de Catalan, qui a veillé jusqu'au dernier jour, avec un dévouement filial, sur la vieillesse des dignes époux.

XII.

LES DIX DERNIÈRES ANNÉES (1884-1894).

En abandonnant l'enseignement auquel il avait consacré le meilleur de ses forces pendant un demi-siècle, Catalan n'abandonna pas l'étude de ses chères mathématiques; au contraire, il s'y adonna tout entier. Comme il l'avait dit dans le discours qu'il prononça le 7 décembre 1884, dans la fête de la remise de son portrait, le travail avait été son grand consolateur aux époques les plus pénibles de sa vie. Il en fut de même pendant les dix années qu'il vécut encore après son admission à l'éméritat : elles furent aussi laborieuses que celles de son âge mûr, comme le prouvent ses nombreuses publications académiques de cette époque.

En 1868, Catalan avait réuni en un volume de *Mélanges mathématiques* que nous avons souvent cité plus haut, un grand nombre de Notes publiées antérieurement, sous une forme moins complète, dans divers recueils. En 1884, il en entreprit une nouvelle édition, augmentée des innombrables articles qu'il avait fait paraître depuis seize ans, dans les *Bulletins de l'Académie,* dans les *Nouvelles Annales de mathématiques* et dans le journal de M. de Longchamps, dans la *Nouvelle Correspondance mathématique* qu'il avait fondée avec nous en 1874 et dans *Mathesis* qui succéda à la *Nouvelle Correspondance*, etc., etc.

La seconde édition des *Mélanges mathématiques* a une étendue triple de la première. On y trouve un grand nombre de Notes plus ou moins étendues sur la théorie des nombres et l'analyse indéterminée, particulièrement sur la décomposition en carrés (67); sur la géométrie élémentaire (68), la géométrie analytique, la géométrie infinitésimale, la théorie des équations, le calcul différentiel, le calcul intégral, le calcul des probabilités. On y trouve aussi des fragments de cours (69) et des questions de méthodologie (70). Nous avons déjà cité beaucoup de ces articles à propos de travaux de Catalan antérieurs à 1884, mais nous ne pouvons pas ne pas signaler spécialement sur les intégrales définies (71), sur les séries elliptiques (72).

(67) Impossible de les signaler toutes. Citons, toutefois, une démonstration du théorème de von Staudt et Clausen, *Mm.*, I, 320-327. Voir aussi deux Mémoires plus étendus, MB., XLIV, 1-46; LII, 1-27, le premier contenant des théorèmes analogues à celui de Lionnet sur la divisibilité par n de la somme des puissances semblables des n premiers nombres entiers; l'autre, une démonstration partiellement nouvelle du théorème de Fermat (appelé à tort *de Bachet*) : Tout nombre est la somme de quatre carrés. C'est le dernier grand Mémoire de Catalan.

(68) Voir, *Mm.*, III, 167-195, un problème traité très complètement qui peut donner une idée de la richesse des développements que Catalan savait donner à une question élémentaire.

(69) *Mm.*, I, 304-319; II, 215-223, 376-386; etc.

(70) *Mm.*, II, 113-116; *passim.*

(71) *Mm.*, I, 387-403; II, 119-134, 188-197; III, 26-29. Voir aussi MB., XLVII, 1-8 (*Sur les intégrales frullaniennes*) et notre rapport BB., (3), XIII, 474-477.

(72) *Mm.*, II, 119-131, 151-153, 254-257; III, 32-41, 241-247.

sur les eulériennes ([73]) et sur les fonctions X_n ([74]), un certain nombre de Notes qui contiennent des additions importantes à ses grands Mémoires.

Outre ces articles relativement peu étendus qu'il a publiés dans ses *Mélanges* et ailleurs après 1884, Catalan a fait paraître dans les recueils de l'Académie des travaux plus considérables. Nous avons déjà cité antérieurement ceux qui ont trait au calcul des probabilités et à la théorie des nombres. Les autres peuvent se classer sous quatre chefs principaux : géométrie récente, séries et intégrales elliptiques, fonctions eulériennes, polynômes X_n de Legendre.

Catalan a inséré dans les recueils de l'Académie deux Mémoires sur cette féconde extension de la géométrie élémentaire et de la géométrie des coniques qui a reçu le nom de géométrie récente ([75]). On peut la faire remonter à Euler et à Steiner, mais c'est seulement de nos jours qu'elle a pris un grand développement grâce aux écrits de MM. Lemoine, Brocard et surtout à ceux de M. Neuberg. Catalan a démontré analytiquement les formules fondamentales relatives aux points et à l'ellipse de Brocard et en a déduit de nombreuses conséquenses. Comme résultat curieux établi par lui, on peut citer celui-ci : il a retrouvé, dans la figure étudiée, neuf droites égales au grand axe de cette ellipse.

([73]) Mm., II, 233-236; III, 64-68, 103-107; *passim*.

([74]) Mm., III, 122-128; aussi dans d'autres articles.

([75]) MSB., XLIV, 1-28; MB., XLIX, 1-20. On peut rapprocher de ces recherches maintes Notes des *Mélanges*, puis celle qui a été publiée en 1890 à Rome, AP., nouvelle série, VI, 223-233.

Les recherches de Catalan sur les intégrales et les séries elliptiques ont une portée plus grande (76). Elles complètent des travaux antérieurs sur le théorème de l'addition des intégrales de première espèce et surtout sur les produits infinis auxquels il a consacré le plus beau de ses Mémoires d'analyse. Il est impossible de donner une idée des nombreuses relations nouvelles auxquelles il est arrivé sans recourir aux notations encombrantes de l'analyse, mais nous pouvons au moins dire un mot du Mémoire intitulé : ***Sur un tableau numérique et son application à certaines transcendantes.*** Il y fait connaître, sous une forme intuitive pour ainsi dire, grâce à une démonstration très simple, un principe de transformation des séries et des produits infinis, qui lui permet de trouver maintes séries elliptiques, avec la plus grande facilité.

Les écrits de Catalan sur les intégrales eulériennes et sur divers sujets apparentés ne sont pas moins étendus que ceux qui ont rapport aux fonctions elliptiques (77). Il ajoute de nombreuses formules à celles que contiennent ses Mémoires antérieurs. Il exprime diverses combinaisons d'intégrales eulériennes en produits infinis, en séries, en intégrales définies différentes, etc., etc. Un des

(76) MB, XLVI, 1-24; XLVII, 1-26 (*Sur un tableau*, etc.), à comparer avec notre rapport BB., (2), XIII, 477-481; XLIX, 1-20; LI, 1-28. Voir aussi *Bulletin de la Société mathématique de France*, XIX, 145-151; XX, 40-43.

(77) MB., XLVI, 1-24, *sub fine;* XLVIII, 1-98 (*Nouvelles notes*, etc.; *passim*); XLIX, 1-20; LI, 1-28. C'est dans le § V de ces deux derniers Mémoires que se trouvent le résultat signalé dans le texte et aussi une remarque intéressante sur l'identité des séries de Gudermann et de Binet. Voir encore sur les eulériennes beaucoup d'articles des *Mélanges;* BB., (3), XXII, 459-460; etc., etc.

théorèmes auxquels il est arrivé, nous semble d'autant plus remarquable que le procédé suivi est applicable au cas où la variable n'est pas réelle. C'est le suivant : On peut déduire immédiatement de la valeur de la fonction gamma en produit infini due à Gauss, combinée avec la série qui définit la constante d'Euler, l'expression en facteurs primaires de l'inverse de gamma qui a été trouvée par Weierstrass.

Mais toutes ces recherches de Catalan sur les fonctions elliptiques ou eulériennes sont moins importantes que celles qu'il a consacrées aux polynômes X_n de Legendre. Celles-ci constituent vraiment son œuvre capitale pendant les dix dernières années de sa vie.

De 1876 à 1884, il avait publié sur la matière trois Mémoires étendus (175 pages in-4°) que nous avons cités plus haut. De 1884 jusqu'à sa mort, il ne cesse d'étudier dans tous les sens les polynômes de Legendre et d'autres fonctions connexes et publie six nouveaux Mémoires d'une étendue égale à celles des anciens [78]. Il trouve

[78] Voici les indications bibliographiques relatives aux neuf Mémoires sur les polygones X_n (les trois premiers sont déjà cités dans la note 60). MSB., 1-64 : Sur les fonctions X_n, etc. (réimprimé in-4° par l'auteur); MB., XLIII, 1-40 : Note sur etc. : XLIV, 1-104 : Sur etc. (second Mémoire); XLVI, 1-28 : Sur etc. (troisième Mémoire); XLVII, 1-12 : Seconde Note; XLVII, 1-12 : Nouvelles propriétés des fonctions X_n; XLVII, 1-24 : Nouvelles propriétés, etc. (supplément); XLIX, 1-34 : Sur quelques formules d'analyse; XLIX, 1-48 : Sur les polynômes de Legendre, d'Hermite et de Polignac. C'est dans le supplément à la seconde Note que se trouve, p. 4, n° XXII, l'expression remarquable dont il est parlé dans le texte. On rencontre des formules relatives aux polynômes X_n dans beaucoup d'autres Mémoires de Catalan.

d'innombrables relations algébriques ou différentielles entre les X_n d'indices différents; il obtient de nouvelles intégrales définies, de nouvelles séries, de nouveaux produits infinis; il étudie les polynômes d'Hermite et ceux de Polignac après les fonctions X_n de Legendre. Il se joue des difficultés avec une habileté consommée au milieu de ces formidables formules analytiques qu'il rapproche, combine et compare de manière à en faire jaillir sans cesse de nouveaux résultats. Il y a telle expression nouvelle de X_n, nouvelle probablement et éminemment féconde, qu'il a trouvée dans son septième Mémoire seulement et qui lui a permis de manier les X_n avec une facilité inespérée.

Catalan ne s'arracha qu'avec peine à l'étude des fonctions X_n. Il ne les abandonna que pour reprendre ses recherches sur l'arithmétique supérieure. Le 14 octobre 1893, il présente à l'Académie ses *Remarques sur la théorie des nombres et sur les fractions continues* que nous avons citées plus haut. Le 6 janvier 1894, il fait une communication sur des décompositions en carrés [79]; le 3 février, il assiste encore à la réunion de la Classe des sciences et donne une courte Note sur la courbure [80], sujet sur lequel il est revenu bien des fois; le 5 et 6 février, il s'occupe encore d'analyse indéterminée, comme le prouvent des indications rapides consignées dans son dernier cahier d'études (*). Huit jours plus tard, le 14 fé-

(79) BB., (3), XXVII, 10-15.

(80) BB., (3), XXVII, 240-241.

(*) Catalan nous a légué ses manuscrits, parmi lesquels il y en a un certain nombre qui contiennent presque tout son cours de

rier 1894, à 6 heures du matin, il était emporté par une pneumonie aiguë, après quelques jours de maladie (*). La digne compagne de sa vie, qui avait partagé avec lui les bons et les mauvais jours, pendant plus d'un demi-siècle, était décédée le 11 février au soir, et, heureusement on avait pu cacher sa mort à Catalan. Ils furent enterrés l'un et l'autre au cimetière de Robermont près de Liége, là où reposaient déjà deux des enfants qu'ils avaient perdus et leur grand'mère maternelle.

ÉPILOGUE.

Quand on considère l'ensemble des travaux de Catalan, on doit distinguer spécialement, parmi ses ouvrages didactiques, ses *Éléments de géométrie,* à cause de la

doctorat; d'autres sont des cahiers d'études. Il sera peut-être possible d'extraire des premiers quelques Notes intéressantes; les autres ne semblent renfermer rien qui n'ait été publié par Catalan lui-même. La Société royale des Sciences de Liége ne pourrait-elle pas réunir en un *Supplément* au tome III des *Mélanges,* l'ensemble des notes éparses publiées depuis 1888 par Catalan?

(*) On pourrait presque dire de Catalan comme d'Euler, qu'il a cessé à la fois de calculer et de vivre. La veille de sa mort, en effet, il était encore préoccupé de recherches mathématiques, de l'Académie et du Centenaire de l'École polytechnique. *Demain,* dit-il à un ami, *j'examinerai Euclide, mais je n'irai pas à l'Académie le 3 mars. M'accompagnerez-vous à la fête du Centenaire?* — Il a fait un legs à l'Académie de Belgique dans les recueils de laquelle il a publié presque tous ses Mémoires importants.

manière dont il y envisage les notions de longueur, d'aire et de volume ; parmi ses autres écrits, ses recherches sur les séries elliptiques, sur les fonctions X_n et sur les polyèdres semi-réguliers, parce qu'elles donnent une juste idée de l'originalité et de la fécondité de son talent et le montrent également bien doué sous le point de vue de l'analyse et de la géométrie.

Comme sériéiste et découvreur d'intégrales définies, Catalan est vraiment incomparable. Si quelque émule de Bierens de Haan publie un jour un supplément à ses célèbres *Tables d'intégrales définies,* et surtout s'il fait un recueil analogue sur les séries et les produits infinis, il ne trouvera nulle part plus de résultats nouveaux que dans les Mémoires de Catalan. Et cependant, l'éducation première de celui-ci l'avait privé des secours qu'apporte la connaissance des langues étrangères (*) et, par suite, il n'avait jamais pu utiliser sérieusement dans ses recherches la théorie générale des fonctions d'une variable complexe.

(*) Notons toutefois, que Catalan comprenait assez facilement le latin des *Fundamenta* de Jacobi et qu'il devinait, sans trop de peine, le sens des Mémoires d'analyse écrits en italien. Mais il ne lisait ni l'anglais ni l'allemand, ce qui lui causait parfois de sérieux embarras Dans son enfance, à Bruges, Catalan avait parlé le west-flamand d'une manière courante avec ses petits camarades de jeu ; mais il l'avait complètement oublié plus tard. En revanche, Catalan maniait admirablement la langue française, et ses Mémoires, comme ses écrits didactiques, sont écrits avec une clarté remarquable. Il avait un style à lui.

Catalan était mathématicien à un degré éminent, mais il l'était exclusivement. Sur les questions d'origine et de destinée, qui sont le tourment de tant d'intelligences de notre temps, il était un parfait agnostique. La nuit philosophique du XVIIIe siècle avait pesé sur son berceau et jamais les brumes qu'elle avait accumulées dans son esprit ne lui permirent d'avoir une idée nette des convictions métaphysiques ou religieuses qui ont été l'honneur de Lavoisier et de Pasteur, d'Ampère et de Leverrier, de Cauchy et d'Hermite, le plus illustre des élèves de Catalan.

Le caractère de Catalan a été très bien apprécié par M. Galopin, recteur de l'Université de Liége, dans le discours qu'il a prononcé à la salle académique, le jour des funérailles de notre confrère : « Catalan, dit-il, avait en beaucoup de choses, conservé le cœur et la tête de l'étudiant de vingt ans; il était prime-sautier, ardent, généreux, dévoué, peut-être quelquefois outré dans ses appréciations. La vivacité de sa parole et de ses jugements était toujours tempérée par une bonté exquise, une courtoisie toute française. On pouvait librement s'entretenir avec lui des grandes questions religieuses ou politiques qui divisent les hommes, sans qu'il en résultât la moindre altération dans les rapports d'affection et de confiance. Caractère droit, esprit élevé, il savait respecter chez les autres la sincérité et la fermeté des convictions. »

Nous avons eu l'honneur et le bonheur de jouir de cette confiance et de cette affection pendant vingt-cinq ans d'une amitié qu'aucun nuage n'est jamais venu troubler.

Puissent les pages qui précèdent, où nous avons esquissé la vie et les œuvres de Catalan, être un témoignage de la reconnaissance que nous lui avions vouée et contribuer à le faire connaître comme savant et comme homme de cœur, dans un cercle plus étendu que celui des géomètres.

P. Mansion.

Gand, 30 novembre 1895



ABRÉVIATIONS

AP. Mémoires de l'Académie pontificale des *Nuovi Lincei*.
BB. Bulletins de l'Académie royale de Belgique.
CR. Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris.
EP. Journal de l'École polytechnique.
L. Journal de Mathématiques pures et appliquées de Liouville.
MB. Mémoires de l'Académie royale de Belgique.
MCB. Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale de Belgique, in-4°.
M8B. Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique.
MM. Mélanges mathématiques (ouvrage formant le tome II de la 2e série des Mémoires de la Société royale des sciences de Liége).
M*m*. Mélanges mathématiques (nouvelle édition considérablement augmentée; trois volumes, extraits des tomes XII, XIII, XV de la 2e série des Mémoires de la Société royale des sciences de Liége) avec un Appendice, publié à part, sous le titre *Quelques lettres* et une suite à cet appendice intitulée : *Lettres à quelques mathématiciens* (extraits des tomes XVII et XVIII de la 2e série des mémoires de la Société royale des sciences de Liége).
NAM. Nouvelles Annales de Mathématiques.
NCM. Nouvelle Correspondance mathématique.
(2), III, 417-420 signifie 2e série, tome III, pages 417-420.

OUVRAGES MATHÉMATIQUES DE CATALAN

PUBLIÉS A PART

Éléments de Géométrie. 1 vol. in-8° (Paris, Bachelier 1843; Liége, Carmanne, 1866).

Théorèmes et problèmes de Géométrie élémentaire. 1 vol. in-8° (Paris, Dunod, 1852; six éditions au moins, la sixième publiée en 1879).

Traité élémentaire de Géométrie descriptive. 2 vol. in-8° (Paris, Dunod, 1852; cinq éditions au moins, la cinquième publiée en 1881).

Manuel du Baccalauréat ès sciences (Paris, Delalain, 1852; douze éditions). 1 vol. in-12, en cinq parties : Arithmétique et Algèbre, Géométrie, Trigonométrie et Géométrie descriptive, Cosmographie, Mécanique.

Manuel des Candidats à l'École polytechnique. 2 vol. in-12 (Paris, Mallet-Bachelier, 1857).

Traité élémentaire des séries. 1 vol. in-8° (Paris, Leiber, 1860).

Cours d'Analyse de l'Université de Liége. 1 vol. in-8° (Liége, 1870; 2° édition, 1880).

Application de l'Algèbre au Code civil. L'article 757. Broch. in-8° (Paris, Dentu, 1862; 2° édition, 1871).

Histoire d'un concours. Broch. in-8° (Liége, Carmanne, 1865; 2° édition, 1867).

Notions d'Astronomie. 1 vol. in-18 (Bibliothèque utile, six éditions au moins).

Une liste assez complète, des Mémoires et Notes de Catalan jusqu'en 1888, se trouve à la fin du tome troisième de la seconde édition des *Mélanges mathématiques*.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

PENDANT L'ANNÉE 1894, PAR M. H. HYMANS, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

La Caisse centrale des artistes belges approche du cinquantenaire de son existence

Née d'initiatives généreuses, dont son organisation garde l'empreinte, elle a, sans pompeux étalage et dans la mesure de ses ressources, répondu aux intentions de ses fondateurs. Autant que faire se peut, les conditions d'adhésion sont à l'abri de formalités gênantes ou onéreuses et comme, d'autre part, les frais d'administration sont nuls, ou peu s'en faut, le capital, grâce à une prudente gestion, a pu s'accroître au point de répondre aux nécessités présentes. Inutile de l'ajouter, le but auquel tendent nos efforts est d'assurer aussi solidement que possible l'avenir, la Caisse étant constituée

en premier lieu pour faire le service des pensions des veuves et orphelins de ses associés.

Si déjà nous nous félicitons des résultats acquis, nous n'en avons été que plus émus, on se l'explique, de la démarche de quelques artistes, en vue d'obtenir le retrait de l'arrêté royal du 10 janvier 1849, portant approbation des statuts de la Caisse.

La prise en considération de cette requête, appuyée d'un ensemble d'accusations du caractère le plus malveillant entraînait presque fatalement la disparition d'une œuvre qu'il est sans doute loisible à chacun de juger comme il l'entend, dont l'organisation est loin d'être parfaite, mais dont l'existence n'en est pas moins l'affirmation d'un principe élevé, le but des plus louables.

Pourtant, au gré des pétitionnaires, il fallait que la Caisse cessât d'être. Qualifiée d'inutile, pour un peu elle était dénoncée comme nuisible et, à tout prendre, indigne de la confiance des artistes. Nous n'avons pas à chercher bien loin la cause déterminante de ces attaques.

Au mois de février 1894, s'est constituée à Bruxelles, sous le titre de *Société coopérative artistique*, une association ayant à son programme la réalisation de tout un ensemble de projets conçus pour l'avantage des artistes, et spécialement la création d'une caisse de retraite et de pensions des veuves et orphelins de ses membres.

Le fonctionnement d'une œuvre de cette importance exigeait, comme de juste, un capital considérable et l'on est autorisé à croire qu'en dirigeant contre la Caisse leur virulent réquisitoire, ses auteurs rêvaient de détourner au profit de l'entreprise nouvelle, outre les largesses faites en notre faveur par les amis des arts, les contributions de nos

membres et une partie, tout au moins, du capital que la persévérance de nos devanciers et la nôtre a pu réussir à amasser.

Grâces soient rendues à M. le Ministre de l'Intérieur d'avoir bien voulu saisir l'Académie de la requête de la *Société coopérative artistique*. Sachons gré surtout à ce haut fonctionnaire d'avoir négligé jusqu'à ce jour d'y donner une suite conforme aux désirs de ses auteurs.

Il nous a paru légitime, autant que nécessaire, de ne pas rester sous le coup d'accusations de la gravité de celles articulées contre notre œuvre et ses administrateurs, accusations dont pas une n'est légitimée par un fait.

Que dire, notamment, de cette imputation vraiment odieuse de faire de la Caisse un instrument de faveur au profit de quelques privilégiés, d'en réserver le bénéfice aux seuls membres de l'Académie, à un groupe d'intimes avantagés au détriment de l'ensemble des intéressés, de porter atteinte par nos agissements à la dignité même de l'Académie ?

Et notons que là ne se bornent point encore les attaques de nos adversaires. Pour atteindre plus sûrement leur but, ils n'hésitent pas à nous dénoncer au Ministre comme procédant sans justice à la collation des pensions. Où prend-on le droit d'articuler de pareils faits?

Nos bilans sont régulièrement placés sous les yeux de l'Académie. Elle sait, à n'en pouvoir douter, que sauf dans un cas unique où le Comité usant du droit que lui confère le règlement, a limité à 300 francs la pension d'une personne touchant déjà, à charge du Trésor, une pension de 2,700 francs, qu'en dehors de ce seul cas les pensions actuelles de la Caisse sont indistinctement de 400 francs, sans que jamais il ait été question d'en refuser aucune.

Les membres de l'Académie sont, aux termes des statuts, admis de droit à faire partie de la Caisse et plusieurs se sont prévalus de cette faculté. Est-ce à dire que pour la majeure partie de nos confrères, dont beaucoup même n'appartiennent pas à la Classe des beaux-arts, l'adhésion implique autre chose qu'une simple libéralité, un témoignage d'intérêts donné à l'œuvre? Assurément non.

Il se peut que, constituée plus tardivement, la Caisse eût cherché, comme désire le faire la *Société coopérative*, à faciliter à ses membres les moyens d'affiliation à la Caisse d'épargne et de retraite instituée sous la garantie de l'État. Nos membres y eussent trouvé des avantages incontestables, et plus d'une fois le Comité a fait de la question l'objet de son examen. Mais à part que le but de notre institution n'est point d'assurer à ses membres une retraite, il n'est point douteux que, quel que fût l'arrangement auquel nous nous fussions arrêtés, en retour de la sécurité que trouveraient nos membres par leur affiliation à la Caisse de l'État, ils auraient à s'imposer des sacrifices notablement supérieurs à ceux qu'exige d'eux notre organisation. Il y a de plus cette considération d'ordre majeur que l'Académie est tenue d'administrer elle-même l'avoir de la Caisse.

Instituée par des artistes et pour le bien d'artistes, notre Caisse a par là même sa physionomie propre. Elle doit assurément se préoccuper des règles d'une bonne administration, mais n'en est pas moins affranchie des rigoureuses dispositions de tout genre qui régissent les entreprises d'un caractère financier. Elle participe à la fois de l'œuvre philanthropique et de la société coopérative; c'est bien ainsi, croyons-nous, que l'envisagent ses bienfaiteurs. A ses détracteurs, elle peut avec quelque fierté montrer le bien qu'elle accomplit; à ceux

qui lui reprochent son inertie, elle peut opposer l'irréfutable argument des progrès réalisés jusqu'à ce jour.

Seulement, Messieurs, le devoir qui nous incombe à tous est de faire concourir nos efforts à l'accroissement de ses ressources, en vue de donner une stabilité sans cesse plus grande à l'institution sur laquelle reposent, dès à présent, de si graves devoirs; à aider de tous nos moyens à la réalisation du désir dont tous nous sommes pénétrés, de pouvoir majorer, sans trop de retard, le taux de nos pensions.

Dès que pareille mesure sera conciliable avec la sécurité nécessaire de l'œuvre, elle vous sera proposée.

Financièrement, 1894 nous procure de sérieux sujets de satisfaction. Un succès médiocre couronne nos efforts en vue du recrutement de nouveaux membres, sans lasser pour cela notre persévérance. Nos obligations, d'autre part, ne se sont pas accrues. Nos ressources ordinaires sont, par le fait même, en progression.

Plusieurs libéralités faites en faveur de la Caisse contribuent, pour une bonne part, à sa situation satisfaisante.

Le Gouvernement, à la suite de l'Exposition nationale des beaux-arts, lui a attribué un don de 2,000 francs; le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles a versé entre les mains de son trésorier le produit intégral des entrées à l'Exposition des œuvres de l'excellent paysagiste Courtens, organisée dans les salons de cette puissante société; la Société royale des aquarellistes, toujours fidèle à ses généreuses traditions, lui a remis un don de 50 francs prélevé sur les recettes de son dernier Salon.

M Henri Van Cutsem reste le plus généreux de ses donateurs On sait la modestie de cet ami éclairé des arts, dont le nom est partout où il y a du bien à faire. Au risque d'y

porter atteinte, qu'il nous permette de consigner ici la nouvelle expression de notre profonde gratitude.

Nul mieux que lui ne sait la haute et bienfaisante portée que revêtent ses libéralités en faveur de la famille artistique. Pour les personnes que notre Caisse aspire à soulager, l'infortune, on l'a dit déjà, est plus cruelle cent fois que pour les autres, car elles ont aussi des devoirs que ceux-ci ne connaissent point.

Si les arts ont le privilège d'ennoblir ce qu'ils touchent, les libéralités faites en faveur de ceux qui les pratiquent seront toujours, pour ceux qui les aiment, une cause de joie profonde.

***ÉTAT GÉNÉRAL** des recettes et des dépenses pendant l'année 1894, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.*

I. — RECETTES.

1. Reliquat du compte clôturé le 31 décembre 1893 . . . . fr.	222 39	
2. Cotisations des membres honoraires et effectifs	1,200 »	
3. Intérêts des fonds placés au Crédit communal	17,793 »	
4. Dons : 1° de la Société des Aquarellistes, 50 francs; 2° de M. Van Cutsem, 1,000 francs; 3° de l'Exposition Courtens, 672 francs; 4° de l'Exposition de Bruxelles, 1893, 2,000 francs	3,722 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		22,937 39

II. — DÉPENSES.

1. Pensions	7,600 »	
2. Subsides : 1° Mmes Ve V..., 400 fr.; 2° Ve G..., 50 fr ; 3° Ve V..., 50 fr.; 4° M. M..., 50 fr, soit	550 »	
3. Achat de onze obligations de 1,000 fr. et huit obligations de 100 fr. Crédit communal, à 4 1/2 p. %	13,784 04	
4. Rachat d'obligations sorties au pair . .	273 10	
5. Frais divers	350 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		22,557 11
D'où résulte, au 31 décembre 1894, un reliquat de . fr.		380 28

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 31 décembre 1894	380 28
B. Capitaux placés au Crédit communal, 4 1/2 p. % .	403,700 »
C. Intérêts annuels des capitaux à partir du 1er janvier 1895.	18,279 50
D. Progression du capital en 1894	11,800 »
E. Progression des intérêts pendant la même année .	531 »

***ÉTAT GÉNÉRAL** des recettes et des dépenses pendant l'année 1895, dressé en conformité de l'article 15 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.*

I. — RECETTES.

1. Reliquat du compte clôturé le 31 décembre 1894 . . . . fr.	380 28	
2. Cotisations des membres honoraires et effectifs	1,108 »	
3. Intérêts des obligations Crédit communal, 4 1/2 p. %	18,279 »	
4. Dons : 1° de la Société des Aquarellistes, 50 francs ; 2° de M. Van Cutsem, 1,000 francs ; 3° de la Société pour l'encouragement des beaux-arts, à Anvers, 889 francs 50 cent.	1,939 50	
5. Remboursement d'une action sortie au tirage au sort du Crédit communal. .	100 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		21,806 78

II. — DÉPENSES.

1. Pensions . . . . fr.	7,820 13	
2. Subsides : 1° Mme Ve V..., 400 fr.; 2° Mme Ve De G..., 150 fr.; 3° M. M..., 50 fr.; 4° Mlle V..., 100 fr.; 5° Mme Ve H..., 100 fr.; et 6° Mme Ve D..., 200 fr., soit .	1,000 »	
3. Achat de neuf obligations Crédit communal de 1,000 francs et de cinq obligations de 100 francs (1)	11,210 27	
4. Rachat d'obligations sorties au pair . .	858 35	
5. Frais divers	350 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		21,239 05
D'où résulte, au 31 décembre 1895, un reliquat de . fr.		567 73

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 31 décembre 1895 . . . fr.	567 73
B. Capitaux placés au Crédit communal, 4 1/2 p. % .	413,400 »
C. Intérêts annuels des capitaux à partir du 1er janvier 1896.	18,589 50
D. Progression du capital en 1895	9,400 »
E. Progression des intérêts pendant la même année.	423 »

Bordereau des valeurs appartenant à la Caisse centrale des artistes belges, se trouvant, à la date du 31 décembre 1895, entre les mains du trésorier de l'Association.

(1) La cinquième obligation de 100 francs est sortie au pair pendant l'intervalle de deux tirages. Elle a été reportée en recettes comme ayant été remboursée.

A. Certificats d'inscription au grand-livre du Crédit communal.

DATE.	NUMÉROS.	CAPITAL.	RENTE ANNUELLE.
1879, 8 mai. . . .	5982	238,000	10,710 »
1880, 30 juin . . .	6550	10,500	472 50
1881, 26 février. . .	6689	6,000	270 »
— 19 novembre .	6838	10,000	450 »
1882, 14 août . . .	6974	6,200	279 »
1883, 6 juin . . .	7112	11,700	526 50
— 16 novembre .	7190	5,900	265 50
1884, 9 mai . . .	7323	5,000	225 »
1885, 21 mars . . .	7479	5,600	252 »
— 5 novembre .	7569	8,000	360 »
1886, 27 mai . . .	7712	6,500	292 50
1887, 30 novembre .	7980	15,500	697 50
1888, 31 décembre .	8207	11,000	495 »
1889, 4 décembre .	8394	11,000	495 »
1890, 13 décembre .	8599	10.000	450 »
1892, 9 février . .	8783	11,000	495 »
— 28 novembre .	8924	11,000	495 »
1893, 7 décembre .	9095	9,000	405 »
1894, 7 décembre .	9360	11,800	531 »
1895, 16 novembre .	9476	9,400	423 »
		413,100	18,589 50

B. En numéraire, la somme de 567 fr. 73 c.

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1896.

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la Classe des Beaux-Arts.

MM. RADOUX, directeur;
VINÇOTTE, vice-directeur;
MARCHAL (le chev. EDM.), secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. Éd. FÉTIS;
H. HYMANS, secrétaire du comité;
EDM. MARCHAL, trésorier du comité;
A. SAMUEL;
DEMANNEZ;
ROBIE;
J. STALLAERT.

Sous-comité d'Anvers.

MM. N..., président;
P. KOCH, administrateur de l'Académie royale des Beaux-arts.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGEN, président;
A. SAMUEL.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président;
RADOUX.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(1er janvier 1896.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.
S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
BEERNAERT, Mlle Euphrosine, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles	12
BRIAVOINNE, Mme, rue de Ligne, 43, à Bruxelles	20
BRUGMANN, G., consul général de Suède, avenue Louise, 143, à Bruxelles	12
BUCHERON-GALLAIT, Mme, peintre, rue Demours, 83, à Paris	20
DE HAAS, J.-H.-L., peintre, place du Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, rue des Meuniers, 52, à Gand	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
DE SENZEILLE, le baron, au château d'Anthée, province de Namur	12
DE VRIENDT, Alb. (de l'Académie), directeur de l'Académie royale des beaux-arts, à Anvers	12
FOLOGNE, Égide, architecte du Palais du Roi, rue de Namur, 12, à Bruxelles	12

Hymans, Henri (de l'Académie), conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles 12

Koch, Pierre, avocat, directeur du Musée d'Anvers, boulevard Léopold, 86, à Anvers 12

Lambert-de Rothschild, Léon, consul général de Grèce, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles. 20

Marchal, le chev. Edm., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode 12

Markelbach, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek 24

Oppenheim, Mme Joseph, rue Royale, 14, à Bruxelles. . . 25

Prisse, le baron É., à Saint-Nicolas (Waes) 12

Robie, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 127, à Saint-Gilles-Bruxelles 12

Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles . 12

Stallaert, J.-J.-F. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles 12

Van der Haeghen, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire de l'Université de Gand, fossé d'Othon, 1, à Gand . . . 12

Membres effectifs.

Allaert, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12

Anciaux, Jules-Louis, professeur à l'école de musique, à Namur 12

Antoine, Charles-Léon, professeur à l'école de musique, rue Émile Carlier, 63, à Namur. 12

Audelhof, Frans, directeur de l'école de musique de Turnhout 12

BENOIT, Pierre, (de l'Académie), directeur de l'école de musique, Marché Saint-Jacques, 13, à Anvers 12
BIOT, G. (de l'Académie), graveur, professeur à l'Académie d'Anvers, rue du Dragon, 17, à Anvers. 12
BRAECKE, Pierre, statuaire, rue du Cadran, 35, à Saint-Josse-ten-Noode 12
CHARLIER, Guillaume, statuaire, avenue de Cortenberg, 31, à Bruxelles. 12
CLAYS, Paul-Jean (de l'Académie), peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek 12
CLUYSENAAR, Alfred (de l'Académie), rue de la Source, 68, à Saint-Gilles 12
COLLIN, Alfred, professeur à l'école de musique, rue Godefroid, 23, à Namur 12
DE GROOT, G. (de l'Académie), avenue Louise, 406, à Bruxelles 12
DE JANS, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Moulin, 41, à Anvers 12
DEMANNEZ, Joseph (de l'Académie), graveur, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de la Ferme, 8, à Saint-Josse-ten-Noode 12
DE RUDDER, Isidor, statuaire, rue de Hennin, 76, à Ixelles . 12
DE SELYS LONGCHAMPS, le baron Edm. (de l'Académie), boulevard de la Sauvenière, 34, à Liége 12
DE VIGNE, Paul (de l'Académie), statuaire, rue du Progrès, 153, à Schaerbeek 12
DEWAELE, Joseph, architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, Coupure, 93, Gand 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Bodenbroeck, 15, à Bruxelles 12
GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles. 12

GOETENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, chaussée de Bruxelles, 48, à Forest 12
GUFFENS, Godfried (de l'Académie), peintre, place Le Hon, 4, à Schaerbeek 12
HASELEER, E.-A., peintre, rue Philomène, 47, à Schaerbeek. 12
HENNE, Alex. (de l'Académie), secrétaire-administrateur honoraire de l'Académie des beaux-arts, rue de Livourne, 14, à Ixelles 12
HENNEBICQ, J. (de l'Académie), peintre, rue de Lausanne, 1, à Saint-Gilles 12
HERBO, Léon, peintre, rue des Drapiers, 28, à Ixelles. . . 12
HERTOGS, Joseph, architecte, avenue du Commerce, 162, à Anvers. 12
JAQUET, Joseph (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais, 156, à Schaerbeek 12
KERCKX, Jean, statuaire, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, Chaussée de Malines, 127, à Anvers 12
LAGAE, Jules, statuaire, rue Michel Ange, 10, à Bruxelles. . 12
LAMORINIÈRE (J.-P -J.), peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12
LAOUREUX, Nicolas, premier violon-solo du théâtre royal de la Monnaie, rue de la Croix-de-Fer, 52, à Bruxelles . . 12
LAUREYS, Félix (de l'Académie), architecte, boulevard du Nord, 9, à Bruxelles. 12
LYNEN, Amédée, peintre, rue Philippe de Champagne, 21, à Bruxelles. 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste (de l'Académie), graveur, rue Maes, 20, à Ixelles. 12
MOYSARD, Louis, ancien chef de musique du 2e régiment de lanciers, rue Rubens, 1, à Schaerbeek 12
MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12
PION, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12

Platteel, Franç., régisseur des concerts, etc., au Conservatoire royal, chaussée de Bruxelles, 30, à Forest. . . . 12
Portielje, Gérard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. . . . 12
Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, boulevard Piercot, 23, à Liége 12
Roffiaen, Fr., peintre, rue Godecharle, 16, à Ixelles. . . 12
Rooses, Max (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin, rue de la Province (Nord), 99, à Anvers 12
Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place de l'Évêché, 1, à Gand 12
Soubre, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue de Bordeaux, 59, à Saint-Gilles-Bruxelles . . . 12
Stobbaerts, peintre, rue Vifquin, 63, à Schaerbeek . . . 12
Stroobant, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
Tiberghien, Louis, peintre, boulevard de Bruxelles, à Gand. 12
Van Biesbroeck, L., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue d'Egmont, 13, à Gand 12
Van Damme-Sylva, Émile, peintre, rue Vanderlinden, 56, à Schaerbeek. 12
Vanden Bogaerde, François-Liévin, ancien chef de musique du 9e régiment de ligne, à Alost 12
Vanden Eycken, Charles, peintre, rue de Robiano, 85, à Schaerbeek. 12
Van Engelen, Pierre, peintre, rue de l'Orgue, 1, à Anvers . 12
Van Even, Edward (de l'Académie), archiviste de la ville, rue des Bouchons, 6, à Louvain. 12
Van Hove, Charles-Louis, professeur à l'école de musique, rue d'Herbatte, 125, à Namur 12
Van Keirsbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
Van Kuyck, peintre, longue rue d'Argile, 242, à Anvers . . 12
Van Lamperen, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire royal, rue de Florence, 47, à Ixelles 12

Van Leemputten, Frans, peintre, rue Vénus, 5, à Anvers . 12
Van Strydonck, Guillaume, peintre, rue Vilain XIIII, 24, à Bruxelles 12
Verplancke, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue des Douze Chambres, 56, à Gand 12
Vinçotte, Thomas (de l'Académie), statuaire, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12
Vulners, Isidor-Alex., professeur à l'école de musique, rue de l'Étoile, 8, à Namur. 12
Wagener, A. (de l'Académie), administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Gand, boulevard du Jardin zoologique, 27, à Gand 12
Watelle, Ch.-Henri, professeur de musique, chaussée de Waterloo, 407, à Ixelles 12
Wauters, Émile (de l'Académie), peintre, rue Mercelis, 29, à Ixelles 12
Wotquenne, Alfred, secrétaire-adjoint et bibliothécaire du Conservatoire royal de Bruxelles, boulevard Anspach, 75, à Bruxelles 12

N. B. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.